Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 8370143
Centre d'intérêt: 130

Québec (Province) Direction générale de l'éducation permanente.

L'Opération Départ, synthèse des rapports régionaux / Ministère de l'éducation, Direction générale de l'éducation permanente. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, Service d'information, 1970.
2 v. (ix, 520 p., [24] f. de pl.) : cartes, graph. ; 28 cm.

Bibliographie: p. 495-503.

Cote Dewey: 374.9'714/061o Cote LC: LC/5254.2/.Q3

Descripteur(s): *Régionalisation *Population étudiante *Organisation pédagogique *Structure scolaire *Education des adultes

Identificateur(s) de nom: *Départ (Opération)

Les comités régionaux qui ont participé à l'Opération Départ, enquête-participation destinée à appuyer la régionalisation des services d'éducation des adultes à l'ensemble du Québec, ont fait parvenir à la Direction générale de l'éducation permanente des rapports substantiels sur leurs premières années d'activité. Le service des Etudes et Projets présente la synthèse de ces rapports régionaux.

Cette synthèse dégage les informations pouvant donner une vision d'ensemble de la situation de l'éducation des adultes dans les diverses régions du territoire québécois. Elle expose les renseignements obtenus concernant la clientèle, les réalisations, les besoins exprimés comme les problèmes rencontrés, les suggestions et les interrogations contenues dans les rapports.

L'ampleur du champ occupé par l'éducation des adultes s'avère considérable et il faut souligner à quel point ce champ s'est élargi et est devenu complexe tant au plan de la clientèle que des contenus pédagogiques et des formes d'éducation. D'autre part, on constate que l'éducation des adultes prend figure d'un vaste projet qui reste encore largement à définir dans ses objectifs et dans ses moyens et dont la mise en oeuvre ne saurait être encore qu'expérimentale.

Type de document: r
Auteur de l'analyse: fr

E D U Q 8370143 A

GOUVERNEMENT DU QUEBEC
MINISTERE DE L'EDUCATION

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

l'opération départ

synthèse des rapports régionaux

tome 1

PUBLIÉ PAR LE SERVICE D'INFORMATION
DU MINISTERE DE L'ÉDUCATION
FÉVRIER 1970

E D U Q 8370143 A

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

l'opération départ

synthèse des rapports régionaux

tome 1

PUBLIÉ PAR LE SERVICE D'INFORMATION
DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
FÉVRIER 1970

GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION

DIRECTION
GÉNÉRALE DE
L'ÉDUCATION
PERMANENTE

HÔTEL DU GOUVERNEMENT
QUÉBEC

3 février 1970

Monsieur Yves Martin,
Sous-ministre,
Ministère de l'Education,
Hôtel du Gouvernement,
Québec, Qué.

Monsieur le Sous-ministre,

Il y a maintenant trois ans et demi, la direction générale de l'Education permanente, nouvellement créée au Ministère, lançait l'Opération Départ, vaste enquête-participation destinée à appuyer la régionalisation des services d'éducation des adultes à l'ensemble du Québec.

Cette opération du Ministère a largement contribué à lancer l'éducation des adultes dans toutes les régions du Québec, en favorisant des rencontres nombreuses où des collaborations et des prises de conscience nouvelles se sont fait jour. Elle a eu le mérite de servir de cadre à un grand nombre d'apprentissages, tant au niveau de la direction générale qu'à celui des responsables régionaux, nécessaires à la mise sur pied de services d'éducation capables de répondre efficacement aux besoins des adultes.

Cette opération a aussi donné lieu à un immense travail de recherche et de réflexion auquel plus de 2,500 personnes ont participé à l'intérieur de 56 comités régionaux d'enquête. Ceux-ci nous ont fait parvenir des rapports substantiels dont nous vous offrons aujourd'hui une synthèse réalisée par les soins du service des Etudes et Projets de notre direction.

Cette synthèse des rapports régionaux constitue un document précieux pour faire le point sur les premières années d'activité de notre direction et pour situer l'éducation des adultes dans l'ensemble du renouveau éducatif du Qué-

bec; elle constitue aussi, croyons-nous, en raison des suggestions des comités et des interrogations qu'ils soulèvent, un instrument de réflexion pour la direction générale et le Ministère qui pourra nous permettre de parfaire la régionalisation entreprise et mieux orienter l'action du Ministère dans les années qui viennent.

Veuillez agréer, monsieur le Sous-ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean-Guy Vennes

Jean-Guy Vennes,

Directeur général.

GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION

DIRECTION
GÉNÉRALE DE
L'ÉDUCATION
PERMANENTE

HÔTEL DU GOUVERNEMENT
QUÉBEC

1er février 1970

Monsieur Jean-Guy Vennes,
Directeur général,
Direction générale de l'Education permanente,
Ministère de l'Education,
Hôtel du Gouvernement,
Québec, Qué.

Monsieur le Directeur,

Après la remise des rapports régionaux de l'Opération Départ, la direction générale de l'Education permanente avait confié au service des Etudes et Projets le soin d'en faire la synthèse, en précisant qu'on devait en priorité dégager des rapports les informations pouvant donner une vision d'ensemble de la situation de l'éducation des adultes dans les diverses régions du territoire québécois.

Il s'agissait de présenter dans une vision panoramique les renseignements obtenus concernant la clientèle, les réalisations, les besoins exprimés comme aussi les problèmes rencontrés, les suggestions et les interrogations que contenaient les rapports.

Il me fait particulièrement plaisir, au terme de ce mandat - qui n'a pas toujours été inscrit, vous le devinez sans doute, sous le signe de la facilité - de vous présenter le résultat de notre travail.

Ce rapport de synthèse, on doit le souligner, constitue l'aboutissement d'une opération qui a mis à contribution les énergies et les connaissances d'un grand nombre de personnes au niveau des comités régionaux d'enquête, des conseillers techniques des bureaux régionaux du Ministère et de l'équipe de recherche de la direction.

C'est donc vraiment au nom de tous ceux qui y ont collaboré que je voudrais vous le remettre.

Louis Pelletier,
Directeur du service des Etudes et Projets.

ONT COLLABORÉ A CE TRAVAIL

Rédaction:

Louis Pelletier, Yvon Lussier, André Beaudet, Jean Moreau, Patrick Guillemet.

Dépouillement des rapports:

Yvon Lussier, André Beaudet, Gilles Lafrance. Gilles Bouchard, Charles Chouinard, André Christin, Georges Grenier, Robert Lacasse, Jean Hughes Lalancette, Gérard Marchand, Jean-Marie Martin, Marie-Claire Pomeza, Marcelle Hardy Roch, Jean-Pierre Roy, Huguette Vailliancourt.

Documentation:

Cécile Chapdelaine.

Compilations statistiques et travail de dactylo:

Nicole Jetin, Thérèse Lebel, Lise Paré, Jeannine Landry, Nicole Turcotte, Odette Parent, Jocelyne Gagné.

Graphiques:

Michel Fortier (D.G.E.S.)

Maquettes des cartes:

Service de cartographie Ltée, Boulevard l'Assomption, Montréal.

L'Opération Départ a été rendue possible grâce à la contribution financière du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration du Gouvernement fédéral.

TOME I

TABLE DES MATIERES

page

PRESENTATION I

INTRODUCTION Le contexte de l'Opération 1

1ère section: L'éducation au Québec 3

A- La naissance du ministère de l'Education 3
B- La régionalisation scolaire 4
C- Les structures du Ministère 6

2ième section: L'implantation de l'éducation des adultes 7

A- Les premiers services 7
B- La direction générale de l'Education permanente 9
1) Problèmes de structure 9
2) Problèmes généraux 10

3ième section: Nouvelles politiques gouvernementales et expériences de tranformations sociales 12

A- Au fédéral 12
B- Au provincial 14
1) Le Conseil d'orientation économique 14
2) Les Conseils économiques régionaux 15
3) le ministère de la Famille et du Bien-Etre social 15
4) Le ministère du Travail 17
5) L'expérience du B.A.E.Q 18

Conclusion 20

CHAPITRE I: METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 29

1ère section: La conception 32

A- Les conditions d'une enquête régionale 34
B- La préparation 35
C- La nature de l'enquête 35
D- Les objectifs 38
1) objectifs régionaux d'action 39
2) objectifs régionaux de recherche 40
3) objectifs communs à tout le territoire 40
E- Les contraintes et possibilités de l'Opération 42

CHAPITRE I (suite)

2ième section: L'organisation de l'Opération..... 49

A- Le guide de travail..... 49
B- Les hommes clés..... 52
1) La direction..... 52
2) Les conseillers techniques régionaux..... 52
3) Les comités de l'Opération Départ..... 54

C- Le déroulement de l'Opération..... 56
D- La présentation des rapports..... 57

3ième section: Les résultats..... 58

A- La participation..... 58
1) Les participants..... 58
2) Les innovations de fonctionnement..... 63
3) Les innovations de contenu..... 65
B- Les rapports..... 68
1) L'état des rapports..... 68
2) L'analyse-synthèse à l'échelle du Québec..... 69
C- Conclusion..... 72

CHAPITRE II: DEVELOPPEMENT ET SITUATION ACTUELLE DE L'EDUCATION DES ADULTES AU QUEBEC..... 79

1ère section: Développement de l'éducation des adultes au Québec..... 81

A- 1888 - 1960: floraison d'initiatives isolées et lente évolution..... 81
B- 1960 - 1968: concentration des efforts et explosion scolaire..... 88
1) Evolution d'ensemble..... 88
2) Evolution des différents types de formation..... 95
a) Définitions..... 95
b) Le secteur scolaire..... 105
c) Le secteur professionnel..... 107
d) Le secteur culturel..... 109

2ième section: Situation actuelle de l'éducation permanente: étude statistique..... 113

A- Remarques préliminaires..... 113
B- La situation au niveau de la province..... 118
1) Les inscriptions..... 118
a) Pour l'ensemble des cours..... 118
b) Pour les différents types de cours..... 119
2) Les abandons..... 122
a) Pour l'ensemble des cours..... 122
b) Pour les différents types de cours..... 124

3) Les réussites..... 125
a) Pour l'ensemble des cours..... 125
b) Pour les différents types de cours..... 128
C- Selon les différentes régions administratives..... 131

Conclusion..... 134

CHAPITRE III: RÉGIONALISATION DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE..... 137

Introduction..... 139

1ère section: Caractéristiques socio-économiques des populations des territoires des régionales..... 155

A- Les régionales et leur population..... 151
B- Les secteurs d'activité économique..... 153
1) Régionales dont le primaire comprend plus de 30% de la main-d'oeuvre..... 160
2) Régionales dont le primaire comprend entre 20 et 30% de la main-d'oeuvre..... 163
3) Régionales dont le primaire comprend entre 10 et 20% de la main-d'oeuvre..... 165
4) Régionales dont le primaire comprend moins de 10% de la main-d'oeuvre..... 167
C- L'urbanisation..... 169
D- Les salaires..... 170
E- La dépendance et l'activité..... 75
1) Le taux de dépendance..... 175
2) Le taux d'activité masculine..... 177
3) Le taux d'activité féminine..... 179
F- La scolarité..... 183

2ième section: Interrelations des caractéristiques retenues..... 191

3ième section: Répartition des commissions scolaires selon cinq niveaux de développement socio-économique..... 199

A- Méthodologie..... 199
B- Résultats..... 202
1) Les territoires très favorisés..... 202
2) Les territoires favorisés..... 204
3) Les territoires moyens..... 206
4) Les territoires défavorisés..... 207
5) Les territoires très défavorisés..... 207

Conclusion..... 209

Annexe..... 211

INTRODUCTION

Le contexte de l'Opération Départ

L'Opération DEPART fut lancée officiellement par le Ministère de l'éducation le 31 janvier 1967. En préparation depuis le mois d'août de l'année précédente, l'Opération DEPART doit beaucoup de ses caractéristiques à la situation qui prévalait à cette époque. Il nous a donc paru nécessaire, avant d'aborder directement le contenu de l'Opération, de rappeler brièvement dans les premières pages de ce rapport le contexte gouvernemental dans lequel elle a pris naissance.

Nous verrons d'abord quelle était la situation à l'intérieur du ministère de l'Education, ensuite dans l'implantation de l'éducation des adultes au gouvernement. Enfin nous compléterons ce tableau par le rappel de quelques orientations ou expériences nouvelles d'action gouvernementale qui ont, elles aussi, influé sur la conception de l'Opération. Il va sans dire que dans cette énumération nous n'avons mentionné que les événements dont nous avons eu connaissance et qui nous ont paru significatifs pour éclairer le contexte de l'Opération DEPART; il ne saurait donc être question de prétendre dire tout ce qui s'est fait dans l'une ou l'autre des structures gouvernementales.

1ère section: l'éducation au Québec

A) La naissance du ministère de l'Education

La première réalité qui vient à l'esprit pour situer

les événements qui suivent est la remise en question du système scolaire du Québec à laquelle nous avons assisté depuis près de 10 ans. Ces interrogations de plus en plus générales avaient incité le gouvernement à confier à une commission d'enquête le soin d'examiner la situation et de proposer des solutions aux problèmes. Constituée en avril 1961, la Commission Parent a contribué à orienter les discussions et à canaliser les interrogations que le milieu québécois entretenait sur son système d'éducation. La Commission Parent proposait dans la première partie de son rapport (avril 1963) une réforme des structures de l'éducation et notamment la création d'un Ministère de l'Education. Celui-ci fut effectivement créé en mai de l'année suivante et devint par la force des choses l'héritier des préoccupations du milieu et le principal agent chargé de mettre sur pied les réformes proposées par les deuxième et troisième parties du rapport de la Commission Parent rendues publiques respectivement en novembre 1964 et en mars 1966.

B) La régionalisation scolaire

En même temps qu'il se donnait des structures administratives propres, le Ministère de l'éducation se voyait obligé, pour faire face aux pressions de plus en plus fortes des clientèles scolaires plus nombreuses, d'entreprendre une réforme des structures de l'enseignement secondaire. Il s'agissait, non seulement de fournir des centres d'accueil aux clientèles plus importantes, mais aussi d'organiser l'enseignement pour qu'il puisse répondre aux besoins plus diversifiés de ces mêmes clientèles. Amorcée déjà depuis quelque temps, la régionalisation de l'enseignement secondaire recevait une

impulsion nouvelle et des objectifs précis du Ministère dès le mois de septembre 1964 dans le cadre de ce qu'on a appelé depuis "l'Opération 55".

Cette "opération" du Ministère inaugurait un mode d'action nouveau qui ne devait pas tarder à devenir typique pour l'avenir. D'un côté, le Ministère entreprenait une action de planification administrative du territoire, en proposant un regroupement des commissions scolaires pour l'enseignement secondaire et fournissait des critères objectifs pouvant guider ce regroupement. D'un autre côté, le Ministère lançait une vaste consultation auprès des intéressés pour que la population, déjà sensibilisée aux problèmes de l'éducation, participe activement à cette planification. Cette consultation se faisait dans des cadres définis et par l'intermédiaire d'un comité consultatif réunissant des représentants des institutions d'enseignement de même que des représentants des corps intermédiaires d'un territoire donné. Ces comités appelés Comités régionaux de planification scolaire, ou en abrégé COREPS, recevaient la tâche de préparer un plan régional d'équipement scolaire.

Une équipe importante de fonctionnaires du gouvernement appuyait l'action du ministre et recevait comme tâche d'informer et d'animer l'opération tout en faisant le lien entre les comités et le Ministère. En particulier, une équipe de 54 conseillers techniques du Ministère, bien au courant des problèmes des divers milieux, se dispersait sur le territoire de la province pour aider à [illegible] des plans les comités et pour les assister dans leurs [illegible].

Définie dans un livre blanc déposé en chambre en juin 1964, l'Opération 55 fut préparée durant l'été, notamment par un stage de formation pour les futurs conseillers techniques et dès la rentrée scolaire, le 10 septembre 1964, l'opération était lancée. Au cours de l'automne, le Ministre de l'éducation accompagné des principaux fonctionnaires responsables de l'opération faisait la tournée des diverses régions de la province pour rencontrer la population et dialoguer avec elle. En janvier 1965, l'opération atteignit un de ses objectifs par la sanction officielle de la 55ième commission scolaire régionale catholique et en juin 1966, les neuf régionales protestantes étaient aussi constituées. Les COREPS furent formés à l'automne et en juin 1965 la plupart d'entre eux avaient fait parvenir leur rapport au Ministère. En incluant les inévitables retardataires, on peut dire qu'au mois d'octobre 1965, soit treize mois après le lancement de l'opération, celle-ci était terminée dans sa partie publique.

C) Les structures du Ministère

Parallèlement au déroulement de l'Opération 55, le Ministère poursuivait sa structuration en directions générales fonctionnelles pour l'administration du champ de l'éducation; dans une première organisation se constituait la direction générale de la planification qui existait déjà au ministère de la Jeunesse, celle des Programmes et examens, celle de l'Organisation scolaire directement impliquée avec celle de l'Equipement dans l'Opération 55, la direction générale du Financement et celle de l'Enseignement supérieur.

mettait sur pied un service chargé d'administrer des cours de français et d'anglais donnés le soir aux adultes. Depuis lors, le secrétariat de la province, le ministère de l'Agriculture, le Département de l'Instruction publique et un peu plus tard, le Service de l'aide à la jeunesse, pour ne nommer que les principaux, ont tour à tour et en même temps développé des services pour des besoins qui se faisaient sentir: cours de solfège, cours pour les agriculteurs, arts domestiques, mine-école, rationalisation du travail, cours techniques, cours par correspondance etc...

Un premier regroupement de ces services isolés était fait aux débuts des années 1960 sous l'égide du ministère de la Jeunesse. En 1961, on créait un Service nouveau chargé de l'application des accords fédéraux-provinciaux sur la formation professionnelle et en 1962 on constituait un Bureau de l'éducation populaire duquel relevaient les cours du soir, les cours de solfège, les arts domestiques, certaines écoles d'enseignement ménager et l'administration des subventions aux sessions d'enseignement organisées pour le perfectionnement de diverses clientèles.

Devant les développements que prenaient l'éducation des adultes et aussi le monde des loisirs, le ministère de la Jeunesse formait en février 1962 deux comités pour enquêter sur la situation. Le comité Ryan, chargé d'examiner la situation de l'éducation des adultes et de formuler les recommandations appropriées, remettait son rapport en février 1964, bientôt suivi de celui du comité Belisle dont le mandat couvrait le champ des loisirs et de l'éducation physique.

La Commission Parent rendait public en novembre 1964 la deuxième partie de son rapport consacrée aux structures pédagogiques du système scolaire. Elle intégrait l'éducation permanente à ses préoccupations, et dans l'ensemble reprenait la plupart des recommandations du rapport Ryan.

Peu après, le Ministère de l'éducation formait, sous la présidence de monsieur Gérard Barbin, un comité de travail chargé de faire un inventaire des activités du ministère en éducation des adultes, de soumettre des propositions concernant le budget des différents services et de voir à l'organisation future du Service de l'éducation des adultes au ministère. Formé en fin d'année 1964, ce comité remettait son rapport en mars 1966 et cessait d'exister avec la naissance de la direction générale de l'Education permanente dont il avait recommandé la création.

B) La direction générale de l'Education permanente

1) Problèmes de structure

A sa naissance, la direction générale de l'Education permanente était formée par un regroupement de services déjà existants: le Service de formation professionnelle, responsable de l'administration de l'entente fédérale-provinciale sur l'enseignement technique, jusque là rattaché à l'enseignement spécialisé, le Bureau de l'éducation populaire s'occupant des cours du soir et des arts domestiques, le Service des cours par correspondance de l'enseignement technique, le Bureau des loisirs et des sports, la Division de

la rationalisation du travail régissant des programmes de cours destinés aux cadres de l'entreprise.

Unifier ces unités de travail jusqu'alors dispersées, en les renforçant par un personnel plus nombreux, et en les appuyant par d'autres services auxiliaires nécessaires à leur action, constituait une première tâche à laquelle la Direction générale a dû se consacrer en priorité. A l'été 1966, la Direction générale avait réussi à recruter un personnel professionnel plus nombreux et deux services nouveaux avaient commencé à se dessiner, celui de l'administration financière et celui de la recherche.

2) Problèmes généraux

Parallèlement à ces problèmes de structuration, la direction générale recevait en partage un champ de travail aux frontières encore mal définies mais dont les assises, chose certaine, reposaient autant sur des organismes en dehors de l'éducation que sur des organismes d'éducation. En plus d'avoir à entrer en relations avec les organismes d'éducation publics ou privés de divers niveaux, la direction devait établir des relations avec un grand nombre d'organismes gouvernementaux impliqués d'une façon ou d'une autre dans ce secteur, comme les ministères provinciaux du travail, de l'agriculture, du bien-être social, de l'industrie et du commerce et le Ministère fédéral de la main d'oeuvre et aussi avec divers corps intermédiaires comme les industries, les syndicats, les associations culturelles et sociales qui ont des préoccupations touchant le champ de l'éducation des adultes.

Dans une troisième perspective, la direction générale recevait plus immédiatement la responsabilité d'organiser l'enseignement aux adultes de niveau élémentaire et secondaire, et dans cette voie, d'étendre la régionalisation scolaire commencée pour l'enseignement régulier jusqu'au secteur des adultes. Cette tâche était à peine commencée dans le Québec, et devait être activée suivant les recommandations de la Commission Parent et du Comité Barbin. Elle devenait d'autant plus pressante que des sommes importantes étaient à la disposition des provinces pour l'enseignement professionnel aux adultes en vertu des ententes fédérales-provinciales sur la formation technique.

Enfin, quatrièmement, la direction générale était soucieuse d'améliorer les conditions d'enseignement aux adultes. Encore embryonnaires et mal dégagées les unes des autres, diverses préoccupations prenaient la vedette, notamment sur la nécessité de la sensibilisation de la province aux problèmes réels posés par toute entreprise d'éducation pour les adultes, sur la nécessité, vu la pénurie de personnel qualifié, de rationaliser les actions à entreprendre et de coordonner les efforts isolés de chaque groupement, d'attaquer le problème des méthodes d'enseignement aux adultes pour arriver à quelque chose de plus satisfaisant en ce domaine, tant du côté de la formation des professeurs pour adultes, des manuels en usage que des conditions d'apprentissage propres aux adultes. Enfin, devant l'énorme tâche de rattrapage nécessaire et le développement de la technologie des communications, on se demandait si l'utilisation des moyens de communication de masse ne pourrait pas s'avérer rentable pour accélérer les actions pédagogiques à entreprendre.

A ces considérations s'ajoutait celle d'identifier les besoins et les clientèles prioritaires au moment où l'idée d'éducation des adultes commençait à se répandre et pouvait apparaître comme une panacée universelle.

3ième section: Nouvelles politiques gouvernementales et expériences de transformations sociales

A la même époque où se créait le Ministère de l'éducation et où se concrétisait une structure administrative de l'éducation des adultes dans ce cadre, plusieurs transformations importantes avaient lieu dans d'autres secteurs du gouvernement.

A) Au fédéral

En 1960, le gouvernement fédéral instituait sous le nom de "Loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle" une série de programmes d'assistance financière à l'enseignement de caractère professionnel qui devaient favoriser la croissance économique du Canada. Un comité fédéral-provincial sur l'enseignement technique discutait des modalités d'application et le 15 septembre 1961 une entente était signée entre le ministère du Travail fédéral et le ministère de la Jeunesse, sous le nom d'"Accord fédéral-provincial sur la formation technique et professionnelle". C'est à la suite de cet accord que fut formée au ministère de la jeunesse provincial la Division des cours de formation professionnelle, dont nous avons parlé plus haut, responsable de l'application des programmes 3, 4 et 5 de l'entente. En août 1964, des amendements étaient apportés à l'accord et signés respectivement par le ministre du Tra-

vail fédéral et le ministre de l'Education du Québec.

Sur les entrefaites, le gouvernement fédéral créait à l'été 1963 le Conseil économique du Canada, corps indépendant chargé d'étudier les développements à long et à moyen terme de l'économie canadienne nécessaires pour atteindre ses objectifs sociaux-économiques. Dans son premier rapport en décembre 1964, le Conseil concluait à la nécessité d'inclure des politiques de main d'oeuvre comme élément essentiel de toute politique économique et sociale. Il recommandait des mesures précises pour développer et mieux utiliser les ressources humaines du Canada. Dans son deuxième rapport, (en décembre 1965) le Conseil recommandait la création d'un ministère de la Main-d'oeuvre distinct du ministère du Travail.

Cet ensemble de recommandations amenait progressivement le ministère du Travail à repenser complètement son action et à l'élargir aux problèmes de l'ensemble de la main-d'oeuvre. Le premier janvier 1966, le gouvernement fédéral créait le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration et lui donnait juridiction sur les Services nationaux de placement qui, quelque temps plus tard prenaient le nom de Centres de main-d'oeuvre du Canada et commençaient à orienter leurs activités dans un sens beaucoup plus large que celui du placement des personnes en quête de travail.

Le 31 mars 1966 était prolongé pour un an l'Accord sur la formation technique et professionnelle.

B) Au provincial

1) Le Conseil d'orientation économique

Du côté provincial, le gouvernement créait en février 1961 le Conseil d'orientation économique chargé d'élaborer le plan d'aménagement économique de la province en prévoyant l'utilisation la plus complète possible de ses ressources matérielles et humaines en même temps que de conseiller le gouvernement sur toute question économique. Sollicité par diverses questions, le Conseil s'est préoccupé plus spécialement de planification à partir de la fin de 1962. Devant les nombreuses difficultés qui jalonnaient la route de la fabrication d'un plan, le Conseil se concentrait d'abord sur les instruments nécessaires pour parvenir à une planification un tant soit peu rigoureuse. Vers le milieu de 1965, le Conseil mettait au premier rang de ses préoccupations l'étude d'une politique de développement régional susceptible de rétablir un certain équilibre entre les diverses régions de la province.

Dans les nombreuses activités du Conseil, retenons un comité d'étude sur le chômage saisonnier formé en 1963, dont le rapport n'avait cependant pas encore été publié en septembre 1966, un comité sur les capitales régionales où, de concert avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, on a étudié les différentes limites territoriales de la province pour aboutir à la désignation par arrêté en conseil de dix régions administratives pour l'ensemble de la province, le 19 janvier 1966; un comité sur l'animation sociale formé en mai 1966 chargé d'étudier le champ de l'action pour le chan-

gement social et d'élaborer une politique pour le gouvernement, un comité interministériel pour la coordination de la recherche dans le domaine de l'emploi et de la main d'oeuvre qui a recensé les principales recherches en cours au gouvernement sur ce problème.

2) Les Conseils économiques régionaux

Le Conseil a aussi formé en novembre 1964 un "Comité des conseils économiques régionaux" supporté par des groupes de travail chargé de formuler à l'intention du gouvernement une politique à l'égard des conseils économiques régionaux, ceux-ci étant considérés par le Conseil comme des partenaires dans l'élaboration d'un plan de développement économique. Après étude de la situation, le Conseil décidait, dans la mesure de ses moyens, de contribuer à la création et à la consolidation de ces organismes. En plus de leur accorder une reconnaissance officielle, le Conseil a constitué au début de l'année 1966 une section d'action régionale chargée d'établir des relations étroites avec ces organismes, de les assister au niveau des méthodes de travail et de l'animation de groupes. En 1966, quatorze conseils économiques régionaux étaient en activité, couvrant soit une région administrative complète, soit un secteur de région.

3) Le ministère de la Famille et du Bien-Etre social

Dans le cadre de la Direction générale des services d'assistance sociale à domicile, créée en décembre 1964, le ministère de la Famille mettait sur pied plusieurs projets-pilotes desti-

nés à pallier les problèmes posés par l'assistance chômage. Il s'agissait d'éprouver des techniques efficaces de remise au travail des personnes aptes au travail ou incapables de travailler pour quelques mois.

Deux de ces projets, celui de Ste-Anne de la Pocatière et de Chicoutimi, ont eu comme objet l'orientation et le reclassement des assistés sociaux aptes au travail.

Commencée en avril 1965 à Ste-Anne de la Pocatière et à l'automne de la même année à Chicoutimi, l'expérience a permis d'étudier quelque 300 cas d'assistés sociaux dont une bonne partie a été placée ou dirigée vers des cours de préemploi et de formation professionnelle. Ces expériences ont donné lieu à une collaboration entre les bureaux de placement et les ministères de l'Education, du Bien-être social et du Travail.

D'autres expériences pilotes auprès de clientèles plus spécialisées (groupe d'invalides et d'handicapés en Gaspésie, pêcheurs des Iles de la Madeleine, besoins en aides familiales) ont aussi été tentées, orientées celles-là moins directement vers le reclassement des assistés que vers la prévention du sous-emploi et la lutte contre un climat de détérioration sociale.

Des rapports d'étape de ces deux projets-pilotes ont été faits dans le courant de l'année 1966.

4) Le ministère du Travail

Du côté du ministère du Travail, l'année 1965 a vu naître un service nouveau destiné à venir en aide aux groupes de travailleurs victimes de licenciements collectifs ou de changements industriels majeurs. Le Service de reclassement de la main-d'oeuvre dont le directeur est entré en fonction au mois de décembre 1965, s'est occupé de cas de fermetures de mines, comme à Thetford Mines, Malartic, East Sullivan ou de moulins comme à la Mount Royal Rice Mills à la Domtar Pulp and Paper de Portneuf. Dans des cas de ce genre, le Service voit à la formation d'un comité "ad hoc" de reclassement composé de représentants de l'entreprise concernée, de travailleurs ainsi que des fonctionnaires des ministères en cause. Ceux-ci après étude sur place indiquent les actions à entreprendre, soit dans le domaine de la formation professionnelle, soit au niveau du placement ou de la mobilité. D'avril 1966 à mars 1967, le Service s'était occupé de 12 cas de reclassement collectifs impliquant quelque 3000 travailleurs.

Ces comités de reclassement où un grand nombre de personnes liées à la situation de la main-d'oeuvre ont été impliquées, ont favorisé des prises de conscience et un processus de réflexion au ministère du Travail qui était en septembre 1966 suffisamment avancé pour qu'une restructuration de plusieurs départements du Ministère soit envisagée en même temps qu'un élargissement des politiques de main-d'oeuvre. La direction générale de la main-d'oeuvre était créée en décembre 1966.

5) L'expérience du B.A.E.Q.

Enfin, comme dernier élément indispensable pour faire le tour du contexte dans lequel l'Opération DEPART a pris naissance, il faut rappeler l'expérience du B.A.E.Q. Rendu possible par la loi ARDA en 1961, le Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec, prenait corps à la fin de mai 1963, avec le mandat de procéder à une enquête-participation en vue d'élaborer un "plan directeur d'aménagement pour l'Est du Québec". Constitué à Mont-Joli comme organisme de recherche en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, le B.A.E.Q. a été en opération jusqu'en mars 1966. Au printemps de 1965, il proposait à la population une "esquisse du plan" et en juin 1966, il remettait son rapport final qui fut diffusé à partir de septembre.

Il y aurait évidemment beaucoup à dire sur les activités du B.A.E.Q. Nous retiendrons ici trois aspects qui nous semblent avoir eu plus d'importance sur la genèse de l'Opération DEPART.

1) - Le B.A.E.Q. a présenté un effort de planification absolument inédit dans la province autant par l'envergure du mandat que par le nombre et la qualité des équipes de recherche qui furent recrutées à cette fin. Cet effort de planification se doublait d'une volonté de faire participer toute la population du territoire à cet effort de réflexion et d'organisation de l'avenir.

2) - Pour arriver à ce but de rapprochement entre les planificateurs et les populations concernées, le B.A.E.Q. a mis sur pied à l'échelle du territoire des comités locaux et une équipe de personnes connues sous le nom d'animateurs sociaux chargés d'assister ces groupes.

L'animation sociale, discipline ou art encore embryonnaire, a soudain reçu dans le Québec une impulsion extraordinaire. Dans ce travail d'animation, on peut distinguer deux phases principales. 1- De l'automne 1963 à l'hiver 1964-65 où l'animation sociale a consisté principalement à jeter les bases d'un dialogue par des discussions de groupe alimentées par des inventaires des ressources locales faites par les intéressés eux-mêmes. 2- A la seconde phase (hiver 1964-1965 au printemps 1966) consacrée à la mise sur pied d'une structure permanente de consultation, le principal outil de travail fut l'esquisse du plan qui servait de base de discussions.

3) - A l'intérieur de l'animation sociale, il faut situer les campagnes entreprises pour rescolariser la population du territoire, qui ont exercé une influence considérable sur la réflexion et sur l'organisation de l'éducation des adultes. A la faveur de cette expérience, un certain nombre de problèmes particuliers aux adultes, comme la motivation, l'apprentissage scolaire, la méthodologie de l'enseignement, la formation des professeurs, les contrôles pédagogiques a commencé à envahir le champ de conscience des pédagogues et des administrateurs oeuvrant dans ce domaine. Cette réussite dont nous parlerons plus loin au chapitre des effectifs, a produit aussi un effet d'entraînement considérable sur les autres régions de la province.

CONCLUSION

Ce rappel de quelques événements majeurs survenus au sein des administrations gouvernementales ou en parallèle avec elles [1] était nécessaire pour situer l'ensemble des réflexions et des circonstances concrètes qui ont déterminé l'Opération DEPART et lui ont donné sa physionomie propre.

Cet ensemble de faits nous semble être caractérisé en premier lieu, au niveau des processus administratifs mis en branle, par les quelques constantes suivantes:

1) Une réflexion systématique sur des problèmes nouveaux: c'est le travail de commissions d'enquête et de comités d'étude qui sont créés par les gouvernements ou les ministères pour enquêter sur des sujets précis et formuler des politiques nouvelles. C'est le cas notamment pour l'éducation en général, l'enseignement technique, l'enseignement agricole, l'éducation des adultes, le domaine des loisirs et l'éducation physique, le développement économique, le chômage saisonnier, l'assistance sociale etc...

2) La création de structures administratives nouvelles ou le réaménagement des structures anciennes. Ces administrations sont chargées de prendre en charge les politiques nouvelles, de faire les implantations nécessaires et d'appliquer les recommandations des comités d'étude.

(1) Un tableau chronologique regroupant les événements dont nous venons de parler permet de mieux visualiser l'ensemble de ce contexte.

LES AUTRES ORGANISMES

	Gouvernement provincial			
	Ministère du travail	Famille Bien-Etre	Conseil d'orientation et autres	
				1960
			Loi du C.O.E. (février)	1961
		Création du Comité Boucher (décembre)		
				1962
	Création d'un service de recherche (novembre)	**rapport Boucher (juin)**	création du comité sur le chômage saisonnier	1963
		Création de la D. G. des services d'assistance à domicile (décembre)	Comité des Conseils économiques régionaux	1964
	Création du Service de reclassement (décembre)	début de l'expérience de Ste-Anne (avril) début de l'expérience de Chicoutimi (septembre)	Groupe de travail sur la politique de développement régional	1965
	Création de la D.G. main d'oeuvre (décembre)	rapport préliminaire de Ste-Anne (février) rapport Chicoutimi (juillet)	10 régions adm. officielles (janv.) Section d'action régionale pour aider les CER Comité sur l'animation sociale (mai) 14 C.E.R. existants	1966
				1967
				1968

	Commissions d'enquêtes			Structures ministérielles		Opération 55	Com
	Parent	Tremblay	Agriculture				
1960				Min. de la jeunesse, responsable du D.J.P. (juil.)			
				Création du Bureau de planific. (août)			
1961	formation de la commission (mars - avril)			Grande charte de l'éducation (60-61)		10 régionales existent	
1962		formation du comité (janvier)					Formation du Comité Bélis (février)
1963	1ère partie du rapport (avril)	rapport final (février)	formation du comité (juillet)	Projet de loi pour créer un Ministère de l'éducation (juin)			
1964	2ième partie du rapport (nov.)		début du travail	Création du Ministère de l'éducation (13 mai): 6 directions générales		Livre blanc (juin) lancement (sept) 44 rég. sanctionnées (nov.) 21 CORPS existants	Rapport Bélis (mai)
1965			rapport préliminaire (mars)			55e rég. sanct. (jan.)-7 rég. protestantes sanct. (av.) majorité des rapports CORPS (juin) CORPS derniers sanctionnés (déc.)	
1966	3ième partie du rapport (mars)		rapport final	Bureaux régionaux concours de recrutement (jan.) Choix de coordonnateurs provisoires (juil.) début des activités (octobre)	Création de la D.G. ens. coll. D.G. élem. & sec. D.G. form. des maîtres (nov. - déc.) mission "des instituts"	fin de l'analyse des rapports (novembre)	
1967			mission de l'enseignement agricole (fév.)		Bill 21 (juin) ouverture des premiers CEGEP (septembre)		
1968							

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES PRINCIPAUX EVENEMENTS GOUVERNEMENTAUX

DEFINISSANT LE CONTEXT DE L'OPERATION DEPART

L'EDUCATION DES ADULTES AU GOUVERNEMENT

tés	Structures	Opération DEPART	B.A.E.Q.	Gouvernement fédéral	
				Ministère du travail	Conseil économique du Canada
				...ord d'ass. à la form. tech. & prof. ...aité féd.-prof.	
	Création de la Division de la formation professionnelle		Loi de l'ARDA	entente pour 5 ans sur la formation tech. et professionnelle (septembre)	
Formation du Comité Ryan (février)	Création du Service d'éducation populaire et arts domestiques				
mai: travail terminé	Division de la formation professionnelle rattachée à l'enseignement spécialisé		Début (mai) Début de la 1ère phase d'animation (juillet)	travaux d'hiver	Création du C.E.C. (été
Rapport Ryan (février) Formation du Comité Barbin (septembre)				amendements à l'entente (août)	C.E.C. en o...ration 1er rapport C.E.C.
	Création du Bureau des loisirs et des sports (novembre)		2ième phase d'animation, esquisse du plan (printemps) Comité du C.O.E. pour l'étude du B.A.E.Q. (septembre	programme de mobilité (décembre)	2ième rapp... du C.E.C.
Rapport Barbin (mars)	Création de la D.G.E.P. (31 mars) Création du Comité de Planification (novembre)	Préparation de l'Opération DEPART (début août) Comité de régionalisation	Publication du plan (juin) diffusion (sept.)	Création du Min. de la main d'oeuvre et de l'immigration (janv.) CNP deviennent CMC prolongation de l'entente pour un an (mars)	
	Bureau des sports et loisirs au Ministère du tourisme (mai-juin)	Lancement officiel (janvier) Tournée provinciale (mai-juin) Premiers rapports (décembre)		Loi sur la F.P.A. (Bill C278) (avril) Règlements (mai-août) Ententes féd.-prov. (oct.)	
		Fin du gros des remises (février) Début de l'analyse (mai)			

LES AUTRES ORGANISMES

	Gouvernement provincial			
	Ministère du travail	Famille Bien-Etre	Conseil d'orientation et autres	
				1960
			Loi du C.O.E. (février)	1961
		Création du Comité Boucher (décembre)		
				1962
	Création d'un service de recherche (novembre)	**rapport Boucher (juin)**	création du comité sur le chômage saisonnier	1963
		Création de la D.G. des services d'assistance à domicile (décembre)	Comité des Conseils économiques régionaux	1964
	Création du Service de reclassement (décembre)	début de l'expérience de Ste-Anne (avril) début de l'expérience de Chicoutimi (septembre)	Groupe de travail sur la politique de développement régional	1965
	Création de la D.G. main d'oeuvre (décembre)	rapport préliminaire de Ste-Anne (février) rapport Chicoutimi (juillet)	10 régions adm. officielles (janv.) section d'action régionale pour aider les CER Comité sur l'animation sociale (mai) 14 C.E.R. existants	1966
				1967
				1968

Cette constatation se vérifie principalement dans le champ de l'éducation, avec la création du ministère de l'Education, en éducation des adultes, avec la création de la direction générale de l'Education permanente, dans le monde du travail provincial avec la création de la direction générale de la main-d'oeuvre, au fédéral avec la création du ministère de la main-d'oeuvre et de l'immigration, au Bien-Etre social, avec la création de la direction générale des Services d'assistance à domicile.

3) La création d'organismes de recherche permanents, chargés d'une part de prolonger la réflexion des comités d'étude dans une optique prospective, nécessitée par les changements continuels qui affectent les problématiques présentes, et d'autre part d'assister les structures administratives d'éxécution dans l'application des politiques nouvelles.
Ces faits se vérifient tant dans l'éducation, dans le domaine du travail et de la main d'oeuvre, que dans le secteur de la planification économique.

4) Promulgation de lois et/ou de règlements nouveaux qui concrétisent les politiques nouvelles. Cela se vérifie dans le domaine de l'éducation et de la main-d'oeuvre.

5) Mise sur pied de missions d'implantation ou de comités de travail et d'assistance technique destinés à assurer l'application des politiques nouvelles, en liaison avec les intéressés. Sont touchés notamment par cette catégorie le ministère de l'Education, le ministère du Travail provincial et le Conseil d'orientation économique.

6) Lancement d'opérations de recherche d'envergure impliquant une collaboration entre les enquêteurs et la population et visant, à l'intérieur d'objectifs généraux d'implantation déjà définis, des objectifs à plus court terme dont les modalités sont à définir par le dialogue entre enquêteurs et population.

C'est évidemment dans cette dernière perspective que se situe l'Opération DEPART, comme d'ailleurs l'Opération 5% et, avec quelques nuances, le B.A.E.Q.

Si nous considérons maintenant non plus le processus structurel et les mécanismes de fonctionnement qui se dégagent de cet ensemble de faits, mais plutôt les contenus qu'ils mettent en lumière et les problèmes principaux qu'ils organisent, ces faits nous semblent pouvoir être caractérisés par les éléments suivants:

1) Sous le coup de la situation qui prévaut, un grand nombre d'actions gouvernementales sont repensées ou en voie de l'être à l'intérieur de problématiques plus vastes qui mettent en lumière, à des degrés divers, la nécessité de coordonner et d'intégrer en des ensembles fonctionnels des secteurs jusque là assez isolés.

2) Les processus impliqués dans le paragraphe 1 peuvent grossièrement se situer aux niveaux suivants:

a) prise de conscience d'un malaise ou d'une inadaptation des organismes actuels face à la situation

b) prise de conscience de la nécessité d'intégrer et de rendre plus cohérentes des actions gouvernementales

c) mise en branle d'un processus d'intégration et de coordination.

3) - Ces activités jouent:

1) soit à l'intérieur de domaines existants qui éprouvent le besoin d'intégrer leurs différents services, leurs différents niveaux, **etc...**

2) soit entre un ou plusieurs domaines différents qui se rendent compte de leur inefficacité relative si leurs actions ne sont pas coordonnées ou intégrées fonctionnellement entre elles.

4) - Ces processus de prise de conscience et/ou d'intégration ont joué

A) à l'intérieur de secteurs déjà existants, notamment:

a) au ministère de l'Education où l'on a visé à intégrer en un système unifié les diverses institutions publiques d'enseignement, de même que la séquence des niveaux d'enseignement réguliers,

b) au niveau de l'éducation des adultes où l'on a visé à intégrer sous une même administration les divers organismes gouvernementaux oeuvrant sur des clientèles dispersées,

c) au niveau du ministère du Travail ou de la Main-d'oeuvre où l'on a entrepris d'intégrer les politiques de placement et de reclassement avec des politiques de main-d'oeuvre.

d) au niveau du Bien-Etre social où une intégration des politiques couvrant toute l'assistance sociale est à l'étude.

B) entre plusieurs secteurs, notamment:

a) entre le monde de l'enseignement et le monde du travail au niveau de la formation professionnelle où s'est effectuée une prise de conscience de plus en plus forte des relations entre les deux secteurs, soit en ce qui a trait au passage de la situation d'enseignement à la situation de travail pour les jeunes, soit au passage de la situation de travail (ou de chômage) à la situation d'enseignement au niveau de l'adulte qui a quitté l'enseignement régulier depuis quelque temps.

b) entre le monde de l'enseignement régulier et celui de l'éducation des adultes où le concept d'éducation permanente a de plus en plus mis en lumière la nécessité d'une coordination.

c) entre le monde du travail et celui du développement économique où l'on a pris conscience des relations entre les deux domaines et où l'on a tendu à intégrer désormais une politique de main-d'oeuvre à toute politique de déve-

loppement économique. Ceci a d'abord joué au niveau des chômeurs et des travailleurs en nécessité de reclassement, pour arriver peu à peu au niveau des emplois de tous les travailleurs.

d) entre le monde de l'enseignement et le développement économique où l'on a senti la nécessité de favoriser une politique de développement optimum de l'éducation dans le but d'accroître le développement économique, et aussi dans un mouvement inverse, d'intégrer des processus éducatifs de nature informelle comme l'animation et la discussion de groupe, par exemple, dans la détermination des politiques de développement économique d'une région.

e) entre le monde de l'enseignement et celui du Bien-Etre où l'on s'est préoccupé d'utiliser davantage les ressources de l'éducation pour trouver une solution aux problèmes des assistés sociaux aptes au travail.

C) entre plusieurs secteurs

entre l'éducation, le monde du travail et le développement économique. Ces trois secteurs se sont sentis de

plus en plus solidaires, obligés par ce fait à concerter leur action. Cette orientation a même [illegible] avec le B.A.E.Q. par une action concertée de [illegible] secteurs.

Un des points d'appui concrets de [illegible] convergence a été [illegible] contredit le problème [illegible] en plus nombreux incapables de [illegible] société contemporaine et qui retombent [illegible] d'une autre à la charge de la communauté [illegible]. L'ampleur des problèmes sociaux ainsi [illegible], en même temps que leurs implications financières ont été un des moteurs principaux de ces convergences administratives.

L'Opération DÉPART se situe [illegible] au carrefour de plusieurs de ces convergences, notamment, en premier lieu, [illegible] qui mettent en relation l'éducation des adultes [illegible] le monde de l'enseignement et le monde du travail et, [illegible] second, [illegible] en relation le monde [illegible] et celui du bien-être d'une part et le monde de l'enseignement et celui du développement économique d'autre part.

Graphiquement, on pourrait représenter ces quelques indications de la façon suivante:

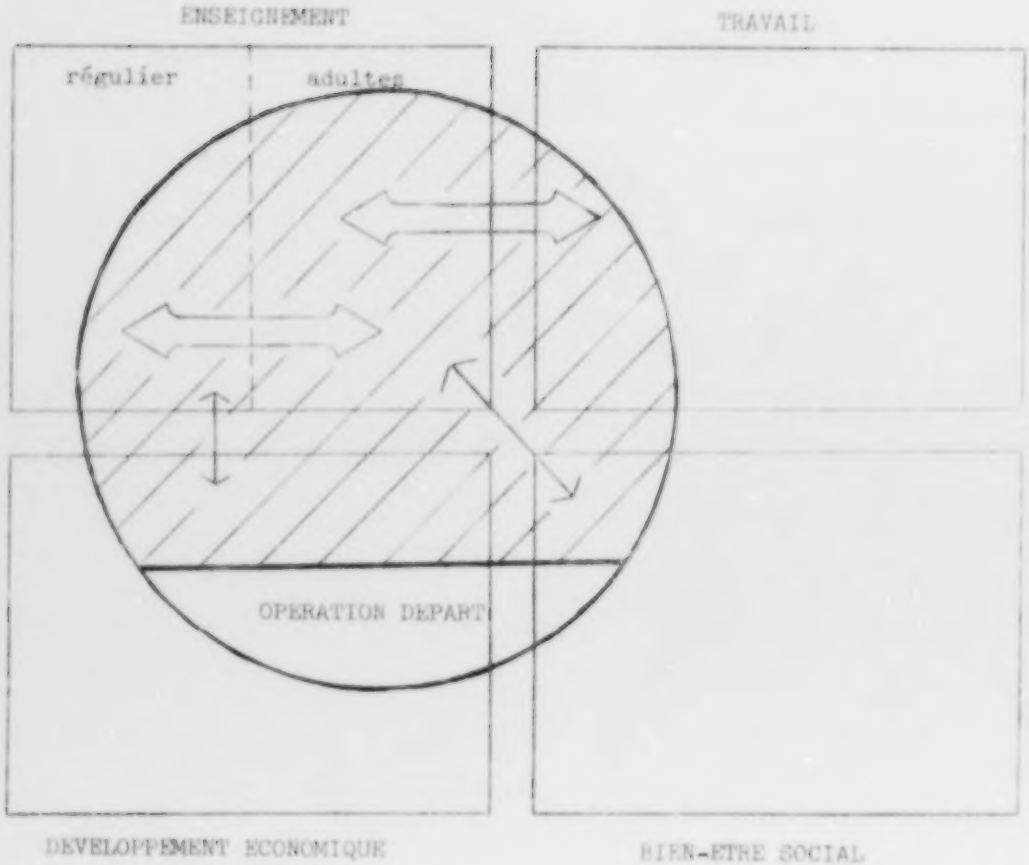

CHAPITRE I

Méthodologie de la [illegible]

C'est dans le contexte que nous venons de rappeler que l'Opération Départ a pris naissance, et c'est aussi dans ce contexte qu'elle s'est déroulée. Nous tenterons, dans les pages subséquentes, de suivre le déroulement de l'opération, à partir de sa conception d'abord, (ce sera notre première section), dans ses structures d'opération (deuxième section), dans son déroulement (troisième section), pour enfin examiner les résultats au plan de la participation et au plan de l'analyse des rapports régionaux.

Ce premier chapitre est consacré, comme on peut s'en rendre compte, au processus mis en branle par une opération de ce genre, indépendamment des résultats de recherche obtenus par ailleurs. Il nous a semblé que le processus d'une recherche-action présentait en lui-même de l'intérêt, d'autant plus que ce genre d'enquête est d'abord vraisemblablement appelé à se continuer et qu'ensuite, un examen de ce qui s'est réellement passé peut aider ceux qui auraient à concevoir d'autres opération similaires.

1ère section: LA CONCEPTION

La Genèse

L'idée de faire une enquête sur les besoins et les ressources en éducation des adultes au Québec était, depuis un certain temps déjà, diffusée dans les milieux de l'éducation des adultes. La Commission Parent, dans son deuxième tome, avait recommandé au ministère de l'Education "d'entreprendre un inventaire complet des organismes existants dans la province pour l'enseignement aux adultes". De son côté, le Comité Barbin avait, pour ses travaux, fait une petite enquête sur la situation de l'éducation des adultes dans les régionales scolaires à l'été 1965, enquête qui avait révélé de grandes disparités dans l'organisation et dans le degré de prise de conscience des problèmes des adultes à travers le Québec. Plusieurs régionales, dans leur réponse à l'enquête, avaient souligné le besoin de recevoir de l'information et de la documentation sur l'éducation des adultes (Gaspésie, Lignery, Baie des Chaleurs) et la nécessité de sensibiliser leurs milieux respectifs à l'éducation des adultes. Plusieurs, suivant en cela les recommandations contenues dans le rapport des CCDEPO, souhaitaient la formation d'un comité régional représentatif pour conseiller la régionale en cette matière (Yamaska) et l'aider à planifier son action dans la détermination des besoins (Henri-Bourassa, Des Laurentides, La Mauricie, Tardivel, Estrie, Des Iles, Grand Portage).

Plusieurs de ces comités, notamment sur la formation profes-

sionnelle, avaient d'ailleurs déjà vu le jour pour conseiller les responsables de l'éducation des adultes dans l'ouverture des cours et la détermination des besoins.

Par ailleurs, la direction générale de l'Education permanente, dès sa naissance en 1966, recevait la tâche de mettre en application les recommandations de la Commission Parent, reprises par le Comité Barbin, à l'effet de confier aux commissions scolaires régionales la responsabilité de l'éducation des adultes aux niveaux élémentaire et secondaire.

Cette tâche de poursuivre l'Opération 55 sur le plan de l'éducation des adultes soulevait divers problèmes, non seulement d'ordre administratif et financier, mais aussi de l'ordre de la connaissance des clientèles adultes et de leurs besoins. La régionalisation de l'éducation des adultes impliquait aussi un inventaire précis et tenu à jour des ressources existantes et un examen des moyens à prendre pour mettre en relation ces ressources et ces besoins. C'est de cet ensemble de faits et de réflexions qu'est sortie l'idée d'une enquête à l'échelle du Québec, destinée à assurer le succès de la régionalisation envisagée.

Devant la tâche à entreprendre, la Direction générale formait, dans les dernières semaines d'août 1966, un comité chargé d'élaborer des politiques d'ensemble pour cette régionalisation. Présidé par M. Fernand Jolicoeur, ce comité était composé de fonctionnaires du Ministère (Education permanente, Planification et Information) et de représentants des commissions scolaires régionales catholiques et

protestantes. Ses travaux qui durèrent jusqu'en novembre de la même année (7 réunions) portèrent sur trois sujets liés à la régionalisation de l'éducation des adultes: 1) sur les critères de choix des directeurs régionaux de l'Education permanente; 2) sur le financement des cours aux adultes; 3) sur les conditions et les modalités d'une enquête par région en éducation des adultes.

A - Les conditions d'une enquête régionale

Les données disponibles pour éclairer la situation, tant au niveau du Ministère que des régions, étaient à l'époque à peu près inexistantes ou du moins très fragmentaires. Dans ces conditions, une enquête de quelque envergure, capable de renseigner les uns comme les autres, devenait une condition indispensable à une implantation sérieuse de l'éducation des adultes au niveau régional. Cette idée remporta spontanément l'adhésion des membres du comité. Quant aux modalités d'exécution, on écarta l'idée d'une enquête réalisée directement par des spécialistes de la Direction et dont les résultats auraient été ensuite communiqués aux régionales. On crut alors beaucoup plus féconde la perspective de demander aux régionales elle-mêmes de mener l'enquête. La direction générale de l'Education permanente se mettait au service des régionales pour définir le cadre de l'enquête et préparer les instruments de travail nécessaires. Cette optique paraissait en même temps plus respectueuse du désir des régionales, plus réaliste et davantage dans la ligne de la politique du Ministère. Les régionales auraient la chance, à la faveur de l'enquête, de poursuivre les consultations déjà entreprises et d'acquérir une connaissance précieuse pour l'avenir.

En conformité avec ces vues, dès sa première réunion, le comité de régionalisation constituait un sous-comité composé de trois sociologues, chargé de dresser un plan d'enquête et de préparer les statistiques, grilles et instruments nécessaires: le tout destiné à être discuté en assemblée plénière à mesure que le plan se dessinerait.

B - La préparation

La première tâche de ceux qui avaient à préparer le guide était de prendre une vue assez nette de l'état général des problèmes, d'examiner les instruments de recherche dont on pouvait disposer, de délimiter ensuite le champ de l'enquête et ses modalités d'organisation.

A cette fin, les sociologues ont pris les premières semaines pour examiner la situation, rencontrer sur place ceux qui oeuvraient dans les régionales les plus avancées à l'époque en éducation des adultes (Lanaudière, Bois-Francs, Chambly, Grand-Portage), rencontrer le service de la Statistique du Québec, le département de la statistique et le service de la Carte scolaire du Ministère et certains responsables de l'opération 55: en somme, mener les consultations nécessaires, recueillir et parcourir la documentation disponible. Dans cette documentation, il faut mentionner en particulier les expériences faites en France dans le cadre du cinquième Plan et les enquêtes faites par l'I.C.E.A. sur certains aspects de l'éducation des adultes, au Québec.

C - La nature de l'enquête

De nombreuses discussions faisaient émerger peu à peu les formes

que pouvaient prendre l'enquête et ses modalités d'opération, qui paraissaient très liées à l'état d'organisation de l'éducation des adultes au Québec et, dans une perspective plus large, de tout le milieu canadien-français. Elles finirent par imposer une perspective d'ensemble à l'enquête que l'on retrouve dans le nom même qui lui a été donné et qui a servi à la désigner par la suite: l'Opération Départ.

Explication du nom

Le nom donné à l'enquête a semblé recouvrir assez bien ce qu'elle devait et pourrait contenir. Il s'agissait d'abord

1) d'une OPERATION

Ce mot, dont il faudrait sans doute retracer l'origine dans certaines entreprises des forces armées en temps de guerre, a désigné un ensemble de mesures et d'actions militaires coordonnées entre elles de façon organique et destinées à atteindre dans un temps délimité, un objectif concret. Transposé dans des domaines plus pacifiques, ce terme a été privilégié au Québec depuis quelques années pour désigner une entreprise d'implantation d'une certaine envergure, mettant à contribution plusieurs organismes différents et comportant en proportions variables des démarches d'action et des démarches de réflexions étroitement reliées entre elles.

Cette perspective est un peu la même que celle que l'on désigne sous le nom d'action-recherche ou de recherche-action (Kurt Lewin), où un va-et-vient complexe entre une perspective d'action et de recherche est constamment sous-jacent; ou encore, ce qu'en France on a

désigné par le terme "d'intervention", comme au Centre universitaire de coopération économique et sociale de Nancy (CUCES).

On pourrait aussi rapprocher de cette perspective celle de l'enquête-participation, comme on la faisait en France, notamment au Centre "Economie et Humanisme" ou au Québec dans le cadre du R.A.E.Q. A notre sens, l'enquête-participation a le mérite de proposer un modèle de recherche plus nuancé que le modèle universitaire traditionnel, et d'insister sur les relations entre enquêteurs et enquêtés. En insistant sur le rôle actif des "enquêtés" eux-mêmes dans le déroulement de l'enquête, elle nous semble cependant rester plus proche du pôle "recherche" que du pôle "action".

Etroitement liée à une action d'implantation administrative comme celle de la régionalisation de l'éducation des adultes, l'enquête de Départ ne pourrait pas se concevoir ni se réaliser indépendamment de cette perspective. Elle impliquait des recherches d'informations qui ne pourraient pas être menées à terme indépendamment de l'action d'implantation, pas plus d'ailleurs que les actions d'implantation ne pourraient se déployer sans la fécondation des recherches et des informations qu'elles mettaient à jour continuellement.

2) d'une opération nommée: DEPART

La rareté des statistiques disponibles, l'absence de lien entre les structures administratives liées aux problèmes de l'adulte, l'état embryonnaire de beaucoup de structures de recherche dans les différents ministères, l'inégalité de développement de l'éducation des adultes dans les régionales, l'état indicatif des expériences de

planification gouvernementale, la rareté de personnel qualifié et disponible, les difficultés de langage et de communication entre les différents organismes et les différentes spécialités, etc., faisaient vite comprendre que l'opération envisagée ne pouvait qu'annoncer un début de planification dans le domaine de l'éducation des adultes. Il s'agissait d'assurer un bon départ à la régionalisation de l'éducation des adultes. Il s'agissait d'être réaliste et le nom de Départ a semblé tout désigné pour exprimer ces intentions, sans les exagérer, mais sans les minimiser non plus.

3) d'un départ appelé à SE CONTINUER

L'appellation même de "Départ" implique une suite et la mise en branle d'un processus durable. Sans doute la période dite "de départ" circonscrit une période de temps déterminée: on a pris le départ ou on ne l'a pas pris. En ce sens, des objectifs précis sont identifiables et l'on peut tenter de mesurer jusqu'à quel point ils ont été atteints ou non. Il reste cependant qu'on n'entreprend pas un départ pour s'arrêter aussitôt, mais bien pour continuer dans une direction déterminée. En ce sens, l'Opération Départ comportait des objectifs que l'on peut qualifier d'extrinsèques à elle-même, tant du côté de la recherche que de l'action administrative.

5 - Les objectifs

Une fois définie l'Opération Départ, on peut maintenant mieux distinguer toute une série d'objectifs étroitement liés les uns aux autres et que nous séparons en deux grandes catégories: objectifs régionaux et objectifs provinciaux, les premiers se subdivisant pour

plus de clarté en objectifs d'action et en objectifs de recherche.

1) Objectifs régionaux d'action

Dans l'état où se trouvaient les régionales scolaires et les autres institutions des groupements régionaux d'un territoire donné à l'époque, l'Opération Départ se donnait comme objectifs:

1 - Diffusion d'informations: de renseigner localement les personnes impliquées dans l'éducation des adultes en groupant des renseignements d'ordre statistique, pédagogique ou sociologique, comme informations de base qui seraient communiquées à tous.

2 - Prise de conscience: de favoriser, grâce à l'information donnée dans les rencontres de comités, chez les personnes impliquées dans l'éducation des adultes, une prise de conscience et une sensibilisation par rapport aux problèmes multiples posés par les divers aspects de l'éducation des adultes, au niveau de l'enseignement (méthodes, programmes, manuels), du placement et de l'emploi, de la situation et de la dimension de certaines clientèles.

3 - Coordination: de permettre aux différentes personnes impliquées dans l'éducation des adultes, mais jusqu'alors isolées chacune dans leur institution ou dans leur seul secteur, de se rencontrer, d'ajuster leurs vues et de coordonner leurs actions de façon à ce qu'on évite le dédoublement des initiatives ou la dispersion d'efforts non synchronisés.

4 - Cadre de travail: de fournir un cadre de travail et de

préoccupations permettant de connaître et d'utiliser des travaux déjà faits, comme d'ailleurs d'en imaginer et d'en inventer d'autres. L'occasion de l'Opération Départ pouvait être une chance pour l'invention et la diffusion d'idées nouvelles et prometteuses.

5 - Mise en branle d'un processus dynamique: d'amorcer un processus continu de réflexion sur les besoins en éducation des adultes, susceptible d'agir régionalement pour déterminer les actions pédagogiques à entreprendre à chaque année, et d'assister les responsables dans les mesures à prendre en ce domaine.

2) Objectifs régionaux de recherche

L'Opération Départ visait à ce que chaque région: 1) fasse l'inventaire des cours donnés aux adultes sur son territoire, 2) évalue les besoins éducatifs de la population adulte de son territoire, 3) examine les ressources disponibles et 4) en confrontant les besoins et les ressources, soit en mesure de proposer un plan d'action pour les prochaines années.

3) Objectifs communs à tout le territoire

Au niveau du Québec dans son ensemble, l'Opération Départ ajoutait aux objectifs régionaux déjà énumérés, les objectifs suivants:

1 - Constitution d'une documentation centrale:

constituer une banque de données, inexistantes encore, sur plusieurs aspects relatifs à l'éducation des adultes, données valables pour l'ensemble du territoire québécois en même temps que ventilées selon les régions et

comprenant:

a) des données démographiques: sur la population, sur la mobilité géographique, sur la distribution par âge;

b) des données socio-économiques: sur la main-d'oeuvre, les occupations, les emplois, le chômage, la distribution des revenus;

c) des données pédagogiques: sur les clientèles selon leur niveau de scolarité, sur les professeurs, sur les cours offerts, sur l'équipement disponible.

2 - Normalisation de la terminologie:

l'établissement d'une terminologie uniforme pour désigner les différents types de cours, la détermination de catégories d'âge uniformes pour compiler les statistiques, de même que certaines variables-clés pour apprécier la persévérance et la réussite scolaires. Cet objectif avait d'ailleurs fait l'objet d'une recommandation du rapport Ryan.

3 - Détermination d'un programme provincial des cours à offrir aux adultes pour la prochaine année, en conformité avec les exigences des ententes fédérales-provinciales sur la formation professionnelle et des politiques du ministère de l'Education du Québec.

4 - Ébauche d'éléments pour l'élaboration d'une politique québécoise d'éducation permanente:

née empiriquement et un peu au hasard des initiatives locales ou sectorielles, l'éducation permanente n'a pas

développée sous le coup d'une politique d'ensemble entièrement ajustée en toutes ses parties. Trop d'éléments mal connus interdisaient cette approche systématique, souhaitable en soi. L'Opération Départ a voulu combler une lacune en ce sens, en permettant d'amasser les matériaux nécessaires pour arriver à ce but, tant il est vrai "qu'une politique d'ensemble ne peut se passer de la connaissance concrète des besoins des différentes unités qui la composent, si elle veut être efficace".(1)

Cette approche par le terrain, menant à des recommandations précises, permettrait aussi de recenser les problèmes inhérents à la décision de régionaliser l'éducation des adultes, dans le domaine des structures à mettre en place, des services à fournir, des règlements à modifier, etc...

Cette approche par unités régionales comportait, en même temps que des avantages, certaines limites, comme celle évidente de problèmes qui n'ont ni leur source, ni leur solution au niveau proprement régional. Elle avait cependant aussi l'avantage de les mettre en lumière.

B - Les contraintes et les possibilités de l'Opération

Une fois mis en lumière le caractère général de l'Opération et les objectifs qui en découlent, il reste à parler d'un grand nombre d'aspects liés à la conjoncture et qui conditionnaient la mise en oeuvre de

---

(1) Guide de l'Opération Départ, page 5

l'Opération. Nous les appelons ici contraintes et possibilités d'Opération.

a) Le problème de la participation: un premier élément est lié à la définition pratique à donner à la participation dans l'enquête. Nous n'entendons pas ici discuter des diverses conceptions théoriques de la participation qui essayent de se faire jour aujourd'hui, mais plutôt d'expliquer brièvement le sens de l'option prise à l'époque.

Inviter toute la population à participer à l'enquête nous a paru d'emblée contre-indiqué, pour deux raisons principales: 1) nous n'avions ni le personnel, ni les moyens pour penser à organiser, ni espérer qu'on puisse organiser une participation d'une aussi grande envergure. D'un côté, mieux valait ne pas nous engager dans quelques chose que nous n'étions pas capables de contrôler. Nous risquions alors de faire de la mauvaise participation et d'accumuler plus de frustrations que de satisfaction. D'un autre côté, il n'était pas sûr que la notion de "besoin" soit suffisamment opératoire pour servir de mot-clé universel, appliquable a toute la population. Les distinctions à faire entre besoins "objectifs" et besoins "subjectifs" étaient difficilement maniables dans la perspective d'une consultation générale. 2) Certaines enquêtes faites auprès de toute la population avaient déjà été tentées dans certaines régionales, et l'on s'était vite trouvé complètement débordé par la demande. Nous avons donc préféré axer l'opération sur le renforcement et le développement des structures d'accueil à ces futures demandes. Voilà pourquoi ce sont les responsables régionaux des divers organismes qui ont été visés par la participation. C'est aussi d'eux, en tant que représentants d'institutions d'enseignement, d'employeurs, d'ou-

vriers, d'associations socio-culturelles, ou encore fonctionnaires d'organismes gouvernementaux, que l'on pouvait le plus attendre des connaissances sur les besoins objectifs de leurs clientèles respectives.

On peut ajouter à ces premières considérations, les difficultés inhérentes à la mise en oeuvre de mécanismes efficaces de participation. Non seulement on pourrait relever une inexpérience pratique générale en ce domaine, mais il était à prévoir que les difficultés d'organiser une participation efficace seraient variables suivant les régions. Etant donné les personnes en place, les habitudes déjà prises ou celles que l'on devait créer, il valait mieux laisser une certaine souplesse dans la définition de la participation, souplesse suffisante pour permettre à des régions plus avancées d'aller au bout de leurs possibilités, et à des régions moins avancées de se sentir quand même à l'aise dans le déroulement de l'enquête.

b) Les deux langages d'un dialogue

Les objectifs de coordination ne posaient pas seulement des problèmes de juridiction ou d'habitudes de travail en commun à acquérir pour des organismes habitués jusque-là à travailler de façon isolée; ils posaient aussi des problèmes beaucoup plus profonds qui relèvent du langage et des façons de poser les problèmes. L'établissement d'un langage commun n'est jamais une tâche simple. Dans cet ordre d'idée, beaucoup plus importante que les différences de contenu des divers vocabulaires, nous est apparue l'attitude fondamentale derrière ces langages. Illustrons par un exemple: s'il est vrai que les organismes d'enseignement sont habitués à parler des

adultes en termes d'enseignement et les bureaux de placement en termes de placement, les employeurs en termes de compétence, etc., il existe une différence bien plus profonde entre praticiens et spécialistes, dans la discussion et l'évaluation des moyens d'action à prendre. Le vocabulaire des spécialistes est celui des statistiques, des projections; il utilise des techniques spécialisées pour arriver à ses fins, il identifie des clientèles, les subdivise, les apprécie par diverses mesures de pondération. D'un autre côté, les praticiens travaillent dans l'immédiat, ont une connaissance concrète parfois très poussée des situations particulières, du contexte local et des possibilités immédiates. Ils organisent le présent à mesure qu'il se laisse organiser. Ces deux approches représentent en fait deux attitudes fondamentalement différentes vis-à-vis l'action: ce que nous avons appelé deux langages. Dans le premier cas, nous avons affaire à une pensée de type "rationnel", allant du général au particulier, et de la fin vers les moyens. Dans le second cas, il s'agit plutôt d'une pensée de type "empirique", allant d'un cas à un autre, d'un problème concret aux mesures immédiates de solution. Dans le premier cas, on est d'abord logique mais on connaît peu la situation réelle; dans le second cas, on connaît très bien la situation réelle, mais on n'est pas habitué à intégrer les solutions particulières à des politiques d'ensemble.

La planification "participante" nous a semblé, dans l'Opération Départ comme ailleurs, mettre en cause ces deux types de langage et les obliger au dialogue. Nous avons été très conscients des conflits possibles entre l'un et l'autre, mais encore plus convaincus des possibilités de complémentarité de l'un et de l'autre, et de l'interfécon-

dation en définitive de l'un par l'autre; le langage des planificateurs servant de cadre à l'effort de planification, et le langage des praticiens venant lui donner une consistance, une capacité, qui lui manque souvent, de toucher de près le réel. Une pareille perspective exigeait au départ une ouverture des uns et des autres et l'acceptation de compromis. Pas plus que le travail de l'Opération Départ ne pourra satisfaire parfaitement les planificateurs, pas davantage ne pourra-t-il rencontrer toutes les espérances des praticiens. A longue échéance toutefois, il nous est apparu très rentable pour les uns et les autres, et susceptible de préparer au Québec des équipes de travail plus riches, plus polyvalentes et plus proches des conditions exigées par la planification et l'aménagement.

Ce processus nous est apparu indispensable pour faire émerger des préoccupations pratiques collectives et non plus seulement individuelles ou locales. S'habituer à penser en termes d'ensemble est indispensable si l'on veut utiliser des statistiques, d'une part, et d'autre part si l'on veut envisager une action collective de quelque consistance.

c) Un troisième élément très important pour la réalisation de l'Opération Départ est venu du facteur "ressources humaines" et du facteur "temps".

Pour ce qui est du personnel, il était clair, dès le départ de l'Opération, que le personnel pouvait s'y consacrer à plein temps était passablement réduit. Du côté du Ministère, la situation n'était plus celle qui prévalait au temps de l'Opération 75 et de ac-

tions importantes en marche laissaient peu d'hommes disponibles pour ne s'occuper que de l'Opération Départ.

Au niveau régional, les directeurs de l'Education permanente n'étaient malheureusement pas encore en place, sauf en quelques endroits, et l'éducation permanente relevait à temps partiel d'une administration déjà souvent surchargée. De la même façon, la structuration régionale des autres ministères concernés par l'Opération Départ était encore trop peu avancée pour qu'on puisse compter sur une assistance dégagée de toute autre préoccupation.

Le recours qui restait était celui de la bonne volonté, du bénévolat s'appuyant sur l'urgence de la tâche à accomplir et la motivation des leaders locaux qui pouvaient sentir l'importance et l'intérêt des objectifs à poursuivre.

Quant au temps disponible, toutes sortes de pressions s'exerçaient pour que l'Opération soit réalisée le plus vite possible parce qu'on avait grandement besoin d'être rapidement éclairé sur les décisions à prendre en temps utile, notamment sur les problèmes difficiles de l'estimation des besoins en formation professionnelle.

d) Un quatrième élément venait de la difficulté de délimiter les territoires régionaux. Devant l'état embryonnaire des structures pour les régions administratives, qui auraient été probablement l'unité territoriale la plus adaptée aux problèmes de l'emploi, l'unité alors la plus fonctionnelle pour assoir le travail d'enquête s'imposait naturellement comme le territoire des régionales scolaires constitué depuis l'Opération 55 et suffisamment stable depuis. Sous

inconvénients venaient cependant mêler un peu les cartes pour ainsi dire. Le premier venait des territoires non encore régionalisés en septembre 1966 soit, en gros, celui d'une bonne partie de "l'Ile de Montréal", celui de la région de Ste-Thérèse et celui des villes de Québec - Sillery - Ville Vanier. Ces territoires avaient l'avantage d'offrir des structures administratives suffisamment fortes. Le second venait de la superposition des territoires des régionales protestantes sur celui de plusieurs territoires de régionales catholiques.

Pour obvier à ces difficultés, on décida de prendre comme base de travail le territoire des régionales catholiques et celui des territoires non régionalisés qui avaient l'avantage d'être mutuellement exclusifs, quitte à demander aux régionales protestantes de déléguer un représentant à un ou plusieurs comités de territoires qui recoupaient les leurs.

La région de Québec a été constituée en un seul territoire pour les fins de l'enquête, de même que celle de Ste-Thérèse et des municipalités environnantes. Quant à l'Ile de Montréal, on a préféré la considérer comme un tout et lui donner une organisation un peu différente du reste du territoire, ce qui d'ailleurs a amené des délais suffisamment considérables pour qu'à toute fin pratique, on ne puisse pas l'inclure dans le déroulement de l'Opération Départ à travers le Québec. Ce rapport ne concerne donc qu'incidemment la région de Montréal.

Ces territoires furent donc au nombre de 57: 54 territoires

de régionales catholiques, celui du Québec métropolitain, celui de Ste-Thérèse et celui de Montréal, incluant la régionale Le Royer.

2ième section: L'ORGANISATION DE L'OPERATION

Une fois identifiés les objectifs et les conditions de réalisation, il nous reste à parler de l'organisation même de l'Opération et des principaux agents d'exécution.

A - Le Guide de Travail

Le premier instrument de travail qu'il importait de mettre au point était le Guide de l'enquête. Ce guide, élaboré entre les mois d'octobre 1966 et de janvier 1967 et publié en français et en anglais, contenait l'esprit et l'objectif de l'enquête, la justification de la méthode choisie, des suggestions sur la façon de composer le comité d'enquête, sur son ordre de travail, sur les phases de travail à franchir.

Il détaillait ensuite les principales phases de travail, en donnant les explications techniques nécessaires pour chaque partie, comme les définitions du recensement, des explications sur les statistiques à recueillir et à travailler, la carte des municipalités, une classification des cours en éducation des adultes, les explications nécessaires sur les renseignements à fournir touchant la clientèle, les professeurs, l'équipement. Il préparait ensuite comment utiliser les données et comment faire les compilations nécessaires en vue d'arriver à faire un plan de développement de l'éducation des adultes pour les trois prochaines années.

Ces diverses indications étaient réparties logiquement en quatre parties. La première groupait ce qui concernait l'inventaire de population et la description du territoire régional. C'était le royaume du recensement et des statistiques de population. La deuxième partie traitait de l'inventaire des réalisations en éducation des adultes. Là on retrouvait la partie pédagogique, avec des grilles de compilation et des directives pour l'exploration des problèmes d'enseignement, d'orientation et d'information.

La troisième partie était intitulée: "Estimation des besoins de formation". Elle comprenait une définition des besoins et les distinctions fondamentales entre besoins de la main-d'oeuvre et besoins en main-d'oeuvre, besoins professionnels et besoins culturels, ainsi que la manière de faire les consultations nécessaires suivant les secteurs industriels et les clientèles particulières.

La quatrième partie était consacrée à la formulation du plan régional d'éducation permanente. On y retrouvait les explications nécessaires pour en arriver à cette formulation et une classification des étapes logiques d'un tel processus.

En annexe à ce guide, - le même pour tous, - on trouvait les statistiques de population et de main-d'oeuvre de chaque territoire régional, les guides de compilation nécessaires pour le travail, et un certain nombre d'informations utiles pour le comité.

La logique de travail qui sous-tendait ce guide était expliquée dans les phases de travail. Dans les deux premières phases, il

s'agissait d'étudier les données de base de la population et la situation de l'enseignement aux adultes, afin de prendre conscience de la situation objective de la population et de l'enseignement. Dans la troisième phase, la tâche consistait à confronter la situation des principales clientèles de la population et leurs besoins avec les ressources disponibles ou susceptibles d'être développées.

La quatrième phase était celle de la synthèse entre ces deux pôles. La cinquième correspondait à la rédaction du rapport. En d'autres termes, il s'agissait:

1-) d'examiner la "demande" de services éducatifs

a) en identifiant la population à servir

b) en déterminant ses besoins d'ensemble

c) en précisant les besoins particuliers des catégories diverses de personnes ou de secteurs d'activité professionnels,

2-) d'examiner l'"offre" de services éducatifs

a) en faisant l'inventaire des cours offerts, du personnel, des locaux disponibles, etc...

b) en examinant les façons d'accroître les ressources et/ou de les mieux utiliser,

3-) de confronter la demande et l'offre, c'est-à-dire, les besoins et les ressources,

4-) de dégager par la discussion un plan d'ajustement entre les deux,

5-) de le formuler systématiquement.

B - Les hommes-clés

1) la direction

La préparation technique de l'Opération Départ avait été confiée à trois personnes au Ministère. Lorsque fut venu le temps de faire l'enquête, deux de ces personnes, toutes deux de la D.G.E.P., furent chargées de la diriger. Cette tâche consista en deux rôles principaux; un rôle d'animation et un rôle de conseil technique. Animation, c'est-à-dire organisation de l'enquête, réunions provinciales et régionales de mise en marche lorsque c'était nécessaire, liaison avec les conseillers sur le terrain, etc. Conseil et assistance technique dans l'application de la méthodologie de recherche: problèmes de statistiques, de recensement, de consultations, de questionnaires à élaborer ou à évaluer, agencement des parties entre elles, etc.

A l'occasion, ces deux personnes purent bénéficier de l'assistance d'autres fonctionnaires de la D.G.E.P., notamment pour le financement, la formation professionnelle et les aspects juridiques ou organisationnels de la régionalisation de l'éducation des adultes. L'assistance épisodique du service de l'Information s'avéra aussi possible à plusieurs reprises.

2) les conseillers techniques régionaux

Dans l'organisation de l'enquête sur le terrain, la direction de l'Opération a pu bénéficier de l'aide de 16 conseillers techniques de la direction générale des Bureaux régionaux, alors nouvellement organisée au Ministère. Ces conseillers techniques, ratta-

chés à chacun des neuf bureaux régionaux du ministère de l'Education, se répartirent les 56 territoires scolaires régionaux.

En général, il y eut un conseiller technique par région administrative, sauf celle de Montréal qui en eut trois et celle de Québec où il y en eut six. La charge de chaque conseiller technique lui fut assignée suivant les disponibilités de son bureau régional et s'avéra plus inégalement répartie. Si la moyenne s'établit à 3.5 régionales par conseiller, la moitié eurent à s'occuper de quatres régionales et plus.

Voici un schéma de la distribution du nombre de territoires par conseiller

1	conseiller eut à s'occuper de	8	régionales
1	"	7	"
1	"	6	"
1	"	5	"
3	"	4	"
1	"	3	"
7	"	2	"
1	"	1	"

Au milieu de novembre 1966, au moment où la physionomie de l'Opération était à peu près déterminée et une bonne partie du guide rédigé, ces conseillers techniques furent réunis à Lévis pour une semaine où on les initia à leur tâche, tout en recevant leurs avis sur le guide, avis qui furent ensuite incorporés

dans son édition finale. On avait profité de la même occasion pour mettre les responsables de l'éducation permanente et les directeurs des bureaux régionaux au courant des grandes lignes de l'enquête.

Le rôle des conseillers avait été défini en termes d'animation et d'organisation. Ils étaient chargés de mettre sur pied les comités d'enquête, d'expliquer aux instances régionales la marche à suivre et d'animer le travail lancé. Ils assuraient en même temps la liaison des régions avec la direction de l'Opération à la direction générale de l'Education permanente.

A cette fin, les conseillers techniques et la direction de l'Opération se réunirent régulièrement à toutes les étapes des travaux. A ces réunions étaient communiqués des directives, des éclaircissements et des précisions en même temps qu'une information de première main était apportée à la direction et aux autres conseillers techniques. Ce procédé permit entre autres choses une diffusion rapide des innovations heureuses de l'un ou l'autre comité, en même temps qu'un support mutuel qui n'était pas négligeable. Un rapport mensuel de l'état des travaux des comités, et des lettres de liaison régulières assuraient de plus la bonne marche des communications.

3) les comités de l'Opération Départ

La structure d'organisation la plus importante de l'Opération Départ fut sans contredit celle des comités régionaux de travail, mis sur pied dans chacun des 56 territoires préalablement déterminés. C'est à eux qu'était confiée la responsabilité d'organiser

le travail de l'enquête et de le mener à bien jusqu'au rapport final.

Afin d'assurer la continuité avec l'Opération 55 et les Comités régionaux de planification scolaire (COREPS), le guide de l'Opération Départ proposait le mode suivant de désignation des membres. La régionale scolaire, invitée officiellement par le ministre de l'Education à participer à l'Opération Départ, nommait un responsable de l'Opération pour la régionale. Ce responsable, de concert avec le président du COREPS et le conseiller technique du Ministère, devait prendre la responsabilité de former le comité de l'Opération Départ. En fonction du travail à faire au cours de l'Opération, le guide suggérait un certain nombre de représentants d'organismes dont la présence s'imposait sur le comité. Cette liste comprenait des représentants de la régionale et des autres institutions d'enseignement du territoire (écoles de métiers, enseignement agricole, régionales protestantes, centres d'apprentissage), des fonctionnaires des ministères directement impliqués (C.M.C., C.M.Q., Bien-Etre social, ministère de l'Agriculture, ministère de l'Industrie et du Commerce), des représentants des syndicats et des employeurs, des représentants des organismes ou associations socio-économiques du territoire (notamment le Conseil économique régional, les journaux et la T.V.), un conseiller d'orientation et un représentant des étudiants-adultes. Le comité restait évidemment libre de s'adjoindre toute autre personne qu'il jugeait utile à son travail.

Avant de lancer l'enquête, la direction de l'Opération avait informé les autorités des divers ministères impliqués de la nature de l'Opération et avait sollicité et obtenu les approbations nécessaires à la collaboration régionale. Une démarche similaire

avait été faite auprès des organismes centraux des grandes associations concernées (Syndicats, associations patronales, associations socio-culturelles).

C- Le déroulement de l'Opération

Le 31 janvier 1967, dans une conférence de presse tenue au Parlement, le ministre de l'Education lançait officiellement l'Opération. Dans les jours qui suivirent, une invitation officielle à participer à l'Opération était envoyée aux présidents des C.S.R. et les documents nécessaires à l'enquête leur étaient communiqués.

Avec plus ou moins de rapidité, les comités étaient peu à peu formés dans les diverses régions du Québec. Ils tenaient leur première réunion, établissaient leurs prévisions budgétaires, et se divisaient le travail. Cette phase préliminaire a pris en moyenne deux mois et demi. Le 27 février, rentraient les premières prévisions budgétaires. Au 31 mars 1967, 12 régionales l'avaient terminée et 27 étaient sur le point de le faire. Au 25 avril, 45 régionales étaient en plein travail, dont 29 avaient au moins abordé la deuxième phase; 13 de ces dernières en étaient parvenues à la troisième phase. Au milieu de mai, 50 comités étaient en opération.

Durant les mois de mai et juin, une équipe de la direction de l'Opération Départ a fait la tournée des différentes régions et a pu ainsi rencontrer les officiers de 54 comités sur 56. Cette tournée s'est avérée très utile, tant sur le plan de la motivation que de l'assistance technique aux comités. Elle a permis de voir sur place le travail considérable qui s'accomplissait, les problè-

mes auxquels s'affrontaient les régions et de mesurer combien, en général, l'Opération Départ avait rencontré les désirs du milieu.

La période estivale (c'était notamment l'été de l'Expo "67) a ralenti les activités dans plusieurs régions. A la reprise de septembre, 49 comités avaient atteint au moins la 3ième phase, celle de la consultation. Parmi ceux-ci, 15 étaient à l'étape de la synthèse, 4 étaient en pleine rédaction de leur rapport, et un l'avait complètement terminé (Missisquoi).

D- La présentation des rapports

Initialement annoncée pour le 15 septembre, la date de remise des rapports avait été remise au 15 novembre en cours d'opération. Une consultation auprès des conseillers techniques et la procédure prévue pour la remise des rapports par région administrative faisaient ensuite reporter au milieu de décembre le début de la tournée de présentation des rapports. Commencée le 10 décembre, cette tournée officielle se poursuivit jusqu'au milieu de février 1968.

L'Estrie, la région de Trois-Rivières, le sud de Montréal, la région de Hull, le nord-ouest québécois, le nord de Montréal, le sud et le nord de la région de Québec, la région du Saguenay/Lac St-Jean, enfin la Gaspésie furent tour à tour visités par des hauts fonctionnaires de la direction générale de l'Education permanente et parfois du Ministère.

Il restait à la fin de cette tournée encore quelques rapports à rentrer, qui furent remis pour la plupart dans les mois qui

suivirent. Si bien qu'aux environs du 15 mai 1968, on était prêt à aborder de plein pied la tâche de l'analyse-synthèse.

Cinq régionales ne purent donner plus qu'un rapport statistique et une régionale n'a fait parvenir aucun rapport.

3ième section: LES RESULTATS

A - La participation

1) Les participants

En compilant la liste des personnes qui ont siégé sur les comités pléniers de l'Opération Départ, on arrive à un total de 1742 personnes, soit 31 personnes en moyenne par comité. Le plus petit comité (celui de Chambly), comportait dix (10) membres et le plus considérable, celui de Vaudreuil-Soulanges, soixante-six (66). Selon une classification par ordre de grandeur, on a trouvé que quatre (4) comités ont eu moins de 20 membres, vingt-cinq (25) se situent entre 20 et 29 membres, quinze (15) entre 30 et 39 membres, dix (10) comités ont eu entre 40 et 49 membres et deux (2) plus de 50 membres.

Nombre de comités		Nombre de membres
4		-20 membres
25		20-29 membres
15		30-39 membres
10		40-49 membres
2		50 + membres
56	moyenne:	31 membres

Ces quelques statistiques globales concernent cependant seulement le comité "plénier" de l'Opération Départ. En effet, en cours d'opération, la plupart des comités se sont fractionnés en sous-comités, où l'on a fait appel à d'autres ressources du milieu, plus spécialisées. Une évaluation de toutes ces personnes qui ont aussi travaillé à l'Opération Départ (en comité ou en sous-comité), basée sur le rapport des conseillers techniques, nous donne le chiffre de 2800, soit 50 personnes par région. Dans quatre régionales, Tardivel, Bas St-Laurent, Des Monts, Lanaudière, le nombre de personnes ayant travaillé à l'Opération Départ se chiffre à plus de 100.

Une compilation basée sur le rapport des comités, nous a permis de détailler davantage la participation des divers groupements. Par cette méthode, nous avons pu identifier 2308 personnes qui se distribuent ainsi pour l'ensemble du Québec:

Organisme - Association représenté	Nombre de représentants
I- Milieu de l'enseignement	
1- Responsables de l'Education permanente et de l'enseignement professionnel	56
2- Personnel des régionales scolaires catholiques	201
3- Personnel des régionales scolaires protestantes et représentants de l'élément anglophone	30
4- Représentants de l'enseignement technique et professionnel (école de métiers, instituts de technologie, écoles d'infirmières)	54
5- Représentants de l'enseignement agricole (et de l'école des pêcheries)	18
6- Représentants des centres d'apprentissage	23
7- Représentants des collèges	16

8- Représentants des commissions scolaires locales	58
9- Représentants de d'autres institutions d'enseignement (écoles normales, écoles privées, etc...)	22
10- Conseillers d'orientation	41
11- Professeurs et associations de professeurs	89
12- Etudiants adultes	35
TOTAL	643

II- Fonctionnaires gouvernementaux et agences assimilées	Nombre de représentants
13- Centre de la main-d'oeuvre du Canada (Ministère fédéral de la main-d'oeuvre)	97
14- Centre de la main-d'oeuvre du Québec (Ministère provincial du travail)	21
15- Bien-Etre social (Bureau du Ministère et agences)	102
16- Ministère de l'agriculture (agronomes)	40
17- Ministère de l'industrie et du commerce (délégués industriels)	21
18- Représentants des conseils économiques régionaux	14
19- Ministère de l'éducation	24
20- Autres ministères	3
TOTAL	322

III- Employeurs et Syndicats	Nombre de représentants
21- Employeurs (Industries, Chambres de commerce, Association d'employeurs)	182
22- Syndicats (C.S.N., F.T.Q., U.C.C., Syndicats forestiers)	82
TOTAL	264

IV-	Associations et agents culturels	Nombre de représentants
23-	Agents culturels (Radio, TV, journaux)	42
24-	Associations socio-culturelles (1)	216
	TOTAL	258
V-		
25-	Membres à titre individuel	406
VI-		
26-	Inconnus	415
	GRAND TOTAL	2308

En adoptant une division des organismes en six catégories, on parvient ainsi à la répartition suivante:

		%	Nombre
I-	Milieu de l'enseignement	27.0%	643
II-	Fonctionnaires gouvernementaux	13.9%	322
III-	Milieu du travail	11.4%	264
IV-	Associations	11.2%	258
V-	A titre individuel	17.6%	406
VI-	Inconnus	16.2%	415
	TOTAL	100%	2308

(1) A titre d'exemples: Fédération des Cercles de fermières, Associations de parents, Association des jeunes travailleurs, Centres culturels, services récréatifs, A.F.E.A.S., Saint-Jean-Baptiste, Association coopérative d'économie familiale, Union régionale de Caisse populaires, coopératives, J.O.C., représentants des municipalités, etc.

Ces pourcentages constituent évidemment une moyenne générale. Afin d'avoir une idée plus juste de la réalité régionale, nous avons aussi calculé, sur la même base, la représentation de ces groupements par région administrative. Nous donnerons d'abord les variations de ces pourcentages selon les régions, puis ensuite nous signalerons les régions où l'une ou l'autre des catégories est nettement supérieure à la moyenne.

		Variation minimum		maximum
I -	Milieu de l'enseignement	21%	à	41.1%
II -	Fonctionnaires gouvernementaux	10.8%	à	29.4%
III -	Milieu du travail	7.1%	à	26.5%
IV -	Associations	3.8%	à	16.5%
V -	A titre individuel	0%	à	25.4%
VI -	Inconnus	0%	à	29.8%

La région où le milieu de l'enseignement a été le plus important est celle de la Côte nord (41.1%). Les fonctionnaires gouvernementaux ont été représentés le plus dans la région de Sherbrooke (29.4%), sur un pied d'égalité avec le milieu de l'enseignement. Le milieu du travail a été particulièrement présent dans la région de Sherbrooke (26.5%) et dans le Nord-ouest québécois (24.8%), alors que dans cette dernière, la représentation du milieu du travail dépassait celle de l'enseignement et celle des fonctionnaires. Par contre, les associations socio-culturelles ont été surtout présentes en grand nombre dans les régions de Québec et de Sherbrooke.

Signalons enfin que les membres des comités invités à titre individuel ont été importants dans trois régions: la Gaspé-

sie, le Nord-ouest québécois et la Côte nord. Le pourcentage des "inconnus" est malheureusement fort pour la région de Montréal et celle de l'Outaouais. Les autres régions ont une représentation assez voisine de celle de la moyenne générale pour le Québec.

Au sujet de la représentativité régionale des comités, les conseillers techniques du Ministère ont jugé que dans 46% des cas, les comités étaient "très représentatifs" et que dans 46% des cas ils l'étaient "assez". 7% des comités ont été vus comme "pas assez représentatifs". Nous ne disposons pas toutefois des critères qui ont servi à établir ces appréciations générales.

Les comités pléniers de l'Opération Départ ont tenu en moyenne 8 réunions au cours de l'Opération, échelonnées sur 8 mois avec une moyenne de présence de plus de 60% et, d'après le rapport des conseillers techniques, la moitié des membres y a joué un rôle considéré comme très actif.

Voici comment on pourrait décrire en gros la participation dans une régionale type: 50 personnes travaillent à l'Opération, dont 31 sur le comité plénier et 30 dans les sous-comités (un certain nombre travaillant aux deux endroits). Sur les 31 du comité plénier, 21 sont présents à toutes les réunions et 16 y jouent un rôle "actif". 7 personnes ont fait la synthèse des discussions et le travail de rédaction a été accompli par 4 ou 5 personnes.

2) Les innovations de fonctionnement

Nous avons signalé un peu plus haut le travail en sous-

comité au cours de l'enquête. Les régions ont mis sur pied, en moyenne, six comités chacun. Ces comités groupaient 5 membres et ont tenu 7 réunions chacun en moyenne. On signale au moins treize catégories de sous-comités. Voici la liste des principaux sous-comités par ordre de fréquence:

1 - Inventaire des réalisations

2 - Besoins économiques de formation

3 - Besoins des assistés sociaux

4 - Travail féminin

5 - Inventaire de la population

6 - Jeunes adultes

7 - Secteur agriculture et forêts

8 - Besoins des personnes sans emploi

Ajoutons à cela, dans quelques régionales seulement, la formation de sous-comités de publicité, de pédagogie, de rédaction, de zone, etc...

Si on met maintenant en parallèle le fonctionnement du comité plénier et des sous-comités, on se rend compte qu'ils ont exercé des fonctions différentes. Le grand comité s'est situé en général sous le signe de la représentativité, du carrefour, de la coordination, du "brassage" d'idées. Dans les régions où il a le mieux fonctionné, il a été un centre de décision au début de l'Opération, ensuite un centre d'information et de coordination, puis en fin d'Opération il a exercé une fonction de critique et de ratification des travaux des sous-comités. Les sous-comités se sont définis davantage par l'efficacité et l'attaque des problèmes spécifiques. Dans l'ensemble, il semble, d'après les conseillers techniques, que les sous-comités,

dans leur rôle, ont mieux fonctionné que le comité plénier. En effet, on a jugé que dans 58% des cas, les sous-comités avaient été plus efficaces que le comité plénier, contre 12% "moins" efficaces et 4% "également" efficaces.

Dans certaines régions, on doit signaler la formation d'un comité interrégional au niveau de toute la région administrative, qui a coordonné certains aspects de l'enquête et contribué à élargir les perspectives à un ensemble plus vaste. Il s'agit des régions du Saguenay - Lac St-Jean, du nord-ouest québécois et du sud de Montréal, auxquelles on peut ajouter les Cantons de l'Est dont le comité régional couvrait à la fois le territoire de la régionale scolaire et celui de la région administrative. Les régions où l'action de ce comité a été la plus importante sont celles du Saguenay - Lac St-Jean et du Nord-Ouest.

Grâce aux rencontres régulières entre conseillers techniques des différentes régions, plusieurs innovations régionales ont pu être facilement diffusées et ainsi profiter à d'autres régions. Cette remarque s'applique en particulier à la diffusion de questionnaires élaborés ici et là pour la consultation sur les besoins de formation destinés aux employeurs, à la population ou à des clientèles particulières.

3) Les innovations de contenu.

1 - Le guide de travail: la direction de l'Opération avait mis entre les mains des comités régionaux un guide pour le travail de l'enquête. Le rapport des conseillers techniques a permis

d'établir que 54% des comités l'ont trouvé parfaitement adapté, 28% avouent l'avoir trouvé "trop scientifique" ou difficile à comprendre et 17% l'ont trouvé "bien structuré mais pas assez précis".

Par contre, à la question de savoir si le guide était assez flexible pour s'adapter à la situation de chaque régionale, 93% des régionales répondent dans l'affirmative. De fait, nous savons, d'après le même questionnaire, que 8% des régionales ont suivi le guide à la lettre, 50% l'ont suivi en y ajoutant lorsque la situation le demandait, 37% l'on suivi la plupart du temps et 5% s'en sont inspirées sans beaucoup le suivre de fait.

Cette adaptation de l'Opération Départ aux besoins des milieux a revêtu diverses formes. Le comité régional de Lanaudière a développé considérablement à l'occasion de l'Opération Départ les structures de participation, de concert avec le Conseil économique régional. Une équipe d'animateurs mettait sur pied un comité local dans chaque municipalité de son territoire. Ces 62 comités étaient chapeautés par 7 comités de zone. En même temps, vingt-deux (22) sous-comités professionnels étaient formés dans les principales branches de l'activité industrielle.

Dans la région de l'Ile Jésus, l'insatisfaction légitime des membres des trois comités régionaux vis-à-vis les statistiques du recensement de 1961 à conduit à une collaboration avec le Service de recensement de ville Laval pour profiter des chiffres d'un recensement prochain.

Dans la région de l'Estrie, l'Opération Départ a été axée

de façon très nette sur le développement économique. On s'est préoccupé du problème de la création d'emplois et des besoins en ce sens par l'intermédiaire d'une consultation poussée auprès des employeurs. On s'est préoccupé aussi, plus qu'ailleurs peut-être, d'assurer une publicité aux conclusions du comité en ce sens. Cette région a aussi accordé beaucoup d'attention au problème des jeunes adultes. La région du Saguenay - Lac St-Jean a accordé plus d'importance que d'autres aux problèmes de l'organisation scolaire, tandis que le domaine des locaux a été traité plus abondamment par les régionales Du Cuivre et Vieilles Forges.

Des clientèles particulières ont été privilégiées dans certains rapports, notamment les assistés sociaux dans les régionales de Charlevoix, Grand-Portage, Pascal Taché, Saguenay et Québec; la clientèle agricole à Provencher et Missisquoi; le travail féminin à Dollard des Ormeaux et à Lanaudière; les handicapés physiques à l'Estrie, Louis Hémon et Vieilles Forges.

Dans le secteur de la formation professionnelle, la régionale Baie des chaleurs a étudié plus en profondeur le problème des pêcheries et celle de Louis Hémon le domaine de la forêt.

Pour ce qui est du secteur culturel, signalons qu'en général ce sont surtout des équipes féminines qui s'en sont préoccupées. Une attention particulière à ce domaine a été remarquée dans le rapport de Dollard des Ormeaux, de l'Amiante et d'Harricana. La régionale Vaudreuil-Soulanges a insisté plus nettement sur le problème des loisirs en exploitant la problématique de la

société postindustrielle.

Enfin, quelques régionales ont explicitement posé dans leur rapport le problème de la vocation naturelle de leur territoire, comme la Mauricie, Chambly, Papineau, Henri-Bourassa, tandis que la Chaudière s'interrogeait sur le phénomène des migrations des travailleurs de son territoire.

Dans plusieurs régionales, on a volontairement voulu étendre la consultation et la participation à l'ensemble de la population. A cette fin, on a mis au point des questionnaires qui, avec des succès divers, ont été administrés à des échantillons de l'ensemble de la population pour connaître leurs besoins. Mentionnons entre autres les régionales Tardivel, Louis-Fréchette, Saguenay, Grand-Portage, St-François, Dollard des Ormeaux, etc.

B - Les rapports

1) L'état des rapports

La D.G.E.P. a reçu 50 rapports complets, 5 rapports incomplets (contenant surtout les statistiques, sans recommandations) et demeure sans nouvelle d'un comité régional (Jean Talon). Ces rapports comportaient habituellement deux grandes parties: une partie de texte et une partie annexe où étaient logées les statistiques; le tout était réparti en deux, trois ou quatre, parfois même sept tomes. L'ensemble d'un rapport moyen comportait 250 pages de texte et le même nombre de pages d'annexes. Une simple opération mathématique nous donne près de 13,000 pages de texte et à peu près autant de pa-

ges d'annexes. Ces différents rapports qui représentent l'énorme travail des comités sont, comme on devait s'y attendre, d'inégale qualité. Certains sont remarquables, d'autres présentent un modeste effort, mais la majorité se situe entre ces deux pôles. Parfois, un rapport moins éclatant est rehaussé par une partie mieux développée où l'on sent l'influence d'un des sous-comités, ou d'un leadership particulier dans tel ou tel secteur de l'enquête.

Ces rapports contenaient une masse imposante de recommandations qui, dégagées du corps du rapport, totalisent 450 pages de texte, comprenant environ 2000 recommandations, soit 40 par régionale en moyenne.

2) L'analyse-synthèse à l'échelle du Québec

Cet immense matériel, imposant et presque trop considérable, il s'agissait maintenant de l'analyser. "Un long voyage à travers 15,000 pages", voilà une façon de décrire le cheminement de l'analyse. Il s'agissait pour le service de la Recherche, chargé de la réaliser, de définir d'abord les objectifs de l'analyse, de déterminer des stratégies de dépouillement et ensuite de répartir les tâches.

Les difficultés

Mettant de côté le volume même des rapports, plusieurs difficultés attendaient les analystes.

1- En dépit d'un plan uniforme envoyé à chaque comité au cours de l'opération, nous avons constaté que plusieurs comités s'en étaient écartés sensiblement.

2- Certaines parties de l'enquête manquaient dans plusieurs rapports. Les compilations provinciales devenaient souvent difficiles à cause d'un nombre insuffisant de renseignements.

3- Pour ce qui est des données statistiques, certains comités avaient composé leurs tableaux de manières différentes, ce qui obligeait soit à des téléphones pour récupérer le tableau initial, soit à des ajustements de tableaux lorsque la chose était possible, soit dans certains cas à une reprise complète des calculs à partir des données du recensement.

4- Un certain nombre d'erreurs s'étaient glissées dans les compilations de quelques comités. Dépister la source des erreurs et les corriger s'avère toujours un procédé long et coûteux en temps.

5- La nature même du travail demandé, "l'estimation des besoins", rendait difficile de synthétiser de façon claire le travail accompli.

Phase exploratoire

En dépit de ces difficultés, les analystes se mettaient résolument au travail et délimitaient les blocs uniformes. Il y en avait trois principaux:

1- les statistiques

2- les recommandations

3- le matériel intermédiaire.

Les deux premiers blocs apparaissant comme les plus homogènes, c'est par là que les analystes ont commencé leur travail, persuadés que

l'examen de ces deux blocs fournirait les clés nécessaires pour inventorier le matériel intermédiaire.

Le personnel

Sous la direction du directeur de la Recherche, quatre sociologues ont pu s'y consacrer à plein temps, assistés de deux auxiliaires en recherche, d'une équipe de 10 étudiants en sciences humaines qui ont travaillé à plein temps durant l'été et d'un personnel de secrétariat de cinq personnes. Quelques professionnels ont aussi fourni une assistance technique dans les phases initiales de l'analyse ainsi que pour la compilation des statistiques sur les besoins.

La rédaction: ses objectifs et ses limites

Après cette première phase exploratoire, voici comment est apparu l'objectif de l'analyse et de ce rapport. Il s'agissait de dégager avant tout les dimensions provinciales des résultats de l'enquête. Les statistiques de toutes natures recueillies permettaient de dégager une vision générale du territoire, ventilée selon les régions, des principaux phénomènes socio-démographiques et pédagogiques de la population adulte. Les recommandations, appuyées sur les considérations exposées dans les rapports, pouvaient permettre de dégager les constantes et les accents mis par les comités sur l'organisation de l'éducation des adultes au Québec.

L'objectif de ce rapport n'est donc pas de remplacer les rapports régionaux. Ceux-ci conservent toute leur valeur dans la

perspective propre des régions et constituent déjà, à proprement parler, des synthèses. Rendre compte de l'Opération Départ dans une perspective d'ensemble supposait nécessairement qu'on ne puisse rendre compte de tous les aspects des rapports, mais qu'on s'attarde plutôt sur les convergences.

Dans l'examen des rapports, les analystes se sont efforcés d'expliciter les conditions et les implications de beaucoup de recommandations, de façon à leur donner pleine justice en définissant un cadre plus général dans lequel elles trouveraient leur place naturelle, soit qu'un consensus puisse être atteint, soit que plusieurs options différentes puissent être mises en présence les unes des autres. Le premier souci de l'analyse a été, en somme, de constituer avec les rapports cette "toile de fond" provinciale, indispensable pour situer ensuite chacun des rapports. On trouvera dans les pages qui suivent le résultat de cette analyse.

C - Conclusion

Si nous examinons maintenant l'ensemble du processus de l'Opération Départ en réservant la conclusion sur le contenu pour des sections ultérieures, il est possible de dégager, à ce stade, ses points forts comme aussi ses points faibles.

Ses points forts:

Opération Départ et Opération 55

L'Opération Départ s'étant alignée, par bien des côtés, sur le modèle de l'Opération 55 (comités régionaux, conseillers tech-

niques, rapport à présenter, processus de discussion régional), il a paru intéressant de comparer en gros les deux opérations. Le jugement des conseillers techniques de l'Opération Départ, dont plusieurs avaient été mêlés à l'Opération 55, nous a semblé particulièrement intéressant à connaître. Dans l'ensemble, ils ont répondu que:

> dans 54% des cas, l'Opération Départ avait mieux fonctionné que l'Opération 55,
>
> dans 24% des cas, les deux opérations avaient fonctionné "à peu près pareil",
>
> dans 22% des cas, l'Opération Départ avait "moins bien" fonctionné.

Jugement sur l'ensemble

Sur l'Opération Départ même, nous demandions aux conseillers techniques de se prononcer sur le travail accompli, sur la coopération reçue, sur l'esprit de collaboration, sur la satisfaction des membres et sur l'intérêt manifesté par la régionale. Une possibilité de 4 jugements était présentée, soit excellent, bon, moyen et pauvre. Chaque régionale a été ainsi évaluée sur chacun de ces aspects, suivant le barème suivant:

Excellent:	4 points
Bon:	3 points
Moyen:	2 points
Pauvre:	1 point

La moyenne de l'ensemble des scores pour les régions impliquées dans l'Opération Départ donne:

Travail accompli:	3.1
Coopération reçue:	2.8
Esprit de collaboration:	2.8
Satisfaction des membres:	2.8
Intérêt de la régionale:	2.8

Ces chiffres donnent un résultat assez satisfaisant, voisin du jugement qualifié de bon.

Jugement sur les objectifs

Par rapport à ses objectifs régionaux, l'Opération Départ semble vraiment avoir atteint ses buts: elle a favorisé l'organisation régionale de l'éducation des adultes, elle a profondément sensibilisé les cadres régionaux aux problèmes éducatifs de l'adulte, en même temps qu'elle a favorisé une coordination des forces vives dans les régions. En adoptant les mêmes pondérations que plus haut, voici quelques chiffres d'appréciation: on pense que l'objectif de prise de conscience a été atteint à 3.4 et celui de la coordination à 3.1; le degré de réalisation des objectifs a donc été situé entre "bon" et "excellent".

Sur le terrain même de la recherche, on a réussi à faire l'inventaire de ce qui se fait (jugé à 3.3). L'objectif du plan régional est estimé réalisé à 3.2. Ces chiffres, on l'aura noté, se situent tous entre le score "excellent" (4) et le score "bon" (3).

Ces chiffres ne sont évidemment que des indicateurs et l'ensemble du rapport permettra de juger plus à fond du degré de réalisation de ces objectifs. Ils représentent le jugement de ceux qui ont eu à lancer et à animer l'Opération dans le milieu. Suivant le degré variable de perfection auquel on s'attend, on peut évidemment être porté à être plus ou moins sévère. Pour notre part, nous serions portés à baisser un peu les moyennes, mais notre jugement ne vaut pas nécessairement mieux que celui des gens proches du "terrain".

Pour ce qui est des objectifs touchant l'ensemble du Québec, il est certain que l'Opération Départ a beaucoup contribué à clarifier la terminologie des cours aux adultes offerts sur tout le territoire. Le reste du rapport permettra de juger si elle a contribué à la constitution d'une documentation d'ensemble et à la cueillette d'éléments pour l'élaboration d'une politique québécoise d'éducation permanente.

Ses points faibles

Les points les plus faibles de l'Opération Départ tiennent en grande partie à l'état, alors embryonnaire, des structures administratives régionales capables d'en prendre charge efficacement. D'une part, le fait que les directeurs de l'éducation permanente dans les régionales n'aient pas tous été en fonction au début de l'Opération a été un facteur décisif de retards, d'inefficacité et de flottement administratifs. Nommés en cours d'opération, ceux-ci ont eu souvent la double tâche de s'initier à leur travail régulier déjà passablement chargé, en même temps qu'ils prenaient charge d'une opération complexe qui aurait nécessité, selon plusieurs témoignages,

un homme consacré uniquement à cette tâche.

Si l'on ajoute à ce premier fait, l'état d'incertitude face à leur avenir dans lequel se trouvaient plusieurs institutions d'enseignement à l'époque, plus quelques mauvais souvenirs ici et là de l'Opération 55 et l'état encore peu développé de plusieurs bureaux régionaux du ministère de l'Education où le travail était énorme pour le personnel disponible, on fait en gros le tour des principales difficultés du secteur de l'éducation permanente.

Dans les autres ministères, les structures administratives étaient soit en voie de transformation, soit plus ou moins accaparées par d'innombrables tâches. Les plus disponibles, tout au long de l'Opération, ont été les fonctionnaires fédéraux des centres de Main-d'Oeuvre, dont la collaboration a été très précieuse.

Cette situation, où le personnel est rare, peu disponible ou encore mal préparé, doit être considérée comme l'élément le plus important expliquant les principales faiblesses de l'Opération Départ. Le recours aux personnes à temps partiel ou au bénévolat pur et simple comporte évidemment des inconvénients qu'il serait vain de nier. La motivation est plus difficile à créer d'une part et, d'autre part, la continuité est plus difficile à maintenir. Il est tout à l'honneur de bon nombre de comités d'avoir pu surmonter ces difficultés et d'avoir produit les rapports demandés.

Au niveau de la direction de l'Opération, une équipe de trois ou quatre personnes supplémentaires, capables d'assister tech-

niquement les comités régionaux, soit sur le plan de l'animation, soit plus encore sur le plan démographique et sociologique, aurait permis de doubler, sinon de tripler leur efficacité. De plus, on aurait gagné à aider davantage les comités à normaliser la forme de rédaction de leurs rapports, à compiler de façon plus uniforme leurs tableaux: l'analyse en aurait été grandement facilitée par la suite.

On a souvent mentionné aussi une faiblesse du côté de la publicité et de l'information qui aurait pu appuyer davantage, à partir du niveau central, l'action régionale. La motivation des membres des comités et l'animation des diffuseurs de renseignements y auraient gagné.

Au niveau du guide de travail, certains ont fait remarquer qu'il aurait pu être simplifié à certains endroits ou être plus clair, principalement dans la quatrième partie qui traitait de la définition du plan régional.

Quant à l'organisation chronologique de l'Opération Départ, plusieurs ont insisté sur les difficultés de la période estivale. Un calendrier idéal aurait situé la période des travaux entre octobre et mai. Cela aurait favorisé un travail plus suivi et aurait sans doute permis d'éviter bien des délais dans les "derniers milles".

CHAPITRE II

Développement et situation actuelle de l'éducation des adultes au Québec.

Le propos du présent chapitre est de faire l'inventaire des réalisations en éducation des adultes. Cet inventaire, qui répond aux voeux formulés par le Comité d'étude sur l'éducation des adultes et repris par la Commission royale d'enquête sur l'enseignement au Québec, constitue le point de départ indispensable à tout effort de planification de l'éducation des adultes au Québec. Nous tenterons d'abord d'esquisser les traits caractéristiques et les formes principales qui ont marqué l'évolution de l'éducation des adultes au Québec car c'est sur eux que se sont greffés les éléments constitutifs de la situation dynamique actuelle pour nous attarder ensuite, d'une façon plus approfondie, sur la dernière année pour laquelle nous avons des données plus complètes.

Nous diviserons notre première partie en deux époques: 1) 1888 - 1960 et 2) 1960 à nos jours, qui nous apparaissent présenter des caractéristiques nettement différentes.

PREMIERE SECTION

DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION DES ADULTES AU QUEBEC

A - 1888 - 1960: floraison d'initiatives isolées et lente évolution

L'éducation des adultes n'est pas une réalité nouvelle au Québec quoique son rythme de développement ne fut pas toujours aussi rapide que celui qu'on lui connaît depuis quelques années. Mais, bien que la participation du gouvernement à ce domaine de l'éduca-

tion remonte à 80 ans, il existe peu de documentation systématisée sur la clientèle atteinte durant cette première période de l'histoire de l'éducation des adultes au Québec. Le comité d'étude sur l'éducation des adultes (Comité Ryan), dans son rapport publié en février 1964, a retracé les principaux jalons de cette évolution que nous nous permettons de reprendre succinctement (1).

L'action de l'Etat en éducation des adultes remonte à 1888 alors que le secrétariat de la province organisa des cours du soir pour ceux qui ressentaient le besoin de parfaire leur connaissance de l'une ou l'autre des deux langues officielles. Quelque douze ans plus tard, à l'instar de l'ancien Conseil des arts et manufactures qui avait inauguré dans la métropole, en 1899, des cours de solfège, le secrétariat organisa des cours semblables dans la ville de Québec. Ce programme devait être étendu à toute la province en 1929.

Dès les premières années du siècle, des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture eurent pour tâche de parcourir la province à titre de conférenciers agricoles. De plus, assez tôt, ce ministère finança des cours saisonniers de vulgarisation agricole, par exemple, à l'ancienne Ecole supérieure d'agriculture de Ste-Anne de la Pocatière où de 1913 à 1948, selon une statistique officielle, 3,720 élèves se sont inscrits. En 1923, ce même ministère organisa le Service d'économie et des arts domestiques à l'in-

---

(1) Rapport du comité d'étude sur l'éducation des adultes, février 1964, p. 2-8.

tention de la population féminine rurale.

En 1937, le ministère de l'Industrie et du Commerce organisa le Service de l'aide à la jeunesse pour administrer l'entente fédérale-provinciale sur la formation professionnelle signée, cette année-là, dans le but de remédier à la crise de chômage des années trente. C'est ainsi, par exemple, que selon le projet A de l'accord, on organisa une mine-école à Val d'Or pour offrir des cours pratiques de six mois à des chômeurs qui purent ensuite trouver à s'employer dans la région. En 1941, le Service, passé au Secrétariat de la province, commença à accorder des subventions aux organismes privés qui organisaient des sessions intensives pour leurs militants, en particulier en agriculture, en coopération, en organisation des loisirs et en éducation physique. En 1946, le Service passa au nouveau ministère du Bien-être social et de la Jeunesse et en 1958, il fut transféré sous la juridiction du ministère de la Jeunesse. Durant cette période, on lui ajouta la direction des cours du soir et des cours de solfège ainsi que les services de rationalisation du travail (1943), de cours par correspondance (1946) et de réadaptation des handicapés physiques (1956). En 1950-51, le ministère du Bien-être social et de la Jeunesse avait la direction d'une cinquantaine d'écoles d'enseignement spécialisé dont six écoles techniques et huit écoles de métiers spécialisés. Il dispensait ainsi aux personnes de 16 à 30 ans une formation en agriculture, apiculture, horticulture, artisanat et économie domestique, sylviculture, culture du lin, sculpture sur bois, réfrigération, élevage des porcs et autres bestiaux, industrie laitière et coopération.

Il importe de plus de mentionner la création, par le département de l'Instruction publique, de cours de perfectionnement destinés au personnel enseignant, la création des écoles des beaux-arts, de la bibliothèque St-Sulpice et du Musée provincial, organisés d'abord par le Secrétariat provincial et administrés maintenant par divers autres ministères. Il en fut de même pour le Conservatoire de musique et d'art dramatique, pour l'Ecole des hautes études commerciales et pour l'Institut polytechnique.

Au ministère de l'Agriculture et de la Colonisation revenaient les écoles régionales d'agriculture, les écoles de fabrication de fromage, les écoles supérieures d'agriculture et les écoles de sciences vétérinaires. Le ministère des Terres et Forêts avait la direction des écoles pour gardes-forestiers et des écoles de sciage en plus du Bureau de renseignements forestiers. Le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche avait celle des écoles d'apprentissage du métier de la pêche et des écoles supérieures de pêche en plus du jardin zoologique; le ministère des Mines organisait des cours pour prospecteurs et mineurs; le ministère de l'Industrie et du Commerce, des cours spéciaux pour aubergistes portant sur l'administration, la décoration et l'art culinaire, le tourisme, la publicité, la discipline, la législation etc... tandis que le ministère de la Santé avait une division de l'enseignement de l'hygiène chargée de donner des conférences sur l'hygiène, l'assainissement et la santé.

Plusieurs écoles urbaines, en collaboration avec l'un ou l'autre des ministères plus haut énumérés, offraient des cours réguliers et des cours spéciaux y compris des cours aux néo-canadiens. Les écoles pour spécialistes, dont les inscriptions se chiffraient à 14,002

aux cours réguliers de jour en 1949-50, comptaient 14,889 élèves du soir dont 12,289 dans les écoles provinciales de spécialistes et 2,600 dans les centres d'apprentissage.

Selon une enquête sur l'éducation des adultes au Canada qui fut menée par la division de l'éducation du Bureau fédéral de la statistique, il nous est possible de faire le point au moins partiellement sur l'inscription à certains cours d'éducation des adultes donnés par le département de l'Instruction publique en 1950-51. Le tableau suivant est issu de cette enquête.

TABLEAU I Inscription à certains cours d'éducation des adultes donnés par les ministères ou département de l'Instruction publique pour Québec, l'Ontario et le Canada en 1950-51.

Cours	Ontario	Québec	total Canada
Universitaires	400	620	1,621
Formation professionnelle et technique	315	1,205	1,875
Commercial	240		240
Economie ménagère	420	620	1,498
Agriculture	840	635	1,475
Musique, art, art dramatique	800		1,581
Arts, artisanat	1,000		1,107
Education des parents	2,325	125	2,770
Loisiers, hygiène		400	7,568
Enseignement pratique			
Questions d'actualité interculturelles		125	170
Langues étrangères			257
Classes d'immigrants	13,000	75	13,119
Divers	260		3,858
Total	19,600	3,805	37,139

Selon ce tableau, nous constatons que la grande différence entre les inscriptions aux cours pour adultes du Québec et de l'Ontario provient dans une très large mesure des cours pour immigrants où 13,000 de ceux-ci s'inscrivirent en Ontario contre seulement 75 au Québec. Par ailleurs on constate que les cours de formation professionnelle et technique attirèrent près de 4 fois plus d'inscriptions au Québec qu'en Ontario.

A la suite du rapport Ryan, nous venons de présenter les principaux jalons historiques qui ont marqué le développement de l'éducation des adultes de 1888 à 1960. Cette période nous apparaît dominée par une conception libérale de l'éducation des adultes où l'initiative est laissée à chaque organisme et où le développement de l'éducation des adultes ne se fait pas sans la poussée d'une pensée systématique et unificatrice. Cette dispersion des initiatives explique en grande partie le fait que nous ne possédons que fort peu de données statistiques nous renseignant sur la population qui a pu bénéficier de l'action gouvernementale en ce domaine. Cependant, le Service des cours de culture populaire qui relevait des Services de l'aide à la jeunesse, nous fournit quelques données intéressantes pour la période s'étendant de 1940-41 à 1959-60. Ce service, à l'époque, organisait et finançait, soit seul, soit dans le cadre d'ententes fédérales-provinciales, divers types de cours que l'on classait alors en plusieurs catégories dont voici les principales: formation agricole, artisanale et artistique, avicole, domestique, forestière, horticole, de pêcheurs, de moniteurs de loisirs, de spécialistes de la culture populaire, de chefs.

TABLEAU II Nombre d'élèves et de cours organisés par le Service des cours de culture populaire, de 1940-41 à 1959-60.

Année	Nombre de cours	Nombre d'élèves	Augmentation relative
1940-41	18	1128	----
1941-42	16	1119	0.79%
1942-43	18	802	28.32%
1943-44	26	692	13.71%
1944-45	29	1516	119.07%
1945-46	36	1479	2.44%
1946-47	51	3435	132.25%
1947-48	105	5735	67.64%
1948-49	102	5310	7.41%
1949-50	115	4853	8.60%
1950-51	86	3443	29.05%
1951-52	75	3249	5.63%
1952-53	66	3078	5.26%
1953-54	82	3328	8.12%
1954-55	66	3219	3.27%
1955-56	43	3752	16.55%
1956-57	69	4088	8.95%
1957-58	68	5490	34.29%
1958-59	75	9016	64.22%
1959-60	112	14340	59.05%

Source: Rapport annuel du Service des cours de culture populaire, 1959-60

On remarque que le Service des cours de culture populaire, durant cette période de vingt ans organisa ou finança en moyenne et annuellement 63 types de cours différents pour une population annuelle moyenne de 3,953 individus. Ce service ne fut pas le seul service gouvernemental à avoir organisé ou financé des cours pour les adultes durant cette période, mais les données que le service a cumulées annuellement de 1940-41 à 1959-60 sont à peu près les seuls renseignements statistiques valables actuellement disponibles. Par ailleurs, même s'ils ne nous donnent pas une image complète de la situation qui prévalait alors pour l'ensemble du champ de l'éducation des adultes, ils nous fournissent un indice intéressant de l'évolution du nombre d'étudiants-adultes avant 1960. En 1954-55, le nombre d'adultes ayant suivi les cours offerts par ce service fut de 3,219; en 1959-60, il fut de 14,340 soit une augmentation, par rapport à l'année 1954-55, de 365.8% qui, répartie annuellement sur les 6 années scolaires de cette période, donne une augmentation moyenne composée de 36.61%. Cet indice, si imparfait soit-il, nous permet tout de même, non seulement d'entrevoir mais aussi de fixer relativement dans le temps, les débuts de l'expansion remarquable que connaîtront les cours pour adultes durant les années soixante.

B - 1960-68: concentration des efforts et explosion scolaire

1 - Evolution d'ensemble

Depuis quelques années, on assiste à une poussée remarquable du nombre d'adultes inscrits aux cours organisés ou financés par l'Etat. Ainsi en 1964-65, les cours organisés sous la responsabilité conjointe du Bureau d'aménagement de l'est du Québec (B.A.E.Q.) et du ministère

TABLEAU III TABLEAU COMPARATIF DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS EN EDUCATION DES ADULTES ET DANS L'ENSEIGNEMENT REGULIER PAR TERRITOIRE DE COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE (NIVEAU SECONDAIRE) 1967-68.

Nom de la commission scolaire régionale	nombre d'inscriptions		proportion adultes/réguliers x 100
	enseignement régulier	éducation des adultes	
Baie des chaleurs	3,144	3,409	108.42%
Bas St-Laurent	5,977	5,202	87.03%
Des Iles	989	674	68.14%
Matapédia	2,498	1,334	53.40%
Des Monts	3,778	3,864	102.27%
De la Péninsule	3,608	6,628	183.70%
Total: R.A. # 1	19,984	21,111	105.63%
Lac St-Jean	5,103	4,321	84.67%
Lapointe	7,105	3,112	43.80%
Louis Hémon	5,514	1,119	20.29%
Saguenay	7,817	4,287	54.84%
Total: R.A. # 2	25,539	12,839	50.27%
L'Amiante	4,408	227	5.14%
Charlevoix	2,407	1,085	45.07%
De la Chaudière	5,492	4,141	75.40%
Chauveau	4,220	3,009	71.30%
Du Grand-Portage	7,652	10,056	131.41%
Jean Talon	3,445	865	25.10%
Louis Fréchette	5,940	2,174	36.59%
Orléans	4,993	1,941	38.87%
Pascal Taché	4,592	1,264	27.52%
Tardivel	3,215	3,231	100.49%
Tilly	6,573	6,204	94.38%
Québec	10,100	11,388	112.75%
Total: R.A. # 3	63,037	45,585	72.31%
Des Bois-Francs	5,070	2,892	57.04%
De la Mauricie	8,768	1,355	15.45%
Provencher	2,983	1,735	58.16%
St-François	5,492	5,111	93.06%
Vieilles-Forges	9,551	7,149	74.85%
Total: R.A. # 4	31,864	18,242	57.24%
Estrie	14,358	10,716	74.63%
Total: R.A. # 5	14,358	10,716	74.63%
Carignan	3,606	3,191	88.49%
Chambly	12,308	5,412	43.97%

TABLEAU III TABLEAU COMPARATIF DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS EN EDUCATION DES ADULTES ET DANS L'ENSEIGNEMENT REGULIER PAR TERRITOIRE DE COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE (NIVEAU SECONDAIRE) 1967-68 (suite)

Nom de la commission scolaire régionale	nombre d'inscriptions		proportion adultes/réguliers x 100
	enseignement régulier	éducation des adultes	
Deux-Montagnes	2,778	1,158	41.68
Dollard-des-Ormeaux	5,017	2,700	53.81
Duvernay	3,428	1,976	57.64
Le Gardeur	2,253	1,129	50.11
Honoré-Mercier	5,636	3,356	59.54
Lanaudière	7,059	4,842	68.59
Des Laurentides	2,508	1,882	75.03
Lignery	3,586	1,501	41.85
Maisonneuve	8,445	4,474	52.97
Meilleur	4,307	1,975	45.85
Mille-Isles	3,332	1,939	58.19
Missisquoi	886	1,680	189.61
Le Royer	5,500	1,620	29.45
Salaberry	3,045	3,979	130,67
Vaudreuil-Soulanges	2,736	1,586	57.96
Yamaska	5,098	214	4.19
Youville	3,327	2,791	83.88
C.E.C.M.	60,292	59,709	99.03
Total: R.A. # 6	145,147	107,115	73.79
Henri-Bourassa	3,736	2,058	55.08
De l'Outaouais	8,483	1,919	22.62
Papineau	2,552	801	31.38
Total: R.A. # 7	14,771	4,778	32.34
Du Cuivre	4,720	3,854	81.65
Harricana	3,055	2,719	89.00
Lalonde	2,594	2.081	80.22
La Vérendrye	2,508	1,552	61.88
Total: R.A. # 8	12,877	10,206	79.25
Côte-nord	3,239	1,528	47.17
Du Golfe	2,295	-----	0.00
Total: R.A. # 9	5,534	1,528	27.61
Total: Québec	333,111	232,120	69.68

Sources: a) Clientèle de niveau secondaire, enseignement cours réguliers, document préliminaire, D.G.P., 10 septembre 1968.
b) Statistiques de l'Opération Départ.

de l'Education dans le territoire du Bas St-Laurent, de la Gaspésie et des Iles de la Madeleine, ont réuni plus de 6,900 adultes répartis en 281 classes dans 134 localités alors que l'année précédente, pour le même territoire il n'y eut que 13 classes organisées dans 8 municipalités. Ce retour massif d'étudiants-adultes à l'enseignement que l'expérience du B.A.E.Q. a soudainement favorisé a été un des phénomènes qui a le plus marqué l'évolution de l'éducation des adultes au Québec. Cette percée dans le monde des adultes a non seulement continué dans le Bas St-Laurent et la Gaspésie, mais elle est vite devenue typique pour les autres régions du Québec.

Mais si dans ces autres régions, l'expansion des cours pour adultes ne fut pas toujours aussi rapide que pour la région du Bas St-Laurent, l'éducation des adultes y a pris progressivement de l'ampleur au point que déjà, dans certaines régionales, le nombre des étudiants-adultes est supérieur à celui des jeunes étudiants de l'enseignement régulier de niveau secondaire. (Voir tableau III).

En effet, dans huit commissions scolaires régionales dont trois dans la région administrative du Bas St-Laurent - Gaspésie, trois dans celle de Québec et deux dans celle de Montréal, le nombre d'étudiants-adultes inscrits aux différents types de formation fut, en 1967-1968, supérieur de 22.0% à celui des étudiants réguliers de niveau secondaire inscrits aux mêmes endroits. Dans les autres C.S.R. où le nombre d'étudiants-adultes était en 1967-68 inférieur à celui des étudiants réguliers, il y avait, cette année-là, pour 100 de ces derniers, 54 étudiants-adultes. Au total, y compris les huit C.S.R. mentionnées au tableau III, 20 commissions scolaires régionales sur 57 ont plus de 75 étudiants-adultes pour 100 étudiants

TABLEAU III A — Liste des commissions scolaires régionales où le cumul des étudiants-adultes est supérieur à celui des étudiants réguliers (niveau secondaire), 1967-68

Nom de la C.S.R.	Nombre d'inscriptions		Différence relative
	régulier	adulte	
1. Baie des Chaleurs	3,144	3,409	8.42%
2. Des Monts	3,778	3,864	2.27%
3. De la Péninsule	3,608	6,628	83.70%
4. Du Grand-Portage	7,652	10,056	31.41%
5. C.E.C.Q. (1)	10,100	11,388	12.75%
6. Tardivel	3,215	3,231	0.49%
7. Missisquoi	886	1,680	89.61%
8. Salaberry	3,045	3,979	30.67%

(1) y compris Ville-Vanier et Sillery

Source: a) Clientèle de niveau secondaire, enseignement - cours réguliers, document préliminaire, D.G.P., 10 septembre 1968.

b) Statistiques de l'O.D.

réguliers de niveau secondaire.

Il appert donc que dans le monde de l'éducation, un seuil important a été franchi: celui où le nombre des étudiants-adultes d'un même niveau est égal à celui des étudiants des cours réguliers pour lesquels jusqu'à tout récemment, était pensé l'activité éducative de la province. Dans l'état actuel des statistiques de l'éducation, nous ne pouvons encore fixer avec précision le moment ou ce phénomène pourra être considéré comme général au moins pour l'ensemble des régionales mais il semble bien que c'est vers ce seuil, important à cause de ses implications sur la conception même d'un système d'éducation désormais destiné

à une population à majorité adulte, que tende l'éducation des adultes au Québec et qu'elle l'atteindra au cours de la prochaine décade. Nous en proposons pour indice la véritable explosion du nombre d'adultes qui, pour différentes raisons, ont ressenti le besoin de parfaire leur formation sur les plans scolaire, professionnel, ou culturel, de 1960-61 à 1967-68. (Cf. tableau IV et graphique I).

Tableau IV Evolution du nombre total d'étudiants-adultes de 1960 à 1967

Années	Nombre d'étudiants-adultes	% de variation
1960-61	95,005	
1961-62	87,624	- 7.77%
1962-63	96,298	+ 9.90%
1963-64	112,953	17.29%
1964-65	121,231	7.33%
1965-66	144,211	18.96%
1966-67	168,499	16.84%
1967-68	291,313	72.88%

Bien que l'évolution soit plus lente au départ, nous constatons cependant que le nombre d'étudiants-adultes n'a cessé d'augmenter. En effet durant cette période de six ans ce nombre est passé de 95,005 à 291,313, soit une augmentation relative de 206.62% pour une croissance annuelle moyenne de 21.18%. Si l'on considère seule-

Graphique I. Evolution du nombre d'étudiants-adultes inscrits à temps plein ou partiel à des cours scolaires, professionnels et culturels de 1960-61 à 1967-68.

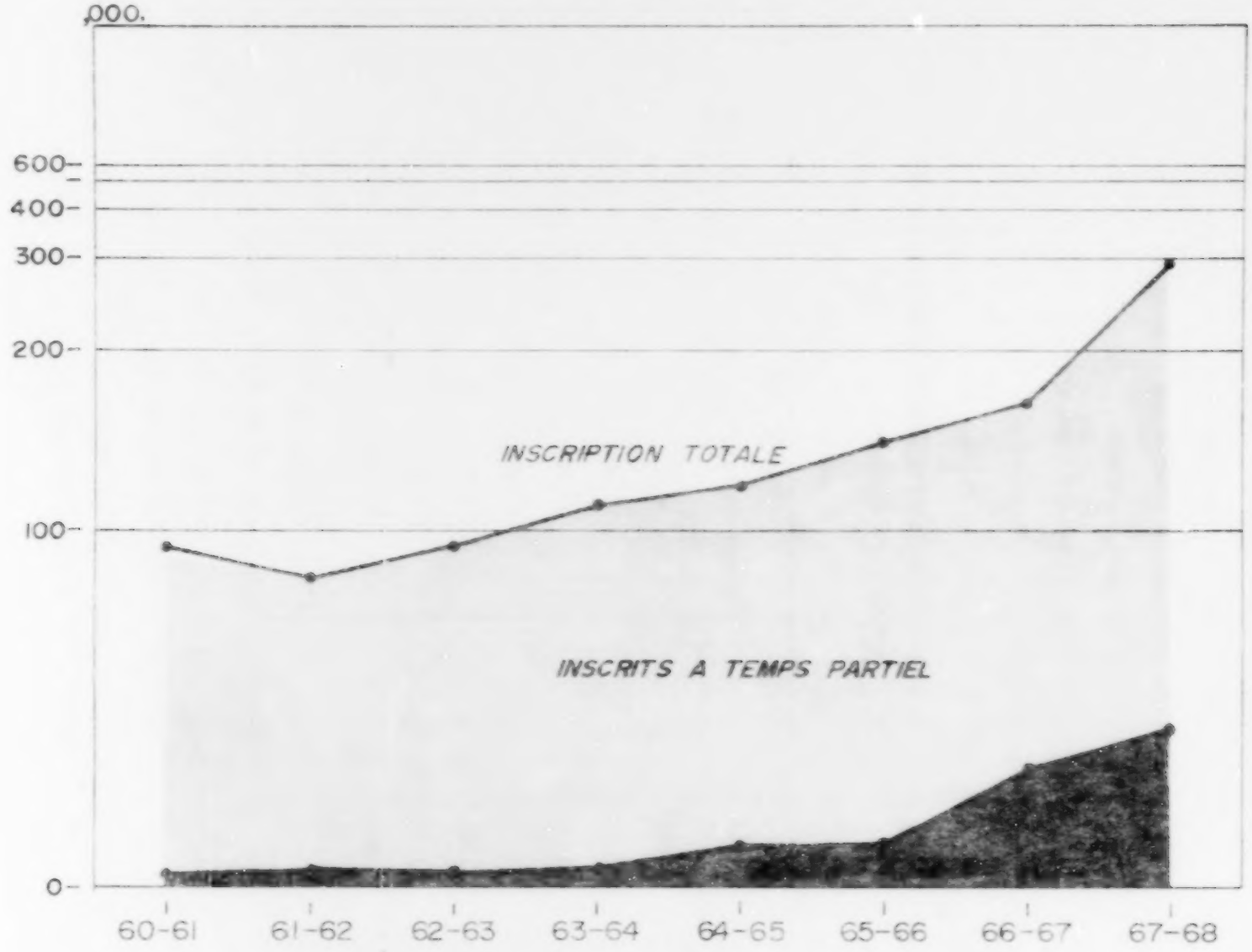

ment les deux dernières années scolaires (soit depuis la création de la D.G.E.P.) où le nombre total d'étudiants-adultes est passé de 168,499 à 291,313, l'augmentation relative fut de 72.88%. Pour les deux mêmes années, le nombre des étudiants réguliers du niveau secondaire dans le secteur public, demeurait relativement stable passant de 401,164 en 1966-67 à 403,509 en 1967-68 pour une augmentation relative de 0.5%. Ainsi, si l'on considère les rythmes de croissance respectifs de chacune de ces catégories de population et si la tendance se maintient, il est prévisible que d'ici cinq ans, soit avant 1973-74 et peut être dès 1970-71, le nombre d'étudiants-adultes inscrits aux différents types de formation dans les C.S.R. sera supérieur au nombre d'étudiants réguliers du niveau secondaire. Ce phénomène nouveau et récent est lourd de conséquences pour le système pédagogique actuellement en place, comme d'ailleurs pour la conception que l'on se fait de l'éducation. Il fournit une base concrète et actuelle à toutes les spéculations que l'on peut faire sur le concept de plus en plus répandu d'éducation permanente. (1)

2 - Evolution des différents types de formation

a) Définitions

Avant de poursuivre notre analyse de façon plus détaillée, il importe de définir les différents "types de formation" qui entrent sous le couvert de l'éducation des adultes. En effet, l'ensemble des cours organisés ou financés par la direction générale de l'Education permanente, avec ou sans l'aide du gouvernement fédéral, se répartissent, si on les classifie selon le programme couvert, selon trois principaux

---

(1) A cet effet, se référer au chapitre VI

Carte numéro 1

Rapport procentuel du nombre des inscriptions en éducation des adultes à celui de l'enseignement régulier (niveau secondaire) par territoire de commissions scolaires régionales catholiques en 1967-68.

---

de 0 à 24.9%

Amiante
De la Mauricie
Du Golfe
Louis Hémon
Outaouais
Yamaska

de 25 à 49.9%

Charlevoix
Chambly
Côte-nord
Deux-Montagnes
Jean Talon
Lapointe
Lignery
Le Royer
Louis Fréchette
Meilleur
Orléans
Papineau
Pascal Taché

de 50 à 74.9%

Bois-Francs
Chauveau
Des Iles
Dollard-des-Ormeaux
Duvernay
Estrie
Honoré-Mercier
Henri-Bourassa
Lanaudière
La Vérendrye
Le Gardeur
Maisonneuve
Matapédia
Mille-Isles
Provencher
Saguenay
Vaudreuil-Soulanges
Vieilles-Forges

de 75 à 99.9%

Bas St-Laurent
Carignan
Chaudière
C.E.C.M.
Du Cuivre
Harricana
Lac St-Jean
Laurentides
Lalonde
St-François
Tilly
Youville

de 100% et plus

Baie des Chaleurs
De la Péninsule
Des Monts
Grand-Portage
Missisquoi
Québec
Salaberry
Tardivel

ÉTUDIANTS ADULTES I

1er juillet 1968 **1**

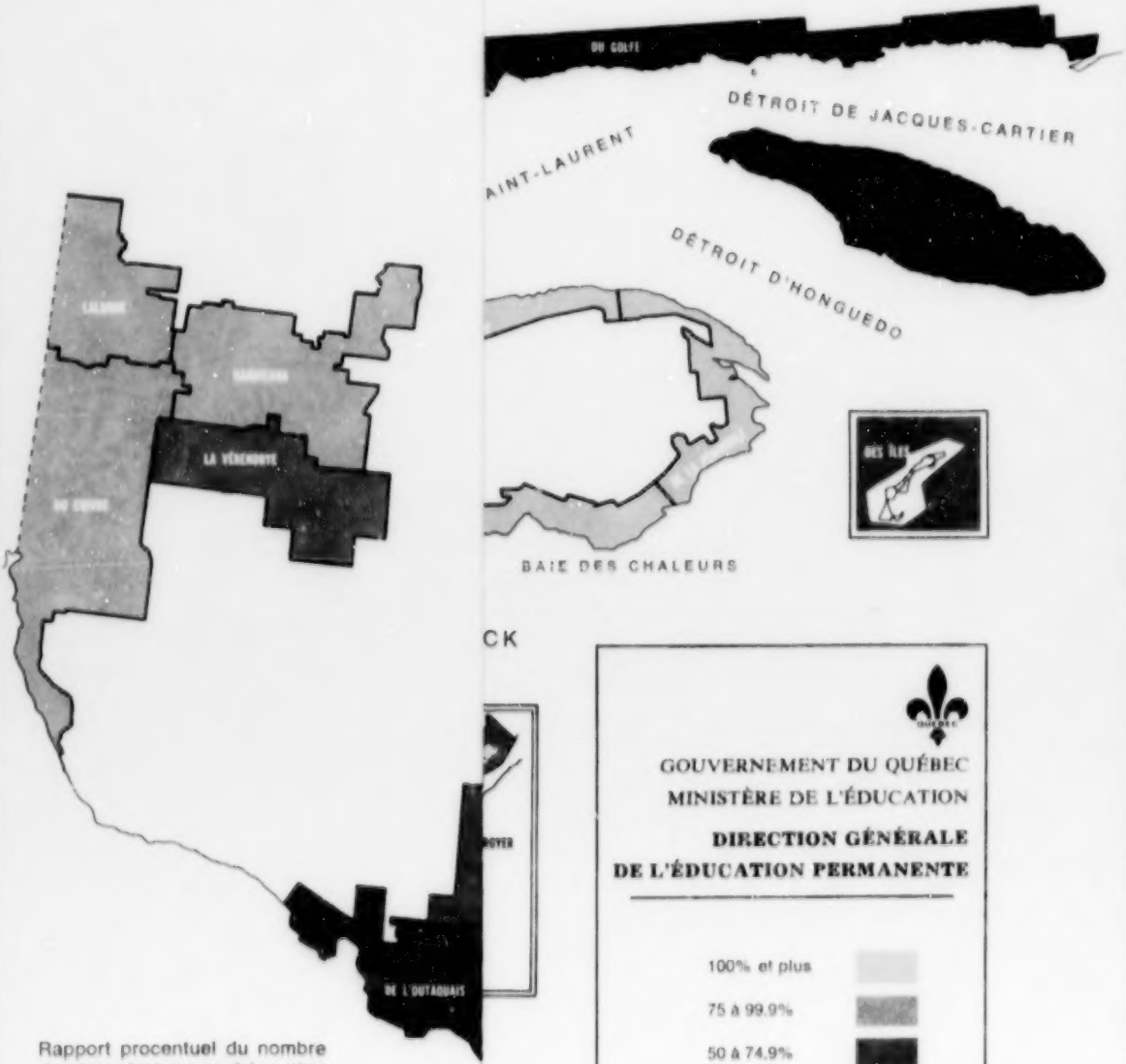

Rapport procentuel du nombre des inscriptions en éducation des adultes à celui de l'enseignement régulier (niveau secondaire) par territoire de commissions scolaires régionales catholiques en 1967-68.

ÉTUDIANTS ADULTES ET ÉTUDIANTS RÉGULIERS

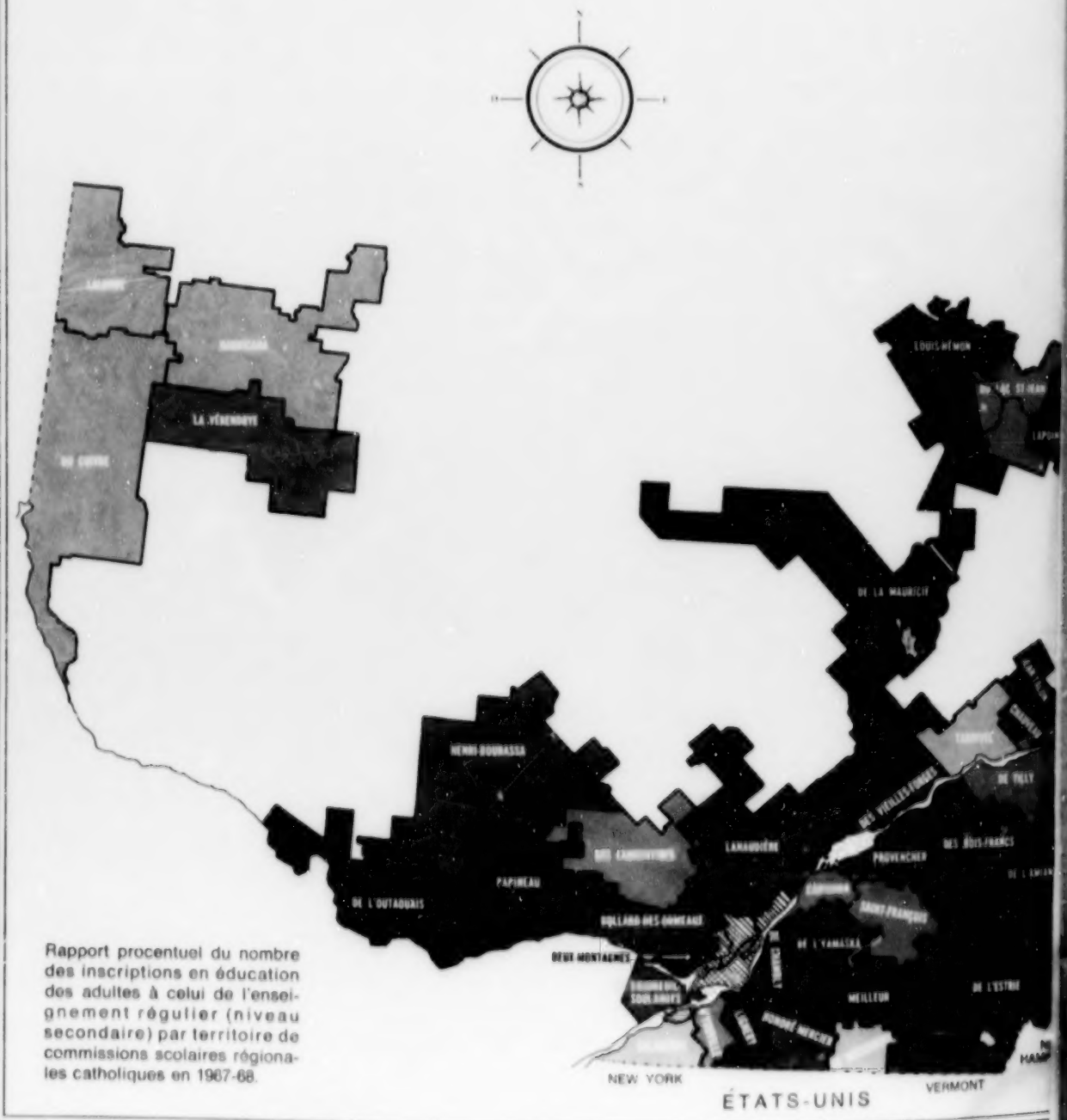

Rapport procentuel du nombre des inscriptions en éducation des adultes à celui de l'enseignement régulier (niveau secondaire) par territoire de commissions scolaires régionales catholiques en 1967-68.

1er juillet 1968

1

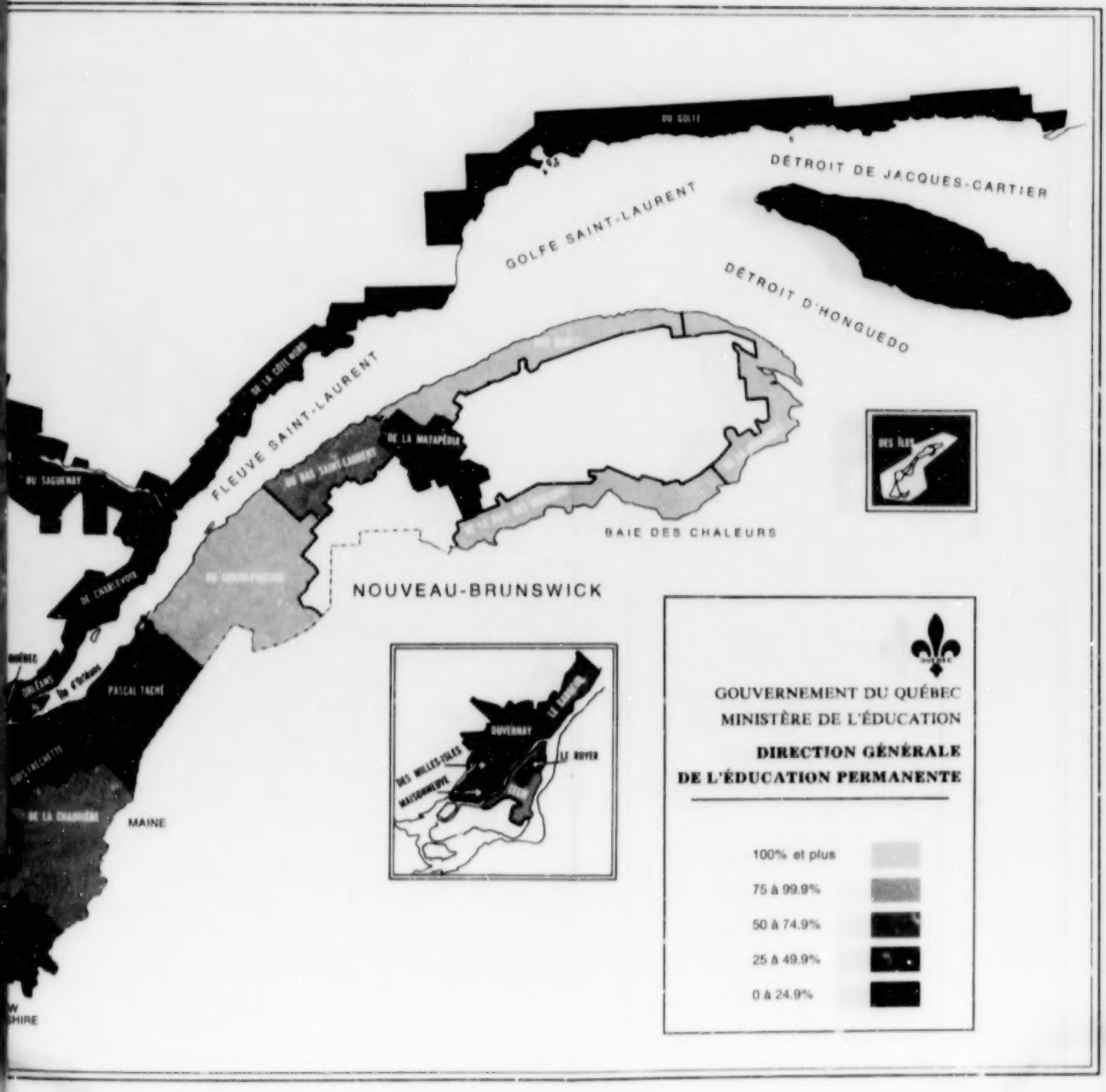

types de formation qui sont:

a) la formation scolaire ou générale

b) la formation professionnelle

c) la formation culturelle ou éducation populaire.

1) La formation scolaire ou générale:

Les cours de formation scolaire ou générale désignent les cours de base qui conduisent à l'obtention de grades académiques reconnus officiellement. Ils comprennent surtout les cours de récupération scolaire ou de pré-emploi. Ces cours, généralement organisés par les commissions scolaires régionales, ont pour objectif la formation dite générale de niveau élémentaire et secondaire. Ils sont offerts, à temps partiel, à toute la population désireuse d'en bénéficier et, à temps plein, aux sans travail, selon les modalités prévues dans le cadre des ententes fédérales-provinciales à ce sujet. Dans ce second cas, on les appelle parfois cours de pré-emploi voulant signifier par là qu'ils visent à fournir la formation de base jugée préalablement nécessaire, par les institutions d'enseignement technique, par les comités paritaires, par les autres organismes, à l'apprentissage d'un métier ou d'une spécialité professionnelle qui permettra de se trouver un emploi.

Il faut aussi ranger dans ce type de formation les cours d'enseignement général du niveau du C.E.G.E.P., les cours universitaires conduisant au baccalauréat ès-arts (B.A.) pour adultes et les cours de formation scolaire organisés par les institutions privées d'enseignement. L'inventaire de ces derniers cours n'a malheureusement pas pu être fait systématiquement par les comités de l'Opération Départ.

2) La formation professionnelle:

Les cours de formation professionnelle comprennent tous les

types de cours immédiatement axés sur l'emploi, qu'ils soient de l'initiation professionnelle proprement dite comme les cours de métiers, ou qu'ils se rattachent au perfectionnement de travailleurs déjà pourvus d'un métier. Ces cours se donnent à plein temps principalement aux sans travail selon les ententes fédérales-provinciales; ils se donnent aussi à temps partiel: en ce cas, tous les adultes possédant les qualifications requises sont admissibles. Les cours de formation professionnelle se donnaient au moment de l'enquête, dans les écoles de métiers, les centres d'apprentissage, les centres de formation professionnelle et les instituts de technologie. Par ailleurs, ces cours peuvent aussi être organisés dans les entreprises selon différentes conditions définies par la "loi sur la formation professionnelle".

Pour éviter une distinction qui n'aurait pu être maintenue, faute de données statistiques, pour chacune des années de la période de 1960-61 à 1967-68, nous avons inclu dans les cours de formation professionnelle, ceux qui visent la formation agricole. Ils sont conjointement organisés par la section de formation agricole de la D.G.E.P., par le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation et par les représentants d'organismes agricoles.

Les cours de formation professionnelle ne sont pas tous organisés par la direction générale de l'Education permanente. En plus des cours organisés pour les chômeurs, les agriculteurs, les travailleurs dans l'industrie, les cours donnés à temps partiel dans les écoles de métiers désormais rattachées aux commissions scolaires régionales et dont tient compte l'Opération Départ dans son cumul statistique, il y a des cours de formation professionnelle qui dépendent de d'autres ministères, en particulier du nouveau ministère provincial du Travail et de

la Main-d'oeuvre, pour les cours donnés dans des centres d'apprentissage ou dans les industries, du ministère des Terres et Forêts pour les cours de gardes-forestiers, du ministère de la Santé pour les cours au personnel para-médical... etc. Enfin, parmi ceux que n'a pu compiler l'O.D. il y a tous les cours qui furent donnés par les institutions professionnelles privées. A ce sujet, le guide de l'O.D. suggérait que l'on en tint compte dans les compilations statistiques, mais, pour diverses raisons dont l'anaccessibilité et l'impossible vérification des données du secteur privé, seulement 18 C.S.R. en firent mention et la plupart centrèrent leurs données sur les cours donnés dans l'industrie. Il s'agit, dans ce dernier cas, des cours organisés selon l'ancien programme 4 des ententes fédérales-provinciales. Nous avons pu compléter ces données au moyen des rapports hebdomadaires de présence au cours, mais seulement pour l'année 1966-67.

On a pu ainsi recenser 174 cours, répartis dans 41 municipalités, avec une concentration (53.44%) dans la région administrative de Montréal et une absence totale dans la région de l'Outaouais. Plus de 93% des cours (162) furent organisés par l'industrie elle-même en collaboration avec les gouvernements provincial et fédéral et parfois aussi avec les institutions d'enseignement spécialisé, les C.S.R. ou les centres d'apprentissage. Parmi les 12 cours de ce programme qui ne furent pas organisés par l'industrie elle-même, 7 furent mis sur pied par les institutions d'enseignement spécialisé et 5 par les C.S.R. Mais tous ces cours, quel que soit l'organisme immédiatement responsable, impliquèrent une collaboration des gouvernements fédéral et provincial.

Quant aux inscriptions, nous constatons qu'il y en eut une forte concentration dans la région de Montréal (64,30%) alors que à

TABLEAU V: Nombre de cours et d'inscriptions par région administrative dans le cadre du programme 4 pour l'année 1966-67.

Régions administratives	Nombre de cours	Nombre d'inscrits (absolu)			% des inscrits		
		H.	F.	T.	H.%	F.%	T.%
Bas St-Laurent & Gaspésie	9	205	6	211	2.97	.08	3.05
Saguenay - Lac St-Jean	30	650	25	675	9.42	.37	9.79
Québec	22	974	51	1025	14.12	.75	14.84
Trois-Rivières	15	365	1	366	5.29	.02	5.30
Sherbrooke	2	55	6	61	0.79	.09	0.87
Montréal	93	3883	552	4435	56.29	8.02	64.30
Outaouais	0	0	0	0	0.00	0.00	0.00
Nord-ouest	1	61	7	68	0.88	0.10	.98
Côte-nord	2	56	0	56	0.81	0.00	.81
P.Q.	174	6249	648	6897	90.57	9.43	100%

régions (Trois-Rivières, Outaouais, Nord-ouest et Côte-nord) reçurent chacune moins de 1% des inscriptions totales. Les autres régions ont reçu entre 3.05% et 14.84% des inscriptions totales. D'autre part, pour 100 inscriptions masculines aux cours du programme 4 en 1966-67, il y en eut 10 féminines, ce taux étant lui-même fortement influencé par celui de la région de Montréal puisque sans celle-ci, pour 100 inscriptions masculines, il n'y en aurait eu que 4 féminines. Notons enfin que pour ce type de cours, le taux de persévérance pour l'ensemble du Québec s'établit à 84.52% combinant un taux de 85.96% chez les hommes et de 71.45% chez les femmes.

3) La formation culturelle

Les cours d'éducation populaire ou de formation culturelle dé-

signent selon une distinction apportée par le comité Ryan, (1) tout enseignement non formel, c'est-à-dire, ne conduisant pas à l'obtention d'un grade académique ou d'une formation professionnelle spécialisée. Définis d'une façon plus positive, ils recouvrent tous les genres de perfectionnement culturel qui peuvent être cherchés par des individus ou des groupes d'individus.

Ces cours peuvent se regrouper autour des rôles privilégiés de l'individu en société qui sont:

a) le producteur (initiation à la vie économique...)

b) le consommateur (comment vivre avec son salaire, couture et habillement, alimentation, décoration intérieure...)

d) le père (mère): (psychologie de l'enfant, qu'est-ce qui se passe en éducation...)

e) le citoyen: (le citoyen face au pouvoir, fonctionnement des comités...)

f) l'homme de loisir (arts plastiques, solfège...)

Les cours soulignés sont ceux qui sont proposés actuellement par la D.G.E.P. Par ailleurs, les organismes eux-mêmes et en particulier les C.S.R. peuvent pr[illegible] d'autres programmes, ce qui étend considérablement le champ de l'éducation populaire.

Telle est la nomenclature, forcément non exhaustive, des différentes spécialités que recouvrent les trois types de formation scolaire, professionnelle et culturelle. Voyons maintenant comment, quantitativement, ils ont évolué durant la période de 1960-61 à 1967-68. La donnée de base sera le nombre d'inscriptions à chacun de ces types de formation. Nous allons considérer cette évolution sous deux angles

---

(1) Rapport du comité d'étude sur l'éducation des adultes, p. 48 et suivantes.

TABLEAU VI: Evolution du nombre d'étudiants-adultes inscrits à des cours de formation scolaire, professionnelle et culturelle, à temps plein et à temps partiel, de 1960-1961 à 1967-1968

cours / années	Formation scolaire			Formation professionnelle			Formation culturelle	Total
	à plein temps	à temps partiel	Total	à plein temps	à temps partiel	Total		
1960-61	----(1)	394	394	4015	18697	22712	71899	95005
1961-62	363	674	1037	5084	18011	23095	63492	87624
1962-63	706	3256	3962	3487	17150	20637	71699	96298
1963-64	1599	7635	9234	4613	17813	22426	81293	112953
1964-65	6665	14857	21522	6238	20641	26879	72829	121231
1965-66	6038	17711	23749	7256	22333	29589	90873	144211
1966-67	21663	24535	46198	11345	29386	40731	81570	168499
1967-68	33683(2)	84248(3)	117931	11500(4)	30500(5)	42000	131382	291313

Source: Statistiques de la D.G.E.P.

(1) Les cours de formation scolaire à plein temps ont débuté en 1961-62.

(2) Ce chiffre inclut: a) 32,683 étudiants inscrits au pré-emploi à plein temps
b) 1,000 étudiants inscrits à la récupération scolaire à plein temps. (estimé)

(3) Ce chiffre inclut: a) 82,248 étudiants inscrits au pré-emploi à temps partiel.
b) 2,000 étudiants inscrits à la récupération scolaire à temps partiel. (estimé)

(4) Ce chiffre inclut: a) 9,000 étudiants inscrits à la formation professionnelle à plein temps (estimé)
b) 2,500 étudiants inscrits à la formation agricole à plein temps. (estimé)

(5) Ce chiffre inclut: a) 30,000 étudiants inscrits à la formation professionnelle à temps partiel. (estimé)
b) 500 étudiants inscrits à la formation agricole à temps partiel. (estimé)

Il exclut cependant les 3,152 étudiants inscrits aux cours par correspondance.

TABLEAU VII: Augmentation annuelle du nombre d'étudiants-adultes par type de cours, de 1961-62 à 1967-68

cours / années	Formation scolaire			Formation professionnelle			Formation culturelle	Total
	à plein temps	à temps partiel	Total	à plein temps	à temps partiel	Total		
1961-62	363	280	643	1069	- 686	383	- 8407	- 7381
1962-63	343	2582	2925	- 1597	- 861	- 2458	8207	8674
1963-64	893	4379	5272	1126	663	1789	9594	16655
1964-65	5066	7222	12288	1625	2828	4453	- 8464	8277
1965-66	-627	2854	2227	1018	1692	2710	18044	22981
1966-67	15625	6826	22451	4089	7053	11142	- 9303	24288
1967-68	12020	59713	71733	+ 115	1114	1269	49812	122814

Source tableau IV

TABLEAU VIII: Pourcentage d'augmentation du nombre d'étudiants-adultes, par type de cours, de 1960-61 à 1967-68

cours / années	Formation scolaire			Formation professionnelle			Formation culturelle	Total
	à plein temps	à temps partiel	Total	à plein temps	à temps partiel	Total		
1961-62	---	71.09	163.19	26.62	-3.67	2.27	-11.69	-7.77
1962-63	94.49	383.08	282.06	-31.63	-4.78	-10.64	12.93	9.90
1963-64	126.49	134.49	133.06	32.29	3.86	8.67	13.38	17.29
1964-65	316.82	94.59	133.07	35.22	15.88	19.86	-10.41	7.33
1965-66	-9.40	19.20	10.34	16.31	8.20	10.08	24.77	18.96
1966-67	258.77	38.54	94.53	56.35	18.31	37.65	-10.24	16.84
1967-68	55.48	243.37	155.27	1.36	3.79	3.11	61.06	72.88

Source: Tableau IV

Graphique II. Évolution de l'importance relative de chacun des secteurs scolaire, professionnel et culturel par rapport à l'ensemble des étudiants adultes de 1960-61 à 1967-68.

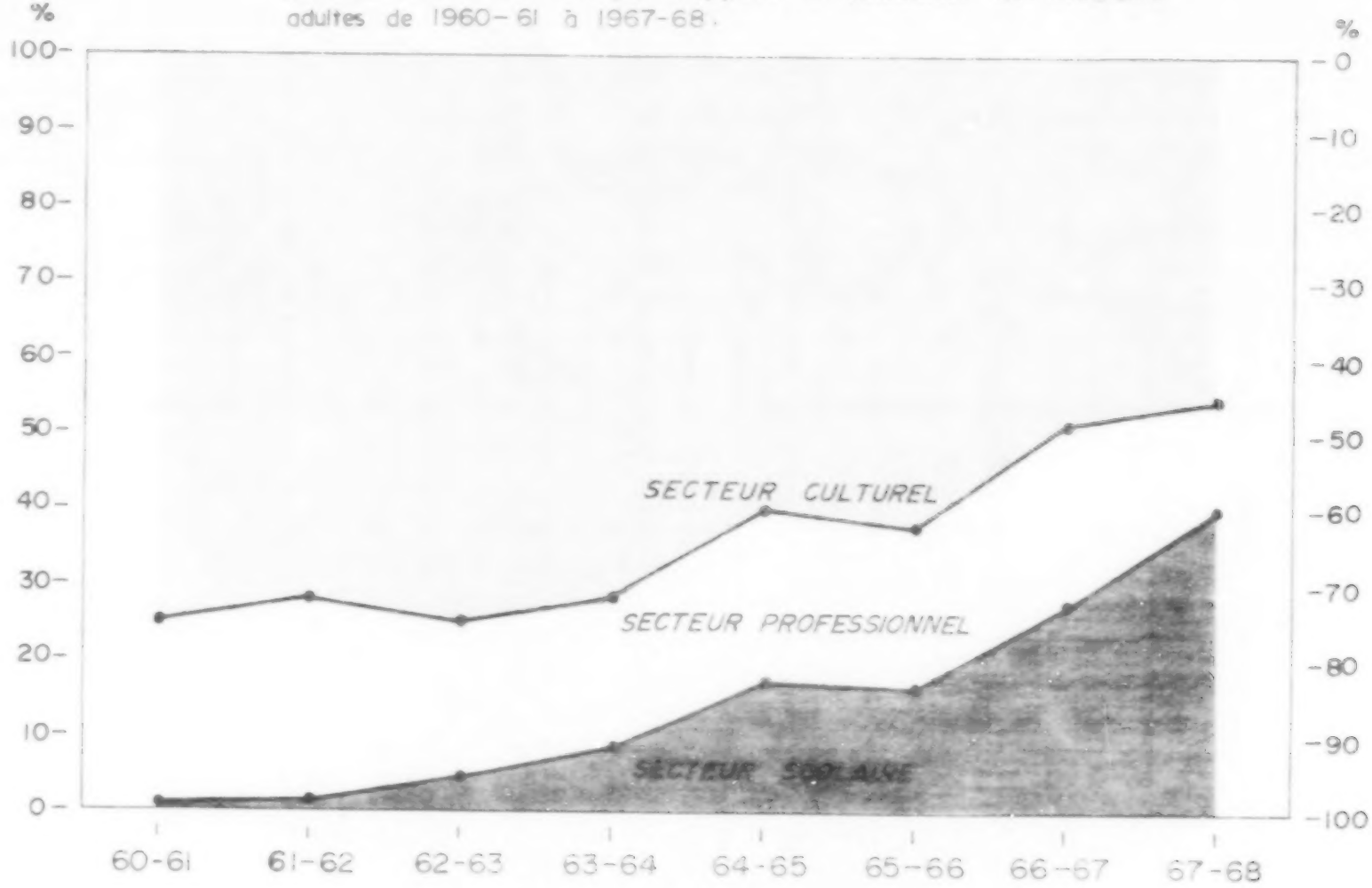

différents mais complémentaires; d'une part, l'évolution de chacun des secteurs pris isolément et, d'autre part, l'évolution de chacun des secteurs par rapport à l'ensemble de l'éducation des adultes. Ainsi, même si globalement, de 1960-61 à 1967-68 le nombre d'étudiants aux cours pour adultes fut multiplié par plus de 3, passant de 95,005 à 291,313, cette augmentation ne fut pas également répartie selon les types de formation comme nous le laisse voir les tableaux VI, VII, VIII et IX.

b) Le secteur scolaire (cf. carte numéro 2)

Le secteur scolaire connut un développement plus que remarquable si l'on songe qu'en 1960-61, il y avait seulement 394 étudiants qui ont suivi ce type de cours, à temps plein ou à temps partiel, tandis qu'il y en eut 117,931 en 1967-68 pour une augmentation annuelle moyenne de 140%. Aux cours de formation scolaire à plein temps, cours qui débutèrent en 1961-1962, le nombre d'étudiants-adultes passa de cette première année d'existence à 1967-68 de 363 à 33,683, soit à peu près 90 fois plus. De même, les cours de formation scolaire à temps partiel furent dispensés en 1960-61 à 394 étudiants-adultes et à 84,248 en 1967-68, soit 213 fois plus pour cette dernière année comparativement à 1960-61.

Ainsi le nombre d'étudiants-adultes ayant suivi des cours de formation scolaire a plus que doublé annuellement depuis sept ans. De nombreuses raisons peuvent expliquer cette véritable explosion scolaire: l'une des principales est sans contredit le faible niveau de scolarisation de la main-d'oeuvre du Québec où plus de 50% de la population de 15 ans et plus ayant quitté l'école, avait, en 1961, moins de 7 ans de scolarité. Ce phénomène, mis en relation avec les changements technologiques et l'évolution de la structure occupationnelle de la province, explique que de nombreux individus, une fois sur le marché du travail, songent à

Carte numéro 2

Pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans ayant suivi des cours de formation scolaire pour adultes en 1967-68. Rapporté par territoire de commission scolaire régionale catholique

---

1- de 0 à 2.49%

Amiante
Charlevoix
Chaudière
Deux-Montagnes
Estrie
Harricana
Honoré-Mercier
Lanaudière
Orléans
Outaouais
Papineau
Provencher

2- de 2.50 à 4.99%

Bois Francs
Chambly
Chauveau
Côte-nord
Dollard-des-Ormeaux
Gardeur
Golfe
Henri Bourassa
Ile de Montréal
Jean Talon
Lac St-Jean
Lalonde
Lapointe
Laurentides
Lignery
Louis Fréchette
Maisonneuve
Mauricie
Meilleur
Misisquoi
Pascal Taché
Poyer
Saguenay
Salaberry
Tardivel
Tilly
Vaudreuil-Soulanges
Vieilles Forges
Yamaska
Youville

3- de 5.0 à 7.49%

Baie des Chaleurs
Carignan
Cuivre
Matapédia
Mille Iles
Québec, Sillery, V. Vanier
St-François

4- de 7.5 à 9.99%

Bas St-Laurent
Iles
Louis-Hémon
Monts
Péninsule

5- de 10.0 à 12.49%

Duvernay
Grand-Portage
Vérendrye

FORMATION SCOLAIRI

1er juillet 1968 **2**

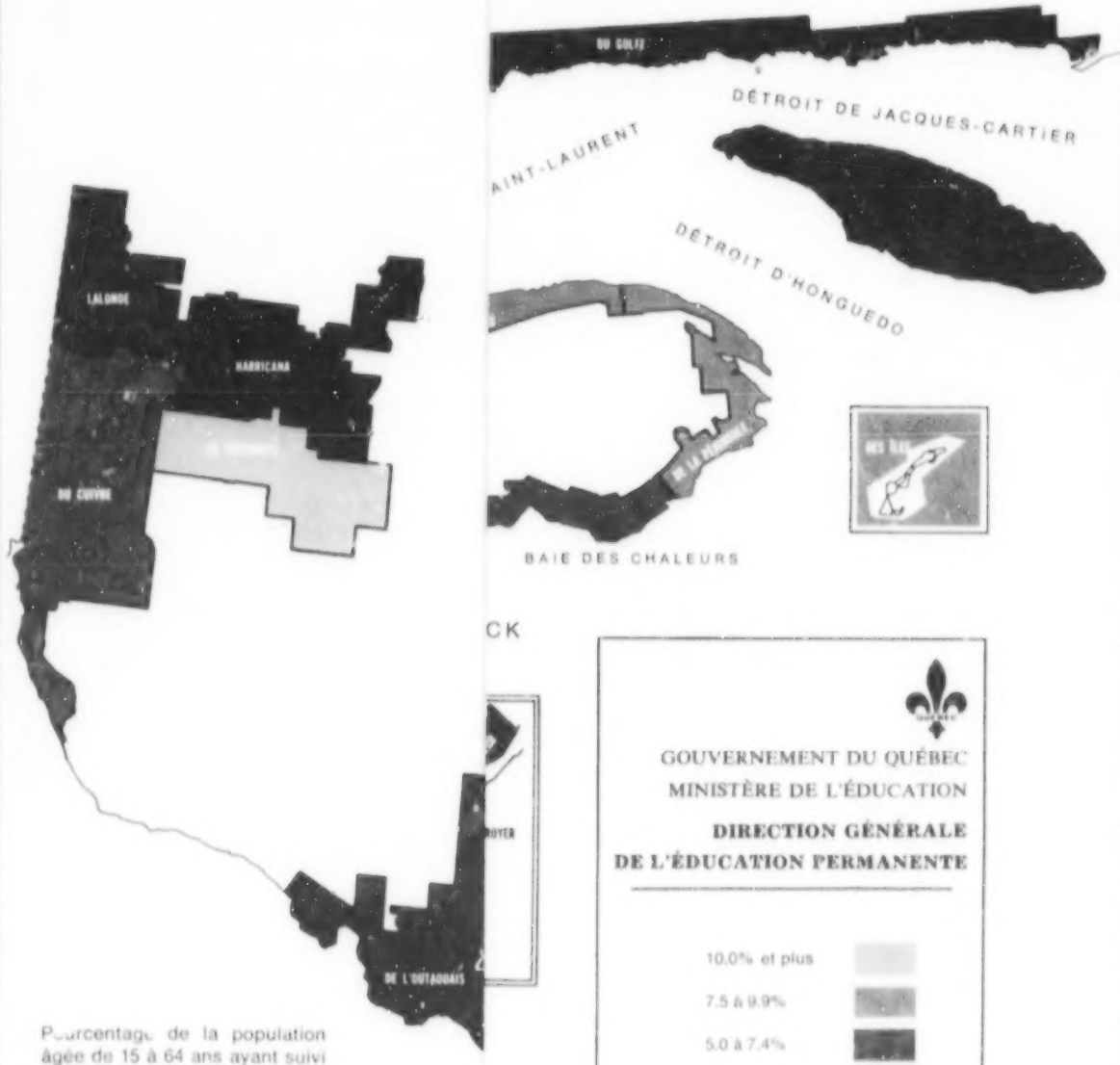

Pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans ayant suivi des cours de formation scolaire pour adultes en 1967-1968. Rapporté par territoire de commission scolaire régionale catholique.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

10.0% et plus	
7.5 à 9.9%	
5.0 à 7.4%	
2.5 à 4.9%	
0 à 2.4%	

FORMATION SCOLAIRE

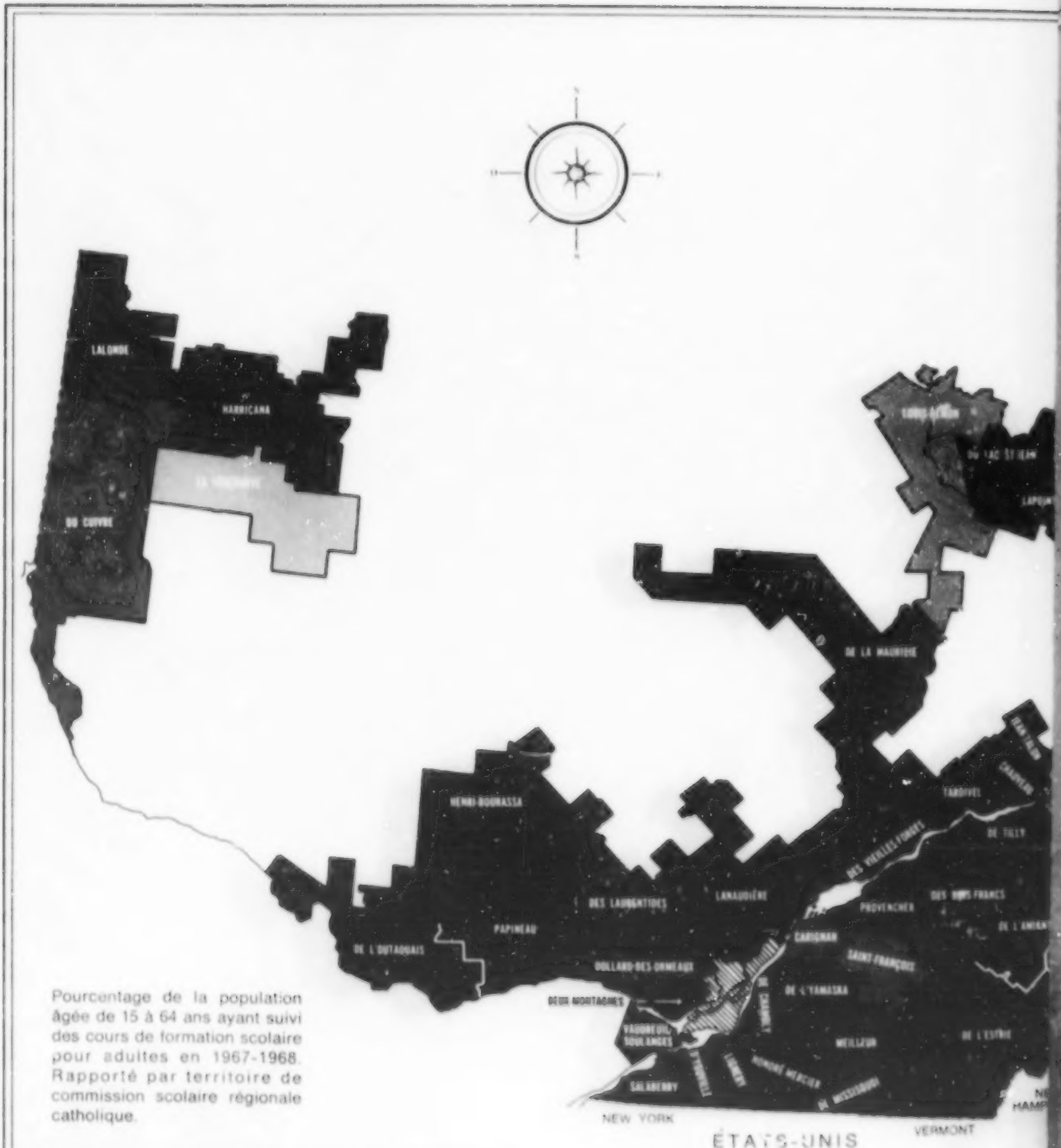

Pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans ayant suivi des cours de formation scolaire pour adultes en 1967-1968. Rapporté par territoire de commission scolaire régionale catholique.

1er juillet 1968 **2**

revenir et reviennent effectivement poursuivre à temps plein ou partiel leur formation de base. Cet état de fait ne peut être qu'accentué par le taux relativement élevé de chômage dont souffre le Québec: nous analyserons ce phénomène ainsi que celui de l'assistance sociale dans une autre section du présent rapport. Il importe de s'y référer si l'on veut saisir en particulier les implications de l'évolution des cours de formation scolaire à plein temps.

c) Le secteur professionnel (cf. carte numéro 3)

Les cours de formation professionnelle n'ont connu pour leur part de véritable développement que depuis 1964-65 alors que le nombre d'étudiants-adultes inscrits passait à 26,879 comparativement à 22,476 pour l'année précédente. Par ailleurs, si l'on considère l'ensemble de l'évolution de 1960-61 à 1967-68, on constate que l'accroissement relatif annuel fut de 10.14% alors que pour les cours du secteur scolaire cet accroissement moyen a été de 138.79%. Deux raisons viennent expliquer ce décalage entre les taux, la première d'ordre statistique et la seconde, tenant plutôt aux politiques d'éducation.

Il faut tout d'abord constater qu'en terme relatif un accroissement sera d'autant plus élevé qu'une même valeur absolue s'applique à une donnée plus faible. C'est ce qui se produit alors qu'en 1960-1961, les cours de formation scolaire attirèrent 394 étudiants contre 22,712 en formation professionnelle. La seconde raison vient du fait que l'on peut considérer comme normal dans une province où la population est sous-scolarisée, que l'on songe d'abord, en instaurant une politique d'éducation des adultes en terme de priorité, à mettre d'abord l'accent sur la scolarisation avant la professionnalisation. C'est ce qui s'est effectivement produit puisque en 1967-68 le nombre d'adultes au scolaire était de 117,931

Carte numéro 3

Pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans ayant suivi des cours de formation professionnelle pour adultes en 1967-1968. Rapporté par territoire de commission scolaire régionale catholique.

De 0 à 0.4%

Chauveau
Deux-Montagnes
Duvernay
Gardeur
Harricana
Jean-Talon
Lalonde
Lignery
Meilleur
Missisquoi
Orléans
Outaouais
Papineau
Vérendrye

De .50 à .99%

Chambly
Côte-nord
Grand-Portage
Henri-Bourassa
Ile de Montréal
Lanaudière
Laurentides
Louis-Hémon
Mille-Iles
Provencher
Royer
Salaberry
Yamaska

De 1.0 à 1.49%

Baie des Chaleurs
Chaudière
Cuivre
Dollard-des-Ormeaux
Golfe
Honoré-Mercier
Lapointe
Louis-Fréchette
Maisonneuve
Matapédia
Monts
Pascal-Taché
St-François
Tilly
Youville

De 1.5 à 1.99%

Amiante
Bas St-Laurent
Charlevoix
Estrie
Iles
Péninsule
Québec, Sillery, V.Vanier
Saguenay
Vaudreuil-Soulanges
Vieilles-Forges

De 2.0 et plus

Bois-Francs
Carignan
Lac St-Jean
Mauricie
Tardivel

FORMATION PROFESSIONNELLE

Pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans ayant suivi des cours de formation professionnelle pour adultes en 1967-1968. Rapporté par territoire de commission scolaire régionale catholique.

1er juillet 1968

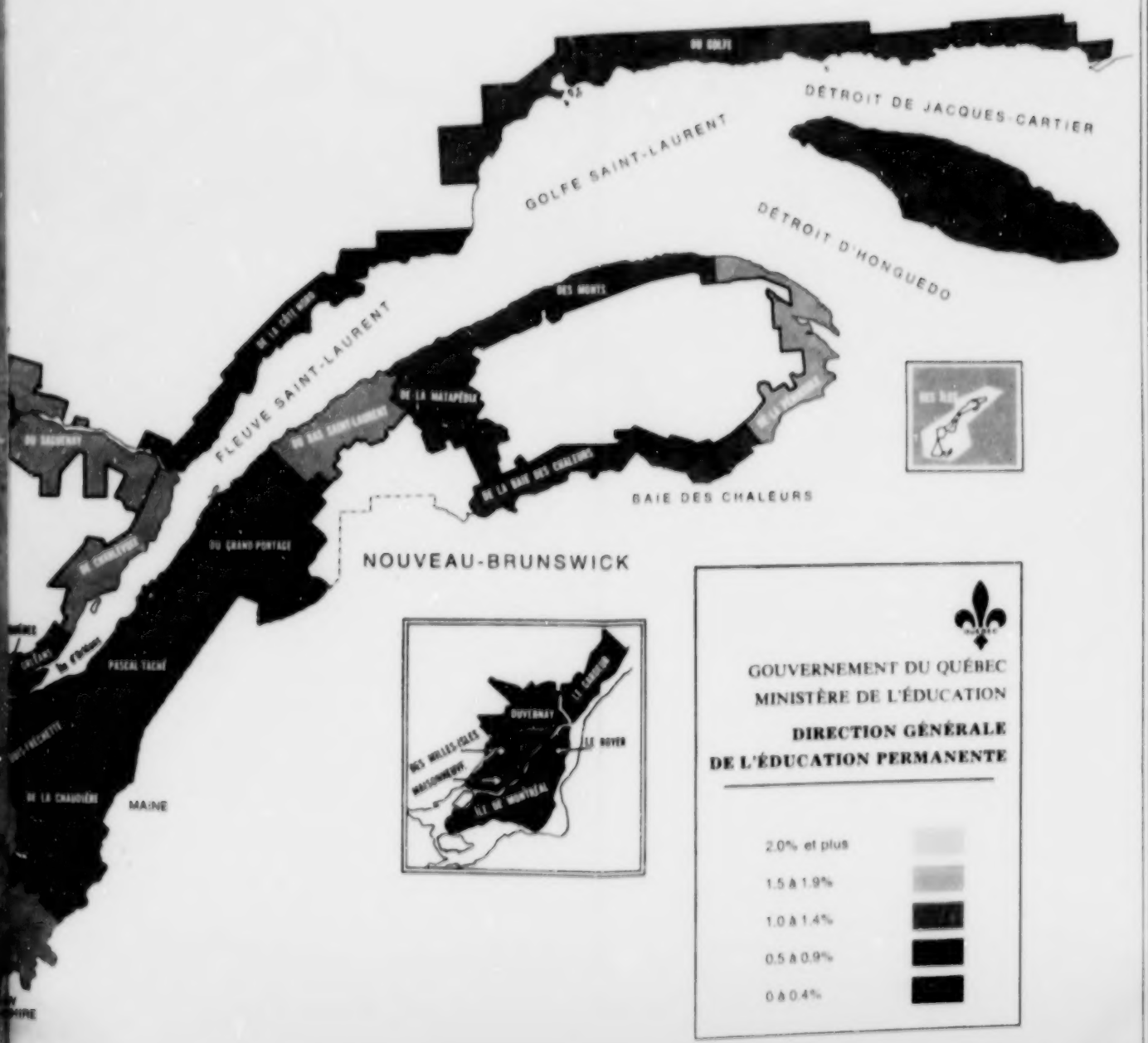

comparativement à 42,000 au professionnel.

d) Le secteur culturel (cf. carte numéro 4)

Le secteur de l'éducation populaire connut une évolution très irrégulière qui graphiquement offre une ligne brisée. Durant cette période de 8 ans, le nombre d'étudiants-adultes de ce secteur d'éducation ne crût jamais plus de deux années consécutives. D'ailleurs cette croissance de deux ans est un phénomène qui ne s'est produit que pour les années 1962-63 et 1963-64. Le reste du temps, l'évolution se fit par bond en avant, suivi l'année suivante d'un recul si bien que nous retrouvons 72,000 étudiants-adultes en ce secteur d'éducation pour les années 1960-61, 1962-63, 1964-65. Selon le tableau VI, nous constatons que de 1960-61 à 1966-67, il n'y eut pas de véritable progression continue du nombre d'adultes à ce type de cours. Par contre, en 1967-68, il y eut un bond en avant remarquable comparativement à l'année antérieure puisque le nombre d'étudiants-adultes y passa de 81,570 à 131,382 pour une augmentation relative de 61.06% par rapport à l'année 1966-67.

Nous constatons donc que chaque type de formation progresse selon un rythme qui lui semble propre, mais le tableau IX concernant l'évolution de l'importance relative de chacun des secteurs par rapports à l'ensemble, vient nuancer notre première perception.

Ainsi, alors que le secteur scolaire occupait moins de .5% du champ de l'éducation des adultes en 1960-61, il en occupait plus de 40% en 1967-68. Le secteur professionnel, pour sa part, a eu une importance relative irrégulière, occupant de 1960-61 à 1966-67 entre 20 et 25% du champ de l'éducation des adultes pour connaître une baisse relative en 1967-68 et n'occuper plus que 14.42% du champ malgré une augmen-

Carte numéro 4

Pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans ayant suivi des cours de formation culturelle pour adultes en 1967-1968. Rapporté par territoire de commission scolaire régionale catholique.

1- de 0 à 2.49%

Chambly
Charlevoix
Deux-Montagnes
Duvernay
Estrie
Ile de Montréal
Iles
Louis-Hémon
Maisonneuve
Missisquoi
Papineau
Péninsule
Royer

2- de 2.5 à 4.99%

Amiante
Bas St-Laurent
Carignan
Chaudière
Dollard-des-Ormeaux
Gardeur
Harricana
Honoré-Mercier
Jean-Talon
Lanaudière
Laurentides
Lignery
Louis-Fréchette
Mauricie
Meilleur
Mille-Iles
Monts
Orléans
Québec, Sillery, V.Vanier
St-François
Saguenay
Salaberry
Tilly
Vérendrye
Vieilles Forges
Yamaska
Youville

3- de 5.0 à 7.49%

Baie des Chaleurs
Bois-Francs
Chauveau
Cuivre
Golfe
Grand-Portage
Lalonde
Lapointe
Matapédia
Outaouais
Pascal-Taché
Provencher
Vaudreuil-Soulanges

4- de 7.5 à 9.99%

Cote-nord
Lac St-Jean

5- de 10.0% et +

Henri-Bourassa
Tardivel

ÉDUCATION POPULAIRE

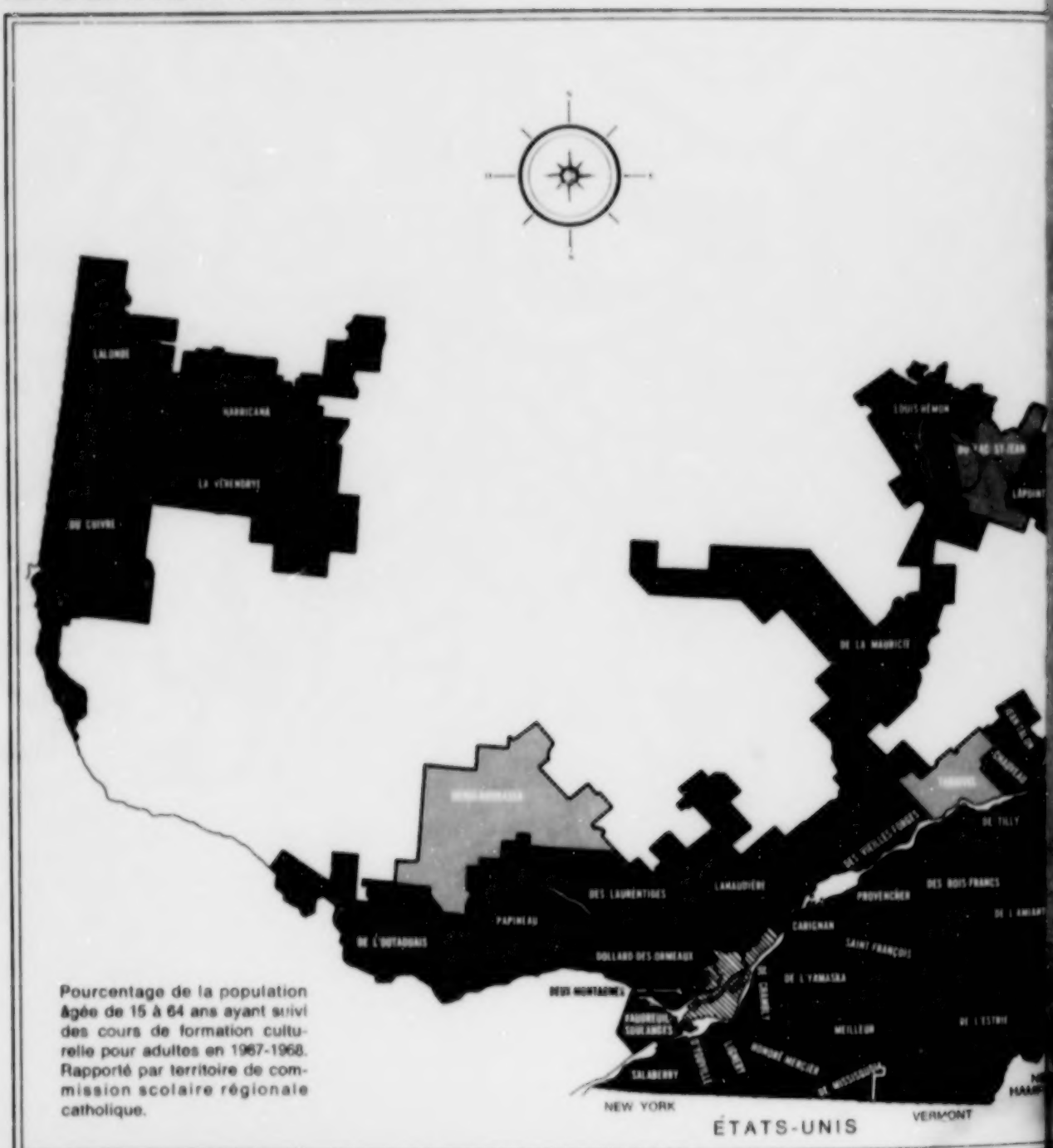

Pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans ayant suivi des cours de formation culturelle pour adultes en 1967-1968. Rapporté par territoire de commission scolaire régionale catholique.

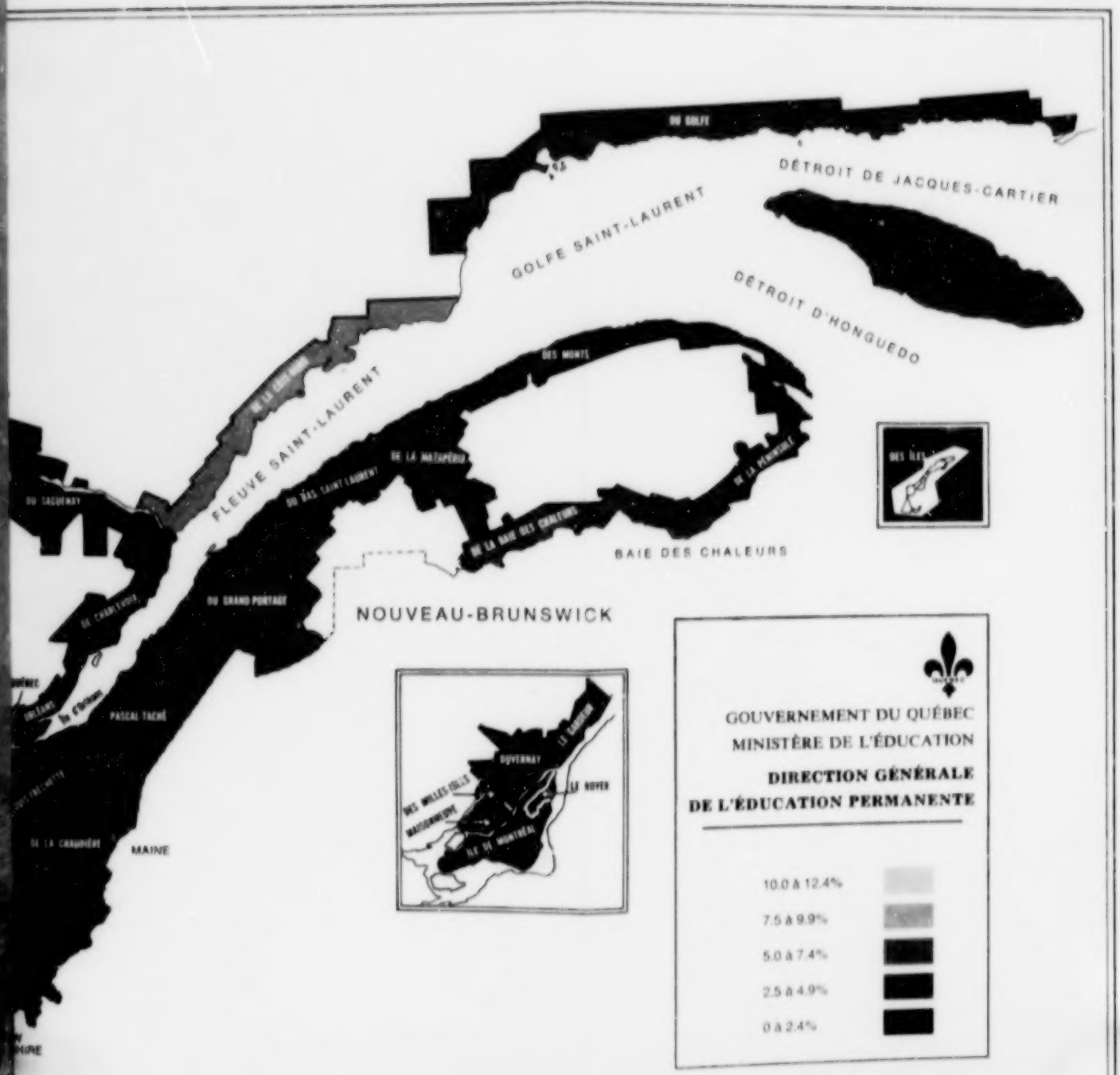
DU SAULT
DÉTROIT DE JACQUES-CARTIER
GOLFE SAINT-LAURENT
DÉTROIT D'HONGUEDO
DES MONTS
DE LA MATAPÉDIA
DE LA PÉNINSULE
DE LA BAIE DES CHALEURS
BAIE DES CHALEURS
FLEUVE SAINT-LAURENT
DU SAGUENAY
DU BAS SAINT-LAURENT
DU GRAND PORTAGE
NOUVEAU-BRUNSWICK
PASCAL TACHÉ
MAINE
DES ÎLES
DES MILLES-ÎLES
LE ROYER
ÎLE DE MONTRÉAL
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
10.0 à 12.4%
7.5 à 9.9%
5.0 à 7.4%
2.5 à 4.9%
0 à 2.4%

tation de 3.11% du nombre d'étudiants-adultes de ce secteur par rapport à l'année précédente. Ainsi le secteur professionnel, malgré une augmentation du nombre d'inscriptions, perd de son importance relative dans le champ de l'éducation des adultes; ce phénomène est dû au fait au décalage entre le rythme de croissance du secteur scolaire et celui beaucoup plus faible du secteur professionnel. Le même phénomène joue mais avec plus d'ampleur pour le secteur culturel dont l'importance relative dans le champ de l'éducation des adultes est passée de 75.68% en 1960-61 à 45.09% en 1967-68.

Une autre façon de mesurer le sens de l'évolution du nombre d'étudiants-adultes est de calculer un indice de scolarité; c'est-à-dire le nombre d'étudiants-adultes d'un secteur de formation rapporté sur la population de 15 ans et plus pour l'ensemble de la province.

Globalement, nous pouvons affirmer que pour 1000 québécois de 15 ans ou plus, il y en eut 38.6 qui retournèrent en classe en 1960-61 contre 71.6 en 1967-68. Ces chiffres excluent les étudiants du cours régulier des niveaux secondaire, collégial ou universitaire car le numérateur n'est constitué que des données du tableau VI concernant le nombre d'étudiants-adultes par type de formation. Nous avons maintenant une meilleure perception de l'importance relative de chacun des secteurs de formation puisque nous pouvons considérer l'accroissement de la fraction de la population de 15 ans ou plus qui s'est tourné vers l'un ou l'autre type de formation. Pour le secteur scolaire, nous constatons que cette fraction s'est accrue considérablement en 8 ans passant de .16 en 1960-61 à 29 pour mille en 1967-68 tandis que la fraction de la population adulte étudiante est restée sensiblement la même, durant cette période, pour les

TABLEAU IX: Indice de fréquentation scolaire de 1960-61 à 1967-68

(o/oo)

	Secteur scolaire	Secteur professionnel	Secteur culturel	Total
1960-61	.16	9.23	22.22	38.61
1961-62	.38	8.58	23.60	32.57
1962-63	1.35	7.06	24.56	32.98
1963-64	2.93	7.12	25.81	35.87
1964-65	6.37	7.95	21.55	35.88
1965-66	6.58	8.20	25.18	39.97
1966-67	12.03	10.61	21.25	43.91
1967-68	28.99	10.32	32.30	71.63

Remarque: La population de 15 ans et plus a été déterminée:

a) pour 1961 et 1966: par le B.F.S.

b) pour 1960, 62, 63, 64, 65 et 67: par intrapolation, ce qui donne:

en 1960: 2,460,034

en 1961: 2,689,573 (B.F.S.)

en 1962: 2,919,112

en 1963: 3,148,651

en 1964: 3,378,190

en 1965: 3,607,630

en 1966: 3,837,272 (B.F.S.)

en 1967: 4,066,811

---

secteurs professionnel et culturel qui, ensemble, n'ont vu croître leur population relative que de 11 pour mille.

DEUXIEME SECTION

SITUATION ACTUELLE DE L'EDUCATION PERMANENTE: ETUDE STATISTIQUE.

A - Remarques préliminaires

Après avoir parlé du développement de l'éducation des adultes de 1960-61 à 1967-68 d'un point de vue quantitatif, nous allons tenter maintenant d'apprécier d'une façon plus qualitative ce phénomène en examinant certains facteurs comme la distribution des inscriptions selon le sexe et l'âge ainsi que les taux d'abandon et de réussite. Cependant, nous nous sommes heurtés à certaines difficultés dans la nature et dans la cueillette même des données utilisées et nous présentons ces réflexions plus sous l'angle d'un ordre de grandeur que d'une description fidèle.

La première de ces difficultés vient du fait que nous ne possédons pas ces taux pour chacune des années de la période que nous venons d'analyser mais seulement pour 1967-68. De plus, ces données statistiques 1967-68 ne proviennent pas des mêmes sources que celles dont nous nous sommes servis dans la première partie du présent chapitre. Dans la première partie, les données ont été tirées d'une source unique: les statistiques de la direction générale de l'Education permanente tandis que celles qui ont servi pour l'élaboration de la seconde partie, proviennent de grilles synthèses que nous avions recommandées aux comités régionaux de l'Opération Départ de remplir. Devant le faible taux de réponses d'un trop grand nombre de comités en 1966-67, la demande fut réitérée l'année suivante soit pour 1967-68. Cette fois-là, les comités répondirent dans une proportion de plus de 95%. Cependant d'autres difficultés viennent là aussi limiter l'interprétation que l'on aurait voulu en donner. Voici quelques-unes de ces difficultés supplémentaires.

Absence d'informations complètes: tel est le cas pour les cours relevant de la Commission des écoles catholiques de Montréal dans la région administrative de Montréal, qui représentent un important pourcentage du total.

Insuffisance de l'information obtenue: pour certaines régionales, ce sont les chiffres globaux qui ont été communiqués, non leur fractionnement en terminants et réussites. Il s'agit ici de cours tels que l'éducation populaire, la formation agricole etc... Tel est le cas pour la région administrative de l'Estrie et celle du Nord-ouest. Ou bien encore pour une région administrative donnée, on a obtenu les chiffres d'une ou plusieurs commissions scolaires seulement, ce qui ne reflète ainsi pas la situation globale.

Altérations de l'information: c'est une autre source importante d'erreurs et de distortions. Par exemple, le guide peut avoir été mal compris: un exemple type est la production de 2 feuilles pour un même cours, correspondant aux 2 qualifications professionnelles du cours, alors que la nomenclature des cours réunit ces deux qualifications sous un même titre. Les chiffres correspondant aux inscrits, terminants et réussites se trouvent ainsi doublés sans cause, biaisant les chiffres globaux... Ou bien encore on confond les classifications ou on néglige de fournir les chiffres correspondant à chacune.

Enfin, il faut tenir compte du caractère particulier de certains types de cours. Le cas plus typique est à cet égard celui de l'éducation populaire: certains des cours s'y rattachant ne dépendant pas directement du Ministère (cours non remboursables) et sont de ce fait difficiles à contrôler. Ceci explique par exemple l'importance des lacunes en ce domai-

ne, comme on l'a vu avec la C.E.C.M. Les chiffres obtenus au niveau de la province revêtent donc de ce fait un aspect assez aléatoire. Il est probable ainsi que l'on devrait relever de quelques points les taux d'abandon calculés, les renseignements sur les abandons faisant défaut pour un certain nombre d'étudiants pris en considération dans la colonne des inscrits. Il en va de même pour les cours de pré-emploi.

Voyons maintenant quelles indications fournissent les données qui ont été recueillies.

Etude statistique

A partir des chiffres fournis par les commissions scolaires régionales concernant:

. le nombre d'élèves inscrits,

. le nombre d'élèves ayant terminé les cours,

. le nombre d'élèves ayant réussi les examens,

il a été possible de définir un certain nombre de caractéristiques relatives à la situation actuelle de l'éducation permanente et de permettre par là même d'esquisser des tendances plus globales au niveau des régions administratives et de l'ensemble du Québec. Les points retenus pour cette étude ont été les suivants:

. taux d'abandon: ou le nombre d'abandons rapporté au nombre d'inscrits,

. taux de réussite, lequel se décompose en deux taux distincts. Le premier compare le nombre d'élèves ayant réussi l'examen à celui des élèves qui se sont inscrits au cours. Nous l'appellerons par la suite taux de réussite absolu. Le second compare le nombre d'élèves ayant réussi au nombre d'é-

lèves qui ont terminé le cours: nous l'appellerons taux de réussite relatif.

Pour ce faire, les populations étudiées ont été envisagées relativement aux deux critères de l'âge et du sexe. Pour ce qui est du premier critère, 4 classes d'âge ont été définies:

- les moins de 20 ans
- de 20 à 29 ans
- de 30 ans à 44 ans
- les plus de 44 ans.

Dans cette partie du chapitre, nous aborderons dans une première section la situation pour l'ensemble de la province et dans une seconde section la situation pour chacune des régions administratives.

Dans la première section, pour aider la lecture, nous avons d'abord groupé ensemble tout ce qui concernait les inscriptions, pour l'ensemble des cours et pour les cinq types de cours suivants: préemploi à temps partiel et à plein temps, formation professionnelle à temps partiel et à plein temps et éducation populaire. On trouvera ensuite, pour les mêmes types de cours, ce qui a trait aux abandons. Nous terminerons enfin par l'étude des réussites.

TABLEAU X

LES INSCRIPTIONS SELON LE SEXE ET L'AGE EN 1967-68

A - NOMBRE

(excluant l'Estrie et la Côte-nord)

	TOTAL	HOMMES	FEMMES	moins de 20 ans	20 à 29 ans	30 à 44 ans	45 ans et plus
1) Pré-emploi à temps partiel	91,933	48,243	43,690	18,939	35,131	27,622	10,241
2) Pré-emploi à plein temps	27,918	19,501	8,417	4,759	12,390	7,989	2,785
3) Form. prof. à temps partiel	7,524	3,580	3,944	2,177	3,010	1,720	617
4) Form. prof. à plein temps	6,452	5,099	1,353	977	3,051	1,894	530
Sous-total	133,827	76,423	57,404	26,847	53,582	39,225	14,173
5) Educ. populaire	138,337	42,509	95,828	22,062	51,284	47,228	17,763
Total	272,164	118,932	153,232	48,909	104,866	86,453	31,936

TABLEAU XI

B - POURCENTAGE

	TOTAL	HOMMES	FEMMES	- de 20 ans	20 à 29 ans	30 à 44 ans	45 ans et plus	
1) Pré-emploi à temps partiel	33.8	52.4	47.5	20.6	38.2	30.0	11.1	100%
2) Pré-emploi à plein temps	10.3	69.8	30.1	17.0	44.3	28.6	9.9	100%
3) Form. prof. à temps partiel	2.8	47.5	52.4	28.9	40.0	22.3	8.2	100%
4) Form. prof. à plein temps	2.4	79.0	20.9	15.1	47.2	29.3	8.2	100%
Sous-total	49.2	57.2	42.8	20.1	40.1	29.3	10.5	100%
5) Educ. populaire	50.8	30.7	69.2	15.9	37.0	34.1	12.8	100%
Total	100%	43.7	56.3	18.0	38.5	31.8	11.7	100%

B - La situation au niveau de la province

I - LES INSCRIPTIONS (Cf. Tableau X)

a) Pour l'ensemble des cours (sauf l'éducation populaire) (1):

Le nombre d'élèves inscrits dans toute la province (2) pour l'ensemble des cours de pré-emploi et de formation professionnelle à temps partiel ou à plein temps, est de 133,827 et se décompose comme suit, suivant le type de formation:

TABLEAU XI (A): Répartition des inscriptions en pré-emploi et en formation professionnelle.

type de formation	nombre	%
1) pré-emploi à temps partiel	91,933	68.6%
2) pré-emploi à plein temps	27,918	20.8%
3) formation professionnelle à temps partiel	7,524	5.6%
4) formation professionnelle à plein temps	6,452	4.8%
Total	133,827	100%

En se référant au tableau XI, on constate que le pourcentage des 20 à 29 ans est le plus élevé, soit 40.1%. Puis viennent les 30 à 44 ans avec 29.3%, les moins de 20 ans avec 20.0% et enfin les plus de 44 ans avec 10.5%. Cette répartition affecte de façon presque identique les hommes et les femmes, sauf

(1) Nous avons préféré isoler le cas de l'éducation populaire qui présentait des caractéristiques particulières.
(2) Sauf les régions de l'Estrie et de la Côte-nord, qui ont été exclues de ce total, parce que pas assez détaillées.

une importance un peu plus grande des 20 à 29 ans chez les hommes et des plus de 44 ans chez les femmes. La moyenne d'âge se situe à 30 ans et donne 29.8% pour les hommes et 30.4% pour les femmes, (cf. tableau XVI). La répartition des hommes et des femmes donne une légère supériorité aux hommes, avec 57.2% des inscrits, surtout observable chez les 20 à 29 ans (59.3%), plus faible chez les plus de 44 ans.

b) Pour les différents types de cours

1) Pré-emploi à temps partiel (68.6% des inscrits, l'éducation populaire mise à part).

Par rapport à ce que nous venons de dire de l'ensemble des cours, on note peu de différence au niveau des inscrits, sauf une supériorité numérique des hommes sur les femmes un peu plus faible (52.4% au lieu de 57.2%). En revanche, l'écart entre la moyenne d'âge des hommes et des femmes est un peu plus grand, soit 29.5% pour les hommes et 31.0% pour les femmes.

2) Pré-emploi à plein temps (20.8% des inscrits, l'éducation populaire mise à part).

Pour ce qui est des inscrits, on note une certaine similitude avec l'ensemble des cours, par rapport à la distribution par âges. Mais pour ce type de cours, la supériorité numérique des hommes est beaucoup plus accusée puisqu'elle se chiffre à 69.8% contre 57.2% pour l'ensemble des cours. Enfin, la moyenne d'âge est identique et la comparaison entre les hommes et les femmes montre qu'à l'inverse de la tendance globale où les femmes sont en moyenne légère-

ment plus âgées que les hommes, dans ce cas, elles sont plus jeunes, avec une moyenne de 29.3 ans contre 30.3 pour les hommes (30.4 ans et 29.8 ans pour l'ensemble des cours).

3) Formation professionnelle à temps partiel (5.6% des inscrits, l'éducation populaire mise à part)

La répartition par âges de la population des inscrits laisse apparaître une relative similitude des cours. Mais si les 20 à 29 ans sont encore dominants, une légère différence se manifeste ensuite car à la deuxième place on trouve les moins de 21 ans avec 28.8%, ce fait étant dû principalement à la représentation féminine qui atteint 35.4%, soit presque autant que les personnes de 20 à 29 ans (37.5%). La moyenne d'âge est sensiblement plus faible que pour la population globale avec 27.9 ans au lieu de 30.0, ce fait étant lié à un âge moyen pour les femmes plus faible (27.1 ans au lieu de 30.4), tandis que la moyenne pour les hommes passe de 29.8 ans à 28.8 ans. Sur le plan de la répartition des hommes et des femmes, si l'on trouve plus d'hommes chez les 21 à 44 ans, leur présence minoritaire chez les moins de 21 ans et les plus de 44 ans explique que globalement, et à l'inverse du modèle général, les femmes soient en légère majorité avec 52.4% des inscrits.

4) Formation professionnelle à plein temps (4.8% des inscrits, l'éducation populaire mise à part).

La distribution par âges des inscrits se révèle analogue à celle représentative de l'ensemble des cours, sauf pour les 20 à 29 ans qui y sont plus nombreux et les moins de 20 ans plus rares.

Cependant la supériorité numérique des hommes est ici beaucoup plus nette, atteignant 79.0% au lieu de 57.1% et ce de façon presque identique pour chaque classe d'âge, avec une légère diminution de ce pourcentage pour les moins de 20 ans.

5) Education populaire.

Ce dernier type de cours a été envisagé à part des 4 précédents car il possède la caractéristique de ne pas comporter d'examen de contrôle comme ces derniers. Par là même, on ne pourra définir de taux de réussite et les renseignements obtenus ne permettent pas de le comparer partout avec le reste des cours.

Ceci ne veut pas cependant dire que l'on doit y attacher moins d'importance; avec 138,337 élèves inscrits, ce type de cours regroupe une population équivalente à celle de tout l'ensemble des autres cours, légèrement supérieure selon les chiffres recueillis lors de l'enquête, légèrement inférieure en fait à l'heure actuelle.

Pour les inscrits, l'étude de la distribution par âges laisse apparaître, de la même façon que pour le modèle synthétique des 4 autres types de cours, une prédominance des 20 à 29 ans avec 37% des inscrits (d'ailleurs plus accusée chez les hommes avec 38.6%), chiffre un peu inférieur à celui du modèle synthétique. On trouve ensuite les 30 à 44 ans avec 34.1% (contre 28.6% pour le modèle global), les moins de 20 ans avec 15.9% (contre 20.1%) et les plus de 44 ans avec 12.8% (contre 10.6%). Cette distribution se retrouve aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Aussi la moyenne d'âge est-elle un peu plus élevée et se situe à 31.6 ans. Ce fait

étant dû surtout à un âge féminin moyen nettement plus élevé que celui du reste des cours, soit 32.5 ans contre 30.3 ans.

Au point de vue de la répartition par sexe, on trouve une nette majorité de femmes, avec 69.2% des inscrits, surtout sensible chez les plus de 44 ans d'âge avec 77.5%, moins nette chez les moins de 20 ans où elle atteint 57.4%.

Mentionnons enfin, que les cours à plein temps sont nettement dominés par la population masculine (plus de 70%) alors que l'inverse se produit pour l'éducation populaire où la proportion des femmes s'élève à 69%. Dans tous les types de cours, ce sont toujours les 20 à 29 ans qui dominent, et les plus de 45 ans qui sont les moins nombreux.

2 - LES ABANDONS (Cf. tableaux XII et XIII)

a) Pour l'ensemble des cours

Le calcul du taux d'abandons pour l'ensemble des cours, sauf l'éducation populaire, donne une moyenne de 26.6% d'abandons (ou, si l'on préfère de 73.4 de persévérants) et touche 84% de la clientèle.

Le taux masculin est semblable au taux féminin. Ce taux est cependant légèrement plus fort pour les moins de 20 ans et les plus de 44 ans que pour les âges intermédiaires.

TABLEAU XII

LES ABANDONS EN 1967-1968
EN CHIFFRES ABSOLUS, SELON LE SEXE ET L'AGE

	TOTAL	HOMMES	FEMMES	moins de 20 ans	20 à 29 ans	30 à 44 ans	45 ans et plus
1) Pré-emploi à temps partiel (1)	26,097	13,437	12,260	5,954	9,474	7,692	2,977
2) Pré-emploi à plein temps (2)	4,019	3,381	638	842	1,806	1,004	367
3) Form. prof. à temps partiel (3)	495	463	32	132	218	106	39
4) Form. prof. à plein temps (4)	457	424	33	53	256	117	31
Sous-total (5)	31,068	17,705	13,363	6,981	11,754	8,919	3,414
5) Educ. populaire (6)	6,979	1,343	5,636	832	2,534	2,573	1,040

TABLEAU XIII

LES TAUX D'ABANDONS EN 1967-1968
SELON LE SEXE ET L'AGE (xx)

	TOTAL	HOMMES	FEMMES	moins de 20 ans	20 à 29 ans	30 à 44 ans	45 ans et plus
1) Pré-emploi à temps partiel (1)	27.7	27.6	27.9	31.4	26.9	27.8	28.9
2) Pré-emploi à plein temps (2)	23.9	26.9	12.8	27.8	23.9	20.2	18.0
3) Form. prof. à temps partiel (3)	23.4	24.9	10.5	5.3	22.1	20.9	23.0
4) Form. prof. à temps lein (4)	17.1	18.2	9.7	19.9	20.7	13.7	10.0
Sous-total	26.6	26.8	26.3	28.2	26.1	26.2	26.7
5) Educ. populaire (6)	14.2	19.6	13.3	16.9	14.1	14.1	12.8

(xx) C'est-à-dire, le nombre des candidats qui ont abandonné le cours divisé par le nombre des inscrits.
(1) Abandons et taux correspondent à 96.8% de la clientèle.
(2) Abandons et taux correspondent à 62.6% de la clientèle.
(3) Abandons et taux correspondent à 28% de la clientèle.
(4) Abandons et taux correspondent à 41.2% de la clientèle.
(5) Abandons et taux correspondent à 84% de la clientèle.
(6) Abandons et taux correspondent à 35.4% de la clientèle

b) Pour les différents types de cours

1) Pré-emploi à temps partiel.

C'est le taux d'abandon qui est le plus élevé de tous les types de cours. Il s'élève à 27.7% et il est également légèrement plus élevé pour les classes d'âge extrêmes.

2) Pré-emploi à plein temps.

Le taux d'abandon donne une moyenne de [illegible], il est beaucoup plus fort chez les hommes que chez les femmes (26.9% contre 12.8%). Les moins de 20 ans et en second lieu les gens de 20 à 29 ans ont des taux plus élevés que les autres groupes d'âge.

3) Formation professionnelle à temps partiel.

Le taux d'abandon est de [illegible] mais n'est valable que pour 28% de la clientèle. Il faut signaler que ce taux est très bas pour les femmes (10.5%) alors qu'il s'élève à [illegible] chez les hommes.

4) Formation professionnelle à temps plein.

La valeur moyenne du taux d'abandon est de 17.1%. Il représente le taux d'abandon le plus bas, mais n'est valable que pour 41% de la clientèle. On peut remarquer que ce taux est toujours chez les femmes, avec une moyenne de 9.7% et que sa valeur est plus élevée pour les moins de 29 ans que pour les plus âgés.

5) Education populaire.

Le seul taux que l'on puisse calculer pour l'éducation populaire est le taux d'abandon pour lequel on obtient une moyenne de 14.2% ne représentant cependant que 35.3% de la clientèle, c'est-à-dire, un chiffre d'abandons inférieur à celui qui représente l'ensemble des autres cours, qui était de 26.6%. Le taux féminin se trouve encore ici être plus faible que le taux masculin. Il ne faut pas perdre de vue que les calculs de ce taux pour l'éducation populaire nous apparaissent peu fiables; leur valeur est très sensiblement biaisée par l'action de plusieurs sources d'erreurs, la principale en ce cas étant un manque important d'information touchant principalement les cours donnés dans la région de Montréal.

Signalons enfin que les moins de 20 ans abandonnent plus que les autres en formation scolaire mais que ce fait ne se vérifie pas en formation professionnelle.

3 - LES REUSSITES (Tableaux XIV et XV)

a) Pour l'ensemble de la province.

Le taux de réussite absolu donne une moyenne de 59.2% avec 62.1% pour les femmes et 57% pour les hommes. Il est plus accentué chez les 20 à 44 ans, et encore plus chez les femmes de cette catégorie d'âge où il atteint 63.9%. Les âges extrêmes, pour leur part, ont des taux plus faibles, surtout chez les hommes où l'on atteint 50.9%.

TABLEAU XIV

TAUX DE REUSSITE ABSOLU * DES ETUDIANTS
DE L'EDUCATION PERMANENTE 1967-68
SELON LE SEXE ET L'AGE

	TOTAL	HOMMES	FEMMES	moins de 20 ans	20 à 29 ans	30 à 44 ans	45 ans et plus
1) Pré-emploi à temps partiel (1)	62.4%	60.2%	64.7%	56.2%	64.5%	61.1%	56.8%
2) Pré-emploi à plein temps (2)	50.5%	48.0%	56.4%	45.6%	51.1%	54.0%	46.0%
3) Form. prof. à temps partiel (3)	68.5%	70.2%	56.0%	10.5%	66.7%	79.4%	75.7%
4) Form. prof. à plein temps (4)	71.8%	89.9%	85.2%	72.5%	71.3%	74.0%	68.5%
Total (5)	59.2%	57.0%	62.1%	55.4%	62.4%	60.7%	56.8%

* C'est-à-dire le nombre des candidats qui ont réussi l'examen divisé par le nombre des inscrits.

TABLEAU XV

TAUX DE REUSSITE RELATIF * DES ETUDIANTS
DE L'EDUCATION PERMANENTE 1967-1968
SELON LE SEXE ET L'AGE

	TOTAL	HOMMES	FEMMES	moins de 20 ans	20 à 29 ans	30 à 44 ans	45 ans et plus
1) Pré-emploi à temps partiel (1)	86.5%	84.2%	88.9%	78.9%	88.3%	89.1%	80.1%
2) Pré-emploi à plein temps (2)	65.3%	65.0%	66.2%	63.2%	67.2%	67.7%	56.1%
3) Form. prof. à temps partiel	89.9%	93.6%	65.8%	81.7%	88.0%	97.1%	97.7%
4) Form. prof. à plein temps (4)	88.1%	87.1%	94.4%	89.6%	89.6%	86.9%	76.1%
5 Total (5)	81.6%	79.7%	84.1%	77.1%	84.7%	82.6%	76.0%

* C'est-à-dire le nombre des candidats qui ont réussi l'examen divisé par le nombre de ceux qui ont terminé le cours.

(1) Taux correspondant à 96.8% de la clientèle
(2) " " " 62.6% " " "
(3) " " " 28% " " "
(4) " " " 41.2% " " "
(5) " " " 84% " " "

TABLEAU XVI

MOYENNES D'AGES SELON LE SEXE

	INSCRITS			TERMINANTS			REUSSITES		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
1) Pré-emploi à temps partiel	29.5	31.0	30.3	29.7	30.8	30.2	29.6	30.7	31.9
2) Pré-emploi à plein temps	30.3	29.3	30.0	31	29.1	30.4	30.9	29.1	30.2
3) Form. prof. à temps partiel	28.8	27.1	27.9	28.9	29.9	29.2	29.1	30.3	29.4
4) Form. prof. à plein temps	29.7	29.2	29.6	31.9	29.3	31.4	31.3	29.0	30.8
Total	29.8	30.4	30	30.1	30.5	30.3	29.9	30.4	30.1
5) Educ. populaire	29.6	32.5	31.6	32.5	33.0	32.9			

Avec une moyenne de 81.6%, le taux de réussite relatif suit les mêmes tendances, atteignant un maximum de 85.3% chez les femmes de 20 à 29 ans et un minimum de 72.2% chez les hommes de plus de 44 ans. Il est à remarquer que toutes les femmes ont un pourcentage de réussite supérieur à la moyenne globale, alors que ce fait ne se vérifie chez les hommes que pour les âges de 20 à 29 ans.

b) Pour les différents types de cours

1) Pré-emploi à temps partiel

Le taux de réussite absolu est supérieur à la moyenne de l'ensemble des cours avec 62.4% au lieu de 59.2% avec la même supériorité des femmes sur les hommes, et la même accentuation pour les 20 à 44 ans. Les mêmes traits que plus haut peuvent être notés quant au taux de réussite relatif dont les extrêmes se chiffrent à 88% et 78%.

2) Pré-emploi à plein temps

Le taux de réussite absolu est beaucoup plus faible avec 50.5% que pour le pré-emploi à temps partiel. Il se trouve de la même manière que pour l'ensemble, accentué dans les classes d'âges centrales, surtout chez les femmes.

Le taux de réussite relatif avec 65.3% est le plus faible de tous les types de cours. Il suit pourtant les mêmes tendances, le taux féminin avec 66.2% étant supérieur au taux masculin qui atteint 65% avec un minimum de 56.0% chez les hommes de plus de 44 ans.

3) Formation professionnelle à temps partiel

Le taux de réussite absolu est de 68.5%. Cette fois c'est le taux féminin qui est plus faible (56%) alors que le taux masculin atteint 70%. Les moins de 20 ans semblent avoir beaucoup de difficultés dans ce type de cours.

Le taux de réussite relatif dépasse la moyenne avec 89.9% contre 81.6% pour l'ensemble, ce taux étant beaucoup plus élevé chez les hommes où il est de 93.6% que chez les femmes où il n'est que de 65.8%. Il faut cependant noter que pour ce type de cours la population des inscrits pour laquelle nous avons des renseignements est beaucoup plus restreinte que pour les cours précédents et que par là même, l'influence du hasard y est plus grande.

4) Formation professionnelle à plein temps

En ce qui concerne le taux de réussite absolu, il se situe avec 71.8% au-dessus du taux global qui était de 59.2% avec un taux masculin légèrement supérieur au taux féminin. Par rapport aux classes d'âge, on constate que ce sont les moins de 20 ans et les gens de 30 à 44 ans qui ont les meilleurs taux.

Enfin, pour le taux de réussite relatif, on trouve une moyenne de 88.1%. Cette fois c'est le taux féminin qui est supérieur au taux masculin.

Enfin, signalons comme dernière remarque que les taux de réussite masculins sont plus élevés que les taux féminins en formation professionnelle, alors que pour la formation scolaire, c'est le contraire qui se produit.

C- Selon les différentes régions administratives (tableau XVII à XXIII)

Nous ne ferons pas dans les lignes qui suivent le même inventaire que précédemment pour chaque région étudiée. Le texte s'en trouverait très alourdi sans fournir pour autant une information supplémentaire appréciable. C'est pourquoi nous avons choisi de ne relever, pour chacune des régions administratives étudiées, que les détails les plus significatifs relativement au contexte décrit plus haut.

1) BAS ST-LAURENT ET GASPÉSIE:

La répartition selon les types de cours est assez différente de celle de l'ensemble de la province. Ainsi le pré-emploi à temps partiel représente 12% des inscrits (32.3% pour la province) et le pré-emploi à plein temps 50.3% (10.5% pour la province). Il n'y a que 0.2% des élèves en formation professionnelle à temps partiel (2.6% pour la province).

De plus, il y a une forte majorité d'hommes, de l'ordre de 70 à 80% sauf pour les cours de pré-emploi à temps partiel et d'éducation populaire où l'on enregistre une forte majorité de femmes.

La persévérance est supérieure à la moyenne au pré-emploi à temps partiel et en formation professionnelle à temps partiel surtout chez les hommes. Par contre, elle est légèrement plus faible pour la formation professionnelle à plein temps.

La réussite absolue est inférieure à la moyenne, en pré-emploi à plein temps (11% de différence) et à temps partiel (34% de différence), surtout pour les femmes dans ce dernier cas. Ce fait s'accentue pour la réussite relative principalement pour le pré-emploi à temps partiel.

C - Selon les différentes régions administratives. (Tableau XII à XXIII)

Nous ne ferons pas dans les lignes qui suivent le même inventaire que précédemment pour chaque région étudiée. Le texte s'en trouverait très alourdi sans fournir pour autant une information supplémentaire appréciable. C'est pourquoi nous avons choisi de ne relever, pour chacune des régions administratives étudiées, que les détails les plus significatifs relativement au contexte décrit plus haut.

1) BAS ST-LAURENT ET GASPESIE:

La répartition selon les types de cours est assez différente de celle de l'ensemble de la province. Ainsi le pré-emploi à temps partiel représente 12% des inscrits (32.3% pour la province) et le pré-emploi à plein temps 50.3% (10.5% pour la province). Il n'y a que 0.2% des élèves en formation professionnelle à temps partiel (2.6% pour la province).

De plus, il y a une forte majorité d'hommes, de l'ordre de 70 à 80% sauf pour les cours de pré-emploi à temps partiel alors qu'en éducation populaire on enregistre une forte majorité de femmes.

La persévérance est supérieure à la moyenne au pré-emploi à temps partiel et en formation professionnelle à temps partiel surtout chez les hommes. Par contre, elle est légèrement plus faible pour la formation professionnelle à plein temps.

La réussite absolue est inférieure à la moyenne, en pré-emploi à plein temps (11% de différence) et à temps partiel (34% de différence), surtout pour les femmes dans ce dernier cas. Ce fait s'accentue pour la réussite relative principalement pour le pré-emploi à temps partiel.

Par contre, la formation professionnelle à temps partiel a des taux supérieurs aux taux de la province. En formation professionnelle à plein temps les taux sont équivalents.

2) SAGUENAY - LAC ST-JEAN:

Ici encore, les pourcentages d'inscrits dans les cours de pré-emploi diffèrent de ceux de la province: 25.3% pour le pré-emploi à plein temps (contre 10.8% pour la province) et 21% pour le pré-emploi à temps partiel (32.3% pour la province).

La persévérance est inférieure à la moyenne pour les cours de pré-emploi à temps partiel (35.8% d'abandons) surtout pour les hommes. A noter aussi des pourcentages d'abandons plus élevés que dans l'ensemble du Québec chez les hommes inscrits en culture populaire.

Le taux de réussite absolu subit lui aussi des variations en comparaison des taux correspondants pour l'ensemble du Québec. Ainsi, l'on enregistre un taux nettement inférieur au taux moyen du pré-emploi à temps partiel, soit de 19% plus faible, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Par contre, le taux de réussite absolu est nettement supérieur pour le pré-emploi à plein temps, et ce, dans une même proportion que précédemment, mais cette fois très supérieur pour les femmes (19%) et moins chez les hommes (10%). La réussite absolue est également plus forte pour les cours de formation professionnelle à plein temps, (92% contre 70%).

Les mêmes tendances se retrouvent en ce qui concerne le taux de réussite relatif, mais un peu atténuées. La différence en pré-emploi à temps partiel est cette fois de 14% en dessous de la moyenne. En pré-

emploi à plein temps, elle devient de 14% au-dessus de la moyenne.

3) QUEBEC

Les proportions respectives de chaque type de cours correspondent en gros à celles que l'on trouve pour l'ensemble de la province. Avec cependant une proportion plus forte d'inscriptions pour le pré-emploi à temps partiel (44.4% au lieu de 32.3%) aux dépens des autres cours.

La persévérance est sensiblement la même que la moyenne correspondante de l'ensemble du Québec pour le pré-emploi à plein temps alors que la formation professionnelle à plein temps est plus faible (10% en moins, entièrement imputable aux hommes).

Les taux de réussite absolus sont en général supérieurs aux taux correspondants pour la province. On enregistre ainsi un gain de 10% pour le pré-emploi à plein temps et de 50% pour la formation professionnelle à temps partiel, s'il faut en croire les chiffres qui nous ont été fournis. Les cours de pré-emploi à temps partiel pour leur part sont très proches du taux québécois moyen, se situant légèrement en dessous pour les hommes. Les mêmes tendances se retrouvent au niveau des taux de réussite relatifs.

4) TROIS-RIVIERES:

La répartition des élèves selon les types de cours correspond dans ses grandes lignes à celle de la province: les seules différences sont un pourcentage un peu plus faible pour les cours de pré-emploi à temps partiel (25% contre 32.3% pour la province) et des pourcentages à peu près doublés pour les cours de formation professionnelle.

Carte numéro 5

Pourcentage de la population inscrite à des cours en 1967-1968 ayant abandonné les cours avant la fin. Rapporté par territoire de commission scolaire régionale catholique.

---

de 0 à 10%

Baie des chaleurs
Duvernay
Harricana
Ile de Montréal
Louis Hémon
Royer
Yamaska

de 10.1 à 20%

Carignan
Chambly
Chaudière
Deux-Montagnes
Gardeur
Grand-Portage
Honoré-Mercier
Lalonde
Matapédia
Mille-Iles
Pascal-Taché
Québec, Sillery, V. Vanier
Youville

de 20.1 à 30%

Amiante
Bas St-Laurent
Bois-Francs
Estrie
Henri-Bourassa
Lanaudière
Lignery
Maisonneuve
Mauricie
Monts
Papineau
Péninsule
St-François
Saguenay
Vaudreuil-Soulanges

de 30.1 à 40%

Charlevoix
Chauveau
Cuivre
Dollard des Ormeaux
Iles
Lac St-Jean
Lapointe
Laurentides
Outaouais
Salaberry
Tardivel
Vieilles-Forges

plus de 40.1%

Jean Talon
Louis Fréchette
Meilleur
Mirabeau
Provencher
Tilly
Vérendrye

Manquent: Orléans, Côte-nord, Golfe.

LES ABANDONS

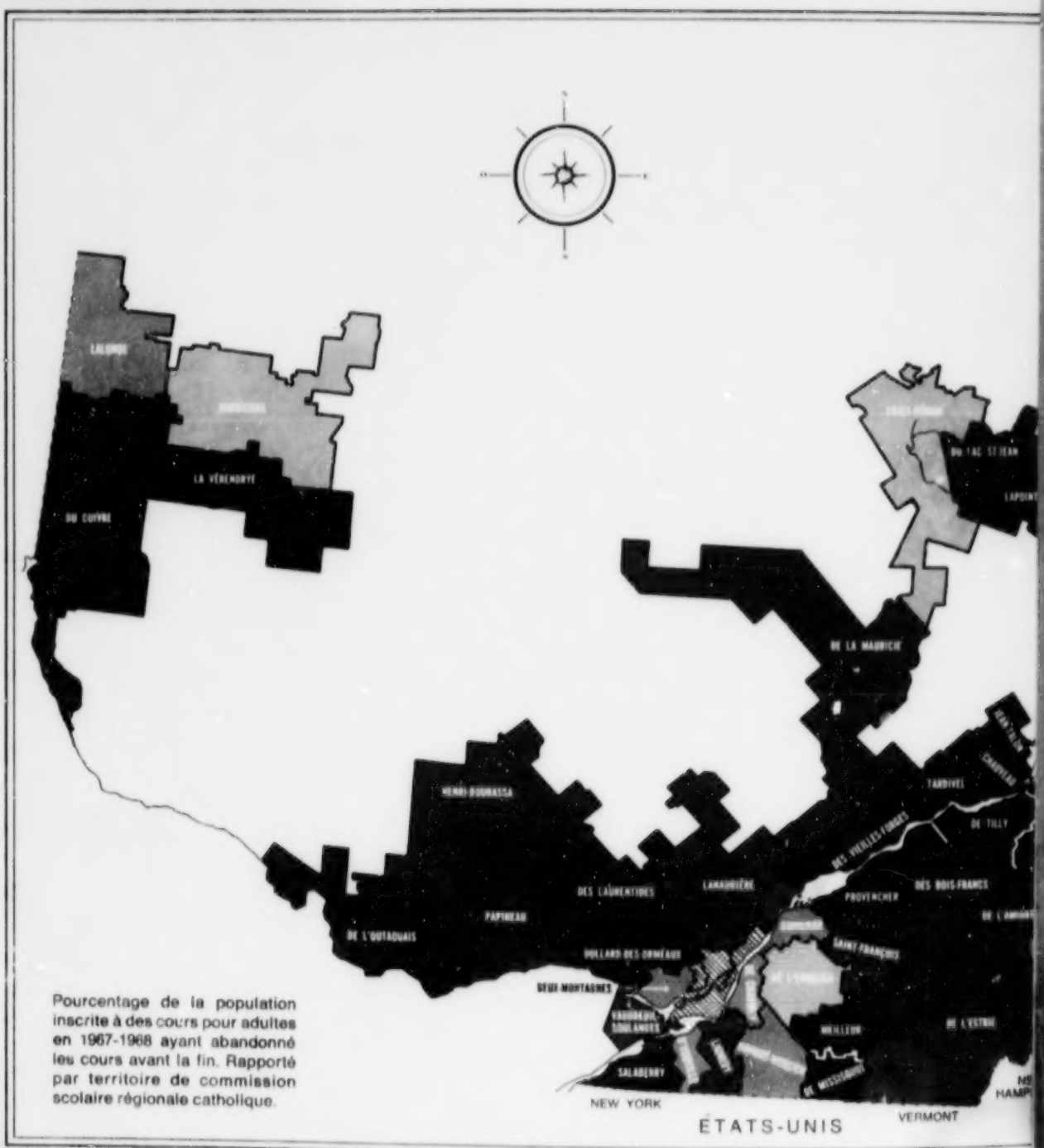

Pourcentage de la population inscrite à des cours pour adultes en 1967-1968 ayant abandonné les cours avant la fin. Rapporté par territoire de commission scolaire régionale catholique.

1er juillet 1968

5

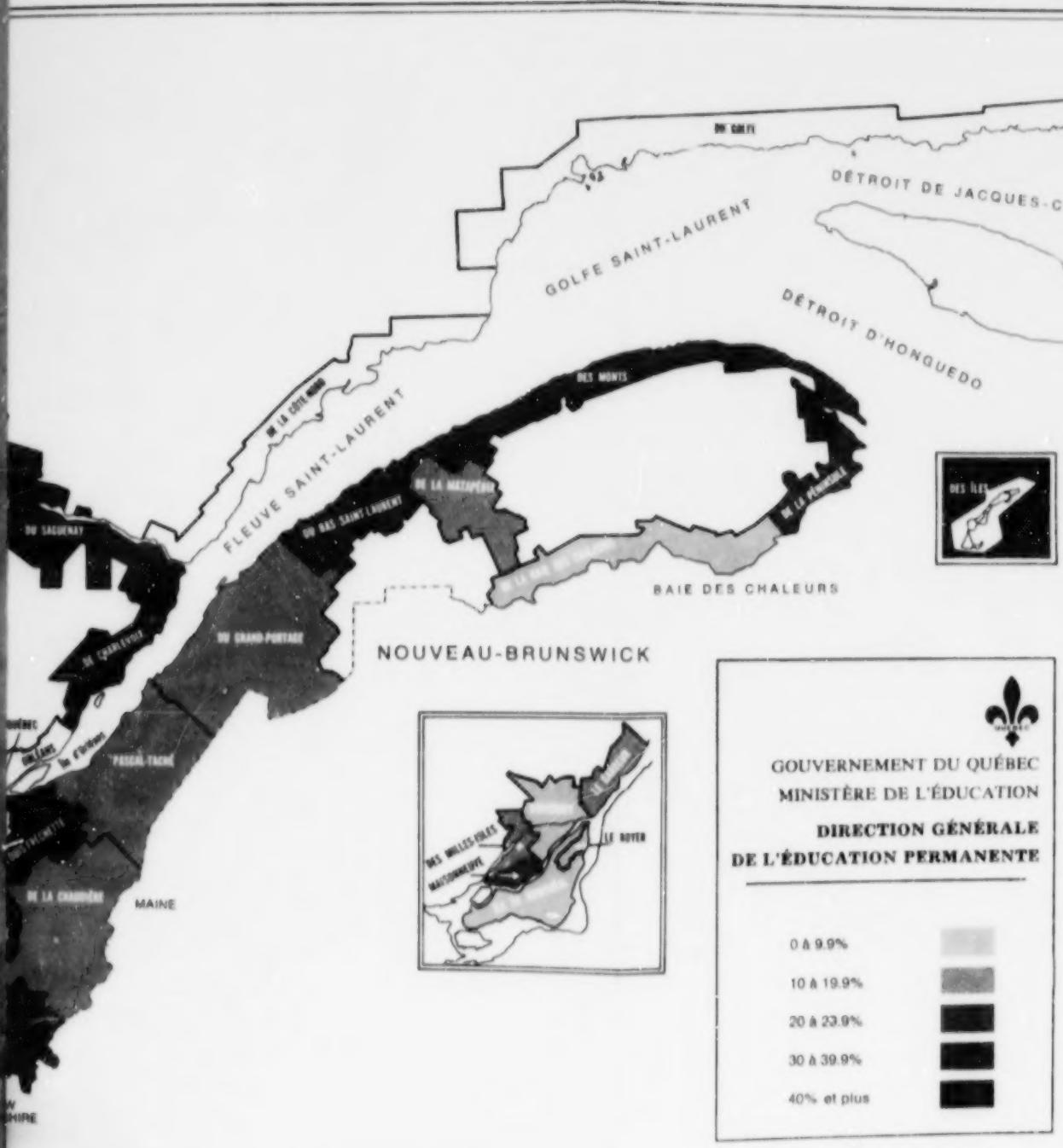

Au point de vue de la persévérance, tous les cours ont des pourcentages d'abandons supérieurs aux taux moyens correspondants pour le Québec, soit de 2 à 7% environ. Pour l'éducation populaire, le taux d'abandons est très proche de la moyenne d'ensemble.

Cependant, les taux de réussite absolus sont supérieurs aux taux provinciaux correspondants, sauf le pré-emploi à temps partiel où il est de 10% inférieur.

5) ESTRIE:

Les seuls taux disponibles sont ceux du pré-emploi sans distinction entre temps plein et temps partiel. Au niveau de la persévérance, on enregistre plus d'abandons que dans l'ensemble de la province, à environ 6% de différence. Le taux de réussite absolu est assez faible, se situant à 13.6% (contre 49.5% pour le plein temps et 60.9% pour le temps partiel au niveau de l'ensemble du Québec. Il en va de même pour le taux de réussite relatif qui avec 20.3% est très inférieur aux taux provinciaux (84.5% pour le temps partiel, 69.3% pour le plein temps).

6) MONTREAL:

Au point de vue de la répartition par types de cours, on retrouve celle qui avait été esquissée pour l'ensemble de la province, à l'exception des cours de pré-emploi à plein temps qui ne totalisent que 6.1% de l'ensemble des cours.

Pour ce qui est du taux d'abandon caractéristique de chaque type de cours, les renseignements disponibles ne permettent pas de calculer sa valeur. En effet, une bonne part des données, celles correspondant

à la C.E.C.M. n'a pas été obtenue, ce qui empêche tout calcul du taux de persévérance. Un seul type de cours fournit en effet des indications sur le nombre d'abandons; il s'agit des cours de pré-emploi à temps partiel. Et pour ceux-ci l'on retrouve des taux sensiblement identiques aux taux de l'ensemble du Québec.

Les mêmes causes empêchent de calculer le taux de réussite absolu, sauf pour les cours de pré-emploi à temps partiel, pour lesquels le taux de réussite absolu se situe légèrement au-dessus de la moyenne québécoise.

Il a été possible cependant, sur la base des données obtenues, de calculer des taux de réussite relatifs. Pour les cours de pré-emploi, la réussite relative est supérieure à la moyenne provinciale correspondante: ceci est assez net pour le plein temps, où l'on enregistre une différence de 12% (20% chez les femmes), mais moins net pour le temps partiel, où la différence atteint seulement 2%. Par contre les taux correspondant aux cours de formation professionnelle se situent de 7 à 8% en dessous de la moyenne québécoise.

7) OUTAOUAIS:

La répartition des inscrits selon les types de cours révèle un point remarquable en comparaison avec la province: l'importance des cours de formation professionnelle à temps partiel qui regroupent 13.8% des inscrits contre 2.6% pour la province. Ceci explique la baisse des pourcentages des cours de pré-emploi à temps partiel (20.6% au lieu de 32.3%) et à plein temps (2.2% au lieu de 10.8%). Il faut noter aussi l'importance des cours d'éducation populaire qui atteignent 62.1% de

l'ensemble des cours donnés sur ce territoire.

L'étude des taux d'abandons laisse apparaître en général des pourcentages d'abandons plus élevés que ceux du Québec: 10% pour la formation professionnelle à temps partiel et le pré-emploi à temps partiel et 7% pour l'éducation populaire. Cette tendance n'affecte pas cependant les cours de pré-emploi à plein temps ou les abandons sont de 3% inférieurs.

Le taux de réussite absolu se situe au-dessus de la moyenne provinciale pour les cours de pré-emploi à plein temps (7% de plus) et pour la formation professionnelle à plein temps (16% de plus). Les cours de pré-emploi à temps partiel et la formation professionnelle à temps partiel ont un taux qui se situe au-dessous de la moyenne avec respectivement 3% et de 29% de différence.

Au point de vue du taux de réussite relatif, on observe que les cours de pré-emploi dépassent la moyenne du taux de réussite relatif de 8%, le taux correspondant à la formation professionnelle à plein temps est identique à celui de la province. Et enfin, la réussite relative des cours de formation professionnelle à temps partiel se situe nettement au-dessous de la moyenne provinciale, avec une différence de 27%.

8) NORD-OUEST:

Avec quatre types de cours seulement, cette région administrative suit assez bien le profil vu pour la province: 38.2% des inscrits vont au pré-emploi à temps partiel, 9.7% vont au pré-emploi à

temps plein, 1.4% vont en formation professionnelle (agricole) et 50.4% en éducation populaire.

Les taux de persévérance indiquent des pourcentages d'abandons se situant plutôt au-dessus de la moyenne pour la province. Si le taux d'abandons est identique à celui de la province pour le pré-emploi à plein temps, il est de 15% plus fort pour le pré-emploi à temps partiel et de 26% de plus pour l'éducation populaire. On ne dispose pas de renseignements sur les abandons pour le cours de formation agricole.

Sous l'angle de la réussite absolue, les deux cours de pré-emploi se différencient relativement à la moyenne provinciale: ainsi le plein temps se situe nettement au-dessus de la moyenne avec 65.4% contre 50.5% tandis que le temps partiel y est inférieur avec un écart de 15%.

Enfin, par rapport au taux de réussite relatif, si on trouve un chiffre sensiblement égal à la moyenne pour le pré-emploi à temps partiel, celui qui correspond au pré-emploi à plein temps y est supérieur, avec 84.6% contre 65.3%.

Les données qui ont été ainsi rassemblées ne permettaient guère par elles-mêmes de formuler des hypothèses, de dégager des tendances, d'élaborer des modèles synthétiques complexes, étant donné leur manque de précision et leur caractère incomplet. Elles fournissent une fois de plus la preuve qu'il n'est pas facile d'avoir des statistiques précises en éducation, malgré les efforts qu'on peut y mettre.

Nous avons cependant tenu à les exploiter au maximum et à en

publier le résultat parce qu'elles fournissent quand même des indications utiles et qui combleront au moins partiellement une lacune que tout le monde déplorait.

CONCLUSION

Ce chapitre avait pour propos de faire l'inventaire des réalisations en éducation des adultes. Dans une première partie, nous avons fait un bref historique du développement du secteur public de l'éducation des adultes au Québec. Alors que l'éparpillement des efforts et l'absence d'une pensée cohérente et systématique de l'éducation nous a paru la caractéristique principale de la période allant de 1888 à 1960, la concentration des efforts et l'explosion du nombre des étudiants-adultes est celle de la seconde période soit de 1960 à 1968. Durant cette période de huit ans, la population annuelle des étudiants-adultes dans les instances gouvernementales décentralisées a plus que triplé son volume initial, passant de 95,005 en 1960-61 à 291,313 en 1967-68. Par ailleurs, nous avons pu constater que c'est le secteur scolaire qui connut le plus grand développement; comme certains l'on fait ailleurs, nous pourrions définir cette période comme étant celle de la conquête du secondaire par la population adulte du Québec. Par ailleurs, durant la même période, les cours de formation professionnelle conservaient relativement la même importance tandis que le secteur culturel, même si le nombre d'étudiants-adultes y croissait assez fortement en nombre absolu, perdait quand même une très large part de son emprise traditionnelle dans le champ de l'éducation des adultes, à cause justement de la montée en flèche du secteur scolaire, principalement en 1966-67 et 1967-68 soit après l'organisation au sein

du ministère de l'Education, d'une direction générale de l'Education permanente. Cependant, une étude statistique concernant les taux de persévérance et de réussite faite dans la deuxième partie de ce chapitre vient, malgré ses lacunes, ajuster notre perception de l'importance d'une telle évolution.

Ce qui se dégage avec le plus de netteté de notre analyse, c'est que le phénomène de l'éducation des adultes, malgré sa relative jeunesse, semble avoir dépassé le seuil de la survivance et être appelé à prendre une ampleur de plus en plus considérable aussi bien en termes quantitatifs, du moins pour les prochaines années, qu'en termes qualitatifs. Le phénomène existe, mais les modalités de son existence doivent répondre aux besoins de la population adulte du Québec. C'est cette perspective qui sera développée dans les chapitres ultérieurs du présent rapport.

TABLEAU XVII

REPARTITION DES INSCRIPTIONS PAR REGIONS ADMINISTRATIVES

A - NOMBRE

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
Pré-emploi à temps partiel	2100	3701	19193	4566	2862	59663	1004	2706	---	91,933
Pré-emploi à temps plein	8742	3260	3095	1641		10425	108	690	---	27,961*
Form. prof. à temps partiel	48	---	553	825	353	5416	676	---	---	7,518*
Form. prof. à plein temps	747	424	589	748		3789	51	104	---	6,452*
Sous-total	11637	6385	23430	7780	3215	79293	1839	3500	---	137,079
Education populaire	5742	6454	19768	10456	7501	89320	3025	3566	1528	147,363
TOTAL	17379	12839	43198	18239	10716	168613	4864	7066	1528	284,442

* sauf l'Estrie (5)

N.B. Ces chiffres sont légèrement plus élevés que ceux indiqués dans les tableaux (1) ayant servi à calculer les taux d'abandons et de réussites car ils incluent cette fois les populations de l'Estrie et de la Côte-nord.

(2) Voir au tableau XIX pour l'identification des régions administratives représentées dans ces deux tableaux par un chiffre en haut de chaque colonne.

TABLEAU XVIII

B - POURCENTAGE

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
Pré-emploi à temps partiel	12.0	21.0	44.4	25.0	26.7	35.3	20.6	38.2	---	32.3 (*67.0)
Pré-emploi à plein temps	50.3	25.3	7.1	8.9		6.1	2.2	9.7	---	10.8 (*22.4)
Form. prof. à temps partiel	0.2	---	1.2	4.5	3.2	3.2	13.8	---	---	2.6 (*4.7)
Form. prof. à plein temps	4.2	3.3	1.3	4.1		2.2	1.0	1.4	---	2.2 (*4.7)
Sous-total	66.9	49.7	54.2	42.6	30.0	47.0	37.8	49.5	---	48.1
Education populaire	33.0	50.2	45.7	57.3	69.9	52.9	62.1	50.4	---	51.8
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

* % du sous-total

TABLEAU XIX

Pré-emploi à plein temps

	TAUX D'ABANDON (abandons/inscrits)			TAUX DE REUSSITE					
				Absolu (Réussites/inscrits)			Relatif (Réussites/terminants		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Province *	26.9	12.8	23.9	48.0	56.4	50.5	65.0	66.2	65.3
1 - Bas St-Laurent et Gaspésie	27.6	14.0	23.0	36.0	46.2	39.4	49.6	53.7	51.2
2 - Saguenay Lac St-Jean	26.2	7.2	20.0	55.9	79.6	63.7	75.8	85.9	79.8
3 - Québec	25.0	16.0	23.6	58.1	68.3	59.7	77.5	81.4	78.2
4 - Trois-Rivières	28.5	19.3	26.5	57.5	66.3	58.6	79.4	82.4	79.8
5 - Estrie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 - Montréal (C.E.C.M.)	-	-	-	-	-	-	72.8	86.5	77.5
7 - Outaouais	17.4	25.6	20.4	58.0	56.4	57.4	70.2	81.5	73.8
8 - Nord-ouest	26.2	15.4	23.9	61.4	77.0	65.4	83.2	89.1	84.6
9 - Côte-nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-

* Les taux provinciaux sont calculés sur 62.6% de la population totale inscrite

Pré-emploi à temps partiel

TABLEAU XX

	TAUX D'ABANDONS (abandons/inscrits)			TAUX DE REUSSITE					
				Absolu (réussites/inscrits)			Relatif (réussites / terminants)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Province *	27.6	27.9	27.7	60.2	64.7	62.4	84.2	88.9	86.5
1 - Bas St-Laurent et Gaspésie	16.9	24.6	21.8	35.0	23.3	27.7	42.1	30.9	35.4
2 - Saguenay Lac St-Jean	37.6	32.9	35.8	41.1	46.8	43.3	72.8	69.8	71.5
3 - Québec	29.0	23.9	26.3	53.3	65.9	59.9	75.1	86.7	81.4
4 - Trois-Rivières	36.9	34.5	35.6	52.1	51.6	51.8	81.0	78.7	80.5
5 - Estrie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 - Montréal	26.4	27.2	26.8	63.4	66.0	64.6	86.1	90.8	88.2
7 - Outaouais	39.7	36.0	37.5	57.7	59.7	58.9	95.7	93.8	94.6
8 - Nord-ouest	42.0	43.1	42.6	50.8	45.2	47.4	87.6	79.3	82.7
9 - Côte-nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-

* Les chiffres provinciaux concernent 96.8% du total des élèves inscrits.

TABLEAU XXI

Formation professionnelle à plein temps

	TAUX D'ABANDONS (abandons / inscrits)			TAUX DE REUSSITE					
				Absolu (réussites / inscrits)			Relatif (réussites / terminants)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Province *	18.2	9.7	17.1	69.9	85.2	71.8	87.1	94.4	88.1
1 - Bas St-Laurent et Gaspésie	19.6	11.9	18.6	68.1	79.2	69.6	84.8	89.9	85.5
2 - Saguenay Lac St-Jean	4.0	5.6	4.5	92.0	92.8	92.2	95.8	98.3	96.5
3 - Québec	27.7	0	27.7	67.1	100	67.7	92.8	100	93.0
4 - Trois-Rivières	19.3	13.9	18.6	73.9	80.0	74.7	93.7	93.1	93.6
5 - Estrie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 - Montréal	-	-	-	-	-	-	82.9	76.0	80.6
7 - Outaouais	0	0	0	88.2	-	88.2	88.2	-	88.2
8 - Nord-ouest	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 - Côte-nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-

* Les taux provinciaux sont calculés sur 41.2% de la population totale inscrite.

Formation professionnelle à temps partiel

TABLEAU XXII

	TAUX D'ABANDONS (abandons/ inscrits)			TAUX DE REUSSITE					
				Absolu (réussites/inscrits)			Relatif (réussites/terminants)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Province *	24.9	10.5	23.4	70.2	56.0	68.5	93.6	65.8	89.9
1 - Bas St-Laurent et Gaspésie	11.1	16.7	12.5	88.9	83.3	87.5	100	100	100
2 - Saguenay Lac St-Jean	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3 - Québec	0	2.0	0.2	100	98.0	99.8	100	100	100
4 - Trois-Rivières	31.2	19.0	29.7	67.7	81.0	69.3	98.4	100	98.6
5 - Estrie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 - Montréal	-	-	-	-	-	-	84.6	81.5	82.8
7 - Outaouais	40.9	10.1	34.5	46.8	2.2	39.7	74.8	2.6	62.1
8 - Nord-ouest	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 - Côte-nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-

* Les taux provinciaux sont calculés sur 28.0% de la population totale inscrite.

TABLEAU XXIII

EDUCATION POPULAIRE

	TAUX D'ABANDONS (Abandons / inscrits)		
	Hommes	Femmes	Total
* Province	19.6	13.3	14.2
1- Bas St-Laurent et Gaspésie	4.0	4.5	4.4
2- Saguenay Lac St-Jean	30.6	14.7	16.5
3- Québec	21.7	9.5	10.7
4- Trois-Rivières	11.8	14.5	13.8
5- Estrie	--	--	--
6- Montréal	--	--	--
7- Outaouais	22.8	21.0	21.2
8- Nord-ouest	43.0	40.3	40.8
9- Côte-nord	--	--	--

* Les chiffres provinciaux s'appliquent à 35.4% de la population inscrite.

CHAPITRE III

Régionalisation de l'éducation des adultes et développement socio-économique

INTRODUCTION

Lorsqu'on a fait dans la province la régionalisation de l'éducation des jeunes, il s'agissait avant tout de créer une nouvelle institution, la commission scolaire régionale, à laquelle on confiait certaines responsabilités exercées jusque là par des organismes locaux.

Appliquée ensuite au domaine de l'éducation des adultes, la régionalisation impliquait cette fois non pas la création d'un nouvel organisme, mais une transformation de ces institutions encore nouvelles pour les mettre à la fois au service des jeunes et des adultes. Il ne s'agissait pas d'offrir aux adultes exactement les mêmes services qu'aux jeunes. Il fallait définir quelles devraient être la nature, les caractéristiques, les modalités des actions de formation à entreprendre.

On comprend dès lors que l'identification des clientèles ne pouvait plus découler de la seule application de taux de scolarisation à des cohortes d'âge comme dans le cadre de l'Opération 55. Alors que la poursuite d'études est obligatoire et normale pour les jeunes, qu'ils constituent en un certain sens un auditoire captif, il n'en est pas ainsi pour les adultes. Il fallait en effet d'abord préciser et situer leurs besoins éducationnels dans la perspective du développement socio-économique de leur région.

C'est ce que le guide de l'Opération Départ proposait aux membres des comités régionaux. A cette fin le ministère fournissait au comité régional un ensemble de statistiques décrivant la population adulte de chaque municipalité de leur territoire. Les données couvraient l'âge, le sexe, l'occupation, le secteur d'activité, la scolarité, le salaire. De plus, certaines indications étaient fournies sur l'évolution des

occupations et sur les migrations de la population. Ces données venaient confirmer la connaissance qu'avaient les participants de leur milieu et mieux situer leur estimation des besoins.

De plus, la comparaison systématique des caractéristiques socio-économiques de la population d'une municipalité à celles de la zone dans laquelle elle était incluse, de la zone à celles de la régionale, de la régionale à celles de la région administrative, de la province à l'Ontario permettait de dégager certaines indications précieuses quant à l'orientation, à l'ampleur et la diversité des efforts à faire en éducation des adultes pour répondre adéquatement aux besoins du développement.

L'analyse de ces données a été faite d'une façon très fouillée par les comités régionaux. Elle a souvent provoqué des prises de conscience inattendues de la part des gens du milieu. Une poche de sous-développement était tout à coup identifiée alors qu'on croyait jusque-là que le phénomène se résumait à quelques familles; une banlieue dite moyenne devenait très favorisée en comparaison des autres parties d'un territoire. Nous ne pouvons pas évidemment livrer ici toute la richesse de ces analyses; nous nous sommes attachés dans ce rapport à donner une idée d'ensemble du développement relatif des régionales qui fournira une toile de fond indispensable pour situer les phénomènes particuliers à chaque territoire.

SECTION I - CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES POPULATIONS DES TERRITOIRES DES REGIONALES

Le concept de développement relatif implique immédiatement celui de sa mesure. Dans cette section, nous nous sommes contentés de décrire les caractéristiques socio-économiques des populations de chaque terri-

toire, en considérant chaque caractéristique comme un certain indice de développement relatif. Nous décrirons donc les régionales:

a) selon l'importance de leur population et les variations qu'elle a connues entre 1961 et 1966,

b) selon la concentration de leur main-d'oeuvre dans les différents secteurs d'activité économique,

c) selon leur degré d'urbanisation,

d) selon les gains des salariés,

e) selon l'importance de la population d'âge non actif et le degré de participation à la main-d'oeuvre de la population de 15 à 64 ans,

f) selon le niveau de scolarité atteint par les différentes couches de leur population.

Pour éviter l'aspect répétitif de cette description, nous avons fait largement usage de cartes.

A) Les régionales et leur population

L'Opération 55 a délimité des territoires et des secteurs d'aménagement scolaire pour la formation secondaire des jeunes. Bien des considérations ont prévalu dans la détermination des juridictions respectives de ces nouveaux organismes; bassin de population suffisant, facilité de transport, isolement, équipements antérieurs, opinions des gens, influences politiques et religieuses. Tous ces facteurs ont arrêté une carte scolaire où l'importance des populations est très variable. (1)

La carte 6 permet de visualiser plus facilement ces écarts dans

(1) Voir à l'annexe, page 200: Tableau 1, Population du territoire des régionales scolaires catholiques d'après l'Opération Départ.

Carte numéro 6

Population des territoires des commissions scolaires régionales catholiques en 1966 selon l'Opération Départ

---

120,000 habitants

Chambly
Estrie
Ile de Montréal
Outaouais
Québec
Vieilles-Forges

90,000 à 120,000

Lanaudière
Maisonneuve
Mauricie
Tilly
Yamaska

60,000 à 90,000

Bas St-Laurent
Bois-Francs
Chaudière
Cuivre
Deux-Montagnes
Dollard des Ormeaux
Duvernay
Grand-Portage
Honoré-Mercier
Lapointe
Louis-Fréchette
Meilleur
Orléans
Pascal-Taché
St-François
Saguenay
Royer

30,000 à 60,000

Amiante
Baie des Chaleurs
Carignan
Charlevoix
Chauveau
Côte-Nord
Gardeur
Golfe
Harricana
Henri-Bourassa
Jean-Talon
Lac St-Jean
Laurentides
Lignery
Louis-Hémon
Matapédia
Milles-Iles
Monts
Papineau
Péninsule
Provencher
Salaberry
Tardivel
Vaudreuil Soulanges
Vérendrye (La)
Youville

0 à 30,000

Iles
Lalonde
Missisquoi

POPULATION TOTALE

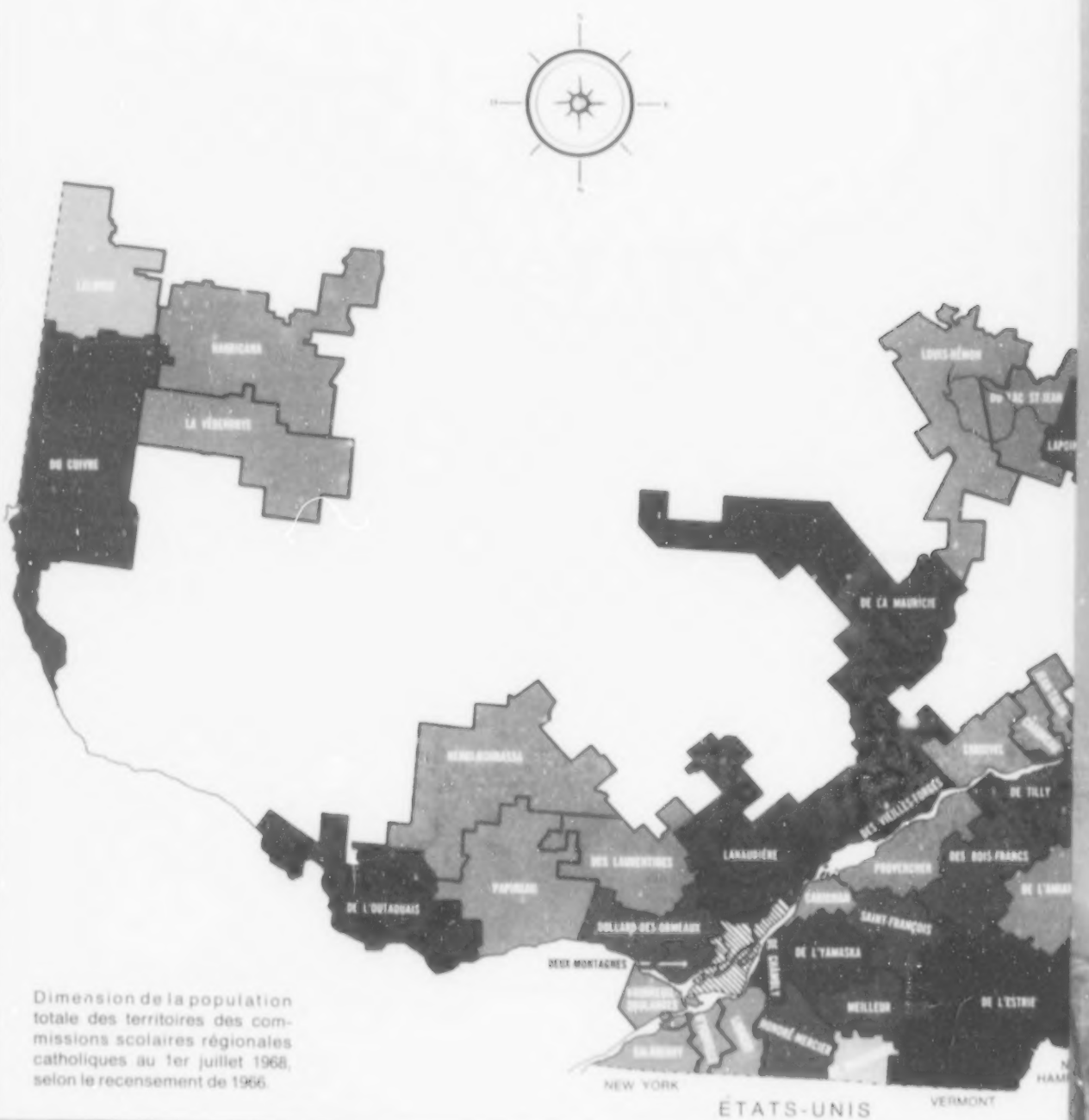

Dimension de la population totale des territoires des commissions scolaires régionales catholiques au 1er juillet 1968, selon le recensement de 1966.

1er juillet 1968

6

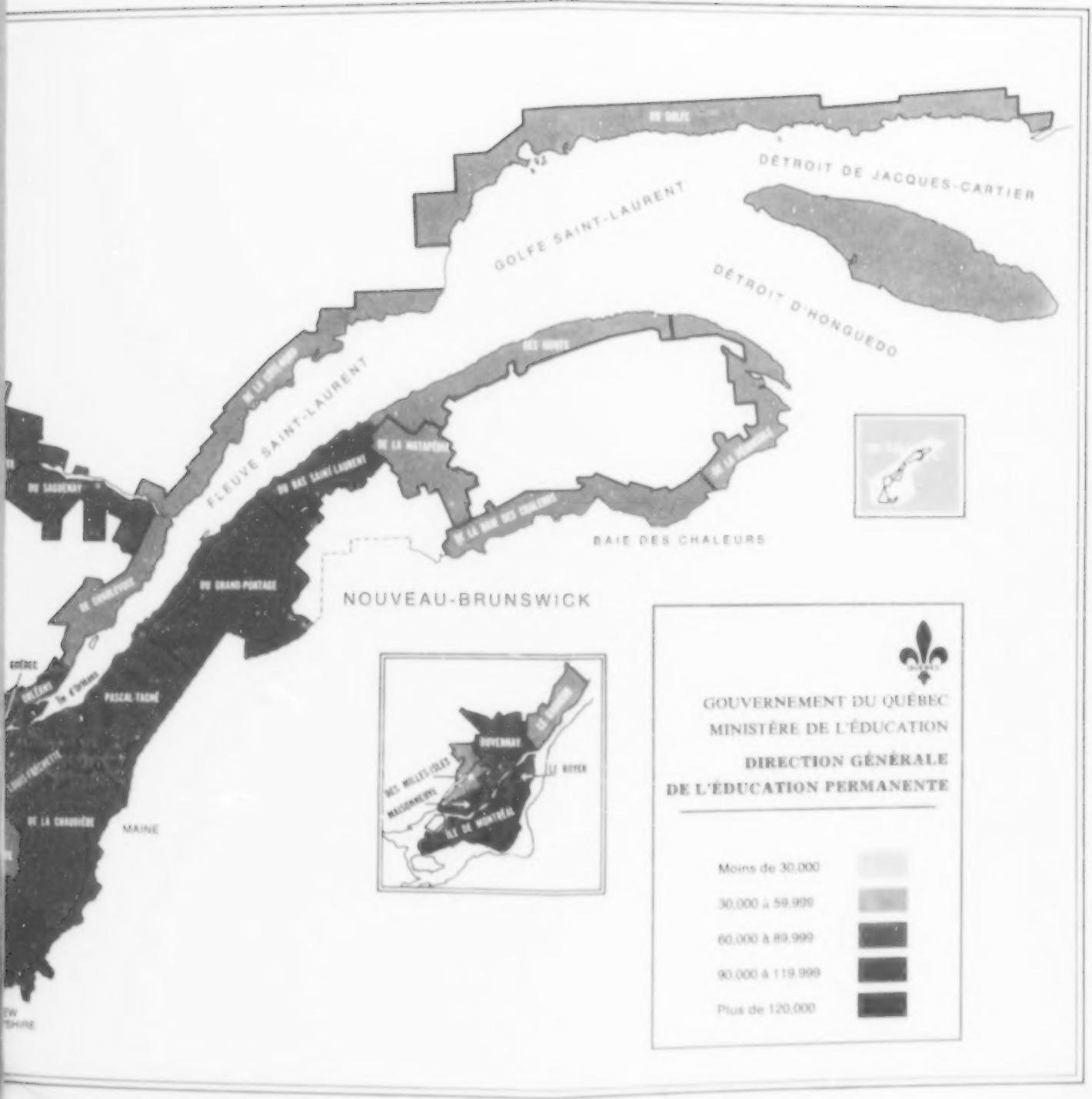

le peuplement d'une régionale à l'autre. On y constate, en effet, qu'en 1966, 3 régionales ont une population de moins de 30,000, 26 une population de 30,000 à 60,000, 17 une population de 60,000 à 90,000, 6 une population de 90,000 à 120,000 et 5 une population de plus de 120,000 personnes (ce nombre comprend les territoires non régionalisés de Québec et de l'Ile de Montréal).

Nous avons tenu à présenter ce premier éclairage des régionales car il situe le reste de notre analyse.

Un second phénomène touchant le territoire des régionales tient au fait qu'ils n'ont pas tous manifesté le même dynamisme dans la croissance de leur population. Ainsi, alors que la population du Québec couverte par l'enquête (1) est passée de 5,222,228 en 1961 à 5,743,848 en 1966, soit une augmentation de 10%; certains territoires voyaient leur population diminuer de 15% et d'autres augmenter de plus de 50% (2).

La carte 7 fait nettement apparaître que ce sont les régionales autour de la métropole et de la capitale provinciale qui ont le plus bénéficié de l'augmentation. Ainsi dans la région de Montréal, les régionales Duvernay, Le Royer, Mille-Iles, voient leur population s'accroître de plus de 50% et celles de Lignery, Chambly, Youville, Maisonneuve, Deux-Montagnes, Le Gardeur connaissent des accroissements de population se situant entre 20 et 50%; dans la région de Québec, la population de

---

(1) La population totale du Québec en 1961 et 1966 est respectivement de 5,259,211 et de 5,780,855. La différence entre les chiffres tient à la population du Nouveau-Québec et des territoires non organisés en municipalités qui n'étaient pas compris dans les territoires régionaux de l'enquête.

(2) Voir à l'annexe le tableau I - Population du territoire des C.S.E. catholiques en 1961 et 1966 d'après l'Opération Départ.

Carte numéro 7

Variations procentuelles de la population des territoires des C.S.R. catholiques de 1961 à 1966.

AUGMENTATION

Plus de 50%

Duvernay
Jean-Talon
Mille Iles
Royer

+30 à +49.9%

Chambly
Chauveau
Côte-nord
Gardeur
Lignery
Maisonneuve
Tilly

+20 à +29.9%

Deux-Montagnes
Golfe
Harricana
Youville

+10 à +19.9%

Bois-Francs
Carignan
Missisquoi
Orléans
Outaouais
Vaudreuil-Soulanges
Yamaska

+5 à +9.9%

Dollard-des-Ormeaux
Honoré-Mercier
Iles
Lanaudière
Montréal
St-François
Vieilles-Forges

+0.1 à +4.9%

Baie des Chaleurs
Charlevoix
Estrie
Henri-Bourassa
Lac St-Jean
Lapointe
Laurentides
Louis-Fréchette
Meilleur
Pascal-Taché
Saguenay
Salaberry
Tardivel
Vérendrye

DIMINUTION

-0.1 à -4.9%

Amiante
Bas St-Laurent
Chaudière
Cuivre
Lalonde
Louis-Hémon
Mauricie
Papineau
Péninsule
Provencher
Québec, Sillery, V. Vanier

-5 à -15%

Grand-Portage
Matapédia
Monts

ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE

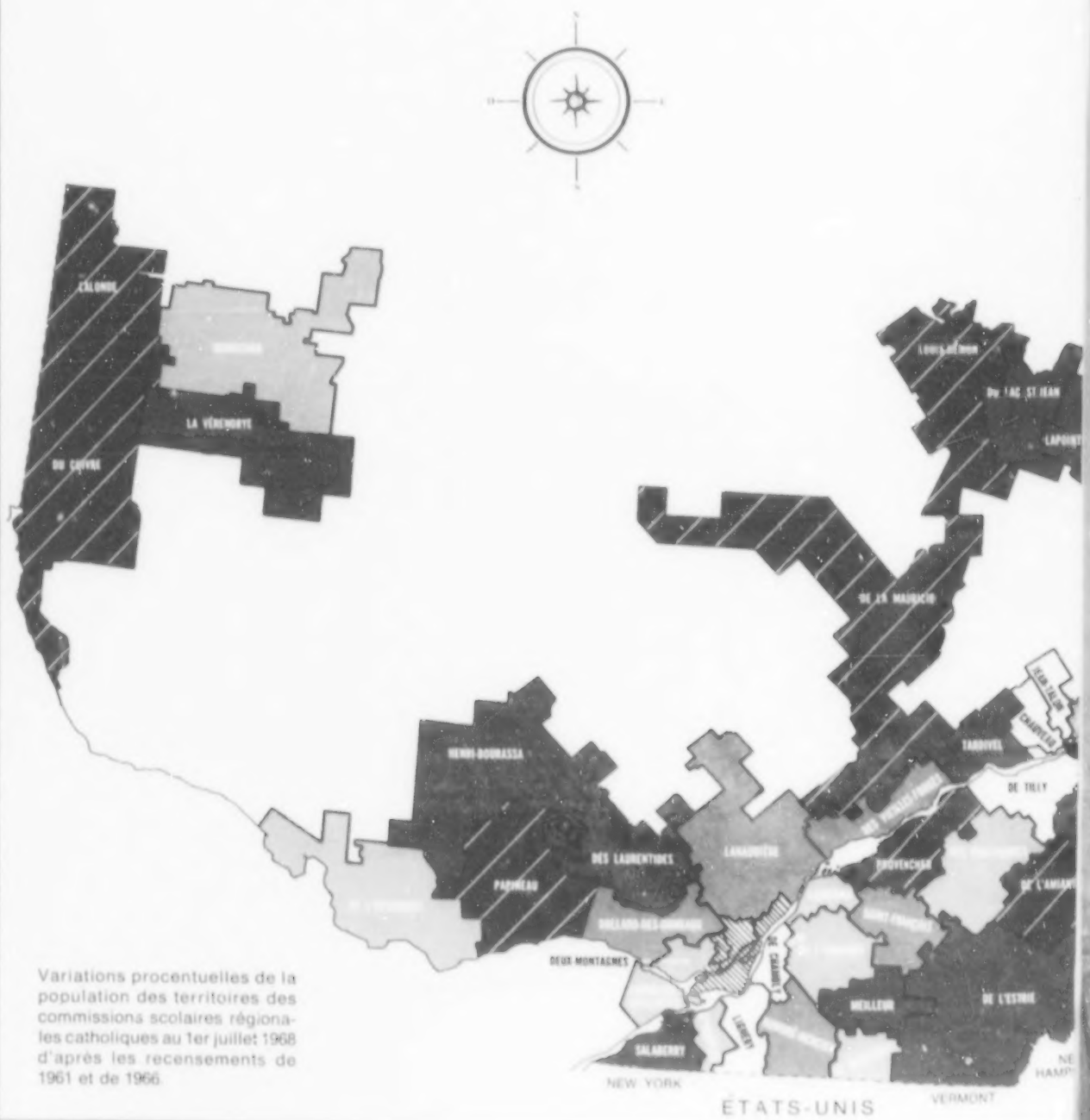

Variations procentuelles de la population des territoires des commissions scolaires régionales catholiques au 1er juillet 1968 d'après les recensements de 1961 et de 1966

1er juillet 1968 **7**

Jean Talon augmente de plus de 50% et celles de Chauveau et de Tilly de 34.6% et de 30.7%. En dehors de ces territoires qui ont nettement un caractère de banlieue, on doit noter l'accroissement de plus de 20% des régionales Du Golfe et de la Côte-nord.

A l'autre extrême, les régionales Des Monts, Matapédia, Grand-Portage perdaient plus de 5% de leur population; pour les territoires de la Péninsule, du Bas St-Laurent, Louis-Hémon, de l'Amiante, de la Chaudière, de Québec, Provencher, de la Mauricie, Papineau, Du Cuivre et Lalonde, cette perte de population se situait entre 0 et 5%. Une telle diminution de population représente un phénomène démographique marquant. En effet, elle signifie que l'exode des jeunes y a plus que compensé la croissance naturelle de la population. Elle est généralement l'indice que les jeunes qui sont touchés par les migrations ne trouvaient plus à y employer leurs talents d'une façon satisfaisante. Pour la ville de Québec, le phénomène semble surtout attribuable au fait que la ville accentue son caractère de centre administratif et commercial, que les résidences doivent faire place aux bureaux selon le modèle traditionnel de développement des grands centres urbains.

En résumé, 14 régionales diminuent en chiffres absolus, 21 voient leur importance relative réduite par suite d'un rythme de croissance de leur population plus faible que celui de l'ensemble de la province, 22 voient leur importance relative accrue. Ces variations de la population ont des conséquences graves pour les investissements sociaux: le sur-équipement n'est pas moins grave, économiquement parlant, que le sous-équipement. Ainsi l'Opération 55 avait tenté de prévoir la population totale de chaque régionale pour plusieurs années à l'avance afin de planifier les investissements en équipements scolaires nécessaires à la formation

des jeunes. Une comparaison entre les prévisions des comités pour 1966 et les compilations du recensement de 1966 nous révèle que 25 comités régionaux avaient prévu la population de leur territoire avec moins de 5% d'erreur, 21 avec une erreur allant de 5% à 10%, 6 comités, dont ceux des régionales des Monts, du Grand-Portage, du Saguenay, Lapointe, de l'Amiante et Papineau, avec 10 à 15% d'erreur, enfin 3 comités avec plus de 15% d'erreur: Bas St-Laurent, Du Golfe et La Vérendrye.

Ces variations dans le rythme de croissance démographique sont un indice de la situation plus ou moins favorable que connaissent les différentes parties du territoire et sont à relier aux autres caractéristiques des populations que nous allons étudier.

B) Les secteurs d'activité économique.

Une des mesures du développement utilisée par les économistes et les démographes dans les comparaisons internationales repose sur une distinction des activités économiques en trois grands secteurs: le primaire, le secondaire et le tertiaire. Le primaire regroupe les activités d'extraction des produits de la terre et de la mer, le progrès technique y est moyen, le secteur secondaire regroupe les activités de transformation où le progrès technique a été considérable; enfin le secteur tertiaire regroupe les fonctions de distribution de biens et de services où le progrès technique est lent.

Dans une perspective historique, le développement est marqué par une transformation profonde des structures économiques. Il se fait par une diminution du secteur primaire très fortement dominant au départ au profit du secondaire, puis le secondaire se stabilise et la main-d'oeuvre s'oriente de plus en plus vers le tertiaire qui devient largement prépondérant. De

sorte qu'on peut dire, aussi paradoxal que cela puisse sembler, que la révolution industrielle et le progrès technique amènent une société de moins en moins industrielle.

Nous voulons appliquer ici ce type de mesure à l'évolution globale du Québec et établir la comparaison entre chacune des régionales. Quoique le raisonnement ne s'applique pas de la même façon lorsqu'on parle de pays différents ou des régions d'un même pays, ce modèle très général de description du développement nous semble conserver une valeur indicative très nette.

L'INDUSTRIALISATION AU QUEBEC

Le processus d'industrialisation est depuis longtemps amorcé au Québec. Déjà en 1911, on ne comptait plus que 34.7% de la population totale oeuvrant dans les industries de l'agriculture, de la forêt, des mines et de la pêche; le secondaire comptait à cette époque 33.6% et le tertiaire 31.7% de la population active. Depuis cette époque où les trois secteurs avaient une importance relative comparable, la situation s'est transformée au point où seulement 11.8% de la population active en 1961 oeuvrait au primaire, 34.6% au secondaire et 53.6% au tertiaire.

Cette évolution globale a été assez semblable à celle de l'Ontario puisque les différences qu'on observe tiennent plus aux rythmes qu'aux résultats de ces transformations: le primaire et surtout le secondaire étant à peine plus importants au Québec qu'en Ontario en 1961. Des disparités considérables subsistent cependant entre les régions du Québec.

Un premier clivage s'établit très clairement entre Montréal et le reste du Québec.

TABLEAU I -

REPARTITION DE LA MAIN-D'OEUVRE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE

EN 1961

	PRIMAIRE	SECONDAIRE	TERTIAIRE
Ile de Montréal	0.5	39.4	60.1
Province de Québec	11.8	34.6	53.6
Québec moins Montréal	18.5	31.5	50.0

Ces quelques données nous fournissent une première image du développement du Québec. On remarquera combien la moyenne du Québec excluant Montréal est loin de bien décrire les diverses populations. Nous avons donc élaboré des cartes décrivant chacun de ces secteurs. Les cartes 8, 9, et 10 repartissent les régionales selon la proportion de leur main-d'oeuvre dans le primaire, le secondaire et le tertiaire. (1)

Pour décrire maintenant ces disparités régionales, nous avons choisi comme point de repère l'importance du primaire. Nous avons classé les régionales en 4 niveaux selon la proportion de leur main-d'oeuvre travaillant dans le primaire soit: plus de 30%, entre 20 et 30%, entre 10 et 20%, entre 0 et 10%. Cette répartition apparaît au Tableau II.

(1). - On trouvera à l'annexe les tableaux 2 a, 2 b, 2 c, et 2 d qui ont servi à préparer ces cartes.

TABLEAU II - REPARTITION DES COMMISSIONS SCOLAIRES REGIONALES CATHOLIQUES SELON L'IMPORTANCE DES SECTEURS D'ACTIVITE PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TERTIAIRE DANS LA REPARTITION DE LA MAIN-DOEUVRE - recensement 1961

1er groupe: Régionales dont 30% ou plus de la main-d'oeuvre est dans le primaire

Régionales	primaire	secondaire	tertiaire
Amiante	49.4	13.3	37.3
Matapédia	48.3	12.7	39.0
Lalonde	47.1	11.9	41.0
La Vérendrye	47.1	12.0	40.9
Grand-Portage	43.9	14.5	41.6
Chaudière	43.8	19.8	36.4
Provencher	42.2	20.0	37.8
Harricana	39.8	13.6	46.6
Louis Hémon	38.3	15.4	46.3
Du Cuivre	37.8	15.1	47.1
Pascal Taché	36.3	24.2	39.5
Baie des Chaleurs	36.0	15.5	48.5
Des Monts	34.0	17.6	48.4
Péninsule	33.7	17.8	48.5
Henri Bourassa	33.4	20.3	46.3
Des Iles	32.4	36.5	31.1
Du Golfe	30.3	19.9	49.8
Bas St-Laurent	30.0	15.9	54.1

2ième groupe: Régionales dont 20 à 30% de la main-d'oeuvre est dans le primaire

Régionales	primaire	secondaire	tertiaire
Louis Fréchette	28.2	26.8	45.0
Tardivel	27.9	35.2	36.9
Charlevoix	27.0	18.7	54.3
Côte-nord	26.2	31.2	42.6
Bois-Francs	25.4	38.1	36.5
Lanaudière	24.4	32.6	43.0
Missisquoi	22.2	38.2	39.6
Yamaska	22.0	34.7	43.3
Lac St-Jean	20.1	31.3	48.6

3ième groupe: Régionales dont 10 à 20% de la main-d'oeuvre est dans le primaire.

Régionales	primaire	secondaire	tertiaire
Lignery	19.8	37.9	42.3
Tilly	17.2	24.0	58.8
St-François	17.0	46.2	36.8
Meilleur	16.9	47.2	35.9
Estrie	16.7	37.8	45.5
Papineau	15.7	27.9	56.4
Vaudreuil-Soulanges	15.7	21.4	56.9
Honoré Mercier	13.3	40.1	46.6
Mauricie	13.2	41.9	44.9
Deux-Montagnes	13.2	37.9	48.9
Saguenay	12.7	27.2	60.1
Carignan	11.9	47.9	40.2
Salaberry	11.9	41.3	46.8
Youville	11.8	42.9	45.3
Orléans	11.3	36.1	52.6
Vieilles-Forges	10.7	41.2	48.1

4ième groupe: Régionales dont moins de 10% de la main-d'oeuvre est dans le primaire

Régionales	primaire	secondaire	tertiaire
Lapointe	9.5	47.9	42.6
Le Gardeur	9.4	44.5	46.1
Outaouais	9.3	28.9	61.8
Laurentides	8.9	25.3	65.8
Dollard-des-Ormeaux	8.7	43.5	47.8
Duvernay	5.9	39.9	54.2
Jean Talon	5.2	32.0	62.8
Chauveau	4.8	29.9	65.3
Chambly	4.0	40.5	55.5
Mille-Iles	4.0	40.0	56.0
Maisonneuve	2.9	40.3	56.8
Québec	0.9	22.8	76.3
Le Royer	0.7	49.1	50.2
Montréal	0.5	39.4	60.1

1) Régionales dont le primaire comprend plus de 30% de la main-d'oeuvre

On retrouve 18 régionales dont le primaire comprend plus de 30% de la main-d'oeuvre; 7 de celles-ci comptent plus de 40% de leur main-d'oeuvre dans ce secteur. L'importance du primaire repose le plus souvent sur une combinaison de deux ou trois activités économiques.

Il n'y a que 4 régionales parmi ces 18 où on peut considérer qu'un seul type d'industrie explique cette forte concentration dans le primaire: l'agriculture dans Provencher, les mines dans La Vérendrye et du Golfe, la pêche à la régionale des Iles.

L'agriculture se combine à la forêt pour expliquer cette forte concentration dans le primaire pour 9 régionales (Baie des Chaleurs, Bas St-Laurent, Matapédia, des Monts, Louis-Hémon, Chaudière, Grand-Portage, Pascal Taché, Henri Bourassa), tandis que l'agriculture associée aux mines l'explique dans 2 régionales (l'Amiante et Du Cuivre).

Une combinaison des activités agricoles, forestières et minières caractérisent l'économie des régionales Harricana et Lalonde; la régionale de la Péninsule a un secteur primaire assez diversifié puisque les 4 activités y sont représentées, même si la forêt y est nettement prédominante.

Pour ce qui est du secondaire dans ce premier groupe de régionales, il demeure très faible. La construction que nous avons classée dans le secteur secondaire y représente souvent l'activité la plus im-

portante. Moins de 20% de la main-d'oeuvre est occupé dans le secondaire pour 14 de ces régionales. 4 régionales se détachent de ce modèle, Provencher et Henri Bourassa où le secondaire demeure réduit, Pascal Taché où il est un peu plus important (24.6%) et enfin Des Iles qui, avec ses usines de traitement du poisson, se classe parmi le groupe des régionales à secondaire fort (30 - 40%).

Le tertiaire, dans ce premier groupe de régionales, est quand même plus fort que le secondaire, quoiqu'il soit peu développé. C'est particulièrement le cas pour les régionales Matapédia, Chaudière, Amiante, Pascal Taché, Provencher, Des Iles où il comprend moins de 40% de la main-d'oeuvre. Les autres régionales ont un tertiaire qui représente 40 à 50% de la main-d'oeuvre, avec une seule exception, Bas St-Laurent, qui a un tertiaire sur-développé (50 - 60%) comparativement à son secondaire. Cela tient probablement au rôle de métropole régionale que joue Rimouski.

Ce premier groupe de régionales connaîtra donc dans les années qui viennent un problème d'industrialisation sérieux s'il veut participer au développement du Québec. On peut penser que les vocations pour ainsi dire naturelles de ces régions persisteront. Il demeure certain que les conversions inter-sectorielles y seront plus nombreuses que dans les autres régionales et que par ailleurs les exigences techniques se traduiront par des besoins de formation plus poussée même pour ceux qui demeureront dans leurs secteurs d'activités actuels.

Carte numéro 6

Proportion de la main-d'oeuvre dans le secteur d'activité primaire en 1961 selon les territoires des C.S.E. catholiques.

40% à 50%

Amiante
Chaudière
Grand-Portage
Lalonde
Matapédia
Provencher
Vérendrye

30% à 40%

Baie des Chaleurs
Bas St-Laurent
Cuivre
Golfe
Harricana
Henri-Bourassa
Lien
Louis-Hémon
Monts
Pascal-Taché
Péninsule

20% à 30%

Bois-Francs
Charlevoix
Côte-nord
Lac St-Jean
Lanaudière
Louis-Fréchette
Missisquoi
Tardivel
Yamaska

10% à 20%

Carignan
Deux-Montagnes
Estrie
Honoré-Mercier
Lignery
Mauricie
Meilleur
Orléans
Papineau
St-François
Saguenay
Salaberry
Tilly
Vaudreuil-Soulanges
Vieilles-Forges
Youville

moins de 10%

Chambly
Chauveau
Dollard-des-Ormeaux
Duvernay
Gardeur
Jean-Talon
Lapointe
Laurentides
Maisonneuve
Mille Iles
Montréal
Outaouais
Québec, Sillery, V. Vanier
Royer

MAIN-D'OEUVRE AU PRIMAIRE

Pourcentage de la main-d'oeuvre des territoires des commissions scolaires régionales catholiques oeuvrant dans le secteur primaire de l'activité économique d'après le recensement de 1961.

1er juillet 1968

8

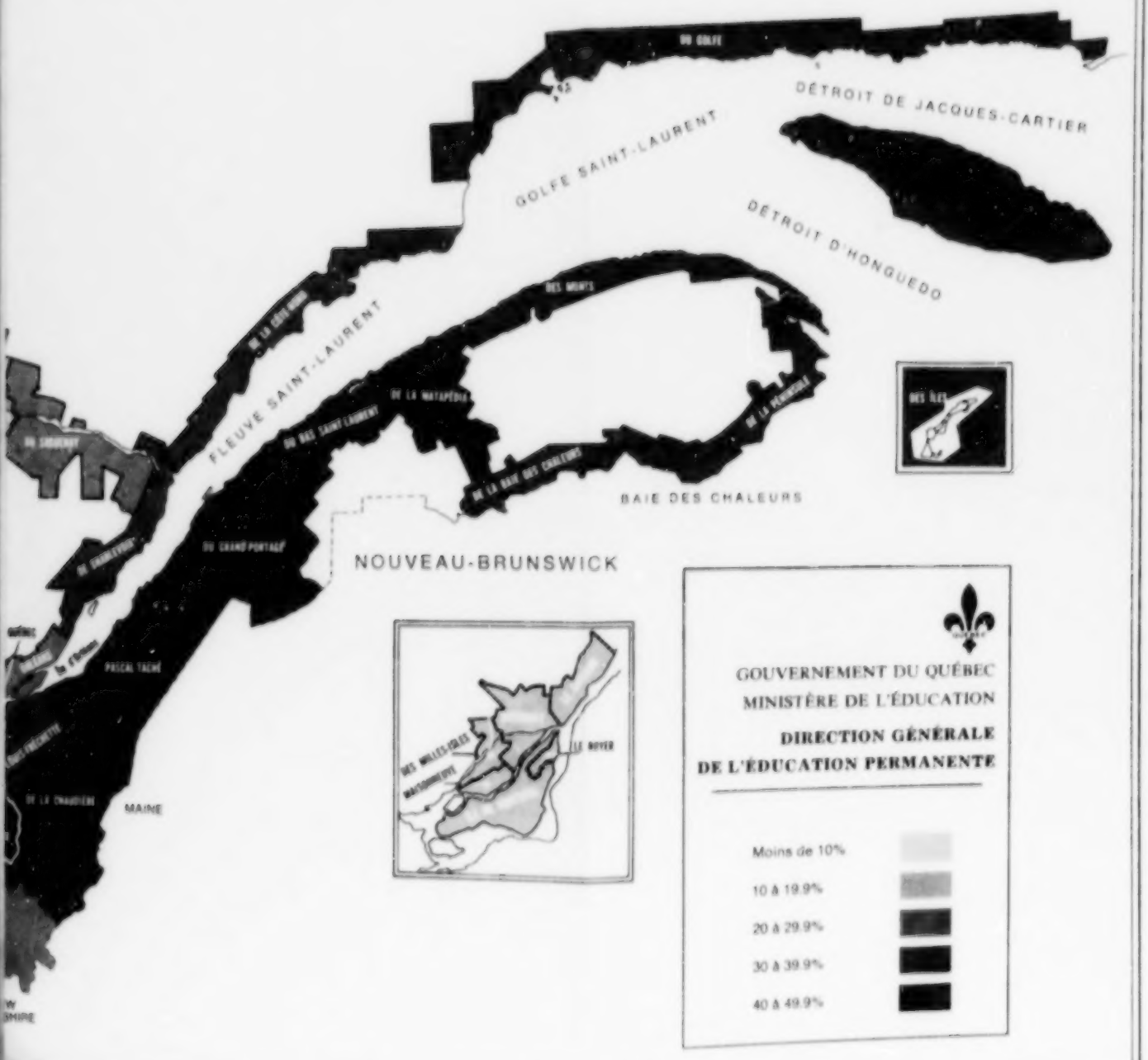

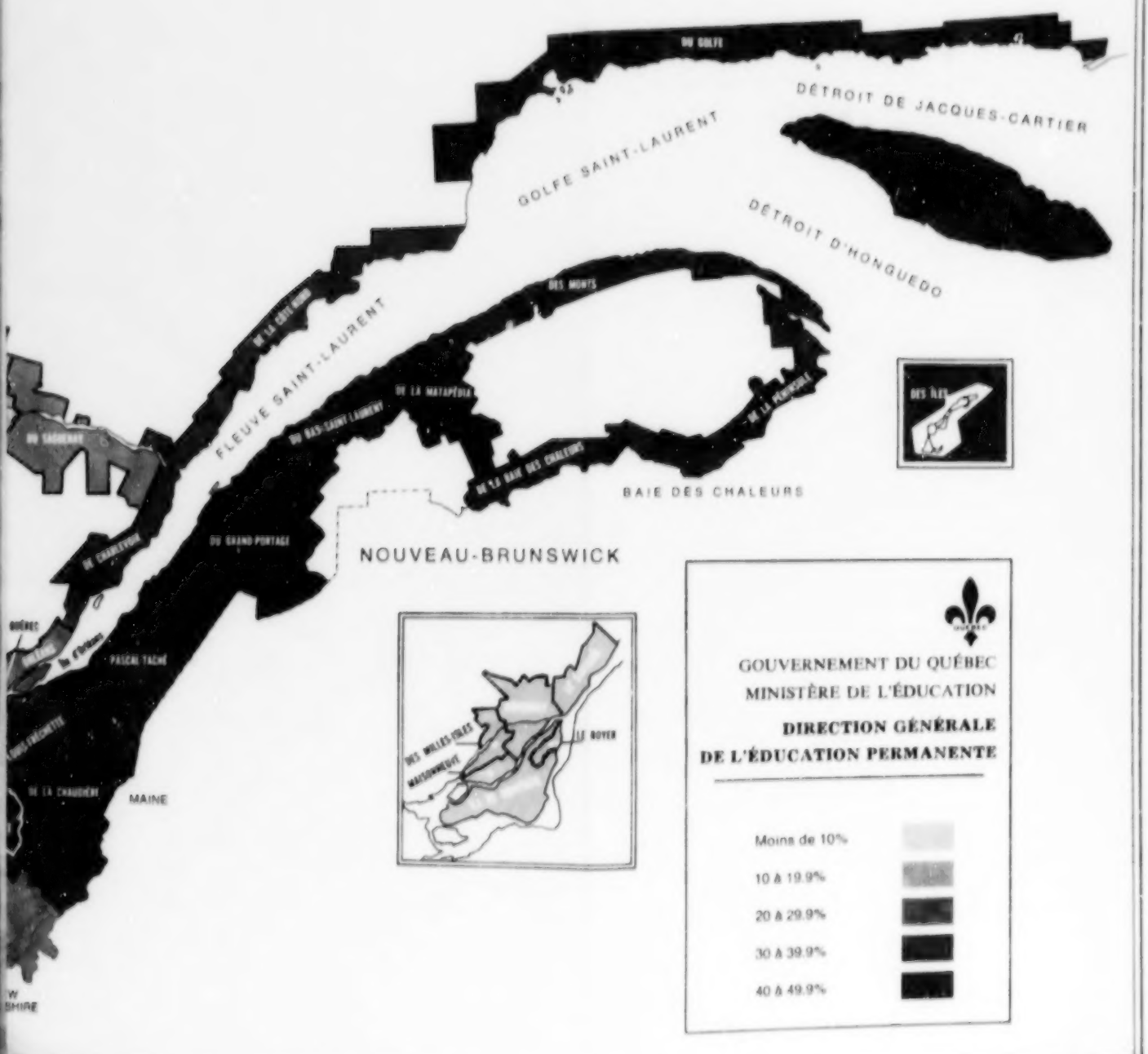
DU GOLFE
DÉTROIT DE JACQUES-CARTIER
GOLFE SAINT-LAURENT
DÉTROIT D'HONGUEDO
DES MONTS
DE LA CÔTE-NORD
FLEUVE SAINT-LAURENT
DU BAS-SAINT-LAURENT
DE LA MATAPÉDIA
DE LA PÉNINSULE
DES ÎLES
DE LA BAIE DES CHALEURS
BAIE DES CHALEURS
DU SAGUENAY
DE CHARLEVOIX
DU GRAND-PORTAGE
NOUVEAU-BRUNSWICK
QUÉBEC
PASCAL TACHÉ
DE LA CHAUDIÈRE
MAINE
DES MILLES-ÎLES
LE ROYER
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
Moins de 10%
10 à 19.9%
20 à 29.9%
30 à 39.9%
40 à 49.9%

2) Régionales dont le primaire comprend entre 20 et 30% de la main-d'oeuvre

Le deuxième groupe comprend 9 régionales dont le primaire demeure deux fois plus important que dans l'ensemble de la province: entre 20 et 30% de leur main-d'oeuvre totale y travaille.

Une certaine transformation a été réalisée et l'on peut dire, que si l'on excepte Charlevoix qui compte une forte proportion de sa population dans les transports et les services, le secondaire y est bien représenté comparativement au premier groupe. C'est particulièrement le cas pour les régionales Yamaska, Tardivel, Bois-Francs et Missisquoi où il est plus important que dans l'ensemble de la province, la concentration dans le primaire s'y fait pour ainsi dire aux dépens du tertiaire. Pour les régionales Louis Fréchette, Côte-nord, Lanaudière, Lac St-Jean, elle se fait aux dépens des deux autres secteurs mais surtout du tertiaire.

Si l'industrialisation s'est réalisée dans ces régionales, il semble que l'un des problèmes qu'elles rencontrent soit celui de la diversification de leur secondaire. Un ou deux types d'entreprise y regroupent plus de la moitié des travailleurs. Il en est ainsi pour le textile à Missisquoi, les "pâtes et papier" et le bois à Tardivel, les "pâtes et papier" et les industries métalliques primaires aux régionales Lac St-Jean et Côte-nord.

Ces régionales continueront donc à être confrontées aux problèmes que pose la conversion de leur main-d'oeuvre du primaire aux autres secteurs d'activité. Elles doivent déjà préparer des travail-

Carte numéro 9

Proportion de la main-d'oeuvre dans le secteur d'activité secondaire en 1961 selon les territoires des C.S.E. catholiques.

40 à 50%

Carignan
Chambly
Dollard des Ormeaux
Gardeur
Honoré-Mercier
Lapointe
Maisonneuve
Mauricie
Meilleur
Mille-Iles
Royer
St-François
Salaberry
Vieilles-Forges
Youville

30 à 40%

Bois-Francs
Cote-nord
Deux-Montagnes
Duvernay
Estrie
Iles
Ile de Montréal
Jean Talon
Lac St-Jean
Lanaudière
Lignery
Missisquoi
Orléans
Tardivel
Yamaska

20 à 30%

Chauveau
Henri-Bourassa
Laurentides
Louis-Fréchette
Outaouais
Papineau
Pascal Taché
Provencher
Québec, Fillery, V. Vanier
Saguenay
Tilly
Vaudreuil-Soulanges

10 à 20%

Amiante
Baie des Chaleurs
Bas St-Laurent
Charlevoix
Chaudière
Cuivre
Grand-Portage
Golfe
Harricana
Lalonde
Louis-Hémon
Matapédia
Monts
Péninsule
Vérendrye

MAIN D'OEUVRE AU SECONDAIRE

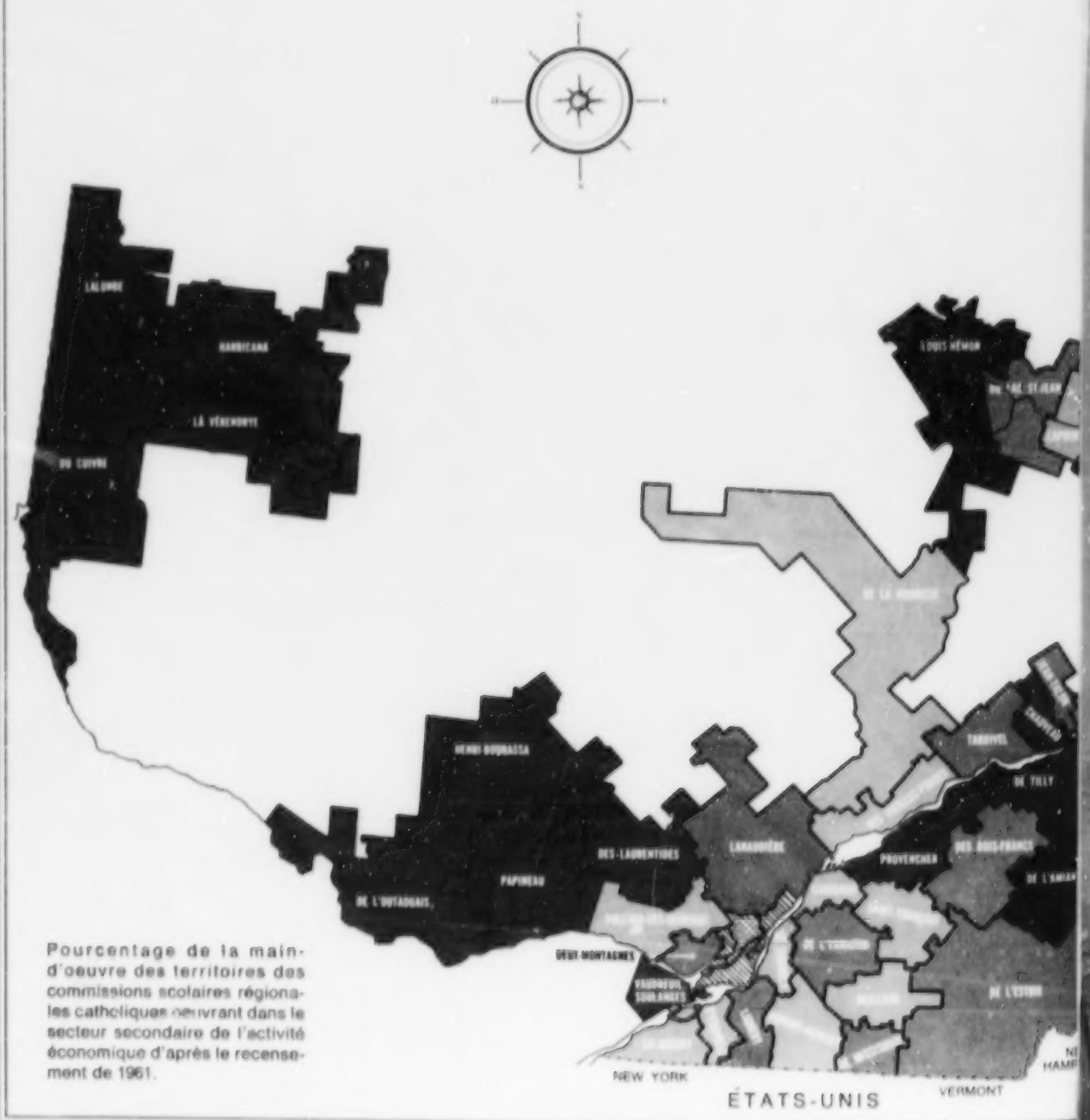

Pourcentage de la main-d'oeuvre des territoires des commissions scolaires régionales catholiques oeuvrant dans le secteur secondaire de l'activité économique d'après le recensement de 1961.

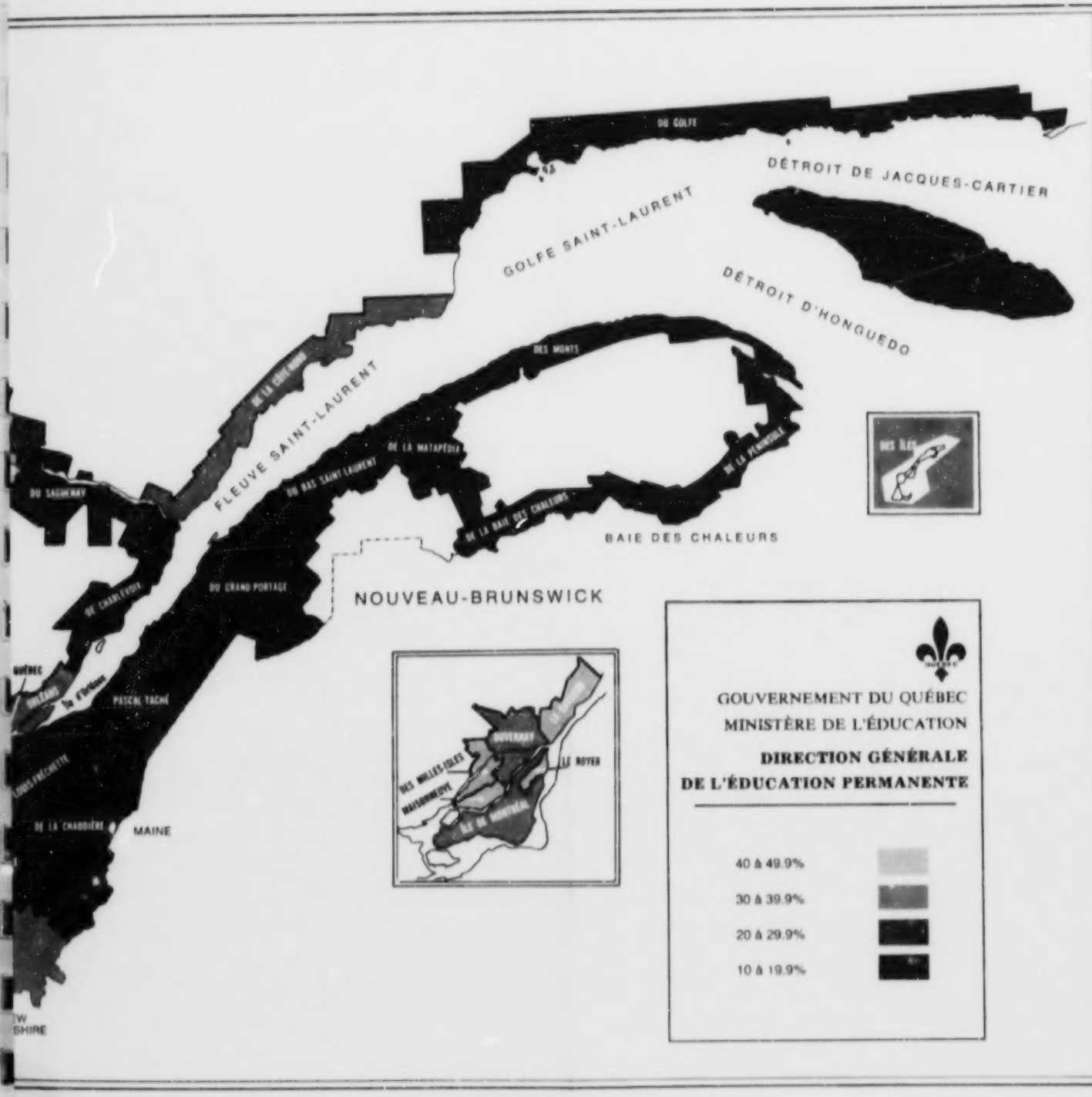
DU GOLFE
DÉTROIT DE JACQUES-CARTIER
GOLFE SAINT-LAURENT
DÉTROIT D'HONGUEDO
DES MONTS
DE LA MATAPÉDIA
DE LA PÉNINSULE
DE LA BAIE DES CHALEURS
BAIE DES CHALEURS
FLEUVE SAINT-LAURENT
DU BAS SAINT-LAURENT
DU SAGUENAY
DU GRAND PORTAGE
NOUVEAU-BRUNSWICK
PASCAL TACHÉ
DE LA CHAUDIÈRE
MAINE
DES ÎLES
DES MILLES-ÎLES
LE ROYER
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
40 à 49.9%
30 à 39.9%
20 à 29.9%
10 à 19.9%

leurs qualifiés pour les grandes entreprises de leurs milieux et l'on peut penser que les besoins en perfectionnement s'y font déjà sentir plus nettement qu'ailleurs. La diversification des activités du secondaire aura aussi ses exigences. C'est sans doute la croissance du tertiaire et sa transformation qui marquera ces régionales davantage.

3) Régionales dont le primaire comprend entre 10 et 20% de la main-d'oeuvre

Un troisième groupe de régionales comprend celles où la conversion est sur le point d'être complétée. Le secteur primaire n'y occupe plus qu'entre 10 et 20% de la main-d'oeuvre.

On peut distinguer trois sous-groupes de régionales. Le premier comprend celles qui ont surtout une fonction tertiaire: leur secondaire ne comprend pas plus de 27% de la main-d'oeuvre. Il s'agit des régionales Saguenay, Tilly, Papineau, Vaudreuil-Soulanges.

Le second comprend celles qui ont un secondaire un peu plus développé comme Lignery, l'Estrie, Honoré Mercier, Mauricie, Salaberry, Youville, Orléans, Vieilles-Forges, Deux-Montagnes.

Un troisième sous-groupe comprend celles qui ont un secondaire très important comme St-François, Meilleur, Carignan.

Le problème de la conversion ne pose donc plus de problèmes aussi cruciaux dans ces régionales. Il s'agit beaucoup plus d'une adaptation aux exigences actuelles d'une société technologique où les chan-

Carte numéro 10

Proportion de la main-d'oeuvre dans le secteur d'activité tertiaire en 1961 selon les territoires des C.S.R. catholiques.

60% et plus

Chauveau
Ile de Montréal
Jean-Talon
Laurentides
Outaouais
Québec, Sillery, V. Vanier
Saguenay

50 à 60%

Bas St-Laurent
Chambly
Charlevoix
Duvernay
Maisonneuve
Milles-Iles
Orléans
Papineau
Royer
Tilly
Vaudreuil-Soulanges

40 à 50%

Baie des Chaleurs
Carignan
Côte-nord
Cuivre
Deux-Montagnes
Dollard-des-Ormeaux
Estrie
Gardeur
Golfe
Grand-Portage
Harricana
Henri-Bourassa
Honoré-Mercier
Lac St-Jean
Lalonde
Lanaudière
Lapointe
Lignery
Louis-Fréchette
Louis-Hémon
Mauricie
Monts
Péninsule
Salaberry
Vérendrye
Vieilles-Forges
Yamaska
Youville

30 à 40%

Amiante
Bois-Francs
Chaudière
Iles
Matapédia
Meilleur
Missisquoi
Pascal Taché
Provencher
St-François
Tardivel

MAIN D'OEUVRE AU TERTIAIRE

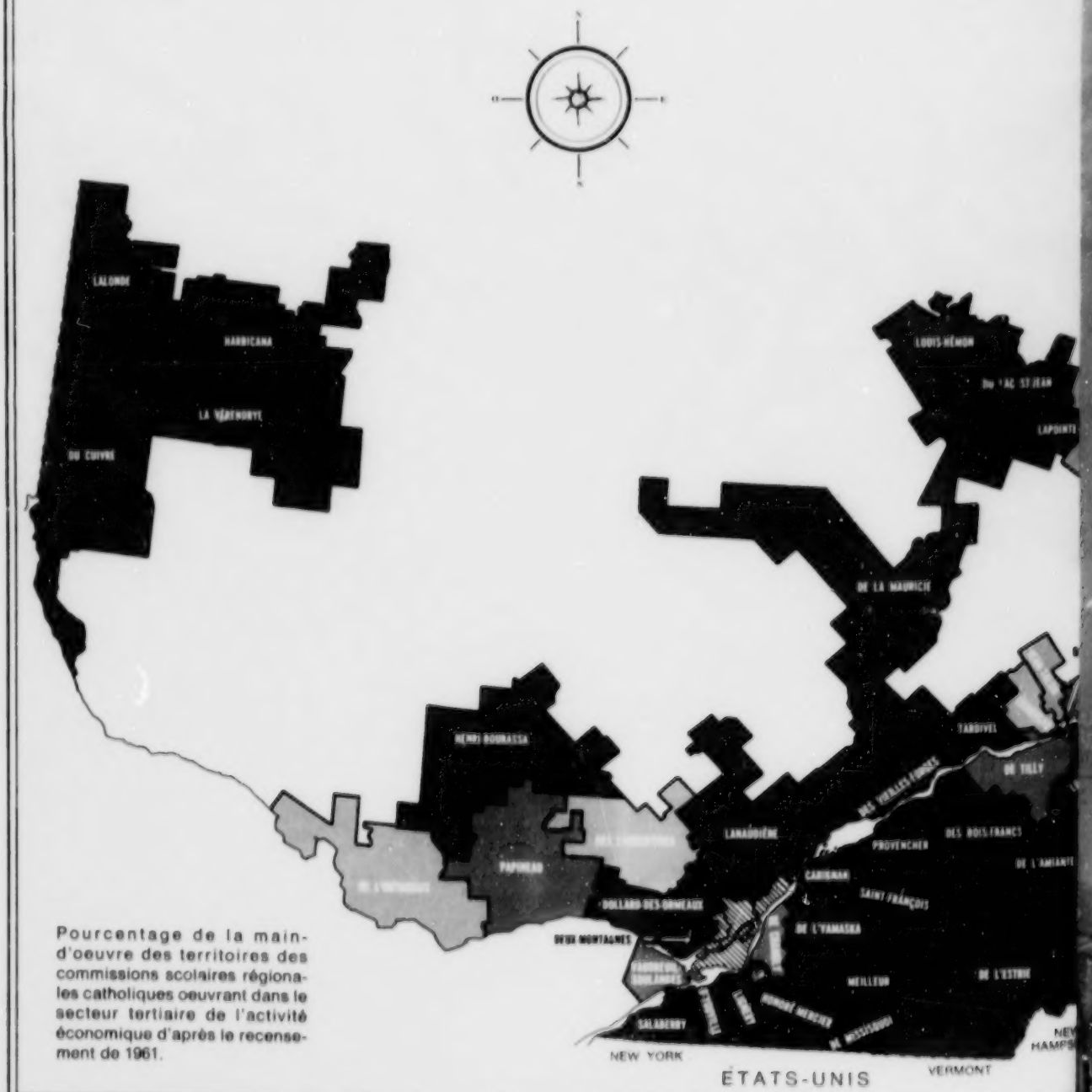

Pourcentage de la main-d'oeuvre des territoires des commissions scolaires régionales catholiques oeuvrant dans le secteur tertiaire de l'activité économique d'après le recensement de 1961.

1er juillet 1968 **10**

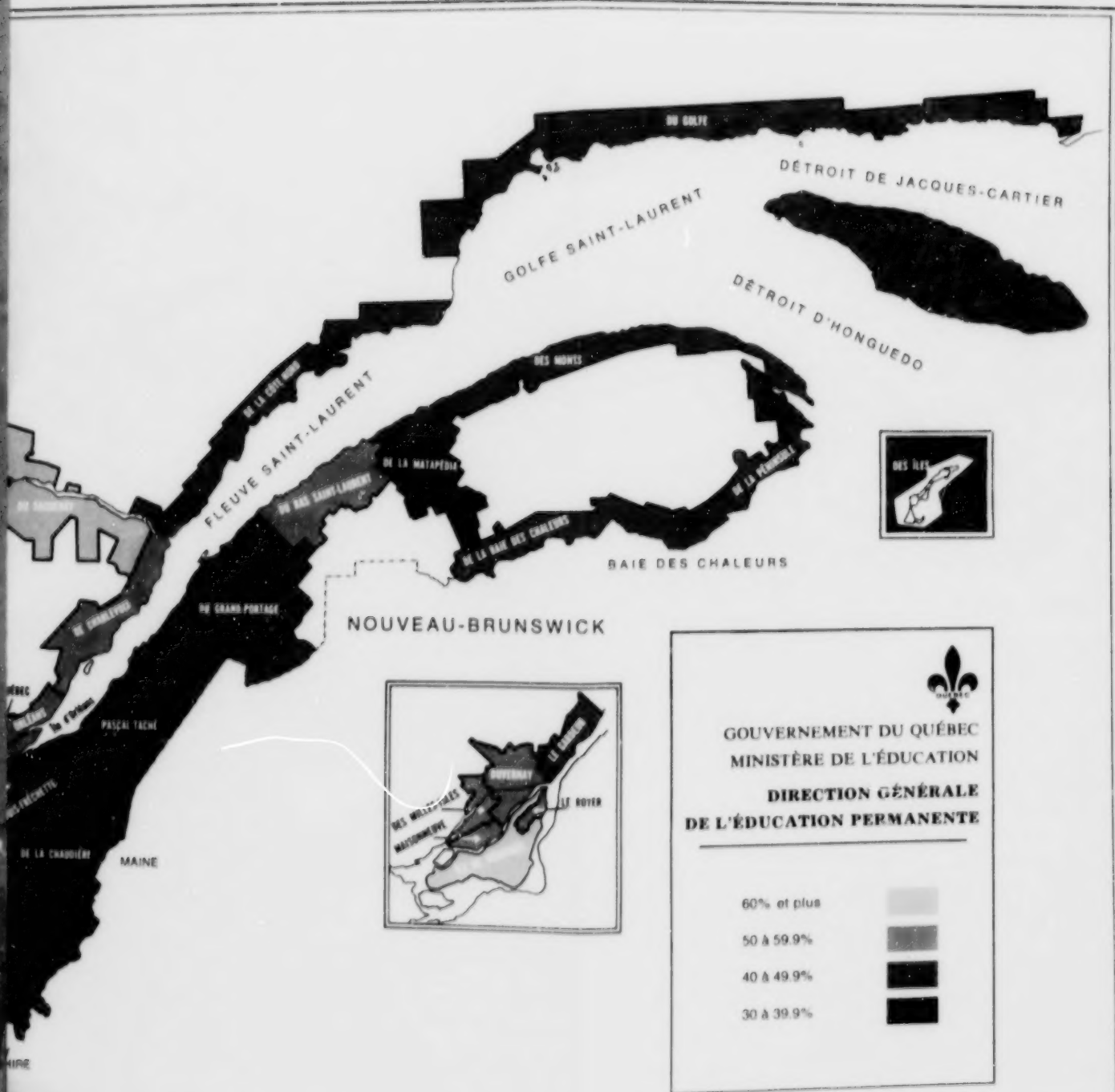

gements deviennent plus rapides et la mobilité professionnelle plus importante.

4) Régionales dont le primaire comprend moins de 10% de la main-d'oeuvre

Un dernier groupe de régionales comprend celles où le primaire est sur le point de se stabiliser ou est appelé à disparaître. Les territoires de ces régionales constituent moins encore que celles des autres groupes des unités d'analyse significatives puisque leurs structures d'activité sont très largement dépendantes des grands centres urbains. On y observe diverses compositions.

Ainsi un premier groupe de territoires a des fonctions tertiaires très importantes. On peut y inclure les régionales Outaouais, Laurentides, Jean Talon, Chauveau, Ile de Montréal et Québec. Québec y représente l'exemple extrême puisque 76% de sa main-d'oeuvre y est dans le tertiaire. Montréal a un secondaire qui demeure important puisqu'il représente près de 40%.

Un second groupe est constitué par les régionales où il y a un certain équilibre entre le secondaire et le tertiaire; bien que ce dernier soit prépondérant, il s'agit des régionales Le Gardeur, Dollard-des-Ormeaux, Duvernay, Chambly, Mille-Iles, Maisonneuve.

Enfin deux régionales présentent un secondaire plus fort ou égal à leur tertiaire: Lapointe et le Royer.

Voilà comment nous apparaît à travers ce second indice le niveau

Carte numéro 11

Proportion de la population vivant dans des municipalités de moins de 5,000 habitants en 1961 selon les territoires des C.E.R. catholiques.

80 à 100%

Baie des Chaleurs
Chaudière
Chauveau
Charlevoix
Grand-Portage
Harricana
Iles
Lalonde
Lanaudière
Laurentides
Lignery
Matapédia
Monts
Pascal-Taché
Péninsule
Provencher
Tardivel
Vaudreuil-Soulanges

60 à 80%

Bas St-Laurent
Bois-Francs
Côte-nord
Gardeur
Golfe
Henri-Bourassa
Lac St-Jean
Louis-Hémon
Missisquoi
Papineau
Yamaska

40 à 60%

Amiante
Carignan
Cuivre
Deux-Montagnes
Dollard-des-Ormeaux
Estrie
Honoré-Mercier
Jean-Talon
Louis-Fréchette
Meilleur
Orléans
St-François
Salaberry
Tilly
Vérendrye
Youville

20 à 40%

Lapointe
Mauricie
Mille Iles
Outaouais
Saguenay
Vieilles-Forges

0 à 20%

Chambly
Duvernay
Maisonneuve
Montréal
Québec, Sillery, V. Vanier
Royer

URBANISATION

Pourcentage de la population vivant dans des municipalités de moins de 5,000 habitants d'après le recensement de 1961. Rapporté par territoire de commission scolaire régionale catholique.

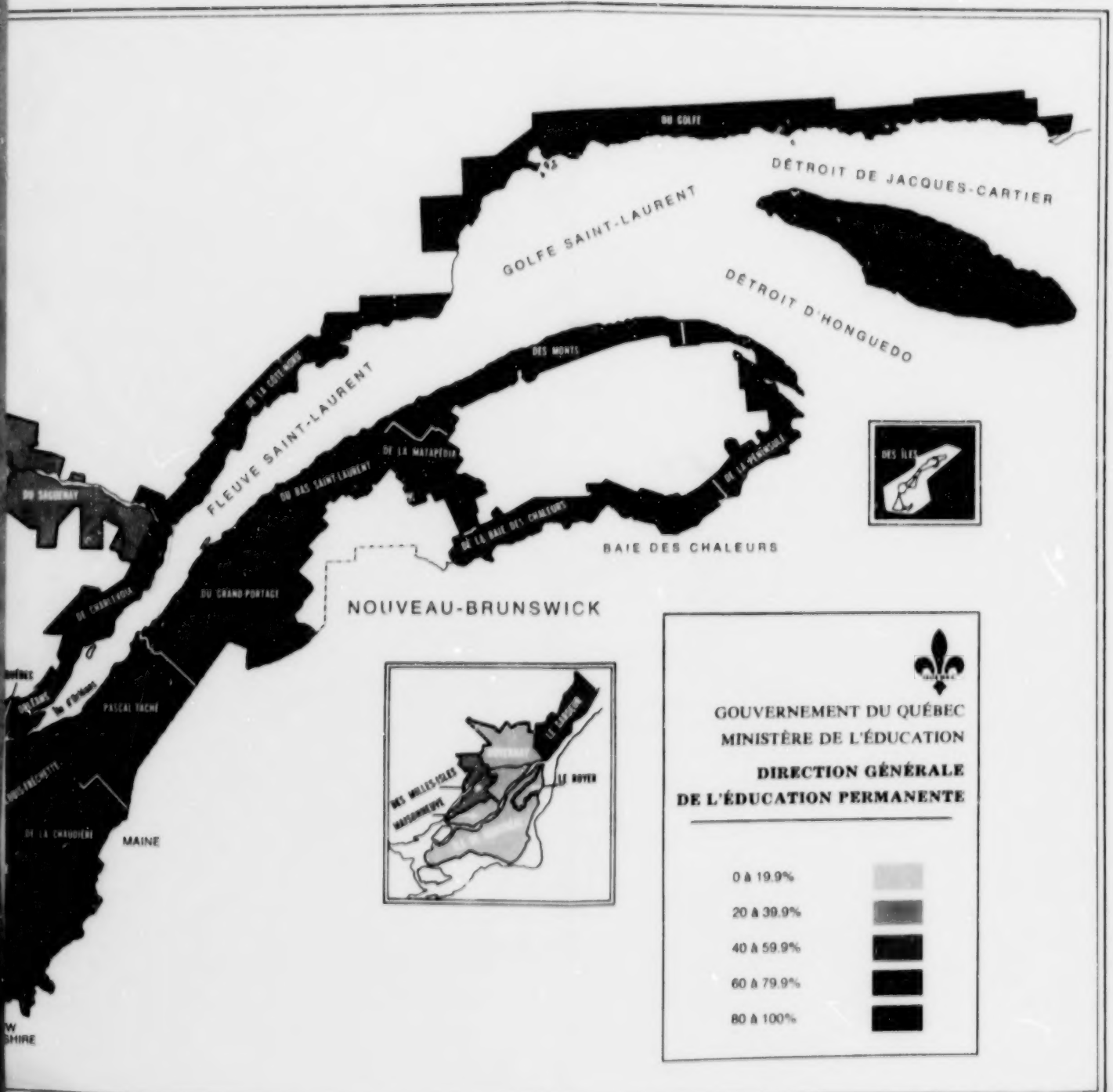
DU GOLFE
DÉTROIT DE JACQUES-CARTIER
GOLFE SAINT-LAURENT
DÉTROIT D'HONGUEDO
DES MONTS
DE LA CÔTE-NORD
FLEUVE SAINT-LAURENT
DE LA MATAPÉDIA
DU BAS SAINT-LAURENT
DE LA PÉNINSULE
DES ÎLES
DU SAGUENAY
DE LA BAIE DES CHALEURS
BAIE DES CHALEURS
DU GRAND PORTAGE
NOUVEAU-BRUNSWICK
PASCAL TACHÉ
LE GARDEUR
LES MILLES-ÎLES
LE ROYER
MAINE
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
0 à 19.9%
20 à 39.9%
40 à 59.9%
60 à 79.9%
80 à 100%

de développement des divers territoires des régionales scolaires.

C) L'urbanisation

L'urbanisation est une des caractéristiques fondamentales des sociétés industrielles. Si le développement des communications de masse, de moyens de transport rapides, une répartition plus équitable des services publics éliminent peu à peu les différences les plus marquées entre les villes et les campagnes, le degré d'urbanisation définit encore des possibilités de développement personnel par la diversité des rencontres et des choix qu'il permet.

Pour traiter de l'urbanisation, nous avons choisi comme point de repère la municipalité de 5,000 habitants et plus.

Si on examine la situation du Québec à ce point de vue deux phénomènes nous frappent. Tout d'abord on doit dire que le processus d'urbanisation y est engagé depuis longtemps et qu'il a été plus rapide que dans les autres parties du Canada. Ainsi la proportion de gens vivant dans des villes de plus de 5,000 habitants qui était de 28% en 1901 passe à 48% en 1931 et à 62% en 1961. Cette proportion n'était que de 51% pour l'Ontario et l'ensemble du Canada en 1961.

Par ailleurs, on peut observer que le rythme d'urbanisation a été très inégal sur l'ensemble du territoire. Ainsi certains territoires de régionales sont moins urbanisés que ne l'était le Québec en 1901. La carte 11 indique pour chaque territoire la proportion de sa population résidant dans des villes de moins de 5,000 habitants.

D) Les salaires

Un indice assez sérieux du développement relatif des régionales réside dans les gains annuels des salariés qui représentent près de 80% des travailleurs.

L'importance du salaire peut être considérée malgré toutes les imperfections du marché, comme un indice des capacités de production apportées par les travailleurs aux entreprises agricoles, commerciales, industrielles ou de services. Il définit en même temps la rareté de ces capacités.

---

(1) On trouvera au tableau 3 à l'annexe une description plus détaillée de l'urbanisation de chacune des régionales

De plus, l'importance du salaire se traduit par des niveaux de consommation, de satisfaction des besoins et des aspirations. Sur ce dernier point, l'étude du Conseil des oeuvres de Montréal est éclairante (1). A partir de considérations sur le coût de la vie et d'études antérieures, on fixait à $3,000. le revenu assurant le minimum vital pour une famille comptant outre le père et la mère qui demeure à la maison, deux enfants d'âge moyen de dix ans. Quoique cet indice ne soit sans doute pas transposable d'une région à l'autre, ou à une autre situation familiale, il permet d'apprécier les données suivantes.

TABLEAU III Répartition procentuelle des salariés selon leur gain durant les 12 mois précédant le recensement de 1961

GAIN ANNUEL

	-$1,999.	$2 - 3,999.	$4 - 5,999.	$6,000 et +	Moyenne
Prov. de Québec	31.0	42.1	19.4	7.5	$3,143.
Ile de Montréal	22.9	44.6	22.9	9.6	$3,480.
Province moins Montréal	37.0	40.2	16.8	6.0	$2,896.

Le tableau III fait apparaître des différences très nettes entre Montréal et le reste du Québec. Alors qu'à Montréal seulement 23% de la main-d'oeuvre gagne moins de $2,000., cette proportion est de plus de 37% dans le reste de la province. Le salaire moyen à Montréal est supé-

(1) Opération rénovation sociale (stratégie en vue de réduire les inégalités socio-économiques dans les zones défavorisées de Montréal, Conseil des oeuvres de Montréal, décembre, 1966, p. 17)

Carte numéro 12

Proportion des salariés masculins qui ont déclaré des gains de moins de $2,000. pour les 12 mois précédant le recensement de 1961 selon le territoire des C.S.R. catholiques.

Plus de 50%

Baie des Chaleurs
Chaudière
Grand-Portage
Henri-Bourassa
Iles
Matapédia
Monts
Pascal-Taché
Péninsule

40 à 50%

Charlevoix
Lanaudière
Laurentides
Louis-Hémon
Provencher

30 à 40%

Bas St-Laurent
Bois-Francs
Harricana
Lalonde
Louis-Fréchette
Missisquoi
Papineau
Tardivel

20 à 30%

Amiante
Carignan
Chauveau
Côte-nord
Cuivre
Deux-Montagnes
Dollard-des-Ormeaux
Estrie
Honoré-Mercier
Lac St-Jean
Lapointe
Lignery
Mauricie
Meilleur
Orléans
Outaouais
St-François
Saguenay
Salaberry
Tilly
Vieilles-Forges
Yamaska

moins de 20%

Chambly
Duvernay
Gardeur
Golfe
Jean-Talon
Maisonneuve
Milles Iles
Montréal
Québec, Sillery, V. Vanier
Royer
Vaudreuil-Soulanges
Vérendrye
Youville

SALAIRES

1er juillet 1968 **12**

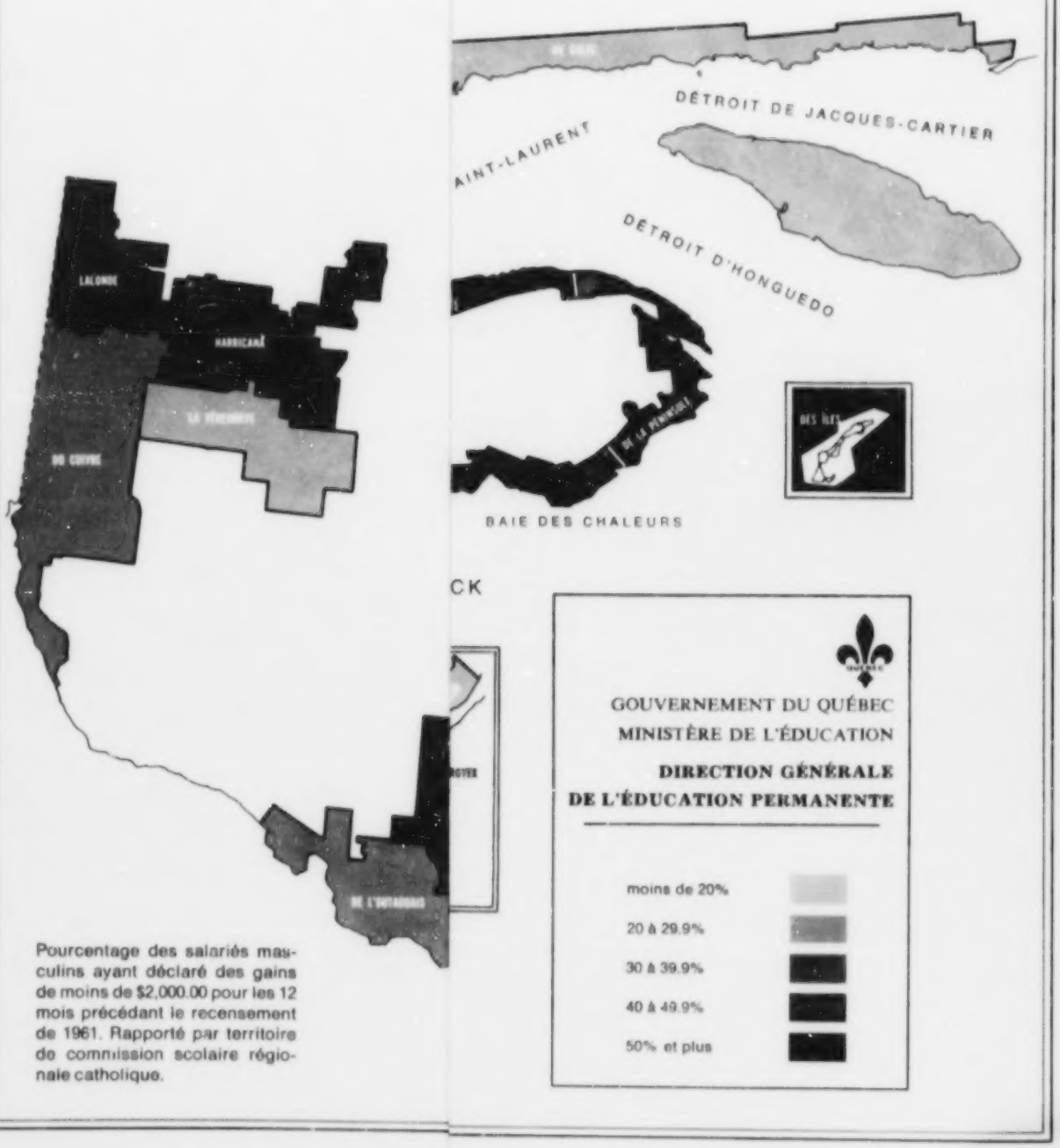

Pourcentage des salariés masculins ayant déclaré des gains de moins de $2,000.00 pour les 12 mois précédant le recensement de 1961. Rapporté par territoire de commission scolaire régionale catholique.

SALAIRES

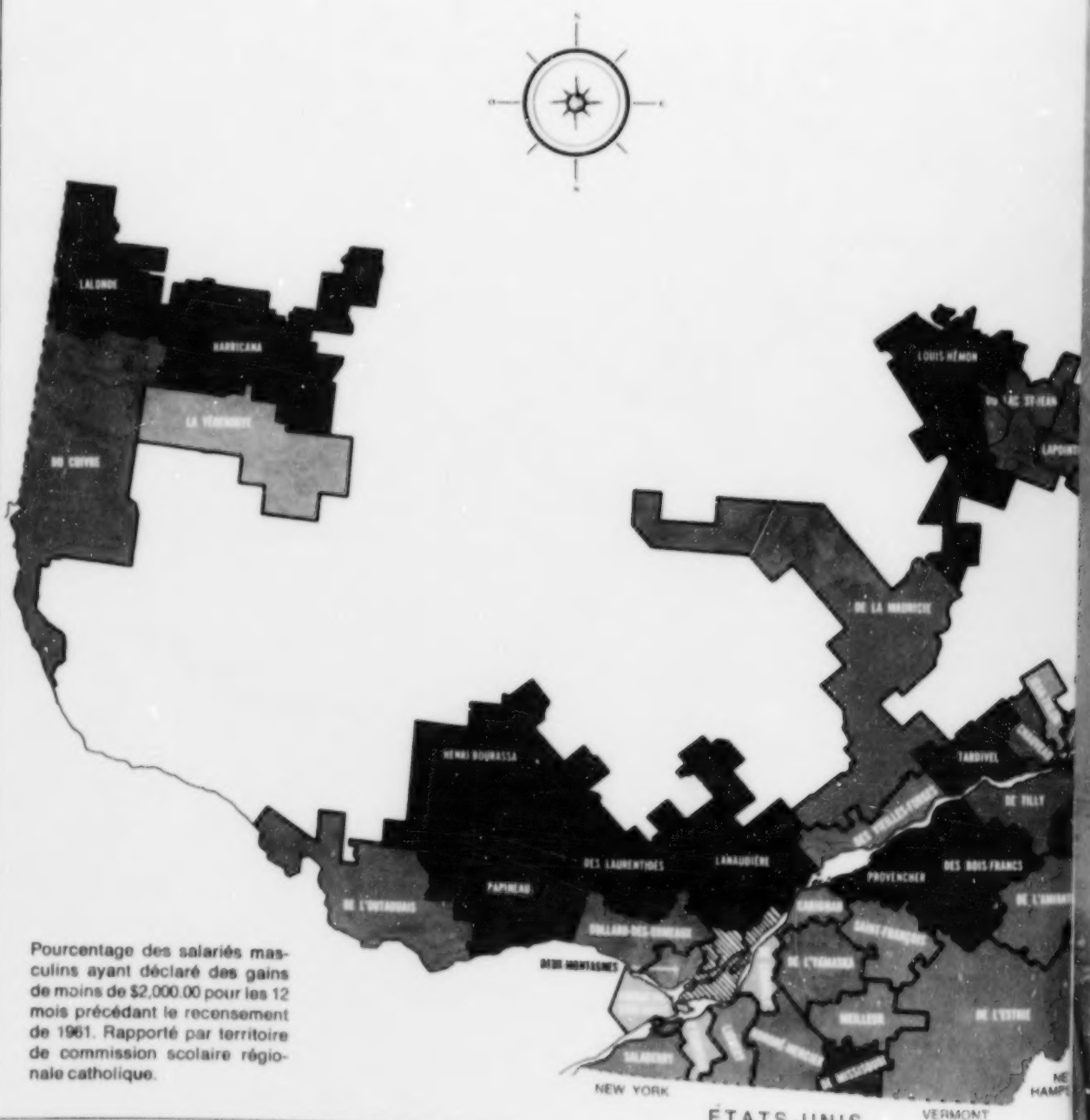

Pourcentage des salariés masculins ayant déclaré des gains de moins de $2,000.00 pour les 12 mois précédant le recensement de 1961. Rapporté par territoire de commission scolaire régionale catholique.

DÉTROIT DE JACQUES-CARTIER
GOLFE SAINT-LAURENT
DÉTROIT D'HONGUEDO
DES MONTS
DE LA MATAPÉDIA
DE LA PÉNINSULE
DES ÎLES
DE LA BAIE DES CHALEURS
BAIE DES CHALEURS
FLEUVE SAINT-LAURENT
DU BAS SAINT-LAURENT
DU SAGUENAY
DU GRAND PORTAGE
NOUVEAU-BRUNSWICK
PASCAL TACHÉ
DE LA CHAUDIÈRE
MAINE
DES MILLES-ÎLES
LE DOYER
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
moins de 20%
20 à 29.9%
30 à 39.9%
40 à 49.9%
50% et plus

rieur de $584., soit de 20%, à celui des travailleurs du reste de la province. Ceci nous fournit une première représentation des écarts que connaît le développement économique sur le territoire québécois. Cependant, ici aussi, la moyenne du reste du Québec voile des disparités très fortes, tout comme certaines moyennes dans les régionales où subsistent un secteur d'activité traditionnel à côté d'un secteur moderne; aussi avons-nous choisi comme indice de cette disparité le pourcentage des salariés masculins dont le gain annuel ne dépassait pas $2,000. Nous l'avons préféré aux autres, car il a l'avantage de ne pas être affecté par la présence sur un même territoire de secteurs traditionnels et modernes qui fausseraient la moyenne ni par les taux différentiels d'activité féminine.

Nous avons réparti les régionales en 5 groupes selon la proportion des salariés masculins gagnant moins de $2,000. La carte 12 traduit cette répartition. On y constate que 13 régionales comptent moins de 20% de leurs salariés masculins gagnant moins de $2,000., que 22 régionales en comptent entre 20 et 30%, 8 entre 30 et 40%, 5 entre 40 et 50% et enfin 9 plus de 50%.

Parmi les territoires très favorisés, il y en a 9 dans la région de Montréal, 2 dans la région de Québec et 2 dont le caractère minier est très affirmé: La Vérendrye et Du Golfe. Parmi les 9 territoires très défavorisés, 5 sont compris dans la région administrative du Bas St-Laurent et de la Gaspésie: Des Monts, Matapédia, Baie des Chaleurs, Des Iles, Péninsule; 3 autres territoires sont de la région de Québec soit: Chaudière, Pascal Taché, Grand-Portage; il y a enfin la régionale Henri Bourassa de la région de l'Outaouais.

Carte numéro 13

Taux de dépendance selon les territoires des C.S.R. catholiques en 1961

plus de .90

Baie des Chaleurs
Cuivre
Henri-Bourassa
Iles
Lac St-Jean
Lalonde
Matapédia

.80 à .90

Amiante
Bas St-Laurent
Bois-Francs
Chaudière
Chauveau
Côte-nord
Estrie
Gardeur
Grand-Portage
Harricana
Lapointe
Lignery
Louis Hémon
Papineau
Pascal Taché
Provencher
Royer
St-François
Saguenay
Tilly
Vaudreuil Soulanges
Vérendrye
Youville

.70 à .80

Carignan
Chambly
Charlevoix
Deux-Montagnes
Dollard des Ormeaux
Duvernay
Golfe
Honoré-Mercier
Jean-Talon
Laurentides
Lanaudière
Louis-Fréchette
Maisonneuve
Mauricie
Meilleur
Mille Iles
Missisquoi
Salaberry
Tardivel
Yamaska

.60 à .70

Orléans
Vieilles-Forges

moins de .60

Ile de Montréal
Québec, Sillery, V. Vanier

TAUX DE DÉPENDANCE

Taux de dépendance selon les territoires des commissions scolaires régionales catholiques en 1961. Le taux de dépendance est défini par le rapport procentuel des personnes âgées de 0 à 14 ans et de plus de 65 ans aux personnes âgées de 15 à 64 ans.

DU SUD
DÉTROIT DE JACQUES-CARTIER
GOLFE SAINT-LAURENT
DÉTROIT D'HONGUEDO
DES MONTS
DE LA MATAPÉDIA
DE LA PÉNINSULE
DES ÎLES
DU SAGUENAY
FLEUVE SAINT-LAURENT
DU BAS SAINT-LAURENT
DE LA BAIE DES CHALEURS
BAIE DES CHALEURS
DU GRAND-PORTAGE
NOUVEAU-BRUNSWICK
PASCAL TACHÉ
DE LA CHAUDIÈRE
MAINE
DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE
GASPÉ
LE ROCHER
MAGDELEINE
LE BOYER
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
moins de 60%
60 à 69.9%
70 à 79.9%
80 à 89.9%
90% et plus

Alors que les populations de certains territoires ont atteint dans une large proportion des niveaux de productivité qui leur permettent de retirer des bénéfices élevés de leur travail et d'en consacrer une partie à la satisfaction de certaines aspirations et non plus seulement de leurs besoins immédiats, les populations d'autres territoires sont loin d'avoir atteint de tels niveaux.

L'éducation des adultes ne saurait avoir les mêmes caractéristiques, les mêmes fonctions, les mêmes significations selon ces deux contextes pré-industriel ou post-industriel.

E) La dépendance et l'activité

Les fruits du travail et de la productivité des individus ne sont pas partagés également dans les différentes régions. Cela tient tout d'abord au poids que font peser sur la population active les jeunes ou les vieux incapables de subvenir par eux-mêmes à leurs besoins. Les démographes ont cerné ce phénomène par ce qu'on appelle le taux de dépendance. Cet indice représente le rapport du nombre de jeunes de moins de 15 ans et de personnes âgées de plus de 65 ans au nombre de personnes de 15 à 64 ans.

Quoique cet indice soit déjà significatif, il demanderait à être encore précisé par le taux d'activité masculine et par le taux d'activité féminine: on sait en effet que ce n'est qu'une partie des femmes qui a un travail rémunérateur et que cette proportion est très variable d'une région à l'autre.

1) Le taux de dépendance varie d'un maximum de 1.00 à la régionale

Carte numéro 14

Taux d'activité masculine selon les territoires des C.S.R. catholiques en 1961

Plus de 90%

Honoré-Mercier

85 à 90%

Amiante
Bois-Francs
Deux-Montagnes
Estrie
Gardeur
Jean-Talon
Maisonneuve
Meilleur
Mille Iles
Montréal
Royer
Tardivel
Vaudreuil-Soulanges
Yamaska

80 à 85%

Carignan
Chaudière
Chauveau
Côte-Nord
Dollard-des-Ormeaux
Golfe
Grand-Portage
Harricana
Lanaudière
Laurentides
Lignery
Louis-Fréchette
Missisquoi
Papineau
Provencher
Québec
St-François
Saguenay
Salaberry
Vérendrye
Vieilles-Forges
Youville

75 à 80%

Bas St-Laurent
Chambly
Cuivre
Lac St-Jean
Lapointe
Louis-Hémon
Matapédia
Mauricie
Outaouais
Pascal-Taché
Tilly

moins de 75%

Baie des Chaleurs
Charlevoix
Duvernay
Henri-Bourassa
Iles
Lalonde
Monts
Orléans
Péninsule

TAUX D'ACTIVITÉ MASCULINE

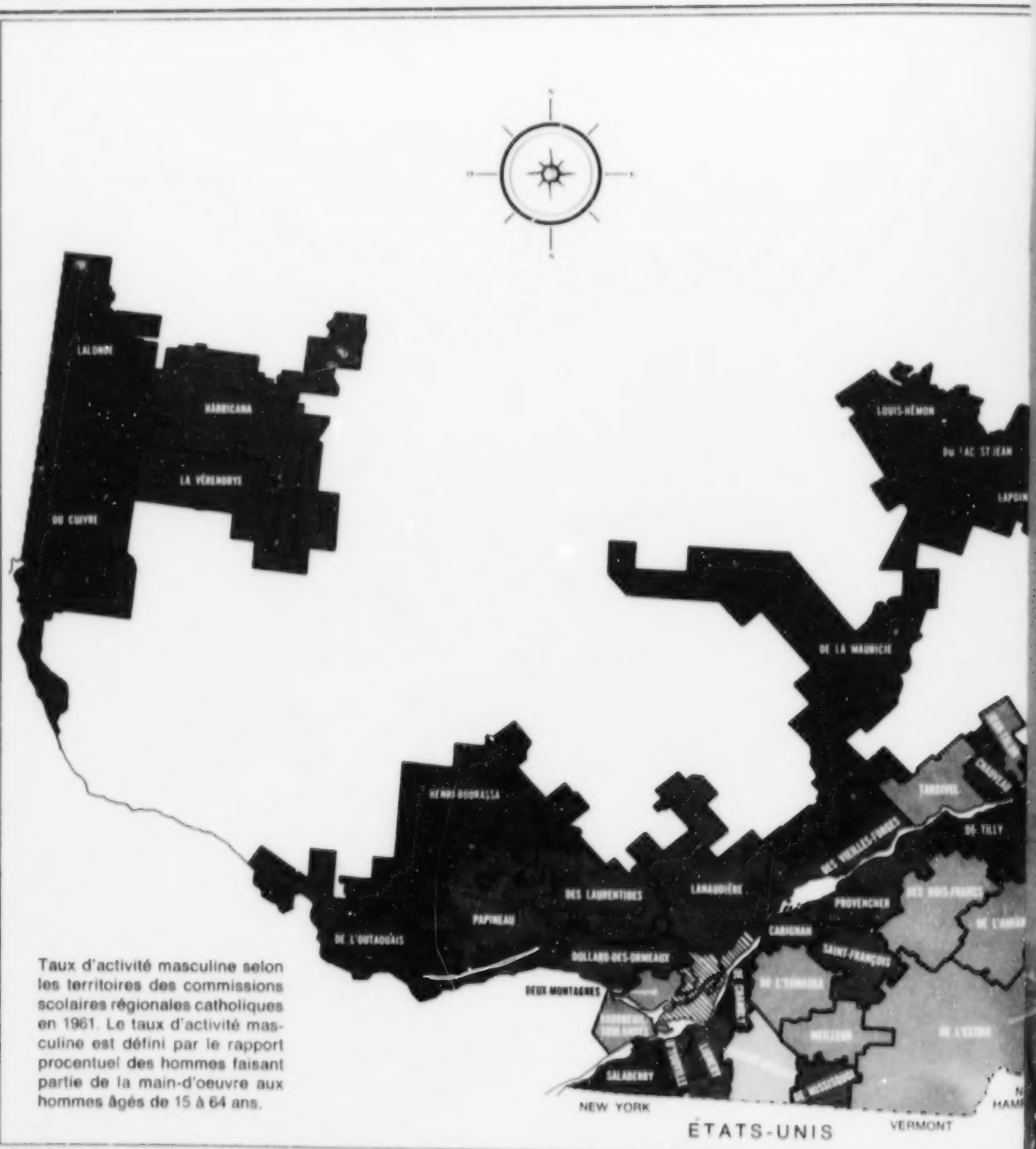

Taux d'activité masculine selon les territoires des commissions scolaires régionales catholiques en 1961. Le taux d'activité masculine est défini par le rapport procentuel des hommes faisant partie de la main-d'oeuvre aux hommes âgés de 15 à 64 ans.

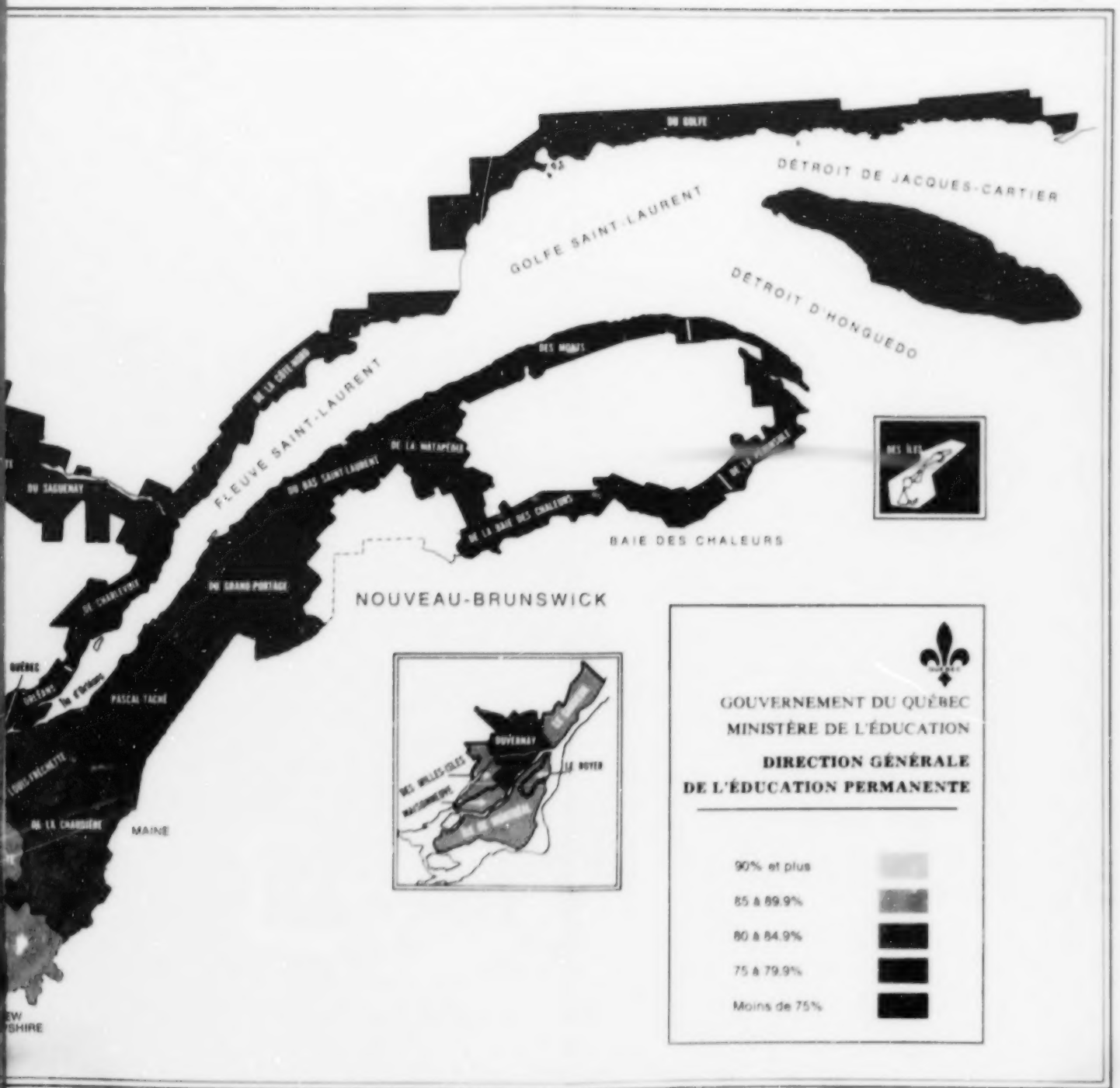
DU GOLFE
DÉTROIT DE JACQUES-CARTIER
GOLFE SAINT-LAURENT
DÉTROIT D'HONGUEDO
DES ÎLES
DE LA MATAPÉDIA
DU BAS SAINT-LAURENT
DE LA BAIE DES CHALEURS
BAIE DES CHALEURS
DU SAGUENAY
DE CHARLEVOIX
DU GRAND PORTAGE
NOUVEAU-BRUNSWICK
QUÉBEC
PASCAL TACHÉ
MAINE
DUVERNAY
LE ROYER
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
90% et plus
85 à 89.9%
80 à 84.9%
75 à 79.9%
Moins de 75%

Matapédia à un minimum de 0.51 pour les villes de Québec, Sillery et Ville Vanier. C'est donc dire, par exemple, que si l'on ne tient pas compte des diverses allocations, subventions, paiements de transfert, la charge des dépendants est deux fois plus forte dans la Matapédia qu'à Québec: dans la régionale Matapédia, chaque personne de 15 à 64 ans aurait à prendre charge d'une autre personne qu'elle-même tandis qu'à Québec la population active étant deux fois plus grande que celle qui n'a pas encore ou n'a plus l'âge de travailler, cette charge n'est que de moitié.

En général, les taux de dépendance ont des valeurs voisines de .80. En effet, 19 régionales ont des taux allant de .80 à .90 et 23 des taux entre .70 et .80 (cf. carte 13).

Il y a dix régionales ayant un taux de dépendance élevé (plus de 0.90) soit Des Monts, Péninsule, Baie des Chaleurs, Matapédia, Des Iles, Lac St-Jean, Henri Bourassa, Outaouais, Lalonde, Du Cuivre.

Il y en a par ailleurs 4 dont le taux de dépendance est de moins de .70 soit: Vieilles-Forges, Orléans, Ile de Montréal et Québec.

2) Les taux d'activité masculine

Les taux d'activité servent à mesurer la participation à la main-d'oeuvre de la population âgée de 15 à 64 ans.

Pour les hommes, il consiste donc dans le rapport du nombre d'hommes faisant partie de la main-d'oeuvre au nombre d'hommes âgés

Carte numéro 15

Taux d'activité féminine selon les territoires des C.S.R. catholiques en 1961

Moins de 20%

Baie des Chaleurs
Cuivre
Duvernay
Lac St-Jean
Lapointe

20 à 25%

Amiante
Chambly
Chauveau
Charlevoix
Côte-nord
Bardeur
Golfe
Grand-Portage
Harricana
Henri-Bourassa
Jean-Talon
Laurentides
Lignery
Louis-Hémon
Maisonneuve
Matapédia
Mille Iles
Monts
Orléans
Papineau
Pascal-Taché
Péninsule
Royer
Saguenay
Tardivel
Vaudreuil-Soulanges
Vérendrye

25 à 30%

Bas St-Laurent
Carignan
Chaudière
Deux-Montagnes
Dollard-des-Ormeaux
Estrie
Iles
Lalonde
Lanaudière
Mauricie
Missisquoi
Salaberry
Vieilles-Forges
Youville

30 à 35%

Bois-Francs
Honoré-Mercier
Meilleur
Outaouais
Provencher
St-François
Tilly

plus de 35%

Louis-Fréchette
Montréal
Québec, Sillery, V. Vanier
Yamaska

TAUX D'ACTIVITÉ FÉMININE

Taux d'activité féminine selon les territoires des commissions scolaires régionales catholiques en 1961. Le taux d'activité féminine est défini par le rapport procentuel des femmes faisant partie de la main-d'oeuvre aux femmes âgées de 15 à 64 ans.

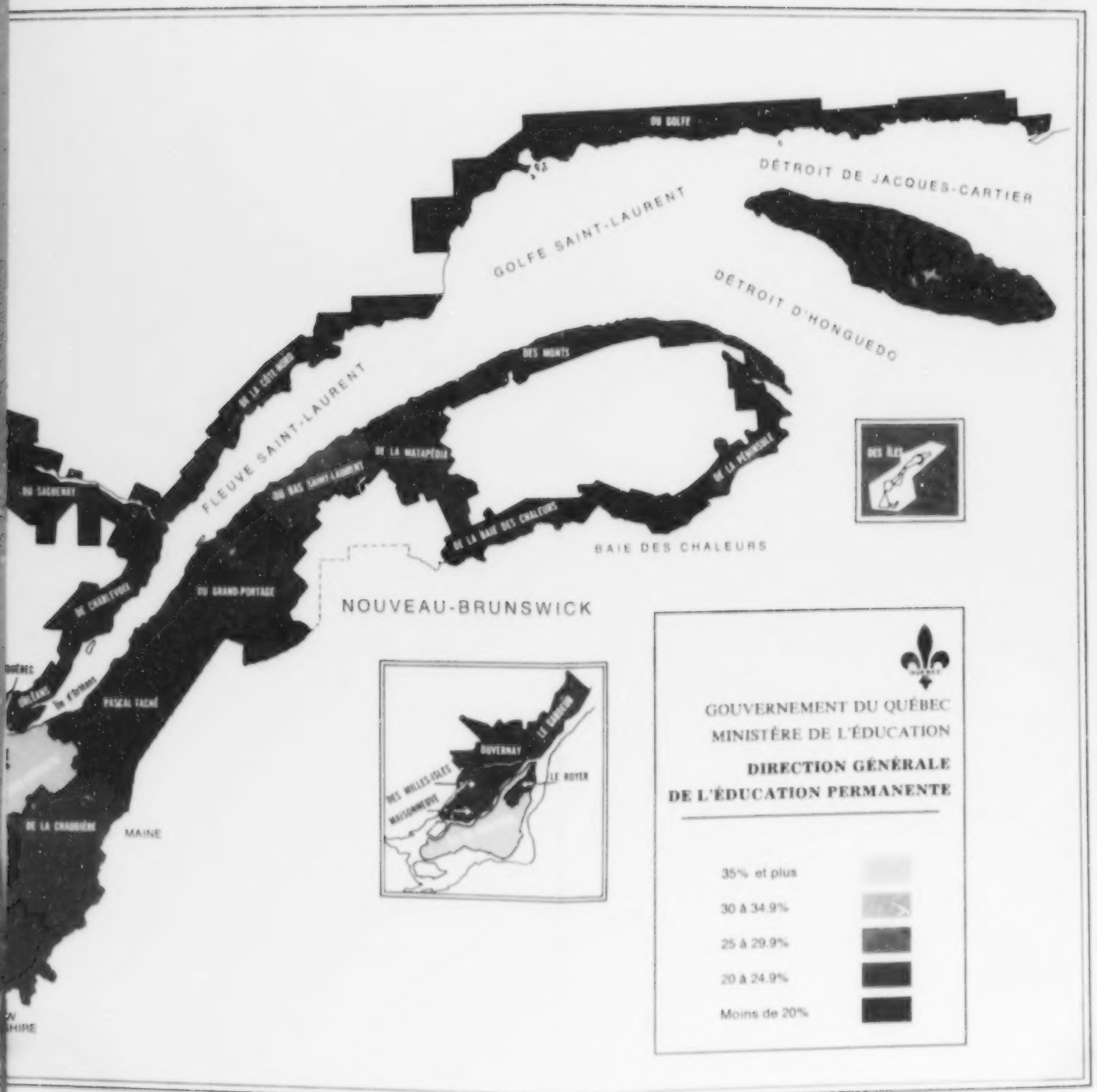
DU GOLFE
DÉTROIT DE JACQUES-CARTIER
GOLFE SAINT-LAURENT
DÉTROIT D'HONGUEDO
DES MONTS
DE LA CÔTE-NORD
FLEUVE SAINT-LAURENT
DU BAS SAINT-LAURENT
DE LA MATAPÉDIA
DE LA PÉNINSULE
DES ÎLES
DU SAGUENAY
DE LA BAIE DES CHALEURS
BAIE DES CHALEURS
DE CHARLEVOIX
DU GRAND-PORTAGE
NOUVEAU-BRUNSWICK
QUÉBEC
ORLÉANS
Ile d'Orléans
PASCAL TACHÉ
DE LA CHAUDIÈRE
MAINE
DUVERNAY
LE CHAMBLON
DES MILLES-ISLES
MASSKINONGE
LE ROYER
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
35% et plus
30 à 34.9%
25 à 29.9%
20 à 24.9%
Moins de 20%

de 15 à 64 ans.

Ces taux d'activité varient largement sur le territoire québécois. La participation minimum des hommes à la main-d'oeuvre est atteinte à la régionale Des Iles où seulement un peu plus de six hommes sur dix travaillent; c'est à la régionale Honoré Mercier que cette participation est la plus forte puisque le rapport y est de neuf hommes sur dix.

La carte 14 répartit les régionales selon quatre niveaux d'activité: soit les régionales qui ont un taux d'activité masculine de moins de 75% (on en compte 9), celles qui ont un taux d'activité de 75 à 80% (11), celles dont le taux est de 80 à 85% (22), celles dont le taux est de 85% et plus (15).

Les régionales moins favorisées à ce point de vue sont: Des Monts, Péninsule, Baie des Chaleurs, Des Iles, Charlevoix, Henri Bourassa, Lalonde, Duvernay et Orléans sont statistiquement rangées parmi ces régionales à cause des institutions pénitentiaires et de santé mentale comprises sur leur territoire.

3) Les taux d'activité féminine

Les taux d'activité féminine varient largement à travers la province. Alors que pour l'ensemble de la province, sur 100 femmes âgées de 15 à 64 ans, 31 travaillaient en 1961, cette proportion n'était que de 17 à la régionale Du Cuivre alors qu'elle était de 39 pour les villes

Carte numéro 16

Proportion de la population non scolaire âgée de 15 à 64 ans ayant un niveau de scolarité élémentaire (0 - 7 ans) selon les territoires des C.S.R. catholiques en 1961.

70 et plus

Baie des Chaleurs
Charlevoix
Chaudière
Grand-Portage
Henri-Bourassa
Iles
Lalonde
Matapédia
Monts
Pascal Taché
Péninsule
Vérendrye

60 à 70%

Amiante
Bas St-Laurent
Bois-Francs
Carignan
Côte-nord
Cuivre
Harricana
Lac St-Jean
Lanaudière
Lignery
Louis-Fréchette
Louis-Hémon
Orléans
Papineau
Provencher
Tardivel

50 à 60%

Chauveau
Deux-Montagnes
Dollard des Ormeaux
Estrie
Gardeur
Golfe
Honoré-Mercier
Lapointe
Laurentides
Mauricie
Meilleur
Missisquoi
Outaouais
St-François
Saguenay
Salaberry
Vaudreuil-Soulanges
Vieilles Forges
Yamaska
Youville

moins de 50%

Chambly
Duvernay
Ile de Montréal
Jean-Talon
Maisonneuve
Mille Iles
Québec, Sillery, V. Vanier
Royer
Tilly

NIVEAU DE SCOLARITÉ (ÉLÉMENTAIRE)

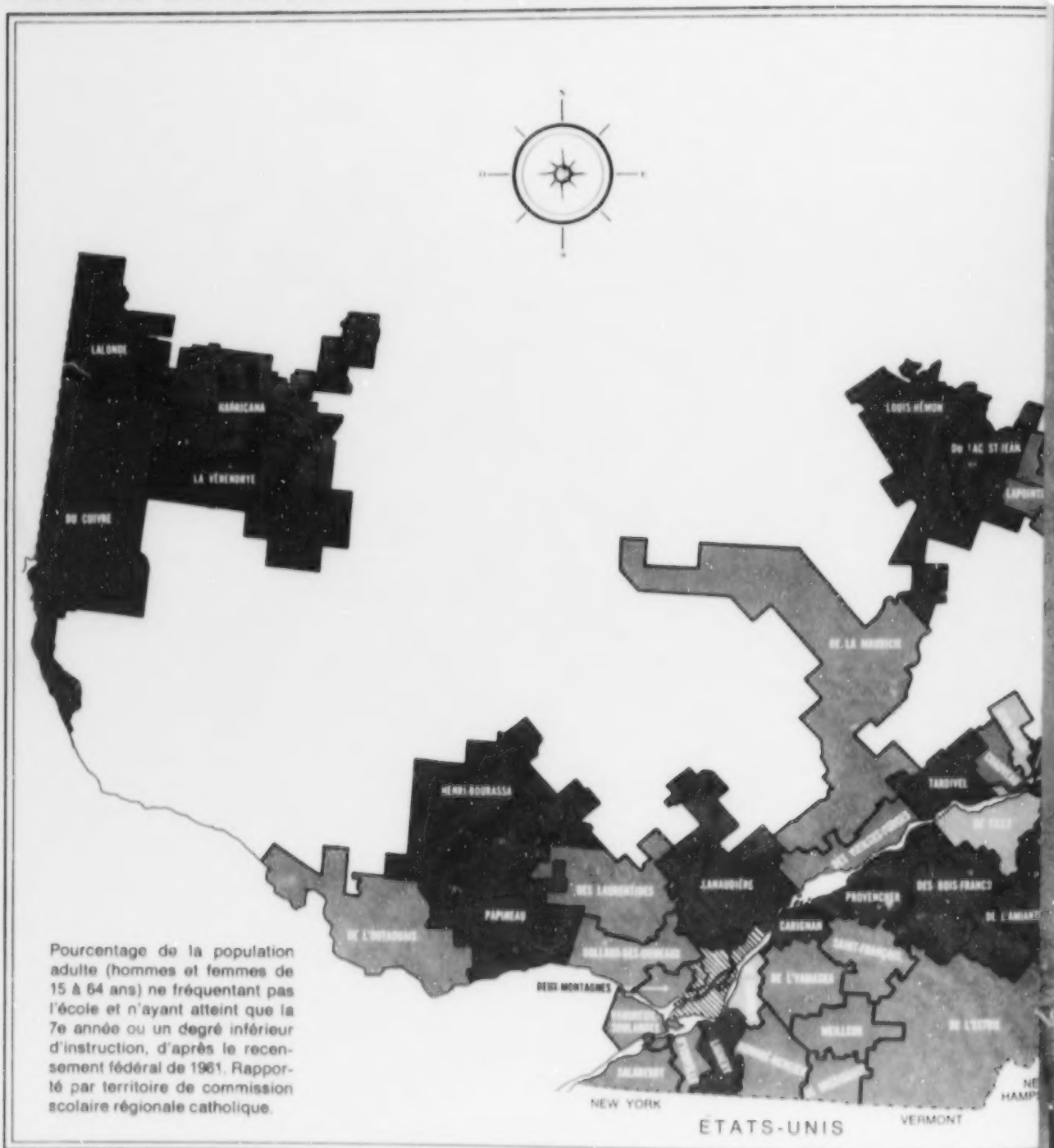

Pourcentage de la population adulte (hommes et femmes de 15 à 64 ans) ne fréquentant pas l'école et n'ayant atteint que la 7e année ou un degré inférieur d'instruction, d'après le recensement fédéral de 1961. Rapporté par territoire de commission scolaire régionale catholique.

DU GOLFE
DÉTROIT DE JACQUES-CARTIER
GOLFE SAINT-LAURENT
DÉTROIT D'HONGUEDO
DES MONTS
DE LA CÔTE-NORD
FLEUVE SAINT-LAURENT
DE LA MATAPÉDIA
DU BAS SAINT-LAURENT
DE LA PÉNINSULE
DES ÎLES
DE LA BAIE DES CHALEURS
BAIE DES CHALEURS
DU GRAND-PORTAGE
NOUVEAU-BRUNSWICK
PASCAL TACHÉ
DE LA CHAUDIÈRE
MAINE
DES MILLE-ÎLES
MATAWINIE
LE ROYER
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
Moins de 50%
50 à 59.9%
60 à 69.9%
70% et plus

de Québec, Sillery et Vanier. La carte 15 distribue les régionales selon cinq niveaux d'activité féminine soit moins de 20%, de 20 à 25%, de 25 à 30%, de 35 et plus.

On compte 5 régionales que l'on peut qualifier de très défavorisées sur ce plan, 27 défavorisées (20 - 25%), 14 moyennes (25 - 30%), 7 favorisées et enfin 4 très favorisées.

Si l'on compare cette carte à celles que nous avons déjà présentées, des différences apparaissent. Des régionales très défavorisées sur d'autres plans ne le sont plus lorsqu'on considère la participation féminine. Ce taux d'activité féminine, comme celui de dépendance ou d'activité masculine subit diverses influences qui affectent leur valeur d'indice du niveau de développement.

Ainsi, un fort taux de dépendance comme celui qu'on rencontre dans les régioanles de Baie des Chaleurs, Des Iles, Péninsule, Matapédia, Des Monts témoigne d'une part de l'acceptation d'un modèle familial plus traditionnel qu'ailleurs et d'autre part de l'émigration de la main-d'oeuvre jeune vers les grands centres urbains. Ceux-ci, comme Montréal et Québec, voient cette immigration augmenter les effectifs de leur population active alors même que le nombre de jeunes de moins de 15 ans y est proportionnellement plus réduit que dans l'ensemble de la province. De plus ces centres apparaissent davantage favorisés par le fait que les jeunes couples les quittent pour élever leurs enfants dans les banlieues. C'est ce qui explique que dans des milieux très urbanisés où les activités industrielles, commerciales ou de services sont nombreuses, les taux de dépendance demeurent plus

Carte numéro 17

Proportion de la population non scolaire âgée de 15 à 64 ans ayant un niveau de scolarité secondaire (8 - 12 ans) selon les territoires des C.S.R. catholiques en 1961.

45% et plus

Duvernay
Ile de Montréal
Jean Talon
Maisonneuve
Mille Iles
Québec, Sillery, V. Vanier
Royer

40 à 45%

Chambly
Dollard-des-Ormeaux
Gardeur
Golfe
Honoré Mercier
Lapointe
Mauricie
Missisquoi
Saguenay
Tilly
Vieilles-Forges
Youville

35 à 40%

Chauveau
Côte-nord
Cuivre
Deux-Montagnes
Estrie
Lac St-Jean
Laurentides
Meilleur
Orléans
Outaouais
St-François
Salaberry
Vaudreuil-Soulanges
Yamaska

30 à 35%

Amiante
Bas St-Laurent
Bois-Francs
Carignan
Lanaudière
Lignery
Louis Fréchette

25 à 30%

Charlevoix
Harricana
Louis-Hémon
Matapédia
Papineau
Péninsule
Provencher
Tardivel
Vérendrye

moins de 25%

Baie des Chaleurs
Chaudière
Grand-Portage
Henri-Bourassa
Iles
Lalonde
Monts
Pascal-Taché

NIVEAU DE SCOLARITÉ (SECONDAIRE)

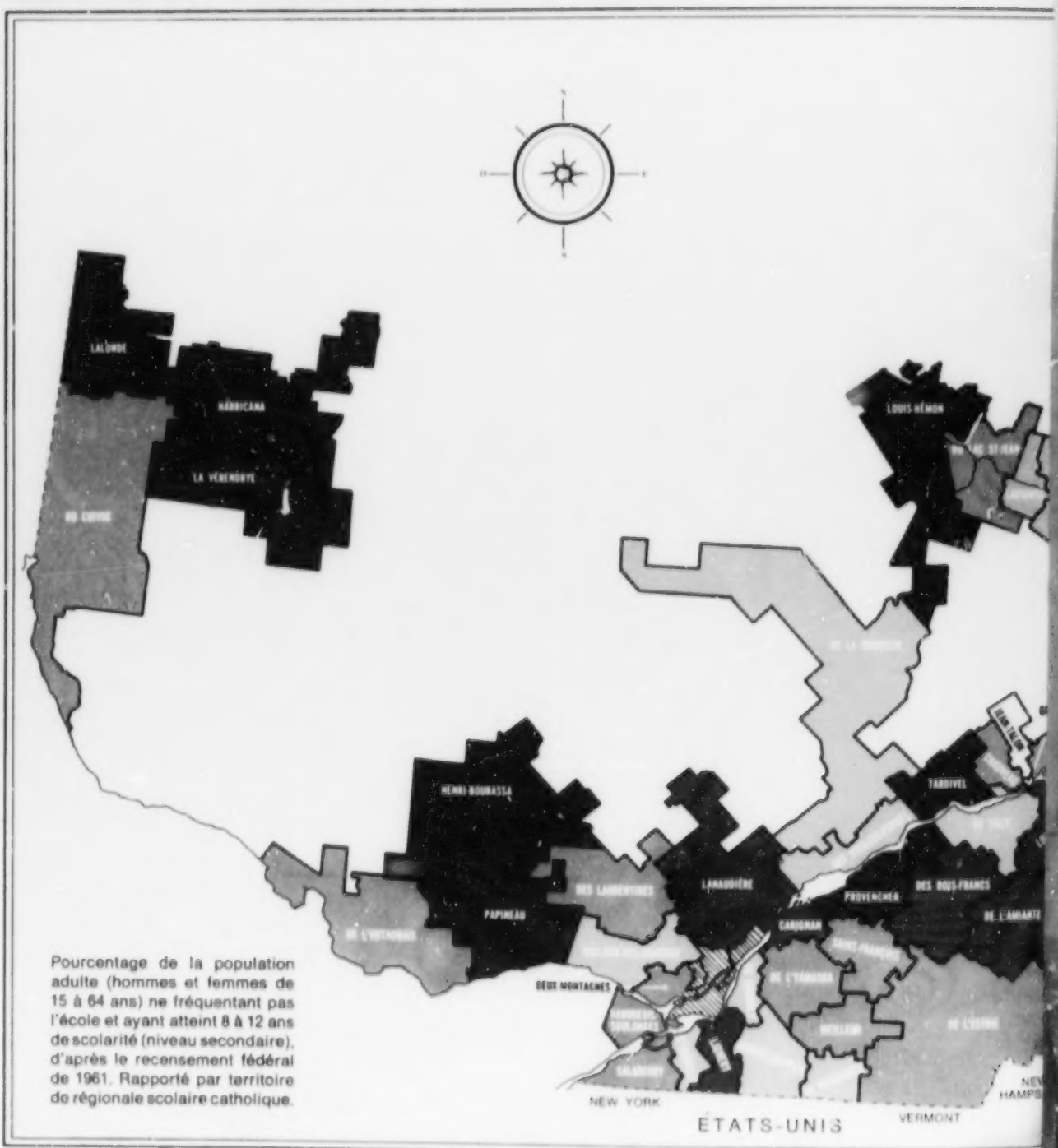

Pourcentage de la population adulte (hommes et femmes de 15 à 64 ans) ne fréquentant pas l'école et ayant atteint 8 à 12 ans de scolarité (niveau secondaire), d'après le recensement fédéral de 1961. Rapporté par territoire de régionale scolaire catholique.

1er juillet 1988 **17**

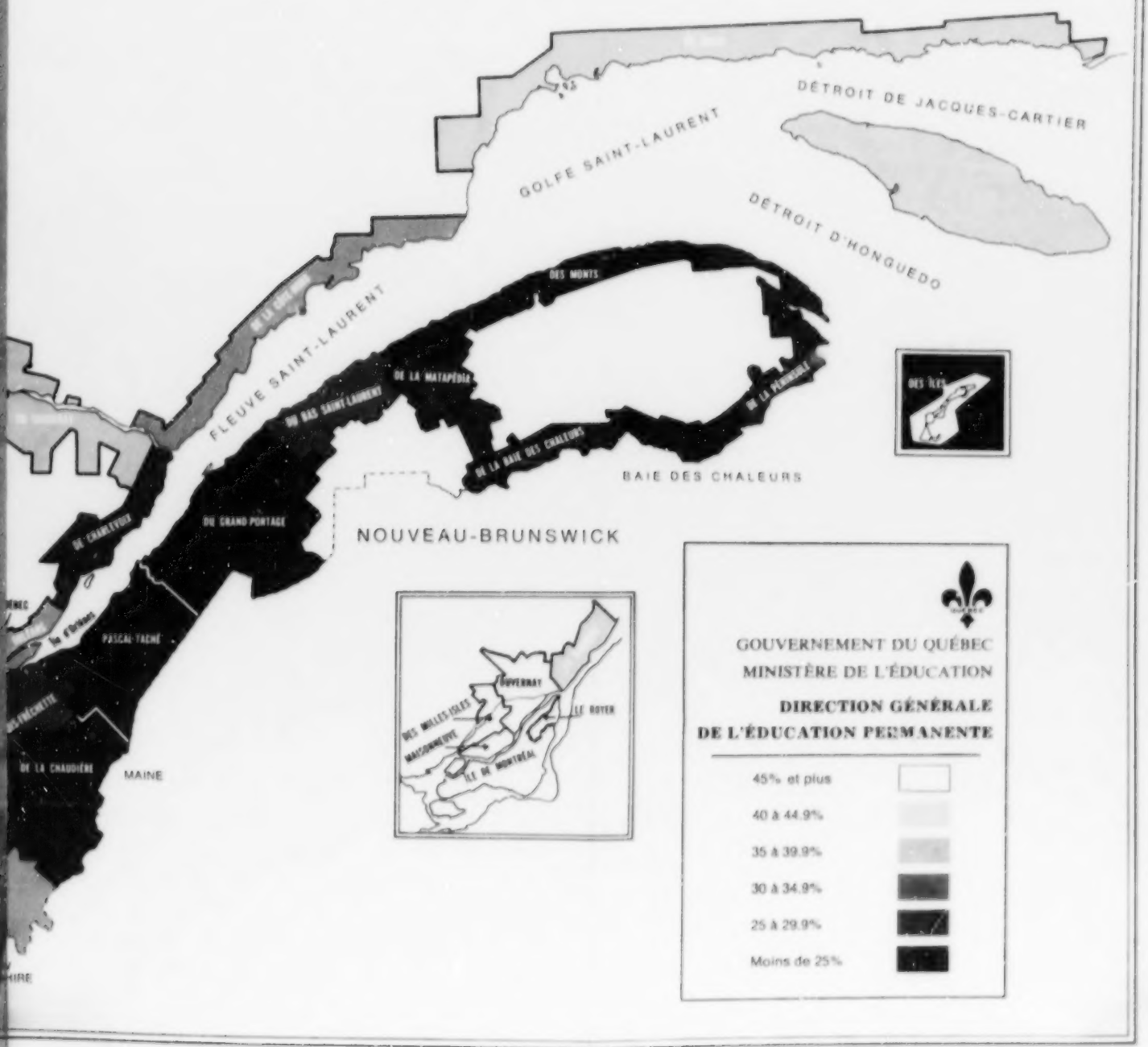

élevés que l'on s'y attendrait en considérant d'autres indicateurs du développement. La croissance de ces banlieues a aussi des conséquences sur les taux d'activité féminine puisque plus de femmes y ont charge de jeunes enfants. On peut de plus penser que ces taux d'activité sont affectés par les types d'activité économique de la régionale. En effet, certaines activités permettent plus que d'autres la participation féminine au monde du travail. Enfin, on peut penser que l'effort de scolarisation des jeunes, plus marqué dans les régions les plus développées, vient atténuer les différences.

Ce dernier phénomène joue aussi pour les taux d'activité masculine. Quoique ces taux soient affectés par de nombreux facteurs, ils nous semblent conserver du moins pour les régions faiblement développées une valeur d'indice des efforts économiques, sociaux, éducationnels à réaliser pour un plus juste partage des fruits du développement, développement qui passe à coup sûr par un niveau d'emploi plus élevé tant pour les hommes que pour les femmes.

F) <u>la scolarité</u>

L'éducation est de plus en plus conçue comme un instrument de développement économique, de transformation sociale, culturelle et politique.

En effet, plusieurs études nous ont présenté l'éducation comme un facteur de croissance économique. Quoique globalement on ne puisse avec précision mesurer la contribution spécifique de l'éducation à la croissance du produit national, comme on le fait pour le capital et

Carte numéro 18

Proportion de la population non scolaire âgée de 15 à 64 ans ayant un niveau de scolarité postsecondaire (13 ans et plus) selon les territoires des C.S.P. catholiques en 1961.

7.5 et plus

Mille Iles
Montréal
Québec, Sillery, Vanier
Tilly

5 à 7.5

Chambly
Duvernay
Gardeur
Golfe
Jean-Talon
Maisonneuve
Royer

2.5 à 5

Amiante
Bas St-Laurent
Bois-Francs
Carignan
Charlevoix
Chauveau
Côte-nord
Cuivre
Deux-Montagnes
Dollard-des-Ormeaux
Estrie
Harricana
Henri-Bourassa
Honoré-Mercier
Lac St-Jean
Lapointe
Lignery
Louis-Fréchette
Louis-Hémon
Mauricie
Meilleur
Missisquoi
Orléans
Outaouais
Papineau
Provencher
St-François
Saguenay
Salaberry
Vaudreuil-Soulanges
Vieilles-Forges
Yamaska
Youville

moins de 2.5

Baie des Chaleurs
Chaudière
Grand-Portage
Iles
Lalonde
Lanaudière
Laurentides
Matapédia
Monts
Pascal-Taché
Péninsule
Tardivel
Vérendrye

NIVEAU DE SCOLARITÉ (POSTSECONDAIRE)

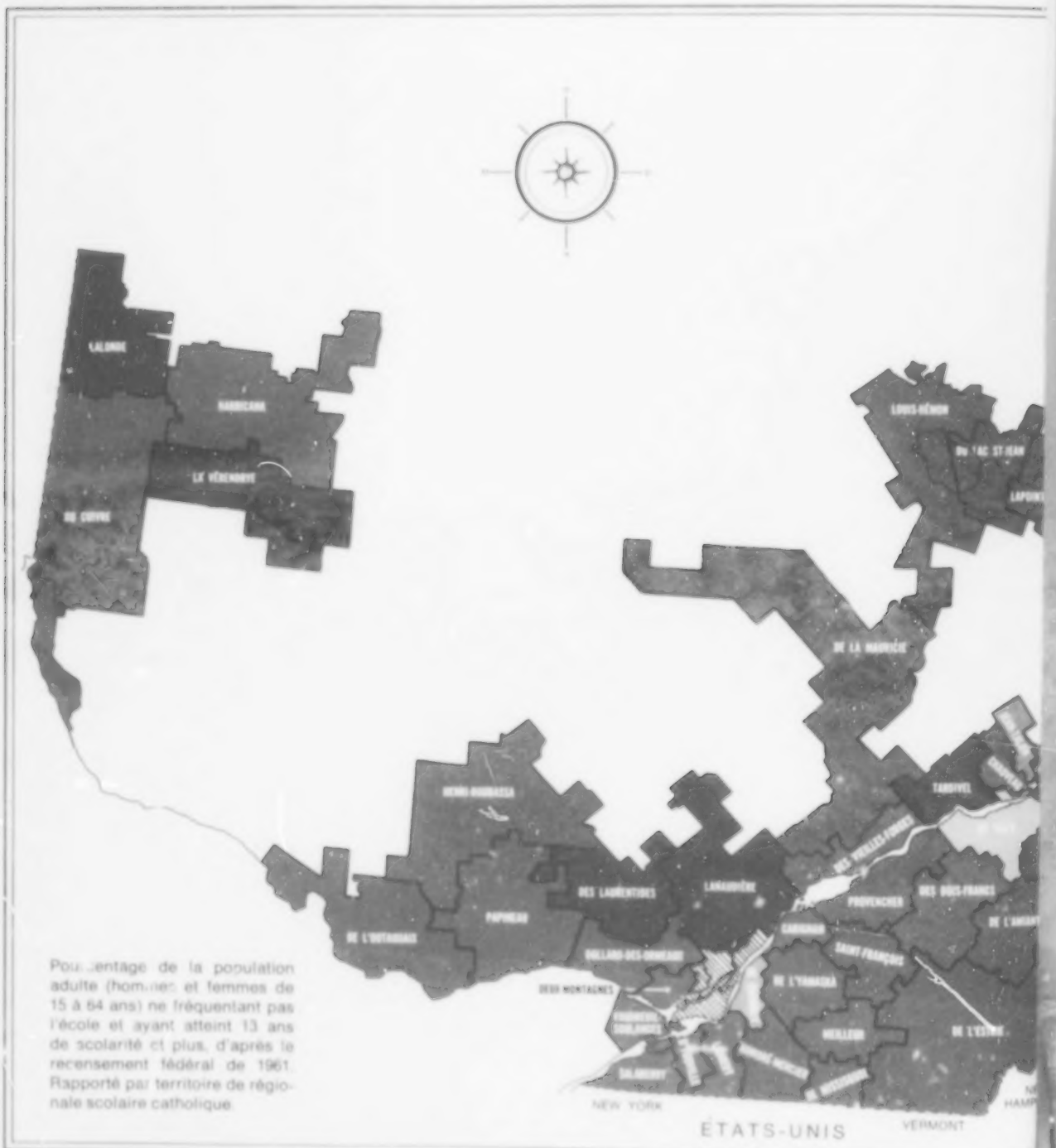

Pourcentage de la population adulte (hommes et femmes de 15 à 64 ans) ne fréquentant pas l'école et ayant atteint 13 ans de scolarité et plus, d'après le recensement fédéral de 1961. Rapporté par territoire de régionale scolaire catholique.

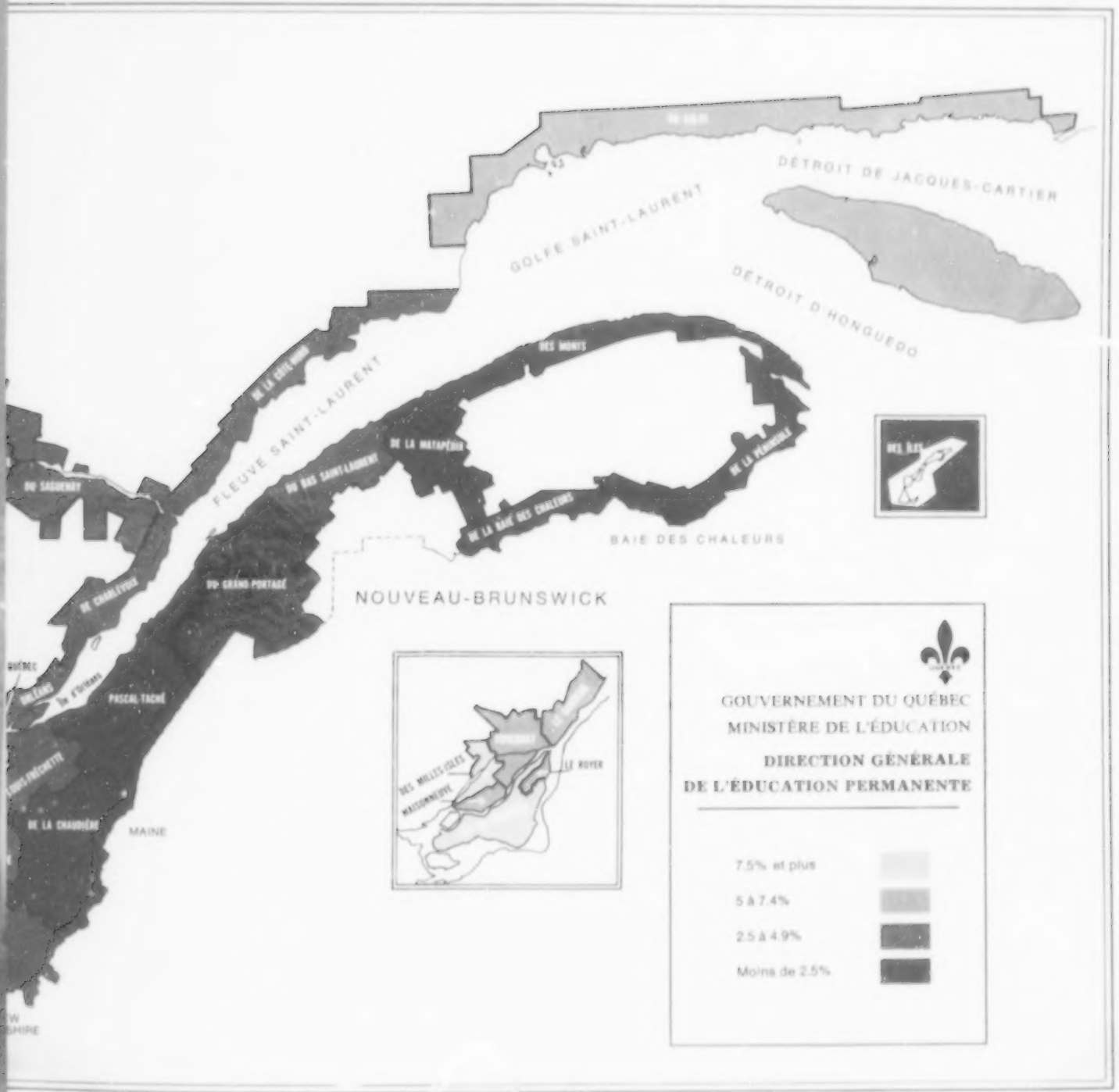
DÉTROIT DE JACQUES-CARTIER
GOLFE SAINT-LAURENT
DÉTROIT D'HONGUEDO
DES MONTS
DE LA MATAPÉDIA
DE LA PÉNINSULE
DE LA BAIE DES CHALEURS
BAIE DES CHALEURS
FLEUVE SAINT-LAURENT
DU BAS SAINT-LAURENT
DU SAGUENAY
DE CHARLEVOIX
D'ORLÉANS
PASCAL TACHÉ
DE LA CHAUDIÈRE
MAINE
NOUVEAU-BRUNSWICK
DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE
LE ROYER
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
7.5% et plus
5 à 7.4%
2.5 à 4.9%
Moins de 2.5%

le travail, on sait désormais, que cette contribution est réelle. Par un biais méthodologique privilégiant les revenus individuels, on a formulé une première réponse à ce problème. On connaît l'étroite relation qui existe entre le niveau de scolarité et le niveau de revenu et il est devenu possible de mesurer le rendement de l'investissement que l'on fait pour chaque année supplémentaire de formation. Cela veut dire que la qualité des services offerts trouve sa rémunération malgré les imperfections du marché. Cela traduit aussi le fait que le système d'éducation est devenu le principal agent de transmission et de renouvellement des connaissances, attitudes et comportements exigés par l'évolution technique et économique de la société.

Mais l'éducation n'a pas qu'une valeur économique. Quoiqu'il soit trop tôt pour prédire quelles seront les conséquences sociales de la démocratisation scolaire et jusqu'où elle réussira, l'éducation devient un droit qui n'a d'autres limites que les aptitudes et le désir des individus: les études prolongées seront de moins en moins le privilège d'une classe favorisée par la fortune et la stratification sociale en sera probablement transformée.

Le temps de travail a diminué et le temps libre s'est généralisé dans presque toutes les couches de la société. L'aménagement des temps libres peut prendre bien des formes, il peut être simple délassement, divertissement ou peut devenir un temps privilégié de la création. L'éducation, entre autres facteurs, détermine la forme que le loisir prendra. Elle devient aussi une des formes importantes de loisir. Enfin, l'éducation est de plus en plus exigée par le système po-

litique que la société cherche à se donner. Dans une démocratie qui met en avant la participation des citoyens, il est de première importance que les gens soient capables d'utiliser et de critiquer l'information reçue en même temps qu'ils aient acquis les techniques de communication indispensables à leur insertion sociale. Si l'éducation joue un rôle aussi important dans les changements économiques, sociaux, culturels et politiques en cours dans les sociétés industrielles, on peut penser que le Québec n'est pas très favorisé à cet égard. En effet, une simple comparaison du niveau de scolarité atteint par la population non scolaire (1) de l'Ontario et par celle du Québec en témoigne.

TABLEAU IV Niveau de scolarité de la population non scolaire âgée de 15 à 64 ans, au Québec et en Ontario, 1961.

Province	Élémentaire	Secondaire 1-2	Secondaire 3-4-5	Université	Total
Ontario	40.0	23.2	30.3	6.5	3,388,747 (100%)
Québec	53.1	20.1	20.8	5.8	2,811,875 (100%)

Alors que la situation au Québec se caractérise par la concentration de sa population à l'élémentaire, cette concentration se situe surtout au secondaire en Ontario, principalement au niveau de la dixième, onzième et douzième année. Au niveau universitaire, l'Ontario compte aussi une proportion plus forte de sa population; il y a de plus

(1) Il s'agit ici, dans les termes du recensement, de la population qui a cessé de fréquenter l'école régulièrement.

proportionnellement plus de détenteurs d'un diplôme officiel parmi ceux qui ont fréquenté l'université.

On croit souvent que cet écart est dû aux plus vieux qui n'auraient pas pu jouir des facilités que le système d'éducation met aujourd'hui à la disposition de ceux qui ont les capacités et le désir de se former; en somme on croit que cet écart se résorbera très rapidement avec la disparition des plus âgés. Il n'en est malheureusement pas ainsi comme on peut le constater au tableau 5.

TABLEAU V Niveau de scolarité de la population non scolaire au Québec par groupe d'âges, 1961.

âge	Total	aucune	élem.1-4	élém. 5 et plus	sec. 1-2	sec. 3-4-5	universitaire
15 - 19	233,355	0.9	4.6	46.1	26.4	21.0	1.0
20 - 24	342,394	0.6	3.9	39.0	23.6	27.7	5.2
25 - 29	356,405	0.6	4.7	40.2	22.4	25.0	7.1
30 - 34	370,258	0.6	6.3	42.7	21.1	22.3	7.0
35 - 39	355,188	0.6	10.1	42.6	19.1	20.5	7.1
40 - 44	306,566	0.6	12.1	43.4	19.0	18.5	6.4
45 - 49	273,969	0.8	14.2	44.0	17.3	17.6	6.1
50 - 54	235,398	1.0	16.2	43.7	16.7	16.7	5.7
55 - 59	188,925	1.3	17.7	44.9	15.4	15.6	5.1
60 - 64	149,517	1.7	21.1	42.6	14.7	15.1	4.8
Total	2,811,975	0.8	9.9	42.6	20.1	20.8	5.8

S'il est exact que la formation a été plus longue pour les groupes d'âges les plus jeunes comme l'indique la plus faible proportion de jeunes n'ayant pas atteint la 5ième année et leur plus forte représentation au niveau secondaire et post-secondaire, il demeure très frappant que près de 45% des jeunes québécois de 20 à 29 ans, en 1961, n'ait pas reçu plus d'une septième année de scolarité. Cette préparation à un univers où la technique est de plus en plus dominante est évidemment insuffisante. La scolarité, que l'on utilise ici comme indice du développement personnel des Québécois, de leur adaptation, de leur capacité de création, demeure un indice encore assez imprécis. On pourrait se demander quel est le pourcentage de cette population qui a reçu une formation technique adéquate? Cela serait sûrement une meilleure mesure; malheureusement, il n'existe pas de données statistiques permettant de répondre à cette question.

Le développement de la scolarité a de plus été variable d'une région à l'autre; on peut aussi penser que les migrations ont eu un effet sélectif important: les plus jeunes et les plus instruits ont quitté les régionales défavorisées pour les grands centres. Ce phénomène accentue les disparités régionales et s'ajoute aux autres handicaps que connaissent certaines régions. Il favorise cependant les régions déjà avancées dans leur développement.

Les cartes 16, 17 et 18 fournissent une image assez nette des disparités régionales sur le plan de la scolarité. Aussi nos commentaires seront brefs.

Si l'on considère la proportion de la population non scolaire de 15 à 64 ans qui n'a pas dépassé le niveau élémentaire, on constate

que cette proportion est à son maximum dans la régionale Lalonde où elle est de 79%, soit près du double de ce qu'elle est dans la régionale Mille-Iles (40%), la plus avantagée sur ce plan.

La carte 16 répartit les régionales selon 4 niveaux: on dénombre 12 régionales dont plus de 70% de la population n'a qu'une scolarité élémentaire, 16 régionales où cette proportion varie de 60 à 70%, 20 où elle est entre 50 et 60%, enfin 9 où elle est de moins de 50%.

Au secondaire, la régionale Henri Bourassa compte la plus faible proportion d'adultes à ce niveau de scolarité, soit 18.1%, la régionale Le Royer, la plus forte proportion, soit 52%. Selon la carte 17, qui détaille selon six niveaux cette distribution, il y avait en 1961:

- 8 régionales dont moins de 25% de la population adulte avait abordé les études secondaires,
- 9 régionales où la proportion se situait entre 25 à 30%,
- 7 régionales de 30 à 35%,
- 14 régionales de 35 à 40%,
- 12 régionales de 40 à 45%,
- 7 régionales où plus de 45% de la population adulte avait entrepris ou complété de telles études.

Comme nous le montre la carte 18, nombreuses sont les régionales où une très faible proportion de la population adulte a fréquenté l'université. En fait, il y a 11 régionales où ceux qui ont poursuivi des études à l'université représentent moins de [illegible] de la population, [illegible]
[illegible]

- les bénéfices que les travailleurs retirent de leur participation aux activités économiques.

- les niveaux de participation à la main-d'oeuvre des hommes et des femmes en âge de travailler, ainsi que l'importance de la dépendance.

- enfin, principal indicateur du développement pour le domaine qui nous intéresse ici, le degré de scolarité des adultes.

Notre démarche a été très analytique. Nous pensions par là-même, fournir aux administrateurs scolaires et autres agents de développement des données de base utiles pour l'appréciation de phénomènes très variés.

Nous allons maintenant élaborer un indice plus global du développement des diverses régionales. Nous essayerons d'abord de mesurer la justesse de notre choix des indices.

2ième SECTION:

INTERRELATIONS DES CARACTERISTIQUES RETENUES

Les dimensions du développement que nous avons explorées précédemment sont-elles vraiment de bons indices de développement? En d'autres mots, est-il possible de déterminer un ensemble de caractéristiques associées à divers niveaux de développement? C'est à cette question que nous voulons répondre maintenant.

a) la scolarité: pourcentage de la population non scolaire âgée de 15 ans, n'ayant par dépassé la septième année,

b) le secteur d'activité: pourcentage de la population travaillant dans le secteur primaire,

c) l'urbanisation: pourcentage de la population vivant dans des villes de moins de 5,000 habitants,

d) le salaire: pourcentage de salariés masculins gagnant moins de $1,999.00,

e) la dépendance: taux défini par le rapport de la population de 0 à 14 ans et 65 ans et plus à la population de 15 à 64 ans,

f) l'activité masculine: taux défini par le rapport de la main-d'oeuvre masculine à la population masculine de 15 à 64 ans,

g) l'activité féminine: taux défini par le rapport de la main-d'oeuvre féminine à la population féminine de 15 à 64 ans,

h) l'évolution de la population: augmentation ou diminution procentuelle de la population.

l'autre par les régionales que reposent les calculs [illegible] résultats apparaissent au tableau suivant. Notons que s'il n'y avait aucun écart entre les rangs des régionales d'un indice à l'autre, le résultat serait de 1.00 et que si l'écart était total il serait de - 1.00. C'est donc en autant que les valeurs obtenues se rapprochent de ces maximums que l'association entre les variables est significative.

L'examen de l'ensemble des corrélations laisse apparaître deux groupes de caractéristiques, le premier où les corrélations sont positives, le second ou les corrélations sont négatives, c'est-à-dire, deux groupes de caractéristiques dont les variations se font en sens inverse l'une de l'autre. Ces groupes comprennent les facteurs suivants:

a) d'une part: la scolarité, le secteur d'activité, l'urbanisation, le salaire, le taux de dépendance,

b) d'autre part: le taux d'activité masculine, le taux d'activité féminine, l'évolution de la population.

Pour ce qui est du premier groupe, le fait le plus marquant est que la plus grande proportion de gens travaillant dans le secteur

---

(1) Formule utilisée pour le calcul:

$$P = \frac{1 - \sigma \Sigma D^2}{N(N-1)}$$

TABLEAU VI: RESULTATS DES CALCULS DE CORRELATION DE RANG ENTRE HUIT INDICES DE DEVELOPPEMENT.

	Scolarité	secteur d'activité	urbanisation	salaire	taux d'activité masculine	taux d'activité féminine	taux de dépendance	évolution de la population
Scolarité		0.80	0.70	0.81	-0.39	-0.19	0.58	-0.69
Secteur d'activité			0.72	0.71	-0.35	-0.17	0.65	-0.67
Urbanisation				0.75	-0.34	-0.24	0.52	-0.54
Salaire					-0.49	-0.03	0.51	-0.72
Taux d'activité masculine						0.38	-0.31	0.42
Taux d'activité féminine							-0.31	0.15
Taux de dépendance								-0.49

primaire et la plus grande proportion de personnes touchant des salaires de moins de $1,999. se trouvent chez ceux qui ont moins d'une septième année de scolarité, et ce avec des corrélations respectives de plus 0.80 et plus 0.81. Entre ces deux caractéristiques, c'est-à-dire, le secteur d'activité et le salaire, existe d'ailleurs une corrélation de plus 0.7; ce qui signifie une étroite relation entre le fait que l'industrialisation soit peu avancée dans une régionale et le fait qu'une forte proportion de salariés y reçoivent un salaire de moins de $1,999.

Un deuxième point majeur concerne l'urbanisation: c'est en effet dans les territoires où les municipalités de moins de 5,000 habitants regroupent une forte proportion de population que se trouvent les plus fortes concentrations des gens ayant moins d'une septième année de scolarité, de ceux travaillant dans le secteur primaire et de ceux percevant moins de $1,999., et ce avec des corrélations respectives de plus 0.70, plus 0.72 et plus 0.75.

On remarque enfin, dans ce premier groupe de facteurs, que scolarité, secteur d'activité, salaires et urbanisation se trouvent être associés avec le taux de dépendance de la population (corrélations respectives: +0.58, +0.65, +0.51, +0.52). Ceci signifie que les fortes proportions de personnes non actives (0-14 ans, 65 ans et plus) par rapport à la population active (15 à 64 ans) s'observent surtout là où se trouve une forte proportion de personnes travaillant dans le secteur primaire, ou en d'autres termes que les agriculteurs font vivre plus d'autres personnes que les employés des secteurs secondaire et tertiaire, que ces fortes proportions s'observent également, quoique à un degré moindre, là où les personnes ayant moins d'une septième année de scola-

rité se trouvent en proportion importante dans la population adulte. Enfin, mais à un degré moindre, les forts taux de dépendance, c'est-à-dire, les fortes proportions de personnes à charge, s'observent là où existent les plus fortes proportions de gens vivant dans des municipalités de moins de 5,000 habitants et touchant des salaires inférieurs à $1,999.

On peut donc, en résumé de ce premier ensemble d'observations, et pour parler en termes d'éducation, signaler que la caractéristique d'une faible scolarisation est étroitement associée à une urbanisation peu dense, à des bas salaires, à de fortes proportions d'emploi dans le secteur primaire et à des taux de dépendance élevés, toutes caractéristiques par ailleurs étroitement associées entre elles, quoique à un degré un peu moindre pour le taux de dépendance.

L'examen du second groupe de caractéristiques laisse apparaître de semblables relations. La plus significative associe l'évolution de la population avec le taux d'activité masculine, quoique avec un taux de corrélation nettement plus faible que dans le premier groupe, soit plus 0.42. Ceci signifie que les augmentations de population les plus grandes sont observées là où la proportion d'hommes au travail est la plus grande, donc que les régions où la population masculine est la plus active sont celles qui s'accroissent le plus. Cette forte proportion d'hommes au travail se trouve d'ailleurs associée avec une forte proportion de femmes au travail avec un taux de corrélation de plus 0.38. taux assez faible, mais indiquant néanmoins l'existence d'une liaison positive entre les facteurs. Par contre, il n'y a pas

de lien significatif entre le taux d'augmentation de la population et la proportion de femmes au travail.

Mais, c'est peut-être la mise en relation de ces deux groupes de facteurs qui nous apporte les résultats les plus intéressants.

La relation la plus significative à cet égard concerne les salaires et l'évolution de la population. Les plus fortes augmentations de population ont lieu dans les régions où la proportion de salaires inférieurs à $1,999. est la plus basse, (taux de corrélation - 0.72). Ceci veut dire, par voie de conséquence, que les régions où la proportion des salaires inférieurs à $1,999. est la plus élevée sont celles qui se dépeuplent le plus. Or ces régions sont précisément celles où s'observent les plus fortes proportions de gens ayant moins d'une septième année, travaillant dans le secteur primaire, habitant des municipalités de moins de $5,000 habitants, et cela avec des corrélations respectives de - 0.64, - 0.67, - 0.54, régions où les taux de dépendance sont les plus élevés, avec une corrélation de - 0.44.

Une seconde série de constatations fait apparaître que les caractéristiques aperçues plus haut, soit la scolarité, le secteur d'activité, l'urbanisation et le salaire varient en sens inverse du taux d'activité masculine. En premier chef, on constate que ce taux est surtout fort quand la proportion de bas salaires est faible, ou en d'autres termes, que là où les proportions de bas salaires sont élevées, le taux d'emploi masculin est faible, et cela avec une corrélation de - 0.49. Ce phénomène coincide avec des taux de scolarisation faibles

(corrélation: - 0.49) et s'observe pour de faibles taux d'urbanisation dans des concentrations de plus de 5,000 habitants et de fortes proportions de population agricole (corrélations de - 0.35 et - 0.39).

Si nous mettons maintenant en parallèle avec le taux d'activité masculine le taux de dépendance, on constate que les taux les plus bas d'activité masculine s'observent là où existent les plus fortes proportions de personnes à charge, mais ceci avec un faible taux de corrélation, soit - 0.31. Le même phénomène s'observe, avec le même taux de corrélation pour ce qui est du taux d'activité féminine.

Une synthèse de toutes ces constatations fait donc apparaître que l'ensemble des caractéristiques aperçues au début, soit un faible niveau de scolarisation, une importante proportion de travailleurs dans le primaire, une faible concentration urbaine, une forte proportion de bas salaires et une proportion de personnes à charge, ensemble de caractéristiques homogènes, est étroitement associée avec une phénomène de dépopulation et à une échelle moins grande, de faible niveau d'emploi masculin et féminin.

Les résultats que nous venons d'analyser indiquent clairement que les dimensions explorées dans la première section sont des indices valables du développement. En effet 23 des 28 relations prévues par le schéma s'avèrent statistiquement significatives.

Le développement socio-économique nous apparaît dans ce cadre comme un ensemble de facteurs plus ou moins étroitement associés où l'éducation ne constitue qu'un élément.

Ces considérations nous amènent à tenir compte pour la mise au point d'un indice global de développement du plus grand nombre d'éléments possibles.

3ième SECTION

REPARTITION DES COMMISSIONS SCOLAIRES SELON CINQ NIVEAUX DE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

Nous décrirons brièvement la méthodologie utilisée dans la constitution de cet indice qui, il va sans dire, conserve une part d'arbitraire; nous livrerons ensuite les résultats de son application aux territoires des commissions scolaires régionales; enfin, nous tâcherons de dégager pour l'éducation les implications de leur niveau de développement.

A - METHODOLOGIE

La mise au point d'un indice de développement socio-économique des territoires des régionales scolaires du Québec a exigé la fixation de seuils de développement et une pondération relative de chaque niveau et de chaque indice.

Sans entrer dans le détail des calculs, disons tout simplement que certaines considérations nous ont amenés à distinguer cinq seuils de développement.

Tout d'abord, en choisissant comme point de repère le taux

provincial, les taux étaient biaisés par le haut à cause du poids considérable de Montréal. Nous avons donc calculé un taux pour l'ensemble de la province moins Montréal. Encore là, les taux de certains territoires ne semblaient pas couverts par ce nouveau taux. Nous avons alors calculé un taux moyen pour toutes les régionales qui étaient en deçà des taux de Québec moins l'Ile de Montréal.

Par ailleurs, Montréal a aussi servi de point de repère. Comme l'écart entre les taux de Montréal et de la province demeurait souvent considérable, nous avons calculé un taux moyen entre Montréal et la province.

Nous avons ainsi dégagé cinq seuils de développement définis opérationnellement comme suit:

<u>très favorisé</u>:	le taux moyen obtenu sur un indice est égal ou supérieur au taux de Montréal,
<u>favorisé</u>:	le taux moyen obtenu sur un indice est inférieur au taux de Montréal mais égal ou supérieur au taux milieu entre Montréal et la province,
<u>défavorisé</u>:	le taux moyen obtenu sur un indice est inférieur au taux de la province mais égal ou supérieur à la moyenne des taux inférieurs au taux provincial,
<u>très défavorisé</u>:	le taux moyen obtenu sur un indice est inférieur à la moyenne des taux inférieurs au taux provincial.

Tous les territoires de régionales scolaires ont été classés selon ces catégories pour chaque indice.

Chaque niveau de développement et chaque indice a reçu un certain poids.

Le maximum de points que pouvait cumuler une régionale ayant des taux très favorables par rapport aux autres régionales est donné au tableau suivant. Il donne en même temps le poids relatif de chaque indice.

TABLEAU 7 PONDERATION DES INDICES RETENUS DANS LA DEFINITION D'UNE TYPOLOGIE DES REGIONALES SELON LES DONNEES DU RECENSEMENT DE 1961

TAUX	maximum de points	poids relatif %
Scolarité - (primaire 8, secondaire 8, univ.8)	24	30%
Salaires - (masculins 16, féminins 8)	24	30%
Urbanisation - (municipalité moyenne 8)	8	10%
Secteurs d'activité (primaire 4, secondaire 4, tertiaire 4)	12	15%
Taux démographiques (dépendance 4, activité masculine 4, féminine 4)	12	15%
TOTAL	80	100%

Une fois l'attribution des points faite, les cinq seuils de développement indiqués plus haut se définissaient ainsi:

1 - très favorisés 60 à 80 points

2 - favorisés 43 à 59 points

3 - moyens 27 à 42 points

4 -	défavorisés	10 à 26 points
5 -	très défavorisés	moins de 10 points

B - RESULTATS

Nous décrirons rapidement les caractéristiques des groupes de territoires ainsi obtenus. (Cf. annexe: tableau 7)

1) Les territoires très favorisés: 11 de Montréal, Mille-Isles, Chambly, Le Royer, Québec, Duvernay, Maisonneuve.

Caractéristiques - Ce groupe de territoires comprend 42.6% de la population du Québec. Près de 94% de la population demeure dans des municipalités de plus de 5,000 habitants, la population qui y réside est plus scolarisée que dans le reste de la province puisque 67% des gens qui ont fait des études universitaires au Québec s'y trouvent et qu'ils représentent 8% de la population non scolaire de ces territoires. La formation secondaire y est aussi plus poussée que dans le reste de la province puisque 49% de la population a fait des études de ce niveau, ce qui représente 56% de tous ceux qui ont poursuivi de telles études dans la province. Au niveau primaire, il demeure tout de même que 43% de la population n'a pas dépassé le niveau de la septième année, soit 38% de la population qui est dans cette situation.

Cette population compte proportionnellement peu de jeunes de 0 à 14 ans. De fait, seulement 30% de sa population a moins de 14 ans. Par ailleurs, elle compte légèrement plus de personnes âgées de 65 ans

que les autres catégories. C'est pourquoi elle regroupe une beaucoup plus forte proportion de salariés que ne le laisserait supposer sa seule population totale. Par ailleurs, cela s'explique aussi par le fait que le salariat y est plus répandu qu'ailleurs et que la participation féminine à la main-d'oeuvre y est plus développée. On compte dans ce groupe 51.4% de tous les salariés masculins de la province et 59.4% de tous les salariés féminins.

Les salaires des hommes y sont plus élevés que dans les autres groupes: une proportion plus faible que dans le reste de la province gagne de très bas salaires (moins de $2,000., soit 14.8% de ce groupe, ce qui représente 34% de tous ceux qui ne gagnent pas plus de $2,000. dans l'ensemble de la province, par ailleurs une proportion plus forte que dans le reste de la province y reçoit un salaire moyen ($4,000 à $5,999.) ou élevé ($6,000 et plus). De fait, 69% de tous ceux touchant des salaires de plus de $6,000. résident dans les territoires compris dans ce groupe.

Chez les femmes, l'avantage relatif de ces territoires est encore plus évident puisque 70% des femmes de la province gagnant de $2,000. à $3,999., 83% de celles gagnant de $4,000. à $5,999., 85% de celles gagnant plus de $6,000. y résident alors qu'elles ne représentent que 59% des femmes salariées dans l'ensemble de la province.

Sur le plan des activités économiques, on peut caractériser ce groupe de régionales par une absence presque complète d'activités primaires.

Carte numéro 19

Répartition des territoires des commissions scolaires régionales catholiques selon cinq niveaux de développement socio-économique en 1961.

Très favorisées

Chambly
Duvernay
Ile de Montréal
Maisonneuve
Mille Iles
Québec, Silllery, V. Vanier
Royer

Favorisées

Deux Montagnes
Gardeur
Golfe
Jean Talon
Lapointe
Outaouais
Tilly
Vieilles-Forges
Youville

Moyennes

Carignan
Chauveau
Côte-nord
Dollard-des-Ormeaux
Estrie
Honoré Mercier
Lignery
Louis Fréchette
Mauricie
Meilleur
Missisquoi
Orléans
Saguenay
Salaberry
Vaudreuil-Soulanges
Yamaska

Défavorisées

Amiante
Bas St-Laurent
Bois-Francs
Cuivre
Harricana
Lac St-Jean
Lanaudière
Laurentides
Papineau
St-François
Tardivel
Vérendrye

Très défavorisées

Baie des Chaleurs
Charlevoix
Chaudière
Grand-Portage
Henri Bourassa
Iles
Lalonde
Louis Hémon
Matapédia
Monts
Pascal Taché
Péninsule
Provencher

NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT

Répartition des territoires des commissions scolaires régionales catholiques selon cinq niveaux de développement socio-économique en 1961.

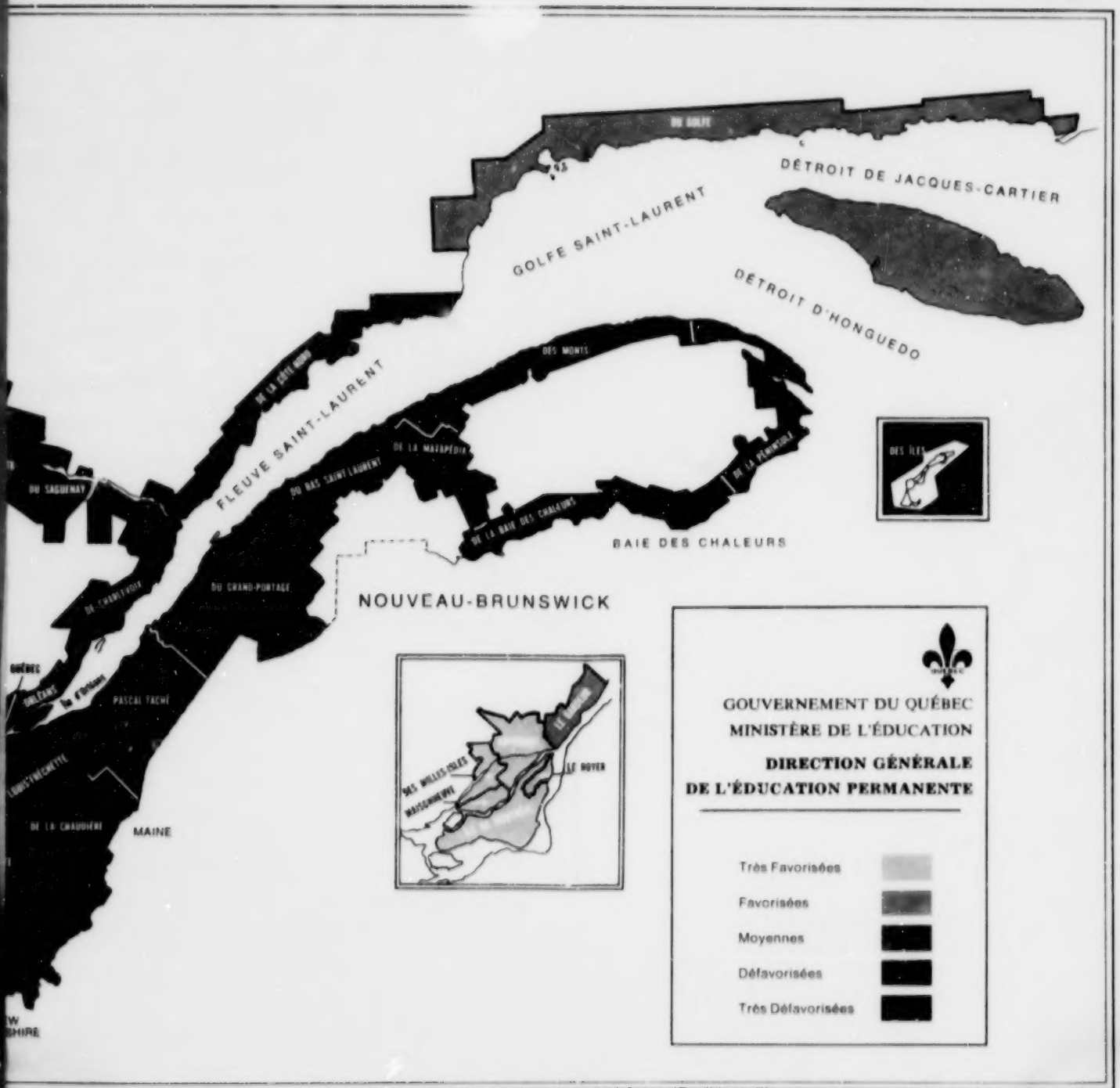
DU GOLFE
DÉTROIT DE JACQUES-CARTIER
GOLFE SAINT-LAURENT
DÉTROIT D'HONGUEDO
DES MONTS
DE LA MATAPÉDIA
DU BAS SAINT-LAURENT
DE LA PÉNINSULE
DES ÎLES
DE LA BAIE DES CHALEURS
BAIE DES CHALEURS
FLEUVE SAINT-LAURENT
DU SAGUENAY
DU GRAND-PORTAGE
NOUVEAU-BRUNSWICK
PASCAL TACHÉ
DE LA CHAUDIÈRE
MAINE
LE ROYER
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
Très Favorisées
Favorisées
Moyennes
Défavorisées
Très Défavorisées

2) Les territoires favorisés: Tilly, Youville, Le Gardeur, Du Golfe, Jean Talon, Lapointe, Vieilles-Forges, Deux-Montagnes, Outaouais.

Caractéristiques - Ce second groupe est moins important que les autres au point de vue population: seulement 11.4% de la population totale du Québec y résidait en 1961.

Si on observe l'âge de la population, on peut constater que la proportion des jeunes (39.0%) y est plus importante que dans l'ensemble de la province et que la proportion des personnes âgées (4.9%) y est plus faible. Ces caractéristiques tiennent au caractère de banlieues de ces territoires ou au fait que plusieurs d'entre eux se sont développés par l'immigration de jeunes couples.

Ce groupe de régionales comprend 10.3% de la main-d'oeuvre totale de la province. Le secteur primaire y est plus important dans toutes les régionales de ce groupe que dans les premières: 14.9% de la main-d'oeuvre travaille dans le secteur primaire. Ce fait tient principalement au caractère minier de la régionale du Golfe, et aussi au caractère partiellement agricole de Tilly, Deux-Montagnes et de Youville. Quoique l'importance du secteur secondaire soit aussi grande dans Youville, Le Gardeur, Lapointe, Vieilles-Forges, Outaouais que dans les régionales classées comme très favorisées, il est presque absent de la régionale du Golfe, et faible dans Tilly et Jean Talon, ce qui fait que ce groupe se compare à peu près au premier par l'importance de son tertiaire, mais beaucoup moins par celle de son secondaire.

Sur le plan des salaires, ce groupe comporte une plus forte

proportion de très bas salaires que le premier groupe pour les hommes (21.5% - 14.8%) et pour les femmes (58.7% - 43.2%).

Dans ce groupe, la scolarité est plus faible que dans le premier: 53.4% de la population non scolaire de 15 à 64 ans n'a pas dépassé la septième année.

3) Les territoires moyens: le groupe de régionales au développement dit moyen comprend les territoires suivants: Mauricie, Vaudreuil-Soulanges, Saguenay, Dollard des Ormeaux, Yamaska, Côte-nord, Honoré Mercier, Salaberry, Chauveau, Missisquoi, Carignan, Meilleur, Orléans, Estrie, Lignery, Louis Fréchette.

Les territoires ci-haut nommés contiennent 21.6% de la population de la province. La population, quoique plus jeune que celle du premier groupe, est un peu plus âgée que celle du second: elle comprend une proportion de la population d'âge actif un peu plus forte et une proportion de gens âgés de plus de 65 ans plus considérable.

Sur le plan de l'urbanisation, 53.5% des personnes demeurent dans des municipalités de plus de 5,000 habitants. En termes d'activité, le primaire est plus important que dans le second groupe (11.0 - 14.9%), le secondaire y a à peu près la même importance (28.0 - 27.6%).

Sur le plan de la scolarité, 57.6% de la population n'a pas dépassé le primaire: au niveau universitaire, on compte proportionnellement la moitié moins de personnes ayant cette formation que dans

le premier groupe.

Pour ce qui est des salaires, ils sont inférieurs à ceux du second groupe; 70.7% des hommes gagnent moins de $4,000. comparativement à 59.1% dans le second groupe et 63% des femmes salariées recevaient moins de $2,000. en 1961; par ailleurs les salaires élevés (plus de $6,000.) y sont très rares.

4) Les territoires défavorisés: Lac St-Jean, Des Laurentides, Du Cuivre, St-François, Amiante, Bas St-Laurent, Bois-Francs, Harricana, Papineau, Tardivel, Lanaudière, La Vérendrye.

Caractéristiques - Cet ensemble de territoires regroupe 12.8% de la population totale du Québec. L'importance de sa population d'âge actif est un peu plus faible que celle du groupe des territoires moyens (54.5% - 56.5%). Environ 57% de la population demeure dans des municipalités de moins de 5,000 habitants. Près de 30% de la population travaille dans le secteur primaire. Plus de 66% de la population non scolaire n'a pas dépassé la septième année, 32% des salariés et 72.2% des salariés ont déclaré un revenu inférieur à $2,000. en 1961.

5) Les territoires très défavorisés: Louis Hémon, Charlevois, Lalonde, Provencher, Des Iles, Chaudière, Pascal Taché, Péninsule, Des Monts, Grand-Portage, Henri Bourassa, Matapédia, Baie des Chaleurs.

Caractéristiques - Ce groupe comprend 12.1% de la population totale du Québec. Le nombre de jeunes de moins de 14 ans et des personnes

âgées de plus de 65 ans est de 47%, alors que dans le groupe dit très favorisé, il n'était que de 37%. Les municipalités de moins de 5,000 habitants regroupent 91% de la population. Le secteur primaire comprend 39% de la main-d'oeuvre. Le secondaire y représente à peine plus de la moitié de ce qu'il représentait dans le groupe précédent et à peu près le tiers de ce qu'il était dans le groupe des très favorisés. On y compte plus de 3 fois plus d'hommes ayant un salaire de moins de $2,000. que dans le groupe des très favorisés. De fait, plus de la moitié des hommes sont dans cette situation. Chez les femmes, seulement 1.7% gagnent plus de $2,000. comparativement à 57% dans le groupe des régionales au développement avancé. Sur le plan de la scolarité, 74% de la population de 15 à 64 ans ne fréquentant plus l'école en 1961 n'a pas dépassé la septième année.

CONCLUSION

Au cours de ce chapitre nous avons décrit une à une certaines caractéristiques socio-économiques de la population des commissions scolaires régionales. Les considérant ensuite comme des indicateurs du développement atteint par les diverses portions du territoire québécois, nous avons mesuré leur degré d'interdépendance pour enfin dégager un indice global du développement relatif des régionales.

Notre démarche nous a ainsi aidé à relier la régionalisation de l'éducation des adultes au niveau du développement atteint par les populations des divers territoires. En effet, si l'on veut se placer dans une perspective de réduction des disparités régionales, il faut penser à des politiques qui diffèrent non seulement par la quantité

mais aussi par la qualité.

Cette démarche nous a enfin permis de prendre une première connaissance de la population adulte du Québec, clientèle potentielle de l'éducation permanente.

En ce sens, cette première approche constitue vraiment une toile de fond sur laquelle se détachera l'analyse des besoins de la population en général, de groupes particuliers et enfin certaines suggestions faites par les comités concernant la mise en place d'une organisation plus efficace pour satisfaire ces besoins, dont nous parlerons dans les chapitres suivants.

TABLEAU 1 - POPULATION DU TERRITOIRE DES REGIONALES SCOLAIRES CATHOLIQUES D'APRES L'OPERATION DEPART

REGIONALES	recensement 1961 (2)	recensement 1966	changement 1966-1961	% de changement
BAS ST-LAURENT & GASPESIE	243,447	237,730	- 5,717	- 2.3
Baie des Chaleurs	42,741	43,439	+ 698	+ 1.6
Bas St-Laurent	64,197	63,831	- 366	- 0.6
Des Iles	12,479	13,213	+ 734	+ 5.9
Matapédia	32,614	30,823	- 1,791	- 5.5
Des Monts	47,132	42,146	- 4,986	-10.6
Péninsule	44,284	44,278	- 6	- .01
SAGUENAY & LAC ST-JEAN	260,137	266,092	+ 5,955	+ 2.3
Lac St-Jean	47,628	49,274	+ 1,646	+ 3.4
Lapointe	69,503	71,300	+ 1,797	+ 2.6
Louis Hémon	59,218	58,708	- 510	- 0.9
Saguenay	83,788	86,810	+ 3,022	+ 3.6
QUEBEC	849,310	898,983	+49,673	+ 5.8
Amiante	56,958	54,818	- 2,140	- 3.7
Charlevoix	31,504	31,595	+ 91	+ 0.3
Chaudière	82,556	82,292	- 264	- 0.3
Chauveau	42,842	57,681	+14,839	+34.6
Grand-Portage	95,096	88,403	- 6,693	- 7.0
Jean Talon	26,346	41,749	+15,403	+58.5
Louis Fréchette	78,234	80,628	+ 2,394	+ 3.1
Orléans	66,407	73,416	+ 7,009	+10.5
Pascal Taché	62,094	62,217	+ 123	+ 0.2
Tardivel	40.016	40,389	+ 373	+ 0.9
Tilly	72,436	94,712	+22,276	+30.7
Québec, Sillery, V. Vanier	194,821	191,083	- 3,738	- 1.9
TROIS-RIVIERES	414,304	432,501	+18,197	+ 4.4
Bois-Francs	62,616	69,291	+ 6,675	+10.7
Mauricie	114,638	113,850	- 788	- 0.7
Provencher	43,635	43,156	- 479	- 1.1
St-François	67,880	73,226	+ 5,346	+ 7.9
Vieilles Forges	125,535	132,978	+ 7,443	+ 5.9
ESTRIE	218,589	228,616	+10,027	+ 4.6
MONTREAL	2,797,978	3,195,814	+397,836	+14.2
Carignan	43,114	49,939	+ 6,825	+15.8
Chambly	157,444	206,609	+49,165	+31.2
Deux-Montagnes (Ste-Thérèse compris)	55,292	69,922	+14,630	+26.4
Dollard des Ormeaux	69,015	75,690	+ 6,675	+ 9.7
Duvernay	41,424	63,263	+21,839	+52.7
Le Gardeur	24,776	32,342	+7,566	+30.5
Honoré Mercier	82,292	89,983	+ 7,691	+ 9.3
Lanaudière	97,505	102,620	+ 5,115	+ 5.2
Laurentides	37,334	39,139	+ 1,805	+ 4.8

TABLEAU 1 - POPULATION DU TERRITOIRE DES REGIONALES SCOLAIRES CATHOLIQUES D'APRES L'OPERATION DEPART (suite)

REGIONALES (1)	recensement 1961 (2)	recensement 1966	changement 1966-1961	% de changement
Lignery	41,381	55,805	+ 14,424	+ 34.9
Maisonneuve	72,489	108,110	+ 35,621	+ 49.1
Meilleur	60,364	62,931	+ 2,567	+ 4.2
Mille-Isles	28,391	47,845	+ 19,454	+ 68.5
Missisquoi	20,084	22,976	+ 2,892	+ 14.4
Le Royer	42,214	83,472	+ 41,258	+ 97.7
Salaberry	52,555	55,270	+ 2,715	+ 4.9
Vaudreuil-Soulanges	38,756	44,810	+ 6,054	+ 15.6
Yamaska	81,839	91,681	+ 9,842	+ 12.0
Youville	43,512	56,416	+ 12,904	+ 29.7
Ile de Montréal (moins Le Royer)	1,705,482	1,839,706	+134,224	+ 7.9
OUTAOUAIS	206,193	223,979	+ 17,786	+ 8.6
Henri Bourassa	43,129	44,118	+ 989	+ 2.3
Outaouais	129,206	147,074	+ 17,868	+ 13.8
Papineau	33,858	32,787	- 1,071	- 3.2
NORD-OUEST	161,583	169,079	+ 7,496	+ 4.6
Du Cuivre	62,745	61,933	- 812	- 1.3
Harricana	35,350	43,059	+ 7,709	+ 21.8
Lalonde	30,643	29,811	- 832	- 2.7
La Vérendrye	32,845	34,276	+ 1,431	+ 4.3
COTE-NORD	70,757	91,054	+ 20,297	+ 28.7
Côte-nord	38,374	51,541	+ 13,167	+ 34.3
Du Golfe	32,383	39,513	+ 7,130	+ 22.0
TOTAL	5,222,298	5,743,848	+521,550	+ 10.0

NOTE: (1) Le territoire des régionales est le territoire officiel au 1er juillet 1968.

(2) Lors de la publication du recensement de 1966, le B.F.S. a fournit des instruments de travail plus précis qui pouvaient s'appliquer aussi au recensement de 1961. Il s'agit principalement d'unités plus petites pour les territoires non organisés en municipalité civile.

TABLEAU 1 - POPULATION DU TERRITOIRE DES REGIONALES SCOLAIRES CATHOLIQUES D'APRES L'OPERATION DEPART

REGIONALES	recensement 1961 (2)	recensement 1966	changement 1966-1961	% de changement
BAS ST-LAURENT & GASPESIE	243,447	237,730	- 5,717	- 2.3
Baie des Chaleurs	42,741	43,439	+ 698	+ 1.6
Bas St-Laurent	64,197	63,831	- 366	- 0.6
Des Iles	12,479	13,213	+ 734	+ 5.9
Matapédia	32,614	30,823	- 1,791	- 5.5
Des Monts	47,132	42,146	- 4,986	-10.6
Péninsule	44,284	44,278	- 6	- .01
SAGUENAY & LAC ST-JEAN	260,137	266,092	+ 5,955	+ 2.3
Lac St-Jean	47,628	49,274	+ 1,646	+ 3.4
Lapointe	69,503	71,300	+ 1,797	+ 2.6
Louis Hémon	59,218	58,708	- 510	- 0.9
Saguenay	83,788	86,810	+ 3,022	+ 3.6
QUEBEC	845,310	898,983	+49,673	+ 5.8
Amiante	56,958	54,818	- 2,140	- 3.7
Charlevoix	31,504	31,595	+ 91	+ 0.3
Chaudière	82,556	82,292	- 264	- 0.3
Chauveau	42,842	57,681	+14,839	+34.6
Grand-Portage	95,096	88,403	- 6,693	- 7.0
Jean Talon	26,346	41,749	+15,403	+58.5
Louis Fréchette	78,234	80,628	+ 2,394	+ 3.1
Orléans	66,407	73,416	+ 7,009	+10.5
Pascal Taché	62,094	62,217	+ 123	+ 0.2
Tardivel	40.016	40,389	+ 373	+ 0.9
Tilly	72,436	94,712	+22,276	+30.7
Québec, Sillery, V. Vanier	194,821	191,083	- 3,738	- 1.9
TROIS-RIVIERES	414,304	432,501	+18,197	+ 4.4
Bois-Francs	62,616	69,291	+ 6,675	+10.7
Mauricie	114,638	113,850	- 788	- 0.7
Provencher	43,635	43,156	- 479	- 1.1
St-François	67,880	73,226	+ 5,346	+ 7.9
Vieilles Forges	125,535	132,978	+ 7,443	+ 5.9
ESTRIE	218,589	228,616	+10,027	+ 4.6
MONTREAL	2,797,978	3,195,814	+397,836	+14.2
Carignan	43,114	49,939	+ 6,825	+15.8
Chambly	157,444	206,609	+49,165	+31.2
Deux-Montagnes (Ste-Thérèse compris)	55,292	69,922	+14,630	+26.4
Dollard des Ormeaux	69,015	75,690	+ 6,675	+ 9.7
Duvernay	41,424	63,263	+21,839	+52.7
Le Gardeur	24,776	32,342	+7,566	+30.5
Honoré Mercier	82,292	89,983	+ 7,691	+ 9.3
Lanaudière	97,505	102,620	+ 5,115	+ 5.2
Laurentides	37,334	39,139	+ 1,805	+ 4.8

TABLEAU 1 - POPULATION DU TERRITOIRE DES REGIONALES SCOLAIRES CATHOLIQUES D'APRES L'OPERATION DEPART (suite)

REGIONALES (1)	recensement 1961 (2)	recensement 1966	changement 1966-1961	% de changement
Lignery	41,381	55,805	+ 14,424	+ 34.9
Maisonneuve	72,489	108,110	+ 35,621	+ 49.1
Meilleur	60,364	62,931	+ 2,567	+ 4.2
Mille-Isles	28,391	47,845	+ 19,454	+ 68.5
Missisquoi	20,084	22,976	+ 2,892	+ 14.4
Le Royer	42,214	83,472	+ 41,258	+ 97.7
Salaberry	52,555	55,270	+ 2,715	+ 4.9
Vaudreuil-Soulanges	38,756	44,810	+ 6,054	+ 15.6
Yamaska	81,839	91,681	+ 9,842	+ 12.0
Youville	43,512	56,416	+ 12,904	+ 29.7
Ile de Montréal (moins Le Royer)	1,705,482	1,839,706	+134,224	+ 7.9
OUTAOUAIS	206,193	223,979	+ 17,786	+ 8.6
Henri Bourassa	43,129	44,118	+ 989	+ 2.3
Outaouais	129,206	147,074	+ 17,868	+ 13.8
Papineau	33,858	32,787	- 1,071	- 3.2
NORD-OUEST	161,583	169,079	+ 7,496	+ 4.6
Du Cuivre	62,745	61,933	- 812	- 1.3
Harricana	35,350	43,059	+ 7,709	+ 21.8
Lalonde	30,643	29,811	- 832	- 2.7
La Vérendrye	32,845	34,276	+ 1,431	+ 4.3
COTE-NORD	70,757	91,054	+ 20,297	+ 28.7
Côte-nord	38,374	51,541	+ 13,167	+ 34.3
Du Golfe	32,383	39,513	+ 7,130	+ 22.0
TOTAL	5,222,298	5,743,848	+521,550	+ 10.0

NOTE: (1) Le territoire des régionales est le territoire officiel au 1er juillet 1968.

(2) Lors de la publication du recensement de 1966, le B.F.S. a fournit des instruments de travail plus précis qui pouvaient s'appliquer aussi au recensement de 1961. Il s'agit principalement d'unités plus petites pour les territoires non organisés en municipalité civile.

TABLEAU 2A MAIN-D'OEUVRE TOTALE [illegible] EN 1961

REGIONALES	primaire, secondaire et tertiaire	mal ou non déclarée	grand total
BAS ST-LAURENT & GASPESIE			
Baie des Chaleurs	8,995	437	9,432
Bas St-Laurent	18,690	[illegible]	19,5[illegible]
Des Iles	3,261	97	3,358
Matapédia	7,443	277	7,720
Des Monts	11,058	802	11,860
Péninsule	10,822	452	11,275
SAGUENAY & LAC ST-JEAN			
Lac St-Jean	11,249	412	11,661
Lapointe	18,391	556	18,947
Louis Hémon	16,043	704	16,747
Saguenay	[illegible],461	[illegible]	26,413
QUEBEC			
Amiante	15,723	558	16,281
Charlevoix	8,101	302	8,403
Chaudière	24,132	792	24,924
Chauveau	12,266	265	12,531
Grand Portage	24,198	1,107	25,305
Jean Talon	8,109	189	8,298
Louis Fréchette	25,284	726	26,010
Orléans	18,657	453	19,110
Pascal Taché	17,217	485	17,702
Tardivel	11,471	1,078	12,589
Tilly	21,113	653	21,766
Québec, Sillery, V. Vanier	74,209	[illegible]	76,24[illegible]
TROIS-RIVIERES			
Bois-Francs	20,193	523	20,716
Mauricie	33,110	991	34,101
Provencher	13,544	390	13,934
St-François	20,939	492	21,431
Vieilles Forges	40,094	1,119	41,213
ESTRIE	63,895	1,683	65,578
MONTREAL			
Carignan	13,185	303	13,488
Chambly	64,800	1,338	66,138
Deux-Montagnes	16,987	474	17,461
Dollard-des-Ormeaux	20,671	1,069	21,740
Duvernay	11,421	285	11,706
Le Gardeur	7,216	272	7,488
Honoré Mercier	27,240	706	27,946
Lanaudière	28,539	1,012	29,551
Laurentides	10,845	478	11,323

TABLEAU 2A MAIN-D'OEUVRE TOTALE [illegible]

PERIPHERIES	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lagacery	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Maisonneuve	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Meilleur	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Mille-Isles	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Misisquoi	[illegible]	[illegible]	[illegible]
L. Royer	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Salaberry	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vaudreuil-Soulanges	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Yamaska	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Youville	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Île de Montréal	[illegible]	[illegible]	[illegible]
OUTAOUAIS			
Henri Bourassa	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Outaouais	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Papineau	[illegible]	[illegible]	[illegible]
NORD-OUEST			
Du Cuivre	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Harricana	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lalonde	[illegible]	[illegible]	[illegible]
La Vérendrye	[illegible]	[illegible]	[illegible]
COTE-NORD			
Côte-nord	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Du Golfe	[illegible]	[illegible]	[illegible]

TABLEAU 2B TOTAL DE LA MAIN-D'OEUVRE DU SECTEUR PRIMAIRE (1961)

REGIONALES	nombre de personnes	% de la main-d'oeuvre
BAS ST-LAURENT & GASPESIE		
Baie des Chaleurs	3,240	36.0
Bas St-Laurent	5,597	30.0
Des Iles	1,057	32.4
Matapédia	3,593	48.3
Des Monts	3,766	34.0
Péninsule	3,649	33.7
SAGUENAY & LAC ST-JEAN		
Lac St-Jean	2,274	20.1
Lapointe	1,764	9.5
Louis Hémon	6,140	38.3
Saguenay	2,863	12.7
QUEBEC		
Amiante	7,769	49.4
Charlevoix	2,192	27.0
Chaudière	10,581	43.8
Chauveau	585	4.8
Grand-Portage	10,626	43.9
Jean Talon	417	5.2
Louis Fréchette	7,120	28.2
Orléans	2,087	11.3
Pascal Taché	6,242	36.3
Tardivel	3,198	27.9
Tilly	3,634	17.2
Québec, Sillery, V. Vanier	632	0.9
TROIS-RIVIERES		
Bois-Francs	5.126	25.4
Mauricie	4,392	13.2
Provencher	5,711	42.2
St-François	3,559	17.0
Vieilles-Forges	4,288	10.7
ESTRIE	10,667	16.7
MONTREAL		
Carignan	1,569	11.9
Chambly	2,634	4.0
Deux-Montagnes	2,253	13.2
Dollard-des-Ormeaux	1,798	8.7
Duvernay	673	5.9
Le Cardeur	679	9.4
Honoré Mercier	3,604	13.3
Lanaudière	6,977	24.4

TABLEAU 2B TOTAL DE LA MAIN-D'OEUVRE DU SECTEUR PRIMAIRE (1961)

(suite)

REGIONALES	nombre de personnes	% de la main-d'oeuvre
Laurentides	969	8.9
Lignery	2,432	19.8
Maisonneuve	622	2.9
Meilleur	3,521	16.9
Mille-Isles	345	4.0
Missisquoi	1,478	22.2
Le Royer	91	0.7
Salaberry	1,889	11.9
Vaudreuil-Soulanges	1,899	15.7
Yamaska	6,073	22.0
Youville	1,701	11.8
Ile de Montréal		
OUTAOUAIS		
Henri Bourassa	3,472	33.4
Outaouais	3,937	9.3
Papineau	9,761	15.7
NORD-OUEST		
Du Cuivre	6,468	37.8
Harricana	4,231	39.8
Lalonde	3,959	47.1
La Vérendrye	4,784	47.1
COTE-NORD		
Côte-nord	2.991	26.2
Du Golfe	3,231	30.3

TABLEAU 2C TOTAL DE LA MAIN-D'OEUVRE DU SECTEUR SECONDAIRE (1961)

REGIONALES	nombre de personnes	% de la main-d'oeuvre
BAS ST-LAURENT & GASPESIE		
Baie des Chaleurs	1,385	15.5
Bas St-Laurent	2,985	15.9
Des Iles	1,187	36.5
Matapédia	947	12.7
Des Monts	1,949	17.6
Péninsule	1,931	17.8
SAGUENAY & LAC ST-JEAN		
Lac St-Jean	3,530	31.3
Lapointe	8,809	47.9
Louis Hémon	2,465	15.4
Saguenay	6,114	27.2
QUEBEC		
Amiante	2,092	13.3
Charlevoix	1,514	18.7
Chaudière	4,760	19.8
Chauveau	3,667	29.9
Grand-Portage	3,501	14.5
Jean Talon	2,590	32.0
Louis Fréchette	6,771	26.8
Orléans	6,752	36.1
Pascal Taché	4,168	24.2
Tardivel	4,034	3.2
Tilly	5,056	24.0
Québec, Sillery, V. Vanier	16,991	22.8
TROIS-RIVIERES		
Bois-Francs	7,701	38.1
Mauricie	13,867	41.9
Provencher	2,706	20.0
St-François	9,679	46.2
Vieilles Forges	16,530	41.2
ESTRIE	24,161	37.8
MONTREAL		
Carignan	6,325	47.9
Chambly	26,120	40.5
Deux-Montagnes	6,432	37.9
Dollard-des-Ormeaux	9,868	47.8
Duvernay	4,554	39.9
Le Gardeur	3,208	44.5

TABLEAU 2C TOTAL DE LA MAIN-D'OEUVRE DU SECTEUR SECONDAIRE (1961)

(suite)

REGIONALES	Nombre de personnes	% de la main-d'oeuvre
Honoré Mercier	10,894	40.1
Lanaudière	9,311	32.6
Laurentides	2,751	25.3
Lignery	4,632	37.9
Maisonneuve	8,832	40.3
Meilleur	9,839	47.2
Mille-Isles	3,487	40.0
Missisquoi	2,535	38.2
Le Royer	6,226	49.1
Salaberry	6,530	41.3
Vaudreuil-Soulanges	3,300	27.4
Yamaska	9,611	34.7
Youville	6,210	42.9
Ile de Montréal		
OUTAOUAIS		
Henri Bourassa	2,117	20.3
Outaouais	12,202	28.9
Papineau	17,245	27.9
NORD-OUEST		
Du Cuivre	2,578	15.1
Harricana	1,436	13.6
Lalonde	996	11.9
La Vérendrye	1,215	12.0
COTE-NORD		
Côte-nord	3,543	31.2
Du Golfe	2,120	19.9

TABLEAU 2D TOTAL DE LA MAIN-D'OEUVRE DU SECTEUR TERTIAIRE (1961)

REGIONALES	Nombre de personnes	% de la main-d'oeuvre
BAS ST-LAURENT & GASPESIE		
Baie des Chaleurs	4,370	48.5
Bas St-Laurent	10,098	54.1
Des Iles	1,017	31.1
Matapédia	2,903	39.0
Des Monts	5,343	48.4
Péninsule	5,242	48.5
SAGUENAY & LAC ST-JEAN		
Lac St-Jean	5,485	48.6
Lapointe	7,818	42.6
Louis Hémon	7,438	46.3
Saguenay	13,484	60.1
QUELEC		
Amiante	5,862	37.3
Charlevoix	4,395	54.3
Chaudière	8,791	36.4
Chauveau	8,014	65.3
Grand-Portage	10,071	41.6
Jean Talon	5,102	62.8
Louis Fréchette	11,393	45.0
Orléans	9,818	52.6
Pascal Taché	6,807	39.5
Tardivel	4,239	36.9
Tilly	12,423	58.8
Québec, Sillery, V. Vanier	56,586	76.3
TROIS-RIVIERES		
Bois-Francs	7,366	36.5
Mauricie	14,851	44.9
Provencher	5,127	37.8
St-François	7,701	36.8
Vieilles Forges	19,276	48.1
ESTRIE	29,067	45.5
MONTREAL		
Carignan	5,291	40.2
Chambly	36,046	55.5
Deux-Montagnes	8,302	48.9
Dollard-des-Ormeaux	9,005	43.5
Duvernay	6,194	54.2
Le Gardeur	3,329	46.1

TABLEAU 2D TOTAL DE LA MAIN-D'OEUVRE DU SECTEUR TERTIAIRE (1961)

(suite)

REGIONALES	Nombre de personnes	% de la main-d'oeuvre
Honoré Mercier	12,742	46.6
Lanaudière	12,251	43.0
Laurentides	7,125	65.8
Lignery	5,196	42.3
Maisonneuve	12,463	56.8
Meilleur	7,467	35.9
Mille-Isles	4,870	56.0
Missisquoi	2,638	39.6
Le Royer	6,346	50.2
Salaberry	7,393	46.8
Vaudreuil-Soulanges	6,859	56.9
Yamaska	11,962	43.3
Youville	6,589	45.3
Ile de Montréal		
OUTAOUAIS		
Henri Bourassa	4,795	46.3
Outaouais	25,949	61.8
Papineau	3,463	56.4
NORD-OUEST		
Du Cuivre	8,060	47.1
Harricana	4,947	46.6
Lalonde	3,455	41.0
La Vérendrye	4,157	40.9
COTE-NORD		
Côte-nord	4,860	42.6
Du Golfe	5,312	49.8

TABLEAU 3 REPARTITION DE LA POPULATION SELON LE TYPE DE LOCALITE POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES REGIONALES, RECENSEMENT DE 1961.

REGIONALES	nombre d'habitants	- 999	1000 - 4999	5000 - 9999	10000 et +	nombre de localités
BAS ST-LAURENT & GASPESIE						
Baie des Chaleurs	43,025	25.5	74.5	0.0	0.0	35
Bas St-Laurent	69,196	14.8	49.8	9.2	26.2	40
Des Iles	12,449	17.6	82.4	0.0	0.0	8
Matapédia	32,481	26.9	73.1	0.0	0.0	23
Des Monts	47,115	19.0	61.5	19.5	0.0	31
Péninsule	45,991	22.9	77.1	0.0	0.0	35
SAGUENAY & LAC ST-JEAN						
Lac St-Jean	45,096	9.2	61.3	0.0	29.5	24
Lapointe	72,139	3.6	20.4	0.0	76.0	3
Louis Hémon	61,360	21.1	48.1	30.8	0.0	38
Saguenay	84,852	4.9	27.3	17.3	50.5	23
QUEBEC						
Amiante	61,745	7.5	46.2	9.0	37.3	23
Charlevoix	31,822	20.4	79.6	0.0	0.0	24
Chaudière	86,367	22.6	77.4	0.0	0.0	70
Chauveau	41,638	3.7	80.6	15.7	0.0	20
Grand-Portage	93,870	20.7	67.7	0.0	11.6	69
Jean Talon	28,658	8.6	41.2	0.0	50.2	11
Louis Fréchette	78,303	4.9	53.6	7.1	34.4	32
Orléans	66,427	5.5	47.1	32.2	15.2	25
Pascal Taché	62,185	16.9	72.1	11.0	0.0	40
Tardivel	38,968	22.6	77.4	0.0	0.0	31
Tilly	71,971	12.0	38.8	7.9	41.3	34
Québec, Sillery, V. Vanier	191,915	0.0	0.0	4.6	95.4	3
TROIS-RIVIERES						
Bois-Francs	64,919	28.1	32.8	10.1	29.0	46
Mauricie	117,959	8.3	29.3	0.0	62.4	47
Provencher	44,796	65.0	35.0	0.0	0.0	57
St-François	68,171	16.1	32.5	10.7	40.7	33
Vieilles Forges	128,449	6.1	31.4	0.0	62.5	37
ESTRIE	216,473	24.0	25.3	9.0	41.7	123
MONTREAL						
Carignan	43,074	14.2	27.1	19.0	39.7	18
Chambly	157,444	0.8	13.6	19.3	66.3	22
Deux-Montagnes	55,480	9.4	36.6	32.8	21.2	21
Dollard-des-Ormeaux	67,913	7.6	38.8	0.0	53.6	25
Duvernay	41,401	1.6	17.7	27.2	53.5	8
Le Gardeur	24,896	3.9	59.4	36.7	0.0	8

TABLEAU 3 REPARTITION DE LA POPULATION SELON LE TYPE DE LOCALITE POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES REGIONALES, RECENSEMENT DE 1961.

(suite)

REGIONALES	nombre d'habitants	- 999	1000 - 4999	5000 - 9999	10000 et	nombre de localités
Honoré Mercier	83,451	19.0	32.2	16.5	32.3	43
Lanaudière	97,027	13.5	67.9	0.0	18.6	67
Laurentides	37,609	30.8	53.9	15.3	0.0	46
Lignery	42,325	7.8	74.9	17.3	0.0	21
Maisonneuve	72,855	2.0	0.0	7.3	90.7	6
Meilleur	63,568	19.2	31.3	0.0	49.5	32
Mille-Isles	28,211	0.7	32.8	66.5	0.0	7
Missisquoi	18,011	17.7	43.2	39.1	0.0	12
Le Royer	42,023	0.0	11.6	36.7	51.7	4
Salaberry	52,446	7.5	40.5	0.0	52.0	19
Vaudreuil-Soulanges	38,777	30.1	57.0	12.9	0.0	37
Yamaska	81,828	20.4	44.6	7.7	27.3	48
Youville	48,143	6.3	44.2	49.5	0.0	19
Ile de Montréal	1,319469	0.1	1.6	1.9	96.4	32
OUTAOUAIS						
Henri Bourassa	44,166	45.0	27.3	27.7	0.0	46
Outaouais	130,923	11.3	19.1	15.9	53.7	48
Papineau	33,939	44.2	34.2	21.6	0.0	40
NORD-OUEST						
Du Cuivre	62,584	18.1	33.5	0.0	48.4	34
Harricana	37,230	19.1	64.6	16.3	0.0	24
Lalonde	30,388	31.8	68.2	0.0	0.0	27
La Vérendrye	35,171	5.6	43.3	19.9	31.2	14
COTE-NORD						
Côte-nord	40,743	11.4	54.4	34.2	0.0	21
Du Golfe	38,337	6.8	56.2	0.0	37.0	15

TABLEAU 4A REPARTITION PROCENTUELLE DE LA MAIN-D'OEUVRE SALARIEE PAR LES C.S.R. AU RECENSEMENT DE JUIN 1961.

HOMMES

REGIONALES	1999 $	2000 - 3999 $	4000 - 5999 $	6000 $
BAS ST-LAURENT & GASPESIE				
Baie des Chaleurs	60.0	30.8	7.2	2.0
Bas St-Laurent	37.1	42.9	14.9	5.1
Des Iles	76.1	19.9	3.5	0.5
Matapédia	53.8	38.1	6.6	1.5
Des Monts	52.9	38.0	7.6	1.5
Péninsule	57.9	27.1	12.4	2.6
SAGUENAY & LAC ST-JEAN				
Lac St-Jean	28.1	35.6	29.4	6.9
Lapointe	23.2	24.2	39.9	12.7
Louis Hémon	46.3	39.0	11.3	3.4
Saguenay	28.1	35.1	28.9	7.9
QUEBEC				
Amiante	25.3	35.8	34.4	4.5
Charlevoix	47.4	38.7	10.4	3.5
Chaudière	51.8	40.1	6.6	1.5
Chauveau	23.6	47.1	25.7	3.6
Grand-Portage	57.5	33.7	6.9	1.9
Jean Talon	17.6	44.5	29.2	8.7
Louis Fréchette	32.3	47.6	16.1	4.0
Orléans	21.8	50.8	22.0	5.4
Pascal Taché	51.2	40.7	6.1	2.0
Tardivel	33.6	45.8	17.1	3.5
Tilly	21.6	32.8	25.2	20.4
Québec, Sillery, V. Vanier	19.4	49.3	22.1	9.2
TROIS-RIVIERES				
Bois-Francs	34.3	50.2	12.6	2.9
Mauricie	27.2	32.4	32.3	8.1
Provencher	48.4	41.6	8.5	1.5
St-François	28.5	53.5	14.3	3.7
Vieilles Forges	25.9	42.0	24.8	7.3
ESTRIE	27.4	47.2	20.2	5.2
MONTREAL				
Carignan	23.6	42.8	26.9	6.7
Chambly	14.5	39.9	30.8	14.8
Deux-Montagnes	20.5	42.0	28.9	8.6
Dollard-des-Ormeaux	23.3	52.6	19.4	4.7
Duvernay	13.7	35.1	34.5	16.7

TABLEAU 4A REPARTITION PROCENTUELLE DE LA MAIN-D'OEUVRE SALARIEE PAR LES C.S.R. AU RECENSEMENT DE JUIN 1961.

(suite)

REGIONALES	1999 $	2000 - 3999 $	4000 - 5999 $	6000 $
Le Gardeur	16.8	38.2	33.5	11.5
Honoré Mercier	27.0	48.4	19.1	5.5
Lanaudière	40.1	44.6	12.4	2.9
Laurentides	41.1	43.8	11.2	3.9
Lignery	23.8	46.0	25.0	5.2
Maisonneuve	9.5	33.5	38.1	18.9
Meilleur	26.4	55.4	13.7	4.5
Mille-Isles	13.0	33.8	32.1	21.1
Missisquoi	30.5	53.5	12.1	3.9
Le Royer	10,8	34.7	38.7	15.8
Salaberry	25.0	48.0	22.9	4.1
Vaudreuil-Soulanges	19.6	43.2	22.8	14.4
Yamaska	25.8	47.0	17.9	9.3
Youville	19.8	37.9	29.7	12.6
Ile de Montréal	14.4	42.1	30.1	13.4
OUTAOUAIS				
Henri Bourassa	50.3	40.4	7.6	1.7
Outaouais	21.1	41.9	29.2	7.8
Papineau	36.4	40.2	18.8	4.6
NORD-OUEST				
Du Cuivre	26.6	39.3	28.5	5.6
Harricana	34.7	37.7	22.9	4.7
Lalonde	32.7	41.2	22.0	4.1
La Vérendrye	19.5	56.4	19.9	4.2
COTE-NORD				
Côte-nord	20.9	33.0	32.9	13.2
Du Golfe	16.5	29.8	27.8	25.9

TABLEAU 4B RÉPARTITION PROCENTUELLE DE LA MAIN-D'OEUVRE SALARIÉE PAR LES C.S.R. AU RECENSEMENT DE JUIN 1961.

FEMMES

RÉGIONALES	-1999 %	2000 - 3999 %	4000 - 5999 %	6000 %
BAS ST-LAURENT & GASPESIE				
Baie des Chaleurs	82.9	16.2	0.6	0.3
Bas St-Laurent	78.1	21.0	0.8	0.1
Des Iles	89.8	9.9	0.3	0.0
Matapédia	86.5	13.0	0.5	0.0
Des Monts	83.4	15.9	0.5	0.2
Péninsule	81.7	16.7	1.0	0.6
SAGUENAY & LAC ST-JEAN				
Lac St-Jean	65.7	32.2	1.8	0.3
Lapointe	60.4	35.7	3.7	0.2
Louis Hémon	74.1	24.6	1.2	0.1
Saguenay	62.7	35.2	2.0	0.1
QUEBEC				
Amiante	76.1	21.8	1.8	0.3
Charlevoix	82.6	17.0	0.4	0.0
Chaudière	88.1	11.4	0.4	0.1
Chauveau	66.2	32.5	1.1	0.2
Grand-Portage	84.9	14.4	0.4	0.3
Jean Talon	63.3	34.6	1.8	0.3
Louis Fréchette	72.6	26.5	0.7	0.2
Orléans	64.8	33.7	1.4	0.1
Pascal Taché	83.0	16.6	0.4	0.0
Tardivel	82.6	16.5	0.8	0.1
Tilly	68.3	29.2	2.2	0.3
Québec, Sillery, V. Vanier	54.7	41.2	3.9	0.2
TROIS-RIVIERES				
Bois-Francs	77.3	22.1	0.5	0.1
Mauricie	68.6	29.1	2.2	0.1
Provencher	77.8	21.3	0.85	0.05
St-François	63.9	35.4	0.5	0.2
Vieilles Forges	68.8	29.7	1.2	0.3
ESTRIE	66.1	32.1	1.6	0.2
MONTREAL				
Carignan	70.0	28.8	0.9	0.3
Chambly	44.5	49.0	5.6	0.9
Deux-Montagnes	50.0	45.4	4.2	0.4
Dollard-des-Ormeaux	54.5	43.6	1.6	0.3
Duvernay	47.2	47.3	4.9	0.6

TABLEAU 4B RÉPARTITION PROCENTUELLE DE LA MAIN-D'OEUVRE SALARIÉE PAR LES C.S.R. AU RECENSEMENT DE JUIN 1961

(suite)

RÉGIONALES	-1999 %	2000 - 3999 %	4000 - 5999 %	6000 %
Le Gardeur	55.1	41.3	3.2	0.4
Honoré Mercier	57.9	39.6	2.3	0.2
Lanaudière	74.1	24.9	0.8	0.2
Laurentides	69.6	29.0	1.2	0.2
Lignery	54.4	42.1	3.1	0.4
Maisonneuve	41.0	52.0	5.0	2.0
Meilleur	55.1	43.5	1.2	0.2
Mille-Isles	44.6	49.3	5.5	0.6
Missiquoi	71.3	26.7	1.9	0.1
Le Royer	46.8	46.7	5.9	0.6
Salaberry	54.0	43.7	1.9	0.4
Vaudreuil-Soulanges	57.6	37.9	3.5	1.0
Yamaska	65.8	32.4	1.7	0.1
Youville	48.9	46.8	4.0	0.3
Ile de Montréal	41.7	50.0	7.2	1.1
OUTAOUAIS				
Henri Bourassa	79.1	20.2	0.7	0.0
Outaouais	51.6	42.7	5.3	0.4
Papineau	68.2	30.2	1.6	0.0
NORD-OUEST				
Du Cuivre	71.4	25.9	2.4	0.3
Harricana	71.3	27.0	1.7	0.0
Lalonde	82.2	16.8	0.9	0.1
La Vérendrye	64.8	32.2	2.7	0.3
COTE-NORD				
Côte-nord	63.0	29.7	6.8	0.5
Du Golfe	52.1	31.6	15.4	0.9

TABLEAU 4c REPARTITION PROCENTUELLE DE LA MAIN-D'OEUVRE SALARIEE PAR LES C.S.R. AU RECENSEMENT DE JUIN 1961.

TOTAL

REGIONALES	- 1999 %	2000 - 3999 %	4000 - 5999 %	6000 %
BAS ST-LAURENT & GASPESIE				
Baie des Chaleurs	65.2	27.5	5.7	1.6
Bas St-Laurent	47.8	37.2	11.2	3.8
Des Iles	79.9	17.1	2.6	0.4
Matapédia	61.2	32.5	5.3	1.0
Des Monts	59.6	33.1	6.1	1.2
Péninsule	61.9	25.6	10.5	2.0
SAGUENAY & LAC ST-JEAN				
Lac St-Jean	36.0	34.7	23.4	5.9
Lapointe	30.6	26.5	32.7	10.2
Louis Hémon	52.1	36.0	9.2	2.7
Saguenay	35.9	35.4	23.3	5.4
QUEBEC				
Amiante	37.2	32.8	27.5	2.5
Charlevoix	54.8	34.1	8.3	2.8
Chaudière	61.8	32.2	4.9	1.1
Chauveau	31.6	44.3	21.1	3.0
Grand-Portage	63.0	29.7	5.6	1.7
Jean Talon	27.4	42.4	23.3	6.9
Louis Fréchette	43.6	41.7	11.8	2.9
Orléans	32.5	46.5	16.9	4.1
Pascal Taché	59.1	34.6	4.7	1.6
Tardivel	42.9	40.2	14.0	2.9
Tilly	33.0	32.0	19.5	15.5
Québec, Sillery, V. Vanier	31.6	46.5	15.8	6.1
TROIS-RIVIERES				
Bois-Francs	47.8	41.8	8.1	2.3
Mauricie	36.1	31.7	25.8	6.4
Provencher	56.6	35.7	6.2	1.5
St-François	39.0	48.2	10.2	2.6
Vieilles Forges	37.7	38.6	18.4	5.3
ESTRIE	38.0	43.1	15.0	3.9
MONTREAL				
Carignan	35.1	39.5	21.0	4.4
Chambly	21.4	42.0	25.0	11.6
Deux-Montagnes	26.8	42.7	23.6	6.9
Dollard-des-Ormeaux	31.3	50.3	14.9	3.5
Duvernay	19.9	37.4	29.0	13.7

TABLEAU 4C REPARTITION PROCENTUELLE DE LA MAIN-D'OEUVRE SALARIEE PAR LES C.S.R. AU RECENSEMENT DE JUIN 1961.

(suite)

REGIONALES	- 1999 $	2000 - 3999 $	4000 - 5999 $	6000 $
La Gardeur	24.7	38.9	27.3	9.1
Honoré Mercier	35.3	46.1	14.5	4.1
Lanaudière	49.5	39.1	9.2	2.2
Laurentides	47.5	40.5	8.9	3.1
Lignery	30.8	45.1	20.0	4.1
Maisonneuve	16.1	37.3	31.0	15.6
Meilleur	34.7	51.7	9.9	3.7
Mille-Isles	19.5	37.0	26.6	16.9
Missisquoi	41.7	46.2	9.3	2.8
Le Royer	18.6	37.3	31.6	12.5
Salaberry	32.0	47.0	17.8	3.2
Vaudreuil-Soulanges	27.6	42.0	18.8	11.6
Yamaska	37.8	42.6	13.1	6.5
Youville	26.6	40.0	23.6	9.8
Ile de Montréal	22.9	44.6	22.9	9.6
OUTAOUAIS				
Henri Bourassa	56.3	36.3	6.1	1.3
Outaouais	28.9	42.1	23.0	6.0
Papineau	43.0	38.1	15.2	3.7
NORD-OUEST				
Du Cuivre	36.0	36.4	23.1	4.5
Harricana	41.1	35.8	19.2	3.9
Lalonde	43.0	36.1	17.7	3.2
La Vérendrye	27.5	52.1	16.9	3.5
COTE-NORD				
Côte-nord	28.1	32.4	28.4	11.1
Du Golfe	22.5	30.1	25.7	21.7

TABLEAU 5 TAUX DE DEPENDANCE ET TAUX D'ACTIVITE SELON LES C.S.R. RECENSEMENT DE 1961.

REGIONALES	Taux de dépendance	taux d'activité masculine	taux d'activité féminine
BAS ST-LAURENT & GASPESIE			
Baie des Chaleurs	99.9	64.0	18.7
Bas St-Laurent	86.3	77.3	27.5
Des Iles	93.0	61.9	26.2
Matapédia	100.0	75.6	20.5
Des Monts	93.2	72.8	22.5
Péninsule	97.5	72.2	22.5
SAGUENAY & LAC ST-JEAN			
Lac St-Jean	94.3	79.5	19.4
Lapointe	83.9	75.0	19.3
Louis Hémon	86.1	75.0	23.7
Saguenay	83.3	80.2	24.5
QUEBEC			
Amiante	82.1	87.3	24.4
Charlevoix	78.0	70.6	21.5
Chaudière	89.0	81.1	27.4
Chauveau	80.0	83.0	21.9
Grand-Portage	89.7	82.4	22.1
Jean Talon	76.8	85.0	22.9
Louis Fréchette	77.2	83.1	36.7
Orléans	64.4	67.8	22.8
Pascal Taché	83.2	77.4	24.1
Tardivel	76.8	88.6	21.9
Tilly	80.5	76.4	32.4
Québec, Sillery, V. Vanier	50.6	83.4	39.0
TROIS-RIVIERES			
Bois-Francs	82.9	85.4	32.2
Mauricie	75.4	78.0	25.0
Provencher	87.2	83.3	31.4
St-François	83.7	83.8	32.2
Vieilles Forges	69.6	80.0	29.0
ESTRIE	80.3	85.0	29.0
MONTREAL			
Carignan	72.3	81.7	25.2
Chambly	76.2	77.3	22.6
Deux-Montagnes	79.4	86.5	25.2
Dollard-des-Ormeaux	73.9	84.8	26.5
Duvernay	74.9	74.0	19.7

TABLEAU 5 TAUX DE DEPENDANCE ET TAUX D'ACTIVITE SELON LES C.S.S. . RECENSEMENT DE 1961.

(suite)

REGIONALES	taux de dépendance	taux d'activité masculine	taux d'activité féminine
Le Gardeur	83.9	87.2	23.4
Honoré Mercier	74.1	90.3	30.2
Lanaudière	77.6	90.5	27.5
Laurentides	75.1	82.4	24.0
Lignery	80.0	83.2	22.4
Maisonneuve	76.8	88.8	21.9
Meilleur	77.4	85.8	32.3
Mille-Isles	78.1	87.3	23.4
Missisquoi	78.0	83.8	28.5
Le Royer	82.2	87.8	24.6
Salaberry	74.1	82.6	25.6
Vaudreuil-Soulanges	83.7	86.9	24.3
Yamaska	74.7	86.5	35.0
Youville	80.7	84.6	25.4
Ile de Montréal	54.6	87.0	37.5
OUTAOUAIS			
Henri Bourassa	94.0	74.0	20.0
Outaouais	94.9	75.8	32.0
Papineau	82.0	83.0	22.0
NORD-OUEST			
Du Cuivre	97.7	76.5	17.1
Harricana	84.3	82.7	23.3
Lalonde	97.7	74.2	28.4
La Vérendrye	83.3	84.6	21.6
COTE-NORD			
Côte-nord	81.7	82.6	22.1
Du Golfe	78.5	81.1	21.5

TABLEAU 6 NIVEAU DE SCOLARITE DE LA POPULATION NON SCOLAIRE DE 15 A 64 ANS. (recensement 1961)

REGIONALES	Aucun	élém. 1-4	élem. 5et+	sec. 1-2	sec. 3-4-5	post sec.	TOTAL
BAS ST-LAURENT & GASPESIE							
Baie des Chaleurs	1.4	18.6	55.0	13.7	9.8	1.5	19,186
Bas St-Laurent	0.5	14.4	49.9	14.7	17.3	3.2	33,489
Des Iles	0.7	19.1	58.6	10.3	9.9	1.4	5,629
Matapédia	0.8	21.5	50.8	15.5	10.0	1.4	14,530
Des Monts	0.5	20.1	54.9	13.0	10.0	1.5	21,555
Péninsule	1.4	23.1	47.0	14.5	11.7	2.3	21,717
SAGUENAY & LAC ST-JEAN							
Lac St-Jean	0.3	7.3	53.2	20.5	15.3	3.4	21,327
Lapointe	0.3	6.9	46.5	21.6	20.3	4.4	32,256
Louis Hémon	2.4	10.5	55.3	16.0	13.1	2.7	29,163
Saguenay	0.7	8.3	45.9	20.7	19.9	4.5	44,768
QUEBEC							
Amiante	2.9	15.1	48.2	16.8	14.0	2.9	38,428
Charlevoix	4.5	10.7	55.9	16.3	9.9	2.7	16,279
Chaudière	0.3	21.5	56.2	12.0	8.3	1.7	41,014
Chauveau	0.3	7.6	48.8	22.2	17.4	3.7	22,699
Grand-Portage	0.5	17.1	55.9	12.8	11.8	1.9	45,338
Jean Talon	0.3	6.1	38.9	21.1	28.1	5.3	14,051
Louis Fréchette	0.3	12.5	50.3	16.8	16.8	3.3	38,443
Orléans	1.6	13.2	45.5	18.6	17.6	3.5	36,005
Pascal Taché	0.4	19.1	54.9	12.9	10.7	2.0	30,663
Tardivel	0.2	12.3	56.6	16.2	12.3	2.4	20,540
Tilly	0.2	8.0	37.8	17.3	26.5	10.2	35,234
Québec, Sillery, V. Vanier	0.2	7.0	38.8	20.8	25.7	7.5	115,716
TROIS-RIVIERES							
Bois-Francs	0.2	12.2	54.6	16.9	13.6	2.5	31,586
Mauricie	0.6	9.5	44.8	21.7	19.3	4.1	58,866
Provencher	0.3	10.0	57.9	16.0	13.3	2.5	20,786
St-François	0.3	9.7	47.4	21.6	17.9	3.1	33,340
Vieilles Forges	0.3	8.2	45.5	2[illegible].9	20.1	4.0	67,509
ESTRIE	0.6	11.7	46.0	19.3	18.0	4.4	104,233
MONTREAL							
Carignan	0.2	7.9	55.3	18.3	14.6	3.7	28,692
Chambly	0.3	8.8	40.1	23.5	20.5	6.8	18,583
Deux-Montagnes	0.4	10.6	47.4	19.1	17.9	4.6	25,839
Dollard-des-Ormeaux	0.8	10.8	44.0	20.7	18.8	3.9	38,201
Duvernay	0.3	6.4	40.6	24.4	22.2	6.1	59,923

RÉGIONALES	Aucun	élém. 1-4	élém. 5et+	sec. 1-2	sec. 3-4-5	post sec.	TOTAL
Le Gardeur	0.2	7.4	45.2	25.5	19.4	5.3	12,440
Honoré Mercier	0.3	7.9	40.9	26.2	18.6	4.1	41,326
Lanaudière	0.5	13.4	52.2	17.1	14.4	2.4	49,369
Laurentides	1.2	16.1	41.5	25.5	16.6	8.1	17,754
Lignery	0.5	11.5	50.0	21.0	13.9	3.1	21,128
Maisonneuve	0.3	5.9	38.4	23.8	26.0	5.6	37,743
Meilleur	0.5	9.4	49.0	19.9	17.7	3.5	30,407
Mille-Isles	0.2	5.7	34.2	29.1	26.0	9.7	19,137
Missisquoi	0.8	8.5	42.1	20.6	21.8	4.2	10,382
Le Royer	0.3	6.9	34.1	26.8	25.4	6.5	22,359
Salaberry	0.6	13.1	42.8	21.3	17.8	4.2	27,079
Vaudreuil-Soulanges	0.4	4.3	40.2	26.7	19.2	5.1	19,394
Yamaska	0.3	8.2	49.6	18.6	18.5	4.8	42,698
Youville	0.4	7.7	41.5	23.6	21.5	3.9	23,627
Ile de Montréal	0.6	6.8	34.3	23.7	26.0	8.6	993,098
OUTAOUAIS							
Henri Bourassa	3.1	23.4	52.9	10.1	8.0	2.5	20,183
Outaouais	1.4	15.6	40.8	20.5	19.0	2.7	68,421
Papineau	1.6	15.7	51.0	11.1	15.8	2.5	18,576
NORD-OUEST							
Du Cuivre	2.4	13.2	46.3	18.2	17.0	3.9	29,149
Harricana	4.0	17.2	47.3	15.0	12.4	4.1	25,710
Lalonde	1.0	21.9	56.1	11.4	8.3	1.4	11,839
La Vérendrye	1.8	19.9	50.2	13.7	12.2	2.2	23,889
COTE-NORD							
Côte-nord	0.6	14.5	45.2	19.8	16.1	3.8	19,325
Du Golfe	4.5	11.5	35.9	18.6	22.8	6.7	15,854

TABLEAU 7 DESCRIPTION DES 5 NIVEAUX DE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

A - selon l'âge

Niveau de développement	0 - 15 ans	15 - 64 ans	65 et plus	TOTAL
1er niveau	30.0	63.0	7.0	2,239,512
2ième niveau	39.0	56.1	4.9	597,996
3ième niveau	37.6	56.6	5.8	1,135,122
4ième niveau	39.9	54.8	5.3	650,078
5ième niveau	41.8	52.7	5.5	636,382

B - selon l'urbanisation

Niveau de développement	nombre de municipalités	- 5000	+ 5000	TOTAL
1er niveau	88	6.4	93.6	2,239,512
2ième niveau	207	41.0	59.0	597,996
3ième niveau	546	53.5	46.5	1,135,122
4ième niveau	422	67.4	32.6	650,078
5ième niveau	503	90.7	9.2	636,382

C - selon le secteur d'activité

Niveau de développement	primaire	secondaire	tertiaire	TOTAL
1er niveau	4.3	35.3	60.4	812,775
2ième niveau	14.9	27.6	57.5	173,617
3ième niveau	18.7	28.0	53.3	356,529
4ième niveau	29.4	20.1	50.5	184,923
5ième niveau	39.0	12.0	49.0	161,841

TABLEAU 7 DESCRIPTION DES 5 NIVEAUX DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE (suite)

D - selon le niveau de scolarité

Niveau de développement	élémentaire	secondaire	université	TOTAL
1er niveau	42.9	48.9	8.2	1,351,332
2ième niveau	53.4	41.8	4.8	295,612
3ième niveau	57.8	38.0	4.2	578,620
4ième niveau	66.7	30.4	2.9	333,468
5ième niveau	73.9	24.1	2.0	298,383

H - selon le salaire hommes

niveau de développement	0 - 1999	2000-3999	4000-5999	6000 +	TOTAL
1er niveau	14.8	42.6	28.8	13.8	526,221
2ième niveau	21.5	37.0	29.2	11.6	112,581
3ième niveau	25.9	44.9	22.7	6.5	198,661
4ième niveau	32.0	44.4	19.3	4.3	102,980
5ième niveau	52.3	36.7	8.8	2.2	84,077

F - selon le salaire femmes

niveau développement	0-1999	2000-3999	4000-5999	6000 +	TOTAL
1er niveau	43.2	49.1	6.8	0.9	232,391
2ième niveau	58.7	37.0	3.9	0.4	35,018
3ième niveau	63.2	34.7	1.9	0.2	66,574
4ième niveau	72.2	26.4	1.2	0.2	32,424
5ième niveau	82.5	16.7	0.6	0.2	24,987

E D U 0 8370143 8

GOUVERNEMENT DU QUEBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

**DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION PERMANENTE**

l'opération départ

synthèse des rapports régionaux

tome 2

PUBLIÉ PAR LE SERVICE D'INFORMATION
DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
FÉVRIER 1970

E D U Q 8370143 B

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

**DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION PERMANENTE**

l'opération départ

synthèse des rapports régionaux

tome 2

PUBLIÉ PAR LE SERVICE D'INFORMATION
DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
FÉVRIER 1970

TOME II

TABLE DES MATIERES

page

CHAPITRE IV: ESTIMATION DES BESOINS DE FORMATION DE LA POPULATION ADULTE DU QUEBEC..... 237

Introduction..... 239

1ère section: Estimation des besoins de formation scolaire et professionnelle..... 242

A- D'après le guide de l'Opération Départ..... 242
1) La méthodologie suggérée..... 242
2) La méthodologie appliquée et les résultats..... 243
a) Définition qualitative de la situation..... 244
b) La scolarisation de la main-d'oeuvre québécoise..... 247
c) Les cours aux chômeurs..... 255

B- Dans le cadre des prévisions annuelles..... 259
1) Le cadre général..... 260
2) La méthodologie..... 262
3) Les résultats obtenus..... 264
a) en formation scolaire..... 265
b) en formation professionnelle..... 272
Introduction..... 272
1) Les chiffres et la notion de besoin..... 274
2) Les chiffres et la perspective de présentation..... 275
3) Besoins particuliers et besoins généraux..... 276
4) Choix de catégories générales..... 277
5) Les besoins du Québec..... 278
6) Les besoins par région administrative..... 283
7) Les besoins des chômeurs face à l'éducation..... 288

8) Les accents occupationnels selon les régions..... 290
9) Les pondérations de l'équipe technique..... 291

2ième section: Estimation des besoins en formation culturelle..... 294

Introduction..... 294

A- Méthodologie suggérée..... 297
B- Les résultats obtenus..... 298
1) Caractéristiques des cours du secteur culturel..... 299
2) Pour une définition du domaine culturel..... 302

Conclusion..... 306

Annexes
A- Les besoins de formation scolaire pour 1968-69 selon les comités de l'Opération Départ..... 309

B- Liste des spécialités identifiées comme besoins par les comités de l'Opération Départ pour 1968-69..... 315

C- Les besoins en formation professionnelle pour 1968-69 selon les comités de l'Opération Départ..... 323

CHAPITRE V: BESOINS DE FORMATION DE GROUPES PARTICULIERS..... 335

Introduction..... 337

1ère section: Les femmes..... 337

A- La participation des femmes au monde du travail..... 338
1) Variations régionales..... 339
2) Concentration dans quelques secteurs d'occupations..... 339
3) Age, statut civil et participation au monde du travail..... 342
4) Scolarité..... 344
5) Salaires..... 347

CHAPITRE V (suite)

B- Implications éducatives et sociales..... 348
1) Formation scolaire..... 348
2) Formation professionnelle..... 349
3) Formation culturelle..... 350

2ième section: Les jeunes adultes..... 352

A- Le manque de formation et d'orientation des jeunes..... 355
B- La situation de l'emploi des jeunes..... 359
C- Les solutions proposées..... 362

3ième section: Les agriculteurs..... 363

A- L'agriculture moderne..... 364
B- L'agriculteur moderne..... 366
C- Les besoins de formation selon les régionales..... 369
1) Régionalisation..... 369
2) Formation scolaire..... 369
3) Formation professionnelle agricole..... 371

4ième section: Les adultes exceptionnels..... 374

A- La vision des exceptionnels dans l'Opération Départ..... 374
B- Pour une meilleure insertion dans la communauté..... 375

5ième section: Les chômeurs..... 377

A- Caractéristiques du chômage au Québec..... 378
B- Education et chômage..... 388

6ième section: Les assistés sociaux..... 394

A- L'assistance sociale..... 396
1) Ampleur du problème..... 396
2) Variations régionales..... 396
3) Catégorisation des assistés sociaux..... 397
B- Reclassement professionnel et revalorisation sociale..... 403

Conclusion..... 408

Annexe..... 411

CHAPITRE VI: L'EDUCATION DES ADULTES ET LE SYSTEME SCOLAIRE..... 431

Introduction..... 433

CHAPITRE VI (suite)

I - L'éducation des adultes: réalité perturbante dans le système scolaire..... 439

A- Le système d'éducation vu sous l'angle de la loi..... 440
B- La structure des commissions scolaires..... 443
1) Structure proposée aux commissions scolaires régionales..... 444
2) Structure proposée par les comités Départ..... 446
a) Le service d'éducation permanente..... 446
b) Le personnel du service..... 447
c) Le conseil régional de l'éducation permanente..... 448
C- Le budget de l'éducation permanente..... 450

II - Interrogation du système pédagogique..... 453

A- Les programmes d'études..... 455
B- Les professeurs..... 460
C- Les techniques pédagogiques..... 463
D- Les services aux étudiants..... 466
1) L'orientation..... 466
2) L'information professionnelle et scolaire..... 468
3) Le service social..... 469
4) Le service de placement..... 469
5) Le service d'animation..... 470

III - L'éducation des adultes et les autres institutions sociales..... 470

A- Les politiques gouvernementales..... 472
B- Les institutions privées..... 475
1) L'industrie..... 475
2) Les associations..... 477
3) Les organismes de loisirs et les centres culturels..... 477
4) Les média de masse..... 477

CONCLUSION GENERALE..... 478

Annexes..... 485

Liste des documents..... 495
Liste des tableaux..... 505
Liste des graphiques..... 515
Liste des cartes..... 517

CHAPITRE IV

Estimation des besoins de formation de la population adulte du Québec.

Parmi ses objectifs, l'Opération Départ s'est proposé d'estimer le plus adéquatement possible les besoins de la population adulte du Québec en termes de formation. Cet objectif, en fonction même de la nature de l'opération, était posé en terme de besoins régionaux. Cette approche n'était évidemment pas la seule possible. On pouvait en effet concevoir de façon tout aussi valable une approche sectorielle par type d'entreprises ou par grands secteurs industriels. Ce type d'enquête avait déjà d'ailleurs été entrepris par la direction de l'enseignement spécialisé qui avait déjà mis sur pied, au moment où débuta l'Opération Départ, plusieurs comités sectoriels. Des rencontres avec les responsables de cette enquête à l'enseignement spécialisé avait permis d'une part, de dégager le caractère éventuellement complémentaire des deux approches et d'autre part, d'arriver à la conclusion que les deux méthodologies utilisées pouvaient difficilement se prêter pour le moment à une action commune entre les deux directions.

L'approche régionale, pour sa part, avait l'avantage de se centrer sur l'ensemble de la population d'un territoire et d'inventorier davantage l'ensemble organique des besoins des divers types d'entreprises et des différentes couches de la population. Elle avait aussi le mérite d'ancrer cette recherche dans une perspective très nette de développement régional.

L'inventaire des besoins régionaux ainsi proposé aux comités régionaux fut défini selon deux axes, le premier se centrant sur l'homme au travail et reliant l'éducation des adultes au développe-

ment économique et le second, sur l'homme dans ses rapports avec l'ensemble de sa société, de sa culture, reliant ainsi l'éducation des adultes au développement culturel. Au niveau d'une conception même du développement, une telle distinction est assez factice puisque l'aspect économique du développement est inconcevable sans une transformation parallèle des valeurs, des normes et des modes d'être, de penser et d'agir, en somme, de la culture que partagent les membres d'une société. Mais lorsqu'il s'agit d'opérationaliser une enquête sur les besoins, cette distinction s'avérait utile aussi bien au plan administratif qu'au plan méthodologique. D'ailleurs la lecture des rapports des comités régionaux nous montre que les besoins en formation scolaire et professionnelle ne sont pas perçus et définis comme le sont ceux qui touchent la formation culturelle.

Ces rapports ne constituent pas cependant l'unique source à partir de laquelle l'estimation des besoins de formation des adultes a été rendue possible. Dans le guide de l'Opération, on suggérait aux comités de planifier l'organisation de leurs cours sur une période de trois ans, à partir des estimés qu'eux-mêmes avaient faits des besoins de formation des adultes de leur régionale. Quelques comités Départ ont répondu à cette demande de façon exhaustive, la plupart n'ayant pu aller jusqu'à cette précision; ce qui était tout à fait compréhensible vu l'état nouveau et relativement complexe de la question. Par ailleurs, en février 1968, au moment où s'achevait l'Opération, la direction générale de l'Education permanente demanda plus explicitement aux comités de l'Opération Départ d'indiquer les cours de formation scolaire et professionnelle qu'ils estimaient devoir être dispensés dans chaque territoire régional pour la période du 1er septembre 1968 au 31 août 1969. En ajoutant ces précisions au mandat des comités Départ qui travaillaient depuis déjà plusieurs mois à l'inventaire des besoins

et des ressources en éducation permanente, la D.G.E.P. désirait mieux satisfaire aux exigences de la loi fédérale et de l'entente fédérale-provinciale quant à la préparation des prévisions annuelles, parvenir à une programmation plus adaptés aux besoins de la population adulte régionale, organiser pour l'avenir la continuité de travail et enfin répondre au voeu des comités qui avaient déjà manifesté le désir de poursuivre leurs travaux. Le travail proposé consistait donc pour les comités déjà au terme de leurs travaux à détailler et à préciser, en des termes plus immédiatement opérationnels, le contenu de l'Opération Départ; pour les autres comités qui étaient encore occupés à ce travail, ces précisions permettaient de finaliser leur travail d'estimation des besoins de façon plus précise.

Des considérations précédentes nous pouvons maintenant dégager le plan du présent chapitre:

I - Estimation des besoins de formation scolaire et professionnelle.
  i - D'après le guide de l'Opération Départ
  ii - Dans le cadre des prévisions annuelles.

II - Estimation des besoins en éducation populaire selon les rapports de l'Opération Départ.

Donc, deux parties qui réflètent la double perspective que l'on assigne traditionnellement à l'éducation des adultes, la première centrée sur l'homme à son travail, la seconde sur l'homme dans sa société; et, à l'intérieur de la première partie, une même démarche puisant à deux sources distinctes mais en étroite continuité selon l'esprit du travail et les agents impliqués.

1ère SECTION: ESTIMATION DES BESOINS DE FORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

A - D'après le guide de l'Opération Départ.

1 - La méthodologie suggérée

Pour estimer les besoins de formation scolaire et professionnelle, les responsables provinciaux, tenant compte des possibilités de recherches qu'offrait la nature même de l'Opération Départ, ont proposé deux approches complémentaires, la première visant les besoins de formation que suscite le développement économique, la seconde s'attachant à déterminer les besoins que peuvent ressentir certaines catégories de personnes pour participer à ce développement. Cette seconde approche fournit la matière du chapitre cinquième du présent rapport; dans le présent chapitre, nous allons nous attacher uniquement aux besoins économiques de formation, c'est-à-dire à ceux qui sont déterminés par les conditions du marché du travail et qui se rattachent à l'évolution économique du Québec et de chacune de ses régions administratives.

La méthode proposée pour cerner et définir les besoins économiques de formation était double; il s'agissait d'analyser les statistiques fournies par le Centre de la main-d'oeuvre du Canada concernant le nombre d'employés de chaque secteur industriel pour le premier septembre des années 1961 à 1966 et d'autre part, de consulter des représentants des établissements les plus importants des différents secteurs industriels. Cette consultation devait permettre d'examiner les résultats (en particulier les projections) obtenus par l'analyse statistique pour voir si elles cadraient avec la réalité et ainsi permettre de les pondérer s'il y avait lieu. La consultation devait en outre essayer:

a) d'identifier les occupations pour lesquelles il y a actuellement pénurie ou surplus de main-d'oeuvre: celles qui verront croître ou décroître leurs effectifs dans un avenir rapproché et pour lesquelles un tel mouvement est maintenant prévisible,

b) d'identifier les besoins de perfectionnement des travailleurs et travailleuses actuellement en emploi, selon leurs niveaux de compétence, cadres, techniciens, employés de bureau, contremaîtres, ouvriers spécialisés, semi-spécialisés et non spécialisés,

c) de dégager, dans la mesure du possible, certains phénomènes importants concernant le marché du travail comme:
les politiques d'embauchage et de mise à pied,
le taux de roulement de la main-d'oeuvre,
le caractère saisonnier ou non des activités productrices,
l'appartenance aux associations professionnelles de producteurs;

Il était de plus recommandé pour que les observations cumulées soient comparables au niveau de la région administrative et de la province de les inscrire systématiquement dans des tableaux spécialement conçus et fournis à cet effet.

2 - <u>La méthodologie appliquée et les résultats</u>.

Quelques régionales ont suivi le processus suggéré pour déterminer, dans les secteurs de formation scolaire et professionnelle, les besoins de la population adulte de leur territoire. Cependant, leur nombre n'a pas été suffisamment élevé pour qu'il soit possible de faire une analyse comparative des résultats obtenus. Les comités Départ se sont effectivement inspirés de la méthodologie proposée mais de façon parcellaire de

sorte que l'analyse systématique est demeurée difficile à cause du caractère disparate des données ainsi recueillies. On note, par ailleurs, que plusieurs régionales ont utilisé des questionnaires envoyés aux employeurs, parfois aussi à toute la population. Cependant, ces derniers questionnaires s'en tinrent assez souvent à demander de faire un choix parmi un certain nombre de cours proposés: d'autres, à cause du caractère précis de certaines questions, ne reçurent pas de réponses satisfaisantes de la part d'entrepreneurs qui désiraient conserver confidentiels certains renseignements demandés. Enfin, cet effort de consultation ne fut pas systématique dans toutes les régionales et les données recueillies ont principalement servi à poser le problème de la formation de la main-d'oeuvre au niveau de la C.S.R.

On peut distinguer dans les remarques des rapports sur ce sujet un aspect qualitatif et un aspect quantitatif selon qu'il s'agit de réflexions sur le problème de la formation professionnelle de la main-d'oeuvre ou de données statistiques présentées comme significatives.

a) Définition qualitative de la situation.

Cet aspect qualitatif se situe spontanément dans la ligne de l'un des objectifs majeurs de l'Opération Départ qui visait à la prise de conscience des agents responsables de l'éducation des adultes dans chaque territoire de régionale.

Dans cette perspective qui représente une situation assez nouvelle pour l'ensemble de la province, les rapports régionaux insistent fortement et de façon générale, sur le faible niveau de scolarité de

la population adulte non scolaire et, par voie de conséquence, sur l'absence de compétence professionnelle reconnue (5). A gros traits, le schéma intellectuel de la perception de la situation régionale se définit en trois étapes:

1 - Etant donné que la population est très faiblement scolarisée (ordinairement plus de 60% n'avait pas, en 1961 leurs cours élémentaire). (6)

2 - Une priorité s'impose: il faut mettre l'accent sur la scolarisation.

3 - Cette première priorité est immédiatement attachée à cette seconde: il faut que cette scolarisation conduise à une professionnalisation.

Là où ce schéma élémentaire se diversifie, c'est lorsque l'on introduit des modalités de réalisation. Certains rapports pour qui la scolarisation est un investissement à court terme jugent nécessaire de distinguer les scolarisables selon l'âge. Ainsi certains comités ont basé leurs calculs sur la population âgée de moins de 45 ans, d'autres sur les moins de 40 ans ou même les moins de 35 ans. La scolarité est ici pensée en fonction du marché du travail. Elle est vue, pourrions-nous dire comme un élément d'une politique de main-d'oeuvre. D'autres rapports, par contre, voient la scolarisation comme une nécessité générale. On y voit plutôt un investissement à long terme où tous en tant qu'individus et la collectivité elle-même ne peuvent qu'en retirer profit. Alors que ceux de la première tendance voient la formation professionnelle comme devant suivre immédiatement, comme en un même programme, les années de formation sco-

---

(5) - cf. chapitre III

(6) - Le taux de scolarisation de la population adulte non scolaire de la région de Montréal influe en l'augmentant sur le taux provincial. cf. chapitre III.

laire, ceux de la seconde tendance, plus généralistes, voient à la suite d'une hausse sensible de la scolarisation de la population, un vaste mouvement de sélection, d'orientation de cette population maintenant scolarisée vers des postes de travail où il y a pénurie ou qui devront nécessairement être créés.

Pour grossir un peu les tendances, disons que certains comités ont vu dans l'éducation une forme d'investissement en vue du marché du travail alors que d'autres comités voient en l'éducation une valeur en soi qui ne peut qu'être bénéfique à tous. Cette distinction entre les deux tendances est peut-être moins nette que nous venons de l'indiquer puisque certains besoins sont vus en commun par des comités qui peuvent se situer dans l'une ou l'autre tendance. Il en est ainsi de l'animation sociale que l'on a peu définie de fait mais à laquelle on se réfère souvent à la suite de quelques expériences (B.A.E.Q., TEVEC, St-Henri...) dont on a eu connaissance. Les différentes conceptions de l'animation sociale qui se dégagent des rapports pourraient faire l'objet d'une recherche particulière, mais partout chez ceux qui en discourent, elle est reliée à une recherche de motivation qui soit moralement et socialement supérieure à celle que permet la loi fédérale sur la formation professionnelle avec son système d'allocations substantielles de formation.

Une autre caractéristique commune aux représentants des deux tendances plus haut mentionnées est celle qui consiste, à la suite des employeurs, à voir la formation de base comme une garantie de la capacité de prendre des décisions et de rencontrer des responsabilités. Ainsi, dans les politiques d'embauchage, on constate que depuis quelques années les employeurs se montrent de plus en plus exigeants sur la scolarité que doivent posséder ceux qui font application pour un emploi: en général, cette exigence se situe entre la 9ème et la 11ième année. Cependant,

on reste vague sur les motifs d'une telle exigence; tout le monde le fait et cela semble se situer davantage au niveau d'une norme culturelle que d'une norme vérifiée de rentabilité économique. Cette question est reliée à une autre plus globale qui concerne le contenu des programmes de formation, thème qui sera traité dans le chapitre VI. Par ailleurs, une C.S.R. (Tardivel) constate dans son rapport que la stabilité des travailleurs chez un même employeur augmente avec la scolarité (p. 542). Cela pourrait expliquer que les employeurs qui ont pu empiriquement constater ce phénomène, préfèrent ainsi employer des travailleurs plus scolarisés même si un niveau de scolarité assez élevé ne soit pas en lui-même nécessaire pour bien remplir l'emploi. De toute façon, cette explication demeure hypothétique et devrait donner lieu à des recherches plus approfondies pour en confirmer ou infirmer la validité, car il est possible, par exemple, que ce phénomène connaisse, rendu à un certain niveau, un plafond.

Ainsi, à part l'insistance générale et globale sur les besoins de scolarisation de la population adulte et quelques autres caractéristiques que nous venons de mentionner, les rapports ne vont ordinairement pas plus loin dans leur perception des besoins de formation scolaire et professionnelle.

b) <u>La scolarisation de la main-d'oeuvre québécoise</u>.

En cumulant les données quantitatives contenues dans les rapports régionaux de l'Opération Départ concernant l'état de la scolarisation de la main-d'oeuvre du Québec, nous pouvons poser les prémisses d'une véritable problématique.

Nous avons déjà mentionné que 52.4% de la population du Québec qui était âgée de 15 ans ou plus avait une septième année ou moins de

scolarité. En prenant seulement les statistiques concernant la main-d'oeuvre, cette proportion totalise encore 48.3%. C'est donc dire qu'en soi, nous constatons dans la province un faible niveau de scolarisation, état qui ne fait que s'aggraver si nous comparons notre situation à celle de l'Ontario.

Voyons d'abord la distribution de cette main-d'oeuvre en nombre pour le Québec et l'Ontario.

TABLEAU I: REPARTITION DE LA MAIN-D'OEUVRE AGEE DE 15 ANS ET PLUS, POUR TOUTES LES PROFESSIONS, SELON LE DEGRE D'INSTRUCTION: QUEBEC ET ONTARIO, 1961.

	élémentaire		secondaire		universitaire	TOTAL
	- 5 ans	+ 5 ans	8, 9	10, 11 12,		
Québec	163,073	692,326	354,188	407,314	151,213	1,768,113
Ontario	96,748	817,165	543,200	732,091	203,811	2,393,015

Déterminons maintenant le taux de scolarisation de cette main-d'oeuvre pour les deux provinces.

TABLEAU II - Répartition procentuelle de la main-d'oeuvre (toutes les professions) du Québec et de l'Ontario selon le niveau de scolarité atteint en 1961.

	Elémentaire		Secondaire		Universitaire	Total
	- 5	+ 5	8 + 9	10-11-12		
Québec (1)	9.2%	39.1%	20.0%	23.1%	8.6%	100%
Ontario (2)	4.0%	34.2%	22.8%	30.6%	8.4%	100%
$\frac{(1)-(2)}{(1)}$	+ 56.5%	+ 12.5%	- 14.0%	- 32.5%	+ 2.32%	

Si, pour fin de comparaison maintenant nous appliquons à la main-d'oeuvre du Québec les taux de scolarisation de la main-d'oeuvre de l'Ontario, nous parvenons aux chiffres suivants:

TABLEAU III - Comparaison de la répartition de la main-d'oeuvre au Québec selon le taux de scolarisation du Québec et celui de l'Ontario, 1961.

	Elémentaire		Secondaire		
	0 - 5	5 et +	8 - 9	10	11 - 12
Québec selon le taux de scolarisation du Québec	163,073	692,326	354,188	122,191	285,123
Québec selon le taux de scolarisation de l'Ontario	71,432	603,811	401,362	175,042	366,001
Différence	+ 91,641	+88,515	- 47,174	-52,851	- 80,878

Rem.: Les niveaux postsecondaires ne sont pas ici considérés à cause des différences trop peu importantes mises en lumière.

Ainsi, en 1961, pour atteindre le niveau de scolarisation de la main-d'oeuvre de l'Ontario, celle du Québec avait un rattrapage significatif à entreprendre, soit de 47,174 personnes au niveau des 8ième et 9ième années du secondaire, de 52,851 au niveau de la 10ième année et de 80,878 au niveau des 11ième et 12ième années. Si nous avions pour chaque année le nombre de diplômes qui furent décernés aux adultes depuis 1961, il serait facile de voir de quel ordre fut le rattrapage depuis cette date. Malheureusement, les données pour ces premières années d'efforts en éducation des adultes ne sont pas aussi précises. Selon une étude portant sur l'année 1963-64 (7), il ressort que cette année-là, sur 7635 étudiants adultes aux cours de récupération scolaire à temps partiel (le soir) (cf. tableau VI, ch. II), il y eut 349 diplômés de 9ième année (4.5%), 72 diplômés de 10ième année (0.9%) et 241 diplômés de 11ième année (3.2%), soit au total 662 diplômés pour une proportion de 8.6% des inscrits. Or, en faisant le total des inscriptions à ce type de cours depuis 1960-61, nous constatons qu'il y en eut durant ces 7 ans 153,310. Si on fait l'hypothèse qu'il y a eu, chaque année, la même proportion de diplômés qu'en 1963-64, nous aurions ainsi décerné 6,899 diplômes de 9ième année, 1,379 diplômes de 10ième année et 4,905 diplômes de 11ième et 12ième années pour un total d'environ 13,183 diplômés.

A ce nombre, il faut ajouter l'effort de récupération de ceux qui s'inscrivirent depuis 1961 à des cours de formation scolaire à plein temps. Durant cette période de sept ans, il y eut dans ce secteur de l'éducation des adultes, 70,727 inscriptions (cf. tableau VI, chap. II). Nous savons de plus qu'en 1967-68, la dernière année de cette période, le taux absolu de réussite (réussite/inscrits) fut de 50.5% (cf. tableau XIV, chapitre II). Si nous faisons les hypothèses: a) que ce taux

---

(7) - D.G.E.P. Brefs commentaires sur les services par Yvon Lussier.

demeura à peu près stable durant la période que nous considérons; b) que la répartition des étudiants adultes selon les niveaux fut la même que pour la récupération scolaire à temps partiel, nous pouvons estimer qu'il fut décerné en formation scolaire à plein temps depuis 1961, 35,010 diplômes repartis de la façon suivante selon les niveaux: 9ième année, 18,310; 10ième année, 3,641; 11ième année, 13,059.

Tableau IV: Estimé du nombre de diplômes décernés aux adultes en formation scolaire de 1960-1961 à 1967-1968

	plein temps	temps partiel	total
9ième année	18,310	6,899	25,209
10ième année	3,641	1,379	5,020
11ième année	13,059	4,905	17,964
Total:	35,010	13,183	48,193

Ainsi, même en prenant pour hypothèse que l'Ontario n'ait pas fait d'effort de récupération scolaire depuis 1960-61, le Québec aurait encore à "rattraper", au niveau de la 9ième année, 21,965 personnes, à celui de la 10ième, 47,831 et à ceux de 11ième et 12ième années, 62,914 personnes faisant partie de la main d'oeuvre.

Comme nous l'avons souligné dans un chapitre précédent (cf. chapitre II), il est difficile de dégager des données que nous possédons, des prévisions concernant le nombre des étudiants adultes en récupération scolaire puisque l'évolution de 1960-61 à 1967-68 ne fut pas continue mais procéda par bonds. On ne peut, de même, utiliser le taux de croissance

annuelle puisqu'on aboutit, pour les mêmes raisons, à des chiffres astronomiques. Pour contourner cette difficulté, nous avons établi une série d'hypothèses qui nous paraissent réalistes dans la situation actuelle de l'éducation des adultes.

Concernant la récupération scolaire à temps partiel, nous avons fait deux hypothèses: pour la formation scolaire à plein temps, nous avons fait l'hypothèse que le nombre d'étudiants-adultes demeurera constant à 25,000 annuellement. Nous avons de plus supposé, pour les inscrits à temps partiel, que le partage selon les niveaux et le nombre de certificats décernés seraient proportionnellement identiques à ce qu'ils furent en 1963-64, seule année pour laquelle nous possédons ces renseignements. Pour les inscrits à plein temps nous avons supposé que le taux de réussite demeurera ce qu'il fut en 1967-68 (cf. chap. II, 2ième partie) soit 49.5% mais que la répartition des diplômés se ferait de la même façon que pour la formation scolaire à temps partiel. Partant de ces hypothèses, nous avons pu estimer le nombre d'années qu'il faudrait pour rattraper la scolarité de l'Ontario de 1961 et celà, à partir de 1968-69. Dans nos calculs, nous ne tenons pas compte du fait que les plus âgés parmi la main-d'oeuvre se retirent et du fait que les plus jeunes qui s'introduisent sur le marché du travail sont généralement plus instruits que leurs aînés, parce que nécessitant, dans l'état actuel de la statistique de l'enseignement, des calculs à peu près impossibles. Ces hypothèses sont donc restrictives, ce qui influe nécessairement sur les résultats obtenus:

TABLEAU V: Nombre d'années nécessaires au Québec pour rattraper la scolarité de la main-d'oeuvre de l'Ontario de 1961

	1ère hypothèse	2ième hypothèse
	Nombre de personnes inscrites	Nombre de personnes inscrites
	Temps partiel: 75,000 Temps plein: 25,000	Temps partiel: 150,000 Temps plein: 25,000
8è et 9è années	2.2 ans	1.3 an
10è année	5.8 ans	4.1 ans
11è et 12è années	7.0 ans	5.0 ans
Globalement (1)	7 ans	5 ans

(1) En répartissant les surplus sur les années plus avancées lorsque le rattrapage d'une année est terminé.

Ainsi globalement, il faudrait selon l'hypothèse forte, 5 ans et selon l'hypothèse faible, 7 ans pour que la main d'oeuvre du Québec puisse bénéficier d'un taux de scolarisation comparable à celui de la main d'oeuvre ontarienne. Ce qui nous rapporte, selon des deux hypothèses en 1973 et 1975 respectivement.

Ces données ne sont, bien entendu, que des ordres de grandeur; cependant ce qui nous confirme dans cet optimisme est le fait que, malgré un départ beaucoup plus lent que l'Ontario pour profiter des ententes fédé-

rales-provinciales concernant la formation professionnelle des adultes, le Québec, en 1967-68, a vu 41,277 de ses travailleurs en bénéficier comparativement à 31,176 pour l'Ontario, ce qui ne peut être qu'un indice très sérieux de l'effort que le Québec a entrepris en ce domaine (1).

Et si, durant la décade 1965-1975, le système québécois d'enseiment régulier a un extrant proportionnellement comparable en termes de formation scolaire à celui du système ontarien, nous pouvons envisager que vers le milieu de la prochaine décennie, la population du Québec sera vraisemblablement aussi scolarisée que celle de l'Ontario, les différences se situant principalement parmi les catégories de population les moins atteintes actuellement par le système d'enseignement régulier et celui de l'éducation des adultes, c'est-à-dire, la population féminine et la main-d'oeuvre plus âgée.

Ce rattrapage collectif nous apparaît de plus en plus possible et même probable à condition que les moyens mis en oeuvre soient planifiés rationnellement. Cependant, si l'infrastructure économique exige qu'on cherche à satisfaire les besoins de formation de la main-d'oeuvre, il reste toutefois la possibilité que la réponse apportée peut créer un nouveau déséquilibre où la compétence professionnelle pourrait se retrouver supérieure à la demande concrète de l'économie québécoise. Ce malaise que l'on perçoit indéniablement actuellement surtout au niveau collégial, il importe de le bien saisir et d'organiser l'éducation des adultes de sorte qu'il ne se reproduise pas à ce niveau.

---

(1) Characteristics of trainees in the Occupational Training for adults programs 1967-68, ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, 1968.

De plus, malgré que l'on reconnaisse à tous le droit à la scolarité selon l'aptitude de chacun, il importe de garder à l'esprit cette distinction entre éducation - investissement et éducation - consommation car, collectivement, les ressources disponibles sont limitées. C'est dire qu'en termes prioritaires, l'on doive d'abord songer à ceux pour qui la scolarisation est une nécessité vitale avant de songer à ceux pour qui elle est objet de consommation dont le bénéfice marginal ne sera perceptible qu'à très long terme. Cet effort prioritaire s'adresse donc d'abord à ceux dont la scolarité est trop faible pour pouvoir bénéficier d'une formation professionnelle de niveau secondaire et collégial qui leur permettrait de s'imbriquer en tant qu'individus dans le vaste mouvement que provoque l'évolution aussi bien de la technologie que des modes d'organisation qu'elle suscite.

Il reste cependant à analyser la possibilité d'organiser des cours de formation scolaire à temps partiel, (pour le bénéfice de la population en général et des travailleurs en particulier) qui pourraient s'autofinancer, i.e. être mis sur pied selon des modes d'enseignement qui permettraient d'atteindre ceux qui y ont droit sans augmentation inconsidérée des frais. C'est cette seconde perspective que nous ouvre le développement récent des moyens techniques d'enseignement, perspective sur laquelle nous reviendrions dans un chapitre ultérieur.

c) <u>Les cours aux chômeurs</u>

De 1961 à 1967 (avril), les gouvernements provincial et fédéral ratifièrent un certain nombre d'accords touchant en particulier la formation technique et professionnelle des sans-travail.

Dans cette perspective, le tableau VI vient particulariser le sens et l'énergie de la participation du Québec au programme de formation des sans travail. A cet effet, nous avons calculé un taux de participation défini par le rapport entre le nombre d'étudiants chômeurs et le nombre total des chômeurs. Ce dernier nombre est tiré des chiffres publiés par le B.F.S. Comme nous ne pouvions avoir en chiffres absolus le nombre de chômeurs par année, nous avons pris le nombre de chômeurs pour le mois de mai de chacune des années concernées, nombre qui est près de la moyenne annuelle.

Globalement, on constate que ce secteur des cours aux chômeurs a connu de 1960-61 à 1967-68 une progression puisque, selon le taux de participation que nous avons établi dans le tableau VI, sur 1000 chômeurs, 24 étaient touchés par ces cours en 1960-61 alors que ce nombre est passé à 337 en 1967-68. Par ailleurs, deux phénomènes sont à remarquer: d'une part, le taux de participation est loin d'avoir atteint son sommet bien que celui-ci ne sera probablement jamais égal à 100%, d'autre part, une comparaison avec le taux de participation de l'Ontario est instructive. En 1962-63, le taux de participation y était de 18.5% alors que celui du Québec était de 3.2%. Deux ans plus tard (1964-65) le taux de participation de l'Ontario s'élevait à 28.5% alors qu'au Québec il était de 5.5%. On voit par ces premiers chiffres que l'Ontario a su profiter plus rapidement et plus intensément que le Québec de ces accords fédéraux-provinciaux (programme 5). Cependant à partir de l'année 1966-67, le Québec voyait son taux de participation passer à 28.1% et l'année suivante, il atteignait 33.7%.

TABLEAU VI (2) TAUX DE PARTICIPATION DES CHOMEURS A DES COURS DE FORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE DE 1960 à 1968.

	Nombre de chômeurs	Cours de P.E.	En % de chômeurs	Cours F.P.A.	En % de chômeurs	Total des étudiants	En % de chômeurs
1960-61	164,801	-----	-----	4,015	2.43	4,015	2.43
1961-62	113,460	363	0.32	5,084	4.48	5,447	4.80
1962-63	129,710	706	0.54	3,487	2.69	4,193	3.23
1963-64	112,454	1,599	1.42	4,613	4.10	6,212	5.52
1964-65	104,260	6,665	6.39	6,238	5.98	12,903	12.37
1965-66	104,550	6,038	5.77	7,256	6.94	13,294	12.71
1966-67	117,130	21,663	18.49	11,345	9.69	33,008	28.18
1967-68	134,000	33,683(1)	25.13	11,500	8.58	45,183	33.71

(1) Environ 1,000 personnes parmi les 33,683 suivirent des cours de récupération scolaire en 1967-68 et à ce titre, ne furent pas admissibles aux allocations et autres frais tel que convenu dans la loi sur la formation professionnelle.

(2) Cf. Chapitre 2, Tableau V.

Analysons le problème sous un autre angle, celui des besoins de formation des chômeurs. Selon le tableau VII tiré d'une étude sur les caractéristiques des demandeurs d'emploi, on constate qu'en février 1966, les demandeurs d'emploi du Québec qui avaient une 7ième année et moins formaient 51.6% du total; ceux de 8 à 11 ans de scolarité, 34.5% alors que ceux qui avaient une 12ième année et plus représentaient 3.9%.

TABLEAU VII: REPARTITION PROCENTUELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI SELON LE NIVEAU DE SCOLARITE AU QUEBEC, EN ONTARIO ET AU CANADA EN 1965 ET 1966.

Niveau de scolarité	Québec		Ontario		Canada	
	Sept.1965	Fév. 1966	Sept. 1965	Fév. 1966	Sept. 1965	Fév. 1966
5ième et moins	19.8%	26.7%	10.6%	17.2%	13.3%	20.4%
6ième et 7ième	27.3%	24.9%	9.6%	13.2%	15.6%	21.9%
8ième et 9ième	24.2%	21.9%	34.6%	36.9%	29.9%	30.7%
10ième et 11ième	20.2%	12.6%	26.2%	21.6%	25.4%	18.4%
12ième et plus	8.5%	3.9%	19.0%	11.1%	15.8%	8.6%
Nombre total des chômeurs	100% 80,980	100% 185,221	100% 87,560	100% 159,570	100% 252,730	100% 563,806

Par ce tableau, il est facile de voir que plus le nombre des demandeurs d'emploi est élevé, plus le nombre des peu scolarisés augmente et qu'inversement, mois il y a de demandeurs d'emploi, moins est élevé le nombre des moins scolarisés. Ainsi, les demandeurs d'emploi au mois de février 1966, étaient proportionnellement et sensiblement moins scolarisés que ceux du mois de septembre. Ce phénomène se vérifie aussi bien pour le Québec que pour l'Ontario et l'ensemble du

Canada. La saison de l'hiver où le chômage est plus élevé est donc particulièrement dure pour les moins scolarisés.

L'état embryonnaire et non systématisé des données que nous possédons ne nous permet cependant pas de mener plus loin cette étude quoique les taux inscrits au tableau V précisent quelque peu l'effort à faire en vue de la scolarisation des demandeurs d'emploi qu'ici, avec une marge d'erreur indéterminée, nous identifions aux sans travail. Quant aux besoins de formation scolaire des travailleurs, il s'agit là d'un vaste champ que les comités régionaux de l'Opération Départ n'ont pas exploré. En ce qui concerne les besoins de formation professionnelle, aussi bien des travailleurs que des sans travail, les comités ont fourni quelques données par occupation, mais qui sont apparues trop parcellaires pour se prêter à des analyses détaillées.

Aussi, dans la poursuite de cette analyse, devons-nous nous référer aux prévisions annuelles établies par les comités Départ. Ce sera là l'objet de la section suivante du présent chapitre.

B - Dans le cadre des prévisions annuelles

Ce processus d'estimation annuelle des besoins de formation mis sur pied vers la fin de l'Opération Départ et confié aux mêmes comités était appelé dans l'esprit de la Direction générale de l'éducation permanente à se répéter à chaque année et ainsi à se perfectionner avec le temps. La présente section du rapport ne s'attachera qu'aux prévisions pour l'année 1968-69 non seulement parce que ce sont les seules disponibles mais aussi parce qu'elles ont été estimées par les comités Départ alors qu'un grand nombre parmi ceux-ci n'avaient pas encore remis leur rapport et qu'elle se rattache ainsi à l'ensemble de l'Opération.

Cependant, avant d'analyser les résultats auxquels ces comités sont parvenus, il semble opportun de définir les éléments importants de ce processus qui impliqua, en plus des comités Départ, deux autres paliers d'organisation.

1) Le cadre général

Dans le cadre des ententes fédérales-provinciales et de la loi fédérale sur la formation de la main-d'oeuvre, il fut convenu qu'à partir de l'année scolaire 1967-68, le financement des cours de formation professionnelle pour adultes qui se donneraient dans le cadre défini par les ententes et par la loi, se ferait sur une base annuelle à partir des prévisions que l'on devrait établir au niveau provincial, avant même le début de l'année scolaire. A cet effet, le comité mixte, composé de représentants et de conseillers du Centre de la main-d'oeuvre du Canada (C.M.C.) et des ministères québécois de l'Education (M.E.Q.), du Travail (M.T.Q.) et du Bien-être et de la Famille (M.B.E. & F.) se vit confier la tâche d'approuver les prévisions au nom des deux gouvernements fédéral et provincial. Dans cette perspective, le comité mixte forma une équipe technique composée de représentants et de conseillers des mêmes organismes que l'on retrouvait au comité mixte et qui aurait la tâche précise de recueillir et de compiler toutes les données régionales et provinciales pouvant permettre d'estimer les besoins de formation pour l'ensemble du Québec et de les pondérer entre elles. Dans ces données entraient celles fournies par les comités Départ, les données régionales et locales des C.M.C. et certaines études concernant les tendances industrielles, les pénuries et les excédents de main-d'oeuvre au Québec. Une fois les compilations et la pondération faites par l'équipe technique, le rapport devait être soumis au comité mixte pour recevoir son approbation. Une fois cette approbation faite, on devait procéder à la redistribution des cours acceptés selon les disponibilités des différentes commissions scolaires régionales.

SCHEMA DE LA STRUCTURE D'ORGANISATION DU PROCESSUS D'ESTIMATION DES BESOINS DE FORMATION DE LA POPULATION ADULTE DU QUEBEC. 1967-1968

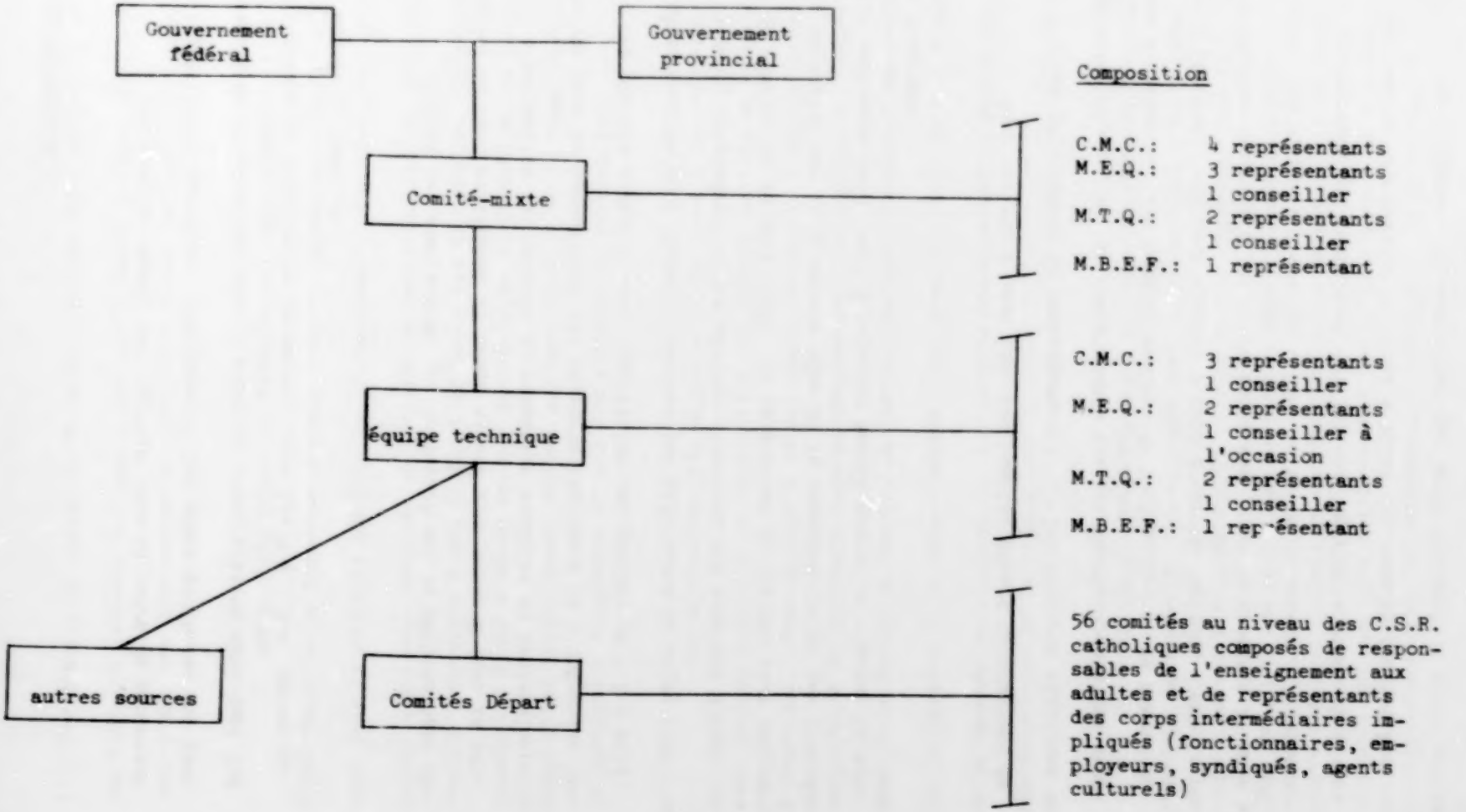

2) La méthodologie

Les comités Départ ont regroupé dans le cadre du processus de ces prévisions annuelles, sensiblement les mêmes personnes que pour l'ensemble de l'Opération, avec l'addition significative cependant des coordinateurs de l'éducation permanente dans les C.E.G.E.P. nouvellement entrés en fonction.

Parmi les contraintes qui influencèrent la méthodologie développée, il faut mentionner le temps alloué pour mener à bien le processus d'estimation des besoins de formation scolaire et professionnelle. Alors que pour la composition des rapports régionaux de l'Opération Départ, les comités eurent à leur disposition une période de 6 à 9 mois, ces mêmes comités pour faire ou reviser les prévisions de cours pour l'année 1968-69, disposèrent d'une période d'environ six semaines durant les mois de février et de mars 1968. Ce calendrier de travail plus exigeant était nécessité par le processus même de la consultation et par l'échéance du 1er septembre 1968, date à laquelle devait entrer en vigueur le nouveau programme.

Pour arriver à leur fin, les comités Départ disposaient de deux sources principales de renseignement: 1) les rapports régionaux de l'Opération Départ, 2) la connaissance que les représentants des organismes siégeant sur les comités avaient de leur milieu et du marché du travail régional. On peut ajouter à cela d'autres facteurs comme le nombre d'adultes inscrits à des cours scolaires ou professionnels l'année antérieure, les disponibilités des C.S.R. en terme de locaux, d'équipement et de professeurs qui fournirent des indices importants sinon au niveau de l'estimation des besoins du moins à celui des besoins pouvant être satisfaits. Par ailleurs, il faut noter que cette distinction entre estima-

tion des besoins de formation et besoins pouvant être satisfaits ne fut pas toujours présente à l'esprit des participants puisque les données concernant ces deux ordres de phénomènes furent parfois identiques.

Les comités Départ en revanche ont constamment utilisé la distinction entre formation à plein temps et formation à temps partiel tant pour le scolaire que pour le professionnel. Les résultats obtenus seront d'ailleurs analysés en fonction de cette distinction qui, dans la réalité correspond à une distinction entre les différentes catégories de population à qui s'adressent ces divers types de formation, le plein temps étant généralement réservé aux sans travail et le temps partiel, à la population en général et aux travailleurs en particulier.

Une des difficultés majeures de ce travail fut de traduire avec quelque précision et objectivité les besoins estimés en terme de cours à organiser. Pour arriver à de meilleurs résultats, l'équipe technique, responsable du processus dans sa réalisation, introduisit à l'intérieur même de la notion de besoin, la distinction entre besoins en main-d'oeuvre et besoins de la main-d'oeuvre. Les premiers étant définis à partir de la demande de l'industrie, les seconds étant estimés à partir des caractéristiques de la population.

Pour identifier les besoins en main-d'oeuvre, on proposait d'estimer le nombre de travailleurs dont les industries d'un territoire donné auraient besoin durant la période du 1er septembre 1968 au 31 août 1969, mais que les ressources locales en main-d'oeuvre qualifiée ne pourraient leur fournir et que les Centres de main-d'oeuvre du Canada ne pourraient non plus faire venir d'une autre région. Il s'agissait, principalement pour les représentants des C.M.C., d'en arriver à une ap-

préciation raisonnable des besoins en main-d'oeuvre pour chacune des occupations qui se retrouvaient dans les industries situées dans leur district.

Pour déterminer les besoins de la main-d'oeuvre, on suggérait aux comités de procéder par "l'analyse des caractéristiques de la force ouvrière de leur territoire en regard des exigences du marché du travail local et extérieur et de son évaluation". On devait ainsi tenir compte des facteurs suivants: distribution par secteur occupationnel et formation requise pour y oeuvrer; distribution par groupe d'âge; niveaux de scolarité par groupe d'âge et par secteur occupationnel; fluctuation saisonnière de l'emploi; mobilité géographique etc... Ce type de donnée devait être fourni et par les C.M.C. et par les comités Départ.

Cette distinction fut cependant dans la pratique difficile à appliquer à cause de la pénurie de renseignement et des difficultés d'interprétation qu'elle présentait.

3) Les résultats obtenus

Les comités Départ ont donc fourni chacun un rapport contenant leur estimation des besoins de la main-d'oeuvre traduits en termes de cours à organiser pour les secteurs de formation scolaire et professionnelle. Ces rapports furent ensuite compilés au niveau provincial par l'équipe technique, en tenant compte des régions administratives de la province et des types de cours demandés.

a) Les résultats obtenus en formation scolaire.

Opérationalisée comme elle le fut par les comités Départ, la notion de "besoin de formation scolaire" acquiert une autre dimension qui la différencie fondamentalement de la même notion telle qu'elle fut définie dans la première section où on lui donnait soit le sens d'un rattrapage collectif nécessaire en comparaison par exemple avec le taux de scolarité de la population adulte de la province de l'Ontario soit le sens plus restreint d'un recyclage nécessaire pour une forte proportion des sans-travail au Québec.

Cette dimension nouvelle est assez bien signifiée par l'appellation de "préemploi" par laquelle on désigne la formation scolaire dans le perspective de la loi fédérale. La formation scolaire y est vue comme une porte d'entrée, un prérequis à une formation professionnelle menant directement sur le marché du travail. Elle se justifie ou ne se justifie pas selon qu'elle débouche ou non sur une formation professionnelle.

Cette perspective a comme conséquence que les deux niveaux de 9ième et de 11ième année sont à l'heure actuelle devenus des niveaux privilégiés. Puisque ce sont des paliers qui, en terme de scolarité nécessaire en vue d'une formation professionnelle ultérieure ou, plus immédiatement, en vue du marché du travail, peuvent être considérés comme terminaux. Ce sont en particulier les employeurs, les comités paritaires et les institutions d'enseignement professionnel qui en établissant les critères d'admissibilité à leurs organismes, se trouvent à donner un caractère "terminal" à ces deux niveaux. Ce fait implique aussi que les besoins de formation des étudiants-adultes

inscrits à l'un ou l'autre des autres niveaux (1ère à 8ième et 10ière années) de formation scolaire, sont en définitive finalisés par l'un de ces deux paliers à caractère terminal (9ième ou 11ième année).

Il n'est pas facile, dans la pratique, de séparer cette dimension de "préemploi" que l'on assigne à la formation scolaire des autres perspectives que nous évoquions plus haut, celles d'un rattrapage collectif et celles d'un recyclage pour les sans travail.

Si, à la rigueur, la distinction entre étudiants à temps plein et étudiants à temps partiel peut permettre d'isoler le cas des chômeurs, seuls capables de suivre des cours à plein temps, il n'en est pas de même des travailleurs qui suivent des cours scolaires dans un but professionnel et des individus qui veulent simplement y recevoir un supplément de connaissance ou améliorer leur scolarité. L'identification des motivations réelles des individus est un problème difficile que l'on ne peut régler par des règlements, si bien faits soient-ils, pas plus qu'on ne peut identifier facilement des besoins en ces termes.

C'est donc en tenant compte de ces principales nuances de la notion de besoin de formation scolaire que les comités Départ devaient tenter d'estimer le plus adéquatement le nombre de places-élèves par niveau de formation. Cependant, la nature brute des résultats obtenus ne nous permet pas de voir si on en a effectivement tenu compte. Les données nous suggèrent tout au plus quelques indices.

Notre première constatation est fournie par la comparaison

TABLEAU VIII

LES BESOINS EN FORMATION SCOLAIRE SELON LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT TELS QUE PREVUS PAR LES COMITES DE L'OPERATION DEPART POUR 1968-1969.

	Pré-emploi à plein temps		Pré-emploi à temps partiel	
	nombre	%	nombre	%
1ère à 9ième année	27,844	64.94%	72,633	50.16%
10ième à 12ième année				
commerciale	644	1.50%	720	0.50%
scientifique	955	2.22%	6,615	4.56%
générale	13,440	31.34%	64,837	44.78%
TOTAL	42,883	100%	144,805	100%

TABLEAU IX

LES BESOINS EN FORMATION SCOLAIRE

SELON LES COMITES DE L'OPERATION DEPART, 1968-69

PAR REGIONS ADMINISTRATIVES

Régions administratives	Pré-emploi à plein temps		Pré-emploi à temps partiel	
	nombre	%	nombre	%
Bas St-Laurent et Gaspésie	8,935	20.83%	1,587	1.10%
Saguenay - Lac St-Jean	4,380	10.22%	4,989	3.44%
Québec	11,306	26.36%	23,230	16.05%
Trois-Rivières	2,835	6.62%	6,405	4.43%
Estrie	1,500	3.49%	2,940	2.04%
Montréal	9,532	22.23%	99,274	68.55%
Outaouais	1,165	2.72%	1,915	1.32%
Nord-ouest	1,895	4.42%	2,890	1.99%
Côte-nord	1,335	3.11%	1,575	1.08%
TOTAL	42,883	100%	144,805	100%

suivante:

Si globalement, nous comparons les places-élèves estimées nécessaires pour 1968-69 au nombre effectif des inscriptions d'étudiants adultes pour les cours de formation scolaire de 1967-68, nous obtenons une augmentation de 56.21% pour les cours à temps partiel et de 50.29% pour ceux à plein temps. Cependant, si nous calculons cette augmentation pour l'ensemble de la province en excluant les régions administratives de Québec et de Montréal, nous en arrivons à une augmentation de 0.49% pour les cours à temps partiel et de 39.68% pour ceux à temps plein. C'est dire que l'effort de scolarisation de la population par le temps partiel, si l'on s'en tient à ces prévisions, ne croîtra pas pour 1968-69 dans les régions administratives autres que celles de Québec et de Montréal. Est-ce à dire que seules les populations adultes de ces deux régions ont besoin d'une scolarité plus avancée? Au contraire puisque dans le chapitre trois du présent rapport, nous avons démontré que c'était justement elles qui augmentaient la moyenne de scolarisation de la population de l'ensemble de la province. Ce serait donc elles qui normalement devraient en avoir le moins besoin. Cette constatation nous porte à croire que la formation scolaire à temps partiel reste à découvrir par la population de ces régions.

Un autre fait significatif que nous révèlent ces données est l'importance qu'ont accordée les comités Départ à la formation scolaire du niveau de la 10ième et de la 11ième année générale (cf. annexe A). Ce genre de cours se voit accorder dans les prévisions 31.3% des places-élèves pour le plein temps et 44.6% de celles du temps partiel. Lorsque l'on sait le peu de débouchés qu'offre ce genre de formation, cette insistance des comités Départ remet profondément en cause leur compréhension de la notion

même de besoin de formation scolaire vu sous l'angle du pré-emploi.

De plus, si nous ne considérons maintenant que les prévisions concernant la formation scolaire à plein temps qui, par définition, s'adresse aux sans-travail, nous ne pouvons que déduire une baisse pour 1968-69 dans le pourcentage des chômeurs atteints par ce type de cours. Selon le tableau IV du présent chapitre, les cours de pré-emploi à plein temps ont atteint, 33,683 personnes soit 25.13% des sans-travail en 1967-68 ce qui représente le taux le plus fort depuis 1960-61. Or, selon les estimations des besoins pour 1968-69, le nombre de sans-travail atteint par les cours de formation scolaire à plein temps serait de 42,883. Si nous rapportons ce nombre à celui des sans-travail en février 1968, date à laquelle s'est déroulé le processus d'estimation des besoins, nous parvenons à un taux de 20.29% soit un taux qui pour la première fois depuis 1960-61 serait inférieur à celui de l'année antérieure. Cependant, ce taux, par sa composition, ne représente pas la même réalité que le taux de 25.13% plus haut mentionné puisque celui-ci rapporte le nombre des sans-travail atteints par les cours de formation scolaire à un estimé du nombre moyen de chômeurs pour l'année 1967-68. Il y a donc entre ces deux taux une différence que l'on pourrait comparer à celle existant entre une image d'un film et un instantané mais nous croyons que le rapprochement entre ces deux taux demeure valable à titre indicatif puisque les comités Départ ont estimé les besoins de formation en se référant à la situation du chômage à ce moment là, connue par les C.M.C. régionaux et locaux, et non à celui présumé de l'année à venir.

TABLEAU X POURCENTAGE DES DEMANDEURS D'EMPLOI ATTEINTS PAR LES PREVISIONS CONCERNANT LA FORMATION SCOLAIRE A TEMPS PLEIN, PAR REGION ADMINISTRATIVE POUR FEVRIER 1968

Régions	(1) Nombre de demandeurs d'emploi	(2) Place-élèves prévues	(2)/(1)
Bas St-Laurent & Gaspésie	20,568	8,935	43.44%
Saguenay et Lac St-Jean	14,846	4,380	29,50%
Québec	32,309	11,306	34.99%
Trois-Rivières	16,588	2,835	17.12%
Estrie	10,235	1,500	14.65%
Montréal	95,198	9,532	10.01%
Outaouais	8,789	1,165	13.25%
Nord-ouest	5,266	1,895	35.98%
Côte-nord	7,581	1,335	17.60%
TOTAL	211,350	42,883	20.29%

Selon le tableau précédent, nous constatons que le rapport des places-élèves prévues et du nombre de demandeurs d'emploi en février 1968 se ventile de 43.44% pour la région administrative du Bas St-Laurent et de la Gaspésie à 10.01% pour celle de Montréal. C'est donc dire qu'à peu près partout mais selon une inégale intensité, on n'estime pas que la formation scolaire est le principal besoin des sans travail. Nous verrons plus loin comment se définit la situation en ce qui concerne les besoins de formation professionnelle de cette catégorie de population.

La situation de la formation scolaire des adultes serait-elle en voie de se stabiliser dès maintenant. Hormis les données des comités Départ dans leur première tentative d'estimation des besoins de formation scolaire, rien ne nous le laisse présager. (1)

Aussi, croyons-nous que le véritable intérêt du présent paragraphe réside-t-il plus dans la remise en question de la méthodologie développée en ce qui concerne le processus d'estimation des besoins en formation scolaire que dans la validité, la justesse des résultats obtenus. Somme toute, la faiblesse de ceux-ci justifie que l'on se penche davantage sur la méthodologie. Mais auparavant, voyons ce que nous révèlent les estimations des besoins en formation professionnelle.

b) Les résultats obtenus en formation professionnelle

INTRODUCTION

Dans l'estimation des besoins touchant la formation professionnelle, les directives envoyées aux comités Départ distinguaient quatre catégories considérées comme prioritaire, soit la formation professionnelle à plein temps, la formation professionnelle à temps partiel, la formation agricole à temps plein et la formation agricole à temps partiel. Ces distinctions faites à propos de la formation professionnelle se justifiaient par des raisons d'ordre administratif et d'organisation scolaire. D'une part la formation agricole était séparée du reste de la formation professionnelle en raison de sa clientèle et de ses besoins plus particuliers. L'organisation des cours pour cette clientèle présentait aussi des problèmes administratifs différents. D'autre part, on distinguait

(1) Cf. chap. II et VI du présent rapport.

entre formation à plein temps et formation à temps partiel pour les mêmes raisons énumérées plus haut à propos de la formation scolaire.

Dans les pages qui vont suivre, nous retiendrons la distinction entre la formation professionnelle à temps plein et la formation professionnelle à temps partiel, mais nous incluerons la formation agricole dans les estimés globaux faits pour la formation professionnelle en général.

Chaque comité a donc fait parvenir à la DGEP des renseignements concernant le nombre de personnes de sa région qu'il estimait avoir besoin de cours de formation professionnelle, en spécifiant la nature des cours en demande et ses modalités d'organisation (à plein temps ou à temps partiel). Ces renseignements ont été ensuite compilés à la DGEP par région administrative et pour l'ensemble du Québec avant d'être soumis à l'équipe technique du comité mixte chargé de les examiner et de les pondérer suivant les dispositions de la loi sur la formation professionnelle.

Ces données sont présentées ici dans une perspective d'abord quantitative, comme le résultat compilé d'une masse de demandes estimées régionalement sous l'étiquette de besoins.

Il est important avant de procéder plus avant et de détailler ces chiffres globaux d'éclairer quelques interrogations que nous pouvons nous poser à leur propos. Quatre questions entre autres nous viennent spontanément à l'esprit

1) que représentent ces chiffres en termes de besoins?
2) dans quelle perspective ces chiffres sont-ils présentés?
3) quel sens pouvons-nous donner en formation professionnelle à des besoins de caractère généraux.

4) quelles catégories générales utiliser pour représenter ces besoins?

1- Les chiffres et la notion de besoin

L'on sait la difficulté que pose la notion de besoin lorsqu'on cherche à l'opérationaliser. Evidente au niveau du sens commun qui s'y réfère volontiers, elle offre d'innombrables difficultés de définition (1) et ensuite de vérification dès qu'on l'applique à quelque chose. Dans le contexte plus précis de "besoin de formation", une des difficultés principales rencontrées est celle de dégager cette notion d'un nombre assez considérable d'autres dimensions qui y sont reliées et qui conditionnent l'expression et la formulation qu'on peut en faire. Sans nous étendre trop longuement sur cette difficulté, précisons que les besoins de formation professionnelle tels que recensés par les comités Départ nous semblent représenter en proportion variable les éléments suivants:

1- les disponibilités régionales d'ouvrir des cours et d'accueillir des personnes sur ces cours, appréciées en fonction des réalisations antérieures et d'un certain appel de croissance des services d'éducation permanente,

2- les possibilités concrètes d'ouvrir des cours et d'accueillir des personnes en fonction de quelques contraintes formulées par la loi de la formation professionnelle. Exemple: contraintes d'âges, de sexe, de disponibilité des professeurs, de précision dans la formulation des objectifs personnels des futurs étudiants,

3- la demande de personnel qualifié tel que formulable suivant la connaissance des offres d'emploi qu'avaient les comités Départ,

4- la perception que les comités Départ se sont faite régionalement des besoins réels des personnes et des employeurs.

---

(1) M. H. Chombart de Lauwe, "Les notions de besoin et d'aspiration", dans Education et formation des adultes en France, Séminaire de Nancy, octobre 1968; Nancy, INFA, 1969.

Il ressort de cette énumération que les chiffres représentant les besoins sont inséparables d'une possibilité concrète d'y répondre, que cette possibilité vienne de l'organisation scolaire, de la loi de la formation professionnelle ou du marché du travail. Le concept de besoins qui de soi fait plutôt référence à des réalités intérieures à la personne, nous semble correspondre de fait à des perceptions sociales des personnes que le mot demande désignerait de façon peut-être plus précise.

Dans la mesure ou la demande a été associée à une certaine dimension de l'offre, les chiffres présentés représentent non plus des besoins ou une demande à l'état pur mais une demande déjà pondérée par certains éléments de l'offre.

2- Les chiffres et la perspective de présentation

Les remarques précédentes éclairent déjà la portée des chiffres que nous présentons dans ce rapport. Ils représentent le résultat d'une première opérationalisation d'une méthode élaborée pour essayer d'estimer quantitativement et aussi qualitativement les besoins de formation. Il nous a paru intéressant de les présenter au moins à ce premier titre. Tous ceux qui se sont essayés à une tâche comme celle-là, savent les difficultés qui jalonnent la route pour parvenir à atteindre un objectif de prévisions suffisamment sûr. Non seulement les méthodologies n'existent pas encore, mais les instruments qui nous permettraient d'arriver à des résultats plus proches de la réalité font lamentablement défaut. Dans ces circonstances, les chiffres présentés offrent au moins une première tentative de les atteindre. Ils valent ce qu'ils valent, mais ils valent mieux que rien. Un petit sentier à travers la jungle vaut mieux souvent qu'un plan d'autoroute sur papier, surtout quand la

nécessité de se rendre quelque part ne peut pas être retardée.

Les chiffres présentés sont évidemment d'abord descriptifs; ils donnent un ordre de grandeur et des indications qui permettront d'aller plus avant en ce sens. Déjà sur ces bases, nous avons pu perfectionner et diversifier l'année suivante la méthodologie élaborée pour estimer les besoins, ce qui n'est pas négligeable dans un secteur comme celui-là.

3- Besoins particuliers et besoins généraux

Dans les pages qui vont suivre, nous serons forcément obligés de réduire à des catégories plus générales de besoins, les demandes exprimées régionalement en termes très précis de spécialités et de nombre de personnes. Cette perspective adoptée pour les fins du rapport risque non seulement de mécontenter les praticiens, mais aussi d'obscurcir encore la notion de besoin, tant il est vrai qu'en formation professionnelle, les besoins nous apparaissent de leur nature comme des besoins précis. A la différence des besoins de formation scolaire ou de formation culturelle qui peuvent se prêter à des termes plus globaux, en formation professionnelle, nous sommes placés devant une poussière de besoins très précis, qui n'existent souvent plus comme besoins si on les coiffe de termes trop généraux. De la même façon qu'un individu qui entre dans un magasin pour y acheter une "douille électrique" ne sera pas du tout satisfait par "un appareil électrique" sans plus de spécification, parce qu'il a un besoin très précis qui cesse d'être un besoin dès qu'on quitte cette précision.

Il reste donc clair selon nous que les besoins en formation professionnelle sont d'abord des besoins particuliers et les critères d'appréciation de l'estimation qui en a été faite devrait logiquement

être en accord avec leur particularité. Nous allons quand même utiliser pour les fins de ce rapport des termes généraux: la nature même de ce rapport nous y forçait. Ils nous aideront surtout à situer ces besoins, de la même façon, pour reprendre notre exemple de tantôt, que l'individu qui a besoin d'une "douille électrique" est intéressé à trouver d'abord dans un magasin l'endroit où se vendent les "appareils électriques" et à le distinguer du rayon de la batterie de cuisine, des outils de jardinage ou de l'équipement sportif.

4- Choix de catégories générales

Pour regrouper les quelques 200 types de cours ou spécialités, nous avons opté, en attendant de meilleurs instruments de travail, pour les grandes catégories d'occupation du recensement de 1961. Ces catégories nous ont paru plus utiles que celles du D.O.T. à cause de l'avantage qu'elle donnait de permettre d'emblée certaines comparaisons avec la structure des occupations de la population active du Québec.

Il nous faut toutefois faire ici une remarque qui part de la différence entre le concept d'occupation et celui de type de cours. Une occupation se définit d'abord par un certain nombre de tâches, alors qu'un cours se définit par un certain nombre d'habitudes et de connaissances à acquérir. Il est sans doute exact de dire qu'une occupation requiert des connaissances et des habiletés qui s'acquièrent dans un cours. Il reste quand même que la formation à une occupation se définit par un profil de cours et non par un seul et inversement qu'un ensemble de connaissances et d'habiletés (v.g. lecture de plan) peut convenir à plusieurs occupations. Nous avons donc du, à certains moments, faire un choix et ranger sous une catégorie occupationnelle l'une ou l'autre spécialité que

l'on aurait tout aussi bien pu classer sous une autre catégorie. Nos regroupements de spécialités en termes d'occupations ne peuvent donc que représenter une approximation valable comme telle.

5- Les besoins du Québec

Pour l'ensemble de la province, les comités Départ ont estimé les besoins pour l'année 1968-69 à 31,913 places en formation professionnelle à plein temps, réparties en 168 cours ou spécialités différents et à 39,017 places en formation professionnelle à temps partiel distribuées en 153 spécialités, soit en tout un peu plus de 70,000 places réparties en 235 spécialités différentes. (1)

Le tableau qui suit donne la distribution des spécialités et des places-élèves regroupées selon les grandes catégories occupationnelles du recensement (2).

(1) Certaines spécialités se retrouvent évidemment au temps partiel et au plein temps. On trouvera en annexe la liste des spécialités demandées.

(2) On a cependant groupé en une seule catégorie les ouvriers de métiers, artisans et ouvriers à la production (11) et les manoeuvres (12).

TABLEAU XI

LES BESOINS EN FORMATION PROFESSIONNELLE SELON LES COMITES DE L'OPERATION DEPART, 1968-69 (NOMBRE DE PLACES ET DE SPECIALITES).

	Formation professionnelle			
	plein temps		temps partiel	
	nombre de			
	places	spécialités	places	spécialités
1- Professionnels et techniciens	430	7	4,480	15
2- Administrateurs	83	3	----	---
3- Employés de bureau	2,623	13	11,932	7
4- Vendeurs	450	5	470	5
5- Employés de services	3,115	16	1,594	8
6- Employés des transports et communications	1,203	9	1.132	6
7- Agriculteurs	9,327	20	3,195	20
8- Foresteirs	1,290	14	85	2
9- Pêcheurs	380	8	----	---
10- Mineurs	94	3	15	1
11- Ouvriers spécialisés semi-spécialisés, manoeuvres	12,918	70	16,114	79
TOTAL	31,913	168	39,017	153

Le tableau suivant ajoute au tableau précédent le pourcentage et le rang de chacun des regroupements occupationnels.

TABLEAU XII

LES BESOINS EN FORMATION PROFESSIONNELLE SELON LES COMITES DE L'OPERATION DEPART 1968-69 (POURCENTAGE).

	Formation professionnelle à plein temps			Formation professionnelle à temps partiel		
	nombre	%	rang	nombre	%	rang
1- Professionnels et techniciens	430	1.3	7	4,480	11.4	3
2- Administrateurs	83	.2	11	----	----	10
3- Employés de bureau	2,623	8.2	4	11,932	30.5	2
4- Vendeurs	450	1.4	7	470	1.2	7
5- Employés de services	3,115	9.7	3	1,594	4.	5
6- Employés des transports et communications	1,203	3.7	6	1,132	2.9	6
7- Agriculteurs	9,327	29.2	2	3,195	8.1	4
8- Forestiers	1,290	4.	5	85	.2	8
9- Pêcheurs	380	1.1	9	----	----	10
10- Mineurs	94	.2	10	15	.03	9
11- Ouvriers spécialisés semi-spécialisés manoeuvres	12,918	40.4	1	16,114	41.2	1
TOTAL	31,913	100%		39,017	100%	

Ces premiers tableaux appellent immédiatement quelques commentaires. On peut constater d'abord que les spécialités se répartissent dans toutes les branches occupationnelles, mais principalement chez les ouvriers (70), les agriculteurs (20) et les travailleurs de services (16) pour les cours à plein temps; le temps partiel est cependant plus concentré, notamment chez les ouvriers (79) et dans les professions agricoles (20).

Cette répartition des spécialités concordent assez bien d'ailleurs avec la répartition du nombre de places demandées pour les cours à plein temps. On constate que les recommandations touchent en priorité les occupations ouvrières (40%), les agriculteurs (29%) et les travailleurs de services (10%), alors que les administrateurs, les professionnels et les techniciens d'une part, les mineurs et les pêcheurs d'autre part occupent dans les demandes un volume très réduit.

Par contre, dans les demandes pour des cours à temps partiel, le groupe des employés de bureau (30%) et celui des professionnels et techniciens (11%) dépassent celui des agriculteurs (8%), pour se situer immédiatement après le groupe ouvrier (41%).

Etant donné l'importance des recommandations concernant les spécialités rattachées aux occupations ouvrières qui viennent en tête de liste tant pour le nombre de places que pour la diversité de ces spécialités, nous avons fractionné cette dernière catégorie selon les quatorze sous-catégories occupationnelles du recensement.

TABLEAU XIII LES BESOINS EN FORMATION PROFESSIONNELLE SELON LES COMITES DE L'OPERATION DEPART, 1968-69 (DETAILS POUR LA CATEGORIE DES OUVRIERS)

11- Ouvriers.		plein temps		temps partiel	
		nombre	%	nombre	%
11.1-	Aliments	217	1.6	298	1.8
11.2-	Caoutchouc et cuir	---	---	---	---
11.3-	Vêtement et textile	1,420	10.9	814	5.
11.4-	Bois et meubles	241	1.8	432	2.6
11.5-	Industrie chimique	60	.4	447	2.7
11.6-	Typographie, reliure	20	.1	1,078	6.6
11.7-	Métaux et soudure	1,971	15.2	1,568	9.7
11.8-	Bijouterie	12	.09	82	.5
11.9-	Mécanique et réparation	4,984	38.5	2,038	12.6
11.10-	Electricité	1,325	10.2	4,740	29.4
11.11-	Construction	2,355	18.2	3,220	19.9
11.12-	Argile, verre, pierre et plastique	75	.5	---	---
11.13-	Conducteurs de machines fixes	158	1.2	1,190	7.3
11.14-	Autres	80	.6	205	1.2
	TOTAL	12,918	100%	16,114	100%

Au simple examen de ce tableau, on constate que la majeure partie des recommandations en formation professionnelle à plein temps concerne cinq groupes d'occupation: la mécanique (35%), la construction (18%), les métaux et la soudure (15%), le vêtement et le textile (11%) et l'électricité (10%), alors que pour la formation professionnelle à temps partiel les recommandations sont beaucoup plus diversifiées; certains métiers à peine touchés dans le plein temps reçoivent beaucoup plus d'attention au temps partiel: c'est le cas notamment de la typographie et reliure (16.6%), des machines

fixes (7.3%) et de l'industrie chimique (2.7%). Il faut signaler le volume des recommandations touchant l'électricité, trois fois plus élevé au temps partiel (30%) qu'au plein temps (10%).

6- Les besoins par région administrative

Après avoir décrit les besoins en formation professionnelle pour l'ensemble de la province, il nous a semblé intéressant d'examiner maintenant leur répartition suivant les neuf régions administratives de la province.

TABLEAU XIV LES BESOINS EN FORMATION PROFESSIONNELLE SELON LES REGIONS ADMINISTRATIVES

	nombre de territoires régionaux	plein temps		temps partiel	
		nombre	%	nombre	%
1- Bas St-Laurent-Gaspésie	6	2,624	8.8	764	1.9
2- Saguenay-Lac St-Jean	4	1,879	6.3	2,038	5.2
3- Québec	12	6,955	23.4	3,187	8.1
4- Trois-Rivières	5	3,150	10.6	2,944	7.5
5- Cantons de l'Est	1	1,910	6.4	2,235	5.7
6- Montréal	20	10,106	34.	26,104	66.9
7- Outaouais	3	1,275	4.2	695	1.7
8- Nord-Ouest	4	937	3.1	605	1.5
9- Côte nord	2	838	2.8	395	1.
TOTAL	57	29,674 (1)	100%	39,017	100%

(1) Ce chiffre est légèrement inférieur au chiffre donné pour l'ensemble de la province en raison de besoins de caractère provincial qui n'ont pas pu être répartis selon les régions administratives.

Ces chiffres de même que les pourcentages qui les accompagnent, fournissent un ordre de grandeur de caractère purement descriptif. Sur la base de ces seules données, il n'est pas possible de dire grand chose, sinon que les recommandations en formation professionnelle à temps partiel sont beaucoup plus inégalement répartis que celles qui concernent le temps plein. En effet, 70% des recommandations pour le temps partiel concernent la région de Montréal, alors que pour le temps plein cette proportion n'atteignait que 34%.

Pour arriver à interpréter ces chiffres d'une façon tant soit peu rationnelle, il nous faudrait disposer d'instruments de précisions qui nous font en général complètement défaut. Afin cependant d'essayer de donner une meilleure idée de cette répartition géographique des demandes, une première possibilité s'offrait de comparer le nombre de demandes à la population de chaque région administrative.

Cette première opération fournit en effet une première approximation de l'effort qu'ont fait les différentes régions pour apprécier quantitativement leurs besoins. L'application d'un tel indice repose implicitement sur le postulat que les besoins sont proportionnels à la dimension de la population d'une région. Bien que ce postulat ne puisse pas être pris comme un absolu, il nous fournit un point de repère utile permettant de relativiser les chiffres donnés dans le tableau précédent. Afin de serrer la réalité le plus près possible, nous avons pris comme point de comparaison la population active de chaque région administrative (soit les 15 à 64 ans en emploi ou en quête d'emploi), telle qu'estimée en février 1968, date approximative ou s'est faite l'estimation des besoins par les comités Départ. (1)

---

(1) Cf. chapitre V, tableau 4B, note où est expliquée la façon dont on a estimé cette population.

TABLEAU XV RAPPORT ENTRE LES BESOINS EN FORMATION PROFESSIONNELLE A TEMPS PARTIEL ET LA MAIN-D'OEUVRE DE CHAQUE REGION ADMINISTRATIVE.

	Formation professionnelle à temps partiel			
	A) Estimé de la main-d'oeuvre en février 1968	B) Besoins en places	C) 0/00 = $\frac{B}{A}$ x 1000	Rang
1- Bas St-Laurent-Gaspésie	76,788	764	9.9	7
2- Saguenay-Lac St-Jean	87,453	2,038	23.3	2
3- Québec	326,349	3,187	9.7	8
4- Trois-Rivières	153,576	2,944	19.1	4
5- Cantons de l'Est	78,921	2,235	28.3	1
6- Montréal	1,245,672	26,104	20.9	3
7- Outaouais	76,788	695	9.	9
8- Nord-ouest	55,458	605	10.9	6
9- Côte-nord	29,862	395	13.2	5
TOTAL	2,130,867	39,017	18.3	

TABLEAU XVI RAPPORT ENTRE LES BESOINS EN FORMATION PROFESSIONNELLE A PLEIN TEMPS ET LA MAIN-D'OEUVRE DE CHAQUE REGION ADMINISTRATIVE.

	Formation professionnelle à plein temps			
	A) Estimé de la main-d'oeuvre en février 1968	B) Besoins en places	C) 0/00 = $\frac{B}{A}$ x 1000	Rang
1- Bas St-Laurent-Gaspésie	76,788	2,624	34.1	1
2- Saguenay-Lac St-Jean	87,453	1,879	21.4	4
3- Québec	326,349	6,955	21.3	5
4- Trois-Rivières	153,576	3,150	20.5	6
5- Cantons de l'Est	78,921	1,910	24.2	3
6- Montréal	1,245,672	10,106	8.1	9
7- Outaouais	76,788	1,275	16.6	8
8- Nord-ouest	55,458	937	16.8	7
9- Côte-nord	29,862	838	28.	2
TOTAL	2,130,867	29,674	13.9	

Examinons maintenant chacun des deux tableaux précédents. Pour la formation professionnelle à temps partiel, s'appliquant donc à des personnes déjà en emploi, nous pouvons constater que le volume des besoins en places-élèves varie de 9 à 28 pour mille selon les régions. En prenant comme hypothèse qu'une proportion plus élevée est un indice d'attention aux problèmes de la formation de la main-d'oeuvre en emploi (1), c'est la région des Cantons de l'Est qui domine les autres. Viennent ensuite le Saguenay - Lac St-Jean, la région de Montréal et celle de Trois-Rivières. Trois régions sont sur ce point plus lentes: l'Outaouais, la région de Québec et le Bas St-Laurent- Gaspésie.

Pour la formation professionnelle à plein temps, concernant donc en priorité des personnes sans emploi, nous pouvons constater que les proportions sont un peu plus élevées, à l'exception de la région de Montréal qui fait baisser considérablement la moyenne. En prenant la même hypothèse que pour le précédent tableau mais appliquée à la population des sans travail ou des gens plus ou moins menacés par le chômage, nous constatons que les régions qui ont la proportion la plus élevée sont très différentes de ce que nous avons constaté pour la formation à temps partiel. Le Bas St-Laurent et la Côte-nord se détachent d'un peloton assez compact comprenant les autres régions (à part Montréal). Il semble donc que sur la base de cette première approximation, l'attention aux besoins des travailleurs et des sans travail soit assez différente selon les régions. Les régions du Saguenay - Lac St-Jean et des Cantons de l'Est sont également attentives aux problèmes des travailleurs et des sans travail, les régions du Bas St-Laurent - Gaspésie, de la Côte Nord et de Québec mettent plus l'accent sur le problème des

(1) Cette hypothèse suppose évidemment que l'estimation quantitative se double d'un effort qualitatif de même envergure.

sans travail, alors que la région de Montréal concentre davantage ses efforts sur les travailleurs.

Afin de cerner de plus près le phénomène de l'estimation des besoins des sans travail, nous avons calculé un indice de chômage en comparant la proportion de demandeurs d'emploi en février 1968 sur la main-d'oeuvre de chaque région administrative à la même époque.

TABLEAU XVII RAPPORT ENTRE LES DEMANDEURS D'EMPLOIS ET LA MAIN-DOEUVRE DE CHAQUE REGION ADMINISTRATIVE EN FEVRIER 1968

	A) Estimé de la main-d'oeuvre en février 1968	B) Demandeurs d'emplois en février 1968	C) % $\frac{B}{A} \times 100$	Rang
1- Bas St-Laurent-Gaspésie	76,788	20,568	26.7	1
2- Saguenay Lac St-Jean	87,453	14,846	16.9	
3- Québec	326,349	32,309	9.9	
4- Trois-Rivières	153,576	16,558	10.1	
5- Cantons de l'Est	78,921	10,235	12.9	
6- Montréal	1,245,672	95,198	7.6	9
7- Outaouais	76,788	8,789	11.4	
8- Nord-ouest	55,458	5,266	9.4	
9- Côte-nord	29,862	7,581	25.3	2
TOTAL	2,130,867	211,350		

Comme on peut le voir en comparant les deux derniers tableaux, les deux régions où le pourcentage était le plus élevé demeurent les mêmes, soit le Bas St-Laurent (26.7%) et la Côte-nord (25.3%) et la région de Montréal a aussi le pourcentage le plus bas (7.6%).

Dans l'ensemble, on peut donc conclure que les comités Départ ont été sensibles à la proportion des demandeurs d'emploi sur l'ensemble de la main-d'oeuvre pour déterminer les besoins en formation professionnelle à temps plein. Plus le taux de chômage était élevé, plus le volume des besoins en formation professionnelle à plein temps a été estimé élevé.

7- Les besoins des chômeurs face à l'éducation

Pour compléter cet examen des besoins en fonction de la clientèle sans emploi, nous allons maintenant dans un dernier tableau comparer d'une part les besoins exprimés par les comités Départ en formation scolaire et professionnelle à plein temps au nombre des demandeurs d'emploi en février 1968.

TABLEAU XVIII RAPPORT ENTRE LES BESOINS DE FORMATION A PLEIN TEMPS ET LES DEMANDEURS D'EMPLOI.

	Demandeurs d'emploi en février 1968	plein temps		TOTAL	%
		places-élèves prévues en form. scol	places-élèves prévues en form. scol		
Bas St-Laurent & Gaspésie	20,568	8,935	2,624	11,559	56.2%
Saguenay Lac St-Jean	14,846	4,380	1,879	6,259	42.2%
Québec	32,309	11,306	6,955	18,261	56.4%
Trois-Rivières	16,558	2,835	3,150	5,985	36%
Cantons de l'Est	10,235	1,500	1,910	3,410	33.3%
Montréal	95,198	9,532	10,106	19,638	20.6%
Outaouais	8,789	1,165	1,275	2,440	27.8%
Nord-ouest	5,266	1,895	937	2,832	53.8%
Côte-nord	7,581	1,335	838	2,173	28.6%
TOTAL	211,350	42,883	29,674	72,557	34.3%

Ce tableau synthétique peut fournir quelques éléments de réponses à diverses questions que nous pouvons être tentés de lui poser. Ainsi, il peut servir d'indicateur à la préoccupation des diverses régions de répondre aux problèmes du chômage par le moyen d'une formation accrue. Cette question est pertinente dans la perspective de la loi fédérale sur la formation professionnelle qui s'est particulièrement préoccupée de donner de meilleures chances aux sans travail d'utiliser ce moyen pour remédier à leur situation.

Dans cette perspective, on peut constater que trois régions, celles de Québec, du Bas St-Laurent-Gaspésie et du Nord-ouest ont été plus soucieuses que les autres d'utiliser ce moyen. Les régions de Montréal, de l'Outaouais et de la Côte-nord ont manifesté moins de préoccupations en ce sens. La région de Montréal en particulier voit ses quelques 20,000 places-élèves recensées comme besoins ne représenter en dépit de son faible taux de chômage, que 20% de ses demandeurs d'emploi. Même si des inégalités existent, il reste quand même que cette préoccupation s'est vraiment fait jour au Québec dans toutes les régions.

Ce tableau peut aussi servir à qualifier davantage ces besoins. Quatre régions, celles de Trois-Rivières, des Cantons de l'Est, de Montréal et de l'Outaouais mettent plus l'accent sur la formation professionnelle que sur le préemploi, alors que les cinq autres adoptent la position inverse. Dans un rapport qui va jusqu'à trois pour un dans le cas du Bas St-Laurent et de la Gaspésie.

L'insistance générale des comités sur la formation scolaire jugée prioritaire en volume sur la formation professionnelle est aussi une constatation qui s'impose. Elle traduit bien les insuf-

fisances de formation de base qui peuvent affecter la clientèle des sans travail. Avant de les former à un métier ou à une technique particulière, il faut asseoir plus solidement la base de leur formation. Cette indication qui empêche peut-être d'aller aussi vite que l'on voudrait dans la perspective de la loi fédérale en préparant immédiatement les chômeurs pour des postes de travail est significative. Elle apporte une note de réalisme que l'on serait mal avisé de ne pas reconnaître.

8- Les accents occupationnels selon les régions

Avant de terminer les commentaires sur les résultats, il nous a aussi semblé intéressant d'aligner à titre purement indicatif, un certain nombre d'accents mis par les régions sur les familles occupationnelles. Nous distinguerons encore là la formation à plein temps de la formation à temps partiel, et marquerons d'un ou de deux astérisques, le degré d'insistance mis sur une famille d'occupation. Cet accent est calculé proportionnellement à la main d'oeuvre de chaque région oeuvrant dans un secteur occupationnel donné.

	A plein temps	A temps partiel
1- Professionnels et techniciens	Bas St-Laurent*	Cantons de l'Est **
2- Administrateurs	Bas St-Laurent	
3- Employés de bureau	Côte nord** Québec*	Cantons de l'Est** Montréal*
4- Vendeurs	Saguenay Lac St-Jean **	Bas St-Laurent* Trois-Rivières*
5- Services	Bas St-Laurent** Cantons de l'Est*	Saguenay-Lac St-Jean**
6- Transports et communications	Québec*	Québec
7- Agriculteurs	Cantons de l'Est** Nord ouest** Saguenay-Lac St-Jean	Montréal*

	A plein temps	A temps partiel
8- Forestiers	Trois-Rivières** Côte-nord*	Outaouais*
9- Pêcheurs	Bas St-Laurent**	
10- Mineurs	Bas St-Laurent*	Cantons de l'Est*
11- Ouvriers	Bas St-Laurent** Côte-nord**	Saguenay-Lac St-Jean* Cantons de l'Est Côte-nord.

Ces quelques tableaux nous fournissent quelques points de repère très généraux pour tenter de situer l'effort global des différentes régions de la province dans leur première tentative d'estimation des besoins.

9- Les pondérations de l'équipe technique

Bien que cette dernière étape ne fasse pas à proprement parler partie des rapports de l'Opération Départ, il nous a semblé intéressant de donner à la fin de ce chapitre une idée des pondérations faites par l'équipe technique chargée d'examiner ces besoins et de préparer les décisions du comité mixte.

Le problème de l'équipe technique était celui de compiler les besoins régionaux, de les confronter à d'autres sources (notamment celles venant des centres de main-d'oeuvre) et de les pondérer par des informations supplémentaires tirées d'études statistiques sur l'évolution des secteurs occupationnels, par la liste des occupations saturées et en pénurie à l'époque, par les cours donnés l'année précédente. Le caractère nouveau de certains cours, la règlementation de certains métiers ont aussi entré en ligne de compte. Cette pondération devait se faire d'une part en fonction de la meilleure appréciation possible des

besoins de la population et du marché du travail, mais aussi dans les perspectives favorisées par la loi sur la formation professionnelle et les diverses ententes fédérales-provinciales à son sujet, de même que dans les limites du budget disponible.

C'est ainsi que les pondérations que nous allons maintenant examiner, excluent les cours donnés directement dans l'industrie, les cours donnés dans les centres d'apprentissage, et aussi tous les cours donnés à temps partiel sur lesquels il n'y a pas eu d'approbation globale, mais devant être estimés dans le courant de l'année de façon individuelle. C'est donc dire que les pondérations faites par l'équipe technique ne représentent pas une pondération de l'ensemble des besoins exprimés par les comités Départ, mais seulement une partie d'entre elles, plus précisément les cours donnés à plein temps dans les institutions d'enseignement dépendantes du Ministère de l'éducation.

Signalons enfin que ces recommandations faites par l'équipe technique ont été approuvées telles quelles par le comité mixte.

La fomation scolaire (à plein temps) (1)

Sur les 42,883 places-élèves demandées pour les cours allant de la 1ère à la 12ième année, le comité mixte a donné son approbation pour 31,105, soit 72%.

---

(1) On trouvera ces pondérations dans les tableaux de l'annexe A, dans l'avant dernière colonne de droite.

Il a cependant réaménagé assez différemment les demandes. Il a ainsi majoré le chiffre des demandes dans cinq cas soit pour la 11ième commerciale (de 410 places à 1000), la 11ième scientifique (1000 places au lieu de 715), la 10ième scientifique (1500 places au lieu de 240), la 7ième année anglaise (100 au lieu de 75) et la 11ième générale anglaise (75 au lieu de 70).

Il a réduit de plus de la moitié les demandes pour la 11ième année générale française (de 5340 à 2500) et la 7ième année anglaise, de près de la moitié les places demandées pour la 10ième année générale française (de 7980 à 4500) et les cours de 1ère à 5ième année française (de 3560 à 2000).

Il a enfin réduit du cinquième les places pour la 7ième et la 9ième année française. Pour ce qui est des 10ième et 12ième commerciales, il n'a fait aucune recommandation à ce sujet.

La formation professionnelle (à plein temps) (1)

Les demandes faites pour des cours de formation professionnelle s'élevaient à 31,913; l'équipe technique a recommandé en tout 18,192 places soit 57% de ces demandes. Elle a réduit les demandes dans tous les grands groupes professionnels.

Ces réductions n'ont cependant pas été uniformes, aussi certains secteurs ont vu leur représentativité sur l'ensemble augmenter alors

(1) On trouvera les pondérations dans les tableaux de l'annexe C, dans l'avant dernière colonne de droite.

alors que d'autres l'ont vu diminuer.

Au niveau des ouvriers spécialisés et semi spécialisés où nous avons poussé plus loin notre comparaison, le portrait apparaît beaucoup plus nuancé. Pour certaines spécialités comme la typographie et reliure et les conducteurs de machines fixes les places ont été augmentées, triplées dans le premier cas (de 20 à 60) et augmentées du tiers dans le second. Les demandes faites pour certains métiers ont été ratifiées à peu près telles quelles, comme dans le cas des travailleurs dans les aliments et ceux du groupe "bois et meubles". On a par contre réduit sensiblement les places dans les métiers du textile, dans le domaine des métaux et soudure, au niveau des mécaniciens réparateurs et dans les métiers de la construction. La plus forte réduction se retrouve chez les électriciens où l'on est passé de 1325 places à 510.

Il ne saurait évidemment être question ici d'entrer plus avant dans les détails et de descendre jusqu'au niveau des motifs qui ont amené ces décisions. Ce serait beaucoup trop long et en dehors de notre propos. Nous avons simplement voulu ici donner une idée de cette dernière étape du processus d'estimation des besoins parce qu'elle nous semblait l'aboutissement de toute la démarche que nous avons rappelée dans ce chapitre et intéressante à connaître en tant que telle. Elle était indispensable pour avoir une idée complète de la méthodologie mise à l'essai l'année dernière et que les années à venir doivent voir se perfectionner.

2ième section: <u>ESTIMATION DES BESOINS EN FORMATION CULTURELLE</u>

Si formellement, le contenu des cours de type scolaire et professionnel constitue un aspect relativement simple à délimiter dans le champ de l'éducation des adultes, il n'en est pas de même, et de loin, pour les

cours du secteur culturel. Dans la perspective du chapitre présent, à la difficulté de définir la notion même de besoin s'ajoute celle de donner un contenu précis, univoque et opérationnel au concept même de culture. Une première tentative fut pourtant esquissée par le comité Ryan dans son rapport sur l'éducation des adultes (1964). Pour celui-ci, la formation culturelle correspond à ce qu'il appelle "l'éducation non formelle", "qui ne conduit pas à l'obtention de grades académiques" (11). Cette définition, présentant l'éducation populaire comme le résidu très vaste de l'éducation des adultes de laquelle on aurait retranché les efforts formels de scolarisation et de professionnalisation, propose en l'absence d'une spécificité et de valeurs qui lui seraient propres, d'y inclure tout et n'importe quoi au nom des idéologies les plus diverses et parfois même les plus contradictoires. Il importe donc de définir ce secteur de l'éducation selon son unicité, c'est-à-dire, pour ce qu'il est en lui-même et non simplement par opposition entre le formel et l'informel. Dans cette ligne, le rapport Ryan rajoute: "l'éducation des adultes qui concourt au développement de la personne et à son ajustement continuel à une société en transformation" (12). C'est là une définition positive mais qui paraît encore bien globale.

Selon la perspective développée dans le guide l'Opération Départ, la formation culturelle s'adressait d'abord et avant tout à l'homme hors de sa situation professionnelle de travail, là où il exerce plusieurs rôles parfois connexes, parfois concurrents en tant, par exemple, que consommateur, producteur, citoyen, père de famille, sportif... de sorte que sa participation à la société se manifeste par et dans chacun

---

(11) Rapport Ryan, 1964, p. 48
(12) Ibidem, p. 48

de ces rôles. Alors que dans la société québécoise traditionnelle, les structures sociales et l'éducation familiale fournissaient à l'individu tout ce qui lui était nécessaire pour faire face aux différentes situations qui se présentaient tout au long de sa vie, il semble que, dorénavant, les situations de vie étant multiples, séparées les unes des autres et parfois même en conflit de valeurs, les rôles qui y sont sous-jacents possèdent ces mêmes caractéristiques et, de ce fait, le processus traditionnel de socialisation devient insuffisant pour fournir à l'individu les éléments nécessaires pour ajuster ses différents rôles les uns aux autres et les orienter en une direction unique. Selon Léon Dion que citait le guide de l'Opération dans cette perspective, "l'éducation des adultes aurait justement comme objectif de fournir à l'homme ce qui lui manque sur le plan de l'esprit, c'est-à-dire, les connaissances qui lui permettront de se comprendre dans le monde où il vit et le sens du geste qu'il accomplit quotidiennement dans son travail." (13)

Nous apercevons alors que ce secteur de l'éducation des adultes n'est plus localisable d'une façon précise dans certains groupes sociaux comme les chômeurs, les travailleurs atteints par la reconversion professionnelle ou encore les groupements de population n'ayant pas encore atteint la 9ième année.

Les problèmes auxquels essaie de répondre la formation culturelle se posent désormais à tous sans distinction de classe ou d'âge: une société s'est transformée profondément, la culture traditionnelle a éclaté, et les hommes ont perdu ce contact familier avec les réalités humaines

---

(13) - Léon Dion, "Education des adultes, choix des buts", Cité libre, XIII, no. 43, janvier 1962, p. 10

qui faisait que tout événement social, économique et politique avait immédiatement un sens pour eux. Aujourd'hui, les réflexions que les gens se font quotidiennement révèlent ce fait que les événements sont perçus comme lointains, très compliqués, incompréhensibles; tout se produit trop vite, on pénètre comme des étrangers dans un monde qui est coupé des significations familières de la vie quotidienne.

A. Méthodologie suggérée:

Contrairement à ce qui se passe dans le cas de la formation scolaire et professionnelle, la détermination des besoins des adultes en formation "culturelle" (au sens large défini plus haut) ne pouvait reposer sur l'examen de données "objectives" comme les statistiques de l'emploi, du chômage. Les besoins culturels doivent être définis, non seulement en fonction des structures mouvantes de l'économie ou des exigences scolaires des employeurs, mais surtout en référence directe aux difficultés typiques des personnes dans leur vie quotidienne.

A défaut de données objectives concernant les besoins en formation culturelle, il fallait donc définir une méthodologie relativement simple de consultation des groupes et des individus représentatifs des aspirations et des attentes de la population en matière de formation culturelle. A cet effet, la méthodologie que nous suggérions dans le guide de l'Opération Départ pourrait se résumer de la façon suivante:

1. Convier les membres du comité Départ à une réflexion approfondie

sur les besoins de formation culturelle de la population à partir d'une réflexion sur leurs propres expériences et sur l'observation de situations concrètes;

2. Demander aux délégués d'associations membres du comité Départ, de consulter des membres de leurs propres associations;
3. Réduire les résultats obtenus à des catégories comparables;
4. Voir, avec le responsable de l'éducation des adultes au niveau du territoire de la régionale, les possibilités concrètes de répondre à ces besoins.

B. Les résultats obtenus:

Des cinquante-six comités régionaux de l'Opération Départ, quarante-cinq se sont penchés de façon plus (30) ou moins (15) systématique sur les problèmes du secteur culturel, poursuivant dans la plupart des cas une analyse plutôt sommaire des cours d'éducation populaire organisés antérieurement ou des demandes nouvelles selon les besoins exprimés par le moyen de questionnaires distribués à la population. La forme usuelle de ces questionnaires fut de demander aux répondants de faire une sélection des cours jugés, individuellement et sans engagement, désirables parmi ceux qui étaient listés sur les questionnaires eux-mêmes.

Nous avons regroupé les résultats obtenus par ce procédé et les commentaires qui les accompagnaient dans les rapports autour de deux axes de réflexion: 1) les caractéristiques des cours du secteur cul-

turel; 2) les problèmes de définition du concept de culture.

1) Caractéristiques des cours du secteur culturel

Une des principales caractéristiques des inscriptions aux cours du secteur culturel est qu'ils ont traditionnellement jusqu'en 1966-67, recueilli plus d'inscriptions que les cours formels des secteurs scolaires et professionnels réunis, donnés à temps plein et à temps partiel. Cependant, si en 1960-61, le secteur culturel attirait 75.6% de toutes les inscriptions en éducation des adultes, le rythme de croissance différent des autres secteurs ramena cette proportion à 45.1% en 1967-68. En d'autres termes, si pour 100 inscriptions aux cours du secteur culturel en 1960-61, il y en eut 32 pour les cours des secteurs scolaires et professionnels réunis, en 1967-68, ce dernier nombre était passé à 122 soit une progression 4 fois plus rapide en l'espace de 8 ans que pour celle du secteur culturel. Ce phénomène est particulièrement évident depuis l'année 1965-66, qui a vu naître la direction générale de l'Education permanente, où la proportion passe de 63% à 45% et le nombre d'étudiants adultes inscrits au scolaire et au professionnel proportionnellement à 100 étudiants au culturel passe de 58 à 122.

TABLEAU XIX

Proportion des inscriptions du secteur culturel par rapport au total des inscriptions aux cours en éducation des adultes (scol., prof., et culturel) de 1960-61 à 1967-68. (colonne 1)

Nombre d'étudiants inscrits au scolaire et au professionnel pour 100 inscrits aux cours du secteur culturel, de 1960-61 à 1967-68. (colonne 2)

Années	(1)	(2)
1960-61	75.67%	32
1961-62	72.45%	38
1962-63	74.45%	34
1963-64	71.97%	39
1964-65	60.07%	66
1965-66	63.01%	58
1966-67	48.40%	107
1967-68	45.09%	122

On peut prévoir selon cette tendance qu'au cours des prochaines années, le nombre d'inscriptions croîtra dans l'un et l'autre des 3 secteurs, mais plus lentement dans le secteur culturel, de sorte que même si l'importance absolue de celui-ci croît, son importance relative par rapport aux secteurs scolaire et professionnel diminuera encore durant une certaine période.

Une seconde caractéristique des cours du secteur culturel est son taux élevé d'inscriptions féminines. Ainsi, en 1967-68, pour 100 femmes inscrites à de tels cours, il y eut environ 16 hommes comme le démontre le tableau suivant tiré de grilles synthèses que les C.S.R. eurent à remplir en 1967-68.

Pour expliquer ce phénomène, nous faisons l'hypothèse suivante à savoir, qu'il est possible que dans une certaine mesure, les femmes qui demeurent encore à la maison considèrent certains des cours du secteur culturel (psychologie de l'enfant, psychologie de l'adolescent, administration du budget, décoration intérieure...) comme étant des cours de formation professionnelle, c'est-à-dire, axés sur leur travail quotidien. De plus, certains cours, comme la couture et les arts domestiques, en plus d'être inclus dans la liste des cours culturels à caractère professionnel pour la femme au foyer, suivant l'hypothèse que nous venons d'énoncer, ont traditionnellement été très populaires, attirant une population exclusivement féminine.

TABLEAU XX

Nombre d'hommes inscrits aux cours de formation culturelle pour 100 inscriptions féminines à ces mêmes cours, par régions administratives en 1967-1968.

1- Bas St-Laurent et Gaspésie	11.6
2- Saguenay et Lac St-Jean	12.8
3- Québec	10.6
4- Trois-Rivières	32.2
5- Estrie	(1)
6- Montréal	(1)
7- Outaouais	15.4
8- Nord-Ouest	23.4
9- Côte-nord	(1)
Province (moyenne)	16.3

(1) Les grilles synthèses des régionales de ces régions administratives ne nous permettent pas de fournir ce renseignement. On n'en a pas tenu compte dans la moyenne provinciale.

2) Pour une définition du domaine culturel

Un aspect important qui se dégage de la lecture des rapports régionaux consacrées à l'estimation des besoins du secteur culturel est le nombre important d'objectifs que l'on assigne à la formation culturelle et de notions qui, explicitement ou implicitement, réflètent les conceptions que l'on se fait de la culture et des cours de formation culturelle. En voici d'ailleurs une liste de laquelle on a cependant exclu les citations d'auteurs que l'on retrouve en assez grand nombre dans les rapports et qui font référence à J. Dumazedier, A. Ripert, D. Riesman, J.K. Galbraith, W.C. Hallenback, A. Sim, R. Ayotte et J.P. Montminy.

i. l'individu:
- aider l'humain à se réaliser pleinement,
- ouvrir l'individu sur l'universel, la philosophie, les sciences et les arts,
- épanouissement de l'individu,
- adapter l'individu à la société,
- éviter le divorce au niveau de la formation humaine intégrale,
- apprendre à dialoguer,
- préparer l'âge de la retraite,
- faire participer aux activités de groupe,
- développer la personnalité,
- se servir de ses temps libres à bon escient,

ii. la société:
- sensibiliser la population à la valeur de l'éducation artistique,
- apprendre à lire la vie économique et savoir l'interpréter,
- augmenter les connaissances générales de la population,

- pour que la population anime la société,
- pour que la population influence le développement de la société,
- perfectionnement des ressources humaines,

iii. la culture:

- il n'y a ni maîtres ni élèves mais chacun est à la fois maître et élève de chacun,
- connaissance de la culture pour et en elle-même,
- la culture doit "sourdre" de la vie quotidienne,
- la culture opérationnelle et la culture générale.

Dans ce même ordre d'idée, une première et fragile systématisation des différentes conceptions ou éléments de conception de la culture que l'on retrouve dans les rapports régionaux de l'Opération Départ, nous incite à les regrouper autour de 3 principaux types de définition de la culture, types qui, de fait, ne sont pas exclusifs l'un de l'autre puisque, règle générale, on peut retrouver des éléments faisant référence à plus d'un type de définition à l'intérieur d'un même rapport.

Le premier groupe de définitions se centre autour de la notion traditionnelle de culture comprise dans le sens d'une connaissance (érudition) et d'un goût de ce qui est beau, noble, bon. La culture, (on l'appelle également la vraie culture ou la Culture), est ainsi définie par son contenu (les beaux-arts, la philosophie, les sciences, l'universel, le classique) et par l'élite, c'est-à-dire, cette catégorie de la population qui partage la vraie Culture. Implicitement, on y retrouve les thèmes d'érudition (connaître pour connaître) et d'élévation du peuple par ce genre de formation. Voici d'ailleurs, un extrait d'un des rapports régionaux significa-

tif de ce premier type de définition:

> "Tant que la culture sera une sorte de monopole, tant qu'elle n'offrira pas sa séduction à chaque individu selon ses aptitudes, elle ne sera pas vraiment universelle. La vérité appelle l'accord des esprits par-dessus les differences de classes et de revenu."

Le deuxième groupe de définitions se centre autour d'une notion existentielle de la culture. Son contenu est défini par la quotidienneté et il est à la fois familier et mystérieux. Familier parce qu'il comprend les attitudes et les gestes courants: ceux de la vie de tous les jours; mystérieux parce que les motivations qui poussent à poser ou à ne pas poser ces gestes sont mal connues et que le domaine des attitudes relève souvent de l'inconscient. Cette conception se rapproche passablement de celle qui est développée par la Direction générale de l'éducation permanente dans son organisation des cours du secteur culturel et telle que nous l'avons définie au chapitre troisième du présent rapport en la rattachant à la notion de rôles de l'individu en tant que producteur, consommateur, citoyen, père de famille... Cependant, certains rapports régionaux sont allés dans ce sens avant même que la position de la D.G.E.P. soit clairement définie et répandue officiellement. Voici d'ailleurs un extrait d'un rapport qui nous permet d'en juger:

> "La formation culturelle est celle basée sur la découverte des réalités du milieu en vue d'aboutir à une éducation pratique et actuelle afin de permettre aux gens d'avoir sous les yeux le tableau de bord de la vie économique, sociale et de pouvoir le lire et l'interpréter. C'est la base accessi-

ble à toute la population et qui répond à un besoin actuel."

Le troisième groupe de définitions est centré sur un humanisme intellectuel global. La formation culturelle y a pour objectifs la "formation de l'homme intégral," "l'épanouissement de l'individu et de sa personnalité", somme toute, elle vise à "développer ce qu'il y a d'humain chez l'homme". Cette conception implicite de la culture a un caractère philosophique et littéraire. Elle engloberait logiquement la formation scolaire et la formation professionnelle. Cependant, dès que ceux qui définissent ainsi la formation culturelle tentent de préciser leur propos, ils se rattachent alors soit au premier ou au second type de définitions que nous venons de distinguer. Il nous a paru suffisamment répandu pour qu'il soit identifié comme tel. En effet, ce genre de réflexion semble le point de départ intellectuel qui oriente la conception que l'on se fait de l'éducation populaire en particulier mais également de l'éducation des adultes et de l'éducation permamente.

La dernière constatation qui se dégage de la seconde partie du présent chapitre est le peu de données quantitatives disponibles identifiant les besoins de formation en ce qui concerne le secteur culturel. Il est visible que les comités n'ont pas pu prolonger très loin la réflexion sur ce sujet. C'est pourquoi il faut suggérer qu'une analyse plus poussée des besoins de formation en ce domaine se poursuivre afin d'en arriver à une meilleure appréhension du fait culturel et à une compréhension plus systématisée de la culture elle-même. A notre sens, une telle analyse ne pourrait se situer que dans une perspective de développement aussi bien de l'économie que des ressources humaines. C'est par l'intégration, au niveau de la conception, de ces deux modalités du développement qu'il y aura, sur le plan de l'organisation et des réalisations, pos-

sibilité d'une action concertée de plus en plus poussée et correspondant toujours davantage à la réalité telle que vécue par la population adulte du Québec.

CONCLUSION

Le processus que nous venons de décrire dans chacune de ses étapes constitue une véritable prise en main par les agents responsables de l'éducation des adultes de la planification de ce secteur d'enseignement. On peut facilement supposer que plus de 2,500 personnes n'ont pas travaillé pendant près d'un an sans accumuler, dans ce domaine nouveau et complexe, un bagage d'expérience et de connaissance précieuses pour l'avenir.

Cette première tentative de planification de l'éducation des adultes au Québec faite dans une situation où les instruments statistiques étaient maigres et les problématiques encore embryonnaires constitue une expérience globale riche d'enseignement. Grâce à ce "départ", le processus des prévisions futures pourra être amélioré, nuancé et différencié selon les besoins de mieux en mieux connus de l'économie québécoise et de sa population.

Le principal avantage de cette expérience est celui d'avoir mis à l'épreuve une méthodologie et de nous permettre d'en constater à la fois les avantages et les défauts. Ainsi, malgré des lacunes sérieuses dans les résultats obtenus, principalement en ce qui concerne les besoins de formation scolaire et culturelle, il n'en demeure pas moins que la notion de besoin a progressé: on a appris à la traduire en termes opératoires et administratifs comme à en voir les limites. On s'est surtout

rendu compte que cette notion, si habituelle dans la conversation et dans beaucoup de problématiques de développement, n'est pas maniable aussi facilement qu'on serait tenté de le croire. Mettre en harmonie les ressources et les besoins est un objectif louable, mais la grande inconnue reste encore les besoins, non seulement parce qu'il n'est pas facile de les identifier rapidement, mais aussi parce que les besoins réels sont souvent informulés et cachés par toutes sortes de besoins superficiels, passagers ou stéréotypés qui occupent à première vue le champ de la formulation.

L'estimation des besoins de formation soulève aussi un certain nombre de questions qui sont encore sans réponse et auxquelles font écho les rapports.

Une de ces questions est celle de l'adéquation entre les cours de formation scolaire et/ou professionnelle et les besoins que le développement fait ressortir. Ce dernier montre en effet que l'on ne saurait négliger, même s'il est difficile de les identifier, un grand nombre de besoins culturels qui devraient trouver leur satisfaction et dont la perspective d'une formation professionnelle faite d'une façon trop étroite (v.g. dans la perspective d'un emploi à court terme) fait presque complètement abstraction. Il semble bien que l'on devrait chercher à intégrer la formation culturelle dans cet ensemble. Demeurera-t-elle constamment la soeur pauvre des autres types de formation? Quelle voie s'offre à nous pour réaliser une intégration harmonieuse? Ce problème ne nécessite évidemment pas uniquement une réflexion méthodologique, mais également et peut-être davantage une réflexion conceptuelle qui sorte des sentiers battus.

Enfin l'éducation des adultes ne peut pas se limiter à n'être qu'une récupération scolaire et professionnelle, qui supplée aux lacunes

du système régulier ancien ou actuel ou encore qu'un épisode de recyclage à court terme pour parer aux difficultés de tel ou tel groupe de personnes en situation professionnelle menacée. Elle doit être pensée en fonction de l'avenir et en ce sens ne pas hésiter à remettre en question l'ensemble du système d'enseignement régulier dans la mesure où celui-ci reproduirait à brève ou à longue échéance une situation où il faudrait encore se trouver en situation de rattrapage. L'éducation des adultes doit pouvoir se définir d'une façon plus positive que celle-là et céder dans les faits la place à une éducation vraiment continue, qui couvre le cycle entier de la vie et où l'adulte pourrait recourir à l'enseignement, non pas d'abord pour combler un retard mais pour aller de l'avant selon ses besoins.

ANNEXE A

LES BESOINS DE FORMATION SCOLAIRE POUR 1968-69 SELON LES COMITES DE L'OPERATION DEPART

LES BESOINS EN FORMATION SCOLAIRE A PLEIN TEMPS SELON LES COMITES DE L'OPERATION DEPART.

TABLEAU XXI

Spécialité	1- Bas St-Laurent et Gaspésie	2- Saguenay et Lac St-Jean	3- Québec	4- Trois-Rivières	5- Cantons de l'Est	6- Montréal	7- Outaouais	8- Nord-Ouest	9- Côte-Nord	TOTAL	Comité mixte
1ère à 5ième année (fr.)	325	140	1010	120	400	760	145	280	380	3560	2000
7ième année (fr.)	2180	800	3256	670	530	2088	295	395	320	10534	8200
7ième année (ang.)						70				70	100
9ième année (fr.)	2940	1360	3410	1280	300	2710	465	480	325	13270	10000
9ième année (ang.)					40	370				410	150
10ième année générale (fr.)	2500	1160	2200	485	135	680	230	380	210	7980	4500
10ième année générale (ang.)						50				50	50
10ième année commerciale (fr.)			40			22			15	77	
10ième année scientifique (fr.)	210		30							240	1500
11ième année générale (fr.)	780	890	920	250	75	1950	30	360	85	5340	2500
11ième année générale (ang.)					20	50				70	75
11ième année commerciale (fr.)			200			210				410	1000
11ième année scientifique (fr.)			190	30		495				715	1000
12ième année (fr.)											
12ième année commerciale (fr.)		30	50			40				120	
12ième année commerciale (ang.)						37				37	30
TOTAL	8935	4380	11306	2835	1500	9532	1165	1895	1335	42883	31105

LES BESOINS EN FORMATION SCOLAIRE A PLEIN TEMPS SELON LES COMITES DE L'OPERATION DEPART.

TABLEAU XXII

POURCENTAGE

Spécialité	1- Bas St-Laurent et Gaspésie	2- Saguenay et Lac St-Jean	3- Québec	4- Trois-Rivières	5- Cantons de l'Est	6- Montréal	7- Outaouais	8- Nord-Ouest	9- Côte-Nord	TOTAL	Comité mixte
1ère à 5ième année (fr.)	3.6	3.1	8.9	4.2	26.6	7.9	12.4	14.7	28.4	8.3	6.4
7ième année (fr.)	24.3	18.2	28.7	23.6	35.3	21.9	25.3	20.8	23.9	24.5	26.3
7ième année (ang.)						0.7				0.1	0.3
9ième année (fr.)	32.9	31.0	30.1	45.1	20.0	28.4	39.9	25.3	24.3	30.9	32.1
9ième année (ang.)			19.4		2.6	3.8				0.9	0.4
10ième année générale (fr.)	27.9	26.4		17.1	9.0	7.1	19.7	20.0	15.7	18.6	14.4
10ième année générale (ang.)			0.3			0.5				0.1	0.1
10ième année commerciale (fr.)			0.2			0.2			1.1	0.1	
10ième année scientifique (fr.)	23.0		8.1							0.5	4.8
11ième année générale (fr.)	8.7	20.3		8.8	5.0	20.4	2.5	18.9	6.3	12.4	8.0
11ième année générale (ang.)			1.7		1.3	0.5				0.1	0.2
11ième année commerciale (fr.)			1.6			2.2				0.9	3.2
11ième année scientifique (fr.)				1.0		5.1				1.6	3.2
12ième année (fr.)			0.4								
12ième année commerciale (fr.)		0.6				0.4				0.2	
12ième année commerciale (ang.)						0.3				0.8	0.9
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

LES BESOINS EN FORMATION SCOLAIRE A TEMPS PARTIEL SELON LES COMITES DE L'OPERATION DEPART.

TABLEAU XXIII

Spécialité	1- Bas St-Laurent et Gaspésie	2- Saguenay et Lac St-Jean	3- Québec	4- Trois-Rivières	5- Cantons de l'Est	6- Montréal	7- Outaouais	8- Nord-Ouest	9- Côte-Nord	TOTAL	Comité mixte
1ère à 5ième année		44	615	160		4365	90	40	280	5594	
6ième et 7ième année	96	780	2235	1480	220	4450	200	580	220	10261	
8ième et 9ième année	534	1555	8665	1980	1200	40804	630	825	585	56778	
10ième commerciale			40							40	
10ième scientifique		20	20	180	120	430	40		40	850	
10ième générale	512	1090	4420	905	800	6880	575	900	125	16207	
11ième générale	85	1365	7190	1215	600	37160	280	545	190	48630	
11ième scientifique	270	20	20	485		4850	100		20	5765	
11ième commerciale			25			80			100	205	
12ième commerciale	90	115				255			15	475	
TOTAL	1587	4989	23230	6405	2940	99274	1915	2890	1575	144805	

LES BESOINS EN FORMATION SCOLAIRE A TEMPS PARTIEL SELON LES COMITES DE L'OPERATION DEPART.

TABLEAU XXIV

Spécialité	1- Bas St-Laurent et Gaspésie	2- Saguenay et Lac St-Jean	3- Québec	4- Trois-Rivières	5- Cantons de l'Est	6- Montréal	7- Outaouais	8- Nord-Ouest	9- Côte-Nord	TOTAL	Comité mixte
1ère à 5ième année		0.8	2.6	2.4		4.3	4.6	1.3	17.7	3.8	
6ième et 7ième année	6.0	15.6	9.6	23.1	7.4	4.4	10.4	20.0	13.9	7.0	
8ième et 9ième année	33.6	31.1	37.3	30.9	40.8	41.1	32.8	28.5	37.1	39.2	
10ième commerciale			0.1								
10ième scientifique		0.4	.08	2.8	4.0	0.4	2.0		2.5	0.5	
10ième générale	32.2	21.8	10.0	14.1	27.2	6.9	30.0	31.1	7.9	11.1	
11ième générale	5.3	27.3	30.9	18.9	20.4	37.4	14.6	18.8	12.0	33.5	
11ième scientifique	17.0	0.4	.08	7.5		4.8	5.2		1.2	3.9	
11ième commerciale			0.1			0.8			6.3	0.1	
12ième commerciale	5.6	2.3				0.2			0.9	0.3	
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	

ANNEXE B

LISTE DES SPECIALITES DE FORMATION PROFESSIONNELLE IDENTIFIEES COMME BESOINS PAR LES COMITES DE L'OPERATION DEPART POUR 1968-69.

ANNEXE B

LISTE DES SPECIALITES DE FORMATION PROFESSIONNELLE IDENTIFIEES COMME BESOINS PAR LES COMITES DE L'OPERATION DEPART POUR 1968-69

1- Professionnels et techniciens

Aide infirmière
Appariteur en laboratoire
Cartographie
Comptabilité
Décoration intérieure
Dessin (architecture)
Dessin industriel
Estimation d'édifices
Estimation (imprimerie)
Etalagiste
Géologie
Histoire de l'art
Informatique (Cegep)
Maquette
Service hospitalier

2- Administrateurs

Administration (principe)
Contrôle de productivité
Evaluation

3- Employés de bureau

Classificateur des bois
[illegible]is de bureau
Commis de pièces (automobile)
Dactylo
Dactylo et tenue de livre
Magasinier
Mécanographie
Opérateur machines comptables
Perforatrice (opérateur)
Réceptionniste
Secrétariat
Secrétariat juridique
Secrétariat médical
Sténo-dactylo
Tenue de bureau

4- Vendeurs

Caissière vendeuse
Commis vendeur
Fleuriste
Pompiste

4- Vendeurs (suite)

Vendeur assurance vie
Vente

5- Services

Aide-familiale
Barbier
Coiffure (initiation)
Coiffure (perfectionnement)
Conciergerie
Cuisine (débutant)
Cuisine de camp
Cuisine marine
Cuisinier perfectionnement (chef)
Electrolyse (peau)
Esthéticienne visagiste
Formation policière
Gardienne d'enfants
Hôtellerie
Patissier-décorateur
Presseur
Service de table
Service des boissons

6- Transports et communications

Chauffeur (autobus scolaire)
Chauffeur de taxi
Conducteur de camions (en forêt)
Conducteur de camions lourds
Conducteur de camions remorques
Conduite automobile
Fonction dans l'industrie de communications
Locomotive (conduite et serre frein)
Navigation
Navigation (perfectionnement)
Observateur radariste
Pilotage d'avion
Pilotage bateaux
Pilote de brousse
Simulateur de radar

7- Agriculteurs

Art floral
Aviculteur
Beurre, fromage et lait concentré
Beurrier et fromager
Bovins laitiers
Contrôle de qualité des aliments
Construction de fermes
Culture [illegible] de terre

7- Agriculteurs (suite)

Elevage du porc
Elevage du mouton
Formation agricole
Gestion et comptabilité
Horticulture
Inspection de denrées alimentaires
Jardinier - paysagiste
Machinerie agricole
Préparation des juges d'exposition des fruits et légumes
Production herbagère
Protection des plantes
Ramassage du lait en vrac
Sol et fertilisant

8- Forestiers

Administration forestière
Commis de camp
Conduite et entretien machines forestières
Forestrie
Garde forestier
Guide en forêt
Homme d'instrument
Industrie forestière
Machines forestières
Mesureur de bois
Opérateur débusqueuse
Opérateur de scies mécaniques
Opérateur forestier (méc.)
Ouvrier forestier (apprenti bûcheron)
Ouvrier forestier (bûcheron)
Sylviculture

9- Pêcheurs

Chaluts à crevettes
Filets maillants (agrès de pêche)
Montage des chaluts
Pêche côtière moderne
Pêcheries générales
Poisson salé et séché
Protection de la faune et pisciculture
Tissage de filets

10- Mineurs

Exploration minière
Forage et dynamitage
Mineur (formation de base)
Recherche minière

11.1- Aliments

Boulanger-pâtissier
Coupeur de viande

11.3- Vêtement textile

Calcul (textiles)
Cardage et filage
Couture commerciale
Couture industrielle (opérateur de machine à coudre)
Identification des tissus
Tissage (textiles)
Tricotage

11.4- Bois et meuble

Meubles et bois ouvrés
Modelerie
Rembourrage

11.5- Industrie chimique et traitement des eaux

Chimie (divers)
Chimie industrielle
Pâte et papier (fabrication)
Traitement des eaux

11.6- Typographie reliure

Encres d'imprimerie
Imprimeur pressier
Imprimerie, reliure
Impressions typographiques
Lettrage commercial
Linotypie
Mise en page (offset)
Monotypie
Offset (montage, impression)
Photomécanique (imprimerie)
Pliage et coupage
Processus (impression)
Reliures industrielles

11.7- Métaux et soudure

Fer ornemental
Fonderie
Forge
Métal en feuilles
Métallurgie
Plomberie chauffage
Soudure (gaz et électricité)
Soudure (haute pression)
Soudure gaz inerte

11.8- Bijouterie

Bijouterie
Horlogerie

11.9- Mécaniciens, réparateurs

Auto débosselage
Auto débosselage (estimation peinture)
Auto mécanique (perfectionnement)
Calorimétrie
Camions lourds (entretien)
Climatisation et ventilation
Energie fluide (mécanicien de circuits hydrauliques et pneumatiques)
Gigleur
Lecture de plan (mécanique d'entretien)
Machiniste I
Machine à papier
Machine hydraulique et pneumatique
Mécanicien d'entretien
Mécanicien transmission auto
Mécanique auto
Mécanique auto (mise au point)
Mécanique marine
Mécanique moteur
Mécanique diesel
Mécanique en réfrigération
Mécanique de machine à coudre
Mécanique (machine à tricoter)
Mécanique des métiers à tisser
Mécanographie (réparation)
Réparation de machinerie de bureau
Réparation (radio et T.V.)
Réparation appareils électro ménagers
Réparation de skidoo
Réparation de machines de textiles
Réparation et entretien de brûleurs à l'huile

11.10- Electriciens

Electricien débutant
Electricien (montage et contrôle)
Electricité construction
Electricité maintenance (perfectionnement)
Electricité (filage)
Electricité (filage de moteurs)
Electricité (pratique)
Electricité (chauffage)
Electronique industrielle
Electronique (transistor)
Electronique (radio)

11.10- Electriciens (suite)

Electronique (T.V.)
Electronique (réparation T.V. couleur)
Lecture de plans (électricité)

11.11- Construction: briqueteurs, plâtriers, peintres, tapissiers etc...

Affuteurs de scies
Briquetage
Contremaître construction
Equerre de charpente et lecture de plans
Erection structure d'acier
Finition de ciment
Finition intérieur, lecture de plans
Lattes métalliques (poseur)
Maçonnerie
Menuiserie construction
Opération machinerie lourde
Peinture en bâtiment
Plâtrage
Poseur de fer (béton armé)
Tireur de joints et peinture
Tuile et terrazo

11.12- Argile, verre, pierre (plastique)

Fibre de verre
Technique du plastique

11.13- Conducteur de machines fixes

Machine fixe refrigération
Mécanique machines fixes (débutant)
Opérateur de machines à bois
Opérateur de machines de textiles
Réfrigération
Réparation et entretien brûleur à l'huile

11.14- Autres

Artisanat
Composition photographique A.T.F.
Essais non destructif
Instrumentation
Photographie
Sciences appliquées

ANNEXE C

LES BESOINS EN FORMATION PROFESSIONNELLE POUR 1968-69 SELON LES COMITES DE L'OPERATION DEPART.

LES BESOINS EN FORMATION PROFESSIONNELLE SELON LES COMITES DE L'OPERATION DEPART

TABLEAU XXV

Spécialité	1- Bas St-Laurent et Gaspésie	2- Saguenay et Lac St-Jean	3- Québec	4- Trois-Rivières	5- Cantons de l'Est	6- Montréal	7- Outaouais	8- Nord-Ouest	9- Côte-Nord	Formation professionnelle à plein temps: Total des régions	Total final (après ajustement)	Comité mixte	Formation en 1967-68
1- Professionnels et techniciens	60	15	110	56		130			4	375	430	260	74
2- Administrateurs	25		20			8				53	83	48	0
3- Employés de bureau	130	100	798	155	140	1080	155	20	180	2758	2623	845	638
4- Vendeurs	15	185	115	20		60	40	15	15	465	450	475	140
5- Services	342	270	618	175	170	905	100	38	70	2688	3115	2200	1305
6- Transports et communications	80	33	455	101	30	455			5	1159	1203	970	677
7- Agriculteurs	398	582	2725	1128	885	2749	400	500		9327	9327	5005	2700
8- Forestiers	268	200	165	166	15		70	55	80	1019	1290	300	257
9- Pêcheurs	225	15		15						255	380	165	150
10- Mineurs	40					24		30		94	94	12	12
11- Ouvriers spécialisés et semi spécialisés	1041	479	1949	1334	710	4695	510	279	484	11481	12918	7832	4875
TOTAL	2604	1879	6955	3150	1910	10106	1275	937	838	29674	31913	18172	10827

LES BESOINS EN FORMATION PROFESSIONNELLE SELON LES COMITES DE L'OPERATION DEPART

TABLEAU XXVI

POURCENTAGE

Spécialité	1- Bas St-Laurent et Gaspésie	2- Saguenay et Lac St-Jean	3- Québec	4- Trois-Rivières	5- Cantons de l'Est	6- Montréal	7- Outaouais	8- Nord-Ouest	9- Côte-Nord	Formation professionnelle à plein temps: Total des régions	Total final (après ajustement)	Comité mixte	Formation en 1967-68
1- Professionnels et techniciens	2.2	.7	1.5	1.7		1.2			.4	1.2	1.3	1.4	.6
2- Administrateurs	.9		.2			.7				.1	.2	.2	
3- Employés de bureau	4.9	5.3	11.4	4.9	7.3	10.6	12.1	2.1	21.4	9.2	8.2	4.6	5.8
4- Vendeurs	.5	9.8	1.6	.6		.5	3.1	1.6	1.7	1.5	1.4	2.6	1.2
5- Services	14.3	8.8	5.5	8.9	7.8	4	8.3	9	9.7	12.1	12		
6- Transports et communications	3	1.7	6.5	3.2	1.5	4.5			.5	3.9	3.7	5.3	6.2
7- Agriculteurs	15.1	30.9	39.1	35.8	46.3	27.2	31.3	53.3		31.4	29.2	27.5	24.9
8- Forestiers	10.6	2.3	5.2	.7		5.4	5.8	9.5	3.4	4	1.6	2.3	
9- Pêcheurs	8.5	.7		.4						.8	1.1	.9	1.3
10- Mineurs	1.5					.2		3.2		.3	.2	.06	.1
11- Ouvriers spécialisés et semi spécialisés	39.6	25.4	28	42.3	37.1	46.4	40	29.7	57.7	38.6	40.4	45.2	45

LES BESOINS EN FORMATION PROFESSIONNELLE SELON LES COMITES DE L'OPERATION DEPART

(détails)

TABLEAU XXVII

Spécialité	1- Bas St-Laurent et Gaspésie	2- Saguenay et Lac St-Jean	3- Québec	4- Trois-Rivières	5- Cantons de l'Est	6- Montréal	7- Outaouais	8- Nord-Ouest	9- Côte-Nord	Formation professionnelle à plein temps: Total des régions	Total final (après ajustement)	Comité mixte	Formation en 1967-68
11.1 Aliments	6	30	25	44		125	10		5	245	217	215	110
11.2 Caoutchouc - cuir													
11.3 Vêtements textile	90	30	370	180	90	736	15			1511	1420	900	525
11.4 Bois et meubles			63	100		75			3	241	241	245	15
11.5 Industrie chimique et traitement des eaux						45		15		60	60	30	1
11.6 Typographie reliure						10	5			15	20	60	15
11.7 Métaux et soudure	175	177	220	265	70	773	155	54	90	1979	1971	940	1333
11.8 Bijouterie				12						12	12	12	1
11.9 Mécaniciens réparateurs	380	137	673	424	335	1551	60	120	198	3878	4984	3045	1185
11.10 Electriciens	146	15	172	123	60	301	65	30	90	1002	1325	510	720
11.11 Construction, briqueteurs plâtriers, peintres, tapissiers	244	75	320	126	95	1009	185	60	95	2209	2355	1535	912
11.12 Argile verre pierre (plastique)			60		15					75	75	45	15
11.13 Cond. de machines fixes		15	46	45	45	50	15		3	219	158	235	42
11.14 Autres				15		20				35	80	60	
TOTAL	104	79	1949	1334	710	4695	510	279	484	11481	12918	7832	4875

LES BESOINS EN FORMATION PROFESSIONNELLE SELON LES COMITES DE L'OPERATION DEPART

(détails)

TABLEAU XXVIII — POURCENTAGE

Spécialité	1- Bas St-Laurent et Gaspésie	2- Saguenay et Lac St-Jean	3- Québec	4- Trois-Rivières	5- Cantons de l'Est	6- Montréal	7- Outaouais	8- Nord-Ouest	9- Côte-Nord	Formation professionnelle à plein temps: Total des régions	Total final (après ajustement)	Comité mixte	Formation en 1967-68
11.1 Aliments	.5	6.2	1.2	3.2		2.6	1.9		1	2.1	1.6	2.7	2.2
11.2 Caoutchouc - cuir													
11.3 Vêtements textile	8.6	6.2	18.9	13.4	12.6	15.6				13.1	10.9	11.4	10.7
11.4 Bois et meubles			3.2	7.4		1.5			.6	2	1.8	3.1	.3
11.5 Industrie chimique et traitement des eaux						.9		5.3		.5	.4	.3	.02
11.6 Typographie reliure						.2	.9			.1	.1	.7	.3
11.7 Métaux et soudure	16.8	36.9	11.2	19.8	9.8	16.4	30.3	19.3	18.5	17.2	15.2	12	27.3
11.8 Bijouterie				.8						.1	.09	.1	.02
11.9 Mécaniciens réparateurs	36.5	28.6	34.5	31.7	47.1	33	11.7	43	40.9	33.7	38.5	38.8	24.3
11.10 Electriciens	14	3.1	8.8	9.2	8.4	6.4	12.7	10.7	18.5	8.7	10.2	6.5	14.7
11.11 Construction, briqueteurs, plâtriers, peintres, tapissiers	23.4	15.6	16.4	9.4	13.3	21.4	36.2	21.5	19.6	19.2	18.2	19.5	18.7
11.12 Argile verre pierre (plastique)			3		2.1					.6	.5	.5	.3
11.13 Cond. de machines fixes		3.1	2.3	3.3	6.3	1.	2.9		.6	1.9	1.2	3	.8
11.15 Autres				1.1		.4				.3	.6	.7	

LES BESOINS EN FORMATION PROFESSIONNELLE SELON LES COMITES DE L'OPERATION DEPART

TABLEAU XXIX

Spécialité	1- Bas St-Laurent et Gaspésie	2- Saguenay et Lac St-Jean	3- Québec	4- Trois-Rivières	5- Cantons de l'Est	6- Montréal	7- Outaouais	8- Nord-Ouest	9- Côte-Nord	Formation professionnelle à temps partiel: Total des régions	Total final (après ajustement)	Comité mixte	Formation en 1967-68
1- Professionnels et techniciens	40	160	180	325	545	3040	70	70	50	4480			
2- Administrateurs													
3- Employés de bureau	170	810	187	100	560	10605	100			11932			
4- Vendeurs	80	15	50	150		160		15		470			
5- Services	15	230	205	165		919		60		1594			
6- Transports et communications	12	30	240	25		825				1132			
7- Agriculteurs	20		830	270	40	1865	130	40		3195			
8- Forestiers							55	30		85			
9- Pêcheurs													
10- Mineurs					15					15			
11- Ouvriers spécialisés et semi spécialisés	427	1393	1495	1909	1075	8690	340	390	345	16114			
TOTAL	764	2838	3187	2944	2235	26104	695	605	395	39017			

LES BESOINS EN FORMATION PROFESSIONNELLE SELON LES COMITES DE L'OPERATION DEPART

TABLEAU XXX

POURCENTAGE

Spécialité	1- Bas St-Laurent et Gaspésie	2- Saguenay et Lac St-Jean	3- Québec	4- Trois-Rivières	5- Cantons de l'Est	6- Montréal	7- Outaouais	8- Nord-Ouest	9- Côte-Nord	Formation professionnelle à temps partiel: Total des régions	Total final (après ajustement)	Comité mixte	Formation en 1967-68
1- Professionnels et techniciens	5.2	7.8	5.6	11	24.3	11.6	10	11.5	12.6	11.4			
2- Administrateurs													
3- Employés de bureau	22.2	10.3	5.8	3.3	25	40.6	14.3			30.5			
4- Vendeurs	10.4	.7	1.5	5		.6		2.4		1.2			
5- Services	1.9	11.2	6.4	5.6		3.5		9.9		4			
6- Transports et communications	1.5	1.4	7.5	.8		3.1				2.9			
7- Agriculteurs	2.6		26	9.1	1.7	7.1	18.7	6.6		8.1			
8- Forestiers							7.9	4.9		.2			
9- Pêcheurs													
10- Mineurs					.6					.03			
11- Ouvriers spécialisés et semi spécialisés	55.8	68.3	46.9	64.8	48	33.2	48.9	64.4	87.3	41.2			
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%			

LES BESOINS EN FORMATION PROFESSIONNELLE SELON LES COMITES DE L'OPERATION DEPART
(détails)

TABLEAU XXXI

Spécialité	1- Bas St-Laurent et Gaspésie	2- Saguenay et Lac St-Jean	3- Québec	4- Trois-Rivières	5- Cantons de l'Est	6- Montréal	7- Outaouais	8- Nord-Ouest	9- Côte-Nord	Formation professionnelle à temps partiel: Total des régions	Total final (après ajustement)	Comité mixte	Formation en 1967-68
11.1 Aliments	15	55	15	30		183				298			
11.2 Caoutchouc - cuir													
11.3 Vêtements et textiles			50	80		684				814			
11.4 Bois et meubles	30	12		75		230	70		15	432			
11.5 Industrie chimique et traitement des eaux		307				125			15	447			
11.6 Typographie reliure			60	15		988	15			1078			
11.7 Métaux et soudure	69	239	95	344	45	651	60		65	1568			
11.8 Bijouterie				20		62				82			
11.9 Mécaniciens et réparateurs	30	310	382	301	140	745		30	80	2038			
11.10 Electriciens	170	230	447	575	345	2628	100	180	65	4740			
11.11 Métiers de la construction	113	175	296	402	365	1499	85	180	105	3220			
11.12 Argile verre pierre (plastique)													
11.13 Cond. de machines fixes		85	150	52	180	735	10			1192			
11.14 Autres				15		160		30		205			
TOTAL	4	303	1495	1909	1075	8690	340	390	345	16114			

LES BESOINS EN FORMATION PROFESSIONNELLE SELON LES COMITES DE L'OPERATION DEPART

(détails)

TABLEAU XXXII

POURCENTAGE

Spécialité	1- Bas St-Laurent et Gaspésie	2- Saguenay et Lac St-Jean	3- Québec	4- Trois-Rivières	5- Cantons de l'Est	6- Montréal	7- Outaouais	8- Nord-Ouest	9- Côte-Nord	Formation professionnelle à temps partiel: Total des régions	Total final (après ajustement)	Comité mixte	Formation en 1967-68
11.1 Aliments	3.5	3.9	1	1.5		2.1				1.8			
11.2 Caoutchouc - cuir													
11.3 Vêtements et textiles			3.3	4.1		7.8				5			
11.4 Bois et meubles	7	.8		3.9		2.6	20.5		4.3	2.6			
11.5 Industrie chimique et Traitement des eaux		22				1.4			4.3	2.7			
11.6 Typographie reliure			4	.7		11.3	4.4			6.6			
11.7 Métaux et soudure	16.1	17.1	6.3	18	4.1	7.4	17.6		18.8	9.7			
11.8 Bijouterie				1		.7				.5			
11.9 Mécaniciens et réparateurs	7	22.2	25.5	15.7	13	8.5		7.6	23.1	12.6			
11.10 Electriciens	39.8	16.5	29.8	30.1	32	30.2	29.4	46.1	18.8	29.4			
11.11 Métiers de la construction	26.4	12.5	19.7	21	33.9	17.2	25	46.1	30.4	19.9			
11.12 Argile verre pierre (plastique)													
11.13 Cond. de machines fixes		4.6	10	2.7	16.7	8.4	2.9			7.3			
11.14 Autres				.7		1.8		7.6		1.2			
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%			

NOMBRE DE PERSONNES FAISANT PARTIE DE LA MAIN-D'OEUVRE PAR CATEGORIES PROFESSIONNELLES AU RECENSEMENT DE 1961

TABLEAU XXXIII

Spécialité	1- Bas St-Laurent et Gaspésie	2- Saguenay et Lac St-Jean	3- 3- Québec	4- Trois-Rivières	5- Cantons de l'Est	6- Montréal	7- Outaouais	8- Nord-Ouest	9- Côte-Nord	TOTAL
1- Professionnels et techniciens	5234	7753	27310	11906	6267	110154	5326	3855	2167	179705
2- Administrateurs	3972	4173	18763	8247	4456	89652	4371	2950	1499	138083
3- Employés de bureau	3326	5359	27743	9346	5457	156503	7817	2734	2184	220481
4- Vendeurs	2710	4131	15686	6731	3608	66233	3083	2052	884	105118
5- Services	6941	8840	33350	11053	6318	114459	8208	4964	3271	197671
6- Transports et communications	4251	4582	17123	7464	3810	68457	4234	2651	2093	114665
7- Agriculteurs	8257	6062	39274	18944	7808	41292	5936	4768	235	132576
8- Forestiers	7363	4728	8590	2378	955	1273	2377	2705	1569	31938
9- Pêcheurs	1836	12	65	64	4	62	8	112	600	2766
10- Mineurs	604	1036	2527	175	820	878	364	5577	922	12893
11- Ouvriers spécialisés et semi spécialisés	15354	23664	72720	48077	24324	355131	20208	11082	8306	578894
TOTAL N.B. La catégorie des mal ou non déclarés n'est pas incluse dans le total	59,878	70,340	263,154	124,385	63,827	1,004,093	61,932	43,450	23,730	1,714,790

LES BESOINS EN FORMATION PROFESSIONNELLE SELON LES COMITES DE L'OPERATION DEPART

TABLEAU XXXIV

Spécialité	Proportion des places recommandées pour 1000 personnes existant en 1961 dans chaque groupe d'occupation.												
	1- Bas St-Laurent et Gaspésie	2- Saguenay et Lac St-Jean	3- Québec	4- Trois-Rivières	5- Cantons de l'Est	6- Montréal	7- Outaouais	8- Nord-Ouest	9- Côte-Nord	Total des régions	Total final (après ajustement)	Comité mixte	Formation en 1967-68
1- Professionnels et techniciens	11.4	1.9	4.	4.7		1.1			1.8	2.08			
2- Administrateurs	6.2		1.			.08				.3			
3- Employés de bureau	39.	18.6	28.7	16.5	25.6	6.9	19.8	7.3	82.4	12.5			
4- Vendeurs	5.5	44.7	7.3	2.9		.9	12.9	7.3	16.9	4.4			
5- Services	49.2	30.5	18.5	15.8	26.9	7.9	12.1	7.6	21.4	13.5			
6- Transports et communications	18.8	7.2	26.5	13.5	7.8	6.6			2.3	10.1			
7- Agriculteurs	48.2	96.	69.3	59.5	113.3	66.5	67.3	104.8		70.3			
8- Forestiers	36.3	42.3	19.2	69.8	15.7		29.4	20.3	51.9	31.9			
9- Pêcheurs	122.5	1,250		234.3						92.1			
10- Mineurs	66.2					27.3		5.3		7.2			
11- Ouvriers spécialisés et semi spécialisés	67.6	20.2	26.8	27.4	29.1	13.2	25.2	25.1	56.2	19.8			
TOTAL	43.8	26.7	26.4	25.3	29.9	10.	20.5	21.5	35.3	17.3			

CHAPITRE V

Besoins de formation de groupes particuliers

Les chapitres précédents s'efforcaient de définir les besoins auxquels devraient répondre le système d'éducation et plus précisément ses institutions de niveau secondaire. Cette première approche découlait des considérations sur les caractéristiques générales de la population et sur les exigences qu'imposent les transformations sociales, économiques et culturelles en cours.

L'Opération Départ attirait par ailleurs l'attention sur des fonctions particulières que devrait avoir un système d'éducation. L'analyse des rapports nous a amené à privilégier six groupes de personnes: leur dénominateur commun réside dans une difficulté relative de participer au monde du travail. Ce sont:

1- les femmes,

2- les jeunes adultes,

3- les agriculteurs,

4- les adultes exceptionnels,

5- les chômeurs,

6- les assistés-sociaux.

Pour chacun de ces groupes, nous tenterons de résumer la façon dont les divers comités ont perçu le problème ainsi que le rôle que l'éducation peut jouer dans sa solution.

PREMIERE SECTION

LES FEMMES

L'Opération Départ proposait aux comités de réfléchir sur le

problème du travail féminin. Trente-quatre comités l'on fait et parfois très systématiquement.

Le présent chapitre ne vise pas à être une considération générale et complète sur le statut de la femme québécoise. Il veut tout au plus refléter les points saillants des rapports des comités tout en élargissant les bases statistiques de certaines affirmations.

Dans un premier point, nous décrirons la situation du travail féminin dans la province de Québec selon certaines dimensions: importance et variations de la participation féminine au monde du travail selon l'âge, le statut civil, la région, la scolarité, l'occupation.

Dans un second point, nous essaierons de mettre en lumière quelques implications du travail féminin pour l'éducation permanente et pour la société.

A- La participation féminine au monde travail

La participation de la femme au monde du travail est maintenant un fait général. Elle s'est notablement accrue durant les dix ou quinze dernières années et le mouvement s'accélère. Selon certaines enquêtes récentes, le tiers des femmes d'âge actif serait au travail.

Peu d'études systématiques au Québec nous révèlent les facteurs et les caractéristiques de cette participation. Nous utiliserons dans l'appréciation de ces facteurs les données du recensement de 1961.

1) Variations régionales

Nous avons déjà abordé le phénomène des variations régionales des taux d'activité féminine (1). Rappelons que c'est une caractéristique de la participation féminine au monde du travail. Ainsi, alors que dans l'ensemble de la province 27 femmes sur cent dont l'âge varie de 15 à 64 ans font partie de la main-d'oeuvre, cette proportion n'est que de 17 à la régionale Du Cuivre et elle atteint 39 pour les villes de Québec, Sillery, Ville Vanier. Ces variations sont à relier à des conditions plus ou moins favorables de l'emploi dans chaque territoire et à un ensemble de facteurs psycho-sociologiques que nous ne pouvons aborder ici.

2) Concentration dans quelques secteurs d'occupations.

Il est très frappant de constater le degré de concentration de la main-d'oeuvre féminine dans quelques types d'occupations.

Ainsi, quatre groupes d'occupations regroupent 80.9% de la main-d'oeuvre féminine: professionnels et techniciens (16.5%), employés de bureau (25.2%), métiers des services et des loisirs (21.1%), artisans et ouvriers qualifiés (18.1%).

Cette caractéristique est encore beaucoup plus évidente si nous considérons les professions choisies par les femmes à l'intérieur

---

(1) Voir chapitre III

de chacun de ces grands groupes d'occupations.

Bien que la catégorie "administrateurs" regroupe trente-cinq occupations, il suffit de deux pour réunir 62% des travailleuses de cette catégorie: propriétaires et directrices d'un commerce de détail (43%), propriétaires et directrices de services personnels (19%).

Ces deux occupations ne réunissent que 38% des hommes de ce groupe.

Dans la catégorie "professionnels et techniciens" qui comprend trente-huit professions, 71.5% des travailleuses sont soit institutrices (48.5%) soit infirmières ou étudiantes infirmières (23.0%).

Soixante-dix pour cent des employées de bureau sont classifiées comme sténographes (34.4%) ou employées de bureau (35.7%), alors que parmi les treize catégories de commis à la vente, nous constatons que 91% des travailleuses de cette catégorie sont des commis-vendeuses.

Plus de 96% des travailleuses des services et récréations se répartissent dans quatre catégories: intendantes, filles de tables, cuisinières, aides-infirmières, femmes de chambre (77.6%), barbiers, coiffeuses, manucures (6.4%), blanchisseuses (5.0%), concierges et nettoyeuses (7.6%).

Dans les occupations des transports et communications, 92% des

travailleuses sont téléphonistes. Les ouvrières agricoles constituent 88% de la main-d'oeuvre féminine dans l'agriculture.

Bien que les artisanes et ouvrières qualifiées soient dispersées dans 93 des 232 occupations de cette catégorie, il suffit de réunir cinq occupations pour en regrouper près de 68%.

- coupeuses, monteuses couseuses: 6.0%
- fileuses, tisseuses, tricoteuses et assimilées: 9.0%
- couturières et ouvrières (sauf en manufacture): 6.9%
- couseuses et opératrices de machine à coudre: 36.3%
- embouteilleuses, emballeuses, étiqueteuses: 9.6%

Ces données font ressortir très nettement que la main-d'oeuvre féminine a tendance à s'orienter vers les secteurs où elle est déjà fortement représentée. De plus, elles établissent assez clairement une ségrégation dans les occupations qui n'a sans doute plus, dans de nombreux cas, de fondements techniques. Dans cette ligne d'idée, on peut percevoir que plusieurs occupations sont en continuité avec les rôles traditionnels de la femme. Enfin, cela permet de juger de l'étroitesse du marché du travail pour les femmes.

Ces caractéristiques s'accentuent selon les régions administratives et les régionales scolaires. On trouvera à l'annexe quelques tableaux synthétisant ce phénomène important.

3) Age, statut civil et participation au monde du travail

La participation des femmes à la main-d'oeuvre varie considérablement d'un groupe d'âge à l'autre, ce qui donne une structure d'âge de la main-d'oeuvre féminine très différente de celle de la main-d'oeuvre masculine. Alors que 37.8% des travailleuses ont moins de 25 ans, seulement 18.1% des travailleurs sont dans le même cas.

Par ailleurs, l'entrée dans les diverses occupations ne semblent pas se faire aux mêmes âges: les femmes dans les professions de l'administration, de l'agriculture et des mines sont plus âgées que la moyenne de la main-d'oeuvre féminine, alors que la main-d'oeuvre dans les autres professions est moins âgée.

A cette participation selon l'âge des femmes, se superpose et l'explique partiellement le phénomène de la participation selon l'état civil.

En effet, en 1961, sur 471,000 femmes au travail, 62.4% étaient célibataires, 32.0% mariées et 5.6% faisaient partie de la catégorie "veuves ou divorcées". Cependant, la participation selon l'état civil varie considérablement selon la région. Ainsi, le tableau suivant ordonne les diverses régions selon l'importance des femmes mariées dans la main-d'oeuvre féminine. On peut y observer un écart très considérable entre le Saguenay - Lac St-Jean (15.1%) et l'Outaouais (42.6%).

Il semble bien aussi que le statut civil influence la parti-

TABLEAU I: PROPORTION DES FEMMES MARIEES DANS LA MAIN-D'OEUVRE FEMININE SELON LA REGION ADMINISTRATIVE, 1961.

Régions	Prop.	Régions	Prop.
Saguenay - Lac St-Jean	15.1%	Nord-ouest	31.7%
Québec	20.1%	Cantons de l'Est	31.8%
Bas St-Laurent-Gaspésie	20.7%	Montréal	36.5%
Trois-Rivières	25.3	Outaouais	42.6%
Côte-nord	28.6%		

cipation aux différentes occupations, que certaines connaissent une plus forte représentation de célibataires (professionnelles et techniciennes, employées de bureau) alors que dans d'autres les femmes mariées dominent plus nettement (professions agricoles et artisanes).

Si l'on examine un peu l'influence combinée de l'âge et du statut civil, on perçoit que l'influence du statut civil est déterminante et que l'écart ne se réduit pas beaucoup en isolant les groupes d'âge.

TABLEAU II: TAUX DE PARTICIPATION A LA MAIN-D'OEUVRE DES FEMMES SELON L'ETAT CIVIL ET L'AGE, PROVINCE DE QUEBEC 1961.

Age	Célibataires	Mariées	Veuves ou divorcées
15-24 ans	50.9	19.2	46.1
25-44 ans	79.0	15.0	47.1
45-64 ans	65.4	14.3	32.0
64 ans et plus	31.3	2.3	4.2

Bien que différent, le comportement des veuves et divorcées de 15 à 44 ans est plus près de celui des célibataires que de celui des femmes mariées.

Pour départager l'influence des différents facteurs impliqués dans ces variations de la participation féminine selon l'âge et l'état civil, il nous faudrait procéder à l'exploration de nombreuses autres dimensions. L'une des dimensions que nous devons explorer dans cette étude même très superficielle réside dans la scolarité de la main-d'oeuvre féminine.

4) Scolarité

Si on compare la scolarité de la main-d'oeuvre féminine à celle de la population féminine en général, on constate que:

- la proportion de la main-d'oeuvre féminine n'ayant qu'une formation élémentaire est plus faible que dans la population féminine.

- La proportion des femmes ayant un secondaire 1er cycle est à peu près égal dans les deux populations,

- la proportion de celles qui ont fait des études post-secondaires (plus de 12 ans) est deux fois plus importante dans la main-d'oeuvre que parmi la population féminine.

Ceci pourrait s'expliquer par le fait que les jeunes qui constituent une bonne partie de la main-d'oeuvre sont plus instruites que leurs aînées. Mais cela s'explique davantage par un taux différentiel de participation au marché du travail.

TABLEAU III: TAUX DE PARTICIPATION A LA MAIN-D'OEUVRE DES FEMMES SELON L'AGE ET LA SCOLARITE - PROVINCE DE QUEBEC, 1961.

NIVEAU DE SCOLARITE

Age	Elémentaire	Sec. I	Sec. II	Post-sec.	Total
15-24	28	50	74	92	49
25-44	11	20	37	59	17
45-64	11	18	37	69	16
Total	17	30	51	68	26

Comme le tableau le met en lumière, peu importe l'âge, la participation à la main-d'oeuvre des femmes plus scolarisées est plus forte que celle des autres: les femmes ayant fait des études post-secondaires participent 4 fois plus à la main-d'oeuvre que celles qui n'ont qu'une formation élémentaire, de 45 à 64 ans cette participation est plus de 6 fois plus grande.

Comparée à celle de la main-d'oeuvre masculine, la scolarité de la main-d'oeuvre féminine est supérieure. En effet, une plus faible proportion de la main-d'oeuvre féminine n'a qu'une formation élémentai-

re et la formation secondaire est plus répandue dans la main-d'oeuvre féminine surtout au niveau du secondaire II; cependant, au niveau post-secondaire, la proportion des travailleuses de ce niveau de formation est inférieure à celle des hommes.

Voyons comment s'établit la comparaison de la scolarité de la main-d'oeuvre masculine et de la main-d'oeuvre féminine pour les quatre grands secteurs d'occupations qui groupent plus de 80% de la main-d'oeuvre féminine.

Chez les professionnelles et techniciennes, nous avons relativement peu de femmes, par rapport aux hommes, qui ont fait des études post-secondaires alors que plus de 50% sont dans le groupe secondaire II.

Chez les employées de bureau, il y a aussi une forte proportion de femmes qui ont 10 à 12 ans de scolarité. La proportion de celles qui n'ont pas plus de 7 ans d'études est inférieure à celle des hommes. Mais ceux-ci sont proportionnellement plus nombreux à avoir fait des études post-secondaires.

Les travailleuses des services et des loisirs sont peu scolarisées, 60% ont 7 ans et moins de scolarité. Leur scolarité est légèrement inférieure à celle de leurs confrères masculins. La situation des artisanes et ouvrières spécialisées est semblable au dernier groupe avec 68% de la main-d'oeuvre féminine n'ayant qu'une scolarité de niveau primaire.

5) Salaires

Ce n'est sûrement pas sur la base de la scolarité que l'on peut expliquer les écarts qui existent entre les salaires moyens des hommes et des femmes au Québec et on peut se demander si la main-d'oeuvre féminine n'est pas actuellement une main-d'oeuvre bon marché (cheap labour) qui permet de stabiliser un équilibre économique précaire.

TABLEAU IV: SALAIRES MOYENS DES HOMMES ET DES FEMMES DANS QUATRE GRANDS GROUPES OCCUPATIONNELS, P.Q., 1961.

Occupation	Hommes	Femmes	Ecart
Professionnels et techniciens	$5,855	$2,668.	- $3,186.
Employés de bureau	$3,454.	$2,486.	- 968.
Travailleurs des services	$2,966.	$1,199.	- 1,767.
Ouvriers spécialisés	$3,468.	$1,827.	- 1,641.

Il va de soi que l'expérience de travail explique une partie des différences que l'on observe, tout comme la concentration des femmes dans des occupations souvent marginales. Mais notre étude devrait s'étendre à plusieurs autres variables pour être vraiment concluante.

En résumé, ces quelques statistiques permettent de constater:

- que le marché du travail pour les femmes demeure limité à quelques occupations ce qui semble entraîner une infériorité des revenus qu'elles retirent de leur participation au monde du travail,
- que si le mariage et les responsabilités familiales représentent

un obstacle au travail de la femme dans l'ensemble du Québec, cela est de moins en moins vrai dans une région comme Montréal dont la participation des femmes mariées est déjà de 50% supérieure à la participation féminine dans l'ensemble du Québec;

- que le degré de scolarité influence très fortement cette participation.

Le travail à l'extérieur du foyer représente donc un modèle largement accepté du moins par les femmes les plus instruites ou de celles résidant dans les régions dont le développement est le plus avancé. Ce modèle a de plus tendance à se diffuser. Le travail à l'extérieur est, comme nous l'ont révélé les enquêtes régionales, un désir général chez les femmes. Ce modèle et les modifications du statut de la femme qu'il entraîne, exige que la femme soit mieux préparée à son rôle et que certains aménagements sociaux soient réalisés.

B- Implications éducatives et sociales

Les comités se sont donc efforcés de définir des solutions sur ces plans. Pour ce qui est de l'éducation, les comités ont formulé des recommandations selon les trois types de formation que distinguait le guide de l'Opération Départ.

1) Formation scolaire - Considérant que la faible scolarité des femmes pouvait être un obstacle sérieux à leur participation au monde du travail et à leur épanouissement, les comités ont recommandé que des

efforts sérieux soient faits dans le sens d'une scolarisation plus poussée des femmes. Cette formation se voyait accorder une priorité par rapport à certaines formes d'éducation populaire. Des comités recommandaient que l'accès aux cours de formation scolaire soit libre de toute distinction de sexe. On visait particulièrement les normes d'admission des cours de pré-emploi à plein temps qui en limitent l'accès aux femmes.

2) Formation professionnelle - Une constatation assez générale dans les rapports était que peu de femmes avaient reçu une préparation professionnelle adéquate dans leur jeunesse. On formulait donc le voeu que le système s'acquitte mieux de cette fonction à l'avenir; des recommandations très précises propres à chaque milieu étaient faites en ce sens.

Une seconde constatation concernait le peu de possibilités que le système actuel offre aux femmes d'acquérir une formation nouvelle ou de se perfectionner dans les professions qu'elles exercent actuellement ou ont déjà exercées. Les données fournies au chapitre II nous indiquent que seulement 20% des inscrits aux cours de formation professionnelle à plein temps étaient des femmes.

Enfin les comités ont signalé la difficulté et surtout la nécessité de mieux connaître et prévoir les besoins du marché du travail.

A la suite de démarches et d'enquêtes auprès des entreprises, des organismes de placement, des associations féminines, auprès des

elles-mêmes, les comités ont proposé l'organisation de cours dans des spécialités où elles sont déjà fortement représentées comme les suivantes: secrétariat, enseignement, aide-familiale et auxiliaire sociale, aide-infirmière, vente, couture industrielle et haute couture, hôtellerie et restauration, coiffure et soins de beauté.

3) Formation culturelle - Dans le secteur de la formation culturelle, il s'est produit une prise de conscience d'un rôle nouveau de la femme.

Pendant longtemps les cours de ce secteur ont été concentrés sur la formation familiale et principalement sur les cours d'arts domestiques: cuisine et couture. Quoique les comités aient accordé une attention particulière à ces cours, leurs préoccupations étaient plus larges et couvraient d'autres domaines comme la décoration intérieure, le budget familial. Ce qui est le plus significatif ici, réside dans la volonté d'intégrer les acquisitions des sciences humaines au comportement familial; on suggère à cette fin l'organisation de cours de psychologie, de puériculture, de psychologie du couple, de sexologie. On suggérait aussi des cours d'information sur l'évolution du système scolaire.

Beaucoup d'autres cours correspondant à d'autres dimensions du rôle de la femme ont été suggérés particulièrement dans le domaine de la formation physique, artistique et celle de l'expression. Mais le plus frappant dans ces recommandations était le grand nombre de cours concernant des problèmes comme la loi, le statut légal de la femme, le syndicalisme, la coopération, l'économie, la politique, l'organisation gouvernementale, etc... qui traduisent un désir de participation

à l'évolution de la société. Les possibilités de la femme mariée de suivre des cours en tout temps de l'année, de la semaine ou du jour sont apparues plus grandes que pour les hommes.

Les comités ont donc mis en lumière le rôle que l'éducation permanente a à jouer dans les transformations sociales entrevues. Ils ont cependant été sensibles au fait que l'éducation ne pouvait solutionner tous les problèmes et que cette évolution passait par un changement de mentalités et la création d'institutions nouvelles. Leurs recommandations sur ce plan touchaient particulièrement les quatre points suivants:

a) les garderies - L'organisation de garderies auxquelles les femmes pourraient confier leurs enfants en toute sécurité pendant leur travail, leurs loisirs et leurs études est apparue comme une priorité. L'absence de ce service communautaire a été déploré par les comités qui voyaient là une solution à plusieurs problèmes que rencontre la femme mariée.

b) le travail à temps partiel - Un nombre considérable de comités souligne l'importance pour la femme du travail à temps partiel. Les comités qui ont fait enquête auprès des femmes, ont constaté qu'une très forte proportion de femmes mariées se dit intéressée à cette forme de travail. Les justifications que l'on apporte à cette suggestion sont basées sur le fait que le travail hors du foyer serait plus compatible avec les responsabilités familiales, que la femme y trouverait un épanouissement personnel, que cette activité à l'extérieur du foyer romperait la monotonie des besognes ménagères, serait

l'occasion de nouer des relations, que l'expérience acquise les aiderait à mieux guider leurs enfants, etc... Sur le plan économique, il va de soi que les femmes mariées constituent un vaste réservoir de main-d'oeuvre inutilisée. Cependant cela exige ici une transformation des mentalités, des politiques et des institutions du monde du travail.

c) l'orientation - L'absence de services d'orientation professionnelle pour les femmes a été soulignée par tous les comités.

d) la recherche - Les comités ont particulièrement insisté sur le manque de recherches sur la situation de la femme au travail, sur les politiques d'emploi et de formation professionnelle en vue de satisfaire les aspirations du nombre croissant de femmes qui font ou refont leur entrée sur le marché du travail.

Voilà quelques suggestions des comités régionaux pour une meilleure adaptation tant du système d'éducation que de la société aux besoins de la femme.

DEUXIEME SECTION

LES JEUNES ADULTES

Le guide de travail de l'Opération Départ proposait aux comités d'examiner le problème des jeunes adultes. Il s'agissait, selon la conception du guide, de réaliser un partage de responsabilités plus net entre l'éducation des jeunes et celle des adultes.

Un indice que ce partage de responsabilités était mal réalisé au moment de l'Opération nous venait des statistiques décrivant l'âge des étudiants aux cours de pré-emploi et de formation professionnelle à plein temps. Une enquête faite au mois de février 1966 nous révèle qu'à ce moment-là, 61% des inscrits à ces cours avaient moins de 24 ans, dont 38% moins de 20 ans (1).

Même si l'on peut penser qu'il y aura toujours un certain nombre de jeunes qui devront chercher à compléter leur formation, soit parce que leurs conditions de vie les ont contraints à abandonner trop tôt l'étude, soit qu'ils n'en aient réalisé que trop tard l'importance, il semblait qu'une quantité trop grande d'énergie était divertie vers ces groupes de personnes dans les cours pour adultes et que les jeunes pourraient probablement trouver dans l'enseignement régulier une solution plus appropriée.

Dis-sept régionales se sont penchées sur le problème. Elles ont analysé les statistiques scolaires des classes d'initiation au travail, des cours de 11ième générale et commerciale, des données sur les retardés pédagogiques, le chômage des jeunes, etc...

Sept de ces régionales ont fait des des enquêtes auprès des

---

(1) B. Célovski - Characteristics of Unplaced Applicants and Trainees in Programme 5. Preliminary reports on September 1965 and February 1966, Survies Research Branch Department of Citizenship and Immigration, Ottawa, 1966.

Carte numéro 20

Proportion des jeunes de 15 à 24 ans ne fréquentant plus l'école, qui n'ont qu'une formation élémentaire selon les C.S.R. en 1961.

---

70 à 80%

Chaudière
Henri-Bourassa
Des Iles
Lalonde

60 à 70%

Baie des Chaleurs
Charlevoix
Grand-Portage
Harricana
Matapédia
Monts
Papineau
Pascal-Taché
Péninsule
Provencher
Vérendrye

50 à 60%

Amiante
Bas St-Laurent
Bois-Francs
Carignan
Cuivre
Deux-Montagnes
Gardeur
Golfe
Lanaudière
Lignery
Louis-Fréchette
Louis-Hémon
Tardivel
Vaudreuil-Soulanges
Yamaska

40 à 50%

Chambly
Chauveau
Côte-Nord
Dollard-des-Ormeaux
Duvernay
Estrie
Honoré-Mercier
Lac St-Jean
Lapointe
Laurentides
Maisonneuve
Mauricie
Meilleur
Missisquoi
Orléans
Outaouais
St-François
Saguenay
Salaberry
Tilly
Vieilles-Forges
Youville

30 à 40%

Jean-Talon
Mille Iles
Montréal
Québec, Sillery, V.Vanier
Royer

SCOLARITÉ DES JEUNES ADULTES

Pourcentage de la population de 15 à 24 ans ne fréquentant pas l'école et n'ayant atteint que la 7e année ou un degré inférieur d'instruction d'après le recensement de 1961. Rapporté par territoire de commission scolaire régionale catholique.

DÉTROIT DE JACQUES-CARTIER
GOLFE SAINT-LAURENT
DÉTROIT D'HONGUEDO
FLEUVE SAINT-LAURENT
BAIE DES CHALEURS
NOUVEAU-BRUNSWICK
MAINE
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
30 à 39.9%
40 à 49.9%
50 à 59.9%
60 à 69.9%
70% et plus

jeunes-adultes eux-mêmes afin de mieux connaître leur niveau de formation, leurs raisons d'abandons, leurs conditions d'emploi, leurs désirs de poursuivre des études. Une enquête entreprise à la régionale de l'Estrie par 5 personnes de l'Action sociale jeunesse à l'été 1968, (1) est enfin venue poursuivre les réflexions du comité de l'Opération Départ.

Quoique toutes ces démarches n'offrent pas toutes les garanties d'une méthodologie scientifique, elles permettent, croyons-nous de mieux voir les problèmes que rencontrent les jeunes et de formuler certaines solutions.

A- Le manque de formation et d'orientation des jeunes

Les comités ont déploré le manque de formation générale et professionnelle des jeunes de 15 à 24 ans.

1) Formation scolaire - Pour ce qui est de la scolarité des jeunes de 15 à 24 ans, nous avons noté plus haut que l'augmentation de la scolarisation des jeunes était un phénomène beaucoup plus récent et moins poussé qu'on ne le croit généralement. Ainsi, 46.8% de tous les jeunes de 15 à 24 ans ne fréquentant pas l'école en 1961, n'avaient pas dépassé une septième année de scolarité. Les taux, de plus, variaient

---

(1) Jeannine Nantais et alii, Jeunes adultes, besoins de formation, Sherbrooke, 1968

sensiblement d'une régionale à l'autre, puisqu'une régionale comme celle d'Henri-Bourassa comptait plus de 75% de ces jeunes qui n'avaient qu'une formation élémentaire, alors que dans la régionale Mille-Isles, cette proportion n'était que de 35% (cf. carte numéro 20). Les facteurs qui ont déterminé ces comportements dans le passé continuent à agir aujourd'hui. Les comités l'ont affirmé et une recherche portant sur les projets d'avenir des étudiants des deux premières années du secondaire vérifie ce phénomène. Cette recherche à laquelle ont collaboré toutes les provinces, nous permet de comparer le Québec aux autres provinces quant à la persévérance scolaire des jeunes. Une des questions posées lors de cette enquête était celle-ci: "Prévoyez-vous quitter l'école bientôt, plus tard ou poursuivre vos études jusqu'à la fin?". La proportion d'étudiants français au Québec qui répondent qu'ils termineront certainement leurs études secondaires est de 55.9% (moyenne du Canada 67.8%), et la proportion de ces mêmes étudiants qui répondent qu'ils quitteront avant d'avoir terminé est de 16.3% (moyenne du Canada 9.7%). (1) Il résulte de tout ceci que les jeunes sont sous-scolarisés dans une trop grande proportion et qu'il faudra penser pendant un temps encore assez long à une récupération scolaire des jeunes dans toute politique d'éducation permanente.

2) Formation professionnelle - A cette sous-scolarisation, il faut relier la qualification et l'expérience pratique qui n'ont pas été données aux jeunes à l'école ou sur le marché du travail. Des études américaines signalent que sur dix jeunes qui laissent l'école, un seul béné-

---

(1) Projets d'avenir des étudiants, Ministère de la Main-d'Oeuvre.

ficie d'un entraînement pratique au travail après sa sortie de l'école. Selon Roger Grégoire (2), la proportion des adolescents d'âge scolaire qui reçoit au moins un début de formation professionnelle en école ou en atelier, varie de 32% à plus de 45% dans les pays du marché commun. C'est seulement en Allemagne, dit-il que grâce à la généralisation du système d'apprentissage, un peu plus de la moitié des jeunes sont préparés à la vie active. Nous ne connaissons par la proportion de ces jeunes au Québec, mais elle est certainement faible. L'enquête de Sherbrooke (3) nous montrait que sur 146 jeunes, 12 seulement avaient terminé un cours commercial, spécialisé ou d'initiation au travail alors que 24 autres avaient entrepris de telles études sans les mener à terme. Les faiblesses de notre système d'éducation dans le passé et l'absence d'une législation adéquate sur l'apprentissage en sont la cause. Il est certain que la mise en place des polyvalentes au secondaire tendra à corriger cette situation mais la refonte de notre système d'éducation ne donnera pas de résultats immédiats. En attendant, des sommes importantes devront être consacrées à cet objectif de formation professionnelle de jeunes insuffisamment préparés à leur vie active.

3) Orientation - Plusieurs comités ont souligné l'importance pour les jeunes travailleurs d'avoir la possibilité de recourir aux services d'orientation des régionales. Ils soulignaient en cela une des carences

---

(2) Roger Grégoire, L'éducation professionnelle des adultes, Exposé présenté à la session d'étude fédérale-provinciale sur le développement des ressources humaines.

(3) Jeannine Nantais et alii, O.C. page 113.

passées du système, carence qui demeure cependant très actuelle. L'enquête fédérale (1) dont nous venons de parler, abordait le problème de l'orientation dans les établissements scolaires. Plusieurs questions se rapportent à ce thème et on ne saurait les évoquer toutes. A travers celles-ci apparaît le caractère déficient des services d'orientation professionnelle dans le système d'éducation du Québec. Si l'on compare le Québec et l'Ontario à ce sujet, seulement 59.8% des écoles secondaires comptent un spécialiste en orientation parmi leur personnel, alors qu'en Ontario 97.0% ont un tel spécialiste à leur emploi. De même l'équipement scolaire consacré aux services d'orientation est très déficient au Québec. En outre, un plus grand nombre d'élèves en Ontario passent à un moment ou l'autre un test d'orientation. Si dans les deux provinces, on attache de l'importance avant tout aux tests d'intelligence et d'aptitudes, en Ontario, on insiste davantage sur les tests qui mesurent les progrès de l'élève et font voir si la profession choisie répond à ses goûts. Dans cette situation, il n'est pas surprenant de voir qu'au Québec, l'école est plus déterminante dans l'orientation des élèves que le service d'orientation professionnelle. En Ontario, 11.6% des étudiants interrogés ont affirmé avoir laissé à l'école le soin de déterminer leurs options alors qu'au Québec 45.7% s'en sont remis à leur directeur d'école. Cette carence de l'orientation et de l'information vient donc allonger la période d'ajustement à la vie active que traverse le jeune à son arrivée sur le marché du travail.

---

(1) Projets d'avenir, o.c.

B- La situation de l'emploi des jeunes

Le manque de formation générale et professionnelle ainsi que d'orientation ont pour conséquence une insertion plus ou moins heureuse des jeunes adultes sur le marché du travail. Les comités nous ont signalé leurs concentrations dans certaines industries ou occupations marginales. Par ailleurs, plusieurs ont décrit leur sur-représentation parmi les demandeurs d'emploi. Quoique l'étude de ces phénomènes devrait être approfondie, nous avons voulu voir si ces phénomènes étaient exacts au plan provincial.

1) Secteurs d'emploi - Le recensement de 1961 indique une présence des jeunes de 15 à 24 ans nettement supérieure à la proportion de ceux-ci dans la population active dans des catégories professionnelles qui connaîtront dans le futur une diminution sensible de leurs effectifs. C'est ainsi que les projections de main-d'oeuvre laissent prévoir une réduction importante des emplois agricoles et des emplois de manoeuvre. Alors que la proportion des jeunes dans la population active n'est que de 23.4%, les jeunes représentent 40.2% des ouvriers agricoles à salaire, 47.8% des autres métiers de l'agriculture, et 31.2% des manoeuvres. Ils sont aussi nettement sur-représentés comme forestiers (34.7%). De plus, la proportion des jeunes travailleurs, dans ces catégories, est particulièrement élevée dans certaines régions administratives. (1)

Mais c'est lorsqu'on regarde la scolarité des jeunes travail-

(1) Gérard Marchand, Les jeunes adultes, Analyse de l'Opération Départ, page 6.

leurs appartenant à ces groupes professionnels que l'on perçoit mieux la situation précaire dans laquelle ils se trouvent (2).

C'est ainsi que 72.7% des ouvriers agricoles à salaires ayant moins de 25 ans, 74.0% des jeunes dans les autres métiers de l'agriculture ont moins qu'une septième année. Chez les forestiers (bucherons), ce pourcentage est de 82.5% et dans la catégorie des pêcheurs, chasseurs et trappeurs, il est de 93.5%. Si l'évolution des occupations se réalise comme prévu, dans peu de temps nous nous retrouverons avec une proportion importante de gens de 30 et 40 ans en recherche d'emploi et n'ayant qu'une scolarité de niveau primaire.

Cette étude de l'insertion du jeune adulte sur le marché du travail est bien incomplète. Il serait important qu'elle soit poursuivie sur le plan des secteurs industriels. Nous croyons, en nous fondant sur quelques indices, que l'engagement au travail se fait largement dans les secteurs économiques en moindre progression ou en déclin et qu'il comprend alors une perspective d'instabilité professionnelle et une limitation sensible des chances d'avancement.

2) <u>Chômage des jeunes</u> - Ce fait se traduit dans le haut niveau de chômage que connaissaient les jeunes... Des régionales signalaient qu'environ 50% de la main-d'oeuvre sans emploi avait moins de 24 ans. Cette constatation n'a cependant rien d'excessif et on peut penser que dans

---

(2) Idem, page 10

certaines régions et à certains mois de l'année, la proportion des jeunes parmi les sans travail pourrait être plus importante encore. C'est du moins ce qu'on peut présumer à partir des statistiques mensuelles sur le chômage. Le tableau V décrit le chômage des jeunes travailleurs de septembre 1967 à octobre 1968. Cette période se situe dans une conjoncture économique relativement favorable si on la compare aux dix dernières années. Pourtant plus d'un jeune de moins de 20 ans sur dix était en chômage au moment de l'enquête, ceux de 20 à 24 ans connaissaient aussi un chômage très nettement supérieur aux plus âgés. On peut conclure de ce tableau que la période d'ajustement que traversent les jeunes à leur entrée dans le monde du travail est longue.

TABLEAU V LE CHOMAGE DES JEUNES DE MOINS DE 25 ANS AU QUEBEC DE NOVEMBRE 1967 A OCTOBRE 1968

Mois	Nombre de chômeurs (000)			Taux de chômage			Proportion
	Total	14 - 19	20 - 24	Total	14 - 19	20 - 24	14 - 24
Novembre	101	30	30	4.6	9.5	6.0	40.5
Décembre	126	30	37	5.8	12.2	7.0	41.5
Janvier	166	30	42	7.8	14.6	8.5	36.1
Février	179	32	37	8.4	14.8	10.6	37.4
Mars	189	27	30	8.8	15.1	11.6	38.1
Avril	175	47	28	8.0	14.7	10.1	39.4
Mai	134	47	26	6.9	12.2	7.0	42.5
Juin	143	37	17	6.2	17.5	7.9	52.4
Juillet	130	20	23	5.6	14.2	6.4	56.1
Août	89	25	23	5.3	9.1	6.0	60.6
Septembre	99	21	21	4.4	9.1	6.1	43.4
Octobre	113	26	25	5.0	11.4	6.1	42.4

Source: Main-d'Oeuvre, B.F.S. (72 - 001)

Ces difficultés des jeunes travailleurs sont évidemment attribuables à un ensemble de facteurs dont la formation constitue qu'un fac-

ment. Les comités ont donc recommandé l'amélioration des autres services (v.g. orientation, placement etc...) aux jeunes fréquentant encore l'école et aux jeunes déjà dans le monde du travail.

C- Les solutions proposées

Les comités ont esquissé certaines solutions à ces problèmes.

1) Quelques-uns recommandent d'apporter des changements à la législation scolaire et de porter l'âge de la fréquentation obligatoire de 16 à 18 ans dans un délai ne dépassant pas deux ans. Avec l'instauration de la polyvalente au secondaire, cette mesure aurait comme conséquence que les jeunes ne quitteraient pas l'école sans avoir complété le secondaire et sans avoir acquis un minumum d'expérience pratique ou de qualification professionnelle.

2) Il faudrait accentuer le développement des moyens d'orientation et d'information des jeunes sur le plan de la connaissance des métiers, des qualifications requises, des possibilités de formation correspondante et de la réalité des débouchés existants.

De même que l'information et l'orientation professionnelle nécessitent une connaissance plus complète du marché du travail, elles nécessitent une collaboration étroite des services d'orientation et d'emploi. A cette fin, des comités ont proposé le rattachement d'un conseiller en main-d'oeuvre à la régionale.

3) Il serait souhaitable que s'établisse au Québec un système général

d'apprentissage qui permette aux jeunes d'acquérir un entraînement pratique au travail. L'établissement d'un tel système requiert une collaboration de tous les instants entre tous les organismes intéressés à la formation des travailleurs.

4) Si ces solutions se rattachent à l'avenir de l'enseignement régulier, il a semblé nécessaire aux comités d'arriver à une meilleure connaissance du nombre et de la situation des jeunes en emploi ou à la recherche d'un emploi en ce qui a trait à leur formation, à leurs occupations, aux secteurs d'activité où ils travaillent, à leur satisfaction et à leurs aspirations professionnelles. De telles enquêtes faciliteraient une meilleure adaptation des politiques d'éducation visant les travailleurs.

5) L'effort de scolarisation et de professionnalisation des jeunes travailleurs devra donc être poursuivi, mais le problème d'orientation de même que les facteurs qui ont motivé leur non persévérance dans le système régulier devront recevoir une attention plus soutenue sans quoi les efforts consacrés à cette population risqueraient d'être peu profitables.

TROISIEME SECTION

LES AGRICULTEURS

Concernant l'éducation des adultes oeuvrant dans le secteur agricole, le contenu des rapports des différents comités ou sous-comités régionaux peut se repartir selon deux perspectives différentes, lo, se-

lon que l'on y traite de ce qui est spécifique au territoire et à l'état de l'agriculture dans une régionale déterminée (pédologie, type de production agricole), 2o, selon ce qui se rattache directement à une vision plus globale de l'état et de l'évolution de l'agriculture au Québec. C'est cette seconde perspective que nous voulons explorer ici.

Il n'est cependant nullement question pour nous de définir ce qu'est ou ce que sera l'agriculture au Québec. Pour ce faire, il serait plus réaliste de se référer au rapport de la commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec. (1)

Ce que nous nous proposons, c'est de présenter une synthèse de la perspective dans laquelle fut perçue l'agriculture par les comités ou sous-comités régionaux des besoins de formation des travailleurs agricoles adultes. Nous regroupons nos considérations autour de trois thèmes polarisants qui se dégagent des rapports régionaux eux-mêmes:

- l'agriculture moderne
- l'agriculteur moderne
- les besoins de formation de l'agriculteur actuel.

A- L'agriculture moderne

On constate une certaine unanimité à définir l'agriculture moder-

---

(1) Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec, 9 vol. On trouvera à l'annexe les projections d'évolution de la main-d'oeuvre agricole, ainsi que diverses statistiques utiles à la compréhension du présent texte.

ne comme étant un secteur d'activité économique où chacune de ses unités, les fermes en l'occurence, sont vues comme des entreprises commerciales agricoles. On parle à cet effet de "ferme commerciale" sur la définition de laquelle cependant tous ne sont pas d'accord. Par ailleurs, on se réfère à un critère commun à tous: la valeur des produits agricoles vendus pendant une période de douze mois consécutifs par les fermes de recensement dont la superficie est égale ou supérieure à un acre. Pour certains, la valeur des produits agricoles doit se situer à un minimum de $1,200. (selon la perspective du B.F.S. en 1961); pour d'autres, ce minimum se situe à $2,500. (selon la perspective du B.F.S. en 1966); pour quelques-uns, il se situe à $5,000. Cette notion de ferme commerciale et le seuil qui la rend viable doivent être étudiés d'assez près puisqu'ils démarquent en quelque sorte les aptes et les non aptes à vivre de l'agriculture.

D'un autre côté, il est possible de dégager des rapports régionaux les caractéristiques que l'on reconnait à l'agriculture moderne. Ces traits sont:

1) La nécessité de forts investissements (souvent entre $60,000. et $100,000.) en terres, bâtiments, mécanisation, cheptels d'animaux et autres...

2) La nécessité d'organiser et de gérer l'entreprise commerciale agricole selon des principes modernes découlant de la rationalité.

3) La nécessité de rechercher une productivité croissante tant dans la quantité des biens produits que dans leur qualité.

4) La nécessité de s'occuper non seulement de la production mais aussi de la transformation et de la mise en marché des biens produits.

Par ailleurs, il serait aussi possible de sortir des rapports des formulations qui se réfèrent à une certaine nostalgie de l'agriculture dans sa conception traditionnelle. Ainsi, l'exode rural n'est pas perçu par tous comme nécessaire à l'agriculture moderne. On le déplore parfois. Mais cette réaction face à l'agriculture moderne n'est pas suffisamment marquée pour que nous nous y arrêtions. Cependant, très peu nombreuses sont les régionales qui vont au bout de la logique de la ferme vue comme entreprise. La plupart des régionales parlent de la ferme commerciale comme étant uniquement une industrie du primaire. Quelques-unes seulement souscrivent explicitement à la quatrième caractéristique plus haut mentionnée et qui introduit en quelque sorte l'agriculture dans l'industrie plus large de l'alimentation et dans une économie de marché non seulement provinciale mais aussi nationale et internationale.

B- L'agriculteur moderne

L'état actuel de l'agriculture a de nombreuses implications sur le type même de l'agriculteur. Celui-ci, en effet, n'est plus ni fermier ni cultivateur selon l'acceptation traditionnelle de ces termes qui en faisait non une profession dans l'univers économique mais plutôt un genre de vie impliquant une attitude globale devant elle. Cette conception de l'agriculture plaçait aussi celle-ci passablement en marge de ce qu'on est convenu d'appeler, dans la perspective d'une économie industrielle, le marché du travail. L'agriculteur est dorénavant ou est en passe de devenir un entrepreneur commercial agricole et, en tant que tel, il exerce une activité économique profession-

nelle comparable à tous les autres types d'entrepreneurs et comme eux, sa recherche est centrée sur la croissance de la productivité et de la rentabilité de son entreprise. A cet effet, il doit

1) savoir déterminer la rentabilité de ses investissements,
2) s'assurer une superficie de culture et un équipement (au sens large) fonctionnel,
3) produire ce qui convient aux exigences physiques du sol et aux exigences économiques de l'état du marché,
4) gérer son entreprise selon les principes modernes de gestion des affaires appliqués à l'agriculture,
5) s'assurer des débouchés suffisants pour la mise en marché de ses produits et chercher à obtenir un prix raisonnable pour ceux-ci.

L'entrepreneur commercial agricole connaît donc les implications de l'agriculture moderne; théoriquement, il possède des connaissances techniques, comptables, économiques et commerciales en plus de posséder une formation générale suffisante qui lui permette de s'exprimer en tant qu'entrepreneur. Cette conception de l'agriculteur moderne amène une première classification de la population rurale. D'une part, il y a ceux qui sont déjà ou qui sont aptes à devenir des entrepreneurs commerciaux agricoles, d'autre part, il y a ceux qui, pour différentes raisons que nous n'avons pas à analyser ici, ne le sont pas et ne pourront jamais le devenir. Dans cette seconde catégorie, il faut distinguer ceux qui peuvent être des travailleurs agricoles salariés et ceux qui définitivement, devront s'orienter vers un autre secteur d'activité économique.

En terme d'éducation des adultes, nous nous situons face à un double objectif:

1) faire de l'agriculture une activité moderne, rentable et fonctionnelle dans l'ensemble de l'économie de la province, en permettant aux agriculteurs d'augmenter leurs connaissances pour qu'ils puissent être de véritables entrepreneurs commerciaux agricoles et pour qu'ils puissent être perçus comme tels. Ce serait une première étape dans la valorisation de l'agriculture et de la profession d'agriculteur.

2) faire en sorte que ceux qui, pour différentes raisons, ne peuvent oeuvrer dans ce secteur d'activité en tant qu'entrepreneurs, ou bien soient réorientés vers ce secteur en tant que travailleurs agricoles salariés possédant une compétence certifiée dans une ou plusieurs activités agricoles ou bien soient recyclés dans une autre profession afin que nul n'aille accroître le nombre des ouvriers non spécialisés, des journaliers, des chômeurs ou des assistés-sociaux des régions urbaines.

Pour atteindre ce double objectif, il faut donc instituer un mécanisme permettant aux travailleurs ruraux actuels ou futurs de se définir en fonction de l'agriculture moderne et organiser des cours de formation professionnelle selon l'orientation de chacun, soit en tant qu'entrepreneurs ou travailleurs agricoles, soit en tant que main-d'oeuvre à reconvertir à un autre type d'activité.

C- Les besoins de formation selon les régionales

1) Régionalisation - Dans le cas des agriculteurs, il nous est apparu que l'ampleur des efforts de conversion professionnelle et de formation d'entrepreneurs ou de travailleurs agricoles était largement déterminée par la répartition des agriculteurs sur le territoire québécois.

La carte 21 décrit les territoires des commissions scolaires selon l'importance de leur main-d'oeuvre agricole. Elle y apparaît très variable d'une régionale à l'autre. On compte d'une part 14 territoires où l'agriculture occupe moins de 5% de la main-d'oeuvre; ces territoires sont ceux de Montréal, de Québec ou leurs banlieues et ceux de la Vérendrye, de la Côte-nord, du Golfe, de la Péninsule, des Iles. D'autre part, on compte six territoires dont plus de 25% de la main-d'oeuvre est dans ce secteur; à la régionale Provencher, cette proportion atteint 41%. Cette carte nous aide donc à mieux cerner l'intensité relative des efforts à réaliser dans les diverses régionales.

Les comités ou les sous-comités régionaux ont défini la nature et le caractère de ces efforts.

2) Formation scolaire - Dans le domaine de l'agriculture, comme dans les autres secteurs d'activité, la faible formation des travailleurs a été déplorée. Compte tenu des changements envisagés, on peut se demander si le manque de formation des agriculteurs et des ouvriers

agricoles n'est pas plus grave qu'ailleurs. Si on considère que 88.9% des agriculteurs et éleveurs et 78.5% des ouvriers agricoles à salaire n'ont pas un niveau scolaire dépassant la septième année, on peut s'interroger sur la possibilité de réaliser les transformations nécessaires de l'agriculture québécoise. En effet, il devra y avoir dans les prochaines années un renouvellement agricole considérable puisqu'en 1961, plus de 56% des agriculteurs avaient 45 ans et plus (seulement 30% de la main-d'oeuvre des autres secteurs était dans la même situation). Or, le renouvellement des effectifs agricoles qui se fonderaient sur une promotion des ouvriers agricoles, a peu de chances d'augmenter la moyenne générale de formation des agriculteurs et éleveurs. Les tableaux sur la scolarité des travailleurs agricoles circonscrivent assez bien cet aspect du problème de la promotion professionnelle dans l'agriculture ou de la réorientation de certains travailleurs vers d'autres secteurs d'activité.

TABLEAU VI SCOLARITE DES TRAVAILLEURS DANS LES EMPLOIS AGRICOLES

A) Agriculteurs et éleveurs

Région	nombre	niveau de scolarité			
		primaire	second.	sec. II	post-sec
Bas St-Laurent	4,743	93.2	4.8	1.7	0.3
Saguenay-Lac St-Jean	3,274	90.5	7.05	2.19	0.24
Québec	21,343	93.14	4.65	2.02	0.16
Trois-Rivières	10,759	88.07	8.76	2.88	0.27
Cantons de l'Est	4,615	84.50	10.18	4.44	0.86
Montréal	21,784	84.02	10.43	4.76	0.77
Outaouais	3,382	89.56	7.09	2.77	0.56
Nord-ouest	2,260	93.80	5.04	0.88	0.26
Côte-nord	103	96.11	1.94	1.94	
Total de la province	72,262	88.9	7.6	3.1	0.4

B) Ouvriers agricoles à salaire

Région	nombre	niveau de scolarité			
		primaire	second.	sec. II	post. sec
Bas St-Laurent	577	84.4	12.1	3.1	0.4
Saguenay-Lac St-Jean	605	74.04	17.85	6.77	1.32
Québec	3,087	83.86	10.56	5.08	0.48
Trois-Rivières	1,649	78.22	15.03	6.00	0.72
Cantons de l'Est	964	76.86	14.10	7.98	1.03
Montréal	5,230	75.14	16.40	7.07	1.37
Outaouais	671	78.98	14.15	6.25	0.59
Nord-ouest	240	81.25	14.58	3.3	0.83
Côte-nord	23	69.56	30.43		
Total de la province	13,046	78.5	14.4	6.2	0.9

On comprend à l'étude de ces tableaux que les comités aient proposé la parité avec les travailleurs des autres secteurs dans l'accès à la formation scolaire.

3) Formation professionnelle agricole - Dans le domaine professionnel proprement dit, les comités proposaient les formations à offrir aux agriculteurs et précisaient leur caractère.

Les cours à organiser doivent être concrets, utiles et continus. Concrets, c'est-à-dire, qu'ils doivent être pensés et donnés en tenant compte de la formation antérieure, des aptitudes et de l'expérience des agriculteurs; utiles, c'est-à-dire, devant servir d'abord à moyen terme mais aussi à court terme à améliorer leurs conditions de vie, en tant qu'entrepreneurs ou travailleurs agricoles salariés et en tant qu'hommes; continus, c'est-à-dire, devant mener à une formation com-

Carte numéro 21

Proportion d'agriculteurs dans la main-d'oeuvre par C.S.R. en 1961

25% et plus

Chaudière
Grand-Portage
Louis-Fréchette
Matapédia
Pascal-Taché
Provencher

20 - 25%

Amiante
Bois-Francs
Lalonde
Lanaudière
Missisquoi
Yamaska

15 - 20%

Baie des Chaleurs
Bas St-Laurent
Charlevoix
Lignery
Louis-Hémon
Meilleur
St-François
Tardivel
Tilly
Vaudreuil-Soulanges

10 - 15%

Carignan
Cuivre
Deux-Montagnes
Estrie
Henri-Bourassa
Honoré-Mercier
Lac St-Jean
Salaberry
Youville

5 - 10%

Dollard-des-Ormeaux
Duvernay
Gardeur
Harricana
Laurentides
Mauricie
Monts
Orléans
Outaouais
Papineau
Saguenay
Vieilles-Forges

0 - 5%

Chambly
Chauveau
Côte-Nord
Golfe
Iles
Jean-Talon
Lapointe
Maisonneuve
Mille-Iles
Montréal
Péninsule
Québec, Sillery, V.Vanier
Royer
Vérendrye

MAIN-D'OEUVRE AGRICOLE

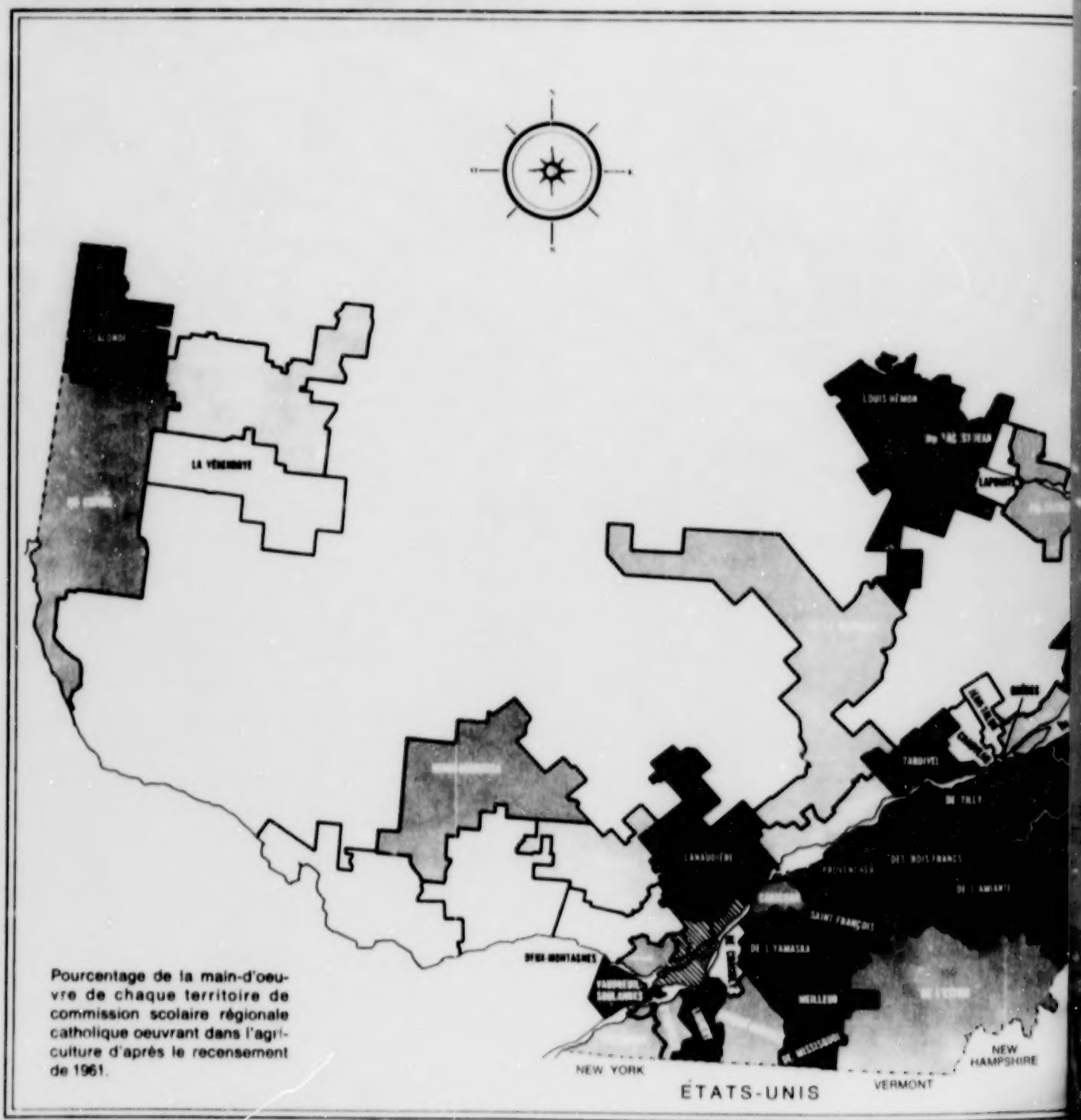

Pourcentage de la main-d'oeuvre de chaque territoire de commission scolaire régionale catholique oeuvrant dans l'agriculture d'après le recensement de 1961.

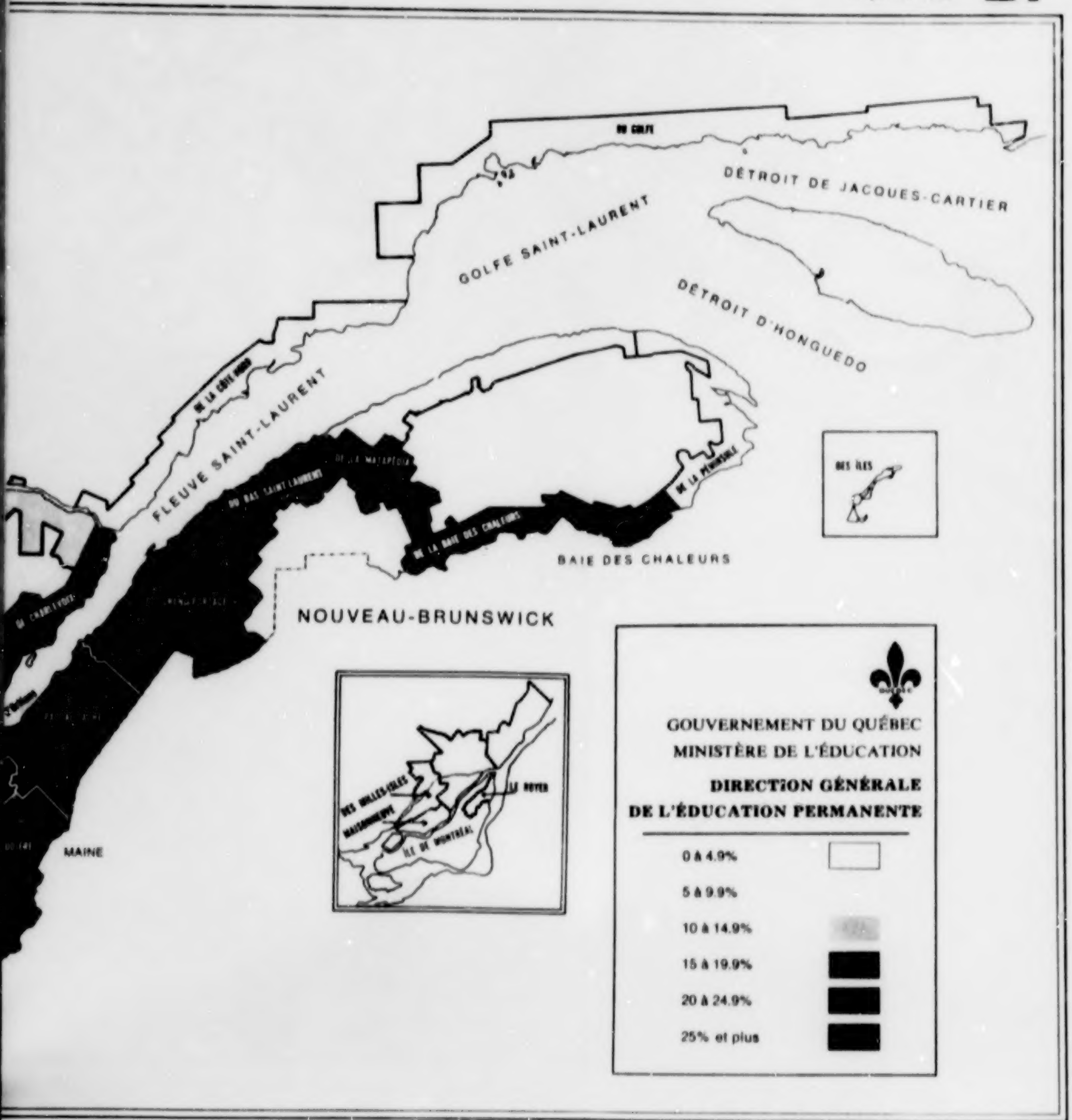
DU GOLFE
DÉTROIT DE JACQUES-CARTIER
GOLFE SAINT-LAURENT
DÉTROIT D'HONGUEDO
DE LA CÔTE-NORD
FLEUVE SAINT-LAURENT
DU BAS SAINT-LAURENT
DE LA MATAPÉDIA
DE LA PÉNINSULE
DES ÎLES
DE LA BAIE DES CHALEURS
BAIE DES CHALEURS
NOUVEAU-BRUNSWICK
MAINE
DES MILLES-ÎLES
MAISONNEUVE
ÎLE DE MONTRÉAL
LE ROYER
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
0 à 4.9%
5 à 9.9%
10 à 14.9%
15 à 19.9%
20 à 24.9%
25% et plus

plète, certifiée et prévue dès le départ.

Ces cours devront être donnés entre le début du dixième mois d'une année et le début du quatrième mois de l'année suivante, donc s'étendre de novembre à la fin mars. Il importe donc d'établir les horaires et de penser les programmes en fonction de cette disponibilité de temps. Ces cours devront aussi tenir compte de la réalité régionale, de la nature de ses sols, de ses productions et de la mentalité de ses habitants. En ce sens, une collaboration étroite avec le Comité régional d'éducation permanente s'avère nécessaire. Et pour obvier au manque de professeurs spécialisé, il est suggéré d'analyser la possibilité de faire appel:

1- aux spécialistes du Service de vulgarisation du ministère de l'Agriculture et de la colonisation,
2- à la fédération régionale de l'U.C.C.,
3- au secteur coopératif.

Les cours suggérés qui sont jugés immédiatement nécessaires sont ceux qui existent déjà dans le secteur de la formation agricole professionnelle et qu'il s'agirait de répandre en tenant compte des besoins respectifs des différentes régionales et en tenant compte aussi de ce qui se fait dans d'autres ministères ou services gouvernementaux, notamment au Service de la gestion et à celui de la vulgarisation du ministère de l'Agriculture et de la colonisation.

Voilà donc très rapidement résumé comment les besoins particuliers dans ce secteur ont été exprimés.

QUATRIEME SECTION

LES ADULTES EXCEPTIONNELS

Le plan de travail proposé aux comités régionaux ne référait aux exceptionnels que dans le cadre du problème des jeunes adultes. Cependant une douzaine de régionales ont quelque peu parlé des exceptionnels. Nous listons une trentaine de recommandations. Parmi les rapports les plus éloquents, nous retenons ceux de Louis-Hémon, Vieilles-Forges, l'Estrie et Dollard-des-Ormeaux. Dans ces comités, on a pris conscience des problèmes des exceptionnels et on a proposé certaines solutions. Ne serait-ce que pour attirer l'attention des responsables sur cette dimension de leur rôle, nous essaierons de réfléter ici ce qui a été dit sur cette catégorie de la population.

A- La vision des exceptionnels dans l'Opération Départ

La catégorie des exceptionnels ne constitue pas une catégorie bien circonscrite dans les rapports de l'Opération Départ. C'est plutôt une catégorie extensive qui comprend tantôt des chômeurs, tantôt des assistés-sociaux, tantôt des jeunes-adultes. Il s'agit d'une catégorie résiduelle par bien des aspects dont on peut dire qu'elle comprend l'adulte qui "a" un attribut négatif, discréditant, dévalué.

Il n'existe aucun recensement des personnes exceptionnelles à travers le Québec. Ni le ministère de l'Education, ni le ministère de la Santé, ni les organismes de main-d'oeuvre ne peuvent fournir des données exhaustives sur cette question. Les quelques informations

que l'on possède, sont obtenues par approximations, par comparaisons avec des études faites aux Etats-Unis. Pour le Québec, toutes nos ressources statistiques reposent sur le rapport Parent qui utilisa une telle procédure. Celui-ci définit environ 23% de la clientèle scolaire au Québec comme exceptionnelle. Ce n'est qu'en référence à ce pourcentage qu'on peut parler d'adultes exceptionnels. La question du classement des exceptionnels n'est pas tellement plus claire. Il existe de multiples critères: la nature et le type de réhabilitation... Il y a tellement de catégories "d'anormaux" dans notre société que nous risquons d'en oublier un grand nombre.

En résumé, nous ne savons pas qui sont les exceptionnels, ce qu'ils font, combien ils sont, ce qu'ils sont. Si l'éducation permanente doit être ouverte à tous, l'information sur cet aspect du problème devra être complétée et approfondie.

B- Pour une meilleure insertion dans la communauté

Devant ces difficultés de définition, les comités ne se sont pas tellement penchés sur les exigences de l'éducation permanente pour cette catégorie particulière. Leurs réflexions ont surtout touché l'insertion de l'exceptionnel dans la communauté.

Ce désir d'insérer l'exceptionnel dans sa communauté découle de la reconnaissance qu'il est un personne comme les autres, qui a les même goûts, les mêmes aspirations, les mêmes droits que les autres. Ce désir se heurte cependant à une série d'attitudes et de préjugés qui

font que l'exceptionnel n'est pas reconnu en tant qu'exceptionnel, qui aboutissent alors au rejet de l'exceptionnel dans son exceptionnalité propre. Pour surmonter ces difficultés, les comités font des recommandations en relation avec le monde de l'éducation et le marché du travail.

Du côté de l'éducation, le modèle s'inspire tantôt du type d'enseignement proposé à l'adulte en général, tantôt du type d'enseignement servi aux jeunes exceptionnels avec tous les services para-scolaires qu'il implique. On recommande ainsi l'accessibilité de l'exceptionnel à l'éducation de tous les types et de tous les niveaux. Cela suppose donc certains aménagements. La qualité de l'enseignement est touchée par cette transformation: l'individualisation de l'enseignement apparaît encore plus nécessaire. Cela n'est cependant pas suffisant; aussi certaines régionales insistent-elles sur des services appropriés pour les exceptionnels en information, orientation et placement. Elles désirent à cette fin la collaboration des organismes publics et privés, locaux, régionaux ou provinciaux. Donc, pour les adultes exceptionnels qui le peuvent, on recommande de les intégrer dans les mêmes classes que les autres; pour les grands handicapés, tels les déficients mentaux ou les paralysés cérébraux, il s'agirait de leur créer des cours spéciaux, leur permettant d'acquérir, de maintenir ou de développer leurs habiletés.

Concernant le marché du travail proprement dit, la pensée des régionales est moins ferme. Outre le manque de préparation personnelle de l'exceptionnel, certaines régionales mentionnent l'attitude préjudiciable, négative, fermée des entreprises et employeurs vis-à-vis les

exceptionnels. Doit-on procéder par législation, par subventions pour la création d'emplois ou par promotion de l'exceptionnel auprès des employeurs? Doit-on élargir la conception des ateliers protégés? Que dire des services de placement, sinon qu'ils sont insuffisants, inadéquats, inefficaces pour les exceptionnels. Où sont les études de marché et d'ergonomie qui sont si nécessaires? Autant d'interrogations soulevées par les rapports.

Les problèmes de formation des adultes exceptionnels nécessitent donc un inventaire et une évaluation de ce qui se fait à l'heure actuelle, un ensemble de recherches, de collaboration, de coordination et de décisions, sans quoi l'éducation permanente ne desservira jamais cette population qui, rappelons-le, comprendrait près du quart de la population.

Enfin, il faut souligner, croyons-nous, que les efforts consacrés à la solution des problèmes de ces personnes, ne sont pas seulement bénéfiques pour elles, mais pour tous les membres de la communauté: au fond, l'exceptionnel pose à la communauté les mêmes problèmes que tout le monde, mais d'une façon plus aiguë.

CINQUIEME SECTION

LES CHOMEURS

La réadaptation professionnelle des travailleurs prend de plus en plus le caractère de nécessité permanente d'une économie moderne.

En effet les techniques de production contemporaine sont sujettes à des modifications fréquentes. L'équipement industriel est rapidement périmé. Sous l'influence des transformations dans les besoins et les modes de vie, des secteurs de production, voire des branches d'industrie, se voient condamnés à disparaître. En outre, la concurrence nationale et internationale élimine de nombreux producteurs. Cette évolution exige des adaptations rapides des travailleurs; très souvent elles sont suffisamment compliquées pour ne pouvoir s'effectuer rapidement.

Au Québec les réalisations les plus notables dans le domaine de la réadaptation professionnelle datent du début des années 1960. Depuis ce temps la formation des sans-emploi a été considérée comme une des composantes importantes des politiques d'éducation des adultes et de main-d'oeuvre. Pour la seule année 1967-68, près de 38,000 personnes sans-emploi ont suivi des cours de pré-emploi ou de formation professionnelle à plein temps.

L'Opération Départ proposait aux comités régionaux d'étudier les besoins particuliers de ces personnes dans leur territoire respectif.

A- Caractéristiques du chômage au Québec

Dans le but d'aider les comités à mieux voir comment le problème de la réadaptation professionnelle se posait dans leur régionale, le guide de travail de l'Opération Départ suggérait de considérer comment s'y établissait l'équilibre de l'emploi.

A cette fin les comités devaient examiner les données concernant les offres et les demandes d'emploi selon le sexe pour chaque municipalité civile. Pour l'ensemble du territoire l'équilibre entre les offres et les demandes d'emploi selon le sexe devait être décrit en termes d'occuaptions, ce qui introduisait une dimension qualitative dans l'étude. Ces données étaient fournies par les Centres de main-d'oeuvre du Canada.

La non-concordance des juridications des Centres de main-d'oeuvre du Canada et des commissions scolaires régionales (la population de certains territoires de régionales recevant des services de 3 ou 4 centres de main-d'oeuvre), les difficultés de compilation, ont finalement fait que tous les comités n'ont pu disposer de toutes ces données. De plus, on sait que les demandes d'emploi ne sont qu'une approximation du phénomène du chômage et que les offres d'emploi compilées dans des Centres de main-d'oeuvre ne représentent que le tiers environ de toutes les offres d'emploi. Malgré ces limites, les différentes statistiques qui ont été fournies aux comités leur ont permis de prendre une mesure plus juste de l'ampleur du problème.

La constatation générale des comités a été celle d'un déséquilibre de l'emploi dans tous les territoires.

Ce déséquilibre était avant tout quantitatif, le nombre de demandes d'emploi passant de très loin le nombre d'offres d'emploi. Le déséquilibre était aussi qualitatif, l'offre d'emploi exigeant très souvent une formation et une compétence technique supérieures à celles

TABLEAU VII

VARIATIONS SAISONNIERES DU CHOMAGE AU QUEBEC

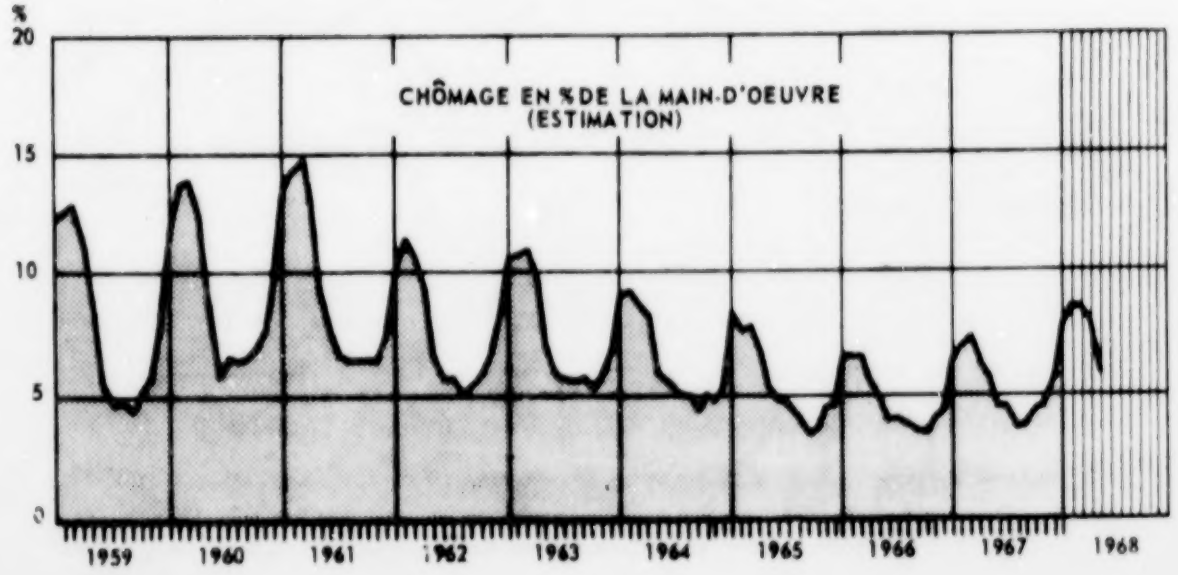

Source: "La main-d'oeuvre"
Bureau Fédéral de la Statistique – 71-001

TABLEAU VIII

VARIATIONS MENSUELLES DU CHOMAGE AU QUEBEC, OCTOBRE 1967 A SEPTEMBRE 1968.

Nombre de chômeurs	en 000	Nombre de chômeurs	en 000
Octobre 1967	96	Avril 1968	175
Novembre 1967	101	Mai 1968	134
Décembre 1967	126	Juin 1968	143
Janvier 1968	166	Juillet 1968	130
Février 1968	179	Août 1968	124
Mars 1968	189	Septembre 1968	99

détenues par les travailleurs sans-emploi au moment de l'enquête.

Sur un plan provincial, il nous a été impossible de faire la synthèse de ces études régionales par manque de comparabilité: nous avons cependant pensé nécessaire de rappeler quelques données très générales, il est vrai, mais parmi les seules fiables dont nous disposons.

Une constante du phénomène du chômage au Québec est d'être considérable. Le Québec, selon l'enquête mensuelle du B.F.S. se compare défavorablement à l'ensemble du Canada et très défavorablement à l'Ontario. De fait, le Québec dont la main-d'oeuvre ne représente que les trois quarts de la main-d'oeuvre de l'Ontario, compte toujours plus de chômeurs.

Une seconde caractéristique du phénomène du chômage au Québec comme au Canada est qu'il est très affecté par les saisons. Malgré l'amplitude de ces variations, une base de chômage représentant plus de 4% de la main-d'oeuvre se maintient depuis 10 ans. Cette amplitude est telle que, par exemple, le nombre de chômeurs a presque doublé d'octobre 1967 à mars 1968 (96,000 - 189,000).

Une troisième caractéristique du chômage est qu'il n'affecte pas également les différentes occupations. Plusieurs rapports nous l'ont signalé. Malheureusement ces observations ne couvrent que quelques-uns des territoires des régionales scolaires, ce qui leur fait perdre leur intérêt sur la plan provincial. De plus, elles se situent à

TABLEAU IX

COMPARAISON DES TAUX DE CHOMAGE D'UNE ANNEE A L'AUTRE

QUEBEC, ONTARIO, CANADA, 1958-67

Moyenne annuelle

Année	Québec	Ontario	Canada
1958	8.8	5.4	7.1
1959	7.9	4.5	6.0
1960	9.2	5.4	7.0
1961	9.3	5.5	7.2
1962	7.5	4.3	6.0
1963	7.5	3.8	5.6
1964	6.4	3.2	4.7
1965	5.5	2.6	4.0
1966	4.7	2.5	3.6
1967	5.3	3.1	4.1

Source: La main-d'oeuvre

B.F.S. (71-001)

TABLEAU X

TAUX DE CHOMAGE SELON L'OCCUPATION ET LE SEXE

AU QUEBEC, EN SEPTEMBRE 1965 ET EN FEVRIER 1966

OCCUPATION	Hommes		Femmes	
	septembre 1965	février 1966	septembre 1965	février 1966
Administrateurs, professionnels et techniciens	1.2	1.4	0.8	0.9
Employés de bureau	3.6	5.3	8.0	7.6
Vendeurs	4.1	6.1	8.1	12.9
Employés des services	4.4	7.6	3.6	7.5
Transports et communications	4.2	10.9	7.8	8.8
Agriculteurs, bûcherons, pêcheurs, mineurs	1.7	10.7		
Ouvriers de la production	3.9	12.4	2.5	10.8
Manoeuvres	12.6	37.0	18.0	48.1
Autres occupations	3.6	10.1	4.9	7.1

Remarque: Les taux ci-haut, ont été calculés en appliquant à la main-d'oeuvre totale en 1965-66, la structure occupationnelle de 1961, ce qui introduit évidemment un biais systématique.

TABLEAU XI

TAUX DE CHOMAGE PAR REGIONS

Moyenne 1955-1964

Régions	taux régional	taux régional en % de la province
Gaspésie	15.2	176.7
Saguenay-Lac St-Jean	13.7	159.3
Québec	9.0	104.6
Trois-Rivières	11.1	129.0
Cantons de l'Est	9.0	104.6
Montréal et Montréal Métropolitain	7.5	87.2
Outaouais	8.5	98.8
Abitibi-Témiscamingue	9.1	105.4
Côte-Nord	12.7	147.7
Province	8.6	100.0

un moment précis de l'année. Comme, dans les études sur le chômage, l'occupation est située à un carrefour d'influences diverses comme l'évolution des structures industrielles, l'évolution de la conjoncture économique, les variations saisonnières, il faudrait, pour cerner véritablement ce phénomène, bénéficier de séries statistiques plus longues, de groupes d'occupations mieux définis, plus analytiques et plus homogènes. Ne serait-ce que pour illustrer l'ampleur du problème d'information et l'absence de recherches, nous reproduisons au tableau X quelques données de l'enquête de B. Celovski (1).

Plusieurs comités ont souligné l'ampleur particulière que revêtait le phénomène sur leur territoire. Ceci nous introduit à l'aspect régional du problème. Peu d'études ont abordé cet aspect au Québec. Un comité d'étude sur le chômage saisonnier a montré dans son rapport les disparités des niveaux moyens de chômage à travers la province de 1955 à 1964. Nous reproduisons au tableau XI les données illustrant ce phénomène. Les auteurs du rapport en faisaient les commentaires suivants: "On constate sur ce tableau qu'il y a une différence du simple au double entre le taux le plus bas (Montréal) et le taux le plus élevé (Gaspésie). Par ailleurs, les régions se répartissent assez distinctement en trois groupes: d'une part, la Gaspésie, le Saguenay-Lac St-Jean, la Mauricie et la Côte-nord, dont les taux de chômage se situent entre 30 et 80% au-dessus de la moyen-

---

(1) B. Celovsky, Characteristics of Unplaced Applicants and Trainess in Programme 5.

ne provinciale; et d'autre part, la région de Québec, des Cantons de l'Est, de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue où les taux se révèlent presque identiques au taux provincial, l'écart maximum ne dépassant pas 6%. La région de Montréal se distingue par ailleurs de l'ensemble, avec un taux de chômage de 13% inférieur à la moyenne provinciale.

"Ces moyennes décennales ne sont pas cependant le résultat de mouvement au hasard des taux annuels. Pour les dix dernières années, le taux de la Gaspésie est toujours le plus élevé, celui du Saguenay-Lac St-Jean arrive toujours au second rang, celui de la Côte-nord toujours au troisième et celui de la Mauricie toujours au quatrième. Le taux de la région de Montréal est toujours le plus faible. Les quatre autres régions se partagent les cinquième, sixième, septième et huitième rangs avec une nette prédominance de l'Outaouais à occuper les cinquième et sixième rangs. L'écart étant faible entre les taux de chômage de ces quatre dernières régions, il est normal de constater ainsi un va et vient des régions concernées, d'un rang à un autre, à l'intérieur du groupe. On peut dire que la place relative des des différentes régions, dans l'échelle des taux de chômage, constitue une sorte de constante depuis dix ans: il ne s'agit donc pas d'un problème récent ou relié à une phase quelconque de la conjoncture nationale." (1)

Nous avons voulu voir si ces observations demeuraient exactes.

---

(1) Rapport du comité d'étude sur le chômage saisonnier, COEQ, Février 1966, pp. 34 à 36, tome I.

On trouvera au tableau 4A à l'appendice des données mensuelles sur le nombre de sans-emploi pour la période allant de septembre 1967 à août 1968. A partir de ces données nous avons dégagé des taux de chômage pour chacune des régions. L'estimation de la main-d'oeuvre totale de la région s'est cependant avérée complexe, de sorte qu'elle est affectée d'un fort coefficient d'incertitude. Il en est donc ainsi des taux de chômage que nous tirons du rapport du nombre de demandeurs d'emploi à la main-d'oeuvre estimée.

Ces calculs nous indiquent que les tendances perçues dans l'étude du conseil d'orientation économique avaient pu varier depuis. Ainsi la Côte-nord a un taux supérieur à celui du Bas St-Laurent, celui-ci étant un peu plus faible que celui du Saguenay - Lac St-Jean; la région de Trois-Rivières est remplacée au quatrième rang par celle des Cantons de l'Est; enfin la région de Québec connaît un taux voisin de celui de Montréal.

Ces variations sont surprenantes puisqu'elles supposent une transformation notable de la situation et cela en moins de 4 ans. Aussi peut-on se demander s'il n'y a pas de facteur nouveau pour expliquer ce phénomène. Ce facteur nouveau réside de fait dans un effort de formation des sans-emploi plus ou moins considérable selon la région. En effet, pour les Centres de main-d'oeuvre du Canada un demandeur d'emploi inscrit à un cours à plein temps n'est plus considéré comme étant à la recherche d'un emploi et est exclu des compilations mensuelles. Comme le nombre de personnes sans emploi inscrites à des cours est devenu important, particulièrement

dans certaines régions, la comparaison s'en trouve faussée. Aussi, si l'on tient compte des inscrits aux cours à plein temps dans les diverses régions, les observations du comité sur le chômage saisonnier demeurent exactes. (1)

Enfin une cinquième caractéristique du chômage est qu'il frappe les gens moins scolarisés. Plusieurs comités ont déploré le faible niveau de formation des travailleurs sans emploi. Ils confirmaient ainsi certaines observations antérieures sur la vulnérabilité des peu-scolarisés. (2)

La prise en considération des caractéristiques du chômage dans leurs milieux, a amené les comités à formuler diverses recommandations.

B- Education et chômage

On peut décrire ces recommandations tout d'abord comme un effort pour mieux situer la réadaptation professionnelle dans son cadre global et d'autre part, pour spécifier celle-ci.

En effet, plusieurs recommandations révèlent que l'éducation ne peut être considérée comme une solution globale au problème du chômage, que les problèmes de formation, de perfectionnement et de réa-

---

(1) Voir les tableaux et à l'appendice.

(2) Harvey, P. "Incidence de l'éducation sur le chômage dans la province de Québec," "Actualité économique, Juillet - septembre 1964, p. 432 - 441.

daptation ne représentent qu'un élément d'une politique de main-d'oeuvre à côté des mesures de mobilité géographique, des mécanismes d'adaptation de l'offre et de la demande de main-d'oeuvre, de placement, d'information sur les emplois. Ce dernier point représentait un des souhaits les plus généraux des rapports. Nous croyons rendre justice à ce voeu d'une meilleure information en rappelant la vigoureuse intervention d'A. Reynauld au XXI congrès des relations industrielles:

"Une dernière condition indispensable au bon fonctionnement d'un marché du travail consiste dans l'information. Cette tâche qui est simple à accomplir et qui appartient manifestement à l'Etat, ne serait-ce que pour fins d'objectivité, semble la dernière à laquelle les services gouvernementaux acceptent de se consacrer. Au beau milieu du 20ième siècle, alors qu'on compte à chaque jour le nombre d'éternuements du général de Gaulle, on ne sait pas encore où, quand et combien on peut manquer de main-d'oeuvre. A l'ère des calculatrices électroniques, on doit encore exprimer ses besoins dans les petites annonces des journaux, comme on fait depuis l'invention de l'imprimerie".

"Une politique de main-d'oeuvre doit commencer par l'information et s'il faut dix ans pour mettre un service d'information efficace sur pied, qu'on en reste là pendant dix ans à ne rien faire d'autre. Ce serait le plus grand service que le Québec pourrait rendre à l'humanité". (1)

---

(1) Raynauld, A. "Les objectifs d'une politique de main-d'oeuvre", Une politique globale de la main-d'oeuvre? p. 29, P.U.L., Québec, 1966, XXIième Congrès des relations industrielles de l'U.L.

Plusieurs comités, particulièrement ceux des régionales défavorisées, ont signalé l'urgence d'une politique de création d'emplois vraiment systématique pour résoudre le problème; cette politique touche les aspects monétaires, fiscaux, tarifaires, la décentralisation industrielle et la promotion de leur région.

C'est dans ce cadre et dans ces conditions qu'il a semblé aux comités que la formation des travailleurs touchés par le chômage pouvait le mieux jouer son rôle de réadaptation professionnelle.

Ce sont surtout les comités des régionales les plus défavorisées qui mettent le plus leur confiance dans ces cours, celles évidemment qui comptent les plus fortes proportions de travailleurs sans emploi. Pour les autres, cette fonction de l'éducation reçoit généralement moins d'attention et on y insiste davantage sur d'autres modalités de formation, et particulièrement sur les responsabilités de l'industrie dans la prévention d'une inadaptation de leurs travailleurs par suite d'évolutions techniques.

Si l'on essaie de caractériser la formation souhaitée par les comités il semble qu'on vise la meilleure préparation possible du travailleur non seulement en tant que producteur mais comme citoyen. Malgré ce souhait d'une formation intégrale, les comités dans une perspective à court terme ont distingué les formations scolaire et professionnelle et défini leur fonction respective dans ce processus.

Compte tenu du faible niveau de scolarisation des adultes sans

emploi, la plupart des rapports proposent l'intensification de l'effort de scolarisation entrepris dans leur régionale. Cette recommandation est cependant assortie de diverses considérations: ainsi la scolarisation doit mener à la formation professionnelle. Celle-ci est surtout considérée comme de niveau secondaire. Cependant elle doit déboucher sur la formation collégiale. Cette scolarisation ne semble pas souhaitable pour tous, certains travailleurs devraient être engagés dans un processus de professionnalisation plus rapide et cela pour des occupations où les connaissances scolaires sont moins nécessaires. Il en va ainsi des travailleurs de plus de 45 ans (certains comités fixent à 35 ans l'âge à partir duquel il deviendrait préférable de diriger l'adulte vers une formation professionnelle).

De plus la formation scolaire doit être fonctionnelle: la carrière dans laquelle un individu désire oeuvrer n'exige peut-être pas une connaissance aussi poussée de toutes les disciplines. Les comités voient dans l'élaboration et l'adoption de profils de formation spécifique à chaque carrière et à chaque individu la possibilité de rendre cette formation fonctionnelle.

La scolarisation proposée par les comités vise à rendre les individus capables d'apprendre par eux-mêmes et à faciliter les reconversions professionnelles que l'on prévoit plus nombreuses dans l'avenir.

La formation professionnelle proprement dite doit tenir compte des aptitudes et des goûts individuels de même que des besoins de

l'économie.

Sur le plan individuel le problème tient autant au fait que les sans travail ne connaissent pas les ressources qui sont mises à leur disposition qu'au fait que ces ressources sont limitées et que plusieurs d'entre eux ne connaissent pas bien leurs besoins et leurs capacités. L'information devient donc une priorité dans l'adaptation des ressources aux besoins individuels.

Ces ressources doivent cependant être développées et diversifiées à tous les niveaux et dans tous les genres de formation. La formation doit de plus être un cheminement respectant les désirs, les rythmes d'apprentissage de chacun. Une seconde façon de voir cette individualisation réside dans la constitution de groupes homogènes d'individus: certaines techniques modernes d'enseignement la favoriseraient sûrement.

Des conseillers d'orientation devraient être au service de ceux qui s'engagent dans ce processus de réadaptation professionnelle pour les aider à prendre une conscience plus nette de leurs besoins de formation, de leurs potentialités. Dans cette perspective certains comités ont recommandé l'institution d'une période d'exploration ou de pré-formation. Elle serait consacrée à familiariser avec les diverses disciplines et métiers ceux qui entreprennent des études après une absence plus ou moins prolongée des cadres scolaires. Les séances d'information et les discussions de groupe y occuperaient une large place. Cette période permettrait d'éviter des choix trop hâtifs.

Sur le plan économique cette formation doit être en accord avec les besoins du marché du travail: on recommande que la formation professionnelle soit surtout définie en fonction de l'économie régionale. Cet objectif ne pouvant être atteint partout, on propose que la mobilité géographique des travailleurs formés soit assurée.

L'adaptation de la formation aux besoins de l'économie exige une collaboration étroite de tous les organismes impliqués dans ce processus et particulièrement celle des employeurs. Cette collaboration est essentielle dans la définition des besoins, la mise au point des programmes, leur révision constante et même dans la formation proprement dite. En effet, plusieurs comités ont considéré la formation au poste de travail comme une modalité très intéressante pour les emplois peu spécialisés. De plus l'organisation de stages pratiques dans les entreprises industrielles et commerciales compléterait la préparation immédiate au marché du travail des travailleurs en formation. Sur ce plan, l'adaptation de la formation exige donc une redéfinition du rôle social de l'entreprise.

La formation dans certains secteurs doit se faire aux périodes mortes. C'est le cas de la construction, de la forêt, de l'hôtellerie et de la restauration. En ce sens elle est moins un effort de réadaptation professionnelle, que de perfectionnement. Elle s'inscrit dans une politique de productivité et de prévention.

Une des exigences de la réadaptation professionnelle sur laquelle les comités ont insisté est qu'elle fournisse aux travailleurs qui en

font l'effort une certaine polyvalence. Cela suppose selon eux un aménagement des programmes où l'on retrouverait un tronc commun de connaissances pour diverses spécialisation d'une même famille d'occupations. Cela permettrait une reconversion plus facile par la suite.

Plusieurs autres recommandations portaient sur un élargissement du régime d'allocations pour les adultes qui s'engagent dans des études de niveau collégial et suggèraient que ce régime puisse être étendu jusqu'à 104 semaines.

Dans l'ensemble, les rapports ont donc confirmé la nécessité d'un mécanisme de réadaptation professionnelle tel qu'expérimenté depuis quelques années et ont proposé un aménagement pédagogique plus poussé. Ils ont cependant été très conscients des limites d'un tel système comme solution au chômage; pour qu'un tel mécanisme puisse vraiment être efficace, il est impérieux qu'il s'inscrive dans une politique d'emploi et une politique de main-d'oeuvre.

SIXIEME SECTION

LES ASSISTES SOCIAUX

Les assistés sociaux dont nous allons parler dans cette section sont ceux qui sont les plus facilement recyclables. Pour les fins de la présente étude, nous n'avons considéré que les assistés sociaux qui bénéficient d'une allocation d'assistance chômage réglementée par l'entente fédérale-provinciale de juillet 1959. Nous

avons, par le fait même, exclu de la présente recherche toutes les personnes qui bénéficient d'allocations en vertu des autres lois du ministère de la Famille et du Bien-Etre social (sécurité de la vieillesse, allocation aux aveugles, assistance-vieillesse, allocation aux invalides, allocations aux mères nécessiteuses, allocations scolaires, allocation familiale, assistance publique proprement dite).

Le Guide de l'Opération Départ, s'inspirant en cela des premiers projets pilotes, (1) définissait ainsi l'orientation des travaux: "cette catégorie de personnes (assistés) constitue pour l'éducation des adultes une clientèle particulière. Les problèmes de formation qu'elles peuvent avoir, représentent un effort économique, social et psychologique, autant qu'un effort éducatif".

Pour les comités régionaux ou sous-comités, le travail a consisté à prendre une mesure de l'ampleur du problème sur leur territoire. Cela a donc exigé une compilation des dossiers du Service social régional. Sur la base de ces données, plus ou moins analytiques, les comités ont formulé certaines solutions d'un caractère provincial ou local.

Nous voudrions rappeler ici les principales conclusions des rap-

---

(1) J.B. Jalbert, Rapport sur le projet pilote de reclassement des assistés sociaux. Région Saguenay - Lac St-Jean, Service social du diocèse de Chicoutimi, juillet 1966, p. 8.

Fernand Lord, Rapport préliminaire de l'expérience-pilote de reclassement des assistés sociaux, diocèse de Ste-Anne de la Pocatière, 1966, p. 14.

ports.

A- L'assistance sociale

1) Ampleur du problème - Le grand nombre de personnes qui vivent de l'assistance chômage au Québec est l'indice d'un problème social grave.

Au 30 juin 1967, d'après les différents rapports des comités régionaux, 66,622 personnes recevaient une allocation en vertu de la loi de l'assistance chômage. La grande majorité de ces personnes étaient des hommes (83%).

Si nous mettons en rapport les assistés-sociaux et la population totale (1966), nous constatons que près de 1.2% de la population est touché par l'assistance sociale. Par contre, si nous prenons comme second critère la main-d'oeuvre telle qu'estimée à la mi-juin 1967 par l'enquête du bureau fédéral de la statistique (71-001), nous voyons que 2.9% de la main-d'oeuvre québécoise est assisté socialement.

2) Variations régionales - Les taux d'assistance connaissent par ailleurs, des variations assez marquées d'une régionale à l'autre.

Si on prend comme premier indice la comparaison du nombre d'assistés à la population totale (1966) pour chacune des régionales, on constate que 4 territoires dont ceux des Iles, de la Péninsule, de la Vé-

rendrye et de Québec, Sillery, Ville-Vanier comptent plus de 3.0% de leur population totale sur l'assistance chômage, que 7 territoires en comptent de 2.0% à 2.9%, 22 de 1.0% à 1.9% et 24 moins de 1.0%. Voir la carte numéro 22.

Ce premier indice nous voile cependant l'importance des variations. En effet, l'assistance chômage est destinée aux travailleurs et non à l'ensemble de la population. Comme il n'existe pas de données récentes nous permettant de répartir la main-d'oeuvre québécoise par régionale, il nous a fallu utiliser les données du recensement de 1961, ce qui surestime le niveau de l'assistance particulièrement dans les régionales où la population a crû rapidement depuis.

La carte 23 décrit les variations du rapport du nombre d'assistés sociaux à la main-d'oeuvre totale de la régionale. De fait, la proportion ainsi obtenue passe d'un minimum d'une personne sur 170 à la régionale Chambly à un maximum d'une personne sur 7 aux Iles de la Madeleine. La carte répartit les régionales selon cinq niveaux. On y compte 9 régionales très favorisées (soit les régionales où moins de 2% de la main-d'oeuvre est sur l'assistance chômage), 15 régionales favorisées (2 à 4%), 17 régionales moyennes (4 à 6%), 7 régionales défavorisées (6 à 8%), 7 régionales très défavorisées (8% et plus).

3) Catégorisation des assistés sociaux

Après avoir tenté de situer l'ampleur du problème sur chacun de leur territoire, les comités ont cherché à l'approfondir à l'aide

Carte numéro 22

Proportion d'assistés sociaux d'après l'Opération Départ selon la population totale des régionales (1966).

3.0% et plus

Iles
Péninsule
Québec, Sillery, V.Vanier
Vérendrye

2.0% à 2.9%

Bas St-Laurent
Côte-nord
Matapédia
Monts
Outaouais
St-François
Salaberry

1.0% à 1.9%

Amiante
Baie des Chaleurs
Charlevoix
Chaudière
Chauveau
Cuivre
Deux-Montagnes
Dollard des Ormeaux
Estrie
Golfe
Grand-Portage
Henri-Bourassa
Lac St-Jean
Lalonde
Lapointe
Orléans
Papineau
Pascal Taché
Provencher
Saguenay
Tardivel
Vieilles-Forges

0.0% à 0.9%

Bois-Francs
Carignan
Chambly
Duvernay
Gardeur
Harricana
Honoré-Mercier
Ile de Montréal
Jean Talon
Lanaudière
Laurentides
Lignery
Louis-Fréchette
Louis-Hémon
Maisonneuve
Mauricie
Meilleur
Mille-Iles
Missisquoi
Royer
Tilly
Vaudreuil-Soulanges
Yamaska
Youville

L'ASSISTANCE SOCIALE (1)

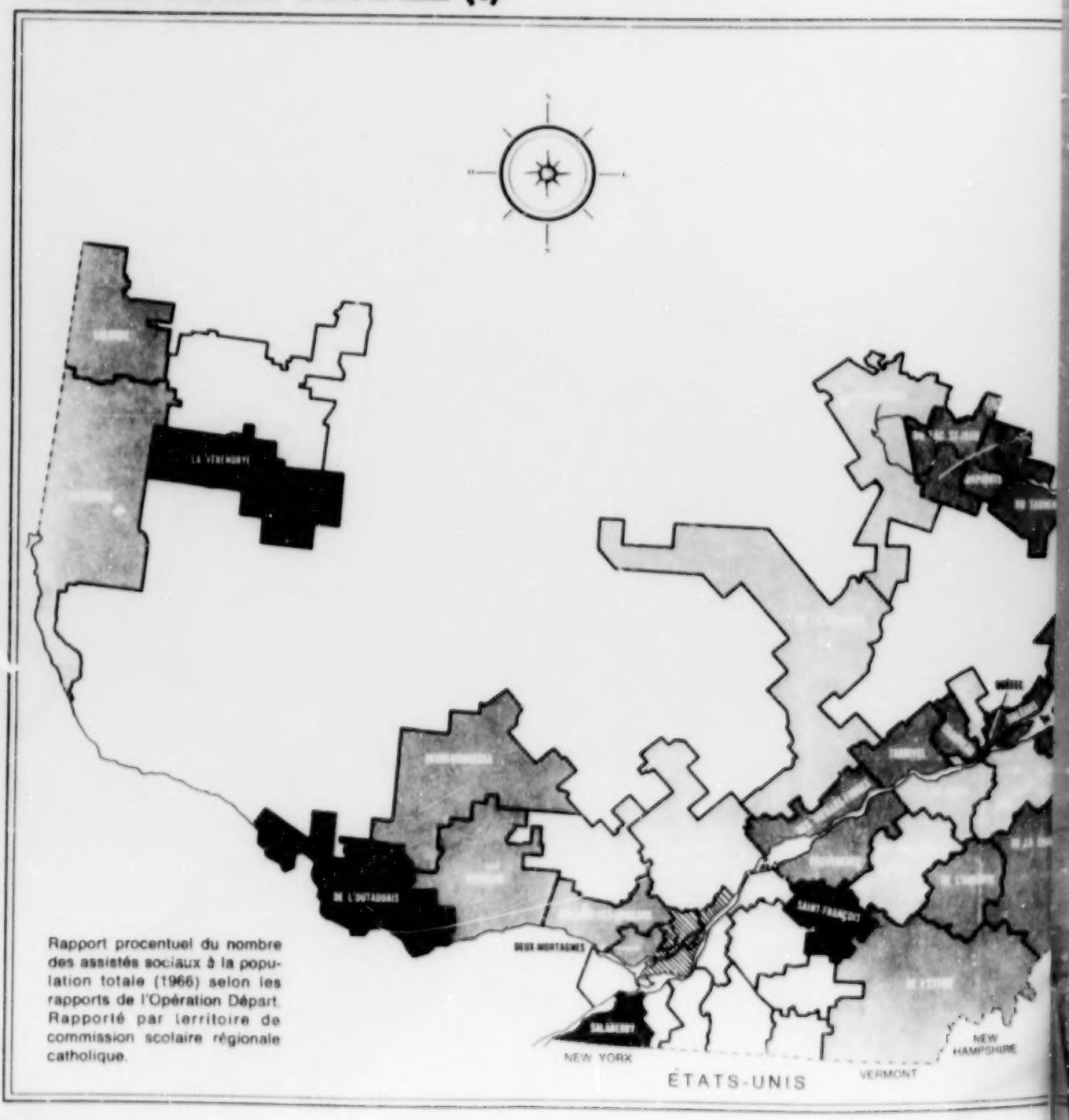

Rapport procentuel du nombre des assistés sociaux à la population totale (1966) selon les rapports de l'Opération Départ. Rapporté par territoire de commission scolaire régionale catholique.

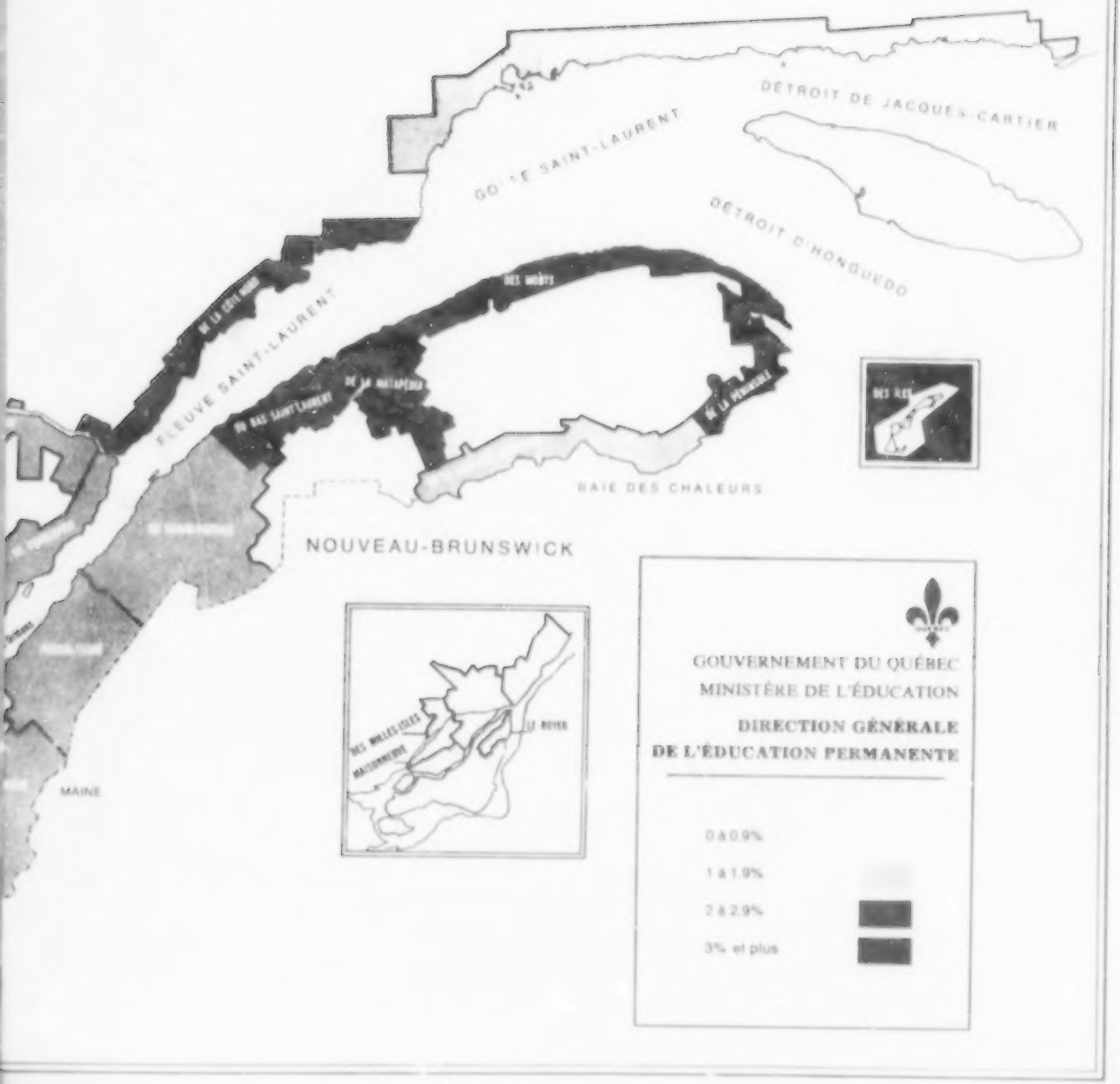
DÉTROIT DE JACQUES-CARTIER
GOLFE SAINT-LAURENT
DÉTROIT D'HONGUEDO
DES MONTS
DE LA MATAPÉDIA
DE LA PÉNINSULE
DES ÎLES
FLEUVE SAINT-LAURENT
BAIE DES CHALEURS
NOUVEAU-BRUNSWICK
MAINE
DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE
LE ROCHER
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
0 à 0.9%
1 à 1.9%
2 à 2.9%
3% et plus

d'une catégorisation des assistés sociaux utilisée par les services de bien-être et que le guide de l'Opération Départ avait reprise. Il était aussi suggéré de distinguer trois sous-catégories: les personnes aptes au travail, les inaptes et les chroniques.

Est considérée comme apte au travail toute personne dont la capacité de travail sans être nécessairement immédiate, est en potentiel et dont les chances d'emploi seraient augmentées par un recyclage. On retrouve, chez les aptes, des chômeurs ou des gens qui n'ont pas suffisamment contribué au régime de l'assurance chômage pour en bénéficier. Ces personnes sont généralement sur le marché du travail et les centres de main-d'oeuvre s'affairent à leur trouver un emploi convenant à leurs goûts et aptitudes. Les qualifications que possèdent les chercheurs d'emploine sont pas toujours à la hauteur des exigences requises par les employeurs et, en conséquence, le Centre de main-d'oeuvre se voit dans l'obligation de référer ces postulants au bureau régional du ministère de la Famille et du Bien-être social pour faire bénéficier ces personnes de la loi d'assistance-chômage en attendant des ouvertures et un rappel au travail. La majeure partie de ces personnes est sûrement handicapée par le manque de formation scolaire et professionnelle.

Le groupe des inaptes comprend des personnes malades qui n'ont pas de revenus réguliers et qui ne bénéficient pas non plus d'assurance chômage. Pour ces personnes, il suffit de produire un certificat médical attestant leur incapacité au travail. Il convient de noter que les inaptes représentent le groupe le plus important des assistés sociaux. La maladie constitue la raison principale de leur

Carte numéro 23

Proportion des assistés sociaux d'après l'Opération Départ dans la main-d'oeuvre selon la régionale en 1961.

8% et plus

Bas St-Laurent
Côte-Nord
Iles
Lalonde
Matapédia
Péninsule
Québec, Sillery, V.Vanier

6% à 7.9%

Baie des Chaleurs
Charlevoix
Henri-Bourassa
Monts
Outaouais
St-François
Salaberry
Vérendrye

4% à 5.9%

Amiante
Chaudière
Chauveau
Cuivre
Deux-Montagnes
Golfe
Grand-Portage
Harricana
Jean-Talon
Lac St-Jean
Lapointe
Maurice
Orléans
Papineau
Pascal-Taché
Provencher
Tardivel

2% à 3.9%

Bois-Francs
Carignan
Dollard-des-Ormeaux
Estrie
Gardeur
Honoré-Mercier
Lanaudière
Laurentides
Louis-Fréchette
Louis-Hémon
Meilleur
Montréal
Royer
Saguenay
Tilly
Vieilles-Forges

0% à 1.9%

Chambly
Duvernay
Lignery
Maisonneuve
Mille-Iles
Missisquoi
Vaudreuil-Soulanges
Yamaska
Youville

L'ASSISTANCE SOCIALE (2)

Rapport procentuel du nombre des assistés sociaux à la main-d'oeuvre (1961) selon les rapports de l'Opération Départ. Rapporté par territoire de commission scolaire régionale catholique.

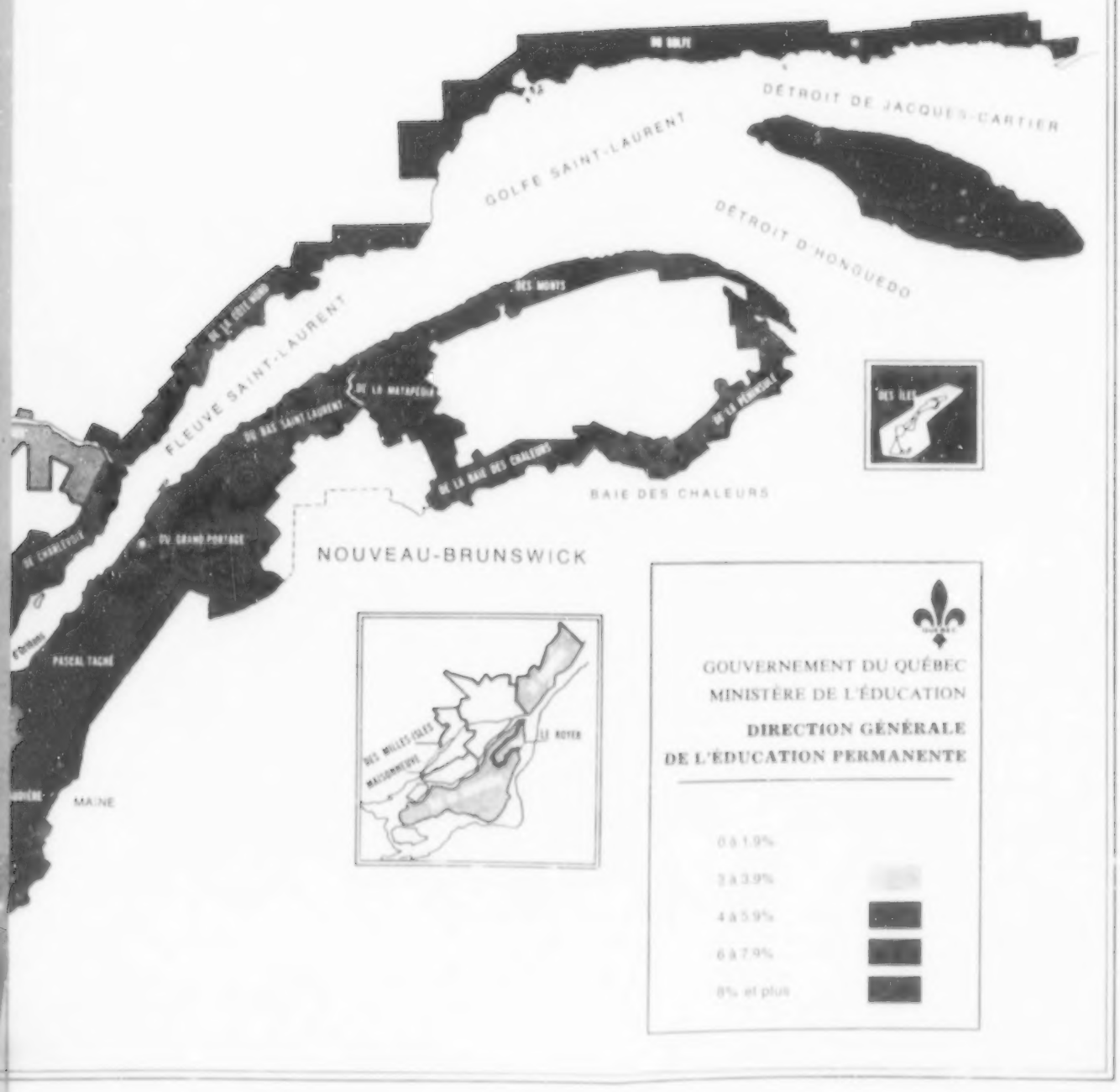
DE GASPÉ
DÉTROIT DE JACQUES-CARTIER
GOLFE SAINT-LAURENT
DÉTROIT D'HONGUEDO
DES MONTS
DE LA CÔTE-NORD
FLEUVE SAINT-LAURENT
DE LA MATAPÉDIA
DU BAS SAINT-LAURENT
DE LA PÉNINSULE
DES ÎLES
DE LA BAIE DES CHALEURS
BAIE DES CHALEURS
DE CHARLEVOIX
DU GRAND PORTAGE
NOUVEAU-BRUNSWICK
PASCAL TACHÉ
MAINE
DES MILLES-ÎLES
MASSKINONGÉ
LE ROYER
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
0 à 1.9%
2 à 3.9%
4 à 5.9%
6 à 7.9%
8% et plus

état mais cette maladie est survenue généralement après de longues années de travail abusif, de malnutrition, d'excès, etc... Le système d'éducation actuel semble peu préparé au travail de réhabilitation nécessaire pour cette catégorie de personne.

Par chroniques, il faut entendre les personnes qui, lors du relevé statistique, bénéficiaient d'une assistance gouvernementale à domicile depuis une période consécutive de 36 mois et plus. Les personnes de cette catégorie ne sont pas considérées comme physiquement malades. Leur chronicité est attribuable à des causes diverses: manque de préparation à entrer dans la vie et sur le marché du travail, potentiel intellectuel insuffisant pour atteindre la scolarisation exigée par les techniques modernes de travail, enfin, démission devant leurs responsabilités.

Cette catégorisation demeure élémentaire. Elle est une des seules que l'appareil statistique des bureaux du ministère de la Famille et du Bien-être permettait au moment de l'Opération Départ.

L'application de cette catégorisation n'a cependant pas été générale. Seulement 31 comités l'ont utilisée, les autres comités ne distingant pas dans leurs compilations les assistés sociaux dits chroniques et les considèrent parfois comme aptes, parfois comme inaptes. De plus, les concepts d'aptitude, d'inaptitude, de chronicité demeurent très relatifs.

Devant l'état des données, il devient difficile de dégager plus

que des tendances générales.

Il semble y avoir une association assez étroite entre le niveau de l'assistance (1) et la proportion de personnes aptes au travail en ce sens que plus le niveau d'assistance est élevé plus la proprotion de personnes aptes au travail est forte alors que moins il l'est, plus la proportion des gens aptes est faible.

Il semble aussi y avoir une association entre le nombre des femmes assistées et le niveau d'assistance: plus le niveau d'assistance est faible, plus la proportion des femmes est forte, plus il est fort moins cette proportion est importante.

On constate enfin que les femmes assistées socialement sont considérées inaptes dans une proportion plus forte que les hommes.

Ces données quoique bien insuffisantes font ressortir que le problème de l'assistance est une résultante de caractéristiques du milieu autant que de caractéristiques individuelles. Aussi, ce n'est qu'en agissant sur les premières comme sur les secondes qu'on peut espérer une atténuation du problème de l'assistance; nous pensons en particulier, ici, à la création d'un marché du travail plus ouvert, à une meilleure préparation des personnes à l'exercice de leur droit au travail et plus simplement de leurs droits de citoyens à part entière.

---

(1) Le niveau d'assistance se définit par le rapport entre le nombre d'assistés sociaux et la main-d'oeuvre d'un territoire donné.

Par ailleurs, bien que certains comités nous aient fourni une description plus détaillée des assistés-sociaux, il a été impossible pour la majorité d'entre eux d'atteindre cet objectif, soit par manque de moyens mécanographiques, soit par manque d'information tout simplement. L'élaboration d'une meilleure catégorisation des assistés-sociaux devrait donc être l'objet de futures recherches dans ce secteur et serait probablement une aide précieuse pour ceux qui auront à décider et à mettre en oeuvre des politiques de reclassement.

B- Reclassement professionnel et revalorisation sociale

Les solutions proposées, mis à part les souhaits d'un développement économique accru, pourraient être regroupées sous deux titres généraux: le reclassement professionnel et la revalorisation sociale.

1) Le reclassement professionnel - Les rapports ont particulièrement insisté sur le processus du reclassement des assistés-sociaux et sur ses exigences. Ce processus, de fait, ne se distingue pas fondamentalement du reclassement des autres travailleurs victimes d'une fermeture d'entreprise ou de changements technologiques. Les différences viennent surtout du fait que pour les assistés sociaux, le processus doit comporter des services sociaux personnels plus importants que dans les programmes généraux, car même dans le cas des assistés aptes à un travail régulier et normal, leur passage à la vie active nécessitera souvent la solution de problèmes d'ordre personnel et familial. De plus, le reclassement pour ces personnes prend un aspect de réhabilitation sociale beaucoup plus important.

Objectifs du reclassement - Le reclassement des assistés sociaux concerne tous les assistés sociaux. Cependant, pour tous, le processus ne saurait être le même relativement aux objectifs poursuivis et aux moyens à mettre en oeuvre:

Il comprend:

1- la remise en emploi des travailleurs aptes au travail

2- la formation de ceux qui n'ont pas la préparation nécessaire pour exercer un métier. Cette préparation varie cependant en fonction des capacités individuelles.

a) Pour les 15 à 35 ans on devrait assurer la formation de base et la formation professionnelle requise pour l'exercice d'un métier, soit dans le cadre régional ou provincial.

b) Pour les plus de 40 ans et pour certaines personnes dont les aptitudes de travail sont réduites, cette formation devrait être de courte durée et être intégrée très étroitement aux fonctions de travail qu'ils auront à exercer. Cet objectif est étroitement dépendant de la possibilité de leur réserver certains postes de travail. Ces postes de travail sont vus comme largement dépendant du secteur public et présentant souvent un caractère saisonnier, occasionnel ou marginal. Les comités ont insisté sur cette solution car elle serait moins coûteuse au gouvernement que l'assistance actuelle et elle serait plus respectueuse de la dignité humaine de l'assisté. Dans cette ligne de réflexion, on propose la création d'ateliers fermés où les sous éduqués pourraient travailler tout en se formant.

Coordinations nécessaires - Ces objectifs que les comités fixent au reclassement devraient être concrétisés par la mise sur pied d'organismes d'actions et par la détermination d'une série d'étapes.

a) Organismes d'action

Au niveau provincial, quelques comités ont proposé la création d'un organe de coordination interministériel.

Au niveau du territoire de la régionale, la plupart des mémoires des commissions scolaires recommandent la formation d'un comité spécifiquement consacré à aider la solution des problèmes de ce groupe. Le noyau de ce comité comprendrait des représentants

1- des ministères de la Famille et du Bien-être social,

2- des centres de la main-d'oeuvre,

3- de l'orientation professionnelle,

4- de la formation scolaire,

5- de la formation professionnelle,

Ce comité serait responsable de l'ensemble du processus.

b) Etapes du processus

On peut décrire ce processus selon quatre étapes assez nettement différenciées:

1- Dépistage et classification - Le dépistage et la classification des candidats au reclassement constituent la première étape du processus. Elle consiste à inventorier les capacités de chacun, en fonction de l'âge, de la santé, de la formation et de l'expérience de travail. Si l'on considère que les dossiers actuels sont conçus surtout

pour des fins administratives, on ne saurait trop souhaiter à ce stade-ci la réalisation d'une enquête sur les assistés sociaux, enquête qui permettrait de dégager des politiques et des programmes de reclassement généraux et particuliers selon les problèmes et les besoins.

2- Motivation et orientation - La motivation de l'assisté-social n'est pas pour autant acquise. Aussi, l'aspect conseil, information, mobilisation de sa famille représente un effort souvent considérable. Certains comités ont suggéré le recours à l'animation sociale afin que les assistés sociaux prennent conscience de leurs problèmes réels et prennent charge de leur destin. Cette motivation devra par la suite être maintenue, et c'est là l'affaire du pédagogue que de susciter l'intérêt tant par le contenu que par la forme de son enseignement. Il semble bien aussi que l'attrait d'une rémunération intéressante pendant et après le cours demeure une des composantes de cette motivation.

3- Récupération scolaire et formation professionnelle - Sur cette étape, les comités recommandent principalement que

- les 16 à 35 ans et, pour certains cas spéciaux, les gens plus âgés puissent obtenir la formation scolaire et professionnelle correspondant à leurs aptitudes;
- les plus de 35 ans puissent acquérir une formation professionnelle de courte durée
- les cycles de formation s'enchaînent sans perte de temps pour accélérer le travail de réhabilitation
- la formule du mi-temps pédagogique soit expérimentée.

Tout ceci implique évidemment un personnel mieux préparé tant dans le domaine pédagogique que dans celui de l'assistance et de la main-d'oeuvre.

4- Placements et relance - Les étapes précédentes peuvent ne pas exister, mais au moins dans tout programme individuel de reclassement, celle-ci est absolument nécessaire; c'est la minute de vérité du reclassement. Il s'agit du placement et de la relance: le placement en emploi, cela va de soi. Quant à la relance, elle permet de suivre l'individu pour le soutenir dans son adaptation au travail et corriger certaines erreurs d'orientation, s'il y a lieu. Elle doit s'étendre aux problèmes qui peuvent résulter de la mobilité géographique occasionnée par le placement: réception ou intégration du travailleur déplacé dans son nouveau milieu de vie (service d'accueil, counseling familial).

Accompagnant tout le processus, il faut prévoir de la recherche et de la consultation qui permettront de pallier l'état inadéquat des connaissances, de clarifier les objectifs et les stratégies du reclassement, de contrôler l'exécution des programmes, d'évaluer les résultats.

5- La revalorisation sociale - Enfin, on a vu dans les cours un moyen de ravalorisation. La formation de base et certains cours d'éducation populaire permettraient aux assistés et aux membres de leurs familles de suivre avec plus d'intérêt et de mieux comprendre l'évolution de la société dans laquelle ils ont tout de même place. Par

éducation populaire, on se refère souvent ici aux cours de budget familial, d'art culinaire, de planification familiale; on vise aussi expressément l'acquisition de passe-temps par les assistés sociaux.

On pourrait inclure dans cette perspective de revalorisation, plusieurs recommandations des comités à l'effet que des expériences d'animation soient entreprises auprès de cette partie défavorisée de la population. Il semble cependant que l'on ait vu dans l'animation un moyen de mettre à leur disposition les ressources du système d'éducation plutôt qu'une démarche éducative en soi.

Voilà très brièvement ce que les données des rapports nous permettaient de dégager sur la contribution de l'éducation à la solution du problème de l'assistance chômage au Québec.

CONCLUSION

Dans le présent chapitre nous nous étions proposé d'analyser la façon dont les divers comités ont perçu la situation de certaines catégories de la population dont le trait commun réside dans une difficulté d'insertion dans un monde où le travail est technique et exige une longue préparation.

Pour chacun de ces groupes nous en sommes venus à définir une problématique spécifique et à situer dans cette perspective, le rôle que l'éducation pouvait avoir comme élément de solution à un certain nombre de besoins particuliers ainsi soulevés.

Nous avions vu dans les chapitres antérieurs un ensemble de données régionales qui fournissaient une première description de la situation, une toile de fond sur laquelle s'est détachée une analyse globale des besoins de formation scolaire, professionnelle et culturelle.

Il nous reste maintenant à voir comment, dans une perspective de régionalisation, la formation des adultes doit être vue et organisée pour répondre aussi bien aux besoins généraux de la population qu'à ceux de ces catégories particulières. Ce sera l'objet du dernier chapitre du présent rapport.

Annexe au chapitre V

TABLEAU 1A

REPARTITION DE LA MAIN-D'OEUVRE MASCULINE SELON L'OCCUPATION ET LA REGION ADMINISTRATIVE. (recensement 1961)

PROFESSIONS	Bas St-Laurent et Gaspésie	Saguenay - Lac St-Jean	Québec	Trois-Rivières	Estrie	Montréal	Outaouais	Nord-Ouest	Côte-Nord
Administrateurs	6.5	6.5	8.2	7.5	8.1	11.1	7.9	7.1	6.7
Professions libérales et techniciens	3.7	6.3	6.7	5.9	6.1	9.2	5.8	4.7	6.4
Employés de bureau	3.3	4.8	6.6	4.7	5.0	9.4	7.6	3.7	6.4
Vendeurs	3.4	4.6	5.4	4.7	5.2	6.6	4.1	3.5	2.7
Services et récréation	4.6	6.8	7.6	5.1	5.3	8.2	7.9	5.2	7.7
Transports et communications	8.2	7.4	8.0	7.3	7.3	8.5	8.2	6.8	9.6
Agriculture	15.5	10.1	17.0	17.2	15.0	5.0	10.9	12.2	1.1
Bûcherons et métiers de la forêt	15.1	8.2	4.3	2.5	2.0	0.2	4.9	7.5	7.6
Pêcheurs, trappeurs, chasseurs	3.7	0.0	0.0	0.1	---	---	0.0	0.3	2.9
Mineurs	1.2	1.8	1.3	0.2	1.7	0.1	0.7	15.4	4.5
Ouvriers spécialisés qualifiés, artisans	21.3	32.3	25.7	35.0	34.5	32.9	27.1	21.3	32.5
Manoeuvres	8.5	7.9	6.2	6.9	7.3	6.1	11.8	8.7	7.4
Mal ou non déclarés	5.0	3.3	3.0	2.9	2.5	2.7	3.1	3.6	4.5
Nombre total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	48598	57552	197933	94880	48458	736439	48817	36198	20550

TABLEAU 1B-

RÉPARTITION DE LA MAIN-D'OEUVRE FEMININE SELON L'OCCUPATION ET LA RÉGION ADMINISTRATIVE (recensement 1961).

PROFESSIONS	Bas St-Laurent et Gaspésie	Saguenay - Lac St-Jean	Québec	Trois-Rivières	Estrie	Montréal	Outaouais	Nord-Ouest	Côte-Nord
Administrateurs	5.6	2.9	3.3	3.3	3.2	2.8	3.4	4.3	3.1
Professions libérales et techniciens	24.0	26.8	19.1	19.0	19.3	14.2	16.3	23.9	19.5
Employés de bureau	12.0	17.0	20.1	14.8	17.6	29.3	27.0	15.5	19.9
Veudeurs	7.5	9.8	6.9	6.9	6.5	5.8	7.2	8.5	7.3
Services et récréation	32.6	32.2	25.0	18.7	21.9	18.2	28.5	34.2	38.4
Transports et communications	1.9	2.1	1.9	1.6	1.6	2.1	1.5	2.0	2.9
Agriculture	5.1	1.6	7.7	7.8	3.2	1.6	4.1	3.8	0.3
Bûcherons et métiers de la forêt	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	---	0.0	0.0	-.1
Pêcheurs, trappeurs chasseurs	0.3	---	0.0	0.0	---	---	0.0	0.0	---
Mineurs	0.0	0.0	0.0	---	---	---	0.0	0.0	---
Ouvriers spécialisés qualifiés, artisans	5.2	2.8	12.1	23.5	22.0	21.5	6.2	1.7	1.8
Manoeuvres	1.0	0.5	0.8	1.4	1.7	1.6	1.6	0.6	0.2
Mal ou non déclarés	4.7	4.2	3.1	3.0	3.0	2.9	4.2	5.5	6.5
Nombre total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	14390	15355	73411	33265	17120	296442	15282	9042	4389

TABLEAU 1C

REPARTITION DE LA MAIN-D'OEUVRE TOTALE SELON L'OCCUPATION ET LA REGION ADMINISTRATIVE (recensement 1961)

PROFESSIONS	Bas St-Laurent et Gaspésie	Saguenay - Lac St-Jean	Québec	Trois-Rivières	Estrie	Montréal	Outaouais	Nord-Ouest	Côte-Nord
Administrateurs	6.3	5.6	6.9	6.4	6.8	8.7	6.8	6.6	6.0
Profession libérales et techniciens	8.3	10.6	10.1	9.3	9.5	10.7	8.3	8.5	8.7
Employés de bureau	5.3	7.3	10.2	7.3	8.3	15.o	12.2	6.1	8.7
Vendeurs	4.3	5.7	5.8	5.3	.56	6.4	4.8	4.5	3.6
Services et récréation	11.0	12.2	12.3	8.6	9.6	11.1	12.8	11.0	13.1
Agriculture	13.1	8.3	14.5	14.8	11.9	4.0	9.2	10.5	0.9
Bûcherons et métiers de la forêt	11.7	6.5	3.2	1.9	1.5	0.1	3.7	6.0	6.3
Pêcheurs, trappeurs, chasseurs	2.9	0.0	0.0	---	---	---	0.0	0.2	2.4
Mineurs	1.0	1.4	0.9	0.1	1.2	0.1	0.6	12.3	3.7
Ouvriers spécialisés, qualifiés, artisans	17.6	26.2	22.0	32.1	31.2	29.6	22.2	17.4	27.1
Manoeuvres	6.8	6.4	4.8	5.5	5.9	4.8	9.4	7.1	6.2
Mal ou non déclarés	4.9	3.5	3.0	2.9	2.7	2.8	3.4	3.9	4.9
Nombre total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	62988	72907	271344	128145	65578	1032881	64099	45240	24939

TABLEAU 2

NIVEAU DE SCOLARITE DE LA POPULATION NON SCOLAIRE DE 15 A 24 ANS EN % PAR TERRITOIRE DE REGIONALES, SELON LE RECENSEMENT DE 1961.

REGIONALES	Aucun	élém. 1 - 4	élém. 5	sec. 1	sec. 11	post-sec.	TOTAL
BAS ST-LAURENT & GASPESIE							
Baie des Chaleurs	0.7	7.0	60.0	18.9	12.5	0.9	4,902
Bas St-Laurent	0.4	3.5	52.1	19.8	22.8	1.3	8,549
Des Iles	0.4	10.7	63.7	13.6	10.7	0.9	1,375
Matapédia	0.4	5.8	55.8	23.1	14.2	0.6	4,183
Des Monts	0.5	7.6	60.0	20.0	13.1	1.3	6,225
Péninsule	0.9	10.6	51.6	19.8	15.9	1.2	5,845
SAGUENAY & LAC ST-JEAN							
Lac St-Jean	0.4	1.4	46.0	25.5	25.1	1.7	6,042
Lapointe	0.4	2.1	39.9	28.6	26.5	2.6	7,603
Louis Hémon	1.7	2.7	53.7	21.7	18.6	1.6	8,425
Saguenay	0.4	3.3	43.8	24.9	24.9	2.6	11,606
QUEBEC							
Amiante	5.3	3.9	46.9	21.7	20.2	2.0	6,825
Charlevoix	8.6	7.0	51.0	22.2	13.3	1.2	4,293
Chaudière	0.3	5.2	64.8	17.6	11.2	0.8	10,908
Chauveau	0.3	3.5	41.1	31.0	23.2	2.9	5,148
Grand-Portage	0.5	5.2	62.5	16.4	14.1	1.2	11 864
Jean Talon	0.5	1.6	35.1	25.5	34.1	3.1	2,837
Louis Fréchette	0.4	3.4	49.6	22.1	22.3	2.1	8 694
Orléans	1.3	5.0	41.9	24.0	25.3	2.5	7,516
Pascal Taché	0.3	6.0	59.5	19.0	14.3	0.9	7 288
Tardivel	0.5	2.9	54.8	21.7	18.2	2.1	4,313
Tilly	0.3	2.8	45.4	21.4	26.4	4.3	6,474
Québec, Sillery, V.Vanier	0.3	2.9	35.3	24.3	31.1	6.1	23,193
TROIS-RIVIERES							
Bois-Francs	0.4	3.2	54.6	22.7	17.7	1.4	7,695
Mauricie	0.5	4.3	43.5	26.9	22.3	2.5	12,275
Provencher	0.4	3.1	56.5	21.7	17.1	1.2	4,449
St-François	0.4	2.7	40.9	16.6	15.4	1.9	7,406
Vieilles Forges	0.4	3.7	39.1	27.4	26.3	3.0	14,025
ESTRIE	0.6	3.7	45.2	19.2	17.4	2.3	22,021
MONTREAL							
Carignan	0.6	3.4	49.7	23.5	20.2	2.6	4,446
Chambly	0.4	4.3	41.5	27.4	22.1	3.6	15,002
Deux-Montagnes	0.4	3.6	47.9	22.8	22.1	2.4	4,907

TABLEAU 2

NIVEAU DE SCOLARITE DE LA POPULATION NON SCOLAIRE DE 15 A 24 ANS EN % PAR TERRITOIRE DE REGIONALES, SELON LE RECENSEMENT DE 1961. (suite)

REGIONALES	Aucun	élém. 1 - 4	élém. 5	sec. 1	sec. 11	post-sec.	TOTAL
Dollard-des-Ormeaux	0.6	3.3	40.4	26.8	26.8	2.1	7,389
Duvernay	0.4	4.1	40.0	28.1	25.3	2.6	15,050
Le Gardeur	0.3	4.7	46.2	25.0	21.1	2.6	2,331
Honoré Mercier	0.3	3.1	39.6	27.9	27.7	1.4	9,000
Lanaudière	0.3	5.5	49.5	22.8	20.3	1.5	11,115
Laurentides	0.4	5.9	42.0	30.0	21.1	1.1	3,994
Lignery	0.4	6.2	46.5	27.5	17.9	1.5	4,380
Maisonneuve	0.4	2.7	38.3				6,160
Meilleur	0.4	3.0	44.5	27.0	23.0	2.0	7,414
Mille-Isles	0.5	3.1	36.3	29.3	32.6	3.8	2,846
Missisquoi	0.8	3.1	39.7	30.7	24.4	1.3	2,191
Le Royer	0.4	3.3	33.2	31.4	28.2	3.5	3,772
Salaberry	0.4	4.1	40.9	28.7	23.4	2.5	5,414
Vaudreuil-Soulanges	0.3	3.3	46.9	24.9	21.0	3.6	3,476
Yamaska	0.3	3.9	47.3	23.6	23.1	1.8	8,852
Youville	0.2	3.7	40.9	29.4	24.0	2.2	4,373
Ile de Montréal	0.5	3.3	29.8	31.4	29.6	5.4	190,363
OUTAOUAIS							
Henri Bourassa	1.2	9.1	65.2	14.4	8.9	1.3	5,156
Outaouais	0.9	5.8	42.7	26.5	22.3	1.8	14,035
Papineau	1.0	6.9	53.2	18.1	19.8	0.9	4,100
NORD-OUEST							
Du Cuivre	0.8	5.0	44.3	24.3	23.1	2.5	6,759
Harricana	3.3	8.2	50.0	20.2	16.6	1.7	7,102
Lalonde	0.9	8.5	62.8	16.3	11.1	0.5	3,080
La Vérendrye	0.9	10.1	56.1	17.0	16.0	1.2	5,965
COTE-NORD							
Côte-Nord	2.1	9.3	36.1	25.2	20.7	1.9	4,183
Du Golfe	0.3	7.6	44.5	22.7	26.6	3.2	5,299

3: Note sur l'évolution de l'agriculture.

Afin de mieux situer l'évolution de l'agriculture et ses implications éducatives, nous avons voulu rappeler quelques statistiques concernant la main-d'oeuvre agricole, sa répartition par régionale scolaire, l'évolution de la population vivant sur des fermes de recensement de l'âge des exploitants, des montants de la vente des produits agricoles, des superficies des exploitations.

POPULATION

Dans le système de production, la population joue un rôle ambivalent; en plus d'être la source de l'offre de travail, elle fournit la plus grande partie de la demande de la production du système. Ce double rôle fait de la population un facteur de croissance de la plus haute importance. De 1946 à 1965; la population du Québec est passée de 3.6 millions à 5.7 millions; elle a donc crû à la cadence de 2.4 pour cent par an. On estime qu'elle atteindra 6.4 millions en 1971 et près de 7 millions en 1976.

Population active

La partie de la population qui met à la disposition du système de production son travail et son entreprise, compose la population active, ou l'offre de travail. L'importance numérique de la population active est proportionnelle au chiffre global de la production et au degré de sa participation au système de production.

Dès maintenant, il nous paraît nécessaire de nous arrêter brièvement aux détails, en vue de déterminer les rapports entre la croissance du Québec et celle du secteur agricole. La structure de la population active en est un des paramètres.

Le phénomène le plus spectaculaire de la croissance économique du Québec est la modification de la répartition de la population active entre les différents secteurs de l'économie. En examinant ces tendances, on constate d'abord la diminution de la demande de main-d'oeuvre (M-O) dans le secteur de l'agriculture. Tandis que la population active totale croissait de 2.3% par an, l'évolution de la main-d'oeuvre agricole diminuait à un rythme annuel de 4.5%. Depuis quelques années le secteur agricole connaît une évolution technique accélérée. La productivité du travail s'est accrue, mais la demande de produits agricoles est restée plutôt rigide. Aussi y a-t-il eu un exode de la main-d'oeuvre vers la ville. Les effectifs agricoles (1) qui atteignent aujourd'hui environ 116,000 ouvriers, soit 5.7% de la population active, représentaient en 1946, 20.7% soit 277,000. On prévoit qu'en 1976 ils ne représenteront plus que 2.7% de la main-d'oeuvre totale, alors qu'ils ne seront plus que 74,000.

Les tendances, qui apparaissent dans les tableaux et graphiques précédents, montrent bien que le Québec suit l'évolution générale d'une économie industrialisée.

---

(1) Tel que défini par le B.F.S. l'effectif agricole total inclut la main-d'oeuvre payée, les exploitants et les travailleurs familiaux non rémunérés.

3 (suite B)

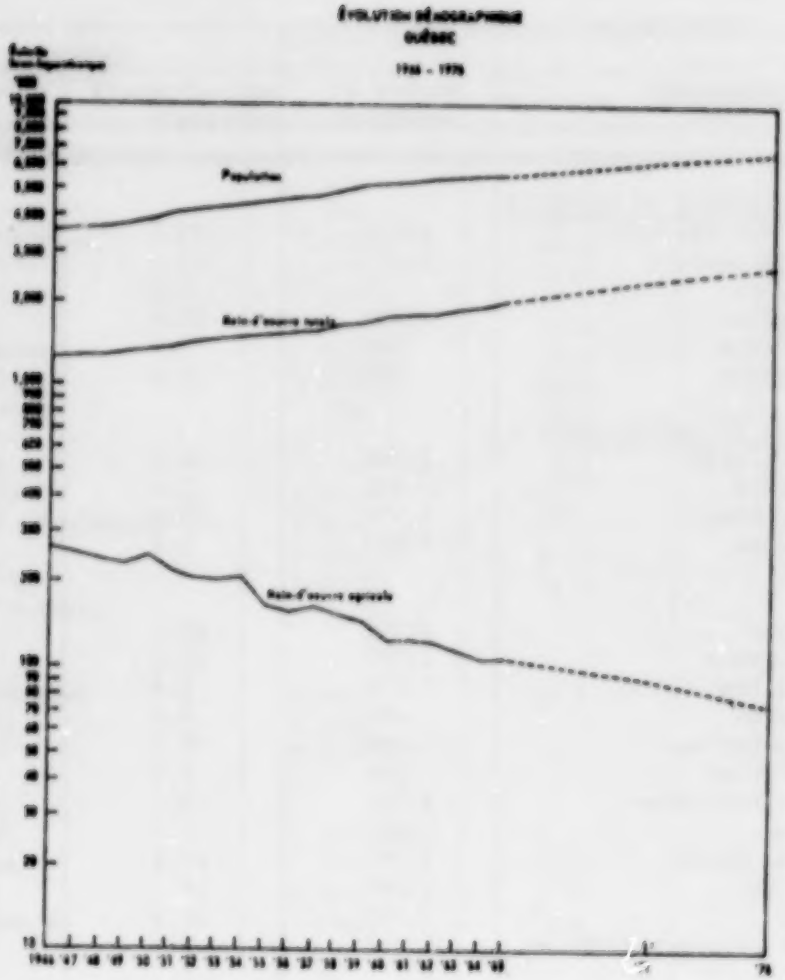

Source: P. 22 et 23: L'évolution de l'agriculture et le développement économique du Québec, 1946 à 1976, (C.R.E.A.Q.) novembre 1967

TABLEAU 3A

REPARTITION DE LA MAIN-D'OEUVRE AGRICOLE SELON LES TERRITOIRES DES COMMISSIONS SCOLAIRES REGIONALES.

REGIONALES	nombre de personnes	POURCENTAGE	
		main-d'oeuvre régionale	main-d'oeuvre agricole du Québec
BAS ST-LAURENT ET GASPESIE			
Baie des Chaleurs	1,555	17.3	1.2
Bas St-Laurent	3,571	19.1	2.7
Des Iles	17	0.5	0.0
Matapédia	1,891	25.4	1.4
Des Monts	928	8.4	0.7
Péninsule	285	2.6	0.2
SAGUENAY ET LAC ST-JEAN			
Lac St-Jean	1,586	14.1	1.2
Lapointe	631	3.4	0.5
Louis Hémon	2,570	16.0	1.9
Saguenay	1,223	5.4	0.9
QUEBEC			
Amiante	3,192	20.3	2.4
Charlevoix	1,376	17.0	1.0
Chaudière	7,683	31.8	5.7
Chauveau	489	4.0	0.4
Grand-Portage	6,896	28.5	5.1
Jean Talon	234	2.9	0.2
Louis Fréchette	6,745	26.7	5.0
Orléans	1,622	8.7	1.2
Pascal Taché	4,754	27.6	3.6
Tardivel	2,247	19.6	1.7
Tilly	3,445	16.3	2.6
Québec, Sillery, V.Vanier	211	0.3	0.2
TROIS-RIVIERES			
Bois-Francs	4,886	24.2	3.7
Mauricie	1,801	5.4	1.3
Provencher	5,555	41.0	4.1
St-François	3,429	16.4	2.6
Vieilles Forges	3,865	9.6	2.9
ESTRIE	7,739	12.1	5.8
MONTREAL			
Carignan	1,507	11.4	1.1
Chambly	2,463	3.8	1.8
Deux-Montagnes	2,140	12.6	1.6

TABLEAU 3A (suite)

REPARTITION DE LA MAIN-D'OEUVRE AGRICOLE SELON LES TERRITOIRES DES COMMISSIONS SCOLAIRES REGIONALES.

REGIONALES	nombre de personnes	POURCENTAGE	
		main-d'oeuvre régionale	main-d'oeuvre agricole du Québec
Dollard-des-Ormeaux	1,528	7.4	1.1
Duvernay	613	5.4	0.5
Le Gardeur	660	9.1	0.5
Honoré Mercier	3,402	12.5	2.5
Lanaudière	6,174	21.6	4.6
Laurentides	623	5.7	0.5
Lignery	2,399	19.6	1.8
Maisonneuve	531	2.4	0.4
Meilleur	3,459	16.6	2.6
Mille-Isles	319	3.7	0.2
Missisquoi	1,425	21.4	1.1
Le Royer	64	0.5	0.0
Salaberry	1,806	11.4	1.3
Vaudreuil-Soulanges	1,826	15.1	1.4
Yamaska	5,961	21.6	4.5
Youville	1,655	11.4	1.2
Ile de Montréal			
OUTAOUAIS			
Henri Bourassa	1,499	14.4	1.1
Outaouais	2,481	5.9	1.9
Papineau	5,768	9.3	4.3
NORD-OUEST			
Du Cuivre	1,917	11.2	1.4
Harricana	944	8.9	0.7
Lalonde	1,765	21.0	1.3
La Vérendrye	296	2.9	0.2
COTE-NORD			
Côte-Nord	212	1.8	0.2
Du Golfe	9	0.1	0.0
TOTAL	133,872		100%

Source: B.F.S. 1961 (Opération Départ). (octobre 1968)

TABLEAU 3B

Evolution de la population totale, de la population vivant sur des fermes de recensement et du nombre de fermes de recensement au Québec, de 1911 à 1966.

	population totale	population sur des fermes de recensement	%	nombre de fermes de recensement
1911	2,005,776	-------	----	149,701
1921	2,360,510	-------	----	137,619
1931	2,874,662	777,017	27.0	135,957
1941	3,331,882	838,861	25.2	154,669
1951	4,055,681	792,756	19.5	135,336
1956	4,628,378	765,459	16.5	122,617
1961	5,259,211	585,485	11.1	95,777
1966	5,780,845	502,869	8.8	80,294

TABLEAU 3C

Les exploitants agricoles du Québec selon l'age, 1961 et 1966, B.F.S.

	Fermes de recensement		Fermes commerciales	
	1961	1966	1961	1966
de 25 ans	2.6	1.9	2.3	2.1
25 - 34	15.3	14.0	16.8	16.6
35 - 44	26.3	25.3	28.7	28.3
45 - 54	27.7	29.0	28.2	29.5
55 - 59	10.9	11.9	10.4	11.0
60 - 64	8.3	8.6	7.3	6.9
65 - 69	4.9	5.2	3.8	3.4
70 et plus	4.0	4.1	2.5	2.1
TOTAL	95,777 (100%)	80,294 (100%)	38,927 (100%)	41,961 (100%)

TABLEAU 3D

Fermes de recensement classées selon le montant de la vente des produits agricoles au cours des 12 derniers mois consécutifs précédant le recensement pour 1951, 1961, 1966.

	1951	1961	1966
Nombre de fermes de recensement	134,336	95,777	80,294
Nombre de fermes commerciales	35,181	38,927	41,961
Valeur de la production vendue			
35,000 et plus			799
25 - 34,999	383	550	643
15 - 24,999		952	2,345
10 - 14,999	883	2,369	4,156
7.5 - 9,999	1,731	11,851	4,761
5 - 7,499	6,186		9,644
3.75 - 4,999	8,392	8,652	8,105
2.5 - 3,749	17,606	14,553	11,508
Nombre de petites fermes	98,953	56,655	38,185
1.2 - 2,499.	35,407	23,570	15,651
250 - 1,199.	39,359	22,138	14,120
50 - 249.	24,187	10,947	8,414

TABLEAU 3E

Exploitations agricoles réparties selon la superficie, 1961 et 1966, B.F.S.

	Fermes de recensement		Fermes commerciales	
	1961	1966	1961	1966
	95,777	80,294	38,927	41,961
de 3 acres	498	416	137	148
3 - 9	1,120	1,009	250	306
10 - 69	12,722	10,203	2,846	2,948
70 - 129	36,772	27,213	12,633	12,340
130 - 179	17,686	14,654	8,636	8,974
180 - 239	14,367	12,922	6,870	7,649
240 - 399	9,993	10,735	5,877	7,306
400 - 559	1,940	2,355	1,234	1,710
560 - 759	477	582	315	390
760 - 1119	135	187	91	142
1120 - 1599	44	46	26	35
1600 et plus	23	22	12	13

TABLEAU 4A

NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOIS INSCRITS AUX CENTRES DE MAIN-D'OEUVRE DU CANADA - SEPTEMBRE 1967 - AOUT 1968.

MOIS	Bas St-Laurent et Gaspésie	Saguenay - Lac St-Jean	Québec	Trois-Rivières	Estrie	Montréal	Outaouais	Nord-Ouest	Côte-Nord	Province de Québec
Sept. 67	4596	7471	12112	8743	4664	52403	2317	2141	2638	97085
Oct. 67	5681	7766	13273	9579	5229	55794	2539	2273	3061	105195
Nov. 67	7445	8743	17830	10212	6653	62001	3959	3114	4177	124134
Déc. 68	8907	7954	19671	12845	7515	74950	5013	2714	4173	143742
Jan. 68	9757	7935	22131	14938	9299	85900	5402	3152	6034	164548
Fév. 68	11769	11302	23076	14439	9488	91063	8176	4691	6846	180850
Mars 68	14666	15577	25740	15196	10214	89428	8437	5088	7059	191405
Avril 68	15386	16532	22570	14562	9186	81140	7216	5046	7131	178769
Mai 68	10113	12955	18372	11749	6998	73344	5916	4272	5918	149637
Juin 68	9954	14706	17887	13340	7046	76136	5999	4894	5541	155503
Juil. 68	6993	13826	17366	12942	6945	78673	5406	5051	4762	151964
Août 68	6491	12878	16521	12192	6646	74049	5017	4499	4687	142980

TABLEAU 4B

POURCENTAGE DE DEMANDEURS D'EMPLOIS DANS LA M.O. PAR REGION

MOIS	Bas St-Laurent et Gaspésie	Saguenay - Lac St-Jean	Québec	Trois-Rivières	Estrie	Montréal	Outaouais	Nord-Ouest	Côte-Nord	Province de Québec
Sept. 67	6.67	9.14	3.74	5.71	5.75	3.93	2.82	3.99	8.31	4.42
Oct. 67	8.34	9.62	4.15	6.33	6.53	4.23	3.12	4.28	9.81	4.82
Nov. 67	10.93	10.83	5.58	6.75	8.30	4.71	4.87	5.87	13.38	5.68
Déc. 67	13.15	9.90	6.19	8.54	9.43	5.72	6.21	5.14	13.44	6.62
Jan. 68	14.64	10.04	7.07	10.09	11.86	6.66	6.79	6.07	19.75	7.70
Fév. 68	17.68	14.32	7.38	9.76	12.12	7.07	10.30	9.05	22.44	8.47
Mars 68	21.90	19.61	8.19	10.21	12.96	6.90	10.56	9.75	23.00	8.91
Avril 68	22.53	20.42	7.04	9.60	11.43	6.14	8.86	9.49	22.79	8.17
Mai 68	14.64	15.82	5.67	7.66	8.61	5.49	7.18	7.94	18.70	6.76
Juin 68	13.90	17.32	5.32	8.39	8.36	5.50	7.02	8.77	16.89	6.77
Juil. 68	9.58	15.98	5.07	7.98	8.09	5.57	6.21	8.89	14.24	6.49
Août 68	8.94	14.95	4.84	7.55	7.79	5.27	5.79	7.95	14.08	6.14

Le calcul de ce "taux de chômage" a exigé plusieurs opérations: 1) le nombre de demandeurs d'emplois nous a été fourni par le centre de main-d'oeuvre du Canada, 2) la main-d'oeuvre totale est celle estimée par l'enquête mensuelle du B.F.S. (71-001), 3) la répartition par région de la main-d'oeuvre a été obtenue en appliquant les taux de participation à la main-d'oeuvre de la population de chaque région en 1961 à celle qu'elles avaient en 1966, 4) On a ensuite appliqué cette répartition théorique à la main-d'oeuvre estimée pour chaque mois, 5) le nombre de demandeurs d'emplois de chaque région a été divisé par la main-d'oeuvre estimée pour la région.

TABLEAU 4C

NOMBRE D'ETUDIANTS A PLEIN TEMPS DE PRE-EMPLOI ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE - 1967 - 1968

MOIS	Bas St-Laurent et Gaspésie	Saguenay - Lac St-Jean	Québec	Trois-Rivières	Estrie	Montréal	Outaouais	Nord-Ouest	Côte-Nord	Province de Québec
Sept. 67	----	----	----	----	---	----	---	---	---	-----
Oct. 67	1116	448	498	468	---	1064	431	175	---	4200
Nov. 67	5051	1568	5623	1791	482	1159	434	169	87	15364
Déc. 67	5625	1705	6111	1282	572	2582	515	241	444	19077
Jan. 68	7948	2953	7956	1803	622	3219	657	407	731	26296
Fév. 68	8799	3544	9233	2119	747	4185	613	575	735	30500
Mars. 68	8855	3391	9164	1950	762	3247	580	727	706	29382
Avril 68	4900	2170	8244	1370	477	2071	227	560	560	20579
Mai 68	2390	1425	2487	940	157	1790	175	418	78	9860
Juin 68	1746	1080	1981	578	86	1402	183	380	45	7481
Juil. 68	----	----	----	----	---	----	---	---	---	-----
Août 68	----	----	----	----	---	----	---	---	---	-----

TABLEAU 4D

POURCENTAGE DES DEMANDEURS D'EMPLOIS INSCRITS A DES COURS DE PRE-EMPLOI ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE 1967-1968, PAR REGION.

MOIS	Bas St-Laurent et Gaspésie	Saguenay - Lac St-Jean	Québec	Trois-Rivières	Estrie	Montréal	Outaouais	Nord-Ouest	Côte-Nord	Province de Québec
Sept. 67	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----
Oct. 67	16.41	5.45	3.61	4.65	6.75	1.87	14.51	7.14	----	3.83
Nov. 67	40.42	15.20	23.97	14.92	7.07	1.83	9.87	5.14	2.04	11.01
Déc. 67	38.70	17.65	23.70	9.07	6.26	3.33	9.31	8.15	9.61	11.71
Jan. 68	44.89	27.12	26.44	10.76	7.29	3.61	10.84	11.43	10.80	13.77
Fév. 68	42.78	23.87	28.57	12.79	6.94	4.34	6.97	10.91	9.69	14.43
Mars 68	37.64	17.87	26.25	11.37	4.93	3.50	6.43	12.50	9.09	13.30
Avril 68	24.15	11.60	26.75	8.59	2.19	2.48	3.04	9.98	7.28	10.32
Mai 68	19.11	9.90	11.92	7.40	1.20	2.38	2.87	8.91	1.30	6.18
Juin 68	14.92	6.84	9.97	4.15		1.80	2.96	7.20	0.80	4.59
Juil. 68	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----
Août 68	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

1) Les Centres de main-d'oeuvre du Canada ne considèrent pas les personnes inscrites aux cours aux adultes comme des demandeurs d'emplois dans leurs statistiques. Nous avons assimilé la situation des inscrits aux cours à celle des demandeurs d'emplois. Les pourcentages qui apparaissent au tableau ci-haut proviennent donc du rapport du nombre des inscrits aux cours à plein temps au nombre des demandeurs d'emplois augmenté de celui des inscrits.

TABLEAU 5

DESCRIPTION DES ASSISTES-SOCIAUX PAR REGIONALE AU 30 JUIN 1967.

REGIONALES	aptes	inaptes	chronique	sexe		total	proportion des assistés		
				H	F	H.F.	pop. 1966	M.P. 1961	salariés 1961 (1)
BAS ST-LAURENT ET GASPESIE									
Baie des Chaleurs	51.7	38.6	9.6	92.7	7.2	702	1.61	7.70	10.15
Bas St-Laurent	65.6	30.0	4.2	81.9	18.0	1600	2.50	8.15	12.21
Des Iles	87.1	12.8	---	----	----	490	3.70	14.59	19.15
Matapédia	50.2	27.0	22.7	87.1	12.8	784	2.54	10.15	15.96
Des Monts	44.2	53.4	2.2	82.4	17.5	876	2.07	7.38	9.88
Péninsule	57.7	26.8	15.4	94.3	5.6	1625	3.66	14.39	17.64
SAGUENAY & LAC ST-JEAN									
Lac St-Jean	44.8	31.6	23.5	82.8	17.1	502	1.01	4.30	5.79
Lapointe	54,5	23.6	21.8	----	----	953	1.33	5.02	5.71
Louis Hémon	31.5	37.0	31.5	----	----	406	0.67	2.36	3.36
Saguenay	43.4	25.5	30.9	----	----	1083	1.24	3.92	5.54
QUEBEC									
Amiante	43.9	56.0	---	75.6	24.3	746	1.36	4.35	6.60
Charlevoix	62.2	24.5	13.1	80.5	19.4	622	1.96	7.36	16.02
Chaudière	24.9	50.1	24.8	84.9	15.0	1194	1.45	4.90	8.66
Chauveau	57.8	42.1	----	77.2	22.7	681	1.18	5.43	6.35
Grand-Portage	37.9	61.9	----	74.0	25.9	1194	1.35	4.59	7.21
Jean Talon	53.5	46.4	----	----	----	407	0.97	4.66	5.53
Louis Fréchette	40.3	59.6	----	77.3	22.6	588	0.72	2.26	3.92
Orléans	55.0	44.9	----	77.7	22.2	988	1.34	5.41	6.27
Pascal Taché	65.0	34.9	----	83.5	16.4	832	1.33	4.76	7.67
Tardivel	41.5	58.4	----	74.4	25.5	739	1.82	5.86	9.16
Tilly	40.6	59.3	----	71.6	28.3	526	0.55	2.41	3.47
Québec, Sillery, V.Vanier	53.7	46.2	----	68.1	31.8	6121	3.20	8.02	9.50
TROIS-RIVIERES									
Bois-Francs	30.8	40.5	28.5	60.0	39.9	616	0.88	2.97	4.68
Mauricie	31.9	35.0	32.9	78.4	21.5	1604	0.92	4.70	5.86
Provencher	24.9	75.0	----	----	----	558	1.30	4.51	9.21
St-François	26.9	23.0	50.0	77.1	22.8	1682	2.29	7.80	10.98
Vieilles Forges	31.8	32.0	36.1	65.1	34.8	1500	1.12	3.61	4.74
ESTRIE	36.6	63.6	----	70.8	29.1	2253	1.02	3.43	4.56
MONTREAL									
Carignan	42.0	52.5	5.3	79.8	37.4	278	0.55	2.07	2.61
Chambly	14.5	61.7	23.7	60.2	39.7	392	0.18	0.59	2.69
Deux-Montagnes	25.5	67.2	7.3	71.0	29.0	737	1.17	4.23	5.53

TABLEAU 5 (suite)

DESCRIPTION DES ASSISTES-SOCIAUX PAR REGIONALE AU 30 JUIN 1967

REGIONALES	aptes	inaptes	chronique	sexe		total	proportion des assistés		
				H	F	H.F.	pop. 1966	M.D. 1961	salariés 1961 (1)
Dollard-des-Ormeaux	34.2	65.7	----	----	----	820	1.08	3.77	4.69
Duvernay	11.2	88.7	----	56.3	43.6	71	0.117	0.60	0.75
Le Gardeur	32.7	67.2	----	66.2	33.7	299	0.92	3.99	5.06
Honoré Mercier	23.1	45.3	31.4	65.6	43.3	635	0.70	2.19	3.00
Lanaudière	35.0	65.0	----	80.0	20.0	1000	0.97	3.38	5.34
Laurentides	33.6	66.4	----	76.2	23.7	375	0.95	3.31	4.42
Lignery	24.8	46.5	28.5	59.9	40.0	217	0.38	1.72	2.44
Maisonneuve	10.1	89.8	----	49.0	50.9	314	0.20	1.38	1.68
Meilleur	52.5	47.0	0.3	53.9	46.0	523	0.83	2.46	3.39
Mille-Isles	15.8	84.1	----	57.1	42.8	126	0.26	1.41	1.71
Missisquoi	31.5	62.1	6.3	70.5	29.4	95	0.41	1.59	2.17
Le Royer									
Salaberry	48.8	51.1	----	71.2	28.7	1121	2.08	6.84	9.07
Vaudreuil-Soulanges	26.9	73.1	----	57.0	42.9	205	0.45	1.65	2.31
Yamaska	15.2	84.7	----	64.3	35.6	631	0.68	1.85	3.47
Youville	23.8	67.1	8.9	64.1	35.8	201	0.35	1.34	1.81
Ile de Montréal	8.4	91.5	----	----	----	17917	0.97	2.63	2.81
OUTAOUAIS									
Henri Bourassa	37.5	62.4	----	74.9	25.0	698	1.58	6.27	9.33
Outaouais	31.6	41.3	27.0	66.5	33.4	3496	2.37	7.41	9.61
Papineau	26.8	51.2	21.9	79.5	20.4	578	1.77	5.75	8.25
NORD-OUEST									
Du Cuivre	29.7	60.1	10.0	71.8	28.1	883	1.42	4.92	6.47
Harricana	22.0	56.0	21.8	77.5	22.4	494	0.89	4.49	5.82
Lalonde	26.2	48.8	24.8	----	----	563	1.88	8.81	11.70
La Vérendrye	32.4	54.9	12.6	77.6	22.3	805	3.63	7.54	8.83
COTE-NORD									
Côte-Nord	52.3	28.5	19.1	81.8	18.1	1231	2.38	10.00	11.62
Du Golfe	48.0	34.5	17.3	81.6	18.3	697	1.76	5.94	6.77

(1) Quoique l'assistance-chômage soit destinée à tous ceux qui en ont besoin, de fait la très grande majorité des bénéficiaires est composée de salariés. Ces données ne sont présentées qu'à titre d'hypothèse comme pouvant expliquer que des régionales dont le développement est peu avancé connaissent des taux d'assistance relativement faible si on considère la main-d'oeuvre totale.

CHAPITRE VI

L'éducation des adultes et le système scolaire

INTRODUCTION

Les sociétés industrielles se trouvent confrontées à un problème que les sociétés traditionnelles n'avaient qu'entrevu: s'adapter à un changement dont le rythme s'accélère. Dans ce contexte, la fonction même des systèmes d'éducation est remise en cause; l'éducation ne peut plus seulement se définir comme la transmission à la génération montante des acquis de celle qui la précède. Les changements sont en effet suffisamment nombreux et importants aux cours d'une même génération pour que les connaissances, les attitudes et les comportements appris dans l'enfance soient rapidement dépassés s'ils ne sont pas renouvelés.

La plupart des pays sont actuellement à la recherche d'une meilleure adaptation des systèmes d'éducation à cette situation nouvelle. Leurs efforts se sont portés ces dernières années sur la réforme de l'enseignement régulier et sur l'éducation des adultes qui, il faut bien le dire sort à peine de sa marginalité traditionnelle. Plus récemment est apparue une conception nouvelle dont on ne saurait prévoir l'avenir tant dans les systèmes d'éducation que dans les autres institutions sociales: l'éducation permanente.

Le Québec n'a pas échappé à cette remise en cause. Depuis quelques années, on a concentré beaucoup d'efforts à rendre le système d'éducation conforme aux exigences d'une société moderne.

Cette réforme scolaire, visant en priorité l'enseignement régulier a, en cours de route, rencontré le problème de l'éducation des adultes et a fait un effort pour l'assumer. Une des premières façons d'y arriver s'est effectuée au niveau des structures, notamment par l'extension à l'éducation des adultes de la régionalisation des services éducatifs de niveau secondaire déjà réalisée pour l'enseignement régulier. On a ainsi transformé les institutions du niveau secondaire pour les adapter à une fonction qui ne leur avait pas été initialement dévolue. L'Opération Départ, qui a présidé à cette régionalisation, a permis de faire une large consultation sur les implications de cette nouvelle dimension de l'action éducative et de ses conditions de réalisation. Les résultats de cette consultation nous laissent entrevoir que la transformation amorcée dans le système d'éducation est loin d'être achevée.

La lecture des rapports et l'analyse plus systématique des recommandations font ressortir une volonté de changement général qui porte sur l'ensemble du système. Cette volonté de changement nous semble avoir trois sources: les besoins de la population adulte, l'expérience actuelle des commissions scolaires et une conception encore floue de ce que serait un système vraiment adéquat.

Les besoins de la population adulte

Quoique la notion de besoin demeure largement imprécise et que sur le plan méthodologique elle constitue plutôt un effort de

recherche tant au niveau de la société qu'à celui de chaque individu, elle nous a cependant permis de mieux circonscrire la nécessité de la formation dans son importance quantitative et dans sa diversité même.

a) Quel que soit le niveau de développement atteint par la population des diverses régions de la province, ce développement exige et exigera dans l'avenir une préparation plus adéquate que celle qui est détenue actuellement par une très large portion des citoyens; sans cela, ceux-ci ne pourront pas prendre part véritablement à l'évolution de leur société.

b) Plusieurs catégories sociales ne disposent pas actuellement des facilités nécessaires pour s'adapter à l'évolution de la société. Les comités ont particulièrement mesuré l'ampleur des problèmes de la femme qui veut retourner au travail, du jeune qui ne réussit pas à s'insérer dans le marché du travail, de l'agriculteur qui devient désormais un entrepreneur qui gère un capital important, de l'exceptionnel, handicapé d'une façon ou d'une autre, du chômeur, de l'assisté social.

c) Les besoins de formation formulés par les gens eux-mêmes ou par les comités s'inscrivent dans tous les aspects de la vie sociale. Ils sont non seulement exprimés dans les domaines traditionnels de l'enseignement ré-

gulier, qu'il soit scolaire ou professionnel, mais encore dans de très nombreux domaines pour lesquels il n'y a pas de formation bien définie.

La fonction de rattrapage ou plus simplement la seule extension des services existants à la population qui n'a pu en bénéficier pour toutes sortes de raisons, constitue déjà une tâche très considérable et pour laquelle le système régulier était très peu préparé.

L'expérience actuelle:

Un second fondement de ce désir de changement réside dans l'expérience même d'éducation des adultes vécue dans les commissions scolaires.

D'ores et déjà l'éducation des adultes représente une part appréciable des services que ces institutions rendent à la population. Pour la seule année 1967-68, 300,000 adultes ont fréquenté les C.S.R. Pour la même année 400,000 jeunes étaient inscrits au niveau secondaire. Le nombre d'adultes tend donc à se rapprocher de celui des jeunes. Dans plusieurs régionales d'ailleurs, le nombre d'adultes était déjà supérieur à celui des jeunes. Il va de soi que cette comparaison purement numérique ne reflète pas toute la réalité: les durées de formation ne sont évidemment pas les mêmes. Mais même la comparaison en nombre d'heures-élèves demeure impressionnante. Ainsi dans le domaine

de la formation professionnelle, environ 10% des heures-élèves d'enseignement professionnel offertes dans les écoles de métiers et instituts de technologie étaient destinées à des adultes. Si l'on ne tenait compte que de l'aspect préparation à l'exercice d'une profession, la comparaison serait encore plus favorable aux adultes. On peut aussi penser que cet apprentissage fait à l'âge adulte n'a pas la même signification que lorsqu'il est fait dans la jeunesse. On pourrait faire le même raisonnement pour la formation générale. De toute façon ce que montre à l'évidence l'expérience qu'ont vécue les commissions scolaires en éducation des adultes, c'est bien qu'elles n'ont pu accorder toute l'attention nécessaire à une clientèle aussi nombreuse et variée.

Mais, cet aspect est peut-être encore plus significatif, l'éducation des adultes ne constitue pas seulement une extension de l'enseignement régulier à un ensemble de personnes non touchées jusque-là. En effet, l'éducation des adultes implique obligatoirement un ensemble de transformations et d'innovations tant au niveau des contenus et de la forme de l'enseignement que des modalités d'organisation. Or, pour réaliser ces transformations requises par le nouveau mandat donné aux commissions scolaires régionales, il semble bien qu'elles aient été encore moins bien préparées qu'à recevoir un plus grand nombre de personnes.

Cette expérience de l'éducation des adultes avec ses succès et ses difficultés, éclaire cette volonté de changement que l'on retrouve dans les rapports.

Une conception nouvelle:

Quoique très peu de rapports aient dépassé une perspective de recyclage, de réhabilitation (qui demeure, on doit le dire, une oeuvre considérable) pour se situer vraiment dans une perspective d'éducation permanente ou d'éducation continue, plusieurs principes ont été énoncés dans ce sens et éclairent les réflexions que l'on peut faire sur le contenu, l'aménagement, la diffusion de l'éducation. Il ne semble pas que ces principes aient été suffisamment explicités pour constituer une philosophie vraiment nouvelle de l'éducation.

On peut penser qu'il était normal qu'il en fut ainsi. Le guide de travail proposait aux comités d'explorer le devenir de l'éducation des adultes pour trois ans à l'avance et cela avec toutes les contraintes que celui-ci connaît à l'heure actuelle; l'effort prospectif était donc limité au réalisable dans un avenir très rapproché. Beaucoup plus limitatif encore que l'instrument de travail proposé et son cadre régional était la situation de l'éducation des adultes elle-même qui conserve, malgré son envergure, un caractère pour ainsi dire expérimental tant pour ceux qui l'organisent que pour ceux qui s'y engagent.

Cette conception nouvelle qui est à prendre forme, confrontée aux exigences de l'action, a amené les comités de l'Opération Départ à formuler surtout des interrogations sur l'avenir de l'ensemble du système, des critiques plus ou moins explicites de l'action actuelle et des recommandations sur les points les plus immédiats.

Cette volonté de changement qui trouve sa source dans la connaissance que l'on a acquise des besoins du milieu, dans l'expérience que l'on a vécue en éducation des adultes, dans une conception en pleine élaboration de ce que serait un système d'éducation permanente, s'est exprimée dans toutes les dimensions de l'action éducative. Nous avons regroupé ces changements souhaités à trois niveaux:

1 - au niveau institutionnel,

2 - au niveau de l'enseignement lui-même et de ses conditions,

3 - au niveau des autres institutions de la société.

Les sections de ce chapitre décriront les changements proposés à ces différents niveaux.

I - L'EDUCATION DES ADULTES: REALITE PERTURBANTE DANS LE SYSTEME SCOLAIRE

Cette section du chapitre a trait à l'aspect institutionnel du système éducatif. Plus spécifiquement il concerne les institutions de niveau secondaire à qui le Ministère a voulu confier une mission d'éducation des adultes, en plus de celle qu'elles exercent déjà pour les jeunes. Ce sont les difficultés rencontrées en vue d'intégrer cette nouvelle fonction que nous voulons aborder ici. Pour comprendre la signification des suggestions comme celles de créer de nouveaux organismes, de redéfinir les structures des régionales et les responsabilités de chacun, d'accroître les capacités financières des régionales dans ce domaine de même que leur autonomie, il nous fallait pousser plus loin l'analyse de la situation sur laquelle reposaient les recommandations des comités. C'est à quoi nous nous sommes effor-

cés, en distinguant les aspects légaux, structurels et financiers de l'éducation permanente.

A- Le système d'éducation vu sous l'angle de la loi

Lorsque l'on parle d'un système d'éducation dans un pays, on ne peut passer sous silence l'aspect légal d'un tel système. Quoique les comités n'aient pas directement abordé cet aspect, leurs remarques sur la marginalité de l'éducation des adultes seraient incompréhensibles, si nous n'explorerions pas plus avant comment la loi a cristalisé les faits en ce qui regarde l'éducation au Québec et à qui elle s'applique dans le concret.

1) Système prévu pour des enfants

La première constatation que l'on peut faire, c'est que les lois de l'éducation décrivent le système scolaire comme un système conçu pour des enfants. En effet, non seulement la clientèle est définie par les mots "enfants", "filles", "garçons", mais les droits et devoirs mentionnés concernent explicitement les jeunes.

Ainsi, pour ne donner que quelques exemples, le code spécifie que:

tout enfant doit fréquenter l'école chaque année, tous les jours, de l'âge de six ans jusqu'à la fin de l'année scolaire au cours de laquelle il a atteint l'âge de quinze ans,

chaque municipalité scolaire doit contenir une ou plusieurs écoles pu-

bliques et y admettre tout "enfant" domicilié dans ce territoire,

si les commissaires ont le pouvoir d'établir des classes spéciales, il n'est fait mention que des enfants incapables en raison de certaines déficiences.

Il en résulte donc que rien, semble-t-il, dans ce code scolaire ne parle d'éducation des adultes, ni n'accorde aux commissaires d'école une autorité quelconque en la matière, ni en terme de devoirs, de droits ou d'obligations à ce sujet ou à ces fins. Les seuls pouvoirs que possèdent les commissions scolaires, semble-t-il, se résument à prendre les mesures nécessaires pour que des cours de la première à la onzième année soient dispensés à tous les "enfants" domiciliés dans le territoire soumis à leur juridiction.

2) Apparition de l'éducation permanente

Si rien dans le code scolaire ne s'applique, semble-t-il, à l'éducation des adultes, l'engagement décisif de l'Etat dans ce domaine est un fait. Rappelons ici que la direction générale de l'Education permanente a été créée le 31 mars 1966. Son rôle était de prendre charge de la population adulte, de façon à ce que cette dernière puisse maintenir et améliorer ses connaissances pour mieux s'intégrer sur le marché du travail et participer plus activement à la vie sociale.

Pour répondre aux besoins de la population, la direction générale de l'Education permanente a dû créer une organisation offrant

une grande variété de cours et de services. Pour cela, la D.G.E.P. a mandaté les commissions scolaires régionales qui ont confié à des administrateurs et à des éducateurs le soin d'adapter les ressources éducatives de ces institutions à cette nouvelle fonction.

3) Conséquences

Il ressort donc que la situation légale de l'éducation permanente est encore assez ambigüe: la loi n'accorde, semble-t-il, aucun pouvoir aux commissions scolaires en ce qui concerne le droit de dispenser l'éducation des adultes et pourtant celle-ci s'y développe.

Cette contradiction apparente se résout du fait que si les commissions scolaires agissent dans le domaine de l'éducation des adultes, elles le font en vertu d'un pouvoir qui leur est délégué par le ministère de l'Education; en la matière, elles organisent et agissent pour le compte du Ministère.

Malgré tout, ce silence de la loi et cette volonté de développement déjà inscrite dans les faits, ne sont pas sans conséquences sur le statut du personnel de l'éducation des adultes. Ainsi l'engagement des directeurs ne peut avoir lieu sans l'approbation du Ministère et une large partie de sa rémunération est couverte par une subvention de celui-ci.

Par ailleurs les commissaires d'école ne peuvent, semble-t-il,

engager à titre de salariés des personnes pour dispenser un tel enseignement en leur nom et ces personnes ne peuvent revendiquer le titre d'instituteur, car, pour être instituteur il faut enseigner en vertu du code scolaire et posséder un brevet d'enseignement.

On constate donc la perturbation qu'introduit l'éducation des adultes dans un système reposant sur une base légale où il n'est, semble-t-il, nullement question d'adultes. Il s'ensuit que les lois de l'éducation devraient être précisées et repensées pour tenir compte de la situation de plus en plus importante de l'éducation des adultes dans le système scolaire.

B- La structure des commissions scolaires

Toute structure désigne un ensemble coordonné de relations ou encore une entité autonome de dépendances internes. Elle sert à identifier des tâches, à déterminer leurs relations entre elles en fonction d'une action à exercer dans le présent et le futur.

La mise en place d'une structure fonctionnelle pour les commissions scolaires régionales est reliée à la vie propre de ces organismes et aux tâches qu'elles doivent remplir. En effet, la dimension de la commission scolaire, l'étendue de son territoire, les besoins de la clientèle et la complexité de son fonctionnement sont des facteurs déterminants dans l'élaboration d'une structure fonctionnelle. La cohérence de l'organisation tient à cette condition.

Nous essayerons donc de voir dans cette partie quelles sont les structures proposées aux commissions scolaires régionales et quelle est la place que l'on a accordé à l'éducation permanente.

1) Structure proposée aux commissions scolaires régionales

Dans le but d'aider les commissions scolaires régionales à s'organiser efficacement, le ministère de l'Education a proposé, dans son document 21, une structure fonctionnelle que reproduit en annexe le tableau I.

Dans cet organigramme, on retrouve sous la responsabilité de la commission scolaire et du directeur général, un ensemble de services distincts qui sont identifiés comme suit: services aux étudiants, informatique, services de l'enseignement, services du personnel, services financiers et équipement.

Si cet organigramme mentionne l'éducation permanente comme une responsabilité de la commission scolaire, il apparaît centré en priorité sur la clientèle des étudiants réguliers. En effet, on retrouve à l'intérieur des structures proposées, un poste appelé "conseiller en éducation permanente" qui est placé sous la dépendance du directeur du service de l'enseignement. En tant que conseiller, il est dans une position "staff" et n'exerce logiquement son rôle que lorsqu'on fait appel à ses services. Il n'est pas dans la ligne d'autorité et ne siège pas sur le bureau de direction. Il est placé sur le

même plan que le secrétariat, le coordonnateur des bibliothèques ou de l'audiovisuel.

Devant la place accordée à l'Education permanente dans cet organigramme, on peut se poser plusieurs questions. Correspond-elle à la situation réelle qui a été faite à l'éducation permanente dans les régionales et à l'ampleur de ce phénomène. Celui qui s'en occupe est-il de fait un directeur de service ou simplement un conseiller?

En effet, aujourd'hui, le processus de scolarisation des adultes a pris tellement d'ampleur, qu'actuellement plus de 300,000 adultes suivent des cours dans des institutions de niveau secondaire, cours à plein temps ou à temps partiel, soit de récupération scolaire, de formation professionnelle ou d'éducation populaire. L'obligation ou le désir qu'éprouvent les adultes d'augmenter leur bagage de connaissances fait que dans quelques commissions scolaires régionales il y ait plus d'adultes inscrits à des cours que de jeunes à l'enseignement régulier.

On conçoit facilement le problème que pose dans un système établit en fonction des jeunes cette population différente par son bagage d'expérience, ses motivations, ses aspirations, ses exigences quant aux moyens pédagogiques, ses disponibilités de temps, etc...

De plus cette croissance spectaculaire témoigne déjà de la nécessité prochaine d'une éducation continue pour tous durant toute la vie, ce qui n'est pas sans implications pour l'avenir de l'enseignement régulier.

Ceci nous amène à mieux comprendre pourquoi de nombreux comités ont perçu que la structure proposée aux commissions scolaires ne cadrait pas avec cette nouvelle dimension de l'action éducative que représente le retour massif des adultes à l'enseignement et pourquoi ils ont proposé que les commissions scolaires fassent une place plus importante à l'éducation permanente et définissent de façon plus explicite la place de celle-ci dans celle-là.

2) Structure proposée par les Comités Départ

Face à ces réalités, et pour mieux répondre à ce besoin d'une société moderne, les comités optent pour une transformation des commissions scolaires actuelles en faisant à l'éducation permanente une place mieux définie dans leurs structures.

Les suggestions faites par les comités allaient dans le sens de l'instauration d'un service d'éducation permanente, doté d'un personnel responsable plus nombreux et d'un organisme de consultation.

a) Le service d'éducation permanente

Ce service doit prendre régionalement la responsabilité de l'application des politiques d'éducation permanente et pouvoir utiliser les ressources du système scolaire.

Le responsable du service, doit être plus qu'un conseiller ou qu'un coordonnateur, mais se situer nettement dans la ligne d'autori-

té. Il doit être situé à l'échelon d'un directeur de service avec tous les avantages et l'autorité que ce titre lui confère. Il devra s'entourer (1) d'une équipe de spécialistes dont la préoccupation première devra être l'organisation de services éducatifs répondant aux besoins de toute la clientèle adulte comprise dans le territoire régional.

b) Le personnel du service

En plus du directeur, les comités suggèrent que le service d'éducation permanente comprenne un adjoint en formation professionnelle, un adjoint en formation générale et culturelle (parfois il y a distinction de ces fonctions dans les rapports), un agent d'administration et des responsables de zones.

Cette répartition du personnel et de ses tâches a partiellement été réalisée depuis. En juillet 1967, une circulaire du Ministère invitait les commissions scolaires à soumettre à la direction générale de l'Education permanente, si elles étaient en mesure de le faire, le nom d'un candidat susceptible d'occuper le poste de directeur de l'éducation des adultes, poste dont on décrivait les attributions. C'était le premier geste posé par le Ministère dans le but de fournir le personnel nécessaire à la mise sur pied de services en éducation permanente. Les rapports sur ce point, selon le moment de la rédaction, suggéraient la création de ce poste ou en précisaient la place.

---

(1) Cf. tableau II

Près d'un an plus tard, soit le 4 juillet 1968, une nouvelle lettre circulaire du Ministère, proposait aux commissions scolaires de retenir les services d'un adjoint au directeur, qui serait responsable de la formation professionnelle des adultes. Cette décision concrétisait les souhaits inscrits dans les rapports de nombreux comités de l'Opération Départ.

Depuis ce temps, les commissions scolaires régionales ont dû pour leurs besoins, s'adjoindre un personnel dont les fonctions correspondent à peu près à celles prévues par les comités.

Nous nous sommes efforcés, à l'aide des rapports et des premières descriptions des responsabilités faites lors de la nomination du directeur et du directeur adjoint, de définir les fonctions du personnel du service de l'éducation permanente. On trouvera à l'annexe ces descriptions (III, IV, V, VI, VII). Si cette brève description couvre le personnel administratif, on n'y a cependant pas inclus le personnel technique (professeurs, conseillers d'orientation) étant donné que les comités ne se sont pas prononcés clairement sur leur rattachement au service.

c) Le conseil régional de l'Education permanente

Ce conseil consultatif était destiné, dans l'esprit des rapports, à prendre la relève du comité Départ et à mieux planifier, orienter et développer les activités régionales en éducation permanente.

Il correspond, au désir d'insérer l'éducation permanente dans le milieu. Le rôle primordial du conseil régional de l'Education permanente n'est pas vu dans le sens de l'exécution ou de l'administration, mais il est décrit plutôt en des termes d'animation, d'orientation, de consultation et de coordination des politiques mises en oeuvre tant dans le secteur privé que public, au ministère de l'Education comme au ministère du Travail. Ce rôle, il peut le remplir grâce à une représentation des responsables régionaux de l'application des politiques de main-d'oeuvre, de bien-être, de développement industriel, de formation agricole comme aussi de représentants du monde du travail: syndicats et employeurs, des associations du milieu et de personnalités compétentes dans ce domaine; la composition du conseil proposée par les divers comités accordait une importance variable à ces secteurs.

Ces fonctions, les comités ont commencé à les remplir; pour une deuxième année consécutive, la direction générale a demandé aux comités Départ transformés en conseils régionaux de l'Education permanente de prévoir les besoins de formation des adultes de leur territoire pour l'année suivante. Malgré l'absence d'une méthodologie d'estimation des besoins parfaitement rôdée et d'une information statistique suffisante, les participants ont fourni une prévision et une planification de cours qui semblent assez respectueuse des besoins de la population, en tout cas plus à point que celle à laquelle on aurait pu parvenir sur un plan provincial dans l'état de nos connaissances actuelles.

L'institutionnalisation d'un tel conseil est propre à permettre une meilleure adaptation de l'éducation au développement régional. Nul

doute, cependant, que c'est dans l'action même que se révèleront les formes de participation les plus appropriées.

C- Le budget de l'éducation permanente

Le financement constitue une dimension cruciale de développement de l'éducation permanente. Il conditionne l'ampleur que le mouvement est appelé à prendre, son organisation, la rapidité avec laquelle notre société s'adaptera aux besoins d'un monde en changement.

Les recommandations des comités portaient non seulement sur l'importance des sommes à engager mais sur les modalités mêmes de ce financement.

Dans le contexte actuel, le code scolaire permet aux commissions scolaires régionales de financer l'éducation des jeunes au moyen de taxes imposées aux contribuables et de recevoir du gouvernement des subventions d'équilibre budgétaire.

Pour l'éducation des adultes, comme on l'a vu, le code scolaire est muet. Les moyens mis à la disposition des commissions scolaires pour financer les cours sont:

a) l'imposition de frais d'inscription aux participants; ces frais ne sauraient être élevés sans remettre en cause le caractère démocratique de l'enseignement.

b) Le remboursement en totalité par le ministère de l'Education des dépenses effectuées pour certains programmes et particulièrement ceux pour lesquels la province peut récupérer les coûts du gouvernement fédéral en vertu de la Loi sur la formation professionnelle des adultes (Bill 278).

La subvention provinciale semble appelée à demeurer la principale source de financement et apparaît, dans une perspective du rattrapage, une mesure de justice sociale. Nous avons vu en effet, que les régionales défavorisées sous l'angle de la formation, l'étaient aussi en termes économiques. Dès lors, il deviendrait peu démocratique d'exiger de ces populations des efforts qu'elles ne peuvent financièrement se permettre.

Cette dernière modalité de financement de l'éducation des adultes a reposé davantage sur la technique du programme que sur celle du budget. Par technique du programme, nous entendons que la subvention à la commission scolaire est conditionnée par l'organisation de tel cours spécifique dont l'autorisation est soumise au fait que d'autres commissions scolaires n'aient pas déjà organisé un tel cours et des disponibilités financières tant provinciales que fédérales. Il n'y a pas de doute qu'une telle administration permet à court terme, une meilleure adaptation aux objectifs que se fixe une organisation. Cependant, et les comités l'ont bien senti, une telle solution laisse planer trop d'incertitude sur l'avenir pour permettre une organisation vraiment efficace du service de l'éducation permanente. Aussi, les comités ont-ils fait de nombreuses recommandations à l'effet que les

budgets soient connus d'avance et ils ont insisté sur la nécessité de donner aux services régionaux de l'éducation permanente plus d'autonomie dans la dépense de ces budgets.

Un second aspect du problème financier concerne l'importance des sommes impliquées pour satisfaire les besoins identifiés. Cela s'est exprimé d'une façon très simple par le souhait d'une augmentation générale des sommes consacrées à l'éducation permanente ou à un type de formation donné; par ailleurs, les quelques rapports où les prévisions des efforts à réaliser en éducation des adultes pour les prochaines années avaient été plus nettement définis laissaient présager une augmentation considérable des argents dépensés. Si on compare les prévisions qui étaient faites à ce titre par le rapport Parent à ce qui a été réalisé, on perçoit que l'écart demeure considérable, même si ces prévisions étaient très conservatrices puisque les montants qu'ils souhaitaient voir employés dans ce secteur ne représentaient que 4% des dépenses de fonctionnement de l'élémentaire et 6% de celles du secondaire. Dans ces prévisions, on faisait aussi abstraction des allocations versées aux étudiants.

Le tableau suivant donne les prévisions du rapport Parent, suivant les deux hypothèses de développement proposées et les dépenses totales au titre de l'éducation permanente, pour les années 1967-68, 1968-69, 1969-70.

		1967-68	1968-69	1969-70
Prévisions du rapport Parent	Hypothèse changement lent	47,223,000	51,261,000	61,843,000
	Hypothèse changement rapide	50,062,000	57,769,000	71,788,000
Budget de la D.G.E.P.		19,562,500*	25,343,600*	33,243,700

* Budgets ne comprenant pas les allocations de formation

On peut voir en comparant les chiffres de ce tableau que la croissance prévue par le rapport Parent n'a pas été atteinte même si le rythme de développement a été considérable. Il reste encore une marge d'environ 50% à franchir pour rattraper les prévisions du Rapport Parent.

Les problèmes qu'ont soulevés les rapports sur le plan de la législation, de l'organisation scolaire et du financement sont donc une invitation pressante à les étudier plus avant pour assurer un statut véritable à l'éducation des adultes dans le cadre du système scolaire.

II - INTERROGATION DU SYSTEME PEDAGOGIQUE

Si l'instauration de l'éducation des adultes pose des problèmes au niveau du système scolaire, elle n'est pas non plus sans af-

fecter profondément l'éducation elle-même. On peut sans doute ici restreindre ce domaine à la pédagogie et ce qui l'entoure, comme les recommandations des comités nous l'indiquent à première vue. Il ne faudrait cependant pas passer sous silence une dimension plus profonde des rapports qui nous a paru toucher à la recherche d'une éducation nouvelle.

En effet, les comités prennent comme point de départ de leurs réflexions la différence profonde qui sépare l'adulte et l'enfant en situation d'apprentissage. On insiste, comme on devait s'y attendre, sur les difficultés particulières qui assaillent l'adulte lorsqu'il veut poursuivre sa formation, de même que sur les exigences que la société actuelle lui impose et qui conditionnent ses tentatives de recyclage ou de perfectionnement. Face à ces difficultés bien connues, les comités n'en insistent pas moins pour que la formation de l'adulte soit d'abord vue dans la perspective d'une formation intégrale s'adressant à toute sa personne. Ils voient aussi l'adulte comme une personne qui doit devenir pédagogiquement active, c'est-à-dire, dont les besoins, les intérêts et l'expérience doivent être au coeur de l'action éducative parce qu'ils en constituent l'assiette la plus sûre et la plus nécessaire. C'est en ce sens que les auteurs des rapports en viennent par moment à se demander si la distinction que l'on peut faire entre l'éducation des adultes et l'éducation des enfants ne tient pas en définitive moins à une question de statuts différents qu'à l'obligation que celle-là a de s'appuyer sur une conception de la personne plus exigeante.

Après ces considérations qui nous ont paru toucher à la notion même d'éducation, nous avons classé les principaux points abordés par les comités sous les quatre rubriques suivantes:

A) les programmes,

B) les professeurs aux adultes,

C) les techniques pédagogiques,

D) les services aux étudiants.

A) Les programmes d'études

Au moment où a été lancée l'Opération Départ, il n'existait pas de programmes spécifiquement destinés aux adultes. Les programmes de formation scolaire consistaient largement dans une épuration des programmes réguliers des jeunes et, au niveau professionnel, les programmes de l'enseignement spécialisé servaient d'éclairage à ceux qui avaient la responsabilité dans chaque régionale de préparer un projet de cours. Lorsqu'il n'y avait aucun programme déjà existant pour une spécialité nouvelle, on devait innover complètement comme c'était souvent le cas pour les cours donnés dans l'industrie. Dans le secteur culturel, à l'exception de quelques programmes couvrant les spécialités des arts domestiques qui avaient fait quelques années auparavant l'objet d'un effort particulier, il n'y avait aucun programme standardisé. Même si cette situation laissait une large place à l'innovation, en particulier en formation professionnelle et culturelle, elle était source de beaucoup de difficultés. En effet, pour ces secteurs particuliers, chaque cours devenait un problème de recherche pour lequel les responsables régionaux se sentaient peu

préparés. De plus, cette situation entrainait une répétition des efforts d'une régionale à l'autre, répétion peu favorable au perfectionnement des programmes eux-mêmes.

Les comités ont donc recommandé avec vigueur que le Ministère exerce les responsabilités qui lui reviennent dans ce secteur afin que les programmes correspondent tant par leur nature que par leur diversité même aux besoins des adultes et aux nécessités de la société. On souhaitait que la direction générale de l'Education permanente entreprenne une revision générale des programmes dans tous les types de formation , qu'elle les coordonne, qu'elle voit à les évaluer et à en assurer une révision constante à la lumière de l'expérience.

Quoiqu'il y ait eu depuis lors quelques réalisations dans plusieurs secteurs, il nous a semblé utile de rappeler les réflexions des comités sur ce sujet.

Les programmes, selon les comités, devraient être pensés dans la perspective d'une formation intégrale de la personne. Cette expression qui est revenue dans plusieurs rapports implique une intégration de la formation générale, professionnelle et culturelle; elle était cependant vue à long terme. A plus court terme on acceptait la distinction faite entre ces types de formation. On insistait cependant pour que les programmes conservent une grande souplesse afin qu'ils puissent se plier aux intérêts et aux besoins multiples des adultes, comme aussi aux exigences de la société et particulièrement à celles du

monde du travail. La forme d'organisation des programmes qui est apparue la plus adaptée aux comités est la programmation par blocs de matières ou par unités cumulatives de crédits. L'objectif premier de cette démarche était de permettre à l'étudiant de recevoir un diplôme qui serait l'équivalent de celui des jeunes, particulièrement sur le marché du travail.

La réalisation de ces objectifs devrait être confiée à une équipe multidisciplinaire chargée de faire les consultations nécessaires et de bâtir les programmes.

Formation scolaire

Au moment où était lancée l'Opération Départ, de nouveaux programmes scolaires organisés par crédit étaient expérimentés par la C. E.C.M. De nombreux comités se sont référés à cette expérience et ont demandé la généralisation rapide de ces programmes une fois ceux-ci éprouvés. C'est maintenant chose faite. Cependant, plusieurs recommandations portant sur la jonction du scolaire et du professionnel n'ont pas encore été vraiment réalisées. Ajoutons à cela que la notion de profil de scolarisation était présente dans plusieurs rapports. Cette notion, comme on sait, se réfère aux connaissances spécifiques nécessaires à l'apprentissage d'un métier. On souhaitait dans plusieurs rapports qu'une attention particulière soit accordée à ces démarches dans l'élaboration des programmes de cours.

Formation professionnelle

Dans le domaine professionnel qui, au fond, a été le secteur privilégié des efforts d'innovation pour les adultes, il n'y a eu encore que très peu de systématisation. Les responsables de formation professionnelle ont dû adapter, avec l'aide d'employeurs, de syndiqués, de gens du métier, des programmes initialement conçus pour être utilisés dans des conditions différentes et en créer de nouveaux sans souvent avoir le temps de réaliser toutes les études requises: études des besoins, description de la tâche, etc... Enfin, c'est aussi dans ce secteur qu'on a rencontré des problèmes pour lesquels le sytème scolaire était vraiment peu préparé: le perfectionnement de travailleurs déjà engagés dans une spécialisation et la formation dans l'industrie. Cette situation entrainait donc une multiplication d'efforts pas toujours heureux, une non équivalence des formations offertes d'une région à l'autre, d'un cours à l'autre et de cette formation avec celle de l'enseignement régulier.

La programmation que souhaitent les comités devrait viser la polyvalence. Cette notion n'est cependant guère explicitée; elle s'inspire de l'organisation du système régulier d'enseignement et de l'idée que chaque travailleur aura à changer plusieurs fois de métier au cours de sa vie active. Il faut donc de toute nécessité, prévoir une formation technique générale, permettant beaucoup de souplesse dans l'orientation vers les spécialisations. Cette polyvalence du travailleur était habituellement pensée en référence à une famille de métier. De plus la notion de continuité de la formation

était introduite par celle de profil de perfectionnement. Enfin, en formation professionnelle, les comités reconnaissaient la nécessité d'augmenter la formation humaine et sociale du travailleur en même temps que ses compétences techniques.

Formation culturelle

Dans le secteur culturel, à l'exception des programmes d'arts domestiques et de solfège qui avaient été définis plusieurs années auparavant, il n'existait pas de programmes reconnus malgré la pléiade de cours offerts soit par les commissions scolaires ou par les différents organismes. Depuis lors un premier travail dans ce secteur a amené une douzaine de programmes nouveaux centrés autour des notions de rôles sociaux comme ceux de consommateur, de producteur, de parent, d'époux et de citoyen. Malgré cette réponse au souhait des comités et tout particulièrement à leur voeu d'une méthodologie active pour pour ces cours, il demeure que cette action n'a pour le moment couvert que certains secteurs plus prioritaires et que l'effort devra être poursuivi. En effet, l'ensemble des programmes offerts est loin de répondre à la diversité souhaitée par les comités. De plus, certains comités ont insisté sur la continuité de cette formation comme en fait foi cette recommandation d'un comité de fonder un centre de formation humaine diffusant un ensemble de cours répartis en cycles annuels. Plusieurs comités ont aussi recommandé l'institution d'un diplôme qui viserait à revaloriser les cours d'éducation populaire.

Le perfectionnement des programmes représente certainement une

des plus fortes insistances des comités pour améliorer l'action pédagogique des commissions scolaires auprès des adultes.

B) Les professeurs

Tous les rapports ont abordé plus ou moins longuement la question des professeurs pour adultes. Il est bien évident que cette question constitue une des préoccupations principales des responsables régionaux de l'éducation permanente.

Quoique les rapports insistent sur la nécessité d'avoir des professeurs compétents, expérimentés, disponibles selon les besoins des adultes, la situation impose beaucoup de contraintes à ce désir. L'enseignement aux adultes ne constitue aucunement, pour le moment du moins, une carrière. On enseigne aux adultes à temps partiel tout en étant professeur pour les jeunes ou en occupant d'autres fonctions; c'est souvent aussi une façon de revenir sur le marché du travail, pour d'anciens professeurs. De toute façon les professeurs aux adultes ne semblent pas pouvoir être définis pour le moment comme appartenant à un corps professoral doté d'une stabilité suffisante pour lui permettre une expérience collective cumulative (1).

Aussi la pensée des comités a été hésitante sur les solutions

---

(1) Les trente rapports qui nous ont fourni une description des caractéristiques des professeurs enseignant aux adultes ne nous permettaient pas de faire, avec ces seules données, l'étude que nous aurions souhaité faire de leur situation pour l'ensemble de la province.

proposées. Ce fait nous semble tenir tant à une interrogation sur l'avenir du statut du professeur pour adultes qu'à un manque de certitude sur ce que doit être son rôle pédagogique face à des adultes qui reviennent en situation d'apprentissage systématique.

1) Quoique tous les rapports n'aient pas abordé la question du statut et des conditions de travail du professeur d'adultes, ceux qui l'ont fait ont souhaité qu'il ait un statut de professeur régulier. On sait pour le moment qu'une telle solution exige un amendement à la législation scolaire pour qu'ils puissent être considérés comme des employés réguliers des commissions scolaires régionales; ceci entraînerait sans doute l'équivalence dans les conditions d'emploi avec les professeurs des jeunes. Sans aller aussi loin, plusieurs comités ont par ailleurs insisté pour uniformiser à travers la province les barèmes de rémunération des professeurs aux adultes et de graduer celles-ci selon le niveau de formation et l'expérience. Si de telles mesures peuvent aider à la qualité de l'enseignement aux adultes, les comités ont cependant privilégié la préparation spécifique des professeurs à leurs fonctions.

On attribue au ministère de l'Education et à la direction générale de l'Education permanente, la responsabilité d'organiser la formation des professeurs pour adultes. Les moyens envisagés sont la création d'un centre de formation, la reconnaissance d'une nouvelle spécialisation à l'intérieur d'une école normale ou la collaboration du ministère de l'Education avec les différentes universités au niveau des sciences de l'éducation. De telles institutions pourraient décerner des brevets d'enseignement spécialisé.

On mentionne une double voie de recrutement pour ces futurs maîtres. Soit qu'ils viennent comme traditionnellement de l'école normale ou de l'université, soit qu'on les recrute dans le champ même de l'éducation des adultes où plusieurs se sont engagés sans préparation spécifique à cause des urgences à satisfaire. Pour satisfaire les besoins urgents dans ce secteur, on a proposé plusieurs types d'aménagement pédagogique comme entre autres, l'utilisation de la télévision en circuit fermé.

2) Quant à la définition du rôle pédagogique du professeur d'adultes, une première hésitation des comités vient des transformations mêmes de l'école et de l'enseignement que pourront apporter la généralisation des moyens techniques d'enseignement (télévision, cours par correspondance, téléscript) ou encore l'extension du rôle de l'industrie dans l'apprentissage des adultes.

La source d'hésitation principale vient de ce qui nous semble toucher le coeur même de l'action pédagogique: la méthodologie. Les comités ont souhaité une mutation profonde à ce niveau souvent définie dans les rapports en contraste avec celle des jeunes ou en conformité avec ce qu'on rapporte d'expériences étrangères. Si l'on veut décrire très brièvement comment le professeur d'éducation des adultes est apparu à plusieurs comités, on peut dire qu'il s'apparente à l'animateur social ou culturel. Sa tâche est d'assurer une meilleure intégration des étudiants adultes, déjà semblables par leur expérience passée, et surtout de faciliter leur participation effective. Une sensibilisation aux méthodes de la dynamique de

groupe devient essentielle pour lui tout comme la capacité d'utiliser les moyens audio-visuels modernes. Le professeur idéal tend à devenir un utilisateur de situations pédagogiques existantes ou provoquées; à la limite, ce professeur-animateur ne travaille plus à l'école mais au foyer même de gens intéressés aux mêmes problèmes. On comprend dès lors les recommandations qui jugent la recherche sur la méthodologie de l'éducation des adultes comme la première priorité dans ce secteur.

C) Les techniques pédagogiques

Si des programmes adaptés aux adultes et des professeurs mieux préparés à cet enseignement constituent la base la plus sûre d'une amélioration de l'effort éducatif actuel, ceux-ci exigent en plus des supports et des compléments essentiels à leur pleine utilisation.

C'est ainsi qu'on a fait dans plusieurs rapports une critique du matériel pédagogique mis à la disposition des adultes. A ce moment là, cette critique était particulièrement faite dans le cas des manuels qui, pensés pour des jeunes, sinon pour des enfants, sont complètement coupés de l'expérience quotidienne des adultes. Inadaptés par leurs contenus, les manuels le sont apparus aussi par l'esprit dans lequel ils sont rédigés en ce sens qu'ils rendent celui qui les utilise incapable de se passer du maître. Quelques comités ont donc recommandé que les manuels soient conçus pour favoriser davantage l'individualisation de l'enseignement en étant auto-didactiques.

En général on a souhaité une utilisation beaucoup plus large de moyens audiovisuels tels les magnétophones, laboratoires de lan-

gue, films, télévision en circuit fermé, téléscript, etc., mais sans entrer dans plus de détails.

Une seconde préoccupation des rapports a été celle de recommander de mettre pleinement au service des adultes les locaux et les facilités de transport dont disposent les commissions scolaires régionales.

On peut dire que le principe général mis de l'avant dans le domaine des locaux a été celui de l'utilisation maximale des locaux adéquats pour les adultes. Cependant les comités ont insisté pour que la construction des futures écoles soit pensée aussi en fonction de la clientèle adulte et tienne compte de leurs besoins. Cette idée générale était cependant susceptible de bien des aménagements.

Parlons d'abord de ceux qui désiraient des locaux communs aux enfants et aux adultes. Pour ceux-là, on a pu distinguer deux attitudes extrêmes. La première était axée sur une forte décentralisation pour rapprocher le plus possible les services éducatifs des populations à desservir: les inventaires faisaient souvent mention de très petites écoles ou même de locaux ayant déjà servi pour ces fins. Les comités faisant de telles recommandations étaient surtout sensibles au problème des distances. La seconde, mise de l'avant surtout dans les régionales où le problème du transport est minime, proposait que la polyvalente devienne un centre d'éducation permanente et centralise les cours, de même que l'administration. Celle-ci deviendrait, en y plaçant des activités culturelles et sportives, un

véritable centre de vie communautaire.

Pour ceux qui recommandent les locaux [illegible] uniquement à la disposition des adultes, on parle aussi de centralisation. Celle-ci touche parfois tous les types de cours et parfois un type seulement: en particulier, la formation professionnelle. Il s'agit le plus souvent dans ces cas de conversions d'édifices scolaires déjà utilisés par les jeunes.

Une étude de la rentabilité pédagogique et administrative de ces diverses formules devrait éclairer plus nettement les décisions à prendre dans ce secteur de même que dans celui de l'utilisation des autobus scolaires pour les étudiants adultes qu'on recommandé certains comités.

C'est d'ailleurs pour pallier à ces difficultés que les moyens d'enseignement à distance ont été suggérés. Ils ont aussi été reliés parfois à l'inadaptation de l'école à desservir certains groupes de personnes: femmes retenues à la maison à cause d'obligations familiales, agriculteurs, travailleurs sur les quarts, etc...

La télévision a retenu au premier chef l'attention des comités. Ils ont souhaité l'extension de l'expérience Tévec, alors encore dans ses premiers mois sur les ondes, à l'ensemble du Québec ou du moins à leur région.

Les cours par correspondance ont aussi fait l'objet de recom-

mendations et on a souhaité que les services offerts soient accrus. Certains comités désiraient qu'ils soient reliés à des cours radiophoniques ou qu'il y ait des centres de revision régionaux. L'utilisation de la radio a aussi été mentionnée.

D) Les services à l'étudiant

Nous avons regroupé sous ce titre un ensemble de services que les comités ont vus comme intimement liés à l'effort éducatif et qui au moment de la publication de leur rapport étaient plus ou moins inexistants.

1- L'orientation

Nous savons que le problème de l'orientation est aigu chez les jeunes de l'enseignement régulier, mais il l'est encore davantage en éducation permanente particulièrement pour ceux qui doivent choisir un métier correspondant à leurs goûts et à leurs aptitudes en même temps qu'assumer des responsabilités familiales déjà lourdes. C'est pourquoi presque tous les comités ont recommandé que les adultes qui s'inscrivent à l'éducation permanente puissent bénéficier des services d'un conseiller en orientation. Quoiqu'il y ait eu plusieurs ambiguïtés sur le statut et le rattachement de ce conseiller soit au service de l'éducation permanente soit aux Services aux étudiants des commissions scolaires régionales, il semble assez net dans les recommandations que les services d'orientation doivent être rattachés au système d'éducation.

Cette mise en place d'un système d'orientation implique une division du travail plus nette entre les centres de main-d'oeuvre tant fédéraux que québécois et les services d'éducation des adultes. On sait que ceux-là peuvent informer les travailleurs sur les besoins en main-d'oeuvre dans la région et peuvent leur faire passer un test psychotechnique. Ces fonctions, quoique très importantes, demeurent limitées et pourraient être l'occasion d'une collaboration très utile avec le conseiller d'orientation.

Par ailleurs l'intégration de l'orientation dans le processus éducatif suggère des modifications à celui-ci. Ainsi quelques comités ont préconisé des expériences de formation où l'orientation serait plus centrale. Pour faciliter le choix d'un métier correspondant aux aptitudes et aux goûts des adultes, la formation pourrait se faire par étapes. Une première étape d'exploration, tant technique que personnelle, permettrait aux étudiants de prendre une connaissance générale des métiers en visitant différents ateliers et en recevant des cours d'information scolaire et professionnelle, de relations humaines et de développement de la personnalité. Dans une seconde étape l'étudiant recevrait des notions théoriques dans la profession qu'il a choisie. Enfin, le dernier stage de formation comprendrait des cours pratiques et, dans la mesure du possible, cette formation se ferait dans l'industrie. Ce processus permettrait à l'individu de prendre connaissance de lui-même, de ses goûts, de ses aptitudes en même temps que de connaître les exigences du marché du travail. Cet exemple, qui ne présente bien entendu qu'une des modalités possibles d'intégration de l'orientation au processus éducatif, en montre bien la nécessité.

Nul doute que si les comités ont insisté sur l'urgence de fournir des services d'orientation aux adultes, il reste beaucoup de recherches et d'expérimentation à réaliser pour déterminer la meilleure façon de l'intégrer à un processus éducatif.

2- L'information professionnelle et scolaire

Un équilibre doit s'établir entre le marché du travail et la satisfaction de l'étudiant-adulte. L'information scolaire et professionnelle est un des moyens d'y parvenir. Si l'on considère essentiel que l'étudiant-adulte se connaisse lui-même dans le but de choisir une profession adaptée à ses aptitudes, ses besoins et ses goûts, il va sans dire que l'on doit lui fournir également les renseignements relatifs aux débouchés possibles sur le marché du travail sur le plan local, régional ou de l'ensemble du Québec de même que les exigences de la profession choisie. C'est pourquoi on souhaitait que la direction générale de l'Education permanente prenne la responsabilité de fournir aux services de l'éducation des adultes des régionales des monographies sur les professions, des renseignements sur les débouchés professionnels. En outre il est clair qu'il faudra innover en ce qui concerne l'information scolaire et surtout professionnelle pour les adultes. En ce sens l'on devra voir ce qui se fait à l'extérieur du Québec. De plus, le service d'orientation de chaque commission scolaire régionale et de chaque C.E.G.E.P. devrait recevoir annuellement, sinon mensuellement, les données relatives à la demande de main-d'oeuvre.

3- Le service social

Beaucoup d'étudiants-adultes ont été pendant de nombreuses années dans une situation financière précaire et ont connu des problèmes de toute nature qui ne les quittent pas avec leur entrée aux cours aux adultes.

Ces problèmes continuent d'agir sur l'adulte en formation et sont souvent la cause d'abandons et d'échecs. Si les adultes pouvaient compter sur l'aide occasionnelle d'un travailleur social, il semble que cela pourrait aider leur rendement scolaire et leur insertion dans l'éducation permanente. Des recommandations de cet ordre ont été formulées par quelques comités.

4- Le service de placement

L'adulte qui termine ses études fait face à l'urgence de se trouver du travail aussitôt que ses études sont terminées. C'est pourquoi il doit être assisté dans sa recherche d'un emploi dans la spécialité apprise.

De plus, l'adulte qui retourne sur le marché du travail fait face à une période d'apprentissage à une nouvelle occupation et d'adaptation à un nouveau milieu.

Plusieurs comités ont été sensibles à ces problèmes et ont recommandé en conséquence que les centres de main-d'oeuvre accentuent leurs services auprès des étudiants adultes. Ce souci d'aide aux étu-

diants allait même dans quelques rapports jusqu'à la suggestion de créer un service de placement rattaché à la commission scolaire.

5- Le service d'animation

Le souci d'accroître la participation des étudiants-adultes était inscrit dans la plupart des rapports. Quelques comités ont concrétisé cette préoccupation en préconisant la création d'un poste d'animateur rattaché au service de l'Education permanente. Son rôle consisterait tout d'abord à aider la population ou un groupe particulier de personnes à prendre conscience de leurs besoins de formation, à les entraîner à s'informer sur les ressources disponibles dans le réseau scolaire, à les utiliser au maximum et enfin à aider les étudiants-adultes à mettre sur pied les activités culturelles et sportives correspondant à leurs intérêts.

CONCLUSION

Ces quelques réflexions des comités ne font évidemment qu'aborder les problèmes d'ordre pédagogique qui accompagnaient l'introduction de l'enseignement aux adultes. Il s'en dégage cependant plusieurs urgences qui ont été signalées comme telles: les programmes, les professeurs, l'aide à l'étudiant-adulte. Ils constituent certainement les points les plus névralgiques du système.

III - L'EDUCATION DES ADULTES ET LES AUTRES INSTITUTIONS SOCIALES

Les sections précédentes ont décrit les changements suggérés

relativement à la place de l'éducation des adultes dans le système régulier. Un très grand nombre de recommandations se situait carrément hors de ce cadre. De plus, elles avaient souvent un caractère général auquel on aurait souhaité plus de précision. Il nous a cependant semblé qu'elles touchaient un niveau de réflexion fondamental pour l'éducation des adultes.

Il est en effet habituel dans un contexte de changement que les réflexions se portent en premier sur ce que les sociologues appellent des "facilités" institutionnelles, comme de meilleurs professeurs, de meilleurs programmes, de meilleurs moyens pédagogiques, lorsqu'il s'agit d'éducation. Mais comme l'attestent de nombreuses expériences, de telles améliorations sont souvent illusoires et n'amènent pas les résultats escomptés. Si les changements ne s'accompagnent pas de transformation au plan des normes ou même au plan des valeurs, beaucoup d'efforts risquent d'être perdus. S'attaquer à ces derniers niveaux ne constitue pas un problème facile. Aussi comprend-on que les comités aient plutôt tourné leur attention vers les institutions sociales dont l'action a le plus de conséquences sur le développement de l'éducation des adultes.

Nous avons voulu privilégier, dans les lignes qui suivent, les points concrets sur lesquels les comités ont souhaité des changements. En le faisant, nous avons pensé du même coup décrire les points où les comités ont souhaité des changements plus rapides.

A- Les politiques gouvernementales

L'importance de l'action de l'Etat pour le développement a généralement été affirmée avec vigueur et plus particulièrement par les régionales moins favorisées. Plusieurs comités ont défini l'éducation comme un programme sectoriel qui ne prend sa pleine signification qu'en liaison avec d'autres politiques. Les plus fréquemment mentionnées sont les politiques d'emploi et de main-d'oeuvre, les politiques affectant la planification de certains secteurs industriels comme l'agriculture, la forêt et le tourisme, les politiques d'assistance sociale et les politiques visant à la diffusion de la culture.

Les grands thèmes développés à ce niveau sont ceux de collaboration, de coordination, de répartition plus nette des pouvoirs.

1- Un premier sujet de réflexion concerne les responsabilités des deux ordres de gouvernement dans le domaine de la main-d'oeuvre et de la formation professionnelle.

Quoique les comités acceptent généralement la situation de fait et que les solutions qu'ils formulent dans ce secteur supposent la présence des centres de main-d'oeuvre du Canada et du Québec par exemple dans les comités régionaux d'éducation permanente, quelques comités affirment que tout ce qui a trait à la main-d'oeuvre ne devrait relever que du gouvernement québécois.

Pour ce qui est de la loi fédérale sur la formation professionnelle, on apprécie le régime d'allocations instauré par elle au profit

des adultes qui suivent des cours à plein temps; on fait cependant des réserves sur la durée maximale de formation qui est fixée à 52 semaines et sur la rigidité des normes d'admissibilité. La réserve majeure, faite par quelques comités, concerne le mode de financement qu'elle prévoit. Nous avons vu plus haut que les modalités actuelles du financement de l'éducation des adultes constituaient un problème sérieux pour son développement en raison de l'incertitude qui entoure chaque année les prévisions budgétaires et qui empêche une planification rationnelle des services éducatifs et met en cause le caractère de continuité de l'éducation d'un grand nombre d'adultes. Certains comités ont donc proposé que les subventions versées en vertu de cette loi deviennent inconditionnelles. Dans l'hypothèse cependant où la loi demeure ce qu'elle est, les comités estiment que le Québec doit en tirer le meilleur parti possible.

2- Un deuxième sujet de réflexion présent dans de nombreux rapports concerne la délimitation des responsabilités respectives du ministère du Travail et de la main-d'oeuvre du Québec et du ministère de l'Education dans le domaine de la formation professionnelle.

On s'accorde à reconnaître au ministère du Travail et de la main-d'oeuvre la responsabilité d'élaborer une politique de main-d'oeuvre. On insiste beaucoup sur la nécessité d'avoir une meilleure connaissance du marché du travail, de son évolution et des besoins en main-d'oeuvre. Cette dernière information aurait particulièrement été utile aux comités qui ont rencontré beaucoup de difficultés à obtenir des renseignements valables sur ce sujet et qui ont pris davantage conscience de l'action supplétive de leur comité.

Certains comités croient par ailleurs que le ministère de l'Education devrait être l'unique responsable de la formation professionnelle. On a déploré le double emploi que crée les centres d'apprentissage et l'ambiguïté qui règne quant à l'avenir de ces institutions.

Sur la loi de l'apprentissage on a fait quelques remarques. Tout d'abord, cette loi devrait avoir un caractère provincial, c'est-à-dire, que toute formation acquise dans un apprentissage régi par une commission devrait être reconnue partout au Québec. A tout apprentissage devrait correspondre l'obligation de suivre un certain nombre de cours théoriques. Enfin, des cours suivis en formation professionnelle devraient donner automatiquement droit à des crédits d'apprentissage.

La clarification des tâches respectives des deux ministères, leur collaboration plus étroite et la mise à jour des règlementations du travail sont des exigences indispensables à l'organisation d'un enseignement qui veut répondre aux besoins d'une société où le changement technologique est rapide.

3- Ce type de collaboration et de clarification des rôles de plusieurs ministères a été abordé, quoique parfois moins explicitement dans le cadre d'action comme le reclassement des assistés sociaux (ministère de la Famille et du Bien-Etre), de la création de nouvelles entreprises (ministère de l'Industrie et Commerce), (on suggère dans ce cas la création d'un organisme de programmation de la formation pour les implantations nouvelles), la formation des agriculteurs (ministère de

l'Agriculture), la formation familiale (ministère de la Famille et du Bien-Etre), la formation culturelle (ministère des Affaires culturelles).

Pour les comités, la formation devient donc une dimension importante de l'action gouvernementale et elle apparaît comme une condition de réalisation des objectifs que l'état fixe. Il y a donc nécessité au plan provincial que s'organise une coordination effective comme celle qu'on suggère au plan régional.

B- Les institutions privées.

Les comités n'ont pas limité leurs souhaits aux seules institutions gouvernementales. Leurs réflexions se sont aussi portées sur le secteur privé.

L'industrie: Au premier chef, l'industrie a été visée. Elle représente pour les comités une source d'information, une collaboratrice précieuxe, un agent de formation important.

L'industrie peut être d'une information précieuse sur les besoins de formation de ses employés et sur ses besoins de nouveaux employés. Elle semble cependant plus ou moins bien préparée ou disposée à ce rôle. Et c'est une expérience des comités de ne pas avoir pu facilement exécuter cette partie de leur mandat qui consistait à consulter les entreprises industrielles, commerciales ou de services. Si ce rôle est rendu difficile par l'inexistence d'une méthodologie valable d'appréciation des besoins, il demeure que le problème se situe probablement à un niveau plus profond.

En tant que collaboratrice, l'industrie est tout d'abord vue comme un agent d'information auprès de ses employés. Elle devrait les informer des ressources que le système d'éducation met à leur disposition pour leur propre perfectionnement. Elle devrait aussi être un agent qui facilite le perfectionnement en repensant ses horaires en fonction de cette préoccupation, en définissant des plans d'avancement qui tiennent compte du perfectionnement personnel, en instaurant un régime de congé-éducation où elle participerait aux frais encourus, en créant aussi dans certains cas des emplois protégés.

En tant qu'agent de formation, il est certain que l'industrie a une responsabilité directe dans la formation de ses propres employés. Mais cette responsabilité apparaît plus large à la lecture des rapports. Les comités ont souvent utilisé l'expression "on the job training" pour désigner une forme désirable de l'enseignement professionnel: aprendre en travaillant. On a fait quelques remarques sur le fait que dans ses conditions de subvention la loi fédérale élimine toute situation de production. On mentionne aussi le caractère transposable de l'apprentissage à d'autres situations de travail. Une autre formule qui met peut-être plus en lumière la responsabilité sociale de l'industrie dans l'éducation est la généralisation souhaitée du stage pratique de l'étudiant dans les ateliers, bureaux, services, etc... comme complément de la formation théorique reçue. Enfin cette action de formation de l'industrie est rendue essentielle, estiment certains comités, dans les cas de pénurie de personnel compétent dans certaines spécialités ou par l'absence d'équipement trop dispendieux dans les institutions d'enseignement.

Les transformations du rôle de l'industrie que proposent les comités sont donc profondes et exigent des changements de valeurs, d'attitudes et des réflexions à long terme que les comités estiment encore peu répandues dans l'industrie québécoise.

Les associations Les associations volontaires dont la gamme des intérêts couvre à peu près tous les domaines de la vie sociale, économique, culturelle et politique doivent selon plusieurs comités accentuer leur action de formation.

A cette fin, toutes les associations devraient avoir un comité d'éducation. Leur action dans ce domaine ne devrait cependant pas concerner seulement leurs membres mais s'adresser à un public plus vaste. De plus, par le fait que ces associations siègent au comité régional d'éducation permanente, leur action devrait pouvoir influencer l'orientation d'ensemble de l'éducation des adultes.

Les organismes de loisirs et les centres culturels: Les organismes de loisirs et les centres culturels se sont donnés depuis quelques temps des fonctions éducatives. Sans entraver les initiatives de chacun, il serait indispensable, signalent quelques comités, de délimiter le champ d'action de chaque organisme pour éviter le dédoublement inutile des cours et des responsabilités et le gaspillage des énergies et des ressources.

Les média de masse: Un autre sujet de réflexion a porté sur les communications de masse. Nous avons vu plus haut qu'on a proposé l'uti-

lisation de la télévision et de la radio comme moyen éducatif dans plusieurs régionales. Indépendamment de l'utilisation de ces moyens à des fins éducatives, quelques comités ont soulevé le caractère non éducatif ou même anti-éducatif du contenu de la télévision, de la radio, des revues ou des journaux.

Telles sont les principales améliorations que suggèrent les comités touchant les organismes extérieurs au système d'éducation.

CONCLUSION GENERALE

En terminant la lecture des rapports auxquels a donné lieu l'Opération Départ, on ne peut s'empêcher d'être frappé par les dimensions considérables du champ qu'occupe maintenant l'éducation des adultes. Ce champ à peine soupçonné il y a une dizaine d'années, nous en connaissons mieux maintenant l'amplitude et les particularités.

Si le champ de l'éducation trouvait jusqu'à tout récemment ses frontières dans ce qu'on pourrait appeler le domaine de la préparation à la vie, il n'en est pas de même de l'éducation des adultes qui par bien des côtés épouse les limites mêmes de la vie. En fait, il ne peut guère en être autrement puisqu'il s'agit d'adultes, c'est-à-dire, de citoyens engagés, selon les milieux et les fonctions, dans la plupart des activités qui caractérisent ce qu'on appelle communément "la vie". Cette constation fait presque l'effet d'un truisme lorsqu'on s'arrête le moindrement à y réfléchir, mais il faut bien avouer que ce n'est que graduellement que la prise de conscience de ce fait et

de ses implications s'est réellement produite. En ce sens, l'Opération Départ a été pour un bon nombre de personnes l'occasion de cette prise de conscience.

En effet, dès que l'éducation des adultes a cessé d'être marginale pour atteindre des masses plus considérables d'individus répartis dans toutes les régions du Québec, dans un nombre croissant d'occupations et de différents âges, elle s'est immédiatement heurtée à des problèmes que l'on était peu habitué à rencontrer dans le champ de l'éducation. Qu'il s'agisse du recyclage de travailleurs, de politique de main-d'oeuvre, de bureaux de placement, d'allocations d'études ou encore de politiques d'emploi, de développement industriel et agricole, de création d'emplois, leur relation avec l'éducation des adultes est tellement intime que celle-ci doit, d'une façon ou d'une autre, en tenir compte et s'ajuster avec ces nouvelles dimensions. Si nous ajoutons à celà que l'adulte est souvent responsable d'une famille, qu'il doit la faire vivre et aussi gagner un salaire convenable, qu'il a déjà accumulé une expérience importante dans un type d'occupation et dans un milieu de travail déterminé, qu'il est en plus un consommateur, un citoyen appartenant à diverses associations ou entités administratives qui lui confèrent des responsabilités, on se rend compte que sa situation d'étudiant est autrement plus complexe que celle d'un jeune qui n'a pour ainsi dire que commencé à entrer dans l'ensemble de ce réseau de relations sociales.

Même les contenus de l'éducation ont largement élargi leurs

frontières et cela est dû en bonne partie au fait du retour des adultes à l'enseignement. Non seulement des matières nouvelles ont fait leur apparition, comme la dynamique de groupe ou les cours dits de personnalité pour ne donner que ces deux exemples, mais l'on parle maintenant d'éduquer à la participation, de transformation d'attitudes, d'apprendre à apprendre ou encore d'apprendre à se situer dans la société où l'on vit.

Aussi le champ de l'éducation des adultes couvre maintenant un grand nombre d'activités éducatives dont les limites dépassent de beaucoup ce qu'on s'était habitué, un peu vite peut-être, à considérer comme les frontières naturelles de l'éducation, c'est-à-dire, le champ de l'instruction formelle, le bâtiment scolaire, le cours magistral et le corps professoral. Le champ de l'éducation des adultes va maintenant de l'instruction formelle à toutes sortes d'éducations informelles qui passent par le travail d'équipe, l'animation sociale, les stages de perfectionnement, la discussion de groupe, l'auto-formation, la visite des musées ou la fréquentation de ciné-club, sans oublier l'action énorme des communications de masse qui jouent un rôle éducatif aussi diffus qu'efficace.

On peut voir par ces quelques réflexions combien le champ de l'éducation s'est élargi depuis quelques années et combien il est devenu complexe, tant du côté social que du côté de la clientèle, des contenus pédagogiques que des formes d'éducation.

Si nous essayons maintenant de regarder ce champ dans une perspective dynamique, c'est-à-dire une perspective qui l'unifierait

par en avant, il prend spontanément la figure d'un très vaste projet, mais qui reste encore largement à définir tant dans ses objectifs que dans ses moyens.

L'éducation des adultes constitue vraiment un vaste projet, par le seul fait qu'elle est vue comme un moyen pour parvenir à une fin, qu'elle est sentie comme une entreprise d'envergure dans laquelle on s'est engagé pour répondre aux besoins de la société actuelle et préparer celle de demain.

Ce projet n'en demeure pas moins, à l'heure présente, largement non défini dans ses objectifs. Si on lui assigne, d'une façon assez abstraite d'ailleurs, la tâche de réaliser le développement intégral de la personne, d'assurer l'épanouissement de citoyens pleinement à l'aise dans le XXième siècle, on n'est pas sans soupçonner que cet objectif implique de profonds changements qui touchent la démocratisation de la société, la réduction des inégalités socio-économiques, une redéfinition des valeurs attachées à la connaissance qui ne peut plus être synonyme de prestige, de pouvoir ou de revenu, un nouvel aménagement des valeurs du travail et du loisir. Devant ces problèmes, on sent que les rapports hésitent et n'explicitent pas les modèles de société dont ils s'inspirent.

Ce projet qu'est l'éducation des adultes, apparaît en effet, d'une part fonctionnel pour la société qui l'engendre mais aussi, à plus ou moins brève échéance, en rupture avec elle. Une expression fréquemment retrouvée dans les rapports traduit bien cette ambigui-

té: "l'éducation des adultes doit aider l'individu à s'adapter à la société et aussi lui permettre de changer la société". Le sens de ce changement va vers une meilleure compréhension du monde, de soi, des autres, une plus grande autonomie et liberté de chacun, mais n'est pas précisé davantage.

Ce projet encore peu défini dans ses objectifs à long terme demeure aussi hésitant dans ses moyens. La question fondamentale qui est finalement posée sur ce plan est celle de la place du système d'éducation régulier dans ce projet. En général, les rapports hésitent à faire prendre à l'éducation des adultes la succession de l'enseignement régulier, tant au plan des contenus que des méthodes. Si l'on suggère beaucoup d'adaptation pour rendre ses "facilités" plus conformes aux besoins des adultes, on se pose beaucoup de questions sur le rôle des institutions aux différents niveaux scolaires, sur la place à donner aux moyens pédagogiques modernes (enseignement programmé, enseignement par correspondance, audio-visuel et techniques plus récentes encore), sur le rôle de l'action gouvernementale, des entreprises, des associations, des communications de masse. Enfin, si l'éducation ne peut plus être le seul fait du jeune âge, on se demande comment l'éducation des adultes doit-elle être orientée pour tenir compte de cette nouvelle exigence des sociétés modernes.

Projet encore peu défini, sa mise en oeuvre ne saurait donc être encore qu'expérimentale. C'est ce que traduisent bien les recommandations des rapports concernant la recherche sur différents as-

pects de l'éducation des adultes. C'est en conjuguant celle-ci à l'expérience qu'on pourra arriver à une meilleure définition des objectifs poursuivis par l'éducation des adultes et des moyens qu'elle doit utiliser pour s'acheminer, souhaite-t-on, vers un véritable système d'éducation permanente.

ANNEXES

La structure fonctionnelle d'une commission scolaire régionale

Document 21 M.E.Q.

TABLEAU I

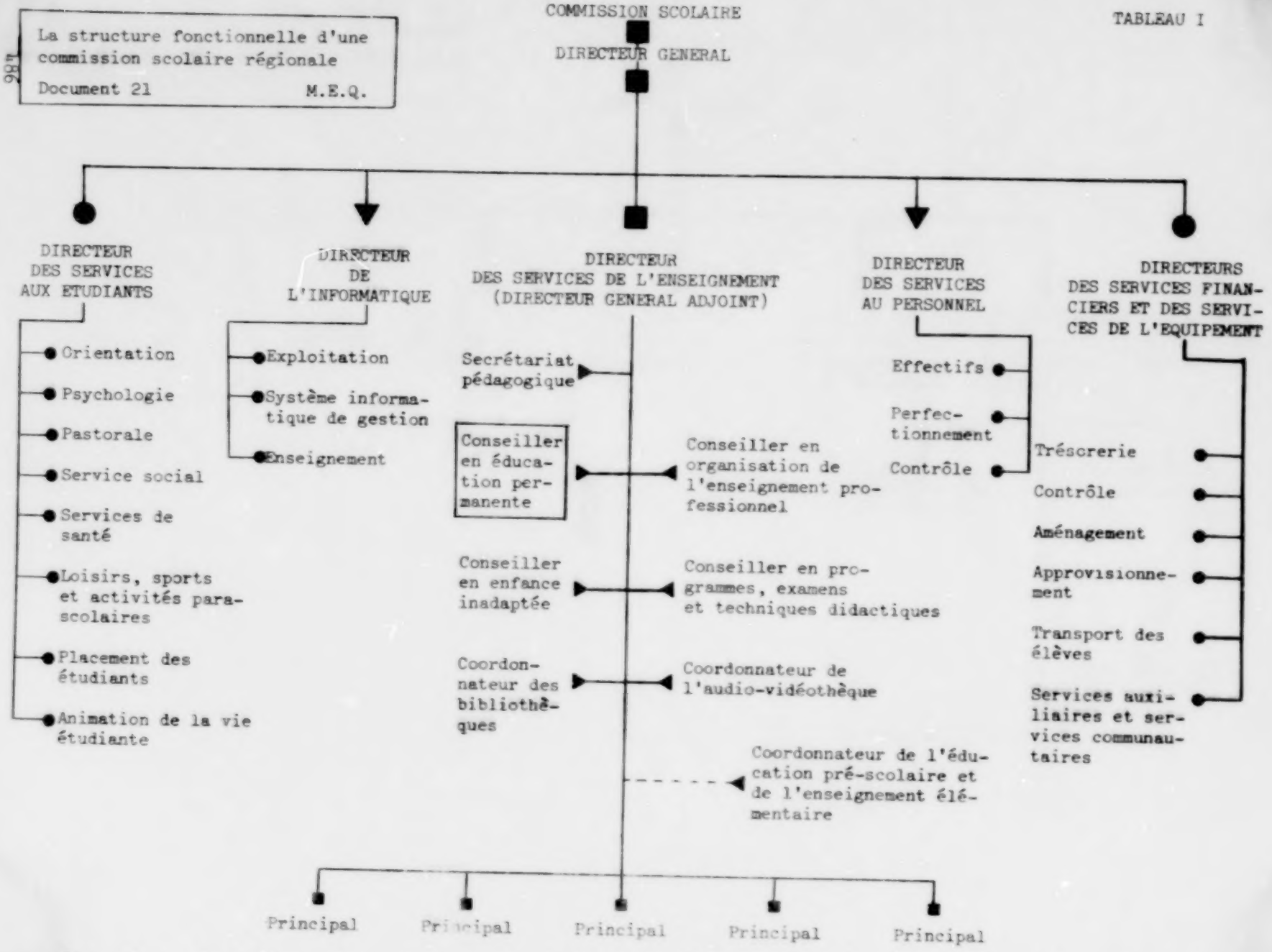

La structure du service de l'Education permanente dans la C.S.R. d'après les rapports de l'Opération Départ.

TABLEAU II

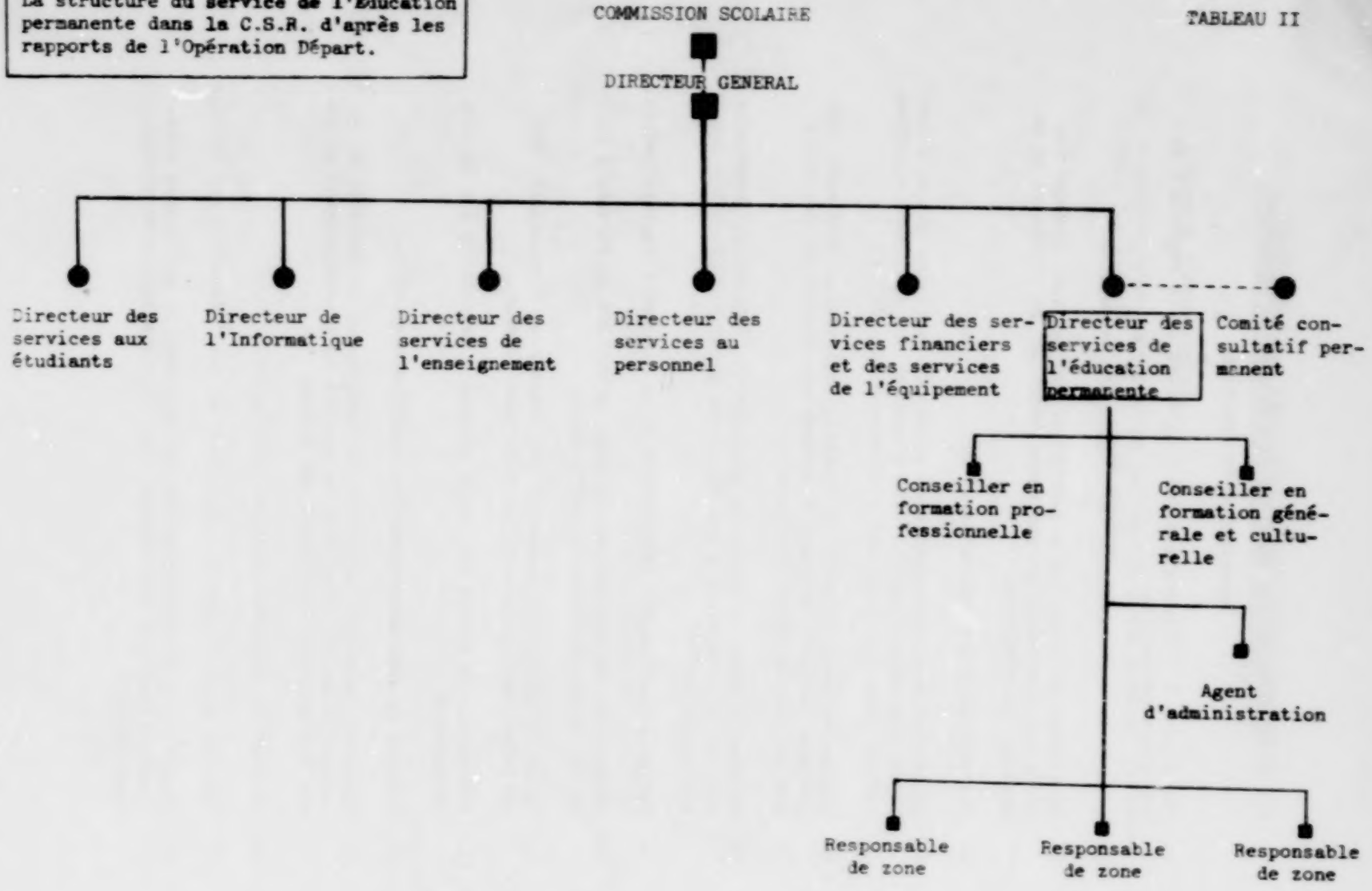

III - DIRECTEURS DES SERVICES DE L'EDUCATION PERMANENTE

Description de fonction

1- Participer à l'élaboration des politiques de la régionale en éducation permanente.

2- Assumer la responsabilité de l'éducation permanente.

3- Développer et fixer les objectifs de son service, prendre les décisions fondamentales qui permettront de les atteindre et en mesurer les résultats.

4- Coopérer avec les autres services.

5- Collaborer avec les organismes privés de la région qui se préoccupent des mêmes intérêts afin d'assurer une meilleure coordination de tous les cours qui s'adressent aux adultes.

6- Collaborer avec le monde du travail, employeurs, syndicats, organismes publics, de façon à assurer une adaptation des cours aux besoins du marché du travail.

7- Collaborer avec la direction générale de l'Education permanente pour le développement d'une politique globale d'éducation des adultes au Québec.

8- Préparer les budgets nécessaires et en assurer l'administration.

9- Déterminer les besoins des adultes en matière de formation scolaire, professionnelle et culturelle.

10- Tenir un inventaire permanent des ressources disponibles, des activités entreprises et des résultats obtenus.

11- Déterminer la nature des cours propres à satisfaire les besoins inventoriés.

12- Assurer le fonctionnement d'un comité consultatif.

13- Elaborer, aménager, appliquer les programmes en fonction de la clientèle adulte, contrôler la qualité de l'enseignement et tenir des dossiers cumulatifs des élèves.

14- Evaluer le personnel sous sa juridiction.

15- Assurer de toute manière la promotion de l'éducation des adultes.

16- Soumettre à la commission des recommandations sur toutes questions relevant de son domaine, par l'intermédiaire du directeur général.

III - DIRECTEURS DES SERVICES DE L'EDUCATION PERMANENTE
(suite)

17- Siéger à divers comités.

18- Accomplir toute autre tâche pertinente à son domaine que pourrait lui confier le directeur général.

IV - CONSEILLER EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Description de fonction

1- Voir à l'application des politiques du service dans son domaine.

2- Conseiller le directeur du service et les responsables de zones en ce qui a trait à l'enseignement professionnel aux adultes.

3- Tenir un inventaire des besoins et des ressources dans son domaine.

4- Réaménager les programmes en fonction de la clientèle adulte et élaborer de nouveaux programmes s'il y a lieu. En déterminer les conditions d'application: personnel, matériel, manuels et coût.

5- Participer à l'élaboration du budget.

6- Assister aux divers comités.

7- Travailler en étroite collaboration avec les divers conseillers des autres services.

8- Faire des recommandations concernant l'utilisation des locaux, de l'équipement, des manuels et du matériel nécessaires à l'enseignement professionnel aux adultes.

9- Participer à la sélection et à la formation du personnel enseignant.

10- Soumettre au directeur général des recommandations et des rapports périodiques sur toutes questions relevant de son domaine, par l'intermédiaire du directeur de l'éducation permanente.

11- Accomplir toute autre tâche pertinente à son domaine que pourrait lui confier le directeur de l'éducation permanente.

V - CONSEILLER EN FORMATION GENERALE ET CULTURELLE

Description de fonction

1- Voir à l'application des politiques du service dans son domaine.

2- Conseiller le directeur du service et les responsables de zones en ce qui a trait à l'enseignement général et culturel.

3- Tenir un inventaire des besoins et des ressources dans son domaine.

4- Réaménager les programmes en fonction de la clientèle adulte et élaborer de nouveaux programmes s'il y a lieu. En déterminer les conditions d'application: personnel matériel, manuels et coût.

5- Participer à l'élaboration du budget.

6- Assister aux divers comités.

7- Travailler en étroite collaboration avec les divers conseillers des autres services.

8- Faire des recommandations concernant l'utilisation des locaux, de l'équipement, des manuels et du matériel nécessaires à l'enseignement professionnel aux adultes.

9- Participer à la sélection et à la formation du personnel enseignant.

10- Soumettre au directeur général des recommandations et des rapports périodiques sur toutes questions relevant de son domaine, par l'intermédiaire du directeur de l'éducation permanente.

11- Accomplir toute autre tâche pertinente à son domaine que pourrait lui confier le directeur de l'éducation permanente.

VI - AGENT D'ADMINISTRATION

Description de fonction

1- Administrer le budget du service.

2- Assumer la responsabilité du secrétariat, i.e. les dossiers des élèves, les statistiques, les dossiers du personnel, les annuaires, les inventaires, etc.

3- Voir à l'organisation matérielle des cours: locaux, matière d'oeuvre, équipement, outillage, etc.

4- Conseiller le directeur du service et les responsables de zones en ce qui a trait à l'aspect administratif des cours.

5- Siéger sur le comité de Gestion de la régionale.

6- Etablir des procédures administratives en collaboration avec la division du contrôle des services financiers.

7- Voir à l'établissement du budget en collaboration avec les autres services administratifs.

8- Evaluer le personnel sous sa juridiction.

9- Soumettre au directeur général des recommandations et des rapports statistiques sur toutes questions relevant de son domaine, par l'intermédiaire du directeur de l'éducation permanente.

10- Accomplir toute autre tâche pertinente à son domaine que pourrait lui confier le directeur de l'éducation permanente.

VII - RESPONSABLE DE ZONE

Description de fonction

1- Promouvoir l'éducation des adultes dans sa zone.

2- Participer à l'élaboration des politiques générales du service et en appliquer les politiques et les plans d'action dans sa zone.

3- Administrer et surveiller les cours sous sa juridiction:

a) organisation pédagogique et matérielle,

b) surveiller la qualité de l'enseignement,

c) voir à l'ordre, à la discipline.

4- Déterminer les ressources physiques et pédagogiques requises pour satisfaire les besoins dans sa zone.

5- Participer à la préparation du budget.

6- Siéger à divers comités.

7- Participer au recrutement du personnel enseignant nécessaire.

8- Participer à la sélection des candidats, les évaluer et déterminer avec les conseillers en orientation et information professionnelles les besoins de formation.

9- Soumettre au directeur de l'éducation permanente des recommandations et des rapports périodiques sur toutes questions relevant de son domaine.

10- Accomplir toute autre tâche pertinente à son domaine que pourrait lui confier le directeur de l'éducation permanente.

LISTE DES DOCUMENTS

Documents de base

Gouvernement du Québec - D.G.E.P.
Opération Départ (Guide français)
janvier 1967, 76 p.

Gouvernement du Québec - D.G.E.P.
Opération "New Start" (Guide anglais)
1967, 76 p.

Ministère de l'Education (P.Q.), D.G.E.P.
Opération Départ, cartes des régionales,
Juillet 1967.

Ministère de l'Education, D.G.E.P.
Statistiques démographiques des régions administratives
document de travail, octobre 1967, 92 p.

Rapports des commissions scolaires régionales

C.S.R. de l'Amiante
Opération Départ, rapport préliminaire,
1967, 143 p.

C.S.R. de l'Amiante
Opération Départ, Besoins et recommandations (situation générale),
Tome I.

C.S.R. de l'Amiante
Opération Départ, Besoins et recommandations, Tome II.

C.S.R. de la Baie des Chaleurs
Opération Départ, Tome I, janvier 1968, 113 p.

C.S.R. de la Baie des Chaleurs
Opération Départ, Statistiques, janvier 1968.

C.S.R. du Bas St-Laurent
Opération Départ (grilles), janvier 1968.

C.S.R. du Bas St-Laurent
Opération Départ, janvier 1968.

C.S.R. des Bois Francs
Opération Départ, Rapport du Comité d'Enquête, Tome I, janvier 1968, 267 p.

C.S.R. des Bois Francs
Opération Départ, Rapport du Comité d'enquête Tome II, janvier 1968, 81 p.

C.S.R. Carignan
Opération Départ, Tome I, décembre 1967, 64 p.

C.S.R. Carignan
Opération Départ, Tome II, décembre 1967, 175 p.

C.S.R. de Chambly
Opération Départ, Tome I, octobre 1967, 392 p.

C.S.R. de Chambly
Opération Départ, Tome II, octobre 1967, 101 p.

C.S.R. de Charlevoix
Opération Départ, Rapport du Comité, 145 p.

C.S.R. de Charlevoix
Opération Départ, Synthèse, janvier 1968, 6 p.

C.S.R. de la Chaudière
Opération Départ, Rapport du Comité, mai 1968, 207 p., 4 annexes.

C.S.R. de la Chaudière
Opération Départ, Rapport du Sous-comité

C.S.R. Chauveau
Opération Départ, 1967.

C.S.R. Chauveau
Opération Départ, (grilles), 1967

C.S.R. de la Côte-Nord
Opération Départ, 1967, statistiques

C.S.R. du Cuivre
Opération Départ, Tome I, 1967, 75 p.

C.S.R. du Cuivre
Opération Départ, Tome II, 1967, 210 p.
annexe III, 75 p., annexe IV, 50 p.

C.S.R. Deux-Montagnes
Opération Départ, 1967, 170 p.

C.S.R. Dollard-des-Ormeaux
Opération Départ, Rapport de la commission d'enquête Tome I, 1967, 206 p.

C.S.R. Dollard-des-Ormeaux
Opération Départ, Rapport de la commission d'enquête, Tome II, 1967, 117 p.

C.S.R. Duvernay (Maisonneuve et des Mille-Isles)
Opération Départ, Inventaire démographique, Appendice Statistique, Tome I, 338 p.

C.S.R. Duvernay (Maisonneuve et des Mille-Isles)
Opération Départ, Attitude et comportement de la population, Appendice II, novembre 1968, 312 p.

C.S.R. Duvernay (Maisonneuve et des Mille-Isles)
Opération Départ, Inventaire et réalisations, Appendice III,

C.S.R. de l'Estrie
Opération Départ, Tome I, décembre 1967, 219 p.

C.S.R. de l'Estrie
Opération Départ, Tome II, décembre 1967, 133 p.

C.S.R. de l'Estrie
Opération Départ, Tome III, décembre 1967, 186 p.

C.S.R. du Golfe
Opération Départ, Rapport des Comités d'études, 1968, 34 p.

C.S.R. du Grand-Portage
Opération Départ, avril 1968

C.S.R. du Grand-Portage
Opération Départ, Statistiques

C.S.R. du Grand-Portage
Opération Départ, Statistiques (cadre synthèse)

C.S.R. Harricana
Opération Départ, Tome I, 1967, 311 p.

C.S.R. Harricana
Opération Départ, Tome II, 1967, 304 p.

C.S.R. Henri Bourassa
Opération Départ, Rapport d'enquête sur l'éducation permanente, avril 1968, 244.

C.S.R. Honoré Mercier
Opération Départ, Variation et composition de la population, Tome I, 1967, 146 p.

C.S.R. Honoré Mercier
Opération Départ, Inventaire et réalisations - Besoins économiques du territoire, Tome II, octobre 1967.

C.S.R. Honoré Mercier
Opération Départ, Rapport du Sous-comité d'agriculture, Tome III, juillet 1967

C.S.R. Honoré Mercier
Opération Départ, Rapport final et recommandations, novembre 1967, 112 p.

C.S.R. des Iles
Opération Départ, 11 p.

C.S.R. des Iles
Opération Départ, Rapport du Comité, novembre 1967, 227 p.

C.S.R. du Lac St-Jean
Opération Départ, Tome I, Statistiques, décembre 1967

C.S.R. du Lac St-Jean
Opération Départ, Synthèse et recommandations décembre 1967, 93 p.

C.S.R. Lalonde
Opération Départ, Rapport du Comité de l'Opération Départ, mars 1968, 263 p.

C.S.R. Lanaudière
Opération Départ, Inventaire et besoins en éducation des adultes, Tome I, 114 p.

C.S.R. Lanaudière
Opération Départ, Inventaire statistique, Annexe I

C.S.R. Lanaudière
Opération Départ, Enquête faite auprès des étuddiants adultes, Annexe II, 143 p.

C.S.R. Lanaudière
Opération Départ, grilles

C.S.R. Lanaudière
Opération Départ, Recommandations générales, 26 p.

C.S.R. Lapointe
Opération Départ, Tableaux statistiques, 1968, 69 p.

C.S.R. Lapointe
Opération Départ, Rapport inter-régional, 1968, 125 p.

C.S.R. Lapointe
Opération Départ, Synthèse, Analyse, Recommandations, décembre 1967, 42 p.

C.S.R. Lapointe
Opération Départ, Comité inter-régional, janvier 1968, 19 p.

C.S.R. des Laurentides
Opération Départ, Rapport de la Commission d'enquête, Inventaire démographique, Inventaire des cours, Tome I, 1967, 133 p.

C.S.R. des Laurentides
Opération Départ, Rapport de la Commission d'enquête, Les besoins de la population, Recommandation, Tome II, 1967, 115 p.

C.S.R. La Vérendrye
Opération Départ, mars 1968, 20 p. avec plus de 30 p. en tableaux

C.S.R. La Vérendrye
Opération Départ, Annexe, mars 1968

C.S.R. Le Gardeur
Opération Départ, Tome I, 1968, 192 p.

C.S.R. Le Gardeur
Opération Départ, Tome II, 1968

C.S.R. Lignery
Opération Départ, Développement de l'éducation permanente par l'aménagement régional du territoire, 127 p.

C.S.R. Louis Fréchette
Opération Départ, Rapport du Comité, juin 1968, 61 p. avec plus de 120 p. en tableaux.

C.S.R. Louis Hémon
Opération Départ, Tome I, juin 1967

C.S.R. Louis Hémon
Opération Départ, Tome II, juin 1967

C.S.R. Louis Hémon
Opération Départ, Tome III, juin 1967

C.S.R. Louis Hémon
Opération Départ, Tome IV, juin 1967

C.S.R. Louis Hémon
Opération Départ, Tome V, juin 1967

C.S.R. Louis Hémon
Opération Départ, Tome VI, juin 1967

C.S.R. Louis Hémon
Opération Départ, Synthèse finale, janvier 1968, 57 p.

C.S.R. Maisonneuve
Opération Départ, Tableau-synthèse pour le secteur scolaire, année 1966-67, 1967

C.S.R. de la Matapédia
Opération Départ en éducation permanente, Analyse des données quantitatives, Tome I, novembre 1967, 86 p.

C.S.R. de la Matapédia
Opération Départ en éducation permanente, Compilation des données quantitatives, annexes, novembre 1967

C.S.R. de la Mauricie
Opération Départ, novembre 1967, 172 p.

C.S.R. Meilleur
Opération Départ, Considérations générales, Rapports des Sous-comités, Plan d'action, 74 p.

C.S.R. Meilleur
Opération Départ, statistiques - Population - Scolarité 241 p.

C.S.R. Meilleur
Opération Départ, Industries, cours, activités économiques, statistiques des sous-comités, 321 p.

C.S.R. des Milles-Isles
Opération Départ, janvier 1967

C.S.R. de Missisquoi
Opération Départ, Tome I, août 1967, 187 p.

C.S.R. de Missisquoi
Opération Départ, Annexe au rapport, août 1967, 186 p.

C.S.R. des Monts
Opération Départ, 80 p.

C.S.R. des Monts
Opération Départ, Tableaux sur feuilles libres

C.S.R. Orléans
Opération Départ, Rapport du Comité de l'Opération Départ, janvier 1968, total 177 p.

C.S.R. Orléans
Opération Départ, Annexe

C.S.R. de l'Outaouais
Opération Départ, Rapport de la Commission d'enquête à la régionale de l'Outaouais sur l'éducation permanente, janvier 1968, 268 p.

C.S.R. Papineau
Opération Départ,

C.S.R. Pascal Taché
Opération Départ, 65 p.

C.S.R. Pascal Taché
Opération Départ, annexe

C.S.R. de la Péninsule
Opération Départ, Rapport du Comité de la régionale, septembre 1967

C.S.R. Provencher
Opération Départ, Rapport du Comité d'enquête, janvier 1968, 183 p.

C.S.R. Provencher
Opération Départ, annexe, janvier 1968, 33 p.

C.S.R. Québec, Sillery, Vanier
Opération Départ, novembre 1967, 212 p.

C.S.R. du Saguenay
Opération Départ, Renseignements sur la main-d'oeuvre Tome I, avril 1967

C.S.R. du Saguenay
Opération Départ, Renseignements sur le niveau de scolarité, Tome II, juin, 1967

C.S.R. du Saguenay
Opération Départ, Migrations nettes, Evolution de la main-d'oeuvre par industries, Cartes, Tome III, juillet 1967

C.S.R. du Saguenay
Opération Départ, Cours et étudiants, Personnel enseignant, Equipement scolaire, Tome IV, septembre 1967

C.S.R. du Saguenay
Opération Départ, Estimations des besoins, Tome V, août 1967

C.S.R. du Saguenay
Opération Départ, Rapport final, Tome VI, janvier 1968.

C.S.R. St-François
Opération Départ, Rapport du Comité, 1967, 91 p.

C.S.R. Ste-Thérèse
Opération Départ, Rapport du Comité d'enquête, novembre 1967, 109 p.

C.S.R. Salaberry
Opération Départ, Tome I, 1968, 222 p.

C.S.R. Salaberry
Opération Départ, Tome II, 1967-68, 157 p.

C.S.R. Tardivel
Opération Départ, 813 p.

C.S.R. de Tilly
Opération Départ, Rapport du comité, décembre 1967, 198 p.

C.S.R. Vaudreuil-Soulanges
Opération Départ, mars 1968, 219 p.

C.S.R. des Vieilles-Forges
Opération Départ, Rapport des Comités d'études, 1967, 81 p.

C.S.R. de l'Yamaska
Opération Départ, Besoins économiques du territoire, mai 1967,

C.S.R. de l'Yamaska
Opération Départ, Renseignements sur la main-d'oeuvre d'après le recensement fédéral, 1961

C.S.R. de l'Yamaska
Opération Départ, Territoire de la régionale de l'Yamaska, décembre 1967, 135 p.

C.S.R. d'Youville
Opération Départ, Rapport du Comité d'enquête, Développement de l'éducation permanente par l'aménagement régional du territoire, 173 p.

Documents préliminaires d'analyse

Bouchard, Gilles,
Les Services aux étudiants-adultes, septembre 1968, 45 p.

Chouinard, Charles,
Les chômeurs et l'éducation des adultes, septembre 1968, 36 p.

Christin, André,
Etude sur les besoins de certaines clientèles en éducation permanente, Les assistés sociaux, septembre 1968, 206 p.

Grenier, Georges,
Les municipalités civiles comprises dans le territoire des régionales scolaires catholiques, novembre 1968

Lacasse, Robert,
Locaux et équipement en éducation permanente
septembre 1968, 57 p.

Lafrance, Gilles,
A propos de l'éducation permanente des exceptionnels, septembre 1968, 30 p.

Lalancette, Jean-Hugues,
Réfléxion sur l'éducation permanente - Vision que l'étudiant se fait, septembre, 1968, 23 p.

Marchand, Gérard,
Les jeunes adultes, septembre 1968 41 p.

Martin, Jean-Marie,
Participation à l'Opération Départ, septembre 1968, 42 p.

Hardy-Roch, Mme Marcelle,
Etude sur le travail féminin, septembre 1968, 245 p.

Roy, Jean-Pierre,
Recherche sur les réalisations en éducation permanente 1960-61, septembre 1968, 61 p.

Besoins en main-d'oeuvre et besoins de la main-d'oeuvre dans l'économie québécoise, Rapport de l'équipe technique au comité mixte, mai 1968.

LISTE DES TABLEAUX

page

INTRODUCTION

Tableau chronologique des principaux événements gouvernementaux définissant le contexte de l'Opération Départ.

I- L'éducation au gouvernement
II- L'éducation des adultes au gouvernement
III- Les autres organismes 20

CHAPITRE II

Tableau I: Inscription à certains cours d'éducation des adultes donnés par les ministères ou département de l'Instruction publique pour Québec, l'Ontario et le Canada en 1950-51..... 85

Tableau II: Nombre d'élèves et de cours organisés par le Service des cours de culture populaire, de 1940-41 à 1959-60..... 87

Tableau III: Tableau comparatif du nombre d'inscriptions en éducation des adultes et dans l'enseignement régulier par territoire de commission scolaire régionale (niveau secondaire) 1967-68..... 89

Tableau III A: Liste des commissions scolaires régionales où le cumul des étudiants-adultes est supérieur à celui des étudiants réguliers (niveau secondaire), 1967-68..... 92

Tableau IV: Evolution du nombre total d'étudiants-adultes de 1960 à 1967..... 93

Tableau V: Nombre de cours et d'inscriptions par région administrative dans le cadre du programme 4 pour l'année 1966-67..... 100

Tableau VI: Evolution du nombre d'étudiants-adultes inscrits à des cours de formation scolaire, professionnelle et culturelle, à temps plein et à temps partiel, de 1960-61 à 1967-68..... 102

CHAPITRE II (suite)

Tableau VII: Augmentation annuelle du nombre d'étudiants-adultes par type de cours de 1961-62 à 1967-68..... 103

Tableau VIII: Pourcentage d'augmentation du nombre d'étudiants-adultes, par type de cours de 1960-61 à 1967-68..... 103

Tableau IX: Indice de fréquentation scolaire de 1960-61 à 1967-68..... 112

Tableau X: Les inscriptions selon le sexe et l'âge en 1967-68
A - Nombre 117

Tableau XI: Les inscriptions selon le sexe et l'âge en 1967-68
B - Pourcentage..... 117

Tableau XI A: Répartition des inscriptions en pré- en loi et en formation professionnelle..... 118

Tableau XII: Les abandons en 1967-68 en chiffres absolus, selon le sexe et l'âge..... 123

Tableau XIII: Les taux d'abandons en 1967-68 selon le sexe et l'âge..... 123

Tableau XIV: Taux de réussite absolu des étudiants de l'éducation permanente 1967-68 selon le sexe et l'âge..... 126

Tableau XV: Taux de réussite relatif des étudiants de l'éducation permanente 1967-68 selon le sexe et l'âge..... 126

Tableau XVI: Moyennes d'âges selon le sexe..... 127

Tableau XVII: Répartition des inscriptions par régions administratives
A - Nombre..... 141

Tableau XVIII: Répartition des inscriptions par régions administratives
B - Pourcentage..... 141

Tableau XIX: Pré-emploi à plein temps..... 142

Tableau XX: Pré-emploi à temps partiel..... 143

Tableau XXI: Formation professionnelle à plein temps..... 144

Tableau XXII: Formation professionnelle à temps partiel..... 145

Tableau XXIII: Education populaire..... 146

CHAPITRE III

Tableau I: Répartition de la main-d'oeuvre selon le secteur d'activité en 1961..... 158

Tableau II: Répartion des commissions scolaire régionales catholiques selon l'importance des secteurs d'activité primaire, secondaire et tertiaire dans la répartition de la main-d'oeuvre- recensement 1961..... 159

Tableau III: Répartition procentuelle des salariés selon leur gain durant les 12 mois précédant le recensement de 1961..... 171

Tableau IV: Niveau de scolarité de la population non scolaire âgée de 15 à 64 ans, au Québec et en Ontario, 1961..... 186

Tableau V: Niveau de scolarité de la population non scolaire au Québec par groupe d'âges, 1961..... 187

Tableau VI: Résultats des calculs de correlation de rang entre huit indices de développement..... 194

Tableau VII: Pondération des indices retenus dans la définition d'une typologie des régionales selon les données du recensement de 1961..... 201

ANNEXE

Tableau 1: Population du territoire des régionales scolaires catholiques d'après l'Opération Départ..... 212

Tableau 2A: Main-d'oeuvre totale pour la province de Québec en 1961..... 214

Tableau 2B: Total de la main-d'oeuvre du secteur primaire (1961)..... 216

Tableau 2C: Total de la main-d'oeuvre du secteur secondaire (1961)..... 218

Tableau 2D: Total de la main-d'oeuvre du secteur tertiaire (1961)..... 220

Tableau 3: Répartition de la population selon le type de localité pour les commissions scolaires régionales, recensement de 1961..... 222

Tableau 4A: Répartition procentuelle de la main-d'oeuvre salariée par C.S.R. au recensement de juin 1961. Hommes..... 224

Tableau 4B: Répartition procentuelle de la main-d'oeuvre salariée par C.S.R. au recensement de juin 1961. Femmes..... 226

Tableau 4C: Répartition procentuelle de la main-d'oeuvre salariée par C.S.R. au recensement de juin 1961..... 228

Tableau 5: Taux de dépendance et taux d'activité selon les C.S.R., recensement de 1961..... 230

Tableau 6: Niveau de scolarité de la population non scolaire de 15 à 64 ans. (recensement 1961)..... 232

Tableau 7: Description des 5 niveaux de développement socio-économique
A - selon l'âge 234
B - selon l'urbanisation..... 234
C - selon le secteur d'activité..... 234
D - selon le niveau de scolarité..... 235
E - selon le salaire (hommes)..... 235
F - selon le salaire (femmes)..... 235

CHAPITRE IV

Tableau I: Répartition de la main-d'oeuvre âgée de 15 ans et plus, pour toutes les professiions, selon le degré d'instruction: Québec et Ontario, 1961..... 248

CHAPITRE IV (suite)

Tableau II: Répartition procentuelle de la main-d'oeuvre (toute les professions) du Québec et de l'Ontario selon le niveau de scolarité atteint en 1961..... 249

Tableau III: Comparaison de la répartition de la main-d'oeuvre au Québec selon le taux de scolarisation du Québec et celui de l'Ontario, 1961..... 249

Tableau IV: Estimé du nombre de diplômes décernés aux adultes en formation scolaire de 1960-61 à 1967-68..... 251

Tableau V: Nombre d'années nécessaires au Québec pour rattraper la scolarité de la main-d'oeuvre de l'Ontario de 1961..... 253

Tableau VI: Taux de participation des chômeurs à des cours de formation scolaire et professionnelle de 1960 à 1968..... 257

Tableau VII: Répartition procentuelle des demandeurs d'emploi selon le niveau de scolarité au Québec, en Ontario et au Canada en 1965 et 1966..... 258

Tableau VIII: Les besoins en formation scolaire selon les niveaux d'enseignement tels que prévus par les comités de l'Opération Départ pour 1968-1969..... 267

Tableau IX: Les besoins en formation scolaire selon les comités de l'Opération Départ, 1968-69, par régions administratives..... 268

Tableau X: Pourcentage des demandeurs d'emploi atteints par les prévisions concernant la formation scolaire à temps plein, par région administrative pour février 1968..... 271

Tableau XI: Les besoins en formation professionnelle selon les comités de l'Opération Départ, 1968-69 (nombre de places et de spécialités)..... 279

Tableau XII: Les besoins en formation professionnelle selon les comités de l'Opération Départ 1968-69 (pourcentage)..... 280

CHAPITRE IV (suite)

Tableau XIII: Les besoins en formation professionnelle selon les comités de l'Opération Départ, 1968-69 (détails pour la catégorie des ouvriers)..... 282

Tableau XIV: Les besoins en formation professionnelle selon les régions administratives..... 283

Tableau XV: Rapport entre les besoins en formation professionnelle à temps partiel et la main-d'oeuvre de chaque région administrative..... 285

Tableau XVI: Rapport entre les besoins en formation professionnelle à plein temps et la main-d'oeuvre de chaque région administrative..... 285

Tableau XVII: Rapport entre les demandeurs d'emplois et la main-d'oeuvre de chaque région administrative en février 1968..... 287

Tableau XVIII: Rapport entre les besoins de formation à plein temps et les demandeurs d'emplois..... 288

Tableau XIX: Proportion des inscriptions du secteur culturel par rapport au total des inscriptions aux cours en éducation des adultes (scol., prof., et culturel) de 1960-61 à 1967-68.

Nombre d'étudiants inscrits au scolaire et au professionnel pour 100 inscrits aux cours du secteur culturel, de 1960-61 à 1967-68..... 300

Tableau XX: Nombre d'hommes inscrits aux cours de formation culturelle pour 100 inscriptions féminines à ces mêmes cours, par régions administratives en 1967-68..... 301

ANNEXE A

Tableau XXI: Les besoins en formation scolaire à plein temps selon les comités de l'Opération Départ..... 310

Tableau XXII: Les besoins en formation scolaire à plein temps selon les comités de l'Opération Départ. Pourcentage..... 311

Tableau XXIII: Les besoins en formation scolaire à temps partiel selon les comités de l'Opération Départ..... 312

Tableau XXIV: Les besoins en formation scolaire à temps partiel selon les comités de l'Opération Départ..... 313

ANNEXE B

Liste des spécialités de formation professionnelle identifiées comme besoins par les comités de l'Opération Départ pour 1968-69..... 316

ANNEXE C

Les besoins en formation professionnelle pour 1968-69 selon les comités de l'Opération Départ..... 323

Tableau XXV: Formation professionnelle à plein temps..... 324

Tableau XXVI: Formation professionnelle à plein temps (pourcentage)..... 325

Tableau XXVII: Formation professionnelle à plein temps (détails)..... 326

Tableau XXVIII: Formation professionnelle à plein temps (détails) (pourcentage)..... 327

Tableau XXIX: Formation professionnelle à temps partiel..... 328

Tableau XXX: Formation professionnelle à temps partiel (pourcentage) 329

Tableau XXXI: Formation professionnelle à temps partiel (détails)..... 330

Tableau XXXII: Formation professionnelle à temps partiel (détails) (pourcentage)..... 331

Tableau XXXIII: Nombre de personnes faisant partie de la main-d'oeuvre par catégories professionnelles au recensement de 1961..... 332

ANNEXE C (suite)

Tableau XXXIV: Proportion des places recommandées pour 1000 personnes existant en 1961 dans chaque groupe d'occupation..... 333

CHAPITRE V

Tableau I: Proportion des femmes mariées dans la main-d'oeuvre féminine selon la région administrative, 1961..... 343

Tableau II: Taux de participation des femmes à la main-d'oeuvre selon l'état civil et l'âge, province de Québec, 1961..... 343

Tableau III: Taux de participation des femmes à la main-d'oeuvre selon l'âge et la scolarité - province de Québec, 1961..... 345

Tableau IV: Salaires moyens des hommes et des femmes dans quatre grands groupes occupationnels, P.Q. 1961..... 347

Tableau V: Le chômage des jeunes de moins de 25 ans au Québec de novembre 1967 à octobre 1968..... 361

Tableau VI: Scolarité des travailleurs dans les emplois agricoles
A) Agriculteurs et éleveurs..... 370
B) Ouvriers agricoles à salaire..... 371

Tableau VII: Variations saisonnières du chômage au Québec..... 380

Tableau VIII: Variations mensuelles du chômage au Québec, octobre 1967 à septembre 1968..... 380

Tableau IX: Comparaison des taux de chômage d'une année à l'autre Québec, Ontario, Canada, 1958-67..... 382

Tableau X: Taux de chômage selon l'occupation et le sexe au Québec, en septembre 1965 et en février 1966..... 383

Tableau XI: Taux de chômage par régions Moyenne 1955-1964..... 384

CHAPITRE V (suite)

ANNEXE

Tableau 1A: Répartition de la main-d'oeuvre masculine selon l'occupation et la région administrative (recensement 1961).....412

Tableau 1B: Répartition de la main-d'oeuvre féminine selon l'occupation et la région administrative (recensement 1961.....413

Tableau 1C: Répartition de la main-d'oeuvre totale selon l'occupation et la région administrative (recensement 1961).....414

Tableau 2: Niveau de scolarité de la population non scolaire de 15 à 24 ans en % par territoire de régionales selon le recensement de 1961.....415

Tableau 3: Note sur l'évolution de l'agriculture
Evolution démographique, Québec 1946-1976.....417

Tableau 3A: Répartition de la main-d'oeuvre agricole selon les territoires des commissions scolaires régionales.....420

Tableau 3B: Evolution de la population totale, de la population vivant sur des fermes de recensement et du nombre de fermes de recensement au Québec, de 1911 à 1966.....422

Tableau 3C: Les exploitants agricoles du Québec selon l'âge, 1961 et 1966, ...422

Tableau 3D: Fermes de recensement classées selon le montant de la vente des produits agricoles au cours des 12 derniers mois consécutifs précédant le recensement pour 1951, 1961, 1966.....423

Tableau 3E: Exploitations agricoles réparties selon la superficie, 1961 et 1966, B.F.S.....423

Tableau 4A: Nombre de demandeurs d'emplois inscrits aux centres de main-d'oeuvre du Canada, septembre 1967 - août 1968.....424

ANNEXE (suite)

Tableau 4B: Pourcentage de demandeurs d'emplois dans la M.O. par région..... 425

Tableau 4C: Nombre d'étudiants à plein temps de pré-emploi et de formation professionnelle - 1967-68..... 426

Tableau 4D: Pourcentage des demandeurs d'emplois inscrits à des cours de pré-emploi et de formation profesionnelle 1967-68, par région..... 427

Tableau 5: Description des assistés-sociaux par régionale au 30 juin 1967..... 428

CHAPITRE VI

ANNEXE

Tableau I: La structure fonctionnelle d'une commission scolaire régionale, Document 21, M.E.Q..... 486

Tableau II: La structure du service de l'Education permanente dans la C.S.R. d'après les rapports de l'Opération Départ..... 487

Tableau III: Directeurs des services de l'Education permanente..... 488

Tableau IV: Conseiller en formation professionnelle..... 490

Tableau V: Conseiller en formation générale et culturelle..... 491

Tableau VI: Agent d'administration..... 492

Tableau VII: Responsable de zone..... 493

LISTE DES GRAPHIQUES

page

Graphique I

Evolution du nombre d'étudiants-adultes inscrits à temps plein ou partiel à des cours scolaires, professionnels et culturels de 1960-61 à 1967-68..... 94

Graphique II

Evolution de l'importance relative de chacun des secteurs scolaire, professionnel et culturel par rapport à l'ensemble des étudiants adultes de 1960-61 à 1967-68..... 104

LISTE DES CARTES

Carte numéro 1:

page

ETUDIANTS ADULTES ET ETUDIANTS REGULIERS
Rapport procentuel du nombre des inscriptions en éducation des adultes à celui de l'enseignement régulier (niveau secondaire) par territoire de commissions scolaires régionales catholiques en 1967-68..... 96

Carte numéro 2:

FORMATION SCOLAIRE
Pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans ayant suivi des cours de formation scolaire pour adultes en 1967-68. Rapporté par territoire de commission scolaire régionale catholique..... 106

Carte numéro 3:

FORMATION PROFESSIONNELLE
Pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans ayant suivi des cours de formation professionnelle pour adultes en 1967-1968. Rapporté par territoire de commission scolaire régionale catholique..... 108

Carte numéro 4:

EDUCATION POPULAIRE
Pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans ayant suivi des cours de formation culturelle pour adultes en 1967-1968. Rapporté par territoire de commission scolaire régionale catholique..... 110

Carte numéro 5:

LES ABANDONS
Pourcentage de la population inscrite à des cours en 1967-68 ayant abandonné les cours avant la fin. Rapporté par territoire de commission scolaire régionale catholique..... 134

Carte numéro 6:

POPULATION TOTALE
Dimension de la population totale des territoires des commissions scolaires régionales catholiques au 1er juillet 1968, selon le recensement de 1966..... 152

Carte numéro 7:

EVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE
Variations procentuelles de la population des territoires des commissions scolaires régionales catholiques au 1er juillet 1968 d'après les recensements de 1961 et de 1966..... 154

Carte numéro 8:

MAIN-D'OEUVRE AU PRIMAIRE
Pourcentage de la main-d'oeuvre des territoires des commissions scolaires régionales catholiques oeuvrant dans le secteur primaire de l'activité économique d'après le recensement de 1961..... 162

Carte numéro 9:

MAIN-D'OEUVRE AU SECONDAIRE
Pourcentage de la main-d'oeuvre des territoires des commissions scolaires régionales catholiques oeuvrant dans le secteur secondaire de l'activité économique d'après le recensement de 1961..... 164

Carte numéro 10:

MAIN-D'OEUVRE AU TERTIAIRE
Pourcentage de la main-d'oeuvre des territoires des commissions scolaires régionales catholiques oeuvrant dans le secteur tertiaire de l'activité économique d'après le recensement de 1961..... 166

Carte numéro 11:

URBANISATION
Pourcentage de la population vivant dans des municipalités de moins de 5,000 habitants d'après le recensement de 1961. Rapporté par territoire de commission scolaire régionale catholique..... 168

Carte numéro 12:

SALAIRES
Pourcentage des salariés masculins ayant déclaré des gains de moins de $2,000.00 pour les 12 mois précédant le recensement de 1961. Rapporté par territoire de commission scolaire régionale catholique..... 172

Carte numéro 13:

TAUX DE DEPENDANCE
Taux de dépendance selon les territoires des commissions scolaires régionales catholiques en

Carte numéro 13: (suite)

1961. Le taux de dépendance est défini par le rapport procentuel des personnes âgées de 0 à 14 ans et de plus de 65 ans aux personnes âgées de 15 à 64 ans..... 174

Carte numéro 14:

TAUX D'ACTIVITE MASCULINE
Taux d'activité masculine selon les territoires des commissions scolaires régionales catholiques en 1961. Le taux d'activité masculine est défini par le rapport procentuel des hommes faisant partie de la main-d'oeuvre aux hommes âgés de 15 à 64 ans..... 176

Carte numéro 15:

TAUX D'ACTIVITE FEMININE
Taux d'activité féminine selon les territoires des commissions scolaires régionales catholiques en 1961. Le taux d'activité féminine est défini par le rapport procentuel des femmes faisant partie de la main-d'oeuvre aux femmes âgées de 15 à 64 ans..... 178

Carte numéro 16:

NIVEAU DE SCOLARITE (ELEMENTAIRE)
Pourcentage de la population adulte (hommes et femmes de 15 à 64 ans) ne fréquentant pas l'école et n'ayant atteint que la 7ième année ou un degré inférieur d'instruction, d'après le recensement fédéral de 1961. Rapporté par territoire de commission scolaire régionale catholique..... 180

Carte numéro 17:

NIVEAU DE SCOLARITE (SECONDAIRE)
Pourcentage de la population adulte (hommes et femmes de 15 à 64 ans) ne fréquentant pas l'école et ayant atteint 8 à 12 ans de scolarité, d'après le recensement fédéral de 1961. Rapporté par territoire de commission scolaire régionale catholique..... 182

Carte numéro 18:

NIVEAU DE SCOLARITE (POSTSECONDAIRE)
Pourcentage de la population adulte (hommes et femmes de 15 à 64 ans) ne fréquentant pas l'école et ayant atteint 13 ans et plus de scolarité, d'après le recensement fédéral de

Carte numéro 18: (suite)

1961. Rapporté par territoire de commission scolaire régionale catholique..... 184

Carte numéro 19:

NIVEAUX DE DEVELOPPEMENT
Répartition des territoires des commissions scolaires régionales catholiques selon cinq niveaux de développement socio-économique en 1961..... 204

Carte numéro 20:

SCOLARITE DES JEUNES ADULTES
Pourcentage de la population de 15 à 24 ans ne fréquentant pas l'école et n'ayant atteint que la 7ième année ou un degré inférieur d'instruction, d'après le recensement de 1961. Rapporté par territoire de commission scolaire régionale catholique..... 354

Carte numéro 21:

MAIN-D'OEUVRE AGRICOLE
Pourcentage de la main-d'oeuvre agricole de chaque territoire de commission scolaire régionale catholique d'après le recensement de 1961..... 372

Carte numéro 22:

L'ASSISTANCE SOCIALE (1)
Rapport procentuel du nombre des assistés sociaux à la population totale (1966) selon les rapports de l'Opération Départ. Rapporté par territoire de commission scolaire régionale catholique..... 398

Carte numéro 23:

L'ASSISTANCE SOCIALE (2)
Rapport procentuel du nombre des assistés sociaux à la main-d'oeuvre (1961) selon les rapports de l'Opération Départ. Rapporté par territoire de commission scolaire régionale catholique..... 400

SERVICE DE LA POLYCOPIE
Novembre 1972